
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138312 3

Bull

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN
MONUMENTAL,

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR A LA CONFECTION D'UNE STATISTIQUE DES MONUMENTS DE LA FRANCE, CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT.

Tome 10e.

PAR MM. DE CAUMONT, de Caen ; JOUANNET, de Bordeaux ; SCHWEIGHAUSER, de Strasbourg ; Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon ; BOUILLET, de Clermont ; L. DE LA SAUSSAYE, de Blois ; CAUVIN, du Mans ; LAMBERT, de Bayeux ; MANCEAU, de Tours ; BEAUDE, de Beauvais ; MOREAU, de Saintes ; DE LA VILLEGILLE, de Paris ; MAGDELAINE, ingénieur en chef à Laval ; DE LA SICOTIÈRE, d'Alençon ; TEXIER, curé d'Auriat (Creuse) ; CALVET, de Cahors ; V. SIMON, de Metz ; DE LASSAULX, de Coblentz ; BRANCHE, de Paulhaguet ; DE BARTHÉLEMY, de la Marne ; BOISSERÉE, de Munich ; WARNKOENIG, de Fribourg ; BARRAUD, de Beauvais ; E. PATY, de Blois ; JULES RENOUVIER, de Montpellier, etc. ;

PUBLIÉ

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS. — DERACHE, RUE DU BOULOY, N°. 7.
CAEN — A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
ROUEN. — LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1844.

AVERTISSEMENT.

Nous n'avons rien de nouveau à annoncer aux lecteurs du Bulletin monumental dont nous commençons le Xe. volume, sinon que la Société française s'accroît et prospère : jamais elle n'avait tenu de réunions aussi importantes ni aussi nombreuses que dans l'année qui vient de s'écouler : le Bulletin se répand de plus en plus en France et à l'Etranger, l'Allemagne surtout apprécie toute l'importance du recueil, et la Gazette d'Augsbourg consacrait, il y a quelques mois, aux travaux de la Société, un long article dont nous croyons devoir citer quelques passages.

Après des généralités sur les sociétés archéologiques, l'auteur continue en ces termes :

« La réunion, qui a embrassé sa tâche le plus grandement, *c'est la Société pour la conservation et la description des Monuments historiques de France.* Le lieu de sa fondation n'est pas Paris, mais Caen, où M. de Caumont rassemble autour de lui les amis des antiquités nationales. La Société, en prenant naissance dans le nord, s'est répandue jusqu'à présent de préférence dans les provinces de race et de caractère allemand, mais il entre dans ses vues, de s'étendre dans toute la France. En 1839 le nombre des membres montait à plus de 400, et ce nombre va toujours en augmentant, parce que chacun regarde comme un honneur d'être membre d'une société composée des hommes les plus distingués de tous les rangs ; de pasteurs et d'évêques, de maires et de préfets, de juges et d'avocats, de professeurs, de peintres, d'architectes, de grands propriétaires, de médecins, de députés, de pairs, de diplomates et

de généraux. Pour atteindre son but (l'exploration monumentale de la France) la Société dans chaque district où elle a des membres, en charge un de l'inspection des monuments historiques, et élit des conseillers administratifs pour les unions auxiliaires qui se forment autre part. Un conseil administratif de la Société conduit les affaires, admet des membres, prépare les assemblées qui ont lieu tour à tour, une fois ou deux par année, dans les villes les plus convenables des différentes contrées de la France. Les procès-verbaux et les mémoires qui sont jugés dignes d'être imprimés, sont publiés et distribués entre les membres, qui, avant de s'assembler, sont avertis par un programme de ce qui sera discuté. Dans les séances on entend lire des traités scientifiques ou des relations de voyages archéologiques; on y écoute des renseignements donnés sur les monuments qui sont nouvellement découverts, ou qui méritent l'attention de la Société. On arrête d'acheter, aux frais de la compagnie, des objets qui autrement seraient voués à la ruine; on vote des fonds pour aider des corporations qui voudraient restaurer une église. Quant aux règlements et aux mesures à prendre pour rendre les antiquités plus accessibles, les empêcher d'être défigurées, ou en arrêter la perte, les mettre à l'abri de l'ignorance, ou de la sotte fureur des embellissements qui les menacent, on s'adresse par des suppliques ou par des députations aux particuliers, aux magistrats, aux conseils municipaux, aux préfets, aux curés, aux évêques, et aux ministres; on s'occupe moins de fouilles, parce qu'ici l'emploi de l'argent ne conduit pas assez sûrement au but qu'on a en vue. On accorde à ceux qui se sont rendus utiles au but de la Société, en rétablissant de vieux édifices, ou en publiant des ouvrages archéologiques, des éloges, et même des médailles. Les membres visitent aussi en commun les monuments dans

le lieu où ils se rassemblent et dans les environs ; occupation aussi agréable qu'instructive, parce qu'il y a toujours des hommes experts qui sont en état de donner les éclaircissements nécessaires.—Les avantages que l'archéologie retire de ces efforts, peuvent être regardés comme très-importants. Les séances et les traités, accompagnés de gravures, répandent dans le peuple des connaissances utiles ; là, où les monuments sont inspectés, ils produisent par la présence de tant d'hommes instruits une impression profonde et fructueuse. Par l'attention qu'ils ont attirée d'une quantité de personnes distinguées, ils gagnent aux yeux des possesseurs et des habitants du voisinage, quelque chose de vénérable (1). »

L'auteur après de longs développements que nous ne pouvons citer, exprime formellement le vœu de voir fonder en Allemagne des Sociétés imitées de la Société pour la conservation des monuments.

« Il subsiste déjà en Allemagne, dit-il, une quantité d'unions archéologiques, par exemple, à Halle, Meinungen, Wurtzbourg, Nuremberg, Munich, Rotweil, Sinsheim, etc. Si elles se réunissaient, ne fût-ce que pour une assemblée annuelle, leurs travaux combinés auraient un effet bien au-dessus de toute attente. »

Nous apprenons de notre savant confrère, M. Michelant, de Metz, que le vœu de la Gazette d'Augsbourg est exaucé. On vient de former à Munich, où le Bulletin monumental est lu avec intérêt par les Antiquaires les plus distingués, notamment par l'illustre Boisserée, une Société fondée sur les mêmes bases que la nôtre ; et le roi de Bavière, si bon appréciateur en fait d'arts, a voulu être inscrit en tête de la liste des membres.

(1) Tiré du feuilleton de la Gazette d'Augsbourg, n°s. 164-165.

Cet exemple vient d'être suivi dans le royaume de Wurtemberg ; là aussi, le monarque est membre et protecteur de l'Association.

Il est honorable pour la Société française d'avoir ainsi étendu son influence au-delà des frontières, de voir son œuvre appréciée et imitée dans d'autres pays : c'est un honneur qui lui impose le devoir de continuer ses travaux avec le même zèle et le même dévouement que par le passé.

Les Membres du bureau de la Société française.



STATISTIQUE MONUMENTALE

DU CALVADOS,

PAR M. DE CAUMONT.

Canton d'Évrecy (1).

(*Suite.*)

EVRECY.

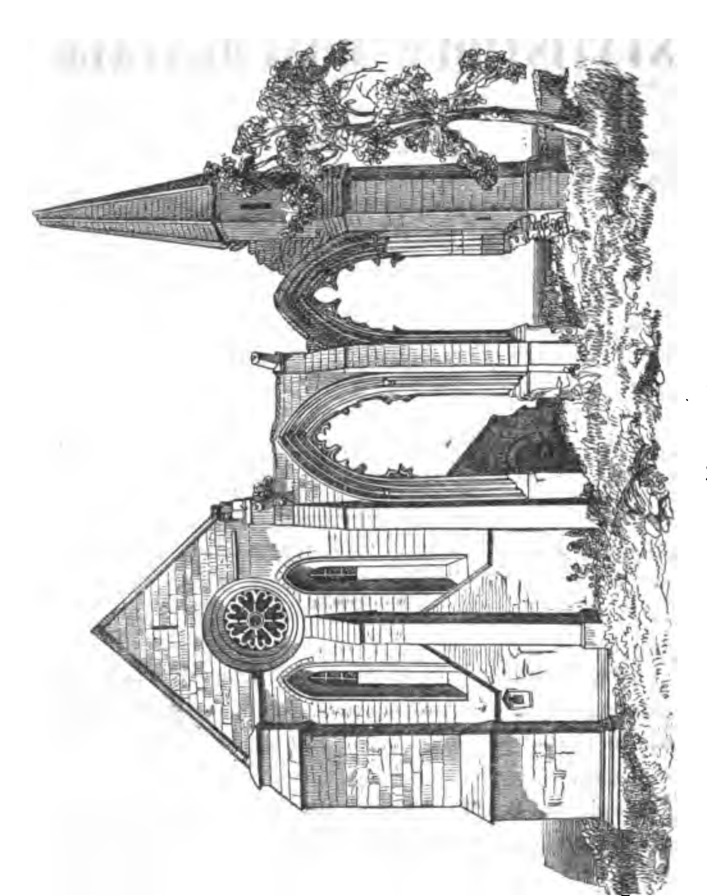
Évrecy, *Hebreceium*, *Everscium*, *Evrecheium*, *Ebriciacum*, chef-lieu de canton, est un bourg très-ancien, assis sur le côteau qui borde la rive gauche de la petite rivière de Guine.

L'église N.-D. d'Évrecy, qui est assez vaste, a subi diverses modifications, et, dans son ensemble, elle offre plusieurs styles, appartenant à diverses périodes de l'ère ogivale.

Le chœur me paraît devoir être en grande partie rapporté au XIIIe. siècle, le chevet offre deux lancettes surmontées

(1) Voir tome IX du Bulletin, page 318 et suivantes.

d'une rose, qui peut dater de cette époque, hormis le large


CHEVET DE L'ÉGLISE D'ÉVRECY.

contrefort du côté du sud, qui aura, je pense, été appliqué postérieurement, pour consolider l'angle méridional. Une chapelle, aujourd'hui ruinée, et qui, par les compartiments et les moulures de ses fenêtres, annonce le XV[e].

siècle, était parallèle au sanctuaire du côté du nord : quand on l'a supprimée, il a fallu refaire en grande partie le mur latéral du chœur, qui se trouvait percé de quatre arcades communiquant avec cette chapelle ; les ruines qui en restent et le chocheton qui les surmonte font un très-bon effet dans le paysage, et il faut se garder de les faire disparaître.

Les ruines de cette chapelle se rattachent à une prétendue révélation qui fit bruit dans le canton, au commencement du siècle dernier.

Marie Letoc, convulsionnaire extatique, qui avait pour directeur un certain abbé Heurtin, vicaire d'Evrecy, lequel devint plus tard curé de Landes (1), voyait dans ses extases deux hommes vénérables, dont l'un se donnait le nom de *Baltfride*, évêque de Bayeux, et l'autre celui de *Hugues*, son grand-vicaire. Ils disaient avoir été martyrisés par les Danois dans le IXe. siècle, et annonçaient que leurs corps étaient inhumés dans le lieu d'une ancienne chapelle en ruines qui faisait partie de l'église d'Evrecy (la chapelle dont nous parlons). Ce Baltfride ajoutait que *c'était lui-même qui avait fait bâtir cette église*, et ordonnait à Marie Letoc de déclarer le tout à son confesseur, afin qu'il en avertît ses supérieurs, et que son corps et celui de son vicaire fussent levés et exposés à la vénération des fidèles (2).

La prophétesse Marie Letoc, qui finit par être renfermée à l'hospice de Bayeux, était à coup sûr en défaut quand elle prétendait que la chapelle en question avait été construite

(1) Nous verrons à l'article de Landes que cet abbé Heurtin fut aussi le confesseur des demoiselles de Laupartie, autres convulsionnaires, dont la prétendue possession fit beaucoup de bruit et donna lieu à diverses enquêtes de la part de l'autorité ecclésiastique.

(2) V. la brochure imprimée en 1739, et intitulée : Conduite du sieur Heurtin dans la paroisse d'Evrecy.

par l'évêque Baltfride. On peut en juger par le dessin que j'ai présenté.

Le côté sud du chœur montre une grande arcade bouchée, qui annonce peut-être la suppression d'une chapelle.

La nef est bordée de bas-côtés ; je la crois moins ancienne que le chœur, et en grande partie du XIVe. siècle, à en juger par les chapiteaux des colonnes porteuses des arches qui communiquent avec les bas-côtés. Ceux-ci sont d'un âge qu'il serait difficile de bien préciser : le bas-côté sud est percé de cinq fenêtres subdivisées en plusieurs baies et annoncent le XVIe. siècle ; le bas-côté nord est moins caractérisé, il est éclairé par des fenêtres en lancettes d'une date plus ancienne que les autres.

La tour placée à l'ouest, et sous laquelle se trouve un vestibule formant l'entrée principale de l'église, est carrée, bien construite et terminée par un toit à double égout. C'est une des belles tours de cette forme qui, usitée au XIVe. siècle, est devenue très-fréquente dans le XVe. Ce type est bien loin de pouvoir être comparé à celui que nous avons remarqué dans la tour d'Ifs et dans celle de St.-Pierre de Caen, et nous préférons sous tous les rapports les flèches en pierre si nombreuses et si belles dans le Calvados au XIIIe. et dans la 1re. moitié du XIVe. ; mais puisque nous constatons des faits ; savoir, l'introduction d'un type souvent reproduit vers le 3e. âge du style ogival pour les tours, nous devons dire que la tour d'Evrecy est dans ce genre une de celles qui méritent d'être remarquées. Je la crois de la fin du XIVe. ou du commencement du XVe.

L'église d'Evrecy, sous l'invocation de N.-D., était sous le patronage de l'abbaye du Mont St.-Michel. Cette abbaye percevait les deux tiers des dîmes, l'autre tiers était dévolu au curé.

Albrey est un village dépendant d'Evrecy dans lequel était

une prébende appartenant au chapitre : cette prébende avait été fondée par Odon de Conteville, évêque de Bayeux (1).

Le chantre de Bayeux ne percevait aussi que les deux tiers des dîmes sur l'extension de son fief (le fief d'Albrey) et laissait l'autre tiers au curé.

Evrecy était le chef-lieu d'un doyenné de l'évêché de Bayeux comprenant 32 paroisses et le chef-lieu d'une sergenterie qui en comprenait 19.

Il paraît constant qu'un monastère fut fondé au VIIe. siècle à Evrecy par l'abbé Chedulfe, qui eut pour successeurs Baudry et Annobert : ce dernier, à la prière de St.-Gerbold, évêque de Bayeux, remplaça dans le couvent de Deux-Jumaux les chanoines par des moines. Après avoir gouverné l'abbaye d'Evrecy pendant 31 ans, il se retira dans un désert où il mourut. Depuis lors on ne sait plus rien du monastère d'Evrecy qui fut probablement détruit par les Normands.

A peu de distance du bourg, vers le sud, on voyait autrefois une chapelle dédiée à Ste. Catherine, qui a été démolie, mais qui est indiquée sur la carte de Cassini; elle était à la nomination du possesseur du fief de Mondeville qui en était peu éloigné. Mondeville est aujourd'hui une ferme assez importante.

Les chanoines de la sainte chapelle de Paris possédaient à Evrecy trois rentes, par donation de Philippe Le Long (1318) : l'une de 30 livres à prendre sur le moulin d'Evrecy, l'autre de 30 liv., sur la fiefferme d'Evrecy appelée *Evrechiacum*, l'autre de 28 livres, sur le moulin de Mondeville (2).

Près de l'église on voit une mote féodale que j'ai citée dans le 5e. volume de mon Cours d'antiquités.

(1) La prébende comprenait, outre les bâtiments ruraux, 46 acres de terre.

(2) Notes manuscrites de Beziers communiquées par M. Georget de Villers de Bayeux.

Le château de Champ-Goubert qui existe encore à l'ouest du bourg était un fief relevant de l'évêque de Bayeux et dont il est fait mention en ces termes dans un aveu de 1453 : « Jean de Trois-Monts, escuyer, tient par foi et hommage, « le fief, terre et seigneurie du Champ-Goubert par un fief « dont le chef est assis à Evrecy avec extension sur Mon- « deville et ailleurs. »

Il y avait à Evrecy une vicomté d'ancienne création, qui fut réunie au bailliage de Caen en 1741. Le bailli de Caen ou son lieutenant allaient y tenir les assises de six semaines en six semaines.

Il se tient un marché à Evrecy le jeudi.

Antiquités romaines. On a trouvé des briques romaines entre Evrecy et Amayé et tout près du bourg, sur le plateau qui le domine du côté de Bougy. J'ai cité cette dernière localité dans le 2e. volume de mon Cours d'antiquités.

AVENAY.

Avenay, Aveneium.

L'église d'Avenay est aujourd'hui presque sans intérêt, le chœur a été reconstruit en entier tout récemment. La tour en forme de cloche et la partie occidentale de la nef qui la supportent sont modernes et l'on en citerait la date au besoin ; il ne reste donc d'ancien qu'une partie de la nef : on y voit des murs dont les pierres sont disposées en arête de poisson, et elle doit dater du XIIe. ou du XIe. siècle ; mais le mur méridional a été repris en sous-œuvre, on y a percé des fenêtres : c'est surtout le mur du nord qui offre les caractères du style roman.

L'église d'Avenay est sous l'invocation de N.-D. et de St.-Loup. Le patron collateur était le seigneur du lieu ; la collégiale de Croissanville percevait les dîmes.

Parmi les tombeaux du cimetière d'Avenay on distingue celui de M. Rioult d'Avenay, chevalier de St.-Louis, dernier seigneur, mort en 1818, à l'âge de 95 ans et quelques mois.

La seigneurie d'Avenay relevait de l'évêque de Bayeux par foi et hommage à cause de la baronnie de Douvres (1).

Jean de Rubestang, écuyer, était seigneur d'Avenay en 1453; Denis Regnault l'était au XVIe. siècle.

En 1600, la seigneurie d'Avenay était possédée par Michel Repichon, président et trésorier général à Caen : elle passa ensuite à la famille Ste.-Marie de Quilly.

Elle appartenait avant la révolution à M. Rioult d'Avenay, chevalier de St.-Louis, dont le tombeau vient d'être mentionné, et dont le fils aîné, général de brigade, fut tué en 1809 au passage de la Piave en Italie.

Le château est tout prêt de l'église; on le voit de loin du côté de l'est. Echu à Mme. de Magneville, sœur du général, il a été vendu par Mme. la Ctesse. Du Moncel, sa fille, à M. Londe, propriétaire actuel.

D'après le témoignage de M. de Magneville, on a trouvé, il y a 25 ans, quelques vestiges d'habitations gallo-romaines sur le territoire d'Avenay.

FIERVILLE.

Fierville, *Furrivilla, Ferevilla in Bajocensi pago.*

L'église de Fierville est de plusieurs époques; la nef appartient à la période romane et le mur septentrional en fait foi par la nature de son appareil; le mur méridional a été reconstruit presque tout entier, et la tour carrée, à l'ouest, terminée par un toit couvert d'ardoise appartient aussi à la période moderne. Le chœur dans lequel on voit une fenêtre à compartiments flamboyants et d'autres fenêtres moins carac-

(1) Aveux de l'évêque de Bayeux en 1453.

térisées appartient à la période ogivale, sans qu'il soit facile de préciser à quelle partie de cette période on doit le rapporter.

L'église de Fierville renferme plusieurs pierres tombales intéressantes, dont les inscriptions ont souffert, mais pourraient encore être déchiffrées. J'en ai compté 4 ou 5; l'une de ces pierres est placée sur un soubassement de 3 pieds de hauteur, placé du côté de l'évangile sous une arcade ornée de nervures dessinant une accolade et surmontées d'un bouquet.

Elle portait l'inscription suivante :

Cy gist noble dame Isabeau de Couvert, en son vivant dame de Couvert, Estreham-le-Perreux (1), *femme de noble homme Le Herissy, escuyer, seigneur de Fierville, morte l'an* 1511. Ses armes, qui étaient peintes sur le tombeau, étaient d'azur à 2 fasces d'argent chargées chacune de deux sautoirs de gueules.

Cette pierre tombale, d'un calcaire dur, a été abîmée à la révolution : on a rogné d'un côté les lettres de l'inscription, mais la figure au trait est assez complète. En examinant le mur qui forme cette arcade à l'extérieur de l'église, je suis demeuré persuadé qu'autrefois il y avait, en cet endroit, une saillie correspondant à l'arcade du tombeau, le mur actuel paraît avoir été refait : il est probable d'ailleurs qu'un caveau voûté existe à cette place.

La cloche porte l'inscription suivante en caractères gothiques.

Le Hericie seigneur de Fierville m v cc xxvii (1527).

Le patronage de Fierville appartenait à l'abbaye de Fontenay-sur-Orne depuis l'an 1213; cette abbaye percevait les 2/3 des dîmes et le curé l'autre tiers.

Le château seigneurial de Fierville, possédé long-temps par

(1) Estreham-le-Perroux, à 2 lieues de Bayeux, canton de Trevières.

la famille Le Hérissy, est du XVI[e]. siècle; le style de la renaissance se montre dans les fenêtres des greniers, les autres fenêtres ont été élargies et défigurées: ce château se compose d'un grand corps-de-logis aux extrémités duquel sont deux tours ou pavillons semi-circulaires; il occupe le fond d'une grande cour autour de laquelle sont rangés de nombreux bâtiments d'exploitation : il relevait de la châtellenie d'Amayé-sur-Orne.

Le fief de Fierville appartenait avant la révolution aux religieuses de la Visitation de Caen qui l'avaient acheté.

On voit à peu de distance du château une autre maison qui doit dater en partie du XVI[e]. siècle ou de la fin du XV[e].

Constructions gallo-romaines. — On a découvert un grand nombre de constructions gallo-romaines et de tuiles brisées au sud-est et à l'est de l'église. M. Londe, duquel je tiens ces détails, a fait démolir et extraire de ses terres une quantité considérable de fondations de maisons qui gênaient la charrue. Plusieurs de ces maisons, dont malheureusement on n'a pas levé le plan, avaient un *atrium* et un *impluvium :* elles étaient revêtues de peintures. Toute la campagne, entre l'église de Fierville et le vallon de la Guine, paraît avoir été couverte d'habitations. C'était probablement un des faubourgs de Vieux.

VIEUX.

Vieux, *Vedeocæ, Vedeiocæ, Veioceæ, Veiocæ.*

Vieux, à cause de son origine incontestablement romaine, mérite un article plus étendu que les autres communes rurales.

Église. La nef de l'église présente au sommet des murs latéraux, des modillons à figures grimaçantes. Les murs ont été repris en sous-œuvre dans quelques parties, et des fenêtres

arrondies au sommet ont été repercées du côté du midi, dans le siècle dernier, selon toute apparence. La porte occidentale a été refaite dans le même style.

Le chœur est moins ancien que la nef, et les chapiteaux des colonnes qui supportent l'arcade par laquelle on y entre paraissent du XIII[e]. ou du commencement du XIV[e]. Une fenêtre bouchée au chevet annonce aussi la même époque. Hormis ces détails, il n'y a rien à remarquer dans le chœur de Vieux dont les murs latéraux ont été retouchés et modifiés par l'ouverture de fenêtres arrondies pareilles à celles de la nef.

Le grand autel placé au fond de l'église est de 1685. Deux autres petits autels entre chœur et nef portent la date 1679. La tour latérale au nord, à l'entrée du chœur, est terminée par un toit à quatre pans en ardoise. Il est d'autant plus difficile de se prononcer sur son âge qu'elle a subi une réparation considérable dans le siècle dernier. Les parties les plus anciennes devaient être de beaucoup postérieures au chœur.

L'église de Vieux était sous l'invocation de N.-D.; l'abbaye de Fontenay en avait le patronage et percevait la dîme; le curé avait les verdages et 250 livres d'argent.

Raoul Taisson, 4[e]. du nom, dans une de ses chartes de l'an 1213 pour Fontenay parle ainsi : *Concessi etiam eis* (à l'abbé et aux moines de Fontenay), *et confirmavi quidquid postea de novo acquisierunt, in tempore Radulphi Taxonis tertii, qui fuit avus meus, et in tempore Jordani Taxonis patris mei et in meo; videlicet ecclesias de Vedoïs, et de Condeello, et de Stovico, et de Montabot et de Perceio* (1), *cum omnibus decimis et beneficiis earum, et cum omnibus rebus ad has ecclesias pertinentibus*, etc.

Dans le cartulaire de Fontenay, Vieux se trouve avoir les

(1) Les églises de Vieux, de Condelles, d'Étouvy, de Montabot et de Percy.

dénominations suivantes : *ecclesia de Vediocis ; ecclesia de Vadiocis, de Veocis, de Veiocis.*

Outre l'église qui existe aujourd'hui et qui était autrefois la chapelle N.-D., il y en avait trois autres qui sont détruites depuis long-temps, une de St.-Martin, une autre de St.-Germain : une chapelle, dédiée à St. Jean l'Évangéliste existe encore à quelque distance du village, au N. E. Un contrat à la date du 10 octobre 1720 témoigne que le lieu où était située l'église de St.-Martin dépendait alors du trésor de Vieux et s'appelait *le cimetière de St.-Martin* et que de ce cimetière, ainsi que des terrains contigus, on avait retiré des cercueils de pierre dont plusieurs étaient encore sur le lieu. En 1723 ce cimetière fut vendu 180 livres à François Denys.

Il y a dans le territoire de Vieux un endroit nommé la delle de St.-Germain et encore l'abbaye de St.-Germain où était, dit-on, l'église dédiée à ce saint.

Antiquités gallo-romaines. Vieux renferme de nombreuses constructions gallo-romaines, on y a fait des découvertes qui prouvent d'une manière incontestable l'existence d'un établissement gallo-romain sur ce point. Damville a pensé que ce devait être l'*Aregenus* de la carte de Peutinger et j'ai adopté cette opinion dans la seconde partie de mon Cours d'antiquités. Je ne peux que renvoyer aux motifs que j'ai donnés dans ce volume pour appuyer l'opinion de Damville.

La découverte la plus importante qui ait été faite à Vieux est celle du piédestal en marbre, connu sous le nom de *marbre de Torigny,* parce qu'il avait été transporté au château des Matignon, seigneurs de Torigny. Il paraît que ce monument d'une haute importance pour l'histoire du pays fut découvert, à Vieux, dans la 2e. moitié du XVIe. siècle (en 1580, selon l'opinion commune), et transporté peu de temps après, à Torigny, par les ordres du maréchal de Matignon, après la mort duquel il fut oublié et négligé. Retrouvé en 1670

dans des masures qu'on achevait de démolir pour fonder un bâtiment destiné au logement des domestiques, il resta long-temps gisant près de ce bâtiment : transporté plus tard dans l'orangerie du château, il resta après l'incendie qui consuma cette orangerie en 1712 exposé aux injures du temps et peu après en 1726 à celles de couvreurs qui, pendant long-temps, taillèrent leurs ardoises dessus. Transporté enfin par les soins du duc de Valentinois dans le salon du parterre du château, on l'y voyait encore avant la révolution. Il a depuis (en 1814) été recueilli et transporté à St.-Lo par les soins de M. Clément, maire de ce chef-lieu, qui se propose de le placer dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville qu'on doit y construire.

Depuis M. l'abbé Petite, official de Bayeux, qui le premier s'occupa du marbre de Torigny, jusqu'à la révolution, les longues inscriptions qui recouvrent ce beau cippe ont attiré l'attention de plusieurs savants, mais tous ceux qui les avaient relevées avaient commis quelques fautes dans cette opération et aucune des versions publiées n'était parfaitement exacte, lorsque M. Lambert entreprit de les calquer de nouveau avec le plus grand soin, il y a peu d'années.



Les dessins de M. Lambert ont été publiés en 1833 avec un mémoire explicatif. D'après les mesures prises par cet habile antiquaire, la hauteur du monument, y compris la corniche, est de 4 pieds 6 pouces sur une largeur de 2 pieds 2 pouces : les deux faces

latérales ont seulement 20 pouces. Ces trois parties sont chargées d'inscriptions. Le piédestal qui devait être adossé à un mur, puisqu'il est resté brut d'un côté et que la corniche qui a une saillie de 6 pouces ne se prolonge que sur trois faces, portait la statue de Titus Sennius Solemnis. On trouve dans le marbre des cavités qui indiquent la place où se trouvaient fixés les pieds de la statue. M. Lambert qui a dessiné le marbre de Torigny, donne sur les trois inscriptions du monument des détails paléographiques que nous nous empressons de reproduire ici textuellement :

« L'inscription principale, dit-il, présente des lettres de « quatre grandeurs différentes. La première ligne où se « trouve le nom de *Solemnis*, a 0,32 mill. (1 pouce 2 lignes) « de hauteur ; les lignes suivantes qui composent le corps de « l'inscription n'ont que 0,24 mill. (10 lignes 1[2).

« L'indication des trois provinces de la Gaule

TRES PROV GAL
PRIMO·VMONVM IN SVA CIVITAE POSVERVNT
LOCVM ORDO·CIVITATIS VDCSS LB R·D·D
P·XVIIII·ANPIO ET PROCL
COS

« a 0,70 mill. (2 pouces 3 lignes). Enfin les deux dernières « lignes où on lit les noms des consuls ont 0,45 mill. (1 pouce « 8 lig.) (1). »

(1) Voici la traduction des trois inscriptions du marbre telle que l'a publiée M. Lambert.

A Titus Sennius Sollemnis, fils de Sollemninus; nous désirons lui

M. Foucault, intendant de Caen, fit pratiquer à Vieux des fouilles dont les résultats ont malheureusement été perdus,

accorder l'honneur d'une statue de marbre, et faire connaître à la postérité, que non seulement il était grand prêtre de Mercure, de Mars et de Diane, que pendant quatre jours de suite il prit soin de donner des spectacles et des fêtes en l'honneur de Diane, au moyen de 25,000 sesterces qu'il avait reçus, mais encore qu'il était recommandable par sa gravité religieuse, par l'honnêteté de ses mœurs et par sa rare prudence. . . . .

. . . . Ce premier pontife Sollemnis fut le sincère ami de Claudius Paulinus, lieutenant de l'Empereur, propréteur de la province Lyonnaise, et devint ensuite son client lorsque celui-ci, lieutenant de l'empereur auprès de la 6e. légion, lui fit donner, en or, le salaire de la milice et d'autres présents d'un bien plus grand prix; il fut le très-honnête client d'Ædinius Julianus, lieutenant de l'empereur dans la province Lyonnaise, qui devint ensuite préfet du Prétoire, ainsi que la lettre transcrite ci-contre le fait connaître; il fut aussi collègue, dans la province Lyonnaise, de Marcus Valérius Florus, Tribun militaire de la 3e. légion augustale, juge de la caisse des armuriers;

LES TROIS PROVINCES DES GAULES lui ont décerné, par un vœu unanime, un monument dans sa Cité.

L'ordre des municipaux de la Cité des Viducassiens a libéralement donné un emplacement de 19 pieds sous le consulat d'Annius Pius et de Proculus.

Copie de la lettre de Claudius Paulinus, lieutenant de l'Empereur, propréteur de la province de Bretagne, à Sennius Solemnis.

Quoique je vous offre en signe d'honneur plusieurs choses que je regarde bien au-dessous de vos mérites, veuillez cependant accepter une *chlamyde de Canusium*, une *dalmatique de Laodicée*, une *agrafe d'or ornée de pierreries*, une *fourrure de Bretagne*, une *peau de veau marin de six mois*, ainsi qu'une lettre dans laquelle je vous fais connaître qu'au premier jour j'enverrai le salaire de la milice sur lequel vous prendrez vingt-cinq mille sesterces en pièces d'or. Les Dieux étant favorables, vous obtiendrez par la suite, à cause de vos mérites, une récompense plus digne de la majesté de l'empereur et de votre attachement.

nous savons seulement en quoi elles consistèrent d'après les notes de M. l'abbé Blin alors secrétaire de l'Académie de Caen.

« J'étais, dit-il, avec M. Foucault, intendant de Caen, « lorsque l'ancien seigneur de Vieux vint lui donner avis « qu'on avait trouvé, dans cette dernière paroisse, deux « pierres avec des inscriptions; que des maçons en avaient

Copie de la lettre d'Ædinius Julianus, préfet du prétoire, à Badius Comnianus, propréteur... vice-président d'Agen.

Ædinius Julianus à Badius Comnianus, salut. Lorsque j'exerçais, dans la province Lyonnaise, les fonctions de *quinque fiscalis* *, j'ai remarqué plusieurs hommes recommandables, au nombre desquels est Sollemnis, originaire de la cité des Viducassiens, prêtre, que j'ai d'abord aimé à cause de son caractère religieux, de sa gravité et de l'honnêteté de ses mœurs : de plus, lorsque dans l'assemblée générale des Gaules, et comme du consentement des provinces, on eut tenté de porter une accusation contre Claudius Paulinus, mon prédécesseur, par l'impulsion de quelques-uns qui paraissaient avoir été blessés de ses mérites, ce cher Sollemnis arrêta l'effet de leur provocation, en déclarant que lorsque ses concitoyens l'avaient créé député, ils ne lui avaient pas donné mandat d'accuser ce fonctionnaire, et qu'au contraire ils l'avaient recommandé à sa bienveillance. Il arriva alors que tous se désistèrent de leur accusation. Depuis ce moment mon estime et mon amitié n'ont fait qu'augmenter de plus en plus, et, certain de la manière dont je le recevrais, il est venu à Rome pour me voir. Sur le point de partir, il me demande une recommandation auprès de vous : vous ne pourrez mieux faire que d'accéder à ses désirs.

L'abbé Lebeuf dit que cet Ædinius Julianus, préfet du Prétoire, que Sollemnis alla voir à Rome, et dont il obtint cette lettre de recommandation, est celui duquel parle Hérodien et Capitolin. Julianus fut revêtu de cette importante dignité sous l'empire de Macrin et son fils Diaduménien, vers l'an de J. C. 218; ainsi, cette lettre est de vingt ans plus ancienne que le monument sur lequel nous en trouvons l'extrait.

(*V. le mémoire de M. Lambert sur le marbre de Torigny.*)

* C'était la recette des sommes dues au trésor particulier de l'empereur appelé *Fiscus*, à la différence de l'*Ærarium*, qui était le trésor public.

« pris une partie pour servir à des réparations et en avaient
« gâté l'inscription, que l'autre avait été laissée et recou-
« verte de terre. Il prit la résolution d'y aller le lendemain,
« et m'engagea à l'y accompagner. M. de Charsigné fut aussi
« de la partie. On chercha en vain la pierre en question,
« elle ne fut point trouvée ; on eut seulement quelques mé-
« dailles, mais fort communes. Tandis qu'on travaillait inu-
« tilement à la découverte de la pierre, un laboureur me dit
« que, dans sa pièce de terre, il emportait souvent avec
« la charrue de belles briques dont quelques-unes étaient
« peintes en feuillages. J'en avertis M. Foucault, et lui con-
« seillai de prendre une partie des travailleurs pour voir
« dans ce champ quelles pouvaient être ces briques. Nous y
« allâmes et, en entrant, j'aperçus une éminence où il
« s'était élevé un buisson d'épines et de ronces ; j'y trouvai
« beaucoup de ces briques peintes de feuilles d'acanthe, et
« ayant poussé ma canne dans un trou que j'aperçus en
« remuant ces briques, je sentis que j'avais la liberté de
« l'enfoncer et de la tourner dans ce trou sans résistance.
« Je fis venir M. Foucault qui jugea comme moi qu'il fallait
« commencer nos fouilles dans cet endroit. Les paysans ne
« furent pas long-temps à travailler sans découvrir un mur
« de 4 pieds et demi d'épaisseur; nous en fîmes découvrir
« près de 20 pieds de long et creuser 3 pieds de profondeur;
« il se trouva un angle qui était de neuf pieds : tout cela
« était recrépi, en dedans et en dehors, fort bien et fort
« proprement. Je fis remarquer cela à M. Foucault qui avait
« cru d'abord que c'étaient des fondements, et je lui dis que
« ce reste d'élévation de bâtiment irait jusqu'au niveau d'un
« ruisseau qui coulait au bas du champ. Il en convint; mais
« comme l'heure de partir nous pressait, on ne put rien
« faire de plus. M. Foucault chargea une personne d'y mettre
« le plus d'ouvriers qu'il serait possible et d'y faire travailler

« jusqu'à la huitaine où il devait y retourner. Nous n'y man-
« quâmes pas ; on avait découvert et creusé jusqu'au fond,
« et nous vîmes un bassin d'environ 12 pieds de diamètre,
« entouré de trois rangs de siéges et de quatre ou cinq
« marches qui étaient près d'une entrée pour y descendre. Le
« fond était fort uni et d'un mortier de chaux de marbre
« blanc dont on voyait encore des morceaux. Il était si
« dur qu'on eut beaucoup de peine, avec une pince, à faire
« un trou pour voir la base : elle était de pierres mises sur
« le côté et pressées sur du sable sur lequel il y avait encore
« un pareil mortier, et entre ces pierres il y avait des tuyaux
« de briques. Ce qui nous avait paru un angle dans cette
« muraille était une étuve voûtée où nous trouvâmes en-
« core le fourneau tout noirci de la fumée, et, dans une
« petite fenêtre, plusieurs petits instruments d'ivoire, que
« nous jugeâmes n'avoir pu servir qu'à nettoyer les ongles
« de ceux qui venaient se baigner.

« La terre avait couvert les débris de ce grand bâtiment,
« et, lorsqu'on l'eut tirée, on vit de belles parties de voûtes
« renversées, dans lesquelles on avait renfermé des tuyaux
« de briques. Le mortier était si bien lié avec les pierres
« qu'on les cassait plutôt que de pouvoir les séparer. Les
« murs étaient faits d'un lit de belles briques d'un pied en
« carré, de l'épaisseur de 3 pouces, rouges comme du
« corail, et d'un lit de pierres taillées d'un même échan-
« tillon, en carré long, de 6 pouces d'épaisseur, et le tout
« était ainsi par lits, les uns sur les autres, de pierres
« blanches et de briques. L'ordre fut donné de continuer
« l'ouvrage et d'augmenter autant qu'on pourrait le nombre
« des ouvriers. Nous y retournâmes huit jours après ; on
« avait découvert un second bassin, mais sans étuve, et la
« communication d'un aquéduc qui s'étendait en longueur
« sous le village, pour aller trouver une fontaine qui subsiste

« encore. On ne put découvrir davantage de cet aqueduc,
« parce qu'il aurait fallu renverser une partie du village.

« On creusa encore jusqu'au fond une grande pièce très-
« longue et très-large, comme une salle, qui était apparem-
« ment le lieu des exercices ou l'endroit que les Romains
« appelaient *gymnasium;* on y trouva une partie de colonne
« sans base ni corniche ; on trouva aussi une fort belle tête
« en pierre représentant une femme, le reste de la statue
« était brisé ; la femme était voilée et tenait une coupe dans
« sa main droite, comme pour faire des libations.

« A la tête de tout cet ouvrage, on découvrit un grand
« cercueil de pierre blanche, long de plus de six pieds ; on
« le fit ouvrir : il y avait encore quelques ossements dedans
« et peu de médailles. On en trouva beaucoup en remuant
« la terre, mais toutes communes, et qui n'étaient que du
« bas empire, et pas plus anciennes que les Antonins. Il y
« en eut seulement une fort curieuse, elle était de *Dia-*
« *duménien,* avec la qualité d'Auguste....... »

Il est fâcheux que M. Foucault qui avait fait faire un plan en relief des constructions découvertes à Vieux, ne l'ait pas publié : il paraît certain par divers indices et par la tradition que les fouilles avaient été faites dans le champ des Crêtes. Ce champ paraît en effet renfermer les ruines les plus importantes, et j'y ai découvert une très-grande quantité de corniches en marbre blanc sur un point que l'on regarde comme celui où M. Foucault avait fouillé lui-même. Les fouilles que je fis pratiquer dans ce champ, mirent à découvert une belle salle terminée d'un côté en demi-cercle avec trois rangs de gradins : elle se liait à divers murs et autres constructions qui s'étendaient fort loin en décrivant une ligne légèrement courbée. Les murs étaient parementés avec du moëllon semillé ; on y voyait des chaînes de brique. Près des angles

les petites pièces en pierre de taille beaucoup plus larges que hautes ressemblaient à celles que l'on voit dans les arênes de Bordeaux, et que je désigne dans mon Cours sous le nom de *petit appareil allongé*. Les gradins de la partie semi circulaire étaient établis au moyen de trois murs concentriques pavés de larges briques. Au milieu de cette salle on a trouvé plusieurs beaux morceaux de corniches en marbre blanc, des placages en marbre de Vieux et des morceaux d'enduits couverts de peinture. Tous ces morceaux examinés et recueillis par moi ont été déposés dans le musée d'antiquités de Caen. Les corniches en marbre blanc portent toutes un trou pour recevoir un crampon au moyen duquel elles étaient fixées dans la muraille : il n'est pas inutile de faire observer que les différentes constructions remarquées sur d'autres points de la commune de Vieux n'ont pas présenté de marbres exotiques, et que le grand bâtiment du champ des Crètes était vraisemblablement le plus important de la cité. On croit d'ailleurs que ce fut dans le même champ qu'on trouva le marbre de Vieux.

La même année, j'ai fait découvrir d'autres constructions dans la pièce appelée *sur le moulin*.

L'une des salles présenta un hypocauste assez bien conservé surtout dans le pourtour, les parties centrales ayant plus souffert que les autres.

Chose remarquable, le plancher de cette salle était posé sur des tuyaux de chaleur carrés en terre cuite, et non sur des morceaux de briques superposés les uns aux autres, comme cela a lieu dans la plupart des constructions romaines. Le long des murs ces supports ne consistaient qu'en des tuiles creuses réunies de manière à former un cylindre.

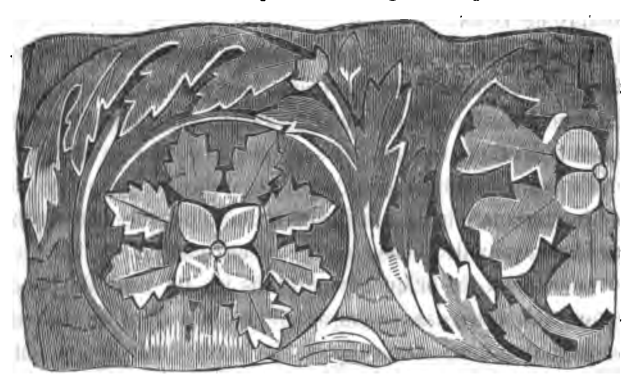
Le *propnigeum* ou fourneau attenant à cette salle et au moyen duquel elle était chauffée, était parfaitement conservé, et parmi les cendres qui l'encombraient, on a trouvé un

petit rabot en fer évidemment destiné à racler le charbon. Deux clefs en fer, quelques médailles en bronze et divers fragments de poterie ont été découverts dans les autres fouilles qui ont mis à nu 14 pièces contiguës (1).

Des débris considérables de constructions ont été découverts sur d'autres points de la commune, notamment dans un champ appartenant à M. Renault, conseiller à la Cour royale, dans le jardin qu'il a fait établir pour sa ferme, dans le grand champ et sur presque tous les points intermédiaires. On peut consulter (tome XIIe. de la Société des Antiquaires de Normandie) les détails donnés sur ces découvertes dans le rapport de la commission que j'ai présidée.

J'ai tracé sur un plan détaillé de la commune de Vieux les localites où l'on a fait des découvertes, et je publierai ce plan dès qu'il sera terminé.

Les sépultures trouvées en assez grand nombre dans le grand champ ayant été faites avec des débris de sculptures, nous ont ainsi conservé plusieurs fragments précieux. Telle



est une frise corinthienne dont on possède plusieurs mor-

(1) Voir la description de ce monument dans le tome XIIe. de la Société des Antiquaires.

ceaux (1), des tronçons de colonnes cannelées et des fûts de colonnes non cannelées. Ainsi nous sommes fondés à croire qu'il y avait à Vieux des monuments avec des colonnes de deux ordres différents.

J'ai, par une enquête faite sur place, déterminé la direction de l'aquéduc qui amenait les eaux dans la cité et qui alimente encore la belle fontaine reconstruite non loin de l'église, chez M. Aubé; il se divisait en deux pour porter ses eaux sur deux points différents. J'indiquerai cette direction sur le plan que je prépare.

Forcé d'abréger beaucoup cet article, je ne peux que renvoyer au rapport déjà cité. M. Deshayes a publié aussi un article sur des fouilles faites, en 1828, à Vieux, aux frais de la Société des antiquaires.

BULLY.

Bully, *Burleium*, *Bulleium*.

L'église de Bully située au confluent de la Guine et de l'Orne est surtout remarquable par le bas-relief qui décore le tympan de la porte d'entrée, on y voit un homme, les jambes et les bras écartés, entre deux animaux qui ressemblent à des tigres.

Ce tympan est encadré dans une archivolte composée de deux rangs de pierres cunéiformes ornées d'étoiles et formant par leur assemblage une bordure assez riche.

Le reste de l'édifice a peu d'intérêt, les murs de la nef offrent des pierres disposées en arêtes de poisson et doivent remonter au XIe. siècle ou au XIIe. Du côté du sud, de larges fenêtres modernes ont été substituées aux anciennes

(1) M. Besogné, à Vieux, M. Lair et M. Le Boucher, à Caen, possèdent plusieurs morceaux de cette frise; il y en a deux au musée d'antiquités de Caen, donnés par M. Lair.

qui étaient fort étroites. Le chœur est un peu moins ancien, et vraisemblablement du commencement du XIIIe. siècle ou de la fin du XIIe. ; il est voûté en pierre. Des reprises ont été faites dans plusieurs parties de l'édifice.

Cette église aujourd'hui supprimée était sous l'invocation de St. Martin et de St. Gourgon. L'abbaye de Plessis nommait à la cure, mais le chanoine de Missy en était le collateur : le curé percevait la dîme.

Sur le plateau qui domine l'Orne, à l'est de l'église, on distingue l'habitation de M. Rousselin, premier président de la cour royale de Caen.

Voie romaine. La voie romaine, connue sous le nom de chemin Haussé, et que j'ai déjà eu occasion de signaler, suivait la rive gauche de la Guine en sortant de Vieux et arrivait à peu de distance de l'église où elle passait l'Orne sur un pont dont les pierres étaient scellées avec des crampons en fer. J'ai cité dans le 2e. volume de mon Cours d'antiquités le témoignage d'un témoin oculaire qui a retiré de la rivière d'Orne une partie de ces fondations.

Le moulin et la ferme de Brieux semblent tirer leur nom de ce pont (*Briva*).

AMAYÉ.

Amayé, *Amaeum super Olnam.*

La nef de l'église d'Amayé offre des murs refaits en grande partie et percés de fenêtres modernes, avec des pans de maçonnerie ancienne de l'époque romane (appareil en arête de poisson).

Le chœur appartient au style ogival primitif : le mur méridional a été réparé ; on y distingue une fenêtre du 3e. style ogival ; le mur du nord est resté intact. On y voit de jolies lancettes ayant de chaque côté une colonne ; deux fenêtres du même style, mais cintrées, s'ouvraient au chevet : elles ont été masquées par l'établissement d'une sacristie.

L'église d'Amayé possédait deux grands reliquaires qui renfermaient les reliques des saints Faustin, Placide, Libéral et Victorin. Elles avaient été obtenues de Rome en 1675 et autorisées par M. de Nesmond, évêque de Bayeux, le 11 octobre 1684, ainsi que l'apprenait le procès-verbal qui se trouvait à l'église (1).

L'église est sous l'invocation de N.-D.

Le seigneur présentait à la cure, et le chanoine d'Amayé donnait la collation. Ce chanoine percevait les 2|3, de la dîme, sur laquelle il devait au chanoine de S^{te}.-Honorine une rente de 12 boisseaux de blé et de 12 boisseaux d'orge. Le curé percevait l'autre tiers.

Tout près de l'église, au nord, on voit une petite enceinte féodale entourée de fossés, que j'ai décrite dans le 5ᵉ. volume de mon Cours d'antiquités.

Une voie romaine partant de Vieux et passant sur Fierville, où elle traversait les nombreuses constructions gallo-romaines dont j'ai parlé, arrivait à Amayé et passait l'Orne près du bac du Coudray, en face le village de Clinchamps, qui renferme, comme on le verra plus tard, des constructions antiques. Au XVIIIᵉ. siècle on voyait encore les vestiges du pont du Coudray, au milieu de l'eau, et on retrouverait encore, au besoin, une partie des fondations. Le bac qui a remplacé le pont appartenait au seigneur d'Amayé; c'était, il y a quelques années encore, un passage très-fréquenté des marchands de bestiaux qui allaient à Paris de Villers, Caumont, Thorigny, etc., etc.

Le seigneur d'Amayé prétendait avoir le droit de haute justice; il ne paraît pas qu'il l'ait exercé; mais il possédait, rapporte l'abbé Beziers dans ses notes, beaucoup de titres qui justifiaient cette prétention; par suite de concessions ou par négligence à maintenir les droits de la haute justice et

(1) Notes de Beziers déjà citées communiquées par M. Georges de Villers.

de la pourvoir d'officiers, la paroisse d'Amayé ressortissait d'Evrecy.

Dans l'aveu que l'évêque de Bayeux, Zanon de Castillon, rendit au roi, en 1453, du temporel de son évêché, on voit que Jehan de Tallevast, chevalier, ou ses ayant-cause, tenait par foi et hommage de la baronnie de Douvres, les fiefs, terre et seigneurie de Gouvis, par quatre fiefs de chevalier dont le chef était assis *à Amayé-sur-Orne, que anciennement on soulait appeler l'honneur d'Amayé.*

Quelque temps avant la révolution, le seigneur d'Amayé était M. de Bezons, du chef de la marquise de Bézons, sa mère, fille de M. Besnard de Maisons, à qui cette terre appartenait.

MAIZET.

Maizet, *Mesetum, Maisetum.*

L'église de Maizet n'offre d'ancien qu'une partie des murs du chœur, qui appartient au commencement du XIIIe. Ce sont le mur méridional, le mur du chevet et une petite partie du mur latéral nord ; on y voit des modillons en ogive.

Des fenêtres modernes ont été ouvertes du côté du sud, et deux fenêtres cintrées sont, comme à Amayé, masquées par l'établissement d'une sacristie.

La nef est sans caractère et appartient à la période moderne.

La tour latérale au nord, terminée en bâtière, est peut-être du XVIe. siècle.

Cette église est sous l'invocation de St. Vigor. Le patronage était laïc et le curé percevait les dîmes à charge de payer 150 boisseaux d'orge à l'abbaye d'Aulnay.

Le hameau de Valency dépend de Maizet, il y avait une chapelle sous l'invocation de S^te^. Anne à laquelle nommait le seigneur.

Dans l'aveu déjà cité de l'évêque de Bayeux (1453) il est

dit que Girard Thiboult, de Falaise, tenait de lui par foi et hommage, un quart de fief de chevalier assis à Maizet, à cause de la baronnie de Douvres.

Le château de Maizet est moderne et précédé d'une avenue.

Gilles Le Hays, habile professeur de rhétorique, et qui devint curé de Gentilly, diocèse de Paris, où il mourut le 9 août 1679, était né à Maizet, hameau de Vayande. M. Huet a fait son éloge et dit qu'il avait un grand talent pour la poésie latine.

S^te.-HONORINE-DU-FAY.

S^te.-Honorine-du-Fay, *S^t. Honorina de Faiaco sive de Fago.*

Cette église est très-peu caractérisée ; autant qu'on peut en juger par les chapiteaux galbés de quelques colonnes, la nef doit appartenir au XIIIe. siècle, mais une partie des murs latéraux a peut-être été refaite au XVe. ou au commencement du XVIe. siècle.

Le chœur est plus moderne encore et peut être du commencement du XVIIe.

La tour appliquée à l'extrémité occidentale est également peu ancienne.

Le chanoine de Bayeux, titulaire de la prébende de S^te.-Honorine, était le patron collateur de cette église et percevait les deux tiers de la dîme. Le chapitre de la cathédrale percevait l'autre tiers. Le curé avait les verdages et recevait pour lui et son vicaire 50 livres du chanoine de Bayeux.

Plusieurs hameaux dans lesquels se trouvent des habitations notables dépendent de la commune de S^te.-Honorine-du-Fay ; on peut citer Bretteville, Cautru, Flagy, etc., etc.

S^te.-Honorine-du-Fay est aujourd'hui une bourgade dans laquelle réside un notaire.

VACOGNES.

Vacognes, *Vascoia.*

L'église de Vacognes a très-peu de caractère, une partie des murs du chœur ont été repris en sous-œuvre. Le style ogival se montre dans la partie occidentale de la nef et dans le mur nord du chœur; mais il est bien difficile d'indiquer une époque pour des débris si peu caractérisés. La tour carrée et couverte en bâtière à l'extrémité occidentale de la nef ne paraît pas antérieure au XVIe. siècle.

On dit qu'anciennement l'église et le village de Vacognes étaient à une autre place beaucoup plus rapprochée de la grande route actuelle d'Aunay à Caen, et qu'on y a détruit des fondements de maisons.

Le seigneur nommait à la cure. Le curé percevait les dîmes.

La maison seigneuriale a de belles avenues : il y avait dans le jardin une chapelle sous l'invocation de St. Adrien à la nomination du seigneur, laquelle avait été bâtie en 1694 par Anne de Gislain, veuve d'Adrien Le Petit, chevalier, seigneur et patron de Vacognes avec fondation de quatre messes par semaine.

Ce seigneur mourut glorieusement à la bataille de Nervinde, aux côtés du duc de Chartres, son maître, l'an 1693, âgé de 44 ans.

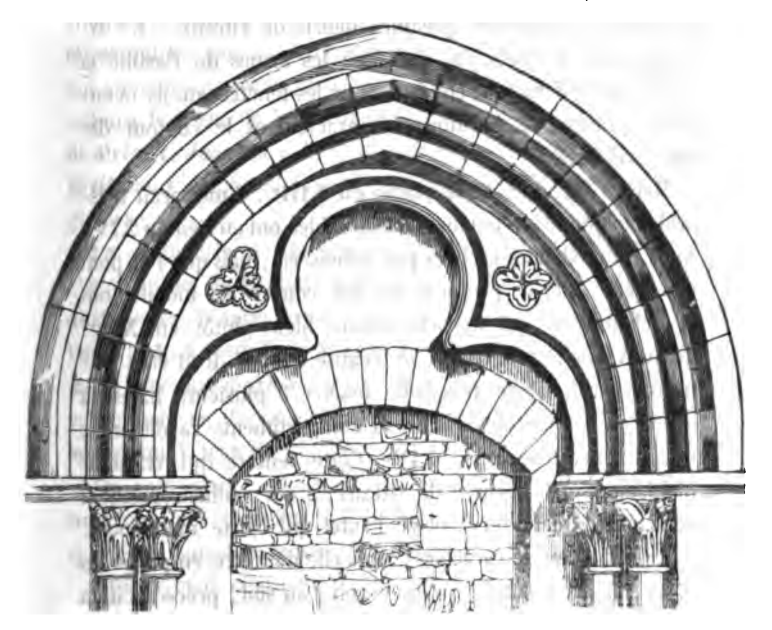
Il avait fait quelques vers assez remarquables : « François Le Petit, son père, et ses oncles auraient réussi dans les belles-lettres, dit Huet, s'ils avaient été plus persévérants dans leurs études. » Adrien Le Petit laissa une fille unique, Marie-Antoinette Le Petit, qui épousa A. Achard, seigneur

du Pin. Cette famille possède toujours la terre de Vacognes (1).

PRÉAUX.

Préaux, *Pratella*, *Pratelli*.

L'église de Préaux, sans être remarquable, offre cependant quelqu'intérêt. Le chœur est la partie qui mérite le plus d'attention : on y voit, au sud, une porte aujourd'hui bouchée dont le tympan trilobé annonce le XIII[e]. siècle :



les fenêtres du nord composées de deux baies trilobées, surmontées d'une rose, le tout sans colonnes, sont

(1) M. Amédée Achard de Vacognes est aujourd'hui membre de la Société Française pour la conservation des monuments.

moins caractérisées et pourraient tout aussi bien être rapportées au commencement du XIVe., si l'abbé Beziers n'avait consigné dans le manuscrit que j'ai déjà cité, une note qui paraît se rapporter à l'une d'elles. On a trouvé, dit-il, sur un morceau de carreau d'une des croisées, l'inscription suivante en lettres gothiques ainsi disposées : *(Anno milleno ducentesimo sexagesimo nono)* 1269.

AN O
O LX
M O
O IX
C O
C O

J'ai vainement cherché les traces de cette inscription, mais elle peut avoir été cachée par la boiserie ou couverte de peinture ; j'ajouterai qu'il reste dans ces fenêtres quelques débris de vitraux peints dans lesquels j'ai distingué les armes de Castille et qu'ils ont évidemment été faits pour les fenêtres qu'ils occupent, puisque la bordure suit exactement le contour des baies trilobées.

Mais si le chœur est en partie du XIIIe., il me paraît très-probable que des retouches considérables ont eu lieu au XIVe. Ainsi les crédences cachées par la boiserie, mais que l'on peut voir parce que le panneau qui les couvre est mobile, ont des chapiteaux qui appartiennnent bien plutôt au XIVe. qu'au XIIIe. ; et le chevet de l'église qui est droit était autrefois percé d'une très-belle fenêtre à plusieurs baies et ornée au sommet de nombreux compartiments rayonnants, qui annonce encore le XIVe. Cette fenêtre qui vraisemblablement était décorée de vitraux, a été malheureusement condamnée quand on a placé l'autel qui existe maintenant.

La nef a peu de caractère; mais elle doit être en partie du XIIIe. siècle. L'entrée qu'on y voit, au sud, précédée d'un porche, n'offre pas d'indices précis d'époque, elle est postérieure au mur.

La tour appliquée à l'ouest doit être postérieure à 1600. C'est l'œuvre d'un maçon sans goût : j'en ai peu vu d'aussi massives ; elle est terminée en bâtière.

A l'intérieur de l'église, dans une niche pratiquée dans l'un des murs de la tour, est une sainte Barbe que je crois du XVIe. siècle et qui mériterait d'être dessinée; il est rare de rencontrer des statues de cette époque dans nos églises de campagne. Elle se trouvait, m'a-t-on dit, dans l'origine, au-dessus d'un petit autel qui n'existe plus.

Le patronage de Préaux était laïc. Le curé percevait les dîmes.

L'église est sous l'invocation de St. Sever, et l'on rapporte à ce sujet que les reliques de ce saint étant transportées à Rouen s'arrêtèrent à Préaux, et devinrent si lourdes, quand on voulut les enlever, qu'on ne put y parvenir qu'après avoir fait vœu de mettre la paroisse sous son invocation.

Sous le règne de Jean-Sans-Terre on voit figurer un Jean de Préaux, *Joannes à Pratellis*, et un Guillaume de Préaux, *Willelmus à Pratellis*, qui possédaient des terres en Angleterre.

La seigneurie de Préaux avait droit de haute-justice, c'était un fief de haubert mouvant noblement de la baronnie de Douvres. D'après l'aveu, déjà cité de l'évêque de Bayeux, l'an 1453, à cette époque *Jean Le Herici, escuyer, tenait de la baronnie de Douvres* par foi et hommage le fief de chevalier assis en la paroisse de Préaux, lequel avait jadis appartenu à Jean de Combray.

On voit encore, à peu de distance de l'église, au nord, un château à tourelles qui peut dater du XVIe. siècle et qui était autrefois entouré de fossés.

Préaux était chef-lieu d'une sergenterie comprenant 19 paroisses; un des 9 hameaux qui en font partie s'appelle *la Bijude*, nom que nous retrouvons dans plusieurs autres communes.

TROIS-MONTS

Trois-Monts, *Tres Montes.*

Des travaux considérables viennent d'être faits à l'église de Trois-Monts sous la direction de M. de Galery, propriétaire du château.

Le chœur a été supprimé et reconstruit à l'extrémité occidentale de la nef et le portail s'ouvre aujourd'hui, à l'est, sous la tour qui se trouvait entre chœur et nef. Cette tour offre intérieurement des parties romanes assez remarquables. L'arcade qui séparait le chœur de la nef et qui aujourd'hui regarde le sanctuaire est ornée de trois archivoltes, dont l'une est couverte de frètes crénelées et l'autre de zigzags



multiples. Les chapiteaux des faisceaux de colonnes sur lesquels reposent cette arcade, notamment celui de la co-







LAU.



LAU.

Lith A. Hardel à Caen.

lonne porteuse, sont assez intéressants et bien conservés : on en jugera par l'esquisse suivante :



La base de cette colonne est aussi très-élégante et ornée de deux tores au-dessus de la scotie : je crois cette tour de la seconde moitié du XIIe. siècle.

Le nouveau chœur, construit par les soins de M. de Galery, dans le style de la renaissance, sera décoré d'élégantes boiseries et de plusieurs tableaux. La chaire doit être composée de fragments sculptés du XVIe. siècle.

L'église de Trois-Monts est sous l'invocation de N.-D. Le patronage était alternatif entre le roi et le seigneur. Le curé percevait les dîmes, mais il devait 100 liv. de rente au chanoine de Ste.-Honorine dont le fief s'étendait dans cette paroisse (1).

Philippe de Trois-Monts accompagna le duc Robert Courte-Heuse à la terre-Sainte, en 1096 : Jeanne de Trois-Monts,

(1) V. le pouillé du diocèse de Bayeux.

de la même famille, mourut abbesse de Cordillon, en 1417. Ses armes étaient d'argent et d'azur à une fasse de gueule brochant sur le tout.

Au XIXe. siècle, Mathurin-Charles-Louis Couture de la Pigachière était seigneur et haut-justicier de Trois-Monts.

Le château de Trois-Monts et la belle terre qui l'entoure appartiennent aujourd'hui à M. Dubocher de Gallery, ancien officier de cavalerie. C'est une des belles positions du département. Des fenêtres du château on jouit d'une vue magnifique, et l'on distingue les côteaux du Pays-d'Auge, l'embouchure de l'Orne et la mer jusques au Hâvre.

Enceinte retranchée. Il existe à Trois-Monts une enceinte retranchée que j'ai décrite et figurée dans le second volume de mon Cours d'antiquités (pag. 324 et pl. XXXII).

LA CAINE.

La Caine, *prioratus de Cathenâ.*

Ce prieuré fut fondé par Roger de Malfillâtre, seigneur de Curcy-le-Malfillâtre, Ouffières, La Caine, etc.

Cette fondation eut lieu avant l'année 1135, car elle fut confirmée par le duc de Normandie, Henri Ier., mort cette même année. Le fondateur donna son prieuré aux religieuses de Beaumont-les-Tours. Il était jadis habité par plusieurs religieuses de ce monastère, gouvernées par une prieure. On trouve Jeanne de Sassé, prieure, en 1408, et Mathurine de la Pelissonnière, en 1450. La prieure était dame de La Caine et nommait à la cure; mais, dans la suite, les religieuses se retirèrent à leur abbaye, qui jouissait encore du revenu du prieuré en 1790.

Il paraît, par une charte de Rotrou de Warvick, archevêque de Rouen, que les largesses du fondateur envers une église, étaient souvent le fruit des rapines commises envers un autre, et qu'à l'article de la mort il fit, dans les mains du prélat,

la remise de tout ce qu'il avait enlevé à ses propres églises ou à celles des autres, et même tout ce que ses ancêtres avaient pu leur ravir. La restitution parut si importante à l'archevêque qu'il la publia dans des lettres-patentes, adressées aux évêques de la province, et qu'on trouve dans l'ancien cartulaire de la cathédrale de Bayeux.

Cette famille prenait indistinctement le nom de Curcy et celui de Malfillâtre et souvent l'un et l'autre; elle subsistait encore dans le XVIe. siècle. On trouve un recteur de l'université, au XVIe. siècle, qui se qualifie curé et seigneur de Curcy-le-Malfillâtre.

Après la retraite des religieuses à leur abbaye, les maisons conventuelles durent être consacrées uniquement à l'exploitation de la ferme : il ne reste plus d'ancien que l'entrée qui offre, comme presque toutes les entrées d'abbaye, une grande porte pour les charrettes et une petite porte pour les piétons : Elles sont l'une et l'autre voûtées en arcs surbaissés sans colonnes, mais très-solidement construites et paraissent dater *au moins* du XVe. ou du XIVe. siècle ; elles étaient surmontées, m'a-t-on dit, de deux étages qui ont été démolis il y a environ 20 ans : les autres maisons qui dépendaient de la ferme du prieuré sont peu anciennes et sans intérêt.

L'église qui était demeurée paroissiale jusqu'à la révolution, et qui est maintenant supprimée, appartient en partie au style roman (probablement de l'époque de la fondation): elle est peu considérable et terminée par une apside semi-circulaire. Le mur du nord est celui qui a conservé son caractère primitif. Le côté du sud a été refait presque en entier, mais, même du côté du nord, il y a peu de chose à observer.

Un campanille ouvert surmonte le mur occidental et renferme la cloche. L'intérieur de l'église n'offre rien d'intéressant ; j'ai seulement remarqué quelques pierres d'appareil peintes en rouge sur un fond blanc, genre de décoration

qui était assez ordinaire au XIIe. siècle. Une statue de la sainte Vierge, placée dans une niche de la nef, est moderne dans sa partie supérieure, mais on a greffé cette tête sur un tronc ancien qui mérite d'être remarqué et qui pourrait être du XIVe. ou du XVe., à en juger par quelques détails du siége sur lequel la statue est représentée assise.

L'église de La Caine est sous l'invocation de N.-D., ce qui explique l'ancienneté de la statue dont je viens de parler. Le patronage appartenait, comme nous l'avons dit, à l'abbaye de Beaumont-les-Tours qui percevait les deux tiers de la dîme. Le curé avait l'autre tiers.

MONTIGNY.

Montigny, *Montineium, Montigneium.*

L'église de cette commune est presque sans intérêt. Le chœur m'a paru du XVIIe. siècle, peut-être du XVIIIe. La nef est plus ancienne et peut dater du XIIIe., mais on y a percé des ouvertures modernes, et les murs ont été refaits dans quelques parties. Une porte avec archivolte, offrant de chaque côté deux colonnes, attire l'attention. Au milieu du chœur



est enterré Gabriel-Jean-Richard de Cheux, de Montigny,

fils de Philippe de Cheux, seigneur de la paroisse, décédé le 27 juillet 1761, à l'âge de 19 ans.

La tour latérale au sud entre le chœur et la nef est à pans coupés, terminée par une pyramide en charpente couverte en ardoises; le tout très-peu élevé et très-pesant.

Cette église était dédiée à St. Jacques et à St. Gerbold, et la cure était à la nomination du seigneur du lieu. Le curé percevait la dîme.

Montigny est appelé *Montigny-le-Bois* dans les vieux titres. La seigneurie était possédée en 1356 par Roger de Longueville, et à la fin XVIe. siècle par Jacques de Fresnel, qui était aussi seigneur et patron de Maisoncelles. Marguerite Richard, sa veuve, épousa en secondes noces Robert de Launoy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre, seigneur de Criqueville, Ranville, Hérouvillette et Bray, qui au droit de cette dame nomma à la cure de Montigny en 1606. Quelque temps avant la révolution, le seigneur de Montigny était M. de Cheux, qui possédait en même temps le fief de Petiville, paroisse de Fontenay-le-Pesnel (1).

CURCY.

Curcy, *Crusseium, Curseium, Cruiseium.*

Cette paroisse est appelée dans les titres *Curcy-le-Malfillatre*, parce qu'elle a été long-temps possédée par des seigneurs de ce nom.

L'église n'offre rien qui mérite d'être remarqué; la maçonnerie en est peu caractérisée; elle doit tout au plus remonter à la fin du XVIe. siècle.

Elle est sous l'invocation de St. Jean. Le prieuré de St.-

(1) V. les notes de Beziers, précédemment citées.

Vigor de Bayeux nommait à la cure. Ce patronage lui avait été donné par Odon de Conteville, évêque de Bayeux (1).

Le curé percevait les dîmes, à charge de faire 400 livres de rente au prieuré de St.-Vigor.

La seigneurie de Curcy était qualifiée de baronnie et se composait des fiefs de Curcy, Martinbosq, la Motte, Fresnay et Argences, tous fiefs de haubert; il y avait une fiefferme sur laquelle les chanoines de la Ste.-Chapelle de Paris avaient 60 livres de rente à percevoir par suite de la donation que leur avait faite le roi Philippe-le-Long en 1318.

L'emplacement du château *de la Motte*, que je suppose être le château baronnial, se voit encore à l'est de l'église de Curcy; on remarque une belle motte ovale, offrant à son sommet 120 pieds de longueur sur 75 de largeur, et dont la hauteur est à peu près de 25 pieds. Elle supportait un château construit en pierre, car on distingue encore un puits et quelques pans de maçonnerie à fleur de terre. Une vaste cour s'étendait à l'est de ce donjon : elle était vraisemblablement garnie de palissades. De la motte de Curcy, la vue s'étend jusques au-delà de la vallée de l'Orne, vers Grimbosq, Croisilles et Combrai.

Nous avons vu que la famille Malfillâtre a fondé le prieuré de La Caine. Thomas Le Malfillâtre, seigneur et baron de Curcy, figure parmi les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Caen, dans la bulle d'Innocent III, en 1210. Un Nicolas de Malfillâtre, baron de Curcy, Mesnil-Ongrain et Baron, vivait en 1613; il laissa une posterité qui a possédé cette terre encore plus d'un siècle. M. Gislain, marquis de Bénouville, avait hérité de la seigneurie au XVIIIe. siècle.

Jacques Duval, curé de Curcy, qui mourut en 1543,

(1) La charte d'union de ce prieuré à l'abbaye de St.-Bénigne de Dijon fut donnée à Bayeux en 1096.

et fut un des protonotaires de Jean, cardinal de Lorraine, était, dit M. de Bras, *un savant et bien morigéné personnage qui fut très-regretté d'un chacun.*

Le château de Martinbosq reconstruit presque en entier au commencement du XVIIe. siècle (1), mais dont quelques parties peuvent être plus anciennes, offre encore un ensemble



CHATEAU DE MARTINBOSQ.

très-pittoresque : on en jugera par cette vue que nous devons

(1) M. Pagny, notaire, membre du conseil d'arrondissement de Falaise, a la preuve qu'une grande partie de ce château est de l'an 1611.

au burin de M. Godard, d'Alençon, dont le beau talent est bien connu en France et à l'étranger (1).

On voit encore sur la rivière d'Orne, près le bac du Homme, les vestiges d'un ancien pont qui fut, dit-on, ruiné par les Anglais et quelques restes d'une chapelle dédiée à S^{te}. Anne.

GOUPILLIÈRES

Goupillières, *Goupillieriæ.*

L'église est peu intéressante et refaite en partie : on y remarque seulement dans les murs sud et nord de la nef des pans de maçonnerie en arête de poisson. La tour, à l'extrémité occidentale et terminée par un toit à double égout, n'est pas antérieure au XVIe. siècle.

J'assignerais la date du XVIe. siècle au chœur, à en juger par quelques restes d'ouvertures en ogive qui me paraissent à peu près de ce temps.

Cette église est dédiée à S^t. Eustache. Le chanoine de Bayeux dont le titre portait la désignation de *Goupillières* était seigneur et patron de la paroisse et présentait de plein droit à la cure. La paroisse dépendait de la sergenterie de Préaux.

Le territoire de la commune est peu étendu et bordé d'un côté par la rivière d'Orne.

OUFFIÈRES.

Ouffières, *Olferiæ, Olfere, Ophieres.*

Le chœur de l'église d'Ouffières a été reconstruit de fond en comble il y a quatre ans. La nef offre peu de caractères

(1) Nous devons remercier ici M. Godard d'avoir bien voulu graver quelques planches de la Statistique monumentale du Calvados ; elles ajouteront aux yeux de tous un grand prix à notre ouvrage.

et pourrait n'être pas antérieure au XVIe. siècle aussi bien que la tour carrée placée à l'ouest.

On voit près de la porte par laquelle on entre, du côté du sud, une inscription en lettres gothiques attestant que là est enterré un prêtre, curé de Longueraye et natif de cette paroisse d'Ouffières, lequel trépassa l'an M V^cc et XVII (1517). Cette inscription n'était pas dans l'origine là où elle se trouve, on l'aura replacée dans la muraille en reconstruisant celle où elle était d'abord.

L'église est sous l'invocation de S^t. Mathieu et de S^t. Lo. Le prieuré de S^t. Vigor en avait le patronage depuis l'an 1096, il percevait les deux tiers de la dîme et laissait l'autre tiers au curé.

La terre seigneuriale de la paroisse appartient à M. Signard d'Ouffières, de Caen.

HAMARS.

Hamars était traversé comme plusieurs des communes que nous avons citées par l'ancienne route de Caen en Bretagne.

L'église, autrefois sous l'invocation de S^t. Léonard, est à présent sous celle de la sainte Vierge. Comme elle tombait en ruines, on la rebâtit en 1715 sur un emplacement nouveau et plus près du centre des habitations. Le seigneur nommait à la cure. La dîme était partagée par tiers entre le curé, le chapitre de Bayeux et les Minimes de Rouen.

Parmi les membres de la famille seigneuriale de Hamars on peut citer : Raoul de Hamars qui figure dans des titres de 1390. Louise de Hamars, sa fille unique, fut mariée à un d'Houllefort, chevalier seigneur de Vienne, Bonnemaison, la Suhardière, S^t.-Martin-de-Sallen, Maisoncelles-sur-Ajon, Savenay, Lamberville, Aulnay, Barbières et Etreham : il est qualifié dans plusieurs actes de chambellan du

roi, bailly de Caen, etc., etc.; il laissa pour fille unique Renée de Houllefort, dame de Hamars (1).

La terre de Hamars fut érigée en châtellenie en 1612 et en marquisat en 1679 en faveur de la famille Auzeray, avec établissement de deux marchés, le lundi et le vendredi de chaque semaine, et de plusieurs foires. Ces établissements furent confirmés par lettres-patentes de 1751.

SAINT-MARTIN-DE SALEN

L'église est sous l'invocation de St. Martin.

La cure se divisait en deux portions dont l'une était à la nomination du duc d'Harcourt, l'autre à celle de l'abbaye de Fontenay.

Elle avait d'abord fait partie de la baronnie de la Motte de Cesny; elle fut incorporée au duché de Harcourt lors de l'érection de ce duché en 1709, en faveur de Harcourt, chevalier des ordres du roi et maréchal de France: elle passa dans la famille de Harcourt comme nous l'avons dit à l'article de Hamars, par suite du mariage de Marguerite de Botarnay avec Jean d'Harcourt, seigneur d'Auvillers.

Le territoire de St.-Martin-de-Sallen est un des plus accidentés du département. Le grès, les schistes anciens, le marbre, en forment la base (2). Un des principaux villages de la commune s'appelle *les Trois-Maries*.

(1) D'après les notes de Beziers communiquées par M. G. de Villers, cette demoiselle épousa Antoine de Botarnay, bailly de Caen après son beau-père; de ce mariage sortirent Marguerite et Catherine de Botarnay, qui partagèrent cette riche succession en 1501. L'aînée, dame de Hamars, fut mariée à Jean d'Harcourt, chastelain d'Auvillers; la cadette à François de Laval, seigneur de Marcilly. Celle-ci mourut sans enfants en 1535. L'aînée fut mère de Thomas d'Harcourt, chastelain d'Auvillers, seigneur de Hamars qui mourut sans postérité.

(2) Voir ma topographie géognostique du Calvados, 1 vol. in-8°. Paris, Derache, 1828, et la carte géologique du département.

NOTICE

Sur trois églises du Lavedan, Lau, Luz et St.-Savin ;

PAR M. LE Vte. DE GOURGUES,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Trois églises du Lavedan ont attiré mon attention en raison du trait commun qu'elles ont entr'elles ; toutes trois de l'époque romane, et de condition diverse, humble paroisse, église du temple, puissante abbaye.

On voit dans le tympan de la porte principale le Christ au milieu des symboles des quatre évangélistes.

A *Lau* (Voir la Pl.), la pierre posée sans ornement dans la maçonnerie, au-dessus de la porte, a été tellement empâtée par les couches successives de blanchiment à la chaux, que la forme générale seule peut en être aperçue.

A *St.-Savin* (V. la pl.), le marteau révolutionnaire a écrasé tout le relief.

A *Luz*, la conservation est entière.

Dans les trois tympans, la même idée est exprimée à peu près de la même façon : il y a identité dans la gloire, le mouvement du geste, la place et l'importance de chaque personnage; mais à Lau et à St.-Savin, le Christ est de-

4

bout; à Luz, il est assis. A Luz, la robe est ondoyante, la pose naturelle; dans les deux autres les plis sont roides et droits. A Lau, le Christ en tunique a les pieds libres; à St.-Savin, il est en chasuble, et ses pieds sont engainés sur un socle.

De ce rapprochement, ces représentations me semblent devoir être ainsi classées: St.-Savin, la plus hiératique, et dès-lors la plus ancienne, Lau et Luz, qui descendent à l'époque où l'art dégagé des types consacrés, revêtait la divinité de ce que la forme humaine lui offrait de plus beau.

Pour apprécier leur âge respectif, on peut employer, il me semble, comme termes de comparaison, les églises où des sujets semblables ont été traités.

Je crois qu'aux Xe. et XIe. siècles, il est permis de rapporter à une même période de temps, une même ressemblance sur toutes les parties de la France. Charlemagne avait généralisé en effet la forme extérieure dans son vaste empire; lois, monnaies, écoles, autorité des comtes; dans tous, il y avait unité, comme aujourd'hui, et les arts aussi étaient sortis du palais du prince. Cette influence imprimée fortement au IXe. siècle, dut avoir de la durée; elle se prolongea jusqu'à ce qu'elle pût être remplacée par une idée nouvelle dans la tête des architectes, et il ne put y en avoir une avant l'époque des Croisades. Alors seulement on sortit de chez soi, et l'on y rentra avec des impressions diverses; puis ce nouveau fonds s'isola, se ramifia, se traduisit dans de nouvelles langues sans conserver de communication, et de là naquirent les écoles provinciales. Il me semble donc qu'avant le XIIe. siècle, l'art est contemporain partout, et que ce n'est que postérieurement, qu'il ne peut plus être invoqué en témoignage, pour déterminer une même époque.

Or, le sujet du Christ entre les 4 symboles, se retrouve à

Nantua, Angers, St.-Julien de Brioude, St.-Trophime d'Arles, sur une porte intérieure de l'abbaye de Cluny, etc., etc.

Dans toutes, le Christ est assis, la pose est naturelle, les vêtements n'ont pas de roideur, et l'ornementation soit des tympans, soit des voussures du portail est beaucoup plus riche, et surtout plus *personnagée* que dans les églises du Lavedan. Or voici les dates que je trouve assignées. La porte de Cluny étant de la 1re. fondation du monastère est du XIe. siècle., St.-Julien, du XIe., St.-Trophime, Nantua et St.-Martin d'Angers, du XIIe. siècle.

Par cette raison St.-Savin et Lau doivent être du XIe. siècle au plus; Luz, du XIIe., mais de la 1re. partie, puisque les personnages n'apparaissent pas encore.

Cela est confirmé : pour St.-Savin, par la date d'une charte. L'abbaye ruinée par les Normands, vers 843, fut rétablie par Raimond, Cte. de Bigorre; la charte est de 945, et il y a lieu d'assigner à cette époque la construction actuelle, quoiqu'il ne soit pas fait mention dans la charte des édifices de l'abbaye.

Pour Luz, la date indiquée par une inscription fort dégradée qui entoure le tympan; j'en ai recueilli un fragment, et la forme de la lettre atteste le XIIe. siècle.

Voici ce que j'ai observé dans chacune de ces églises, séparément :

LAU (V. la pl.), pauvre petite paroisse, a la forme la plus ordinaire. Nef rectangulaire avec deux petites chapelles latérales pour transept; apside semi-circulaire. Pour clocher, il y a une tour à peu près carrée, massive, avec un contrefort à deux retraits, montant jusqu'au faîte.

LUZ (V. la pl.) n'est point une basilique circulaire, quoiqu'église du temple; il est vrai que l'édifice actuel est une reconstruction caractérisée par son appareil en cailloux roulés, rangés comme ils le sont aujourd'hui dans les constructions actuelles des Pyrénées.

De l'œuvre et peut-être du plan primitifs, il ne reste que le portail au haut duquel est le tympan dont j'ai parlé, et un petit monument avec tombeau et inscription tumulaire placée à gauche de la petite porte d'entrée.

On dit que ce tombeau (V. la pl.) servait autrefois de bénitier aux templiers; mais cette tradition ne serait-elle pas plutôt un vestige des imputations faites aux religieux de cet ordre? On leur reprochait les crimes les plus atroces; prendre de l'eau bénite dans une tombe, rentre dans le goût des accusations devant lesquelles ils succombèrent.

Voici l'inscription qui atteste que cette tombe avait renfermé une jeune fille morte à 5 ans en 1236; elle est en idiôme du pays. Le 1er. mot semble pour *quiescit*.....

Filla de Nara... barsia, vos (pour *vocata*) *Madalina, etc.*

La tombe a environ 2 pieds et 1/2 de longueur.

Le portail de l'église de Luz se compose d'une archivolte avec 5 voussures en retrait, reposant sur les pieds droits du mur, sauf la troisième qui s'appuye sur une colonnette ayant un chapiteau et pas de base.

La 1re. voussure est ornée d'un feuillage; la 2e. a des tores en billettes sur trois rangs; la 3e. un tore: sur la 4e. et la 5e. la pierre est nue, mais le monogramme du Christ est sculpté au milieu de cette dernière.

Les chapiteaux des deux colonnettes du portail semblent offrir un sujet emblématique, et leur faire paraît d'une autre époque que le tympan. Un cordon en feuillage, de même dessin que celui qui est sur la 1re. voussure, sépare l'archivolte de ses appuis.

Le mur latéral de ce portail contient aussi une inscription qui y est incrustée. Elle indique l'année mille trois cent quarante.

L'église actuelle (V. la pl.) est une croix latine, à apside semi-circulaire avec 2 chapelles pour transept. Le chœur est

au bas de la nef. A droite, règne un collatéral presqu'aussi grand que l'église, avec laquelle il n'a de communication que par une petite porte de service. Cette chapelle, dans laquelle on trouve quelques bonnes sculptures sur bois, du XVIe. siècle, a son clocher, orienté sud, nord; tandis que le clocher de l'église est ouvert est, ouest; celui de la chapelle n'ayant que quatre assises à son fronton paraît antérieur à celui de l'église qui en a un plus grand nombre, et se trouve ainsi plus rapproché du genre actuellement en usage.

La porte principale, placée au bas de la croix, est latérale, et regarde le nord; du même côté, et dans le bras de la croix, s'ouvre une petite porte, à gauche de laquelle est l'inscription tumulaire placée sur le prétendu bénitier des templiers; cette porte est précédée d'un porche étroit et voûté, donnant dans une tour quadrilatère et crénelée, qui est l'unique entrée pour arriver à l'église. A cette tour aboutissent de chaque côté les murs crénelés, percés de meurtrières, et jadis flanqués de tours (1), d'un polygone irrégulier à 14 côtés, qui sert d'enceinte à l'édifice. La ligne qui se prolonge de la tour carrée au clocher de la chapelle, traversant à angle droit la ligne de la nef, semble figurer une croix inscrite dans l'ellipse d'un *vesica piscis*, ainsi qu'on la voit derrière la tête du Christ au tympan du portail.

Les deux chapelles latérales et l'apside sont plus récentes que la nef, à en juger par l'ogive surbaissée à 4 nervures en croix terminées en cul-de-lampe, qui se voit à la voûte.

Le mur de l'apside est en retrait sur l'épaisseur de celui de la nef, ce qui produit une saillie qui semble, au premier abord, être un contrefort.

(1) Les tours n'existent plus aujourd'hui. Il en est fait mention dans le journal d'un voyage aux Pyrénées par M. Ch. Des Moulins, en 1816.

Les modillons de la corniche offrent des sujets divers, un oiseau, une main levée, des enroulements, etc. Immédiatement au-dessous, le mur de l'église, dans toute sa longueur, est percé à son sommet, d'ouvertures larges et carrées, à linteau brisé formé de deux tables de schiste reposant sur des pieds-droits en pierre de taille. Ces ouvertures très-rapprochées (8 sur l'apside) se prolongeant le long des combles, servaient dans les temps de guerre à la défense de l'église, et ce même système se retrouve dans les environs de Luz, à Pierrefite, à Solon.

A Solon, il en existe même sur l'épaisseur du mur isolé du beffroi. Au moyen d'un exhaussement par encorbellement dans le genre de la plate-forme des tours, on a pu y ajouter une sorte de hune longue et étroite, qui pouvait servir de donjon à la troupe renfermée dans l'église ; ce mode est plus rare je crois, et il est d'un aspect étrange et pittoresque.

A la voûte du passage étroit qui conduit à la petite porte de l'église de Luz on remarque une fresque, c'est le Père éternel, couronné, une main levée, de l'autre tenant un globe surmonté d'une couronne ; puis les quatre animaux symboliques : en bas, le lion, et sur une bande étroite SANT MARC ; l'autre côté manque : le taureau, SANT LUC, et l'aigle SAN... JEAN.

Sur le mur est un autre sujet, J.-C., et deux anges sonnant de la trompette, avec cette légende : SVRGYTE MORTVY : BENYTE AD IVd YJI VM. (*Sic.*)

Ces peintures et la lettre de la légende paraissent du XVe. siècle ; peut-être ont-elles été refaites à cette époque ; au même temps appartiennent aussi, je pense, les vestiges polychrômes qu'offrent les voussures du portail ; il est difficile de reconnaître les formes de ce que l'on a représenté : l'image de la Vierge, cependant, se voit en regard du monogramme du Christ.

A Luz, l'hôtel de la gendarmerie a une porte ogivale; en entrant dans la cour on voit deux bas-reliefs, l'un au-dessus de la porte du jardin, l'autre devant une fontaine. La fontaine du jardin a aussi un bas-relief sculpté; il semble que ce soit une charge, un *Mayeux* fait par un artiste du XVe. siècle contre un amateur de ces excellentes truites que l'on mange à Luz.

S^t.-SAVIN, à l'exception d'une coupole polygonale, à 8 nervures et 4 fenêtres tref lées, qui s'élèvent au milieu du transept, et d'un exhaussement pour prolonger au-dessus de la corniche une galerie fortifiée, à ouvertures carrées dans la nef, et cintrées au transept et à l'apside, la belle église de S^t.-Savin (V. la planche), appartient tout entière au roman secondaire qu'atteste le tympan de son portail.

Le plan est croix latine avec transept, apside semi-circulaire, et de chaque côté une chapelle semblable, mais moins saillante.

La voûte, plein-cintre, est traversée par des arcs doubleaux, plats et à 2 retraits; 3 dans la nef, 2 dans l'apside, 1 dans chaque chapelle; il n'y en a point au transept.

Ces arcs sont traversés à la naissance de la voûte par une corniche plate qui règne le long de l'église; ils s'appuient sur des piliers carrés comme eux, ayant une plinthe pour base. Cette plinthe repose sur deux marches qui avancent autant qu'un soubassement à 2 marches aussi, mais plus hautes, et qui partant du niveau de la plinthe du pilier, règne au bas des murs de la nef.

Deux fenêtres dans la nef, 3 à l'apside, 2 aux chapelles, 1 au bras droit du transept.

Les fenêtres de la nef sont simples et sans aucun ornement.

Dans les autres parties, elles sont ornées d'un tore reposant sur une colonnette dont le chapiteau offre des ornements variés.

Mais il y a cette singularité que l'ornementation est alternée; la fenêtre ornée à l'intérieur est nue en-dehors; *et vice versâ*, elles se suivent dans cet ordre-là.

Contreforts. — Trois contre la nef, deux contre la chapelle, deux contre l'apside. Ces derniers sont semblables : ce sont des pilastres montant jusqu'à la corniche, s'élargissant à la base et reposant sur un haut piédestal, contrebutté à raison de l'inclinaison du terrain, et orné de deux moulures en tores et d'une gorge perlée.

Ceux de la nef sont essentiellement différents, ils sont à trois retraits et semblent construits pour soutenir la galerie de fortification.

Les modillons sont peu saillants, et présentent pour la plupart une suite de moulures en retrait.

Le portail a deux moulures concentriques, décrites autour du tympan; elles sont sans ornement, et s'appuient sur une corniche formée d'une bande également nue.

Au-dessus de cette corniche règne un double rang de 10 colonnettes engagées, minces et alternées de manière à ce que chacune ait son chapiteau, mais que 5 seulement aient une base et reposent sur des piédestaux.

Sur ces colonnes, sauf sur les chapiteaux de deux colonnes qui sont le plus près de la porte, et sur la partie de la corniche qui touche au tympan, la pierre est unie. Les chapiteaux sont disposés de manière à présenter même lorsqu'on est devant une perspective fuyante; les colonnes se terminent par une gorge étroite, le socle est creux, très-applati, et se relève sur les bords en tore circulaire.

J'ai dessiné quelques-uns des chapiteaux du portail; l'un d'eux, le premier, rappelle exactement des têtes qui sont sur les monétaires de la 1re. race.

Au-dessus du portail est une rose fort simple, au centre de deux rangs de moulures concentriques; les meneaux

sont droits, courts, et partent d'un polygone qui est au centre.

Le mur est terminé par un fronton sans ornement, mais surexhaussé sans doute pour prendre le niveau de la galerie.

L'église est toute construite en moyen appareil, à l'exception de la galerie qui est en moëllon, et contraste ainsi avec le reste de l'édifice.

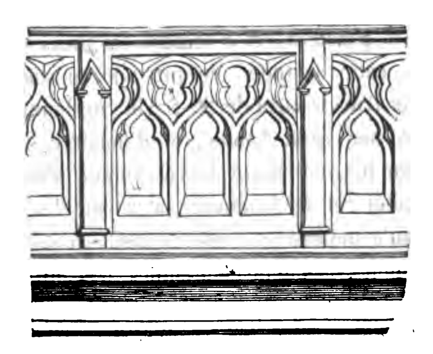
Cette grande et belle église de S^t.-Savin domine magnifiquement la riante et fertile vallée d'Argelez ; vue de loin, elle témoigne encore de la puissance de l'antique abbaye. Quand on approche, cette première impression disparaît : pour arriver à la porte, il faut suivre un passage très-étroit, parce qu'un particulier a trouvé bon d'élever un mur de clôture pour son jardin, à deux et trois mètres devant le vénérable portail ; puis une ancienne urne de fonts baptismaux git par terre contre les marches. A l'intérieur, cette grande basilique est nue et dégradée dans plusieurs endroits ; la pluie commence à y pénétrer, et à teindre les murs et le pavé. Au milieu de cette solitude, ce fut une consolation pour moi de trouver dans le curé de S^t.-Savin, un homme capable d'apprécier le lieu qu'il habite, et d'honorer son antique splendeur ; par lui, au moins la vie semble s'être réfugiée autour de l'autel, et le sanctuaire a retenu des objets bien précieux. Il m'a montré avec zèle le tombeau de S^t.-Savin, monument simple, formé de dalles unies, n'ayant d'autre ornement qu'une arcature reposant sur des colonnes engagées deux à deux, qui se voit sur une des faces latérales.

Ce tombeau qui n'a jamais été fouillé est recouvert d'une ardoise d'un seul morceau ; au-dessus est une châsse en bois doré, pyramidale, à trèfles et ogives. Le tombeau doit être du VIIe. siècle, si c'est le même qui a reçu la dépouille mortelle du saint.

On doit remarquer un reliquaire en émail, qui semble de la même époque, et deux tableaux à l'huile avec de nombreux compartiments séparés, offrant chacun la représentation d'un épisode de la vie du saint, avec la légende au-dessous, en lettres dorées du XVe. siècle. Deux fois le curé les a sauvés ; une fois il les a sauvés d'une main qui voulait s'en chauffer ; une seconde fois il les a sauvés des mains d'un artiste de passage, qui prétendait les restaurer. Ils auraient grand besoin d'être vernis.

Ce n'est que bien imparfaitement que l'on pourra juger des deux églises, de Luz et de S^{t}.-Savin.

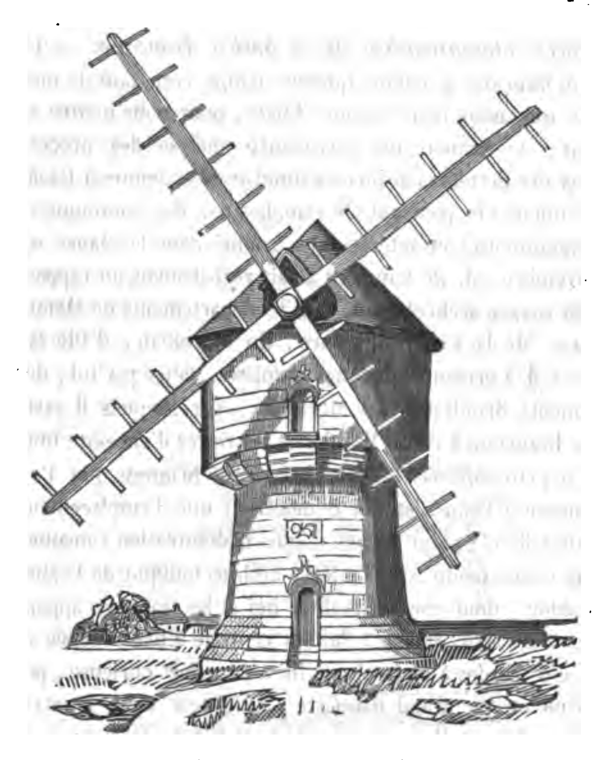
Je voudrais que le peu que j'ai dit, pût engager à les faire classer, l'une et l'autre, si elles ne le sont pas, et si cela était possible à leur faire obtenir quelques fonds. Pour S^{t}.-Savin surtout, il y a urgence, la toiture est en très-mauvais état, et une somme modique suffirait aujourd'hui pour arrêter la dégradation.



CHRONIQUE.

Séances administratives de la Société française. -- La Société française a depuis quelque temps reçu tant de mémoires que nous nous voyons obligés, pour nous mettre au courant, de donner une très-courte analyse des procès-verbaux des dernières séances administratives tenues à Caen. Ces réunions ont pourtant été remplies par des communications nombreuses et intéressantes : ainsi dans la séance du 23 novembre, M. de Caumont a fait verbalement un rapport sur son voyage archéologique dans les départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine : il a présenté quelques esquisses, faites par lui, des monuments druïdiques du Morbihan, sur lesquels il reste encore beaucoup à dire. Il a décrit les restes d'enceinte murale en petit appareil, avec chaînes de briques que l'on voit encore à Vannes et qui démontrent que l'emplacement de cette ville n'a point changé depuis la domination romaine ; puis il s'est étendu sur l'intérêt architectonique de l'église de Rhédon, dont une partie de la nef et les transepts appartiennent au style roman : la tour centrale à pans coupés et décorée d'arcades à plein cintre lui a paru fort curieuse, par sa forme et son grand diamètre ; le chœur dans le style ogival primitif est d'une grande légèreté : enfin la tour occidentale, séparée de l'église par suite d'un incendie qui fit de grands ravages et détermina à raccourcir la nef, paraît en partie du XIVe. siècle. Elle est fort élevée et produit le plus grand effet quand on descend dans la vallée de la Vilaine, au milieu de laquelle la ville est assise. M. de Caumont a annoncé que M. Biseul prépare un travail sur l'histoire de l'abbaye de Rhédon.

Quelques moulins à vent de la Bretagne méritent d'être dessinés : il y en a beaucoup encore de bâtis très-régulièrement en granite et dont les formes sont d'une régularité remarquable, tel est celui dont nous présentons l'esquisse,



MOULIN A VENT PRÈS D'AURAY.

qui peut dater du XVIe. siècle, et dans lequel on entre par une porte en ogive surmontée d'un cartouche encadrant des armoiries et d'une niche destinée à recevoir une statue, soit de la S^{te}. Vierge, soit du saint sous la protection duquel on avait mis le moulin. Tous les moulins à vent de Bretagne se

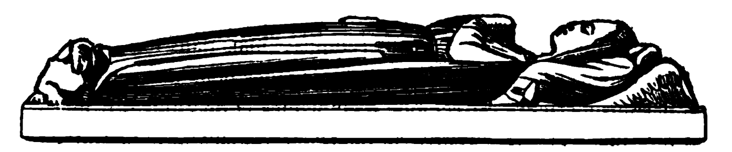
composent de deux corps cylindriques superposés, dont le supérieur est d'un plus grand diamètre que l'inférieur.

M. Bazin, du Mesnil-St.-Firmin, a fait parvenir une notice sur plusieurs fonts baptismaux curieux du département de l'Oise : ce département paraît décidément un des plus riches de France en monuments de ce genre.

M. de Caumont a présenté divers dessins, faits dans le département de l'Orne, par M. Boué, peintre, membre de la Société. Parmi ces dessins se trouve celui de la chapelle de Froidebise.

« Le château de Fredebise ou Froidebise dans une vallée au milieu des bois, à peu de distance de Lonlay-l'Abbaye, semble, dit M. Boué, le reste complètement modernisé d'un château plus considérable, entouré des quatre côtés d'un fossé plein d'eau, et qui peut avoir été bâti dans le XVIIe. siècle. A peu de distance, entourée de trois ifs séculaires, la chapelle qui paraît du XIVe. siècle ou peut-être de la fin du XIIIe., s'élève sur une sorte de monticule qui était peut-être l'emplacement d'un château plus ancien. L'extérieur est peu remarquable, seulement on voit encore assez bien marquées sur les murs des croix de consécration, assez élégantes, qui se répètent à l'intérieur, et reparaissent sous le badigeon.

« A l'intérieur, à droite, se trouve un tombeau représentant une femme couchée, les mains jointes, la tête sur un coussin



soutenu par deux anges. Le costume est très-simple, une robe avec ceinture et aumônière, un petit voile et un manteau en forme de chappe. Ce tombeau est assez bien conservé, d'un beau style et probablement du XIVe. siècle. Dans le pays

on appelle la femme ainsi représentée, Mme. de Bresolles ou Ste. Bresolles. Il paraît que le château a appartenu autrefois à une famille de Bresolles ou de la Bresollière. Ce sont peut-être ses armoiries que l'on voit dans la fenêtre du fond.

« La propriété passa ensuite, vers le XVIIe. siècle, dans la famille de Maisons. Une tombe plate de granite au milieu de la chapelle est celle de Messire le Frère, escuyer, seigneur de Maisons. Ses armoiries qui se trouvent sur la tombe sont répétées dans la fenêtre de gauche, à côté de laquelle se trouve une plaque de marbre noir, à moitié brisée, sur laquelle est l'épitaphe de la femme dudit sieur de Maisons.

« De chaque côté de la fenêtre du fond se trouvent deux sculptures; du côté de l'épître est la statue de la Ste. Vierge, se détachant sur une sorte de niche plate; de l'autre côté un encadrement plus grand, contient Jésus-Christ en croix, entre la Ste. Vierge et St. Jean; à ses pieds est un petit personnage dans un cercueil; sur les bras de la croix deux petits anges tenant le soleil et la lune. Toutes ces sculptures sont peintes en couleurs vives, ainsi qu'une assez jolie crédence qui se trouve à droite. La charpente, qui m'a paru assez récente, forme dans sa partie inférieure des compartiments, renfermant des armoiries; les quatre ou cinq premiers sont remplis, mais dans le reste de la chapelle il a deux compartiments vides pour un plein. La partie supérieure est remplie d'emblêmes et de chiffres peints en rouge et noir, entre lesquels on remarque de grandes fleurs de lys.

« Le contre-rétable peut être du commencement du XVIIe. siècle, mais il n'a pas été fait pour la place qu'il occupe. »

On a entendu des observations très-judicieuses, soumises

à la Société par M. le Cte. de Melet (de la Marne), et plusieurs mémoires imprimés de cet archéologue habile, dévoué à la conservation des édifices religieux.

Le Conseil a encore pris connaissance d'une notice sur la cathédrale de St.-Pol de Léon, par M. de Courcy; lequel a fait une demande de fonds en faveur de ce monument : le Conseil a pensé que 150 fr. pourront être accordés dans le courant de l'année 1844, lors de la session qui aura lieu à Saintes.

La discussion s'est ensuite engagée sur divers objets d'administration. M. l'abbé Le Petit, secrétaire, a demandé que des démarches fussent faites tendant à obtenir du Ministre l'inscription des églises d'Audrieu et de Mouen, sur le tableau des monuments historiques. Cette demande a été accueillie à l'unanimité; une note sera transmise à cet effet au Ministre.

M. Verolles, architecte, a présenté le projet de restauration qu'il a conçu pour la façade de l'église d'Audrieu. Une discussion s'est établie à ce sujet sur l'état des différentes parties de l'édifice.

M. Cusson a annoncé qu'une adjudication vient d'être passée pour les réparations à faire à l'église d'Oistreham; le devis s'élève à 14,000 fr., et déjà 6,000 fr. sont disponibles.

Une adjudication de 13,222 fr. a été passée pour les travaux de consolidation au château de Falaise.

M. Dieudonné a réclamé quelques secours pour la réparation d'une porte du château de St.-Sauveur-le-Vicomte; on a répondu que cette porte étant à présent l'entrée de l'hospice, la ville de St.-Sauveur pouvait la faire réparer à ses frais.

La séance du 26 décembre a été occupée par la lecture d'un mémoire de M. J. Marion sur une église de la Côte-d'Or; par celle d'une notice de M. l'abbé Cochet, de Rouen, sur une villa gallo-romaine qu'il a découverte près d'Etrétat, et par le rapport du trésorier sur les recettes et dépenses en

1843. Diverses lettres ont aussi été lues, et trois membres, MM. de Formigny, de La Vautrie et G. de Villers, ont été délégués au congrès scientifique de France, à Montpellier.

Plusieurs nouveaux membres ont été nommés : MM.
De Grandval, propriétaire à St.-Denis.
De Ternisien, vérificateur des Douanes à Bavay (Nord).
Ed. De Lessevelle, à Châlons-sur-Marne.
Eugène De Montgion, à Paris.
L'abbé Lochet, au Mans.
Boullier, curé de la paroisse Trinité de Laval.
De La Beauluère, propriétaire à Laval.
Marais, propriétaire à Epinay-sur-Odon (Calvados).

Caveau découvert sous l'église St.-Georges du château, à Caen. — M. le commandant de Courval ayant, il y a quelques mois, fait déblayer l'église St.-Georges du château, trouva une ouverture scellée au moyen d'une pierre, et qui donnait issue à des caveaux voûtés sous l'église. On y descendait par une espèce de puits carré, dans lequel il y avait à peine assez de place pour placer une échelle. Deux membres de la Société française, avertis par M. le commandant de Courval, ont pénétré dans ce caveau, et ils ont reconnu que les voûtes ne pouvaient être fort anciennes : d'après la manière dont elles sont construites, il serait difficile de leur assigner une date antérieure à la deuxième moitié du XVIe. siècle, et probablement elles ont été pratiquées pour cacher des objets précieux. Du reste, le système qu'on a souvent observé ailleurs se retrouve ici : des deux côtés d'une allée principale sont des niches ou alcoves destinées à recevoir les objets cachés, et qui pouvaient ensuite être murées. M. de Courval a levé un plan détaillé de ces galeries souterraines qui avaient, dans l'origine, une issue dans le jardin qui borne aujourd'hui l'édifice d'un côté.

PRÉCIS HISTORIQUE

Sur l'Ile-Barbe ;

PAR M. L'ABBÉ ROUX.

Inspecteur des monuments de la Loire.

Il est tout près de notre ville de Lyon, une petite île que baignent les eaux tranquilles de la Saône : elle porte le nom d'Ile-Barbe.

Le peuple ne la connaît que par les plaisirs dont elle est chaque année le théâtre, lorsque, pavoisées aux mille couleurs, ornées de banderolles et d'oriflammes, les gondoles légères y abordent de tout côté, vomissant sur ses flancs une foule inombrable qui s'y précipite. Les hommes plus graves et plus réfléchis la connaissent par les derniers retentissements du bruit qu'elle fit dans le monde.

Mais depuis qu'elle a cessé d'être ce qu'elle fut jadis, personne n'a essayé de mettre le pied sur son sol, pour retrouver au moins quelques vestiges de sa grandeur passée ; et pourtant elle recèle des trésors ignorés, elle a des pages que le temps n'a pas détruites, et qu'il faut nous hâter de lire, de peur que la main de l'homme ne perde ce que les siècles ont respecté. S'il nous était donné comme au prophète, de souffler sur ces ossements blanchis et de ranimer ce corps dont les restes nous étonnent, que de graves enseignements, que de pensées sublimes, que d'objets d'admiration se trou-

piété de ses abbés y attiraient des étrangers de toutes les parties du monde; le bruit des miracles opérés par l'intercession de la Vierge augmentait de jour en jour le nombre des pélerins. L'abbé Ogerius trembla pour la régularité de ses frères. Il fit élever, en 1070, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâce, qu'on plaça hors du monastère, sur le côté oriental de l'île, au bord de la Saône, afin d'éviter le contact des étrangers. Bientôt, tout ce qu'il y avait de grand et de pieux voulut s'unir d'affection et de prières à la royale abbaye. L'ordre de Citeaux, Belleville, Tournus, Saint Gilles, plusieurs chapitres et églises ambitionnèrent son alliance. Elle fut honorée de chartes et de priviléges, par les papes, les archevêques, les empereurs et les rois : les seigneurs lui donnèrent de l'or; il n'y avait presque pas de maison religieuse qui ne fût sous sa direction. Elle possédait, dans les trois provinces du Lyonnais-Forez et Beaujolais, 67 églises, prieurés ou abbayes; plus de 70 dans différents diocèses, et 50 seigneurs courbaient le front devant elle pour lui faire hommage de ses fiefs (1). C'était l'œuvre de la puissance morale devant laquelle tout s'abaisse, lorsqu'elle est pure et désintéressée.

(1) Une charte de Louis-le-Débonnaire (886), confirmée par Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne (971), et par son fils Burchard, archevêque de Lyon, permet aux abbés de tenir trois barques sur la Saône, le Rhône et le Doubs, *super Sagonam, Rhodanum et Dubim*, afin de conduire les provisions nécessaires au couvent. Cette même charte exempte les religieux de toute imposition, et défend à qui que ce soit de piller et briser leurs bateaux échoués. A cette époque existait le droit d'épaves que Le Laboureur appelle une violence publique.

En 1182 le pape Lucius III confirme de nouveau les priviléges. On lit dans sa bulle cette exemption remarquable. « Lors même qu'un « interdit peserait sur toute la terre, il est permis aux religieux de « l'Ile-Barbe de réciter l'office à voix basse, les portes closes et les « cloches muettes. » Le payement de cette protection est un tribut annuel de deux bezans d'or, *duos byzanteos aureos*.

Mais, à dater de cette époque, on ne voit plus que relâchement, dispenses, suppressions de places, querelles particulières. Les prébendes et les dignités amenèrent l'intérêt pécuniaire avec ses conséquences. Les moines les plus favorisés commencèrent à vivre rarement en commun. Ces hommes auparavant sobres et mortifiés se créèrent les besoins de la richesse. Les abbés se mirent sous la puissance temporelle des seigneurs; l'esprit descendit au service de la matière; dès lors la matière étouffa l'esprit.

Le nombre des religieux diminuait de jour en jour. On refit les statuts de l'ordre, statuts où se faisait entrevoir une tendance à briser la soumission monacale. Aussi les dissensions domestiques allaient si loin, qu'il était besoin de chartes solennelles pour les apaiser. Les exercices communs étaient abandonnés de la plupart des religieux. La célébration de l'office était négligée par les plus puissants, le luminaire diminué par les sacristains de St.-Martin et de Notre-Dame. La maison de Dieu s'ébranlait de toute part, et chaque jour lui enlevait une pierre angulaire.

On peut juger de l'état où se trouvait la discipline, lorsqu'on entend des commissaires ecclésiastiques ordonner à l'aumônier, au communier, et même à un simple moine, de se défaire de leurs chiens de chasse. « Qu'on ne pouvait nourrir, ajoutaient-ils, que de la substance des pauvres. » Bientôt tous les moines furent gentilshommes, les évêques et les abbés ne devant être choisis que dans l'ordre de la noblesse.

En 1507, les religieux furent réduits au nombre de 30; puis arriva le projet de sécularisation. Ce fut Antoine d'Albon, abbé de Savigny et de l'île, qui le réalisa. Les religieux supplièrent le pape de leur accorder cette faveur, « *sous espérance de faire mieux le salut de leur âme en état séculier que régulier.* » Leurs vœux furent exaucés, Paul III fulmina une bulle qui changea le monastère en église collégiale, avec

un chapitre. L'abbé fut institué seigneur, et nommé abbé doyen, portant mitre et crosse, puis ayant juridiction sur tout le clergé de son église. Les officiers du monastère, en prenant le titre de chanoines, gardèrent le nom et les biens appartenant à leur office; et 17 chapelains remplacèrent les simples religieux et cloîtriers.

Voilà donc ce qu'était devenu l'un des premiers monastères de la chrétienté. Il ne faut pas nous en étonner. Les institutions les plus parfaites ont, comme tout le reste, un côté matériel et humain; elles suivent nécessairement les mœurs, les usages, les formes de leur siècle; elles entrent dans l'ordre providentiel du monde, et lorsqu'elles ont rempli le but de leur création, le bras de Dieu les brise comme on fait d'un instrument usé. Loin de nous la pensée d'un jugement toujours hazardé lorsqu'il ne s'appuie que sur une connaissance superficielle des hommes et des temps. Nous ne sommes plus à l'époque où les invectives et les lazzis contre les moines, étaient de mode et de bon ton. Nous serions, d'un autre côté, bien mal venus, si nous allions prendre la défense des abus énormes qui se sont glissés au milieu des choses les plus respectables, abus de l'homme au nom de la religion, mais que la religion réprouvait et réprouvera toujours. Nous rappellerons seulement qu'à l'ombre des couvents s'abrita la science, et que les excès du pouvoir expirèrent aux pieds du cloître.

En 1562 les huguenots se jetèrent sur l'Ile-Barbe, dont ils pillèrent les richesses, laissant au feu le soin de ruiner les bâtiments et les temples. Tout ce qu'il y avait de plus précieux devint leur proie; ils profanèrent les autels et les reliques des saints, violèrent les tombeaux et firent fondre toutes les cloches de Saint-Martin, à l'exception de la plus grosse qu'ils précipitèrent dans la Saône. Lorsque la tempête fut passée, les chanoines reprirent possession du monastère. On érigea en collégiale l'église de Notre-Dame, la seule qui fût suscep-

tible des réparations les plus urgentes. En 1620, Camille de Neufville, alors abbé, fit restaurer l'église de St.-Martin, où le chapitre reprit ses fonctions accoutumées.

Après que l'Ile-Barbe eut été réunie au chapitre de St.-Jean, le cardinal de Tencin y transporta le séminaire de St.-Pothin, où l'on recevait les prêtres âgés et des pensionnaires, et qui occupait la maison abbatiale. Après l'extinction du séminaire, cette propriété fut morcelée par les comtes de St.-Jean et louée à divers particuliers. Le décret de l'assemblée nationale enveloppa dans un immense réseau tous les biens du clergé. Le Directoire du district de la campagne de Lyon envoya dans l'Ile-Barbe deux commissaires chargés de l'estimation des biens de ladite abbaye. On divisa tout le territoire en vingt-trois lots qui furent estimés separément, et dont l'estimation en totalité montait à 56,226. On ouvrit l'enchère, et l'Ile-Barbe fut adjugée au citoyen Perrussel, au prix de 166,000 livres.

Ainsi s'opérait peu à peu le démembrement et l'extinction de ce corps puissant, dont près de quinze siècles d'existence nous attestent l'énergie et la vitalité, et qui tomba de vieillesse et d'épuisement.

En 1793, époque funeste, le marteau révolutionnaire n'épargna pas les intéressants et précieux débris des âges. Un de ces intrépides démolisseurs, le citoyen Perrussel, de St.-Rembert, vit encore pour attester que dans sa poitrine, son cœur tressaille chaque fois qu'il revoit ces lieux tristes et désolés. « C'est moi, vous dit-il, c'est moi qui détruisis ces murs; j'ai miné ce terrain, j'en connais toutes les sinuosités, je sais ce qu'il renferme; j'ai brisé les tombeaux et vendu leurs marbres; j'ai manié la poussière de tous ces moines, de ces abbés, de ces comtes. » Et Dieu sait que d'élégants chapiteaux, que de touchants symboles, que de précieux souvenirs ont disparu pour toujours.

Nous le disions en commençant, l'Ile-Barbe n'a d'autre attrait pour le grand nombre, que celui des réjouissances dont elle est le théâtre.

Ces fêtes qui ne sont rien moins que religieuses, eurent pour origine la piété de nos aïeux. Chaque année, aux fêtes de Pâques et de Pentecôte, une foule innombrable se précipitait hors de la ville pour visiter la chapelle de la Vierge. On y venait en procession de toutes les provinces environnantes, surtout aux fêtes de St. Martin et de l'Ascension du Sauveur. C'est à cette dernière que les seigneurs du Mont-d'Or, issus du fameux Roland, avaient le privilége d'exposer au milieu des reliques, le cor en ivoire du fier paladin, après quoi ils prenaient *deux emboutées* (poignées) d'argent qu'ils distribuaient aux pauvres.

Dans le XIVe. siècle on institua une mémorable cérémonie qu'on avait aussi fixée au jour de l'Ascension. En 1393 des contestations s'élevèrent entre Charles VI et le comte de Savoie, sur la possession des rives de la Saône, enclavées dans le territoire de Bresse. A l'occasion de ces difficultés, le maître des ports et les sergents du roi imaginèrent d'aller chaque année à l'Ile-Barbe enlever l'écusson de Savoie, que les officiers de Bresse y plantaient, et mettre à la place les armes de France. Ils montaient dans des gondoles, avec enseignes et tambours, achevaient bien vite leur facile conquête, et revenaient au son des instruments et à la lueur des feux d'artifice, « Tellement qu'il semblait, dit Rubys, que la rivière de Saône fût un nouveau Mont Gibel. »

La partie inculte de l'Ile-Barbe, qui sert maintenant de place publique et de lieu de réjouissance, était appelée la place du poteau de justice ; ce poteau en pierre sert aujourd'hui de support à un hangar, à St.-Rambert. On y voit la place où était le carcan de fer, et au pied de la colonne se trouvent

les armoiries mutilées des comtes de St.-Jean. L'extrémité nord de cette place était coupée par un chemin creux, qu'on appelait chemin des deux ports; il se transformait en canal dans les grosses eaux, et en retranchement dans un cas d'attaque. Il facilitait la communication du port Notre-Dame avec celui de St.-Rambert. Au-delà de ce chemin creux, un peu à l'est, se présentait une porte hérissée de fer, dont on peut voir encore les gonds incrustés dans la muraille. Elle était couronnée par des machicoulis, et défendait l'entrée de l'île; les murs qui la joignaient à droite et à gauche avaient 2 mètres d'épaisseur. Il en existe encore quelques restes.

Cette porte conduisait à la place du cloître Notre-Dame. C'est là qu'en 1070, l'abbé Ogerius fit élever une église dédiée à Notre-Dame-de-Grâce : sa position hors du monastère la rendait plus propre à la dévotion des pélerins. Un religieux, assis à l'entrée qui communiquait avec le cloître, inscrivait sur un registre les offrandes et les prières que la dévotion recommandait aux religieux. Cette église avait 14 mètres de longueur sur 6 mètres 66 centimètres de largeur dans œuvre; elle fut ruinée en 1562 par les huguenots; restaurée l'année suivante, elle fut affectée au chapitre, et le cloître dont une extrémité servait de sacristie, devint la chapelle destinée aux fidèles.

Lors de l'estimation des biens de l'île, cette église était décorée de peintures et de boiseries. Deux chapelles étaient au-devant de l'apside, l'une dédiée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, l'autre à St. Jean-Baptiste.

Un tableau, plaqué contre un des murs, indiquait les fondations de six grand'messes et de cent-quarante-sept messes basses à perpétuité; plus, trois fondations de quatre-vingt-onze livres d'huile de noix pour la consommation annuelle de la lampe. Il ne reste de cette église que l'apside, le clocher et la porte d'entrée, avec le mur latéral de gauche, contre

lequel s'appuie le cloître. L'apside est circulaire; voûtée et percée de trois fenêtres égales, qui diffèrent toutes d'ornement. Il y a là évidemment une pensée de symbolisme. Ces fenêtres sont à plein cintre; leur partie supérieure est décorée en guise d'archivolte par une corniche qui redescend à la hauteur des impostes et s'interrompt en faisant un coude. Celle de la fenêtre du milieu est richement ornée de feuillages; à droite ce sont des billettes; à gauche une simple moulure. Au sommet de l'apside, se déroule une corniche que supportent des modillons à figures grimaçantes. Le clocher s'élève comme une aiguille au-dessus de l'apside; il est carré, surmonté d'un toit pyramidal à quatre pentes et tout en pierres, avec des ouvertures soutenues par des colonnes à chapiteaux corinthiens. Sa maçonnerie qui est d'une belle exécution, résista au feu des Huguenots; elle est formée de pierres égales dont la hauteur est à peu près de 12 centimètres sur 20 de longueur. La porte d'entrée se trouve enclavée dans une maison voisine : elle se compose d'une archivolte ornée à sa partie supérieure d'un système de denticules creux à lobes arrondis, et dans sa partie inférieure, d'une guirlande de feuilles de laurier imbriquées et entremêlées de baies. Cette archivolte reposait sur deux colonnes dont il ne reste que les bases et les chapiteaux. Ceux-ci, d'un beau travail roman, sont ornés de feuilles sur la courbure desquelles s'appuie une figure placée à l'angle du tailloir; les bases sont attiques. Cette entrée est précédée d'un porche, qui communiquait avec le cloître; sa clef de voûte présente un écu portant une herse.

Attenant à l'église, du côté de l'ouest, est un cloître composé de sept travées ou voûtes partielles, y compris le porche. C'est l'église actuelle de Notre-Dame. Les deux premières travées avaient été transformées en sacristie. Ses voûtes, de style ogival primitif, à nervures rondes, sont posées sur des

piliers romans qui ne manquent ni de délicatesse ni d'originalité. L'un de ces chapiteaux représente un animal accroupi, à la tête monstrueuse, dont la gueule armée de dents tranchantes déchire un innocent agneau : à droite et à gauche sont deux quadrupèdes que je ne saurais définir. Dans un autre, c'est un ornement de feuillage, flanqué de deux oiseaux à figure humaine. Sur un troisième, deux êtres humains courbent leurs têtes sous le tailloir du chapiteau qui les écrase. Les colonnettes des fenêtres se font remarquer par l'élégance et la légèreté de leurs chapiteaux. Puis ce sont encore des pieds droits ornés de feuilles imbriquées, des chapiteaux à feuilles galbées, des rosaces de feuilles de vigne couronnant la clef de voûte.

La partie inférieure du cloître, qui est formée de cinq travées, dont deux enclavées dans la maison voisine, a été voûtée postérieurement à la première partie ; ses nervures sont prismatiques, elles portent à la clef un écusson chargé de trois flèches.

Ce cloître est appuyé contre le mur occidental de l'ancienne église dont on retrouve les fenêtres au-dessus des voûtes. Une porte latérale pénétrait de l'intérieur du cloître dans l'église. Son archivolte en ogive romane, composé d'un tore chargé d'étoiles et décoré, à intervalles égaux, de fleurons et de têtes d'animaux, repose sur deux minces colonnes, dont les fûts galonnés en chevrons portent des chapiteaux de feuillage. On y a plaqué, je ne sais trop pourquoi, une lourde architrave de pierre avec deux piliers ronds qui contrastent singulièrement avec l'élégance du reste.

A droite se trouve un tombeau surmonté d'une corniche denticulaire, accompagnée d'un chapelet. Il porte aux angles une colonnette ayant pour chapiteau une figure funéraire. On remarque contre la paroi latérale de ce tombeau une auge en pierre. La tradition rapporte que les enfants infirmes ou

atteints de la coqueluche y étaient lavés, dans l'espoir d'une prompte guérison.

La porte d'entrée du cloître est une double archivolte en ogive avec un trilobe dans le tympan et des chapiteaux de feuilles de vigne. Puis une corniche à figures grimaçantes couronne tout le monument.

A droite en sortant du cloître, on aperçoit le puits banal de l'île, dont la margelle a conservé sa forme antique; et à gauche les bâtiments de la *dixmerie* qui joignaient la porte de Notre-Dame : on y voyait en 1790 les deux immenses cuves en bois qui recevaient les prémices de la vendange.

Au nord de ce bâtiment et à l'extrémité septentrionale du cloître Notre-Dame, s'élève une habitation qui a remplacé la maison abbatiale. C'était avant la révolution un asile pour les prêtres âgés ; on le nommait séminaire de St.-Pothin. Là s'ouvrait la porte du monastère, dont une tour défendait l'entrée; ses restes subsistent encore dans l'intérieur de la maison. Tout près est l'oratoire de St.-Denis, que Le Laboureur place dans le monastère. Il sert maintenant de cuisine avec ses voûtes ogivales et ses chapiteaux. Une allée de mûriers a remplacé les voûtes du cloître. Le mur qui longe la promenade et qui sert de clôture aux propriétés de M. Putinier, était le mur d'appui du cloître. Deux portes basses, placées encore maintenant aux deux extrémités, conduisaient : la première à la prévôté, la seconde chez le grand sacristain.

Ce mur est décoré de quelques arcades, dont trois sont en ogives romanes et reposent sur de minces colonnettes à chapiteaux de feuillage, tels qu'on les remarque au commencement du XIIIe. siècle ; l'un d'eux porte des feuilles lancéolées. Une arcade à plein cintre repose sur des pilastres cannelés, elle est d'une époque plus ancienne ; et la manière dont les ogives y sont accolées et le manque d'alignement semblent l'indiquer.

Entre la petite porte et la première arcade, se trouve une autre porte romane d'une belle exécution; c'était l'ancienne porte du réfectoire. Elle est formée d'une double archivolte; la première reposait sur des colonnes dont il ne reste aucun vestige; elle est ornée d'un simple tore, et porte autour cette inscription en vers léonins, dont les lettres sont placées symétriquement sur les claveaux :

ALFA VEL O PRIMVS FINIS MICHI CONVENIT ERGO ⁝
ASPIS CALCATVR BASILISCVS SED SVPERATVR ⁝
SIC Q. LEO PARITER Q. DRACO SVNT MISTICA VERO ⁝

La seconde archivolte est appuyée sur des pieds droits dont la corniche est décorée d'un rinceau qui sort d'une tête placée aux angles; une bordure de petites feuilles avec une moulure en chapelet orne la partie inférieure, tandis qu'une élégante moulure de petites feuilles d'acanthe longe la partie supérieure; les claveaux, de trois en trois, portent les lettres des deux vers suivants; quelques-unes manquent, j'ai essayé de les rétablir :

PONTVS TERRA POLVS SVBDiti REX EGO SOLVS.
IN CRVCE QVI FORTIS abstuli CRIMINA MORTis.

Dans le tympan on a représenté le Sauveur, tenant la croix d'une main et foulant aux pieds un lion que le dragon entoure de ses replis : à droite et à gauche, deux anges ont chacun à leurs pieds un animal que la légende nous apprend devoir être l'aspic et le basilic : ce dernier se fait reconnaître à sa tête de coq et à sa queue armée d'un dard; auprès des anges sont deux personnages dans une attitude de suppliants. Aux deux côtés de la tête du Christ, on lit ces mots : EGO SVM LVX MVNDI. Des traces de peinture polychrome rose et bleue apparaissent dans le nimbe croisé du Sauveur et aux figures des

anges. C'est, je crois, le premier exemple d'un tympan où se trouve l'application du passage de l'écriture : *Super aspidem et basiliscum ambulabis.*

Au-dessus et à droite de cette porte, on lit l'inscription d'un vétéran de la 30e. légion, inscription placée au milieu d'un encadrement circulaire, surmonté de deux figures emblématiques, qui tiennent d'une main une palme, tandis que de l'autre elles sont appuyées sur une urne d'où s'épanchent des eaux. C'est probablement le Rhône et la Saône. De chaque côté de l'inscription, se trouve un panneau représentant la personnification des saisons. Cette dernière partie est considérablement mutilée. On y distingue cependant quelques détails qui annoncent l'ensemble de chaque motif. Chaque saison est représentée par un Génie ailé. Le premier tient un panier de fleurs, le second un panier d'épis et de pavots ; le troisième un panier de raisins et une serpe, et le quatrième, dont la tête est voilée, tient un lièvre par les pattes de derrière. Voici l'inscription :

D. M.
ET MEMORIAE
AETERNAE C. ANNI
FLAVIANI. VET. EX. LEG. XXX.
ANNIVS RESPCTVS. (sic) ET.
IVLIA RESTITVTA. FILIVS
ET. CONIVNX (sic) QVAE....

Le reste manque. Du côté opposé on voit sur un bas-relief un personnage assis, tenant son pied gauche sur le bord d'une coupe placée près de lui ; puis un Génie ailé, à cheval sur un dragon, dont la queue s'enroule autour d'une colonne.

Ce sont là tous les restes du cloître. Au-delà de ce que je viens de décrire, se trouvait la prévôté ou demeure du prévôt de l'île après la sécularisation. Le second bras du cloître

s'étendait vers le bord occidental de l'île et allait probablement rejoindre l'église de St.-Martin. Dans cette enceinte, propriété actuelle de M. Jaillet, était renfermée la magnifique église de St.-Martin et St.-Loup , dont les riches débris excitent d'amers regrets. La description que je vais en faire peut être regardée comme très-exacte, elle est appuyée sur l'*histoire des mazures de l'Ile-Barbe par Le Laboureur*, 1680, sur le procès-verbal du Directoire et sur les recherches opérées sur les lieux, puisque à force de soins et de travaux j'ai pu faire découvrir toutes les anciennes fondations et les mesurer moi-même.

La forme de cette église, à l'intérieur, était celle d'une croix latine. On comptait 53 mètres de longueur depuis la façade jusqu'au chevet , et 25 mètres d'un mur latéral à l'autre. Les trois nefs étaient voûtées, ainsi que les galeries au-dessus des collatéraux. Au centre des transepts s'élevait une coupole à pendentifs, laquelle supportait un clocher carré, surmonté d'un toit pyramidal à quatre pentes. Quatre chapelles entouraient l'autel principal. A l'extérieur, une corniche ornée de fleurons couronnait l'édifice. On pénétrait dans l'intérieur par deux portes latérales, précédées d'un narthex; celle du midi était la plus ornée; sur la façade principale s'ouvrait une autre porte accompagnée d'une tour qui renfermait l'escalier du clocher. Le pavé de l'église était à 3 pieds au-dessous du niveau du sol.

Tel était encore l'état de cette église en 1790. Les commissaires y trouvèrent appendu au mur, un tableau de fondation de cinquante-neuf grand'messes de morts, trois cent-quarante-une à voix basse , plusieurs offices et chants de Stabat.

Quand fut élevée cette église? Nous ne savons s'il faut en faire honneur à Leidrade ou à l'abbé Eldebert. Il est certain que les Visigoths ruinèrent le monastère en 728, et l'on sait ce qu'était une incursion barbare. Le monastère dut être re-

bâti presque en entier, et, quoique Leidrade ne parle dans son épître que d'une restauration, il ne se serait pas arrêté à la pointe septentrionale de l'île pour élever un monastère où se trouvaient réunis quatre-vingt-dix religieux. Aussi le P. Le Laboureur, ajoute-t-il, en parlant de l'invasion : « elle donna lieu à l'empereur Charles et à Leydradus par son ordre, de réparer nos ruines, ou pour mieux dire de bâtir un nouveau monastère si ample, qu'il nourrissait nonante religieux. » Il est probable que les religieux avaient depuis long-temps abandonné les bâtiments de St.-André, devenus insuffisants, et Leidrade alors n'aurait fait que réparer et compléter une œuvre commencée. D'un autre côté, nous lisons... page 68, des masures : « l'année 985 est marquée par la construction ou réparation de notre grande église, d'une structure si régulière qu'il ne se peut rien voir de plus juste et de mieux ordonné pour la simplicité du temps. » Or, avant Eldebert, le monastère était déjà sous le vocable de saint Martin, comme le prouve la charte de Conrad, et se trouvait par conséquent dans cette partie de l'île, puisque St.-André a toujours conservé son nom. Je pense donc que l'abbé Eldebert ne fit qu'agrandir et disposer autrement l'église de Leidrade. Cette opinion se corrobore par l'examen des différents restes de ce monument, où se fait remarquer l'œuvre de deux époques.

Cet édifice devait être d'une magnificence qui pouvait à juste titre exciter l'étonnement. Tous les emblèmes de la première période romane s'y trouvaient rassemblés. Des cerfs qui se désaltèrent aux fontaines, emblême du chrétien qui aspire à la félicité; des colombes qui boivent dans des coupes, symbole de la douceur; le paon symbole d'immortalité; les chimères, les griffons, les sphinx, qu'on regardait comme doués du pouvoir d'éloigner les esprits malins; les signes du zodiaque. L'art chrétien avait réuni tout cela sur les murs de l'église de St.-Martin. Eh bien! tout cela est rentré dans le

domaine de la carrière de pierre. On en a construit une maison que chacun peut honorer d'un coup-d'œil. Elle est à l'entrée du faubourg de Vaise, touchant aux barrières. Une corniche antique en couronne le faîte : au-dessous les symboles dont nous avons parlé simulent une frise, et sous les fenêtres du premier étage se déroule une série de curieux motifs. On y voit un bélier, un éléphant et un loup ; au-dessus le mot LVPVS pourrait être une allusion à St. Loup, qui devint innocent agneau ; ensuite les signes du zodiaque, le basilic, les gémeaux, l'écrevisse, la vierge, les poissons, un lièvre que poursuit un dogue, et à l'angle de la maison deux grandes statues que je crois être celles de deux apôtres. Dans la cour, on peut voir des fûts de colonnes d'assez grande dimension, et une dixaine de grands modillons à tête de taureau qui devaient soutenir une immense corniche.

Près de la pyramide, au port des Pattes, une autre maison fut entièrement construite avec des matériaux de la même église. On y retrouve un éléphant, des griffons, l'écrevisse, un ours, etc.... et des dalles de marbre blanc servant de pavé à une buanderie.

J'ai retrouvé, dans la propriété de M. de Leusse, à l'extrémité de l'île, un grand nombre de chapiteaux, largement imités de l'antique et d'un travail achevé ; ils sont presque tous à feuilles d'acanthe : leur hauteur est de 60 centimètres environ, sans compter le tailloir, et leur largeur de 50. Le baptistère de l'église d'Ainay en renferme six autres avec leurs fûts.

Il ne reste de cette église que le fond du transept de droite, qui sert maintenant de façade à une petite chapelle que M. Jaillet vient de faire restaurer. C'est un modèle de l'ornementation architecturale qui déguisait le nu des murailles. Ce sont deux ordres d'arcatures superposés. Le premier se compose de trois arcades cintrées, dont les colonnes accouplées dans le milieu et simples aux extrémités, portent des chapiteaux

ornés d'entrelacs ; au second ordre, quatre colonnes supportent deux pleins cintres entre lesquels s'ouvre un espace couronné par un fronton, qu'on retrouve dans les églises du Ve. au IXe. siècle. Le tout est surmonté par une corniche qui se trouvait placée sur la façade méridionale de la chapelle actuelle. A cette corniche sont accolés une foule de petits chérubins, dont on ne voit que la tête et les ailes.

La chapelle qui est appuyée contre cette façade est une des salles capitulaires servant de chapelle sépulcrale pour les abbés. Elle a 12 mètres de longueur sur 7 de largeur. Le mur latéral de gauche est orné d'arcatures à plein cintre qui reposent, d'un côté, sur des pilastres ; de l'autre sur des consoles aplaties. On y pénétrait de la grande église par une porte cintrée, actuellement carrée ; au-dessus de cette porte, à l'intérieur, sont plaquées les armoiries du monastère, à deux clefs en sautoir.

A gauche en entrant on voit un tombeau que la tradition nous dit être celui de saint Loup. Il est placé sous une arcade circulaire creusée dans l'épaisseur du mur, et formé d'un seul bloc que décore extérieurement une suite de petites ogives trilobées, soutenues par de petites colonnettes avec des chapiteaux à trois feuilles galbées. Au-dessus on avait pratiqué une ouverture de deux décimètres carrés, dans laquelle les fidèles passaient le bras pour faire toucher des linges au tombeau du saint évêque : elle est actuellement bouchée.

Cette salle renfermait une foule de tombeaux précieux, la plupart en marbre. Ils furent enlevés et vendus ; la cendre des morts était trop légère dans la balance des intérêts. Le propriétaire d'alors tenait plus à la conservation de ses vins qu'à celle d'un monument, et pour leur faire place il fallut jeter dehors des restes sacrés. M. Juillet a fait restaurer cette chapelle ; on lui saura gré de cet acte religieux tout à la fois et conservateur ; il n'y a de déplorable que la peinture noire et grise, dont le mauvais goût du peintre a chargé

les chapiteaux et les colonnes ; et puis il eût été beaucoup mieux de laisser la corniche à la place qu'elle occupait ; les monuments anciens ont une physionomie qu'il faut savoir respecter.

De la chapelle de S^{t}.-Loup, on monte par un escalier antique dans la seconde salle capitulaire. Ce fut dans le principe, une chapelle fondée en l'honneur de S^{t}.-Jean-Baptiste, l'an 1284, par frère Itier, prieur de S^{t}.-Rambert en Forez, « qui donne soixante sols Viennois au chapelain de l'île pour « y dire la messe trois fois la semaine et aux grandes fêtes, « et quinze sols pour l'entretien d'un brandon de cire pour « l'élévation du S^{t}.-Sacrement, tant dans ladite chapelle, « qu'en la grande église. » Cette chapelle, attenante à l'infirmerie, était destinée aux malades ; dans la suite, les malades se faisant traiter chez eux, elle devint inutile, et fut transformée en sacristie jusqu'en 1656, où elle devint salle capitulaire.

Cette salle est bâtie sur le roc et voûtée ; ses nervures octogones reposent sur des consoles, dont deux fort gracieuses représentent le buste d'un génie portant sur la tête un vase de fleurs qu'il retient avec les mains. L'ancienne infirmerie est maintenant une cuisine et une salle à manger : elle était éclairée par des fenêtres en croix qui ont cédé le pas aux ouvertures modernes.

A l'entrée de ces bâtiments et sur les murs d'enceinte du monastère on rencontre un pavillon au-dessus d'une porte cintrée ; c'était la porte S^{t}.-Aimé. Elle n'a rien de remarquable si ce n'est, dans sa voûte, une ouverture carrée qui domine le passage, et qui servait probablement de point d'observation. Un mur très-épais et en ruine part de cette porte et va rejoindre le château un peu a l'est. Ce château était appelé la maison du *Chastellan* de l'île ; en 1334, l'abbé Pons l'affecta à la charge du célérier, qui fut dispensé de l'assistance au chœur, du dortoir et du réfectoire : « l'im-

portance de ce château, ajoute Le Laboureur, qui était comme la citadelle de l'île et la retraite des religieux en temps de guerre, ne lui permettent pas d'en sortir la nuit. »

Il ne reste de cet édifice ancien que le bas d'une tour, et la chapelle de Ste. Magdeleine qui forme le bas de la tour correspondante, habitée par le concierge. Cette forteresse était bâtie sur la pointe d'un rocher qui la mettait à l'abri d'un coup de main. Il est à présumer que la fameuse bibliothèque s'y trouvait renfermée. De là on a tiré la fameuse cheminée de Charlemagne qu'on montre à la pointe de l'île, et qui mérite certainement l'attention des artistes. C'est un bandeau circulaire formé d'une seule pierre, orné d'arcatures à plein-cintre avec de petites colonnettes.

Chacune de ces petites arcades renferme un médaillon qui représente une rosace ou un portrait. Son diamètre peut avoir 150 centimètres.

A la pointe septentrionale de l'île, il ne reste que des murs en ruine, une apside circulaire bouchée, seuls débris du premier monastère de St.-André.

Que de pensées se pressent et se heurtent à la vue de ce sol que foulèrent les pieds de tant de saints! Ce fut là que les premiers cénobites de l'Ile-Barbe jetèrent les fondements de leur renommée. Là fut planté le modeste grain qui produisit l'arbre majestueux dont les branches s'étendirent si loin pour abriter les oiseaux du ciel que l'orage chassait devant lui.

Maintenant l'arbre est tombé, ses racines ont laissé dans la terre de profondes traces, traces bien respectables, que la main de l'homme ne sait pas toujours respecter.

Voilà, MM., les précieux débris que je signale à votre appréciation. Ils n'étaient pas connus, même à Lyon, enclavés qu'ils sont dans des propriétés particulières. Je crois qu'ils n'ont rien à craindre, parce que les propriétaires les conservent avec soin.

ESSAI

Sur la salle de la Diana, à Montbrison;

PAR M. ANATOLE DE BARTHELEMY,

Inspecteur des Monuments historiques.

Montbrison possède un monument qui offre un aspect tout particulier : il est peu connu maintenant, et cependant je le considère comme fort curieux : c'est la salle de *la Diana*, ainsi nommée, dit-on, du mot *decania*, doyenné.

Avant d'entamer la description de cette salle, je crois devoir rappeler un fait qui peut apprendre à quel usage elle pouvait servir.

Après la bataille d'Auneau, livrée en 1587 et dans laquelle le parti protestant reçut un terrible échec, une pastourelle fut composée par Louis Papon, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, qui nous en laissa la description dans un manuscrit conservé à la bibliothèque Harleïenne de Londres, nº. 4325 (1). Cette pastourelle ordonnée dans le goût de l'époque, et dont la représentation dura 5 heures, *fust*, dit Paperon, *représentée en la ville de Montbrison, capitale du Forez, le dimanche* 27ᵉ. *jour du mois de février* (1588) *en une salle du cloistre de l'église collégiale. La salle estant de* 25 *pieds de longueur*, 20 *de largeur et* 34 *de hauteur*,

(1) Journal de Montbrison. 1er. octobre 1842.

voûtée à lambris peints à parquets des armoieries des plus nobles et anciennes maisons du pays, etc.

C'est là aussi que se tenaient les assemblées de la noblesse, et probablement aussi le chapitre. La position même de cette salle, derrière le chœur de l'église collégiale, peut faire penser que c'est principalement à ce dernier usage qu'elle était réservée.

La date de la construction de cette salle n'est pas connue d'une manière très-certaine, M. Aug. Bernard la place à l'an 1300 (1), sans doute d'après le témoignage de La Mure (2). Je crois qu'il n'est pas impossible de fixer cette époque d'une manière à peu près certaine. L'étude que j'ai faite des blasons peints à la Diana me permet de modifier aujourd'hui l'opinion que j'avais fautivement émise dans un rapport sur les monuments du département de la Loire : j'attribuais approximativement les peintures de cette salle au XVIe. siècle ; on verra d'après ce qui suit qu'elles doivent être rapportées à un siècle en arrière (3).

La cheminée qui est aujourd'hui détruite, portait cinq écussons : celui du milieu était de Forez : à droite un écu parti de Bourbon et Forez et de France; à gauche un autre écu écartelé de Dauphiné et de Bourbon, parti de Bourbon et Bourbon-Vendôme.

D'après les règles du blason il me semble que l'on peut expliquer ainsi ces signes héraldiques.

Au milieu les armes de Forez qui sont celles de la province (4).

A droite ; 1°. semé de France à la bande de gueules

(1) Les d'Urfé, par Aug. Bernard, page 478.

(2) Ibid, page 17.

(3) Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, 1841.

(4) De gueules au dauphin pâmé d'or.

brochant sur le tout qui est Bourbon (Duché), parti de Forez ; ce sont les armes de Jeanne de Bourbon, fille du duc Louis et épouse de Guigues VIII, comte de Forez. 2°. Semé de France qui est le blason royal avant Charles VI (1).

A gauche, écartelé de Forez et de Dauphiné, parti de Bourbon : cet écu me semble se rapporter à Guigues VIII, comte de Forez, fils d'Alix de Viennois et époux de Jeanne de Bourbon. Enfin l'écu de Bourbon-Vendôme (2) rappelle Jacques de Bourbon, cinquième fils du duc Louis Ier., et frère de la comtesse Jeanne, qui fut la tige des comtes de la Marche et de Vendôme.

Récapitulons maintenant les dates que nous donnent ces écussons ainsi expliqués. Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, de 1318, époque de son mariage, à 1382, qu'elle céda ce fief à Anne de Clermont : Jeanne de Bourbon, épouse du roi Charles V, de 1349 à 1377; Guigues VIII, de 1333 à 1360; Jacques, comte de la Marche, de 1360 à 1361. Cet ensemble de faits me porterait à penser que l'on doit la décoration de la salle de la Diana à Jeanne de Bourbon, veuve de Guigues VIII, qui, après la mort de Jean II, son second fils, arrivée en 1373, se mit en possession du comté de Forez jusqu'en 1382 (3).

Cette salle, dont les dimensions sont mentionnées dans le passage cité plus haut, est décorée d'une voûte en ogive composée de longs ais de bois couverts de peintures héraldiques. Cette décoration est disposée de manière à former

(1) C'est peut-être pour marquer l'alliance de Jeanne de Bourbon nièce de la comtesse de Forez, avec le roi Charles V en 1350.

(2) Bourbon-Vendôme, porte semé de France à la bande de gueule chargée de trois lionceaux d'argent, et non pas *d'or* comme l'avance la Mure.

(3) D. Clément, t. 11, page 471. De La Mure (les d'Urfé, page 17 place les peintures de cette salle à 1300, approximativement.

48 bandes verticales : sur chacune est peint un écusson répété 20 fois sur chaque bande, de telle sorte que ces 48 blasons différents donnent 960 écussons couvrant toute la voûte de la salle. Au bas, règne un cordon ou bordure couverte d'animaux fantastiques, de dragons à queues palmées qui ne sont là que pour l'ornementation (1).

Voici la description de ces écus :

1. D'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre, qui est *France* (2).

2. De gueules au Dauphin pâmé d'or, qui est *Forez* (3).

3. D'or au lieu de sable, chargé d'un lambel de sable de 5 pièces, qui est *Beaujeu* (4).

4. De gueules à l'escarboucle d'or fleurdelysé, qui est *Navarre.*

5. Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, qui est *Foudras.*

6. De gueules à la croix d'argent, qui est *Savoie* (5)

7. D'azur à 3 broyes d'argent, au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules, qui est *Joinville.*

(1) Il est à remarquer que ces blasons sont disposés de manière à ce que les émaux ou les métaux pareils des *champs* ne soient pas mis les uns près des autres : ce qui, vu d'en bas, aurait pu être désagréable à l'œil et causer de la confusion.

(2) Peut-être est-ce encore là un souvenir de parenté de la comtesse de Forez et du roi Charles V, ou bien est-ce un simple signe de la domination en Forez de la maison de Bourbon.

(3) Les comtes de Forez de la première race portaient d'or au lion de sable, armes qui restèrent aux sires de Beaujeu qui en descendaient : ces derniers seulement brisaient d'un lambel. Ce fut sous Guigues II de Viennois, au commencement du XII[e]. siècle, que le dauphin parut dans l'écu de Forez.

(4) La maison de Beaujeu descendait de celle de Forez par Humphroi, fils du comte Giraud I, vers 960.

(5) Bonne de Bourbon, fille du duc Pierre I[er]. et nièce de la comtesse de Forez, épousa en secondes noces, en 1355, Aimé VI, comte de Savoie : elle mourut le 1[er]. mars 1383.

8. D'or à cinq points équipollés d'azur, brisé d'une bande de gueules, qui est *Saint-Priest (cadet)* (1).

9. D'argent à la bande de gueules, qui est *le Roy Chauvigny* ?

10. De vair au chef de gueules, qui est *Urfé* (2).

11. D'argent à la fasce nébulée de sable, posée en chef, qui est *Lavieu* (3) ?

12. D'or à la croix de gueules, qui est la *république de Genève* ?

13. Bandé d'argent et d'azur de 6 pièces, qui est *Coutançon* ?

14. De gueules au chef d'argent, à trois points équipollés d'azur, qui est *Rochebaron*.

15. Chevronné d'argent et de sable, qui est *Lévis* ?

16. Ecartelé d'or et de gueules, qui est *Chaugy, de Roussillon* (4).

17. D'argent au chef bandé d'or et de gueules.

(1) Saint-Priest était la seconde baronnie du pays.

(2) La maison d'Urfé est une des plus célèbres de Forez; M. Aug. Bernard en a publié la généalogie.

(3) *Lavieu* porte, selon l'auteur *du Philocarite* (les d'Urfé, page 459) d'or à une barre de sable dentelée : Anne d'Urfé avait mal blasonné cet écu : c'était une bande, et l'on sait qu'en blason, la fasce et la bande se mettent quelquefois l'une pour l'autre. Dans l'armorial manuscrit d'Auvergne, Forez et Bourbonnais conservé à la bibliothèque royale, et composés sous Charles VII, la famille Pairotin de la Heusaie porte d'or à la fasce nébulée de sable.

(4) Et non pas Changy, comme le dit La Mure (des d'Urfé, page 459). Cette famille de Chaugy est originaire de Bourgogne : dans l'église d'Ambierle, département de la Loire, on voit un fort beau rétable dont j'ai donné la description (Bull. monum. 1841) et qui a été offert par un membre de cette maison. Les armoiries y sont peintes comme à la Diana.

18. Chevronné d'argent et de gueules, brisé en chef d'un lambel d'azur à 5 pendants.

19. D'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople, qui est *Auvergne* (1).

20. De gueules au chevron d'or, au chef vairé, qui est *Feugerolles (cadet)*.

21. Pallé d'or et de gueules, qui est *Barges*? Ces armoiries qui ressemblent à celles de la maison d'Amboise sont données par l'armorial manuscrit cité plus haut à Etienne de Barges : elles y sont écartelées au 2e. et 3e. d'azur.

22. Fascé d'or et de gueules de 4 pièces, qui est *Chauvigny* (2).

23. Ecartelé d'or et de gueules, à la bordure de sable chargée de huit fleurs de lys d'or, qui est *Chalençon* (3).

24. De gueules au lion d'or, chargé d'un lambel à 5 pendants d'azur, qui est *Montfort*.

25. D'argent à l'aigle éployé de sable, becqué et membré de gueules; brisé au chef d'un lambel à 5 pendants de gueules.

(1) Jeanne de Bourbon, cousine-germaine de la comtesse de Forez, avait épousé Jean 1er., comte d'Auvergne. Louis II, duc de Bourbon, son neveu, épousa Anne, fille de Beraud II, Dauphin d'Auvergne.

(2) Et non pas Tholigny ou Thorigny comme le dit La Mure ; les d'Urfé, page 29, donnent à Isabeau de Chauvigny de Blot, femme de Pierre d'Urfé en 1430 : écartelé, au 1er. et 4e. de sable au lion d'or qui est Blot : au 2e. et 3e. d'or à trois bandes de gueules, qui est Chauvigny. Dans un armorial manuscrit que je possède, et qui a été peint au commencement du XVIIe. siécle pour la duchesse de Croy par L. D. Bellange, les armes de Pierre d'Urfé sont parti à dextre d'Urfé, à senestre, coupé, en chef fascé d'or et de gueules, qui est Chauvigny ; en pointe d'argent au lion de gueules, qui est Blot.

(3) Et non pas Coutançon, ainsi que le dit La Mure : les armes de cette dernière famille étaient tout différentes.

26. Bandé d'or et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules, qui est *Bourgogne (ancien duché)*.

27. D'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux doubles cotices potencées et contrepotencées de 16 pièces, qui est *Champagne* (1).

28. Vairé d'or et de gueules, qui est *Beauffremont*.

29. D'or au dauphin d'azur crêté, barbé et oreillé de gueules, qui est *Dauphiné*.

30. De gueules à la bande d'or, qui est *Chalon* (2).

31. D'azur à 5 besants d'or, 3, 2, 1, au chef d'or qui est *Valentinois* (3) ou *Nangis Brichanteau*.

32. Fascé vairé d'or et de gueules de 6 pièces (4).

33. D'argent au château de gueules.

34. De gueules à trois fasces d'or ou d'argent, qui est *Polignac* ?

35. D'azur à la bande d'argent, qui est *Essertines*.

36. Ecartelé d'or et de gueules, au lambel de sable à 5 pendants, qui est *Chaugy* (cadet). Voy. n°. 16.

37. Fascé d'argent et d'azur de six pièces, à la cotice de gueules brochant sur le tout.

38. D'argent à la croix ancrée de gueules, qui est *Vernoilles*.

39. Echiqueté d'or et de gueules, à la bordure d'azur, qui est *Ventadour* (cadet).

(1) Je considère les potences des cotices de Champagne comme une erreur généralement accréditée. Je possède un sceau de Thibaut où les cotices sont simples. Il est possible que les rinceaux dessinés dessus aient donné naissance aux potences.

(2) Virien en Forez porte aussi sur le tout : de gueules à la bande d'or.

(3) Ce sont les armes des comtes de Diois et de Valentinois qui portaient le nom de Poitiers, et étaient issus d'un bâtard de la maison des comtes de Poitou.

(4) Ces armes se retrouvent au prieuré de St.-Romain-le-Puy.

40. D'or à la fasce nébulée de gueules, qui est *Chevrières-Mauvoisin.*

41. Chevronné d'argent et d'azur.

42. Bandé d'argent et d'azur de 6 pièces.

43. D'or à la croix ancrée de gueules qui est *Cousan-Damas* (1).

44. Ecartelé : au premier et quatrième fascé d'or et de gueules, qui est peut-être *Chauvigny* : au second et troisième fascé d'or et d'azur, qui est *Barges*, suivant La Mure.

45. D'or à l'aigle éployé de sable becqué et membré de gueules, qui est *Savoie* (ancien).

46. De gueules au château d'or, sommé de trois tourelles crénelées, qui est *Castille ou Castelnau.*

47. Fascé vairé de gueules et d'or de six pièces.

48. D'or à quatre pals de gueules, qui est *Aragon.*

(1) Les Cousan étaient les premiers barons de Forez.

NOTICE

Sur les Cloches ;

PAR M. L'ABBÉ BARRAUD ;

Membre de l'Institut des provinces, Inspecteur des Monuments de l'Oise.

Les cloches, dont le son harmonieux fait naître dans tous les cœurs de si vives et de si profondes émotions, qui rappellent des souvenirs si touchants, qui mêlent les pompes de leur grande voix à toutes les fêtes de la famille, de la patrie et de la religion, doivent être plus particulièrement chères au savant, à l'artiste et à l'archéologue. « La cloche n'est-elle pas en effet, ainsi que l'a dit un docte et éloquent évêque, une véritable œuvre d'art et même une œuvre qui touche à tous les arts, au dessin par la pureté de ses lignes et la juste mesure de ses proportions, à la gravure par la richesse et le fini de ses reliefs, à la musique par la précision de ses notes et la justesse de ses accords, à la mécanique par le jeu de ses ressorts et les divers systèmes de ses contrepoids ; et qui ne sait tout ce qu'elle a surtout apporté de grandeurs à la reine des arts, l'architecture ? Sans la cloche qui doit les dominer pour parler de plus haut et de plus loin aux peuples émus, nos temples auraient-ils pris vers le ciel un essor si élevé ? Les verrions-nous porter jusqu'aux nues leurs voûtes hardies ? Sans la cloche aurions-nous ces gracieuses campaniles, ces flèches aériennes, ces tours majestueuses, impo-

santes par leur masse ou découpées en élégantes dentelures et qui font le plus bel ornement du village comme la gloire et l'orgueil des grandes cités. » Nous avons donc cru qu'un travail sur les cloches, leur origine, leurs dimensions aux différents siècles du moyen âge, leurs ornements, leurs inscriptions, etc., etc., serait de nature à intéresser. Nous l'avons entrepris, et quelqu'imparfait qu'il soit, nous osons le soumettre à nos savants collègues, n'ayant d'autre désir que celui de provoquer des recherches propres à aggrandir le cercle de nos connaissances archéologiques.

I. USAGE DES CLOCHES AVANT LE CHRISTIANISME.

Il est incontestable que long-temps avant qu'on employât les cloches dans les églises chrétiennes, on se servait d'instruments semblables pour divers usages, et en particulier pour former des assemblées.

Du temps de Martial (Ier. siècle) il y avait à Rome des cloches qui marquaient l'heure à laquelle les bains publics étaient onverts ; ce passage en fait foi :

Redde pilam, sonat æs Thermarum, ludere pergis? Mart. lib. 1er. épig. 163.

On lit dans Strabon l'histoire suivante qui prouve qu'à l'époque où il vivait, on se servait aussi de cloches pour annoncer la vente de certaines denrées. « Un joueur de harpe, dit cet auteur, ayant vanté publiquement son habileté aux habitants de l'île d'Iasso qui est dans la Carie, ils lui donnèrent jour. Mais il arriva que dans le temps qu'ils l'entendaient, la cloche qui les avertissait d'aller à la vente du poisson vint à sonner *tintinnabulum increpuit* et aussitôt ils le quittèrent tous, à l'exception d'un seul qui était extrêmement sourd. Le joueur de harpe se crut obligé de remercier très-humblement celui-ci de l'honneur qu'il lui avait fait et de louer le goût qu'il avait pour la musique;

sur quoi le sourd lui demanda si la cloche avait sonné. Numquid, ait, jam *sonuit tintinnabulum*, et le joueur de harpe lui ayant répondu que oui, aussitôt il prit congé de lui et s'en alla au marché. » (Strab. lib. 14, geog. paulo ant. med.).

Lucien assure que les prêtres de la Déesse de Syrie se servaient de clochettes dans leurs cérémonies (in dial. Deæ Syriæ). Le même auteur rapporte que dans les maisons des plus riches c'était un usage ancien de réveiller les esclaves au son d'une cloche qui était assez forte pour être entendue de tous. (de mercede conductis).

Pline nous apprend qu'il y avait des cloches attachées au haut du tombeau de Porcenna, qui étaient entendues de fort loin lorsque le vent les agitait (1).

Juvénal dit d'une femme babillarde que lorsqu'elle parlait, il semblait que l'on entendit le son de plusieurs clochettes :

Altera nec mulier, verborum tanta cadit vis
Tot pariter pelves et tintinnabula dicas
Pulsari. (Sat. 6. v. 440).

Plaute qui mourut 184 ans avant l'ère chrétienne fait mention d'une cloche dans ce distique :

Numquid, Ædepol, temeré tinniit tintinnabulum
Nisi quis illud tractat aut movet mutum est tacet.
(in trinummo act. 4. sc. 2).

Enfin au rapport d'Aristophane (444 avant J. C.), le soldat chargé de faire les rondes de nuit dans les forteresses et les camps des Grecs, portait une clochette, ce qui lui faisait donner le nom de codonophore (de κωδον, cloche, et φορειν, porter). Arist., comédie des oiseaux.

(1) In summo orbis æneus et Petasus unus ex quo pendent excepta catenis tintinnabula quæ vento agitata longè sonitus referunt ut Dodonæ olim factum (lib. 36. hist. nat. c. 18).

Quelques auteurs, et en particulier le père Kirker, avancent que les cloches ont été inventées par les Egyptiens, mais ils ne donnent aucune preuve en faveur de cette assertion.

II. ÉPOQUE A LAQUELLE ON A COMMENCÉ A EMPLOYER LES CLOCHES POUR CONVOQUER LES FIDÈLES A LA CÉLÉBRATION DES SAINTS MYSTÈRES ET DE L'OFFICE DIVIN.

Nous examinerons séparément la question pour les églises d'occident et pour les églises d'orient.

1°. ÉGLISES D'OCCIDENT.

Il y a plusieurs opinions sur le temps auquel on a commencé à se servir de cloches dans les églises d'occident. Les uns veulent que ce soit aussitôt après que Constantin eut rendu la paix aux chrétiens (commencement du IVe. siècle). Ils se fondent sur ce que déjà employées par les payens et convenant mieux pour donner le signal des réunions que les trompettes et que les autres instruments de bois ou de fer auxquels on aurait pu avoir recours, on dut dès lors s'en servir de préférence. C'est le sentiment de Baronius (an 58), de Jérôme Magius (cap. 2. libelli de tintinnabulis) et de François Bernardin de Ferrare (lib. 1 de sacrâ concione).

D'autres auteurs regardent le pape Sabinien (an. 604), successeur immédiat de St. Grégoire, comme le premier qui ait prescrit l'usage des cloches pour annoncer les saints offices. On peut citer pour cette opinion Polydore Virgile (lib. 6 de invint. rerum c. 12), Onuphrius Panvin (in Epitom. rom. pontif.), Genebrard (lib. 3 chron. ad annum 604) et Szegedinus (speculum pontif. rom. c. 8).

Enfin le sentiment le plus commun est celui qui attribue l'introduction des cloches dans les églises à St. Paulin, évêque de Nole, mort en 431. Ce sentiment est admis en particulier

par Albert-le-Débonnaire, comte de Carpe (lib. 7 in Erasm. lit z. fol. 133), Ange du Noyer, abbé du Mont-Cassin (ad c. 17 chr. cass. num. 623), Ange Rocca, évêque de Tagaste en Afrique (comm. de camp. c. 33 et 39), J. Funger (in lexico philologico, v. campana) et plusieurs rituels.

Aucune des trois opinions que nous venons d'indiquer n'étant établie ni sur des monuments contemporains, ni sur le témoignage des anciens auteurs, nous nous contenterons, sans rien fixer sur l'origine de l'usage des cloches pour les cérémonies de l'église, d'avancer qu'indubitablement on s'en servait dans le VIIIe. et même dans les premières années du VIIe. siècle. Nous pouvons à l'appui de cette assertion citer plusieurs auteurs ecclésiastiques qui écrivaient dans ces deux siècles.

Le moine de Saint-Gal, auteur du VIIIe. siècle, dans un ouvrage intitulé de ecclesiasticâ curâ Caroli Magni, cap 31, raconte le fait suivant : Un ouvrier avait fondu une cloche, *campanam, conflavit* dont le son plaisait beaucoup à Charle-Magne. Cet homme dit qu'il en ferait une dont le son serait plus agréable encore si on lui donnait cent livres d'argent au lieu d'étain ; ayant reçu ce qu'il avait demandé, il garda l'argent pour lui et employa de l'étain comme de coutume. La cloche néanmoins plut au roi. On la plaça dans le clocher, mais lorsque le gardien de l'église et les autres chapelains voulurent la mettre en branle, ils ne purent jamais en venir à bout. L'ouvrier en colère, prit alors la corde et tira lui-même la cloche pour la faire sonner ; mais le battant de fer lui tomba sur la tête et le tua.

Bède qui vivait à la fin du VIIe. siècle, rapportant dan son histoire ecclésiastique (lib. 4, c. 23) la mort de l'abbesse Hilda, dit qu'une religieuse entendit *notum campanæ sonum quo ad orationes excitari vel convocari solebant.*

Enfin saint Ouen, archevêque de Rouen en 640, parle

dans la vie de St. Eloi d'un prêtre qui, voulant célébrer la messe dans une église interdite par l'évêque, sonna la cloche à l'heure ordinaire sans qu'il pût lui faire rendre aucun son. *Presbyter diutius funem terebrans, cum cerneret tinnulum omninò permanere mutum, egressus protinus basilicam, causam cunctis manifestat.* Il ajoute que ce prêtre ayant fait pénitence et que le lieu ayant été réconcilié par St. Eloi, *mox signo tacto sonus protinus rediit in tintinnabulum.*

2°. ÉGLISES D'ORIENT.

L'usage des cloches est moins ancien dans les églises grecques que dans les églises latines. Il est constant qu'il n'a été reçu en orient que dans le IX[e]. siècle ; car tous les auteurs antérieurs à cette époque, en parlant des réunions chrétiennes dans le levant, n'indiquent jamais le son des cloches, mais toujours certains instruments de bois ou d'autres signaux dont nous aurons occasion de parler dans la suite ; et les historiens de Venise disent formellement que ce fut Ursus Patriaciacus, doge de cette république qui, envoya les premières cloches à l'empereur Michel (Baronius ad ann. 865). C'est ce que dit aussi dans ses notes sur l'eucologe grec le père Goar, qui est resté long-temps dans le levant et qui a recherché avec le plus grand soin tout ce qui concernait la liturgie des Grecs (1).

Introduit en orient au IX[e]. siècle, l'usage des cloches n'y fut pas néanmoins adopté généralement à cette époque ; plusieurs villes n'en possédèrent que long-temps après, et il est même un grand nombre d'églises qui n'en eurent jamais. Albert, chanoine d'Aix-la-Chapelle, dans son histoire de Jérusalem (ch. 40), assure qu'on n'avait jamais vu de cloche

(1) Campanarum receperunt usum Græci ex quo ab Urso Patriaciaco Venetarum duce missas anno 865 Michael imperator in pretio habuerat et in turri ad Sanctam Sophiam extructa collocarat (not. ad Euch. græc. p. 560, col. 2).

dans cette ville avant que Godefroi de Bouillon s'en fût rendu maître en 1099 (1).

Depuis la prise de Constantinople par Mahomet II, c'est-à-dire depuis l'an 1452, l'usage des cloches a été proscrit dans toute l'étendue de l'empire ottoman ; c'est ce que nous apprennent J. Boëme (de omn. gent. mor. c. 11), Ange Rocca (comm. de camp), le Père Dandini, jésuite (voyage du mont Liban, c. 7°.), Jérôme Magius (lib. de tintinnab.), etc., etc. Ces auteurs remarquent que c'était un effet de la politique des Turcs d'avoir ôté les cloches aux chrétiens de leur obéissance, parce qu'elles offrent un moyen facile de rassembler les peuples pour les soulever. Mais outre la raison de politique, les Turcs ont eu encore, d'après Allatius et le P. Goar, un autre motif de défendre les cloches, c'est qu'ils craignent que leur son n'épouvante et ne prive du repos dont elles jouissent, les âmes qui, suivant eux, sont errantes dans les airs. Pour ce motif les Turcs eux-mêmes n'emploient pas de cloches pour marquer les heures. Elles sont indiquées par leurs prêtres qui crient cinq fois le jour du haut des mosquées.

Cette défense faite aux Grecs, sous la domination ottomane d'avoir des cloches dans leurs églises, n'était pas toutefois sans exception. Le P. Goar donne comme certain que les Turcs en souffraient dans les lieux qui sont éloignés de leurs demeures, et Allatius rapporte qu'il a souvent ouï dire à Athanase, archevêque d'Imbros, son intime ami, qu'il y en avait plusieurs et même de très-anciennes, ainsi que des horloges sonnantes dans les églises du mont Athos.

Quant aux Grecs soumis aux Persans, ils n'ont pas comme les autres été privés de la liberté de posséder des cloches ; aussi y en a-t-il beaucoup dans les églises de ce royaume,

(1) Campanas ex ære cæterisque metallis fieri jusserunt. Non hujusmodi soni aut signa visa aut audita sunt antea in Jerusalem. c. 40.

ainsi que le remarquent les voyageurs : Nous ne sommes plus en Turquie où l'on ne souffre pas de cloches aux chrétiens, dit Tavernier dans son voyage du Levant, le roi de Perse leur permèt tout, et il y en a dans toutes les églises des Arméniens qui ont le moyen d'en faire venir de la chrétienté. (T. 2, p. 412).

Dans les églises où les orientaux n'ont pas de cloches, ils se servent maintenant encore assez communément, pour assembler les fidèles, d'un certain instrument de bois. D'après Allatius, cet instrument est de bois d'érable, son épaisseur est de deux doigts et sa largeur de quatre; il est bien uni avec le rabot et n'a pas de fissures. Un prêtre ou quelqu'autre ministre, le tenant de la main gauche par le milieu, le frappe de la droite avec un marteau du même bois, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tantôt de près, tantôt de loin, et cela avec tant d'adresse et une si grande variété de coups, qu'il forme des accords qui plaisent beauconp à l'oreille. (Leo Allatius de recent. Græc. templis, p. 102. 103.)

Le nom de cet instrument est σημαντηριον, signal. On l'appelle plus proprement encore χειροσημαντρον, signal de la main, pour le distinguer d'un autre instrument d'érable du même genre, mais beaucoup plus grand, que l'on attache avec des chaînes de fer au haut des tours et auquel on donne le nom de μεγα σημαντρον, grand signal. (Leo All. de recent. græ. templis, p. 102 et 103).

Outre ces deux instruments, on se sert encore dans les églises d'orient de certaines plaques de fer ou de cuivre attachées aux arbres voisins des temples ou aux côtés de la porte du porche; on les frappe avec des marteaux de fer qui sont suspendus tout auprès. Pierre Belon (1), Allatius (2), le P.

(1) Lib. 1us. obs. c. 41.

(2) De recentior. græc. templ. p. 101. 102.

Goar (1) et Tournefort (2) font mention de ces lames de métal. C'est ainsi qu'en parle en particulier Tournefort : « Les Grecs, dit-il, suspendent par des cordes à des branches d'arbres des lames de fer semblables à ces bandes dont les roues de charette sont revêtues, courbes, épaisses d'environ un demi-pouce sur trois ou quatre de largeur, percées de quelques trous dans leur longueur. On carillonne sur ces lames avec de petits marteaux de fer pour avertir de venir à l'église.

III. POIDS ET DIMENSIONS DES CLOCHES.

Le poids des cloches dans les commencements fut assez faible (3). Il s'accrut successivement dans la suite jusque dans ces derniers siècles où il devint souvent très-considérable.

Si l'on suppose que du temps de Charlemagne l'étain entrait comme à présent pour à peu près un quart dans la composition du métal des cloches et que l'on admette d'un autre côté

(1) Not. in Euch. græc, p. 560.

(2) Voyage du Levant.

(3) On lit dans une vie de St. Loup, archevêque de Sens, que les troupes de Clotaire attaquant cette ville pour en prendre possession au nom de leur maître (an 613), le saint archevêque entra dans l'église cathédrale, dédiée à St. Etienne, et sonna la cloche, et qu'alors les ennemis furent tellement épouvantés qu'ils ne songèrent qu'à s'enfuir (vita S. Lupi apud Surium 1 sept — Coint. an. 613, n. 4). Quelques auteurs ont conclu de là que dans les premières années du VIIe. siècle on commença à fabriquer des cloches d'un poids considérable. Lorsque le fait qu'on vient de rapporter serait vrai, ce qu'on pourrait peut-être révoquer en doute, il s'en faudrait bien que la conséquence fût rigoureuse. Il répugne en effet d'admettre que le seul son de la cloche de St.-Etienne de Sens, quel que soit le poids qu'on lui suppose, ait pu effrayer des soldats aguerris. C'est la crainte d'avoir à combattre contre tout un peuple rassemblé au nom de la religion, qui aura déterminé sans doute les troupes de Clotaire, trop peu nombreuses, à prendre la fuite.

que ce prince ait donné pour la fabrication de celle dont parle le moine de St.-Gal, une quantité d'argent égale à la quantité d'étain que l'on aurait dû employer, ce que sembleraient indiquer les paroles mêmes du chroniqueur, cette cloche n'aurait pas pesé plus de 400 livres.

Helgade ou Helgaude, moine de Fleury, dans la vie du roi Robert qu'il écrivit l'an 1050, rapporte que ce prince fit faire cinq cloches pour l'église de St.-Agnan d'Orléans. Une de ces cloches qu'Helgaude appelle assez admirable *satis mirabile*, et qui était probablement la plus forte des cinq, ne pesait cependant que 2,600 livres.

Radulphe, abbé de St.-Tron, avait fait faire et refondre plusieurs cloches pendant son administration, et il indique lui-même dans la chronique de son monastère qu'il écrivit au commencement du XIIe. siècle, quel était le poids de chacune d'elles. La première pesait 400 livres et quelque chose ; la seconde, qu'on appela *Aurelia*, pesait 2,100 livres ; la troisième, nommée *Filiola* et donnée à la paroisse de S^{te}.-Marie, 200 livres seulement ; la quatrième, appelée *Quintina* en l'honneur de St. Quentin, 3,300 ; la cinquième, appelée *Remegia* en l'honneur de St. Rémi, 700 ; la sixième, appelée *Benedicta* en l'honneur de St. Benoît, 600 ; la septième, appelée *Angustia* pour rappeler les désastres qu'éprouva à cette époque l'abbaye, brûlée et dévastée par le duc de Louvain, 800 ; la huitième, appelée *Truda* en l'honneur de St. Tron, 600; la neuvième, appelée *Nicolaa*, 2,000 ; la dixième, nommée *Stephania* en l'honneur de St. Etienne, 400; la onzième, transportée à l'église de St.-Gengulphe, 400 (1).

Jean d'Hardivillers, abbé du monastère de St.-Just-en-Chaussée, diocèse de Beauvais, fit fondre conjointement avec

(1) Specileg. chronic. abbatiæ S. Trudonis, lib. 9, p. 459.

les pairs de la commune, en 1250, une cloche qui pesait 4,000 livres : elle devait servir pour les affaires de la commune et être refaite à frais communs en cas de rupture (1).

C'est à partir surtout du commencement du XVe. siècle que l'on donna aux cloches des dimensions et un poids considérables.

Le bourdon de Paris, nommé Emmanuel, fut d'abord donné à l'église de Notre-Dame, en 1400, par Jean de Montaigu, frère de Gérard de Montaigu, 95e. évêque de Paris ; on le nomma alors Jacqueline, du nom de Jacqueline de Lagrange, épouse de Jean. Il pesait 15,000 livres ; mais le chapitre le fit refondre et augmenter de poids en 1680. La fonte ayant été manquée, on le refondit en 1681. La cérémonie de sa bénédiction fut faite le 29 avril 1682 par François de Harlay, archevêque de Paris. Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche, son épouse, d'après l'invitation du chapitre, imposèrent à la cloche le nom d'Emmanuel-Louise-Thérèse. Cependant cette cloche ne se trouva pas d'accord avec les autres, elle fut encore refondue et augmentée en matière en 1685, de sorte qu'elle pèse près de 32,000 livres. Son diamètre est de 8 pieds, sa hauteur également de 8 pieds, et son épaisseur au gros bord de 8 pouces, elle a un son mélodieux et imposant tout à la fois. L'habile fondeur qui l'a faite est parvenu par la division exacte des diverses épaisseurs à lui donner une résonnance qui répète l'accord parfait. On chercherait en vain une vibration aussi heureuse. En 1794 dans la crainte qu'on ne se servît de cette cloche pour sonner l'alarme, on la démonta. Elle ne fut replacée qu'à l'occasion de la cérémonie du concordat, célébrée le jour de Pâques de l'année 1802.

Le second bourdon de Notre-Dame de Paris avait été fondu le 1er. octobre 1472 et pesait 25,000 livres. En 1792, huit

(1) Gallia Christiana, t 9', p. 851.

hommes furent employés pendant quarante-deux jours à la casser, à l'aide d'une machine.

La fameuse cloche de Rouen, appelée Georges d'Amboise, du nom de son illustre donateur, le cardinal Georges d'Amboise, fut fondue le 2 août 1501, montée dans la tour le 9 octobre de la même année et sonnée pour la première fois le 16 février 1502. Son diamètre, selon le père Marsenne qui l'avait mesurée, était de 8 pieds 4 pouces, et son épaisseur de 8 pouces 6 lignes (1). Elle pesait 36,364 livres, d'après la pesée qui en a été faite à Romilly. L'abbé Pluche s'exprime ainsi sur ses proportions : « Et la raison et l'expérience ont « appris aux anciens fondeurs que s'ils faisaient leurs cloches « tout d'une venue, d'une largeur égale et d'une épaisseur « égale, ils en tireraient à très-grands frais un son fort sourd, « il ne suffit pas de dégrossir le haut du vase, il a fallu en « tâtonnant et à force d'épreuves diminuer considérablement « l'épaisseur. Quand on a voulu prodiguer la matière et outrer « cette épaisseur, il n'en est provenu qu'un bourdonnement « comme celui de Georges d'Amboise, dans laquelle on a « employé trente-trois milliers de métal pour former un son « qu'on n'entendrait pas, si l'on ne vous avertissait que la « cloche sonne (2). » Georges d'Amboise avait été félée le 28 juin 1786, à l'arrivée de Louis XVI à Rouen. Le chapitre de Rouen avait projeté de la faire refondre, et des dispositions étaient déjà prises lorsque la révolution de 1789 éclata. En 1793, elle fut mise en morceaux dans la charpente même, au moyen d'un bélier, et le métal transporté à la fonderie de Romilly pour être employé à la fonte des canons.

La plus forte cloche que la cathédrale de Rouen ait conservée pèse 12,005 livres. On l'appelle *Quatr'une* ou la *Réunie*,

(1) Traité de l'harmonie universelle, p. 4.

(2) Spectacle de la nature 1770, t. 7e., p. 278.

parce qu'elle fut faite de quatre autres cloches. Elle a 6 pieds 4 pouces 6 lignes de diamètre ; 5 pieds 4 pouces de hauteur et 5 pouces 10 lignes d'épaisseur ; elle fut fondue en 1686.

Le bourdon de Rheims, fait en 1570 par Pierre Deschamps et nommé Charlotte par le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Rheims, pèse 23,000 livres ; il était accompagné avant 1792 d'un autre bourdon fait à la même époque, nommé Henriette par Henri de Guise, et pesant 18,000 livres. Cette dernière cloche a été cassée par suite du décret de l'assemblée nationale qui supprimait les objets inutiles au culte.

Le gros bourdon de la cathédrale d'Amiens, refondu dans la cour du palais épiscopal le 6 juin 1736 et nommé Marie, pèse environ 12,000 livres. Cette cloche a 5 pieds 11 pouces 7 lignes de diamètre.

Quelque considérable que soit le poids de quelques-uns de nos bourdons des XVe., XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles, il ne peut être comparé à celui de certaines cloches de la Chine et de la Russie.

Il est peu d'églises de Russie qui ne possède de très-belles cloches, et en grand nombre ; elles sont placées ordinairement dans des clochers séparés des églises et demeurent fixées à une pièce de bois sans pouvoir être mises en branle. A l'aide d'une corde, tirée de côté, on fait osciller le battant qui vient frapper la cloche immobile. Celle que l'on voit dans le clocher de St.-Yvan, à Moscou, est une des plus fortes. Elle pèse 114,000 livres, et on ne la sonne que dans les grandes occasions. La même ville possède une cloche plus remarquable encore, c'est celle du Kremlin. Cette cloche fut coulée en 1733 par le fondeur Michel Monterine ; elle a 21 pieds de haut, 23 pieds de diamètre, et pèse 12,000 pouds (492,200 livres). La beauté de ses formes et de ses bas-reliefs, la richesse du métal employé à sa fonte et qui se compose, dit-on, d'or, d'argent et de cuivre, en font un monument im-

portant, non seulement sous le rapport religieux, mais encore sous celui de l'art. Jusqu'en 1836 elle est restée dans la cavité profonde où elle a été fondue, au milieu du palais du Kremlin. Le 5 août de cette même année, elle fut soulevée en présence des autorités et d'une foule considérable de spectateurs, par les soins de M. de Montferrand, si avantageusement connu par les nombreux travaux qu'il a exécutés à St.-Pétersbourg. Pour la retirer du trou où elle était enfouie, M. de Montferrand avait fait creuser la terre tout autour et construire des échafaudages de 48 pieds de haut. A cinq heures et demie du matin, après des prières pour l'heureuse issue de cette opération, 600 soldats, à un signal donné, mirent les cabestans en mouvement, et bientôt après on vit s'élever la cloche qui se trouva entièrement soulevée, dans l'espace de 42 minutes, sans le moindre accident. Les ouvriers commencèrent aussitôt à élever une plate-forme qui se trouva prête dans l'espace de huit heures, et sur laquelle la cloche fut descendue. Le lendemain elle fut placée sur des patins et ensuite amenée au moyen d'un plan incliné jusqu'au piédestal, destiné à la recevoir et sur lequel elle a été placée le 8 août (1).

Un incendie ayant éclaté dans le Kremlin, les flammes atteignirent le bâtiment qu'on avait élevé au-dessus de la cavité qui renfermait la cloche et le métal s'échauffa; l'eau que l'on projeta pour éteindre le feu tomba sur la cloche et y produisit une fracture à la base.

Nankin était autrefois célèbre par la grandeur de ses cloches, mais leur poids énorme ayant emporté le donjon où elles étaient suspendues, tout le bâtiment tomba en ruines et les cloches sont demeurées à terre. D'après le témoignage de plusieurs voyageurs, l'une d'elles a 11 pieds de hauteur; son

(1) Lettre de Moscou, publiée dans l'Abeille du Nord.— Voyage en Russie par le docteur Clarke.

diamètre pris dans la plus grande largeur en a 7, si l'on y comprend l'épaisseur des bords. La circonférence extérieure est de 22 pieds, et quoiqu'elle diminue en montant, ce n'est pourtant pas en même proportion que nos cloches d'Europe, car la figure est presque cylindrique. Le limbe inférieur a 6 pouces 1/2 d'épaisseur. En supposant que le pied cube de cuivre pèse 648 livres, cette cloche pèserait environ quatre-vingt-dix milliers, si la largeur et son épaisseur étaient partout égales. Il n'y a pas à la vérité une très-grande différence pour le diamètre, mais l'épaisseur diminue uniformément jusqu'à l'anse où elle a 2 pouces. Ainsi prenant 4 pouces et un peu plus pour la moyenne, et supposant l'alliage un peu moins pesant que le cuivre, la cloche avec son anse pèsera environ cinquante milliers. Les cloches de Nankin ont été fondues dans la première moitié du XVe. siècle.

La cloche qui sert à sonner les heures à Pékin a 12 pieds de diamètre à son ouverture, 40 de circonférence et 12 de hauteur, sans compter l'anse qui est pour le moins de 3 pieds. Son poids est de 120,000 livres. Elle a un son ou plutôt un rugissement si éclatant et si fort qu'il se fait entendre de très-loin dans le pays. Elle fut élevée sur la tour par les Jésuites avec des machines qui firent l'étonnement de la cour de Pékin. Avec cette cloche extraordinaire on en fit encore sept autres, dont cinq sont demeurées à terre et sans usage. On en distingue une qui est remarquable par les caractères chinois dont elle est presqu'entièrement couverte. Le Père Verbiest, dans ses lettres et le Père Couplet dans sa chronologie, rapportent l'origine de ces cloches à l'année 1404. Elles furent fondues par l'ordre de l'empereur Ching-fou ou Yong-lo.

IV. INSCRIPTIONS ET ORNEMENTS DES CLOCHES.

1°. INSCRIPTIONS.

L'usage de placer des inscriptions sur les cloches est fort ancien, puisque sur une clochette en bronze qui fut trouvée en 1548 dans les thermes de Dioclétien, et qui avait été incontestablement fabriquée à l'époque de la domination romaine, on lisait ces mots : FIRMI BALNEATORIS, ainsi que le rapporte Ursinus qui en était possesseur. Mais à quelle époque cet usage a-t-il été généralement adopté ? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer, parce qu'il reste peu de cloches antérieures au XIII[e]. siècle. Il est rare que celles qui ont été fondues à cette époque et dans les siècles suivants soient entièrement dépourvues d'inscriptions.

1°. Quelques-unes des légendes de nos cloches du moyen âge sont extrêmement simples et se bornent à indiquer le nom du donateur. Ainsi sur la cloche de 1349 qui se trouve dans le clocher de la cathédrale de Beauvais, on lit seulement :

L'an MCCC XLIX Guilliaume Bertren Evesque de Blauves me fit faire.

Et sur celle de l'horloge à carillon de la même église :

Steph. mus. can. Belv. me fecit fier.

Mais d'autres inscriptions couvrent presqu'entièrement la cloche et font connaître les parrains et marraines, ainsi que les principaux témoins de la bénédiction, avec l'énumération complète de leurs titres et qualités. L'inscription que présente celle de Notre-Dame du Thil, près Beauvais, est de ce genre. Voici comment elle est conçue :

L'an mil V[c]. quatre vingt noble hôme Adrian de Boufflers s[r]. de Caigny, Damp Yves Cuysinier prieur de S[t]. Lucian, M[e]. Germain Carré, M[e].

Luc Thyot, M[e]. Eustace Rendu, maistre Nicole Tristan bailly de S[t]. Lucian, Nicolas de Creil, Augustin de Creil, Robert Tonnellier, Anthoine Cappelle, Noel de Hénu, Martin Salmon, Nicolas Bérenger, Thomas Dargille, Thibault de Hénu, Lucas Louvet Pierre Bésenguy, Jehanne Clément, Berthelinne Salmon, Claudinne Evrard, Claudinne Salmon, Jehanne Lefebvre, Marie Caudelle Le Tonnellier, Denise de la Fraye. Et suis nommée Lucianne. M[e]. Noël de la Fontaine, vicaire de Céans, Anthoine Guagnerel, Claude Regnier Besenguy, Anthoine Salmon marguilliers pour lors.

2°. Il est rare que la *date* de la fonte ne fasse pas partie de l'inscription. Elle est tantôt entièrement en chiffres, tantôt entièrement en lettres, tantôt moitié en chiffres et moitié en lettres.

3°. L'inscription renferme aussi assez souvent le *nom* de la cloche; quelquefois même on y retrouve ceux qu'elle a successivement portés depuis l'époque où elle a été fondue pour la première fois. On lisait sur la grosse cloche de la cathédrale de Beauvais, avant 1793, les vers suivants qui faisaient connaître le nom qu'elle avait autrefois reçu et celui qui lui fut donné lorsqu'on la refondit en dernier lieu.

Quondam Guillelmus, Pacis sum dicta Maria;
Nam me construxit Guillelmus episcopus olim.
Casus fortuitus sonitu privavit amœno;
Augetur nomen, pondus, cum corpore vires,
Rex Ludovicus erat, præsul Debarque Joannes
Anno milleno centum quater octuageno.

Guillaume de Grez, qui donna cette cloche, vivait vers le milieu du XIII[e]. siècle; elle fut coulée de nouveau, ainsi que le porte la légende, sous le règne de Louis XI. Ce prince avait fondé dans la cathédrale de Beauvais, une chapelle sous le titre de Notre-Dame-de-la-Paix, et c'est pour cette raison qu'on substitua au nom de Guillaume, que la cloche avait eu précédemment, celui de Marie-de-la-Paix.

L'inscription de l'Emmanuel de Paris est conçue en ces termes :

Quæ prius Jacquelina, Joannis comitis de monte acuto donum, pondus XV M, nunc duplo aucta, Emmanuel Ludovica Theresia vocor a Ludovico magno ac Mariâ Theresiâ ejus conjuge nominata et a Francisco Harlay primo ex archiepiscopis parisiensibus, duce ac pari Franciæ benedicta die XXIX aprilis MDCL XXXII.

4°. On accompagnait quelquefois le nom du saint patron de quelqu'invocation qui lui était adressée. On peut citer pour exemple une cloche de la cathédrale de Noyon, nommée Marie d'Amboise, et sur laquelle on lit :

Rogemus ergo, populi, Dei matrem et virginem ut ipsa nobis impetret pacem et indulgentiam. Marie d'Amboise fut nommée et par tel nom fut baptisée l'an de grace MCCCC quatre vins et I par bon sens.

Et la petite cloche de Grindelwald en Suisse que couronne cette prière :

O Sancta Peterella ora pro nobis (1).

5°. Les noms de Jésus et de Marie, écrits en toutes lettres

(1) Cette cloche est fort petite, son diamètre est de 42 centimètres seulement, elle pèse de 34 à 35 kilogrammes. On croit dans le pays qu'elle est du XIe. siècle. Ce qui a donné lieu à cette opinion, c'est que certains caractères placés près du bord inférieur, ressemblent assez à des chiffres arabes et paraissent former le millésime 1044. Mais comme les paléographes s'accordent généralement à admettre que les chiffres arabes étaient très-peu connus en Europe au XIe. siècle et qu'ils n'y avaient pas encore de valeur de position, il y a tout lieu de croire que l'on s'est trompé sur la signification de ces caractères. La forme des lettres composant l'inscription, pourrait faire connaître la véritable date de la cloche ; mais M. Ziegler, pasteur de Grindelwald, qui nous a fourni les renseignements que nous donnons ici, s'est borné à dire que ces caractères sont gothiques, sans indiquer comment ils sont faits.

ou simplement représentés par des monogrammes, font partie de plusieurs légendes. On les trouve sur la cloche de l'ancien palais épiscopal de Beauvais, qui fut faite en 1506 par les ordres de Louis de Villiers, sur celle de Trumilly et sur celle de St.-Quentin-des-Prés.

6°. Certaines inscriptions indiquent l'usage de la cloche qui les porte ; ainsi sur les bords de celle du beffroi de Valenciennes, qui sonnait les heures, sont gravés ces vers :

Cheste noble cloque d'oneur
Fu faite l'an nostre Seigneur
XIII cens IIII^{xx} et VI
Faire la fist Jehans partis
Qui estais prosvos à ce temps
Avoech ses douze pers sentans
Et se la fist maistre Robers
De Croisilles, pourquoi les vers
Disent que tape sans séjour
Ving quatre heures nuit et jour
Pour oïr la communauté
Que Diex ait en saveté.

Sur une autre cloche du même beffroi, laquelle date de 1533, on lit :

Anne suis de nom, sans discors
Réjouissant les cœurs par vrais accords.

L'inscription du timbre de la grosse horloge de Poitiers, contient ce qui suit :

Hanc campanam cum horologio ad notificandum horas diei et noctis fecit fieri inclitissimus princeps Johannes regis Francorum filius etc...

Une cloche de la cathédrale de Metz, qui date de 1535, porte ces mots bien connus :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

La même légende existe sur une cloche d'une paroisse voisine de Metz, portant la date 1350; on l'a reproduite sur le mouton qui supporte le bourdon de la métropole de Paris.

La cloche des Biens, donnée à Notre-Dame de Chartres par Anne de Bretagne, portait une inscription à peu près semblable, mais qui rappelait en outre la construction du nouveau clocher où elle fut placée; la voici :

Anna, novâ super arce, chori regina sonori
Vota traho, nubes arceo, solvo gelu.

7°. D'autres inscriptions renferment des maximes ou des instructions tirées, le plus souvent, de la Sainte Écriture, telles que la suivante, qui se lit sur la *Quatr'une* de la cathédrale de Rouen :

Audite populi et attendite longè.

Et cette autre gravée sur une des cloches de Bethancourt (Oise), de 1617 :

Speravi in Dom. et non confundar.

8°. Des passages de l'Écriture Sainte ont encore été employés pour célébrer la bienfaisance et les autres bonnes qualités des donateurs, comme celui-ci, tracé sur une des cloches de Morienval (Oise), laquelle date de 1787 :

Benignitas et humanitas apparuit.

9°. L'église pour laquelle la cloche a été faite est désignée dans plusieurs inscriptions. On lit sur celle de 1421, qui se trouve dans l'église de St.-Just-en-Chaussée (Oise) :

Perenelle suis nommée par Pierre Leclert écuyer qui à Notre Dame de Grace m'a donnée et fus faite de Macmot le Merchier l'an MCCCCXXI,

Sur celle de Trumilly (Oise) :

Anne suis nomée en l'an mil V° XLI. pour
L'église Notre Dame de Trumilly JHS Maria.

Sur celle de Pierrefonds (Oise) :

Marie suis nomée en l'an mil V° LXXIIII pour
L'églize saint Sulpice de Pierrefons

Et sur celle de Tartigny (Oise), de 1621 :

J'appartiens à l'église de Tartigny.

10°. L'ecclésiastique chargé des cérémonies de la bénédiction a été aussi parfois désigné sur la cloche : c'est ce que l'on a fait sur l'Emmanuel de Paris, bénite par l'archevêque François de Harlay ; sur une cloche de Briot (Oise), bénite par Claude de Cressent, docteur en théologie, vicaire de l'ordre de Citeaux et prieur de Beaupré....

11°. Sur quelques cloches on a rappelé des souvenirs historiques d'une certaine importance. Celle de Dourdan (Seine-et-Oise) est de ce nombre ; telle est l'inscription qui y est gravée :

Au venir des Bourbons au finir des Valois
Grande combustion enflamma les Francoys.
Tant je vous sonnay lors de malheureuses heures
La ville mise à sac, le feu en ce saint lieu,
Maint bourgeois rançonné. O Dourdan priez Dieu
Qu'à vous a tout jamais je les sonne meilleures.

Sur le timbre placé dans la lanterne du clocher neuf de Notre-Dame de Chartres, et qui fut fondu en 1520, on lit les vers suivants écrits en caractères gothiques :

Facta ad signandos solis lunæque labores
Evehor ad tantæ culmina celsa Domûs,
Annus erat Christi millenus, adde priori

Quingentos numero, bis quoque junge decem.
Illo quippe anno quo Francus convenit Anglum,
Perpetuâque simul discubuere fide.

On a encore, mais assez rarement, indiqué dans les inscriptions le poids des cloches. Tout le monde connaît ces vers inscrits sur la Georges d'Amboise de Rouen :

Je suis nommée Georges d'Amboise
Qui bien trente six mille poise
Et cil qui bien me poisera
Quarante mille y trouvera.

Le bourdon de Rheims, trois cloches de Notre-Dame de Paris, fondues en 1766, et une des cloches de Marest (Oise), qui date de 1784, présentent également des légendes qui indiquent quel est leur poids.

12°. Lorsque le nom du fondeur se trouve sur la cloche, il fait tantôt partie de l'inscription principale comme sur les cloches déjà citées de Valenciennes, de Saint-Just-en-Chaussée, de Rheims... Tantôt il est séparé, et dans ce dernier cas il est souvent renfermé dans un cartouche ou accompagné de quelque chiffre ou de quelqu'emblême. Le nom du fondeur Jaque sur les cloches de Pierrefonds, de Jaulzy et de Trumilly, est contenu dans un petit encadrement, au-dessous de la représentation d'une cloche portée par deux anges et surmontée de deux coquilles. Un cartouche carré faisant partie du socle d'une croix renferme celui de *Vigoureu* sur une des cloches d'Escames; celui de *Jean de Nainville* est surmonté, sur la cloche de Gerberoy, d'un écusson portant une cloche accompagnée de deux fleurs de lys...

On voit par les exemples qui viennent d'être cités que dans les différents siècles du moyen âge on a indifféremment admis pour les inscriptions des cloches la langue latine et la langue française. Il serait difficile de prononcer d'une manière posi-

tive si l'une d'elles avait la préférence. Il nous a paru que le français était le plus souvent employé.

2°. ORNEMENTS.

Les cloches antérieures au XVe. siècle furent probablement peu ornées ; celles du XIVe. que nous avons eu occasion de voir n'ont guère pour ornements que des croix simples ou fleurdelysées qui précèdent les inscriptions, et des moulures cylindriques formant des cordons plus ou moins rapprochés ; mais aux XVe., XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles, elles furent très-fréquemment couvertes de bas-reliefs d'un travail plus ou moins parfait.

Un des sujets que l'on retrouve presque toujours, c'est J. C. attaché à la croix, quelquefois seul, quelquefois aussi accompagné de Marie et de St.-Jean. Les cloches de Pierrefonds, de Champlieu, de Trumilly et de Notre-Dame du Thil (1), toutes les quatre du XVIe. siècle et celle de Roquemont de 1682 (2), offrent Jésus en croix, ayant près de lui sa mère et son disciple bien aimé. Sur celles de Glatigny, de St.-Sulpice, de St.-Samson, de Bailleu-sur-Thérain (3), qui datent du XVIIe. ou du XVIIIe. siècle, on n'a placé aucun personnage auprès du divin crucifié.

L'agneau, emblème du Sauveur immolé pour le salut des hommes, se trouve renfermé dans un médaillon circulaire sur les cloches de Champlieu et de Pierrefonds.

Sur la cloche, déjà citée, de Bethencourt (Oise), J. C. est debout, la tête ceinte d'une auréole.

Marie n'est pas seulement représentée comme témoin de la scène sanglante du calvaire, on la voit fréquemment encore ayant dans ses bras son divin fils. On peut offrir pour exemple les cloches de Champlieu, de Saint-Quentin-des-Prés, de

(1) Paroisses du diocèse de Beauvais. (2) Idem. (3) Idem.

Tartigny, de Pont-Sainte-Maxence, de Duci, de Verberie, de St.-Waast-de-Longmont, de Morcourt, d'Auger-Saint-Vincent, de Roquemont, d'Orrouy, de Mello..... (1).

Le patron de l'église a été aussi très-souvent représenté : ainsi sur la cloche de 1597 qui se trouve dans l'ancienne église de Saint-Thomas, à Crépy-en-Valois (2), on voit St. Thomas de Cantorbéry en habits pontificaux ; à Gilocourt (3) l'on remarque St. Martin ; à Pont-Point (4) St. Gervais ; à Auger-Saint-Vincent (5) St. Vincent, diacre ; à Beauvoir (6) St. Denis ; à Bailleu-sur-Thérain (7) St. Lubin ; à Mello (8) St. Nicolas ; à l'Héraule (9) St. Prix ; à Pierrefonds (10) St. Sulpice ; à Notre-Dame-du-Thil (11) St. Lucien. Les patrons des collateurs, ceux des donateurs et des donatrices, ceux des parrains et marraines, et une multitude d'autres saints accompagnent souvent le patron de l'église. Une cloche de Briot (12) de l'an 1680 porte dix images de saints, parmi lesquels on distingue St. Eloi et St. Nicolas ; sur une autre cloche de la même église de 1693, on compte jusqu'à 38 figures. Au XVe. et au XVIe. siècles ces images sont ordinairement renfermées dans des espèces d'encadrements carrés que surmonte une arcade ornée de crochets.

A partir de la fin du XIVe. siècle, on rencontre presque toujours sur les cloches les armoiries des églises ou des monastères pour lesquels elles ont été faites, celles du seigneur du lieu, ainsi que celles des donateurs de la cloche et des parrains et marraines. Nous nous bornerons à citer une des cloches de la cathédrale de Beauvais de 1693, sur laquelle on remarque un écusson aux armes du chapitre ; la cloche de Gerberoy (13) où sont reproduites deux fois les armes de cette

(1) Paroisse du diocèse de Beauvais. (2) Idem. (3) Idem. (4) Idem. (5) Idem. (6) Idem. (7) Idem. (8) Idem. (9) Idem. (10) Idem. (11) Idem. (12) Idem. (13) Idem.

église ; la cloche de Saint-Gervais-Pontpoint (1) de 1779 portant l'écusson de l'abbaye du Montcel, dont l'abbesse était dame usufruitière et perpétuelle de la terre et seigneurie de cette commune ; celle de l'horloge de l'ancien palais épiscopal de Beauvais, faite par les ordres de Louis de Villiers, et qui porte les armes de la famille de Villiers de l'Ile Adam ; celle de St.-Vaast (2) de 1647, sur laquelle se trouvent les armes de Marguerite de Montmorency qui en fut marraine, et celle de Saint-Martin-le-Nœud (3) de 1593, qui eut pour parrain Louis de Mailly, seigneur de Rumaisnil, et sur laquelle on a moulé l'écusson des Mailly. Sur quelques cloches, l'on a également placé l'écusson de France ; on le voit sur la petite cloche de St.-Just de 1421 et sur la seconde cloche d'Escames (4), qui fut fondue au commencement du XVII[e]. siècle. A Escames, il est environné du collier de St.-Michel.

Des guirlandes et d'élégants rinceaux servent quelquefois de bordures aux inscriptions et sont aussi placés de distance en distance, de manière à former plusieurs cordons parallèles. Sur d'autres cloches, ces rinceaux sont remplacés par des couronnes de fleurs de lys, et cela a lieu surtout dans des paroisses qu'habitaient des princes de la famille royale ou d'autres seigneurs ayant des fleurs de lys dans leurs armes. Il est impossible de voir de plus gracieuses guirlandes que celles qui surmontent l'inscription de Trumilly. Quoique moins élégantes, celles qu'on remarque à Saint-Quentin-des-Prés sont encore d'un agréable effet. A Champlieu, à Pierrefonds, à Mello et à Roquemont, des fleurs de lys, rangées à la suite les unes des autres, tiennent lieu de guirlandes. Les cordons de la cloche de Gerberoy se composent de têtes d'anges, de fleurs, d'oiseaux et de corbeilles pleines de fruits.

On s'est également servi de pampres, de rinceaux et de

(1) Paroisse du diocèse de Beauvais. (2) Idem. (3) Idem. (4) Idem.

guirlandes de fleurs pour former des croix, qui remplacent sur certaines cloches l'image du crucifix. Des ceps de vigne garnis de grappes de raisin forment, à Saint-Quentin-des-Prés, le pied et les branches d'une grande croix, auprès de laquelle l'on remarque la Ste. Vierge et St. Jean-Baptiste. A Gerberoy, des branches garnies de feuilles lancéolées et de fleurs à pétales arrondies ornent la surface d'une croix fleurdelysée, dont le pied se compose de deux bandes inégales offrant des fleurs, des corbeilles, des oiseaux et des anges. Une croix peu différente des précédentes, mais dans la base de laquelle est inscrit le nom du fondeur, orne la grosse cloche d'Escames qui date de 1613.

Il est une multitude d'autres ornements, tels que des groupes de têtes d'anges, des vases de fleurs, des figures emblématiques, des animaux chimériques, des dentelles, des festons que l'on retrouve encore sur les cloches, mais qui cependant ont été moins fréquemment employés que la plupart de ceux qui ont été précédemment désignés.

En considérant les inscriptions du XIIIe. et du XIVe. siècles, on est porté à croire qu'elles ont été appliquées à l'aide de moules faits exprès pour chaque cloche, mais il est incontestable qu'à partir du milieu du XVe. on a généralement formé ces moules au moyen de lettres mobiles, en bois ou en métal, réunies de manière à composer des mots (1). Des traces qui se remarquent entre les différentes lettres et qui forment même autour d'elles des encadrements rectangulaires ne permettent pas d'élever de doute sur ce point. Les moules gravés exprès ou faits avec des lettres mobiles étaient creux; on s'en servait comme on le fait encore maintenant, pour faire

(1) On ne se sera sans doute servi de lettres mobiles ou isolées pour les inscriptions des cloches qu'après l'invention de l'imprimerie. On sait qu'on attribue généralement l'idée de faire des caractères mobiles en bois à Laurent Janszoon Coster d'Harlem, vers l'an 1437.

des empreintes en relief sur des feuilles de cire molle que l'on appliquait ensuite sur la fausse cloche ou le modèle ; ces empreintes se reproduisaient en creux sur la chappe ou le surtout, et elles se formaient ensuite de nouveau en relief sur le métal. Les lettres des cloches les plus anciennes sont plus anguleuses; au XVe., XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles, elles sont ordinairement équarries, et quelquefois aussi bien formées et aussi nettes que sur les monnaies les mieux frappées. Les divers ornements ont aussi été formés au moyen de poinçons et d'estampiles en creux que conservait le fondeur, ce qui explique pourquoi l'on retrouve communément les mêmes dessins sur les cloches coulées par les mêmes artistes et pourquoi aussi plusieurs de ces dessins appartiennent à une époque antérieure à celle de la fabrication de la cloche. On s'est servi quelquefois des sceaux des églises et des cachets des seigneurs pour appliquer leurs armes sur les cloches ; c'est ce qui a été fait à Gerberoy, où l'on retrouve l'empreinte des deux sceaux du chapitre, et à Saint-Quentin-des-Prés où les armes du seigneur ont été moulées avec son propre cachet. Lorsque les fondeurs n'avaient pas assez de types à leur disposition, ils ont appliqué assez fréquemment sur une partie plus ou moins étendue du modèle, des feuilles d'arbres ou de plantes qui se sont reproduites sur la cloche avec toutes leurs nervures et en ont agréablement orné la surface. Des feuilles de vignes formées de la sorte, ornent les cloches d'Orrouy, de Saint-Sauveur et de la Croix-Saint-Ouen. Des feuilles de laurier disposées en couronne se remarquent sur celles de Jaulzy, de Pierrefonds, d'Escames et de Saint-Quentin-des-Prés ; les mêmes feuilles garnissent toute la surface de la cloche de Saint-Sulpice.

V. BAPTÊME DES CLOCHES,

NOM QU'ON LEUR DONNE DANS CETTE CÉRÉMONIE.

Comme dans la cérémonie de la bénédiction des cloches, on se sert d'eau pour les laver, qu'on fait sur elles des onctions avec le saint chrême et l'huile des infirmes et qu'on leur impose le nom d'un saint ou d'une sainte, ainsi que cela se pratique dans l'administration du baptême, on a donné à cette cérémonie le nom de *baptême des cloches*. Cette dénomination remonte au moins au VIIIe. siècle. On la trouve en effet dans les capitulaires de Charlemagne de l'an 789. Il est défendu de baptiser les cloches *ut non baptizentur cloccæ* (n°. 18). Quelques abus ou quelques superstitions populaires auront motivé cette défense; il ne paraît pas toutefois qu'elle ait été maintenue, on réforma sans doute les abus dans les endroits où ils existaient; on instruisit les fidèles, mais on continua partout à suivre l'ancien usage de bénir les cloches, en employant pour cette cérémonie l'eau, l'huile, et le saint chrême.

Depuis l'an 800 l'ordre des prières et des rits employés dans la bénédiction des cloches n'a pas notablement varié. Le missel de Gellone du IXe. siècle; le pontifical d'Egbert, archevêque d'Yorck, et le rituel de Moysac du Xe. siècle; le rituel de St.-Lucien de Beauvais du XIe.; le pontifical de Lyre du XIIe.; enfin le rituel de Fleury et les pontificaux de Cambrai et de Noyon du XIIIe. sont sur ce point presqu'entièrement conformes au pontifical romain dont on se sert encore aujourd'hui.

L'usage de donner un nom aux cloches est incontestablement très-ancien. On le trouve en effet consigné dans plusieurs auteurs d'une époque fort reculée. Le cartulaire de Laon nous apprend qu'en 1272 l'évêque Guillaume de Troyes

fit présent, en mourant, à l'église de Laon d'une cloche, qui fut appelée Guillemette et que l'on sonnait pendant la procession du St.-Sacrement. Au XII[e]. siècle, Radulphe, ainsi que nous l'avons dit précédemment d'après sa chronique, donna aux cloches qu'il fit fondre les noms de *Quintina*, de *Remigia*, de *Benedicta*, de *Truda*, de *Stephania*, d'*Angustia*, de *Filiola*.... On lit dans la vie du comte Burchard, écrite au milieu du XI[e]. siècle par le moine Odon, que Teuton étant devenu abbé de St.-Maur-les-Fossés, et ayant entièrement reconstruit l'église de ce monastère, fit faire deux cloches précieuses, à l'une desquelles il donna son nom (1). La cloche de 2,600 livres que le roi Robert fit faire, d'après Helgaude, pour l'église de St.-Agnan d'Orléans, fut baptisée avec l'huile et le chrême, ainsi que le demandent les rubriques, et on lui donna le nom de Robert (2). Enfin Alcuin, auteur du VIII[e]. siècle, assure qu'à l'époque où il vivait, on regardait comme introduit depuis long-temps déjà l'usage de bénir les cloches et de leur donner un nom (3). Cet usage si ancien d'imposer un nom aux cloches, ne paraît pas cependant avoir été généralement reçu, rien du moins ne forçait à s'y conformer; les anciens pontificaux et les anciens rituels, si l'on en excepte le pontifical de St.-Remi de Rheims du XIII[e]. siècle et celui de Noyon du XII[e]. n'en font aucune mention, et le pontifical

(1) Duo signa pretiosa, nomen suum uni imponens, ad honorem Domini facere præcepit Odo in vitâ Burchardi comitis.

(2) Signa quinque unum ex his satis mirabile in quo duo milliaria metalli et sexaginta libræ fuerunt cui imprimi jussit signum baptismi de oleo et chrismate facti, sicut ordo deposcit ecclesiasticus, et ut vocaretur Robertus attribuit spiritus sanctus. Helgaldus de vitâ Roberti regis.

(3) Novum videri non debet campanas benedici, ungi eisque nomen imponi Alcuin.

de Rheims se borne à dire qu'en versant trois fois de l'eau, on impose un nom, si on le juge convenable (1).

C'était ordinairement le nom de baptême des donateurs ou des parrains que l'on donnait aux cloches. Elles prenaient cependant quelquefois celui du patron de l'église ou celui de quelqu'autre saint auquel on avait dans le pays une dévotion particulière; on leur donnait encore, mais plus rarement, des dénominations qui indiquaient leurs usages ou qui rappelaient des circonstances particulières.

VI. MOYENS EMPLOYÉS POUR ASSEMBLER LES FIDÈLES AVANT L'USAGE DES CLOCHES.

Les auteurs ne nous ont pas appris de quel signal on se servit avant l'usage des cloches dans les églises d'occident pour avertir les fidèles de se réunir dans les temples, mais nous savons indubitablement qu'en orient avant 865, époque où les cloches furent introduites chez les Grecs, on employait communément des lames de bois pour donner le signal des réunions. On lit dans un fragment du livre des miracles de St. Athanase, martyr de Perse, fragment rapporté dans le second concile de Nicée en 787, que lorsque le corps de ce saint martyr approchait de Césarée en Palestine, tous les habitants de cette ville allèrent processionnellement au-devant de lui avec les croix, après s'être assemblés dans l'église au battement des bois sacrés. Dans une note placée en marge des actes de ce concile, par Athanase-le-Bibliothécaire, qui vivait au IX[e]. siècle, on lit : *orientales ligna pro campanis percutiunt.* On ne saurait assigner l'époque à laquelle cet instrument a été introduit en orient, mais il est constant qu'il est fort ancien, car Théodore, évêque de Petra, qui

(1) Tunc sub trinâ infusione aquæ sanctæ impone ei nomen si velis.

vivait dans le V[e]. siècle, en parle dans la vie de saint Théodose-le-Cénobiarque, et on pourrait peut-être citer des auteurs plus anciens encore dans lesquels il en est également question.

Les lames de bois ne furent pas les seuls instruments employés en orient avant l'usage des cloches : on se servit encore d'autres signaux, du moins pour les communautés religieuses.

Dans certains monastères, on se réunissait dans le temple au son des trompettes, c'est ce que nous apprend St. Jean-Climaque, qui vivait dans le VI[e]. siècle. Si nous y prenons garde, dit-il, dans son échelle sainte, nous trouverons que lorsqu'au son de *la trompette sacrée* les frères se lèvent et s'assemblent visiblement pour aller à l'office de la nuit, nos ennemis invisibles s'assemblent invisiblement (1). La règle de saint Pacôme, écrite au commencement du IV[e]. siècle, indique aussi la trompette comme le signal employé pour rassembler les religieux à l'église (2).

En d'autres monastères, le canonarque ou réglementaire et quelquefois l'abbé, allaient frapper à la porte des religieux pour les avertir de se rendre à l'office ou au travail. Pallade, évêque d'Hélénope (IV[e]. siècle), dit de l'abbé Adole de Tarse, qu'au temps marqué il allait donner le signal à chaque religieux, en frappant sa porte avec un marteau (3). Cassien parle aussi de ce mode d'indiquer l'heure des exercices (4).

(1) Observemus accuratè et intelligemus signo sacræ tubæ canente cogi fratrum cætus, oculis parentes, simulque inaspectibiles hostes nostros concurrere. St. Jean-Climaque. Echelle S[te]. 18[e]. degré.

(2) Quando ad collectam tubæ clangor increpuerit per diem, qui una ratione tardiùs venerit, superioris increpationis ordine corripietur et stabit in loco convivii. (Capitul. 8 et 9).

(3) Impleto tempore consueto, excitatorio malleo pulsabat cellas omnium. (Hist. Lausiaque, ch. 184, sect. 89).

(4) Itaque considentes inter cubilia sua et operi ac meditationi studium pariter impendentes cum sonitum pulsantis ostium ac diversorum cellulas percutientis audierint ad orationem eos scilicet seu ad

Enfin les religieuses des trois monastères que Ste. Paule établit à Bethléem étaient, au rapport de St. Jérôme, appelées à l'office divin au chant du mot alleluia (1).

Baronius avance que dans le temps des persécutions, on se servait du ministère d'un diacre ou d'un clerc, appelé cursor, qui allait par les maisons avertir les fidèles du lieu, du jour et de l'heure de l'assemblée. (Bar. ad an. 58 n°. 102). Cette assertion a été adoptée par le rituel de Beauvais de l'an 1637 (part. 2. tit. de Benedict. camp. pag. 146), par le rituel de Bourges de M. de Vantadour et de M. de Montpezat, par Grimaud dans son traité des cloches et par Beuvelet dans ses instructions sur le manuel. Baronius cite à l'appui de son opinion une lettre de saint Ignace à saint Polycarpe et une autre du même à Héron, diacre d'Antioche. Mais outre que beaucoup d'auteurs doutent de l'authenticité de ces lettres, il est incontestable que le mot cursor qu'on lit dans la lettre à Polycarpe, désigne un député qu'on devait envoyer en Syrie, et non un ministre chargé de faire connaître l'heure du sacrifice et des assemblées, et cet avertissement donné au diacre Héron : *omnes nominatim inquire* ne signifie pas qu'il faut qu'il aille de porte en porte pour convoquer les fidèles, mais qu'il doit s'informer de leurs noms et de leurs demeures afin de les trouver au besoin. Ainsi l'opinion de Baronius est sans preuves positives. Il paraît toutefois assez croyable que ne pouvant alors se servir d'aucun signal public, on faisait assez ordinairement connaître aux chrétiens le lieu et l'heure

opus aliquod invitantis, certatim e cubilibus suis unusquisque prorumpit ita ut is qui opus scriptoris exercet quum repertus fuerit inchoasse litteram finire non audeat... Cassien, 4e. liv. des Institutions, ch. 12e.

(1) Post alleluia cantatum, quo signo vocabantur ad collectam, nulli residere licitum erat. Epist. 27 ad Eustoch. Virg. Epithaph. Arculæ matris.

des réunions par le ministère d'hommes sûrs, clercs ou laïcs qui allaient de maison en maison.

VII. DIFFÉRENTES DÉNOMINATIONS DES CLOCHES, LEUR ÉTYMOLOGIE.

Les cloches sont appelées en latin *campanæ*, c'est sous cette dénomination qu'on les désigne ordinairement dans les rituels. On se sert encore assez souvent du mot *nola*, mais cette expression est plus spécialement employée pour indiquer de petites clochettes. La plupart des écrivains ecclésiastiques qui ont parlé des cloches, quoiqu'ils n'aient le témoignage d'aucun ancien auteur, s'accordent cependant à cause de l'identité des expressions à reconnaître que ces deux noms *nola* et *campana* tirent leur origine de la Campanie, province d'Italie, et de la ville de Nole qui est située dans cette province, mais ils sont divisés sur le motif qui les a fait donner aux cloches. Plusieurs avancent qu'on les a ainsi appelées, parce qu'on a commencé à en faire usage dans les églises, à Nole, ville de Campanie, soit du temps de St. Paulin, soit à une autre époque. D'autres croient que ces dénominations leur sont venues de ce que pour la fabrication des cloches on employait de préférence, lorsqu'on pouvait se le procurer, le cuivre de Campanie qui était généralement regardé comme le meilleur, ainsi que nous l'apprennent Pline (1) et Isidore de Séville (2).

Dans les auteurs ecclésiastiques et les livres liturgiques les cloches sont encore nommées *signum*, parce qu'elles donnent

(1) In reliquis generibus æris palma est Campano. Pline, liv. 34, c. 8.

(2) Campanum inter omnia genera æris vocatur à Campaniâ provinciâ quæ est in Italiæ partibus, ustensilibus et vasis omnibus probatissimum. (Isid de Séville, liv. 16, orig. c. 19).

le signal des réunions. L'emploi de cette dénomination remonte au moins au commencement du VIIe. siècle.

Les Grecs appellent les cloches λαοσυναγον, de λαος, peuple, et συναγω, réunir.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine et l'étymologie du mot *cloche.* Fauchet croit qu'on a adopté cette expression, parce que dans leur mouvement les cloches représentent l'allure d'un homme qui boite, ce qu'on appelait en vieux français, clocher. Les Bollandistes et Ménage la font venir de l'allemand glocke (cloche), ce qui prouve, suivant eux, son origine allemande, c'est que dans la basse latinité cloche était souvent rendue par *glocca* ou *glogga.* Quelques auteurs la dérivent de καλειν appeler, d'autres de κλεοξειν sonner avec la bouche, d'autres enfin veulent qu'elle vienne du mot latin *gloccitatio*, par lequel on désigne le cri que font les poules pour appeler leurs poussins. Du temps de Charlemagne on se servait déjà du mot de *clocca*, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

VIII. NOMS DE QUELQUES FONDEURS FRANÇAIS DES XIVe., XVe., XVIe., XVIIe. ET XVIIIe. SIÈCLES.

Nous croyons qu'il est important de faire connaître les fondeurs de cloches du moyen-âge et même ceux des deux derniers siècles ; car, ainsi que l'a fort bien fait remarquer M. Didron, dans une des séances du comité des arts et monuments, nos anciens fondeurs étaient souvent des artistes plus encore que des ouvriers fondant le métal. Nous allons donc indiquer les noms qu'il nous a été donné de recueillir, espérant qu'un grand nombre d'archéologues feront les mêmes recherches que nous et continueront un catalogue dont nous ne faisons que tracer les premières lignes.

XIVe. SIÈCLE.

Jean Osmont, saintier (fondeur) de Paris, fit, en 1386, le timbre de la grosse horloge de Poitiers, lequel fut refondu en 1398 par *Guillaume de Roucy*.

Maître *Robert de Croisilles* coula, en 1386, la cloche du Beffroi de Valenciennes qui sonnait les heures.

XVe. SIÈCLE.

Macmot le Merchier fit la petite cloche de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), qui porte le millésime 1421.

XVIe. SIÈCLE.

La Georges d'Amboise de Rouen a été coulée, le 2 août 1501, par un fondeur de Chartres nommé *Le Maçon* ou *Le Machon*, qui, dit-on, mourut de joie d'avoir réussi. Il fut inhumé au bas de la nef, sous une petite tombe où l'on avait gravé une cloche. Voici l'inscription qui se lisait sur cette pierre :

Cy dessoubz gist Jehan Le Machon
De Chartres home de Fachon
Lequel fondit Georges d'Amboise
Qui trente six mille poise
Mil D cents ung, jour d'Août deuxième
Puis mourut le vingt-huitième.

La cloche donnée à la cathédrale de Chartres, par Anne de Bretagne, fut fondue en cette ville, en 1510, par *Pierre Noël*.

Jaque fondit les cloches de Jaulzy et de Trumilly en 1541, et celles de Pierrefonds en 1574. Il y a une très-grande pureté et une très-grande richesse dans les ornements employés par cet artiste. Ses lettres sont grandes, saillantes, nettes, bien équarries et d'une forme très-élégante.

Lucien Buérin, fondeur de Beauvais, fit, en 1573, une cloche pour l'église de Picquigny (Somme).

Le bourdon de la métropole de Rheims a été fait en 1570 par *Pierre Deschamps*, natif de cette ville.

Thomas Mousset fondit, en 1599, le timbre de l'horloge de Dourdan (Seine-et-Oise).

XVIIe. SIÈCLE.

Les trois cloches d'Escames (Oise), qui datent toutes de 1613, et qui portent des inscriptions en lettres minuscules gothiques, ont été faites par *François Vigoureu.*

Jean Delcourt fondit, en 1626, avec ses fils une des huit cloches du beffroi de Valenciennes.

François Breton fondit, en 1633, les trois cloches de Sery-en-Valois (Oise).

Une petite cloche qui se trouve maintenant dans l'église de Mouy (Oise), et qui provient d'une chapelle de St.-Laurent, détruite pendant la révolution, a été coulée, en 1665, par *Nicolas de la Paix;* le même fondeur fit, à la fin du XVIIe. siècle, la cloche de Saint-Samson (Oise).

Florentin Legay fut chargé de faire, en 1681, l'Emmanuel de Paris en se servant d'une cloche fondue précédemment (1680) par frère *Jean Thièbaut*, cordelier: elle fut refaite, en 1685, par *N. Chapelle*, *J. Gillot* et *F. Moreau.*

La Quatr'une de Rouen fut faite, en 1686, par *Jean Aubert* de Lisieux.

Jean de Nainville fit un cloche pour Gerberoy en 1679 et une pour la cathédrale de Beauvais en 1693. Les cordons dont cet artiste accompagne ses inscriptions sont d'un goût exquis; ils se composent, comme on l'a déjà dit, de têtes d'anges, d'animaux et de corbeilles pleines de fruits.

XVIIIe. SIÈCLE.

Ignace-Joseph Thouvenel-les-Périn et *François Broit*, fondeurs à Outremecourt, proche la Mothe-*en-Lourreinè*, ont fait, en 1708, la cloche de la Neuville-en-Hez (Oise).

On lit sur une cloche de Longuenil-S^{te}.-Marie (Oise), de l'an 1731, le nom de *Florentin Legay*. Ce fondeur est probablement celui qui a fondu l'Emmanuel de Paris ou un de ses fils.

Dubois Cortenette et *Vallet* firent, en 1753, une cloche pour *Fresnoy*-la-Rivière (Oise).

Joseph-Antoine et *Alexis Robert* fondirent une cloche pour Orrouy (Oise), en 1762.

J.-L. Gaudivean a fait la cloche de Montceaux, près Pont-St^e.-Maxence, en 1769.

Les trois cloches servant de timbres à Notre-Dame-de-Paris ont été fondues, en 1766, par *Michel-Philippe Desprez* qui est qualifié, dans les inscriptions, de maître fondeur des bâtiments du roi.

J. Héron, N. Antoine et *François Girard* ont fait, en 1771, la cloche de Brenouille (Oise).

F. Guillaume et *Marco* ont fondu une cloche pour Chelles (Oise) en 1774.

Les deux cloches achetées, en 1810, par le cardinal Cambacerès, pour la cathédrale de Rouen, ont été fondues par *Chaudoir*, l'une en 1774, l'autre en 1785.

Delaroche, fondeur à Elencourt, près Granvillers, fondit, en 1789, une cloche pour Ernemond-Bontavent (Oise).

RECHERCHES

Sur les premières représentations du Crucifix et les premières Peintures hiératiques ;

PAR M. LE CH[er]. JOSEPH BARD,

De la pontificale Académie romaine d'archéologie.

I. Les recherches relatives aux premières représentations du Christ crucifié et aux types hiératiques primitifs du Sauveur, de la Vierge Marie et des Apôtres, étaient les deux principaux objets des nouvelles études que je viens de faire en Italie. Je vais soumettre le résultat des unes et des autres.

La croix ne commença à être honorée et vénérée comme symbole qu'après qu'elle eut été arborée par Constantin. Elle fut adoptée comme signe hiératique, mais nue, c'est-à-dire sans Christ. L'idée du Sauveur crucifié fixa peu les premiers chrétiens, et ne fut jamais représentée par l'art des primitifs jours de l'église.

A Rome, cette grande boussole de notre foi, l'on ne trouve pas, dans les catacombes, une seule trace de Jésus mis en croix ; la moindre figure qui rappelle la flagellation et le supplice, la plus faible image déchirante de douleur et de deuil. Dans les premiers essais de la peinture sacrée dans les *Cubicula* et les cryptes, sur les vases sacrés de ces temps natifs de la religion, dans les mosaïques et les sculptures, Jésus-Christ est toujours représenté sous l'image *du bon pas-*

teur, au milieu de ses apôtres, portant sa brebis. — Rien en lui ne rappelle la passion qu'il souffrit dans le grand sacrifice de la Rédemption (1). L'absence de crucifix s'explique par les raisons suivantes : L'on voulait ménager la susceptibilité des juifs et des gentils qui avaient horreur du supplice de la Croix, réservé alors aux esclaves. Le respect que les premiers chrétiens avaient pour un Dieu fait homme, ne leur permettait pas de reproduire l'image du crime des juifs ; il paraissait inutile de parler au cœur, et de réveiller la foi des premiers fidèles, par la vue des tortures auxquelles le divin rédempteur s'était soumis ; le sentiment de pudeur qui dut retenir les premiers pas des artistes, pour cette représentation du Sauveur du monde, en l'état de nudité et d'ignominie, dans lequel les juifs l'avaient mis à mort. — Telles sont les principales raisons de la primitive absence du crucifix ; ce n'est qu'à mesure que l'on s'éloigne de cette grande époque de la rédemption, que l'église sembla tolérer, si ce n'est provoquer les images de la passion du Sauveur.

Ce n'est pas à la légère que je me hasarde à fixer au Ve. siècle la première épreuve du crucifix, mon honorable et célèbre collègue, le chevalier Pierre-Hercule Visconti, secrétaire perpétuel de la Pontificale Académie Romaine d'archéologie, commissaire des antiquités romaines, partage complètement cette opinion, et a beaucoup contribué à asseoir la mienne d'une manière irrévocable ; c'est aussi celle du savant père de Ferrari, préfet de la bibliothèque *Casanatense*, à la Minerve, et membre surnuméraire de la même académie.

(1) Ces faits ont été prouvés jusqu'à l'évidence par M. Raoul Rochette, dans le beau travail qu'il a publié dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions.

(Note des rédacteurs du Bulletin.)

Le crucifix qui se voit dans la belle mosaïque absidiaire qui occupe la concave (il concavo) de cette région dans la basilique de saint Clément, à Rome, ne saurait toutefois déposer en faveur de cette opinion, car il appartient bien évidemment, avec les ornements en arabesques qui l'entourent à l'ère transitionnelle du type Romano-Bysantin, qui dans le midi de la France, le Lyonnais, et à Rome, correspond au XIIIe. siècle. Ce crucifix est nu et porte la ceinture. Il en est de même du fameux crucifix de la basilique métropolitaine de Saint-Martin de Lucques, qui est bien loin de remonter aux temps qui suivirent immédiatement l'époque constantinienne.

Le plus ancien monument de ce genre qui soit arrivé à ma connaissance, parmi tous les crucifix que j'ai vus, est le petit crucifix en bronze qui existe dans le cabinet des bronzes, à la galerie *Degli uffizi* à Florence et que le bienveillant custode a eu la bonté de me confier plusieurs fois. Le Christ a la tête inclinée de gauche à droite. Cette tête porte une espèce de couronne murale à trois compartiments ou crénaux. Le buste et les jambes sont nus, le corps est vêtu d'une demi-tunique ou justaucorps. Les linéaments des côtes sont indiqués par des lignes en creux, et les cheveux par des points; les plis de la tunique par une pâte de couleur bleue, et ceux de la ceinture par une pâte blanche. La figure est longue, grossièrement profilée, conforme au type hiératique que continuèrent les artistes bysantins jusqu'au XIe. siècle. L'on y remarque des moustaches. — L'inscription ou légende gravée en creux porte ces mots ainsi rangés :

J. C. NAZ
ARENUS
REX JUD
EORUM.

Les caractères de cette inscription ne sont pas encore by-

santins, ils sont tout-à-fait romains. Au revers de ce crucifix, on trouve un millésime mis après coup, c'est celui de MCCCXII.

Cette date bien postérieure coïncide avec d'autres ornements gravés ajoutés plus tard à l'ouvrage primitif, et qui consistent en quatre cercles circonscrivant les symboles des évangélistes, pareils à ceux qui se trouvent gravés sur la pierre extérieure du *Prepositorium* à l'apside de l'église rurale de Serrigny (diocèse de Dijon), et enfin un cinquième cercle, circonscrivant l'agneau du Sauveur ; ce crucifix était jadis doré. — C'est, je crois pouvoir l'assurer ici, un monument presque authentique de la fin du Ve. siècle. Il est à remarquer que le Christ est fixé sur sa croix par quatre clous. Cette présence des quatre clous dura pendant toute la période Romano-Bysantine. Ce fut Cimabüe qui, le premier, eut l'idée, par un sentiment personnel d'harmonie artistique, ou par un caprice de sa féconde imagination, de réunir les deux pieds du Christ, de les superposer, et de les fixer par un seul clou, ce qui réduisit à trois le nombre des pointes employées dans le crucifix, tandis qu'auparavant les deux pieds du Christ étaient séparés et fixés chacun séparément par un clou. L'on ne saurait sérieusement faire remonter ce monument au temps des premières basiliques constantiniennes.

Il est impossible de le rapporter aux premiers temps bysantins, je crois donc lui choisir sa véritable place, lui assigner son âge véritable en le considérant comme une œuvre du Ve. siècle. On voit évidemment ici comment l'art triompha petit-à-petit des répugnances populaires contre la représentation d'un Dieu crucifié. On ménagea la sensibilité des populations en vêtant à moitié le Christ : ce fut là la transition entre la croix du *Labarum* et le Christ nu, auquel nos yeux sont maintenant depuis si long-temps accoutumés. Le magnifique crucifix bysantin de la bibliothèque de Sienne

(Toscane) est bien évidemment un monument du XIe. siècle qui n'éclaire pas du tout ce point de l'histoire de l'art ; à savoir que c'est au cinquième siècle seulement que l'on commença à représenter Jésus-Christ en croix, nous venons de voir comment.

II. Les catacombes et les cryptes de Rome furent à la fois le berceau de notre foi et celui de la peinture murale chrétienne. C'est là que l'on trouve dans des fresques peintes sur une couche de stuc les premières réalisations du type idéal traditionnel de la figure du Christ, et de celle de la Vierge Marie, des apôtres Pierre et Paul, types véritablement hiératiques, si religieusement conservés pendant le moyen-âge. L'étude de ces peintures serait impossible aujourd'hui dans les catacombes de St.-Calixte, situées sous la basilique patriarchale de St.-Sébastien, ou dans celles de la basilique de Sainte-Agnès hors les murs. Elles ont perdu beaucoup de leur intérêt au point de vue de l'histoire de l'art, depuis qu'elles ont été dépouillées des décorations qu'elles renfermaient et que l'on dut en extraire pour les conserver en raison des fréquents éboulements qui s'opèrent dans ces lieux excavés. C'est donc dans les collections immenses et uniques du Vatican qu'il faut retrouver les premières épreuves de la peinture murale chrétienne. Le type primitif du Christ de la Vierge Marie et des apôtres fut apporté d'Orient dans les catacombes, et s'est maintenu dans l'art d'une manière uniforme jusqu'au commencement du XIe. siècle, époque où l'art chrétien se modifia et où les artistes commencèrent à inventer des types, et à sacrifier la tradition à la pensée individuelle. La première peinture chrétienne n'était qu'une espèce de mosaïque privée de clair obscur, et de ce fondu de cette douceur de teintes que les italiens nomment *Morbidezza*. Ici encore je puis donner comme certain que le type primitif des catacombes n'a pas varié dans l'art, comme image ou res-

semblance jusqu'au onzième siècle, et des études comparatives, longues, méthodiques, persévérantes m'amènent à établir ce fait : Les artistes bysantins modifièrent un peu le faire au VIe. siècle, mais ils restèrent toujours fidèles à la ressemblance traditionnelle et au type unique conservé avec tant de respect jusqu'après le Xe. siècle, encore est-il vrai de dire que dans la troisième période de l'école Romano-Bysantine, les artistes s'écartèrent peu de ce type, et il est aisé de s'apercevoir en comparant entr'elles les figures des mosaïques apsidiaires dans les basiliques de Rome, qui ont été refaites sous cette période, qu'il y a entre toutes ces représentations figurées, en quelque lieu que ce soit, une irrécusable similitude.

J'ai pensé que ces notions ne seraient point indignes de l'attention de nos savants collègues de la Société française, et de la publicité dont ils disposent.



NOTE

Sur quelques objets d'antiquités trouvés à Bavay;

PAR M. DE TERNISIEN,

Membre de la Société.

Rues de l'ancienne Bavay. — La ville de Bavay est entourée de voies romaines qui se croisent dans tous les sens ; il y a lieu de penser que ces chemins sont les rues de l'ancienne Bavay, qui était vraisemblablement plus étendue que la ville actuelle. On fouille actuellement la partie qui se trouve entre la porte de Valenciennes et celle de Gommeries. Les chemins dont j'ai parlé plus haut sont très-rapprochés les uns des autres, dans cette partie. L'examen que j'en ai fait, m'a amené à reconnaître qu'il existe dans le plus grand nombre une première couche, dont le fond est composé de cendres bien tassées, mélangées de charbon, épaisse environ de 15 cent. Sur cette couche, on voit un lit de grosses pierres, posées à plat : ce lit a de 50 à 60 cent. d'épaisseur ; les vides laissés par ces pierres sont remplis de cendres mélangées de charbon. Au-dessus, il existe un lit, épais de 40 à 50 cent., composé de pierres moins grosses que les précédentes et mastiquées avec du gravier. Au-dessus, on en voit un autre, épais de 70 à 80 cent., tout de petites pierres, de tuileaux concassés et de gravier. J'ai remarqué dans quelques endroits une couche de ciment de l'épaisseur de 15 à 18 cent. ; mais il reste peu de vestiges de cette dernière

couche, qui a sans doute été détruite par les cultivateurs, la sommité de ces chemins ne se trouvant le plus ordinairement qu'à 30 ou 40 cent. au-dessous de la superficie du sol.

Ce qui me fait supposer que ces chemins sont les rues de l'ancienne Bavay, c'est qu'ils se croisent à des intervalles très-rapprochés, et qu'ils entourent la ville actuelle de leurs réseaux.

Hypocauste trouvé à Bavay, sous la cave de la maison habitée par le sieur Bombled, derrière l'église. — Largeur, 9 mètres 50 centimètres; profondeur, 7 mètres 20 centimètres; hauteur, 90 centimètres; distance des piliers, 41 centimètres; équarrissage de ces piliers, 22 centimètres : ils se terminent, à leur sommet, par deux briques plus grandes que les autres; la première a 30 centimètres carrés, la seconde 45 centimètres et soutiennent un plafond formé de grandes briques, ayant 57 centimètres carrés. Dans le milieu de la largeur se trouve une voûte, qui aboutit à l'hypocauste, elle a 1 mètre 20 cent. de diamètre et 1 mètre 10 cent. de largeur.

Les briques formant les piliers sont jointes avec de la terre glaise, excepté les deux du haut qui le sont avec du ciment. L'aire est composée d'une couche de ciment épaisse de 12 ou 15 centimètres. Au-dessus des grandes briques qui forment le plafond, il existe également une couche de ciment de la même épaisseur.

Contre les murs latéraux, revêtus également d'une couche de ciment, viennent s'ouvrir dans l'hypocauste des tuyaux en terre cuite très-rapprochés les uns des autres (ils se touchent) : le mur en est privé. Les murs au haut desquels il existe des tuyaux sont chargés d'une forte couche de suie, ainsi que l'entrée de ces tuyaux. On ne remarque pas de traces de feu dans la voûte, mais à son point de jonction avec l'hypocauste, on reconnaît dans les lézardes qui existent dans la maçonnerie de la suie en assez grande quantité.

Il n'y avait probablement aucune autre entrée que cette voûte ; on ne pourrait cependant pas l'affirmer ; car il existe quelques éboulements qui empêchent de visiter en entier l'un des côtés. Au-dessus de cet hypocauste, existe une partie d'appartement, formant la cave du sieur Bombled, dallée avec de grands carreaux de pierre bleue, qu'on trouve dans le pays. C'est une pierre calcaire que l'on nomme écossine. Il y a dans les environs de Bavay de nombreuses carrières d'où l'on extrait ces pierres et plusieurs usines où on les travaille : on les vend ensuite pour du marbre.

Tombeau gallo-romain. — Ce tombeau, dont je viens de faire l'acquisition, a été trouvé le 19 novembre 1848, à cinq cents pas de Bavay, dans une pièce de terre, au-dessus de celle dite à Trois-Coins ; et à deux pieds de profondeur. Il se composait d'un vase en terre rouge, d'une urne en terre noire, qui étaient séparés par un couteau à large lame en fer, enfoncé en terre le manche en haut. Un petit masque en argile blanche était appuyé contre les deux vases ; une petite pile de trois pièces de monnaies, dont une fruste, l'autre, un moyen bronze de Domitien et la troisième, un grand bronze de Marc-Aurèle. D'après la coiffure du masque qui est très-frisée et la manière dont la barbe est portée, peut-être représenterait-il cet empereur ? ce qui ferait penser que ce tombeau date de son règne. A droite de la pile de monnaie, se trouvait une plaque de plomb grande et épaisse comme une pièce de six francs, et une petite coupe de cristal blanc, dépoli par le temps, d'une forme très-élégante. A gauche, même plaque de plomb, et une petite lampe en bronze, ayant encore sa mèche, de la forme à peu près d'un mortier. Enfin, en avant de tous ces objets, était une petite passoire en bronze, à long manche, dont le bout forme une espèce de cuillière. Parmi tout cela, j'ai remarqué un tesson de vase, sur lequel j'ai lu : OF. SEC.

(abréviation de *officina secundi*), désignant sans doute celui qui avait fourni les poteries.

Objets divers de l'époque gallo-romaine. — On trouve ici une foule d'objets de l'époque gallo-romaine ; ce que j'ai recueilli depuis 20 mois que j'y suis en donnera une idée, surtout si l'on pense que plusieurs personnes font aussi des collections.

J'ai eu occasion d'acheter environ deux cents objets en bronze, tels que fibules, clefs, agrafes, manches de poignards, styles, épingles en os et en bronze, marteau en fer, urnes de différentes formes en terre et en verre, poteries rouges, quatre cents monnaies de tous les modules, depuis Jules César jusqu'à Honorius.

Parmi tous ces objets, je citerai une urne en verre qui me paraît fort intéressante.

Cette urne d'un verre très-épais ressemble en partie à celle qui est figurée sur la planche 29 de la seconde partie du Cours de M. de Caumont. Elle diffère cependant en ce qu'elle n'a qu'une anse, et qu'elle est hexagone. Cette urne est revêtue en-dedans d'une couche très-mince de talc, qui donne à ce verre l'apparence de la nacre. Je ne crois pas que ce soit l'effet de l'irrisation qui ait produit cette couche, parce qu'au-dessous, le verre a conservé son poli, et qu'en-dehors il est dans son état naturel.

Cette urne a été trouvée dans un champ près de Bavay, elle contenait un moyen bronze de Vespasien., et faisait partie d'un tombeau dont les autres objets ont été égarés.

Je citerai encore un petit socle en bronze qui devait être surmonté d'un groupe : sur l'un des bouts de ce socle on lit cette inscription : *Apriles donavet*, dont je joins ici le fac-simile.

APRILES
DONAVET.

CHRONIQUE.

Séance administrative tenue à Paris, le 5 mars 1844.— La Société a tenu, le 5 mars, dans les salons de l'hôtel de Malte, une séance administrative, à laquelle assistaient un assez grand nombre de membres, notamment MM. Mq^is. de La Bourdonnaye, Vte. de Cussy, Arth, inspecteur du Bas-Rhin ; B^on. de Fontette, député.

Plusieurs nouveaux membres ont été proclamés dans cette séance, savoir :

M. le Mq^is. DE MARTAINVILLE, ancien maire de Rouen ;

M. le Mq^is. D'ESPEUILLES, membre de plusieurs Académies, à Paris ;

M. le B^on. Louis DE FONTETTE, capitaine d'état-major, à Caen ;

M. DU CHASTELLIER, secrétaire-général de l'Association Bretonne, à Quimper ;

M. le Vte. DE MADRID, membre de plnsieurs Académies, à Vervins ;

M. le B^on. DE SAUZAIL SOUMEIGNE, de Francfort, a été nommé membre étranger.

Réunions de la Société française. — La Société française tiendra deux séances à Beauvais le 29 et le 30 avril : M. l'abbé Barraud, inspecteur des monuments de l'Oise, et M. Danjou, juge, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, ont bien voulu préparer cette réunion qui ne peut manquer d'offrir un grand intérêt : les membres de la Société française sont invités à s'y rendre.

Le congrès archéologique annuel de la Compagnie s'ouvrira le 15 juin à Saintes (Charente-Inférieure).

Estampage des inscriptions du département du Calvados. M. de Caumont qui donnera, dans sa statistique monumentale du Calvados, l'indication de toutes les inscriptions qu'on y trouve et qui méritent d'y trouver place, a estampé, depuis quelques années, celles qui offraient le plus d'intérêt et qui méritaient d'être publiées en *fac-simile :* une réduction faite avec beaucoup de soin, de ces diverses inscriptions, permettra de les reproduire dans le texte, gravées sur bois. Voici le *fac-simile réduit* de l'inscription, très-curieuse, dé-



couverte, il y a long-temps, par M. de Caumont dans l'église de Vieux-Pont-en-Auge (Calvados), église dans les murs de laquelle il existe, comme on le sait (1), des chaînes de briques, et qui sera reproduite dans la Statistique monumentale du Calvados.

(1) V. les détails donnés sur cette église dans l'histoire sommaire de l'architecture au moyen âge, par M. de Caumont.

Estampage de pierres tombales et d'inscriptions. — M. A. Moutié, membre de la Société française, à Rambouillet, vient de parcourir plusieurs départements (Marne, Somme, Aisne) en relevant, par le procédé de l'estampage que nous avons déjà recommandé plus d'une fois, les inscriptions et les dessins gravés au trait sur les pierres tombales, notamment celles qu'on trouve dans les églises de Laon, St. Quentin et Amiens : on annonce que M. Moutié a perfectionné le procédé indiqué dans le Bulletin, et dont pourtant on tirait déjà un grand parti. Nous apprenons avec joie le résultat obtenu par M. Moutié, et nous ne saurions trop recommander aux membres de la Société française d'entreprendre de semblables travaux.

*Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen-âge, depuis le Bas-Empire jusqu'à la fin du XVI*e*. siècle, indiquant l'état de l'art et de la civilisation à ces diverses époques;* par M. L.-J. Guenebault. Cet ouvrage doit former 2 vol. grand in-8°., contenant la matière de 6 volumes ordinaires, et divisés en 10 livraisons de 5 à 6 feuilles, qui paraîtront tous les mois, au prix de 2 fr. la livraison pour les 300 premiers souscripteurs.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux lecteurs du *Bulletin monumental* la mise en vente des deux premières livraisons de cette importante publication, annoncée depuis deux ans et destinée à rendre de grands services à la science. Long-temps arrêté par des difficultés imprévues, l'auteur a mis à profit ces retards pour revoir entièrement son manuscrit, completter et rectifier quelques parties défectueuses, et pour ajouter à son travail le dépouillement de tous les ouvrages à planches publiés depuis la première annonce jusqu'à ce jour. Nous ne saurions mieux faire connaître le but,

le plan et les limites de l'ouvrage, qu'en citant les passages suivants du *Prospectus* :

« Le but de ce dictionnaire, dit l'éditeur, est de faire connaître quels sont les monuments les plus remarquables dans tous les genres, depuis le IVe. siècle ou environ jusqu'au XVIe. inclusivement. C'est un répertoire, un indicateur, au moyen duquel on peut savoir dans quels lieux et quels ouvrages l'on trouve les monuments d'architecture, de peinture, de sculpture et autres, dessinés, peints, gravés et surtout publiés, donnant à la fois et *l'état de l'art*, et *l'état de la civilisation*, aux diverses époques dont nous faisons l'inventaire.

« L'auteur n'a pas la prétention de se donner pour l'historien des monuments, mais il prend pour lui la modeste tâche d'explorateur des richesses monumentales dont il désigne la place, l'époque et les sources où il faut puiser pour connaître les divers objets d'arts dont on peut avoir besoin pour ses études. L'auteur parcourt les bibliothèques, les musées, les collections, et là il prend note de tout ce qui lui paraît remarquable et surtout caractéristique. Ces notes, il les classe par ordre alphabétique.

« A ce premier travail, il en joint un autre qui lui a semblé devoir intéresser : c'est l'indication des divers ouvrages, traités ou dissertations dans lesquels on trouve des explications sur la plupart des monuments désignés dans ce dictionnaire.

« Ce dictionnaire est comme une table générale de matières des plus beaux ouvrages à figures, publiés jusqu'à ce jour dans tous les pays de l'Europe, sur les antiquités chrétiennes, et les monuments religieux, civils et militaires du moyen-âge. »

« Il ne renferme pas de planches, c'est un répertoire et non un *album*. Il présente le dépouillement d'en-

viron deux à trois mille ouvrages à planches, ce qui donne, terme moyen, plus de deux cent mille sujets indiqués et souvent analysés. Le but de l'auteur, en faisant ce travail, a été de remettre en mémoire une foule de documents précieux perdus de vue ou enfouis dans les vieux livres, et de signaler enfin à l'attention des hommes sérieux les publications modernes qui renferment des monuments du moyen âge reproduits de quelque manière que ce soit. »

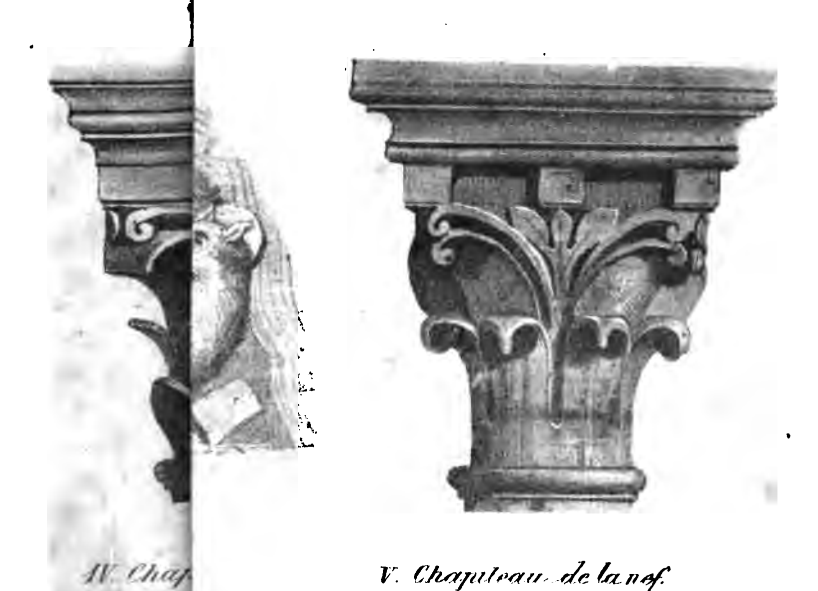
Telle est la tâche que s'est imposée M. Guenebault, et dont il a, pendant plus de quinze ans, poursuivi l'accomplissement avec une patience digne d'un religieux de Saint-Maur. Témoins de ses recherches infatigables, de ses constants efforts pour rendre son répertoire aussi complet que possible, de la modestie avec laquelle il appréciait son travail, nous ne saurions nous montrer sévères pour quelques omissions inévitables dans un ouvrage sans précédent, pour quelques incorrections que l'auteur s'empressera de faire disparaître et de réparer dans la suite de l'ouvrage.

Les attaques quelque peu passionnées dont il a été l'objet par suite de l'indépendance de ses jugements, faute d'avoir voulu flatter certains amours-propres et ménager certaines susceptibilités, nous semblent un titre de plus à la faveur des amis sincères de la science et de l'art, à une époque où la critique n'ose pas toujours signaler librement le vrai ou le faux, et ne peut, sans s'exposer à de rudes représailles, toucher à certaines célébrités. D'après ces considérations, et fort du témoignage d'hommes impartiaux et compétens en pareille matière, nous croyons pouvoir recommander le *Dictionnaire iconographique* de M. Guenebault comme un ouvrage vraiment consciencieux et indispensable aux artistes et aux archéologues.

L. ARTH.

I. Chapiteau...

II. Chapiteaux du portail.



IV. Chap...

V. Chapiteau de la nef.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

Sur les Eglises du département de la Côte-d'Or ;

PAR M. JULES MARION,

Inspecteur des monuments de ce département.

Entre les reproches que les nombreux détracteurs de la science archéologique ne cessent d'adresser aux travaux qui nous occupent, le plus fréquemment reproduit et, il faut en convenir, jusqu'à un certain point le mieux fondé, est celui de ne s'appuyer que sur des principes incertains, contestés, de manquer d'une formule générale, d'un symbole bien clairement défini, qui puisse rallier toutes les opinions divergentes et se faire reconnaître et accepter de tous. Cependant, si les auteurs de ces attaques voulaient bien tenir un juste compte des résultats incontestables déjà obtenus par des recherches qui datent en quelque sorte d'hier, peut-être se montreraient-ils moins sévères et moins absolus dans leur critique et se hâteraient-ils moins de condamner une science, qu'une prudence bien entendue a jusqu'à présent empêché de se prononcer d'une manière définitive. En effet, au point où nous sommes, c'est-à-dire, lorsque la plupart de nos monuments sont encore ou inconnus ou inexplorés, n'y aurait-il pas témérité à vouloir présenter, armée de toutes pièces, une théorie que chaque jour quelque fait nouveau, quelque

découverte inattendue viendraient démentir ? Sans doute, nous devons hâter de tous nos efforts, le moment où nous pourrons élever la science archéologique à l'état de système dogmatique et complet : mais nous n'y sommes pas encore arrivés. Pour atteindre un but si désirable, l'unique moyen à employer est, il nous semble, de relever un à un les monuments de chaque portion de notre territoire, d'en constater exactement tous les caractères, de signaler avec soin les diverses influences locales ou éloignées, qui ont pu agir sur l'esprit de l'architecte et modifier son œuvre, enfin de compléter ces données diverses, au moyen des documents écrits, toutes les fois que ceux-ci ne feront pas défaut. Les nombreux renseignements donnés par ces analyses partielles une fois rassemblés, il sera possible alors de tirer une conclusion générale et de trouver le dernier mot de cette science complexe, dont les éléments sont épars sur toute la surface de notre pays.

C'est ce travail analytique, dont de plus compétents que nous ont déjà donné l'exemple, que nous voudrions essayer sur une partie de la Bourgogne, qu'il nous est loisible d'étudier d'une manière plus spéciale. La Bourgogne, province intermédiaire entre le nord et le midi, occupe sur la carte archéologique la même place que sur la carte géographique et réunit dans ses monuments les caractères particuliers à chacun des extrêmes qu'elle relie. Long-temps fidèle aux traditions antiques, aux habitudes de l'architecture romane, que le midi a toujours soigneusement conservées, elle a suivi de loin et à un demi-siècle au moins de distance, le mouvement imprimé à l'art dans le nord de la France ; et alors même qu'elle est franchement entrée dans les voies du style ogival (style que le midi n'a jamais adopté d'une manière complète), elle a su imprimer à la révolution qu'elle subissait un cachet qui lui est propre et qu'on peut formuler ainsi :

1°. simplicité extrême dans l'ensemble et les détails des monuments, allant souvent jusqu'à la sécheresse et qu'on retrouve jusques dans les églises du XVe. siècle : 2°. persistance dans l'ornementation des formes particulières au style roman, formes qui reparaissent à toutes les époques, mêlées à celles que le style ogival avait introduites. De ces deux caractères principaux de l'architecture bourguignonne, sont sorties plusieurs autres modifications moins importantes, qu'il serait fort difficile d'indiquer de prime-abord, mais qui se produiront d'elles-mêmes, dans l'étude détaillée des monuments religieux, auxquels nos recherches vont s'appliquer.

I. *Til-Châtel (Tillecastrum, castrum ad Tillam),— diocèse de Langres, archidiaconé du Dijonnais, doyenné de Grancey, vocable-St.-Florent.*

L'église de Til-Châtel apparaît pour la première fois dans l'histoire au commencement du IXe. siècle. Par une charte de l'an 801, Betto, évêque de Langres, la concède avec les dîmes qui en dépendent, *altare et decimas de Tillecastro*, aux chanoines augustins de St.-Etienne de Dijon. Au milieu des troubles et de l'anarchie du Xe. siècle, ceux-ci furent violemment dépossédés par les seigneurs du lieu, qui, voulant couvrir leur usurpation d'une apparence de légitimité, forcèrent les évêques de Langres à leur donner en fief l'église et les biens qui en dépendaient. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1033. A cette époque, Aymon, seigneur de Til-Châtel, à la prière d'Hugues, évêque de Langres, consentit à rendre l'église à ses anciens maîtres, mais sous la condition expresse, que ceux-ci y établiraient un chapitre de chanoines de leur ordre, sous la direction d'un prieur. Dès lors, l'église de St.-Florent fut à la fois prieuré et paroisse et, par suite de cette double destination, le maître-autel

demeura à la disposition du curé, tandis que la chapelle de St.-Honoré fut spécialement affectée à la célébration des offices canoniaux. Plus tard, le chapitre fut supprimé et l'église réduite à l'état de prieuré simple. Ce dernier resta toujours à la collation de l'abbé de St.-Etienne qui, pour la cure, n'eut jamais que le simple droit de présentation.

L'église de St.-Florent, à l'exception du chœur et des transepts qui, comme nous le verrons plus bas, paraissent être d'une construction plus ancienne, appartient à l'époque de transition, c'est-à-dire au XII°. siècle. Mais ici, comme dans la plupart des monuments qui, en Bourgogne, offrent le mélange des deux styles, roman et ogival, la part la plus considérable revient au premier ; il domine d'une manière exclusive et pur de tout alliage, tant à l'extérieur que dans les riches et nombreux détails de l'ornementation. L'église orientée et bâtie en forme de croix latine, est accompagnée de collatéraux et terminée par trois apsides arrondies en cul-de-four, d'inégale grandeur, dont l'une sert de prolongement au chœur, tandis que les deux autres ferment les bas-côtés. Le chœur présente un caractère symbolique bien connu, mais qu'il est important de signaler, toutes les fois qu'on le rencontre : il n'est pas placé dans l'axe de la nef et incline d'une manière très-sensible vers le midi.

Le portail, flanqué à droite et à gauche de contreforts carrés, très-saillants, en-dehors desquels s'avancent les murs des bas-côtés, se compose, dans sa partie inférieure, d'une grande arcade cintrée, surmontée d'un fronton écrasé. Les voussures, peu profondes, sont séparées les unes des autres, par des cordons de pierre sculptés, qui présentent alternativement deux rubans tortillés et ondoyants et une sorte de dessin de dentelle dont la régularité est frappante : elles retombent sur des colonnes rondes, ceintes à moitié de leur hauteur d'un triple anneau et couronnées de chapiteaux his-

toriés, tous dissemblables par les ornements ; le plus remarquable de tous porte deux sphynx adossés, dont les queues relevées viennent aboutir à la gueule d'un monstre qui les sépare. Mais le morceau capital du portail est, sans contredit, la colonne qui, au côté gauche, supporte la retombée de l'arc extérieur formant archivolte *(V. la Pl.)* : son fût sculpté dans toute sa hauteur figure un tronc de palmier et le chapiteau orné de trois rangs de feuilles droites représente le bouquet de l'arbre. Entre la retombée des voussures et les chapiteaux des colonnes, règne une belle corniche, toute couverte d'entrelacs découpés à jour. Dans le tympan de la porte, Jésus-Christ, la tête ceinte du nimbe crucifère, les pieds posés sur un lion qui dévore un oiseau, image du péché, est assis sur un siége à colonnes et entouré des symboles des quatre Evangélistes ; de la main droite il bénit, et de la gauche il tient un livre fermé et scellé. Au-dessus de la porte, figure une rose découpée en étoile à sept branches ; puis, le portail se termine par un gable percé d'une étroite ouverture cintrée.

Dans toutes les parties de l'église, les fenêtres sont cintrées et de petite dimension : la partie inférieure de celles de la nef est malheureusement cachée, par suite de l'exhaussement donné postérieurement aux toits des bas-côtés. Le transept droit est éclairé par trois petites fenêtres, disposées ainsi | | | et surmontées d'un œil-de-bœuf creusé en entonnoir : quant au transept gauche, il n'a qu'une seule fenêtre de même forme que les autres et est butté par d'énormes contreforts, percés d'arcades dans leur partie inférieure, pour laisser le passage libre autour de l'église. Dans le bas-côté de droite, à moitié de la longueur de la nef, s'ouvre une charmante porte, contemporaine du reste du monument, dont l'arcade semi-circulaire, la corniche, les colonnes rondes et les chapiteaux historiés rappellent complètement les parties correspondantes de la porte principale :

dans le tympan, Jésus-Christ occupe le milieu d'un cartouche porté par des anges. Au-dessus du chalcidique, s'élève le clocher : c'est une tour carrée, éclairée sur chaque face par deux arcades géminées en plein cintre, que séparent des colonnettes rondes, à chapiteaux ornés de feuilles plattes. Cette tour qui complète bien l'ensemble du monument a été, dans les derniers temps, fort sottement couronnée d'un dôme à quatre pans de l'effet le plus disgracieux.

L'intérieur de l'église, par suite du mélange qu'il offre des formes ogivale et cintrée, exige un examen encore plus attentif que l'extérieur, dont rien ne vient rompre la parfaite unité. Les voûtes, construites en tiers-point, sont soutenues par de lourds arcs doubleaux, à l'exception toutefois de la voûte du transept gauche, qui offre toutes les traces d'une reconstruction du XIIIe. siècle : en effet, les arcs du reste de l'église y sont remplacés par deux nervures qui se croisent à la clef et retombent aux quatre angles sur des figures grimaçantes. La nef est séparée de ses bas-côtés par d'étroites et basses arcades ogivales, que supportent des piliers carrés, cantonnés sur trois de leurs faces d'autant de colonnes rondes et sur la face postérieure, d'un second pilier ajouté pour recevoir les arcs de la voûte des collatéraux. Les colonnes appliquées à la face antérieure des piliers, au lieu de s'arrêter à la naissance des arcades, s'élèvent d'un jet jusqu'à la grande voûte : les retombées de celle-ci s'appuient sur un cordon, dont le dessin, composé de deux rubans tortillés, reproduit exactement l'ornement que nous avons déjà signalé aux voussures du portail.

Il est digne de remarque que, dans le monument dont nous nous occupons, ce qui a par-dessus tout exercé l'imagination et la main de l'artiste, la partie qu'il a traitée avec un soin tout particulier, je dirais presque, avec un amour exclusif, c'est la composition et la sculpture des chapiteaux.

Cette vérité, qu'un léger examen du portail rend sensible, devient frappante, quand on passe le seuil de l'église. En effet, les chapiteaux des colonnes dont nous venons de parler, par l'originalité de dessin et la délicatesse de ciseau qui les distinguent, seraient presque tous dignes de figurer dans nos plus belles cathédrales. Quatre surtout, placés dans la première travée de la nef, méritent les honneurs d'une description détaillée. L'un d'eux, couvert d'entre-lacs entièrement découpés à jour et refouillés en ronde-bosse, semble un réseau de dentelle ; un autre, placé vis-à-vis, est orné de longues feuilles enroulées, sur lesquelles sont posées des syrènes; le troisième se compose de quatre sphynx accouplés et fait pendant au dernier, sur lequel sont rangés, deux à deux, des oiseaux becquetant des fleurs.

Au-dessus du chalcidique, la voûte s'arrondit en coupole ; mais les colonnes qui soutenaient l'arc triomphal coupées aux deux tiers de leur hauteur, pour donner place au développement de la coupole, l'arc triomphal lui-même reculé dans le chœur et supporté maintenant par de simples pilastres appliqués au mur, attestent d'une manière évidente que ce maladroit embellissement est l'œuvre d'une époque postérieure : je le croirais volontiers contemporain de la voûte du transept gauche, c'est-à-dire du XIIIe. siècle.

Nous avons dit plus haut, que les transepts et le chœur semblaient d'une époque plus ancienne que le reste de l'église. En effet, comparées à la nef, ces deux parties révèlent une construction beaucoup moins soignée : on n'y retrouve plus ces magnifiques chapiteaux que nous décrivions tout-à-l'heure ; le cordon qui règne dans la nef à la naissance de la voûte, arrivé au chalcidique, est brusquement interrompu pour ne plus reparaître ; enfin, signe plus caractéristique, les arcades qui séparent le chœur de ses bas-côtés, au lieu d'être ogivales comme dans la nef, sont semi-circulaires,

et les colonnes grossières qui les supportent n'ont plus que des chapiteaux épannelés. Tout engage donc à reporter les transepts et le chœur à un demi-siècle au moins en arrière, c'est-à-dire au XIe. siècle.

L'ancienne chapelle du prieur et des chanoines, dédiée à St. Honoré, est placée dans le transept droit. Un grand coffre de pierre, que la tradition donne comme le tombeau du saint patron, est encastré dans le mur au-dessus de l'autel, sur lequel est placé un charmant tabernacle du XVIe. siècle, en bois sculpté et peint. Il est de forme pentagonale et couronné d'un dôme, que surmonte la statue de St. Honoré. Les trois faces antérieures représentent les principales circonstances de l'invention des reliques du Saint. Sur la première, des ouvriers, armés de pelles et de pioches, viennent de découvrir le cercueil et appellent par leurs gestes des hommes qui accourent de tous côtés. Dans la seconde scène, au pied du cercueil qu'entourent des moines en prières, un enfant agenouillé, l'air souffrant, semble demander la santé; dans le lointain, arrive une femme portant un berceau sur la tête. Enfin, sur la troisième face, le cadavre du Saint est tiré de son tombeau par un évêque accompagné de moines, dont l'un tient une bannière et l'autre un bénitier. Sur les deux faces postérieures, sont représentées la résurrection de Jésus-Christ et la descente du St.-Esprit.

Avant de terminer cette longue description, il faut dire un mot d'un contre-retable assez curieux qui surmonte l'autel adossé aujourd'hui au troisième des piliers de la nef. C'est une peinture sur bois du XVIe. siècle, divisée en trois compartiments. Dans celui du milieu, est représenté le Christ debout et les mains étendues: la figure est belle, d'une expression douce, mais peut-être un peu coquette. A droite, est agenouillé le donateur conduit par St. Jean-Baptiste, son patron; à gauche et dans la même attitude, figure la dona-

trice, derrière laquelle se tient St.-Yves, couvert d'une longue robe de magistrat fourrée d'hermine.

L'inscription tracée au bas du tableau nous apprend qu'il fut donné à l'église par Jehan Morelet, procureur fiscal au bailliage de Thil-Châtel, et par sa femme, enterrés au pied de l'autel et morts tous deux en 1599.

II. *Gemeaux (Gemelli),—diocèse de Langres, archidiaconé du Dijonnais, doyenné d'Is-sur-Tille,—vocable—l'Assomption de la Vierge.*

L'église de Til-Châtel, par ses belles proportions, par sa riche et originale ornementation, dut servir de type pour la construction de la plupart des églises qu'on éleva dans les environs, pendant le cours du XIIe. et même du XIIIe. siècles. C'est là que les architectes de second ordre vinrent chercher les modèles dont ils avaient besoin, modèles qu'ils copièrent souvent d'une manière servile, et dont ils reproduisirent jusqu'aux défauts.

L'église de Gemeaux, probablement par suite du voisinage très-rapproché, subit plus que toutes les autres l'influence, salutaire il faut le dire, du monument type. Dans ses parties anciennes (le portail et le clocher), l'inspiration, l'imitation même se révèlent de la manière la plus évidente. Le portail se compose d'une arcade cintrée, dont les voussures, formées par de simples cordons de pierre, retombent de chaque côté sur trois colonnes à chapiteaux historiés, découpés avec une rare perfection. Entre la retombée des voussures et les chapiteaux des colonnes, règne un cordon orné de ces rubans tortillés que nous avons déjà signalés dans le portail et dans la nef de Til-Châtel. Au-dessus de la porte, et séparée d'elle par un cordon de pierre que soutiennent des têtes de bœufs formant modillons, s'ouvre une fenêtre semi-circulaire,

dont l'arc est porté par de jolies colonnes rondes, à chapiteaux semblables à ceux qui figurent aux fenêtres de l'église de St.-Florent. Le clocher est une grosse tour carrée percée sur chaque face de deux arcades cintrées, dont chacune est géminée et portée par des colonnettes à chapiteaux carrés.

Tout le reste de l'église appartient au XVe. siècle, et n'a de remarquable que la bizarrerie de sa construction. La nef, le chalcidique et le chœur sont placés chacun dans un axe différent, et accompagnés, au côté gauche, d'un transept qui servait autrefois de chapelle seigneuriale et d'un collatéral qui n'a que la moitié de la longueur de la nef. A gauche de l'autel, est appliquée au mur une belle crédence en pierre du XVe. siècle. Son ouverture, dessinée par un grand arc accoladé et flanqué de pinacles à crochets, est surmontée d'une arcature trilobée, du milieu de laquelle s'élève un haut clocheton entièrement découpé à jour. Tous les détails de cette crédence sont traités avec une exquise délicatesse.

L'église de Gemeaux fut dédiée par Charles de Poitiers, évêque de Langres, le troisième dimanche d'octobre (16 oct.) 1429. La collation en appartenait à l'abbé de St.-Etienne de Dijon, à qui Josserand, évêque de Langres, en avait accordé le patronage en 1120.

III. *Rouvre (Rovra, Roriacum, Roboracum),—diocèse de Châlons-sur-Saône, doyenné d'Arc-sur-Tille, — vocable, —St. Jean-Baptiste.*

La place distinguée qu'occupe le bourg de Rouvre dans l'histoire de la Bourgogne, au moyen-âge, l'importance que lui donnait son château, possession particulière des ducs, où ils firent, à toutes les époques, de longs et fréquents séjours, nous expliquent la valeur monumentale de son église, dont la grandeur et les belles proportions ne sont nullement en

rapport avec les habitudes ordinaires aux simples paroisses de village. C'est surtout par la régularité de la construction, par la pureté irréprochable des formes générales que cette église se distingue ; car, bien qu'elle appartienne entièrement à une époque où le style ogival avait pris tout son développement, son ornementation n'en est pas moins restée d'une extrême simplicité. Elle est bâtie en forme de croix latine et accompagnée de collatéraux qui, comme dans la plupart des églises de notre province, s'arrêtent aux transepts.

Le portail, compris entre deux contreforts carrés et terminé par un gable, se compose d'une arcade ogivale portée par quatre colonnes rondes à chapiteaux feuillus, au-dessus de laquelle s'ouvre une grande fenêtre de même forme, qui se divise en deux ogives trilobées, surmontées d'un trèfle. Des contreforts carrés, très-saillants et terminés en larmiers, buttent l'église dans toute sa longueur : l'un d'eux, placé au transept nord, est couronné d'une tourelle ronde à toît conique, percée de rares meurtrières. Le clocher, lourde tour carrée, éclairée sur chaque face par deux fenêtres ogivales, s'élève au-dessus du chalcidique : un simple toit à quatre pans remplace aujourd'hui la belle flèche en pierre, détruite, en 1634, par Calas et les troupes impériales, lors du sac de Rouvre et de l'incendie qui dévora, avec l'ancien château ducal, la plus grande partie du village.

L'unité de style que présente l'extérieur de l'église, se retrouve à l'intérieur ; mais, comme nous allons le voir, avec des caractères bien plus intéressants. Les voûtes sont partout construites en tiers-point et soutenues par des arcs doubleaux, entre lesquels quatre nervures à moulures rondes se croisent sous une clef chargée d'un écusson. Les arcades ogivales qui séparent la nef des collatéraux, reposent sur de grosses colonnes octogones, dont les chapiteaux sont, pour la plupart, ornés d'un seul rang de feuilles plattes : deux

seulement sont chargés d'une suite de chevrons, dont les pointes portent des feuilles de trèfle. Ces chapiteaux offrent cela de singulier, qu'ils ne sont pas plus saillants que les fûts, dont ils suivent exactement les contours. Entre les arcades, des fûts tronqués de colonnes octogones, appliquées et supportées par des figures grimaçantes formant consoles, reçoivent les retombées des nervures de la voûte : ces retombées, dans l'angle qu'elles forment avec le mur, sont soutenues par de petites colonnes rondes à chapiteaux cylindriques. Les quatre maîtres-piliers, ainsi que ceux de l'extrémité des transepts, se composent de faisceaux de colonnes qui s'élèvent d'un jet du sol à la voûte. Deux belles fenêtres, se divisant en deux ogives surmontées d'une rosace, éclairent les transepts. Le chœur est fermé par un mur droit, percé de trois petites fenêtres ogivales, surmontées d'une rose sans meneaux.

Dans les transepts et vis-à-vis les arcades qui accèdent aux collatéraux, s'ouvrent deux chapelles, dont l'une (celle de droite) est semblable, pour le style, au reste de l'église. Quant à la chapelle de gauche, d'une dimension bien plus vaste, elle présente des caractères tout différents. Construite dans la première moitié du XVe. siècle, par le sire de Machefoing, châtelain de Rouvre pour le duc Philippe-le-Bon, elle fut destinée par son fondateur à servir de chapelle ducale. Sa voûte ogivale est soutenue par des nervures prismatiques extrêmement maigres, retombant aux quatre angles sur des colonnes rondes, qui, à la place des chapiteaux dont elles sont dépourvues, portent un écusson aux armes du sire de Machefoing (1). Sur la clef de voûte, sont sculptées en bas-relief les armes du duc de Bourgogne. La chapelle est éclairée par une grande et belle fenêtre qui se divise en trois ogives trilobées, surmontées d'ornements contournés,

(1) D'azur, à trois étoiles d'or et au croissant de même en abîme.

représentant des *piques*, alternativement droits et renversés. Au-dessus de l'autel, s'élève un contre-retable en pierre, dont la partie centrale, aujourd'hui vide, était probablement occupée par un bas-relief et que surmontent trois grandes statues en ronde bosse, d'un très-beau caractère, posées sur des piédestaux admirablement ouvragés. Au milieu, figure la Vierge avec l'enfant Jésus; à droite, Moïse, tenant un livre ouvert; à gauche, St. Jean, portant le calice, son attribut ordinaire. Le sol de la chapelle est couvert de pierres tombales des XVᵉ. et XVIᵉ. siècles, parmi lesquelles il faut distinguer celle du fondateur et de sa femme, Jeanne de Courcelle, nourrice de Philippe-le-Bon. Cette tombe, dans un état parfait de conservation, porte, gravée en creux, la représentation des personnages qu'elle recouvre. L'homme, coiffé d'une toque de fourrure, est couvert d'une longue robe serrée par une ceinture, à laquelle pend une escarcelle; la femme, vêtue d'une robe flottante à manches larges et coiffée d'un voile relevé en cornette, tient un long chapelet suspendu à son bras gauche. Par une recherche bien rare dans cette sorte de monuments, la tête, les mains et les broderies des habits des deux personnages sont formées par une incrustation en albâtre. La partie supérieure de la tombe est occupée par une riche arcature trilobée, que couronne un écusson aux armes de la femme et du mari, timbré d'un casque de profil et entouré de lambrequins. Autour de la pierre, est gravée l'inscription suivante :

Cy gisent Monnot Machefoing, capitaine et chastellain de Rouvre, premier vallet de chambre et garde des joyaulx de Monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, et damoiselle Jehanne de Courcelle, sa femme, mère de lait dudict duc Philippe, qui trespassa le XVIᵉ. jor de décembre MCCCC et XXVIII, et ledict Monnot trespassa le VIIᵉ. jor de septembre mil CCCCXLV. Dieu ayt leurs ames.

Reste maintenant à fixer l'âge de notre église, point sur lequel les documents écrits ne nous fournissent aucun renseignement. Les caractères architecturaux qu'elle présente sont si nets et si tranchés, le style ogival primaire domine dans toutes ses parties d'une manière si exclusive, qu'au premier abord, rien ne semble plus naturel et plus légitime que d'en attribuer la construction au XIIIe. siècle. Malheureusement, une inscription, reléguée aujourd'hui dans un coin obscur de l'église, vient compliquer la question d'une manière bien inattendue. Cette inscription, tracée au bas d'une peinture sur bois du XVe. siècle, est ainsi conçue :

L'an mil CCCC IIII^xx^. et un, le diemence avant l'Assumpcion Nostre-Dame, fut dédiée l'église de Céans.

Ces quelques mots, il faut l'avouer, sont fort embarrassants. Si, négligeant une donnée si positive, nous persistons à attribuer la construction au XIIIe. siècle, que signifie cette tardive dédicace, venant consacrer un monument resté inutile pendant deux siècles, au grand préjudice d'une nombreuse population ? D'un autre côté, si nous supposons l'église bâtie au XVe. siècle seulement, nous la rendons contemporaine de la chapelle ducale; dès lors, comment expliquer les nombreuses et capitales différences de deux monuments élevés simultanément et dont l'un n'est que la dépendance de l'autre ? Entre ces deux solutions, également inadmissibles, peut-être faudrait-il adopter un moyen terme, et dire que la construction de l'église commencée au XIVe. siècle, dans un style dont le règne était alors loin d'être passé en Bourgogne, fut terminée sur les données primitives, au commencement du siècle suivant ; qu'à cette époque, l'érection de la chapelle ducale (dont le style plus orné et plus riche peut fort bien s'expliquer par sa noble destination et par la présence très-probable d'un architecte spécial) fit retarder la consécration solennelle

jusqu'à l'achèvement total des travaux. Au reste, nous ne donnons tout ceci que comme une conjecture, dont chacun peut contrôler la vraisemblance, et que nous soumettons, sans l'imposer, au jugement des archéologues.

Le trésor de l'église possède une grande croix de procession du XVe. siècle, également remarquable par la forme et par le travail (1). Elle est tréflée et à double branche. Ses deux faces, recouvertes d'une feuille de vermeil, sont chargées d'ornements d'une extrême délicatesse, exécutés en filigranes de même métal, dans lesquels sont incrustés des camées et des pierres gravées d'un grand prix. Ce beau morceau d'orfévrerie appartenait d'abord aux moines d'Epoisses, de l'ordre de Grand-Mont ; pendant les guerres de religion, la crainte du pillage le fit transporter à Dijon, dans l'église St.-Pierre, où il resta jusqu'en 1583 ; enfin, en 1771, les moines le cédèrent à l'église de Rouvre. A toutes les époques, et principalement dans les calamités publiques, la croix de Rouvre fut l'objet d'une dévotion particulière, de la part des populations environnantes, et beaucoup de personnes se rappellent encore aujourd'hui avoir vu, au commencement de ce siècle, une procession partie de Notre-Dame de Dijon venir, malgré une distance de plus de trois lieues, demander, devant le saint reliquaire, la cessation d'une sécheresse qui désolait la contrée.

(1) Cette croix a été gravée dans le grand ouvrage de M. Du Sommerard : Les arts au moyen-âge.

NOTICE

Sur les ruines d'une Villa *romaine découverte à Bordeaux, près d'Étretat (Seine-Inférieure);*

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

Aumônier du collége royal de Rouen.

A M. DE CAUMONT, FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

MONSIEUR,

M. le Ministre de l'intérieur ayant bien voulu m'accorder une somme de 300 fr. pour continuer mes fouilles commencées dans la station romaine d'Étretat, je viens vous rendre compte du résultat de la dernière campagne. L'année passée j'explorai la vallée, et vous savez que j'eus le bonheur de découvrir un balnéaire dans l'enc'os du presbytère et un édifice romain dans les bois du Château-Gaillard. Cette année j'ai exploré la plaine, et le succès a été plus complet encore. Je savais qu'à Bordeaux-St.-Clair, dans les terres possédées par M. Doudement, médecin à Rouen, et cultivées par M. Edouard Lachèvre, on avait trouvé à différentes reprises des objets romains. J'avais vu, entre autres, trois médailles en bronze: l'une de Néron, très-bien conservée, remise par moi à M. Doudement en 1833; la seconde de Julia Domna, trouvée en 1842, et la troisième, qui paraît être de Trajan, trouvée cette année. Dans des temps plus reculés, on en

avait trouvé en or et en argent. En 1834, j'ai vu une médaille consulaire en argent représentant Dossen, de la famille Rubria. Elle est maintenant au musée départemental de la Seine-Inférieure.

Les cultivateurs qui labouraient cette terre sentaient leur charrue heurter constamment contre des murailles ou des constructions anciennes. Le champ lui-même est marné de tessons de poterie rouge et grise. Les fragments de tuiles et de briques romaines sont si nombreux que la pièce de terre ressemble presque à un pré couvert de coquelicots.

Toutes ces raisons me faisaient croire qu'il y avait là, dans le sein de la terre, une ruine antique que j'étais curieux d'examiner. Je trouvais encore de nouveaux stimulants à ma curiosité dans le voisinage du chemin de César, voie antique qui conduisait de Lillebonne à Etretat, et que tous les agriculteurs rencontrent pavée dans leurs champs sur une largeur de cinq à six mètres. Une vieille tradition populaire raconte aussi que, dans ces champs labourés depuis des siècles, il y a eu une ancienne abbaye, quoique depuis long-temps tout vestige d'habitation humaine ait disparu sous terre.

Rassuré par tant d'indices, je commençai mes fouilles le 16 septembre dernier, et je les continuai pendant environ dix jours avec une vingtaine d'ouvriers.

La première chose que nous découvrîmes fut une longue série de pierres placées à des distances à peu près égales et qui couraient dans la direction du sud au nord. Ces pierres, au nombre de 17, n'étaient autre chose que des bases de colonnes dont un tronçon resté là par hasard put nous donner la grosseur et la forme du fût. Elles étaient rondes et d'une pierre blanche qui m'a paru celle du pays. Le morceau retrouvé n'avait qu'un mètre 24 centimètres de longueur. Le diamètre était de 46 centimètres. La circonférence devait

donc être d'un mètre 38 centimètres. Ce débris, tout imparfait qu'il était, n'en devenait pas moins précieux pour aider à rétablir la colonnade.

Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que nous étions sur une galerie (A). Les tuiles et les poteries trouvées dans les déblais ne nous permettaient pas de douter qu'elle fût romaine; il ne s'agissait plus que de savoir de quel côté était le mur qui lui servait d'appui. Une tranchée heureuse nous le montra vers l'ouest. Une fois sur la file des murs, nous ne les quittâmes plus; nous les suivîmes dans toutes les directions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice. Le corps d'habitation se révélait du côté du couchant, tandis qu'à l'orient était la cour ou le jardin de la maison (E). Le mur de clôture que nous avons rencontré à l'extrémité septentrionale ne nous laissait aucun doute sur ce point (F).

Ce mur, large de 80 centim., partait du coin nord de la maison et se dirigeait vers l'est jusqu'à une distance de 107 mètres; il formait alors un retour d'équerre et revenait vers le sud l'espace de 4 mètres. Le reste a disparu sous l'effort de la culture et des eaux pluviales.

A un certain endroit, ce mur était échelonné d'une tourelle ou contrefort circulaire qui pouvait être pour lui un ornement autant qu'un appui (G). Il devenait évident pour nous que nous étions sur une villa de grande importance. Pendant tout le temps que durèrent *nos fonds*, nous la suivîmes avec une grande activité sur toutes les terres de M. Lachèvre. Mais malheureusement elle s'étendait sur les terres de M. Duval, qui, à cette époque, étaient ensemencées. Trois murs sortaient du champ livré à nos explorations pour aller se perdre dans ce champ voisin qui ne pourra être fouillé que l'an prochain. Il sera très-intéressant de poursuivre pour l'étude complète du monument. M. Duval ayant bien voulu

mettre sa terre à notre disposition pour la saison prochaine, nous osons espérer que M. le ministre voudra bien nous renouveler son allocation afin de pouvoir continuer nos fouilles.

Je joins à cette lettre un plan géométrique de nos découvertes. Vous remarquerez sans doute que l'état actuel des fouilles ne permet pas de rien préciser relativement à la distribution de la maison. La partie le mieux caractérisée jusqu'ici est la galerie (A) et le crypto-portique (B). Cette galerie devait être composée de 19 colonnes dont deux bases seulement ont disparu. Toutes ces pierres étaient placées assez régulièrement à 2 m. 20 cent. de distance l'une de l'autre. La longueur totale était de 54 m. 50 cent. ; c'est bien à coup sûr la plus longue galerie antique connue dans ce pays. Si on y ajoute encore le crypto-portique qui suivait, on obtient l'effrayant développement de 113 m. Ce portique est donc plus long que ceux qui ont été découverts dans les Villæ romaines de Mienne, de Vaton, de Clinchamps (1), de Maulevrier (2), d'Avallon (3) et de S^te^. Marguerite (4), en France ; de Mansfield, de Great-Wet Combe, de Voodchester et de Bignor, en Angleterre (5).

Toutefois, comme sa largeur n'était que de 2 mètres 50 centimètres, il était plus étroit que ceux de Bignor et de Woodchester.

Quant aux appartements accolés aux portiques, ils affectaient le plus souvent la forme allongée. Généralement, le pavage avait disparu, quelques pavés seulement ont été re-

(1) Notice sur les villæ romaines, par M. de Caumont. Bulletin monumental, t. 6, p. 169, et Cours d'antiquités, t. 3.

(2) Mémoire sur la forêt de Brotonne, par M. Fallue.

(3) Bulletin monumental de M. de Caumont, t. 6, p. 158.

(4) Lettre sur S^te^. Marguerite, par M. Féret. Bulletin monumental, t. 9, p. 90.

(5) Bulletin monumental, t. 6, p. 180.

trouvés dans l'intérieur d'une vaste salle (C); c'étaient six grandes tuiles qui, au mortier qui les recouvrait, paraissaient avoir supporté un autre système de pavage (D).

Les murs étaient en silex du pays, l'épaisseur était généralement de 60 centimètres, ceux de l'intérieur n'avaient guère que 30 à 40 centimètres. La pierre tuffeuse des vallées apparaissait rarement ainsi que le moëllon des falaises, qui alors était taillé comme des briques à savon; des crépis coloriés ont dû recouvrir ces murs : nous en avons trouvé plusieurs morceaux dont la couleur était très-vive et très-bien conservée. La teinte en était uniformément rouge. Les tuiles plattes, les tuiles à rebords, les tuiles convexes étaient abondantes et de toutes les couleurs, rouges, grises ou blanches. Le poudingue apparaissait çà et là dans des fragments de meule à broyer. Le fer se montrait fréquemment sous forme de clous, de fiches-pates, d'hameçons et de lames de sabre à deux tranchants.

La poterie était variée et répandue partout. Parfois elle était rouge, fine, vernissée, ornée de sujets comme dans le haut empire, parfois grise et grossière comme dans le bas empire, parfois aussi rude, épaisse et pierreuse comme au temps des Gaulois. Dans certains endroits se trouvaient des coquillages, des valves de moules et surtout des écailles d'huitres. M. le docteur Pouchet y a reconnu la *Patella vulgaris*, l'*Ostrea edulis*, et l'*Ostrea Hyppopus*. Il y en avait parfois un mètre et demi de profondeur, sur une largeur à peu près égale. Il paraît que les Gallo-Romains étaient grands mangeurs d'huîtres, car on en trouve abondamment dans tous les établissements de cette époque. A Lillebonne, nous savons qu'on en a extrait des bannelées à 5 mètres sous terre. M. Lesage en a vu dans la villa de Maulevrier, M. Fallue dans celle de Ste.-Croix-sur-Aizier, M. Guilmette dans les ruines gallo-romaines de Brionne et de Caudebec sur

Elbeuf. Nous-même en avons remarqué à différentes reprises dans les maisons romaines de Pollet, dans la motte de Criquetot-Lesneval et dans le balnéaire d'Etretat. Il paraît bien que nos mers en étaient alors mieux pourvues qu'aujourd'hui; car c'est à peine si elles peuvent suffire à quelques pauvres dragueurs qui exploitent présentement nos côtes.

Une chose qui était répandue avec profusion, c'étaient les ossements d'animal, les dents de cheval et surtout les défenses de sanglier. Il faut que les sangliers aient été autrefois très-communs dans le pays que nous habitons, car M. Féret en a retrouvé beaucoup dans la cité de Limes, M. Bonin dans le Vieil-Evreux et M. Triboulet dans la villa de St.-Jean-de-Folleville. Nous voyons d'ailleurs, par les lois saliques et par les lois des Burgondes, qu'on attachait un grand prix à la possession de ces animaux. Les abbayes recherchaient avec ardeur le droit de panage, et l'on sait que des moines refusaient d'habiter Fécamp parce que le duc de Normandie n'avait pas voulu leur accorder ce droit. Aujourd'hui le sanglier a disparu de nos pays avec les forêts.

Les objets d'art les mieux conservés étaient des épingles et des bracelets en bronze; un de ces derniers, formé avec une série d'anneaux affectait une forme plus gauloise que romaine. Je passe sous silence un tamis et une chaudière en cuivre, mais il me semble qu'il y a quelque conséquence à retirer de la présence simultanée de lames de sabres et d'hameçons en fer. N'est-ce pas là l'indice d'une population tout à la fois maritime et militaire. J'ai trouvé, au Pollet de Dieppe, des hameçons en bronze. M. Féret a rencontré des figures de poisson sur des objets en os dans le cimetière romain de Caudecote. Il y a plus, il a trouvé également des hameçons dans les maisons romaines de la plaine de Bracquemont. Il en conclut que la population des anciens temps devait ressembler à celle qui habite aujourd'hui ces contrées, c'est-à-dire qu'elle était tout ensemble agricole et maritime.

La villa de Bordeaux était en vue de la mer, quoique séparée d'elle d'environ 2 kilomètres. Dira-t-on maintenant que ces instruments de guerre et ces instruments de pêche appartenaient aux riches gallo-romains, propriétaires de ces lieux, ou qu'ils proviennent des hommes du Nord campés là pendant les invasions: ce serait un problème curieux à résoudre.

Les seules médailles trouvées dans cette fouille étaient un Nerva Trajan et une Diva Faustina, toujours le haut empire! Il est remarquable que dans la plus grande partie des monuments romains, visités dans nos contrées, on n'a trouvé que des médailles des premiers siècles. Il en a été ainsi dans les maisons gallo-romaines de Maulevrier, de Bracquemont, d'Etretat et du Château-Gaillard. Il est digne de remarque que le même fait existe en Basse-Normandie, et qu'il a été observé par les antiquaires. « Quant aux médailles trouvées « dans notre pays, dit M. Vaugeois, de Laigle, il est un fait « sur lequel nous devons appeler l'attention de nos lecteurs, « c'est qu'elles sont toutes du haut empire, c'est-à-dire du « temps des premiers empereurs romains. Nous n'en con- « naissons pas de postérieures à Gratien, mort à Lyon en « 383. On doit conclure de là que l'occupation de notre « pays par les successeurs de César a cessé peu après la fin du « IVe. siècle (1). »

Maintenant on demandera peut-être comment le grand édifice a péri? Voici ce que j'ai pu lire au sein même des ruines explorées. Toute la surface du monument était recouverte d'une couche épaisse de charbons et de cendres. Jamais elle n'avait moins de 20 centimètres et parfois elle s'élevait à la profondeur de 1 mètre 60 centimètres. L'incendie qui dévora cet édifice avait été si violent qu'il avait fondu les métaux, brûlé les ossements et calciné les plus durs silex.

(1) Histoire de la ville de l'Aigle, par M. Vaugeois.

Hé bien, cette destinée de notre monument a été celle de toutes les villæ de la Gaule et de tous les établissements romains dans nos contrées. Fouillez le sol de la France septentrionale, et vous trouverez partout une couche épaisse de cendre qui recouvre les ruines comme un vaste drap mortuaire. La trace des incendies est partout vivante sur le sol, et semblables à la lave des volcans éteints, de noirs brandons semblent dire qu'un océan de feu a autrefois ravagé cette terre. L'histoire se tait sur notre pays à l'époque gallo-romaine. Le silence du tombeau enveloppe la plupart des établissements romains que nos bêches découvrent, et de toutes les pages de leur histoire, nous n'en pouvons lire qu'une seule, la dernière. Oh! celle-là, c'est qu'elle est écrite en lettres de feu sur leurs débris encore fumants.

Interrogez donc les hommes qui ont fouillé le sol de la France et de l'Angleterre. Demandez à ces patients antiquaires qui ont cherché avec tant d'ardeur à lire dans le grand livre que la terre recouvre, et tous vous répondront unanimement que dans ce pays le monde romain a été la proie de violents incendies.

M. Fallue qui a exploré les bords de la Seine, qui a fouillé les villæ de Maulevrier, du Lendin et de S^{te}.-Croix-sur-Aizier (1), les a trouvées couvertes de cendres séculaires, et lorsque plus tard il a demandé aux collines d'Harfleur les restes de Caracotinum, il les a trouvés couverts de cette noire poussière qu'il appelle l'accompagnement obligé de tout établissement gallo-romain (2). M. Gaillard, dans le balnéaire de Lillebonne, a vu des poutres et des lattes carbonisées (3). M. Duméril, en fouillant à Vieux, près Caen,

(1) Mémoire sur la forêt de Brotonne.
(2) Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. 12.
(3) Mémoire sur le balnéaire de Lillebonne.

a trouvé le sol qui couvrait cette ville antique plein de charbons, de cendres et de tuiles noircies par le feu. « A la « profondeur de 66 centimètres, dit-il, le terrain tout en- « tier était recouvert d'une couche uniforme et horizontale « de matières brûlées qui n'avait pas moins d'un décimètre « d'épaisseur (1). » Dans la villa de Mienne, près Marboué, M. de Bois-Villette a rencontré des grains de blé, des bois et ossements incinérés (2). MM. Deville et Charlier, en voyant dans la forêt de Brotonne les décombres d'une villa entassés avec une incroyable confusion, s'écrient que tout témoigne ici d'une destruction violente par le feu. Des tuiles noircies, des solives carbonisées jonchaient le pavé des appartements. Des clous presqu'aussi neufs qu'au premier jour avaient conservé cette teinte rougeâtre qu'acquiert le fer chauffé fortement après son refroidissement (3). « Partout, dit M. « Guilmette, où il a été trouvé des antiquités romaines, « soit dans l'enceinte même d'Elbeuf, soit dans les envi- « rons, on a rencontré des amas considérables de charbons, « de masses de cendres mêlées de briques, de tuiles et de « poteries calcinées, de pavés brûlés, indiquant l'existence « d'un feu violent, enfin toutes les traces, toutes les preuves « de violents incendies. A Caudebec, dans certains triages, « on trouve parfois des amas de cendres et de charbons qui « ont jusqu'à un mètre d'épaisseur (4). » Enfin, s'il m'est permis de citer ici ma faible expérience, je dirai que partout où il m'a été donné de voir des ruines romaines, partout j'ai rencontré des traces d'incendie. Au Pollet de Dieppe, lorsque je contemplais dans la coupe des terrains les an-

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.
(2) Bulletin monumental, t. 6.
(3) Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. 11.
(4) Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf, p. 219.

ciennes habitations des pêcheurs gallo-romains, toujours je reconnaissais les aires des maisons à une ligne horizontale de noirs charbons. A Etretat, le feu avait été si violent que les tuyaux de plomb avaient été fondus et les pavés brisés par les flammes (1), une teinte cendrée reste encore à la surface de la pierre pour attester cette action du feu. *Au château Gaillard*, on recueillait la suie à pleine pelle, et après plusieurs siècles, ce noir dépôt exhalait encore une odeur infecte.

C'est ainsi que se trouvent confirmés après quatorze siècles, les récits des historiens qui nous ont raconté, d'une manière si lamentable, les invasions des barbares. Dès l'an 259, les Allemands commencèrent à ravager la Gaule, se frayant ainsi passage vers l'Italie (2). Du temps de Probus (277), l'invasion devint générale. Les Francs, les Saxons surtout se montrèrent par milliers sur les côtes de la Manche (3); tous les ports en furent encombrés. Probus défendit vaillamment le rivage, et après mille combats, il parvint à rétablir momentanément la paix. En 282, les ennemis revinrent à la charge. Carrausius, homme courageux, sorti du peuple, les tint en échec pendant sa vie (4); mais après sa mort, ils recommencèrent leurs irruptions avec tant de violence que la Gaule-Belgique devint un vaste désert, inculte, inhabité et silencieux comme la mort (5). Ce fut à cette époque, sans doute, que notre littoral prit le nom de Saxonique, *Littus Saxonicum*. A la fin du IIIe. siècle, Constantin rendit la paix à ces peuples par la prise de Gessoria-

(1) L'Etretat souterrain.

(2) Euseb. chron. apud. Bouquet, t. 1. Paul Orose, lib. 7, Ibid.

(3) Paul Orose, lib. 7. Ibid. Euseb. chron. Ibid.

(4) Paul Orose, lib. 7.

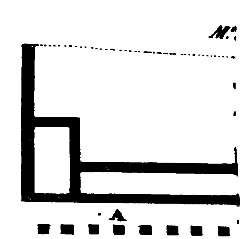
(5) Omnia vasta, inculta, squalentia, muta, tenebrosa. Panegyr. de Const., cap. 11, 15, etc.

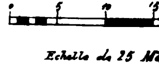
cum et par la présence d'une flotte à l'embouchure de la Seine, mais elle ne fut pas de longue durée, car sous Julien-l'Apostat (357), le pays n'était déjà plus qu'un monceau de ruines que recouvrait la cendre des incendies. Ce prince essaya de faire sortir du bûcher ce cadavre condamné aux flammes, *Julianus urbes Gallicæ ex favillis in cineribus excitavit* (1). Ce fut en vain, l'invasion comme un fleuve de mort recommença bientôt à désoler ce malheureux pays. En 368, les Francs et les Saxons couvrirent la mer et remplirent la terre d'incendies et de funérailles (2). Cette série de désastres était devenue telle qu'un orateur parlant à Théodose, s'écriait : « L'Italie et l'Espagne ont leurs maux ; « mais ils ont aussi leurs consolations ; là, le mal public « commence et finit ; mais en Gaule il est éternel et sem- « ble y avoir fixé son siége. L'or est enlevé du sein des « mères et les pierreries sont enlevées de la tête des en- « fants. »

Pourtant, ce n'était qu'au Ve. siècle que la Gaule devait arriver à l'apogée de ses malheurs. Vers l'an 400, nous voyons apparaître des masses de barbares, ce sont : les Suèves, les Allains, les Vandales, les Getes, les Goths et les Burgondes. C'est une tempête effroyable, un déluge de ravageurs : *debacchantibus barbaris.* Ils sortent comme des nuées de tous les points de l'horizon. Pendant dix ans, ils déchargent sur notre pays toute leur rage, toute leur fureur barbare. Tout nage dans le sang, tout est en proie. *Incubat barbariei seva tempestas.* S'ils se rencontrent, c'est pour se dévorer les uns les autres, et ils ne s'accordent que pour détruire et pour brûler.

La plus redoutable invasion fut celle dont saint Jérôme

(1) Mamert. panégyr. de Julien, apud Bouquet, t. 1.
(2) Amm. Marcel. Ibid.





Echelle de 25 M

E. Hebert.

nous a conservé le souvenir. Elle eut lieu pendant les années 409, 410 et 411. Ce fut dans ce vaste bassin des Gaules depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées une effroyable marée comme de barbares. L'on vit des flots de peuples aller et revenir comme les flots du déluge, *euntes et redeuntes*, et produire parmi nous un déluge universel. On a compté jusqu'à dix peuples à la fois : les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Burgondes, les Allemands, les Allains, les Gépides, les Hérules, les Saxons et les Pannoniens (1). Les grandes métropoles telles qu'Amiens, Arras, Tournay, Mayence, Rheims, Thérouenne, Spire, Strasbourg, Lyon et Narbonne, disparurent dans les flammes. C'en était fait du monde si l'arche du christianisme n'eût surnagé sur les eaux de ce nouveau déluge.

(1) Sti. Hieron. epist. XCI. apud Bouquet, t. 1, p. 744.



INSPECTION

Des Monuments historiques ;

PAR M. DE CAUMONT,

(Extrait d'un rapport verbal fait à la Société française, le 26 décembre 1843).

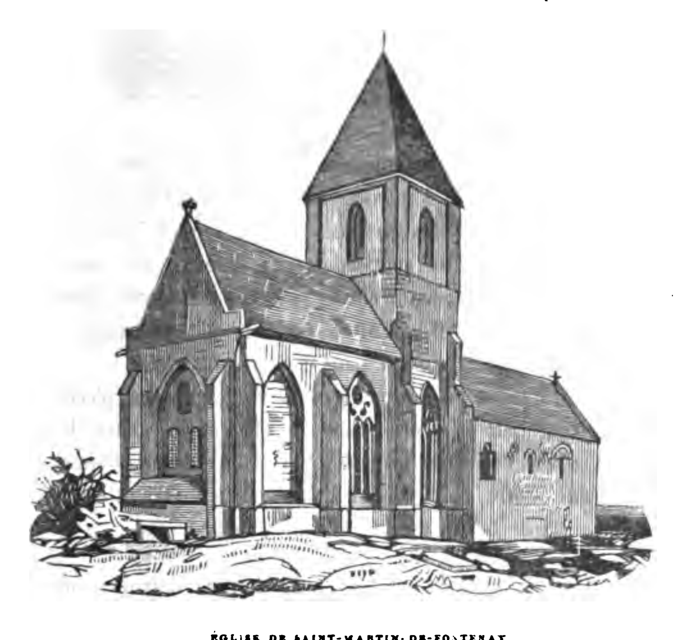
Chaque année je fais, dans nos communes rurales, une tournée d'inspection, dont j'ai toujours obtenu quelques bons résultats. Je vais rendre un compte sommaire de ma tournée de 1843.

Et d'abord, il faut dire que cette inspection annuelle dans la Basse-Normandie a pour but principal de surveiller les églises les plus intéressantes, d'empêcher, par la persuasion, les travaux de mauvais goût qu'on projette trop souvent d'y faire, de constater la nature de ceux qui ont été nouvellement faits par les fabriques, afin de connaître bien l'état des monuments dont l'inspection m'a été spécialement confiée : j'ai toujours, dans ces tournées annuelles, à déplorer des travaux de mauvais goût, des décorations ridicules, des changements ou des additions faits sous les prétextes les plus futiles et sans nécessité ; mais aussi j'ai toujours eu la consolation de voir, dans quelques localités, mes conseils suivis, et quelque minimes que soient les résultats obtenus par la

persuasion, ils sont pour moi la récompense des fatigues attachées à de pareils voyages et un encouragement pour les continuer.

J'ai parcouru cette année un certain nombre de cantons. Je vais citer quelques-unes des observations que j'y ai faites, en suivant, autant que possible, l'ordre de mes pérégrinations d'inspection.

St.-Martin-de-Fontenay. — Cette église est d'une certaine



ÉGLISE DE SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY

importance, la nef offre des murs en arête de poisson et des

fenêtres cintrées assez curieuses. On trouve dans le mur du nord les restes d'une petite porte très-simple dont le linteau portait quelques moulures, parmi lesquelles on distingue une espèce de croix en forme de T.





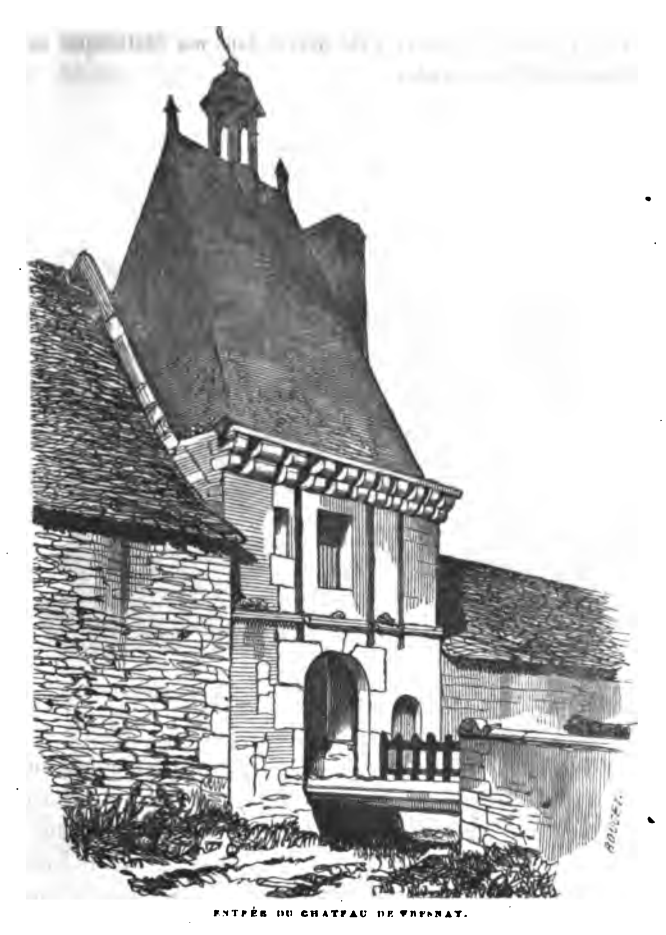
Cette nef fut rallongée quand on rebâtit le chœur et la tour; ils offrent l'un et l'autre le caractère du XIVe. siècle.

Le chœur a des voûtes fortifiées par des arceaux croisés, et les colonnettes qui supportent ces arceaux sont assez bien traitées. La tour, entre chœur et nef, a été réparée dans sa partie supérieure, il y a 50 à 60 ans; elle est terminée par une pyramide à quatre pans couverte d'ardoise.

Il y avait dans la nef, côté du sud, une chaire en pierre que l'on a détruite cette année : elle devait dater du XVIIIe. siècle ou de la fin du XVIIe., et n'avait d'autre intérêt que d'être en pierre; les panneaux en étaient ornés comme ceux de beaucoup de chaires en bois.

Château de Fresnay. — Il est question de détruire une partie du château de Fresnay-le-Puceux, ce qui m'a décidé à le faire dessiner de nouveau. Ce château est à une demi-lieue du village de Laize, au sud de la route de Caen à Condé. Sa masse est imposante et domine le paysage. Ce château, dont voici la porte d'entrée, doit dater du XVIe.

siècle et en partie de la première moitié du XVIIe. Le



ENTRÉE DU CHATEAU DE FRESNAY.

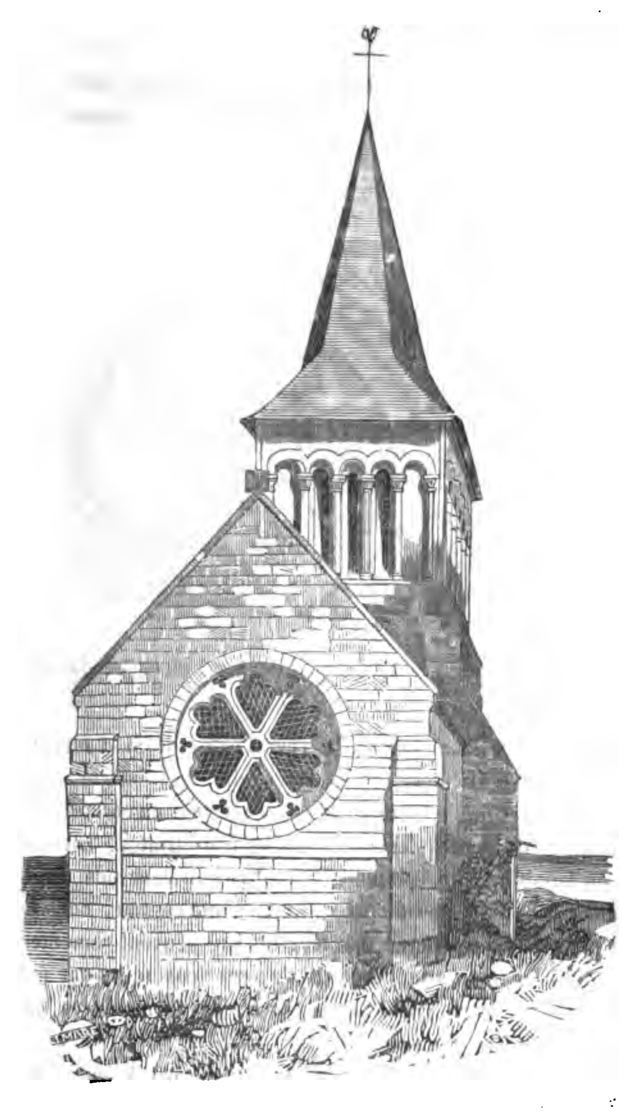
grand corps-de-logis qui occupe le fond de la cour peut donner une idée très-juste des constructions seigneuriales les plus importantes de l'époque et c'est un type intéressant

à examiner. On démolit malheureusement une partie de ce grand bâtiment. Ce château, auquel était annexé un vaste parc entouré de murs, a été décrit dans ma Statistique monumentale du Calvados.



UN DES PAVILLONS DU CHATEAU DE FRESNAY.

Clinchamps.—J'ai visité dans ce quartier l'église de Clinchamps dont la tour romane domine le paysage. Le chœur roman, voûté à plein-cintre, n'est pas sans intérêt. On a percé dans le chevet, vers le XIVe. siècle, peut-être, une rosace d'un singulier effet et hors de proportion avec la hauteur très-médiocre de l'édifice. La nef a été reconstruite tout récemment : on l'a couverte d'une charpente en forme de carêne de navire. Cette forme de toit ne produit jamais qu'un mauvais effet, surtout dans des édifices d'une élévation mé-



ÉGLISE DE CLINCHAMPS.

diocre, et je regrette qu'elle soit si souvent adoptée depuis quelques temps.

On a trouvé dans les fondations de l'ancienne nef, un fragment sculpté assez remarquable, dont voici l'esquisse, et



que M. le curé a eu le bon esprit de faire incruster dans le mur du transept.

Eglise de St.-Laurent.—J'ai revu l'église de St.-Laurent-de-Condelles. La nef paraît dater du XIe. siècle, il y a dans le mur septentrional des pierres en arêtes de poisson et de petites fenêtres cintrées très-étroites, comme on en faisait à cette époque presque partout dans nos campagnes. Le mur méridional est moins intéressant, on y a fait des reprises et percé des fenêtres qui peuvent remonter aux derniers temps de l'ère ogivale : ces deux murs ont été exhaussés. La porte occidentale, qui n'a pas de moulures, se compose de deux rangs de pierres.

La tour latérale, au nord du chœur, me paraît en partie

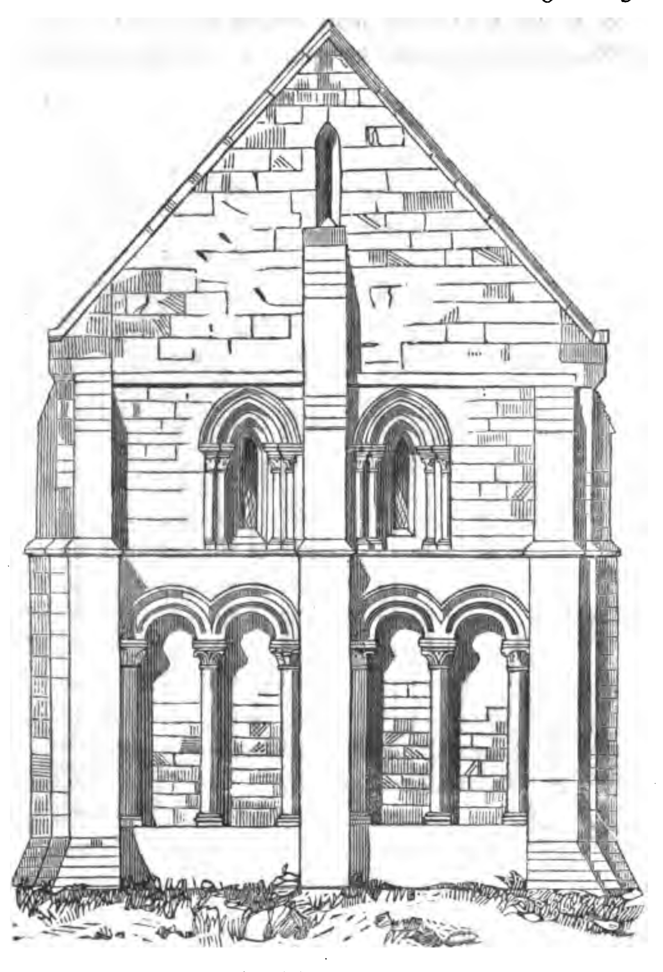
moins ancienne que lui ; elle est peu élevée et terminée par une pyramide en charpente couverte d'ardoises.

Le chœur offre un tout autre intérêt que la nef, on en jugera par cette vue intérieure, qui montre la disposition



des colonnes et les voûtes garnies d'arceaux ; il doit dater de la première moitié du XIIIe. siècle, peut-être même de la fin du XIIe. : d'après notre méthode d'apprécier les âges dans le Calvados, nous serions fondé à en fixer approximati-

vement l'édification vers 1200 ou 1220. Le style de transition se montre encore dans les modillons à figures gri-



CHEVET DE SAINT-LAURENT.

maçantes qui supportent la corniche (côté du sud) et

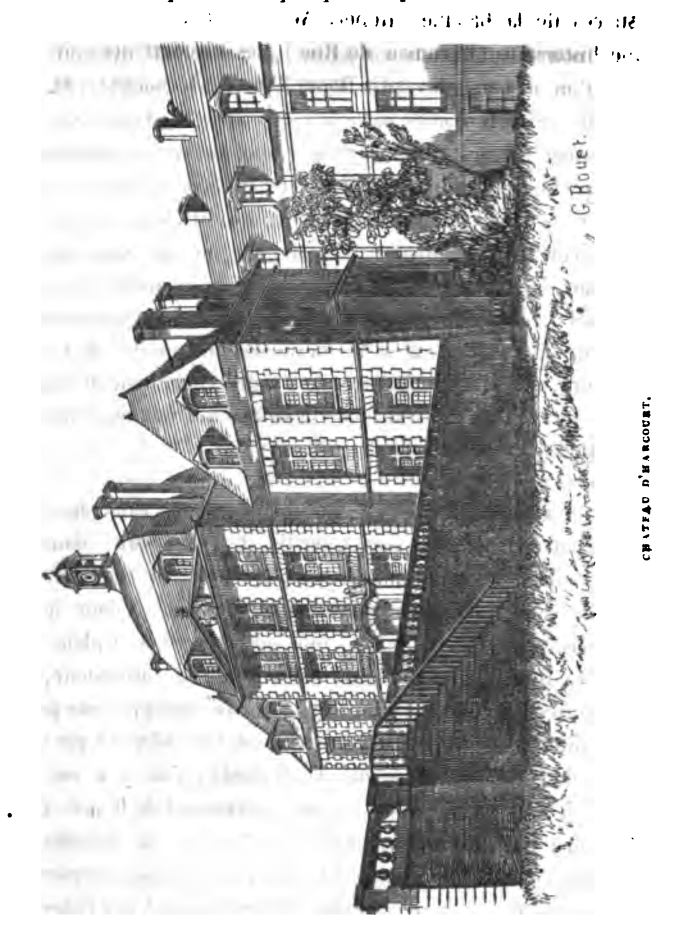
dans le chevet garni d'arcatures à plein-cintre. Cette partie est remarquable, et j'en présente une esquisse.

M. le curé de St.-Laurent-de-Condelles pense à faire placer un nouvel autel dans son église, il a demandé des conseils à l'un des membres du bureau de votre Société (M. Gaugain). Si l'on donne suite à cette idée, il faudra soigneusement examiner le projet : je crains fort qu'on ne fasse quelque chose de peu satisfaisant. Il faut bien se garder de masquer les deux fenêtres en lancettes qui éclairent le chevet, et d'élever un contre-rétable dans le genre de ceux que la plupart des fabriques adoptent, malgré nos conseils, dans un grand nombre de paroisses. En général, la décoration intérieure des églises est à la merci des menuisiers et des sculpteurs, qui ne connaissent que l'ordre corinthien et les entablements grecs, et qui donnent à tous ces ouvrages des proportions colossales.

Moutiers-en-Cinglais. — A une demi-lieue de Condelles, on rencontre les Moutiers-en-Cinglais. L'église offre, dans ses murailles, des parties anciennes qui doivent remonter au XIIe. siècle, peut-être même au XIe. : ainsi, dans le mur méridional, on remarque une porte bouchée à plein-cintre. Le mur du nord, mieux conservé que le précédent, offre de petites fenêtres cintrées ; mais ce qui présente le plus d'intérêt dans cette église, ce sont les fenêtres à plusieurs baies et à compartiments flamboyants qu'on y a ouvertes, au XVe. siècle, dans le mur méridional de la nef et du chœur ; plusieurs d'entre elles sont bordées de grandes feuilles frisées. Le mur occidental a été repris en sous-œuvre depuis très-peu de temps et celui de l'est masqué par l'établissement d'une sacristie.

Thury-Harcourt. — Le château de Thury-Harcourt est

soigneusement entretenu par M. le prince de Beauvau, qui l'habite chaque année quelque temps.



CHATEAU D'HARCOURT.

Il y avait anciennement à Thury un château féodal, car les seigneurs de Thury étaient puissants au XIe. siècle :

Raoul Tesson joua un rôle principal à la bataille du Val-ès-Dunes, en 1047, et contribua beaucoup avec ses hommes au succès de la bataille : Robert Wace raconte, dans son poème historique (le roman de Rou), les circonstances de ce drame et la part qu'y prit Raoul Tesson (1). Mais il ne reste rien de la forteresse qui dut être construite à cette époque ou dans les siècles suivants. Tout est moderne dans l'édifice actuel, qui forme plusieurs corps-de-logis considérables. M. Boscher, dans son Essai historique sur Thury, indique, ainsi qu'il suit, les dates principales de ces constructions.

« Ce fut, dit-il, dans les commencements du XVIIe. siècle, lorsque Odet de Harcourt devint marquis de Thury, que fut élevée cette portion du château actuel, qui porte l'empreinte et le caractère de cette époque. Nous voulons parler du dôme, des deux ailes qui l'accompagnent et de la partie qui fait face au midi. Plus tard, dans les premières années du XVIIIe. siècle, Henry de Harcourt, premier duc, fit construire la portion qui domine le val d'Orne, avec les écuries sur lesquelles se trouve la vaste pièce appelée la Galerie (2).

« Le château de Thury, ou plutôt alors le château de Harcourt, cessa de présenter l'aspect d'un château féodal ; il fut noble, imposant, tel que nous le voyons aujourd'hui. Son séjour était déjà délicieux par sa position, l'art devait encore y ajouter de nouveaux agréments. Anne de Harcourt, dernier maréchal de ce nom, ne fut arrêté ni par les tra-

(1) V. aussi les recherches de M. Boscher sur Thury-Harcourt, in-8°., Caen, 1831.

(2) La chapelle attenant au château fut élevée en l'année 1714.

vaux, ni par les dépenses que devaient occasionner les projets et les embellissements qu'il méditait. Une portion de terrain assez vaste, située au sud-est du château, d'une nature sèche et aride, couvrait des roches schisteuses et offrait de grandes inégalités. Ces inégalités furent aplanies, ou bien on sut en profiter pour former de longues terrasses selon le goût du temps. Des bois, des bosquets, des avenues furent plantés, et l'on vit une végétation vigoureuse couronner ces lieux frappés auparavant de stérilité.

« Le château n'eut pas beaucoup à souffrir des ravages auxquels il fut exposé pendant nos troubles révolutionnaires. Lorsque le duc de Harcourt eut été porté sur la liste des émigrés, ses biens furent confisqués, des commissaires furent envoyés de Paris par le gouvernement d'alors, afin de procéder à l'inventaire du riche mobilier qui garnissait le château. Les portraits seuls ne tentèrent point l'avidité de ces commissaires ; ils furent respectés. Maintenant on y remarque entr'autres ceux de la duchesse de la Valière, de Mme. de Montespan et de Mme. de Maintenon, du dernier maréchal et du dernier duc de Harcourt (1). »

L'église de Harcourt est intéressante, la façade est élégante, elle appartient au premier style ogival. Au-dessus de la porte principale s'ouvrent deux fenêtres en forme de lancettes et plus haut une rose polylobée : des bas-côtés accompagnent la nef centrale.

L'intérieur de l'église est plus ancien que cette façade ; il appartient au style roman : on y retrouve des arcades à plein-cintre, reposant sur des chapiteaux dont quelques-

(1) Voir l'essai historique de M. Boscher sur Thury-Harcourt.

uns sont curieux. La plus grande partie du chœur est moderne.



ÉGLISE DE HARCOURT

Vous connaissez les discussions qui se sont élevées relativement à la suppression du cimetière et à la construction d'une mairie près du chevet de l'église : je ne crois pas que rien soit encore absolument décidé relativement à l'exécution de ce projet, sur lequel vous avez précédemment donné votre avis.

Je passe sur quelques détails relatifs aux églises du canton de Villers : j'en ferai plus tard l'objet d'un rapport spécial, et j'arrive aux églises que j'ai visitées dans l'arrondissement de Bayeux. Voici pourtant le dessin de la pierre levée de Villy, près Villers. Rien ne paraît en menacer l'existence dans la vallée solitaire où elle se trouve.



Eglise de Ryes. — Ryes, chef-lieu de canton, n'avait point le curé-doyen, qui résidait à Crépon, lorsque Mg^{r}. l'évêque de Bayeux a jugé convenable de réunir le chef-lieu religieux au chef-lieu civil. La commune de Ryes s'est empressée d'accroître son presbytère et de répondre ainsi aux vues bienveillantes de Mg^{r}. Un devis estimatif des travaux de réparation à faire à l'église a du aussi être rédigé par M. Delaunay, architecte.

L'église de Ryes est une des plus curieuses de l'arrondissement. La nef renferme des arcades romanes portées sur de grosses colonnes dont les chapiteaux sont très-curieux ; le chœur qui appartient au premier style ogival, à ce style que nous trouvons plus répandu pent-être dans nos campagnes du Calvados que dans aucune autre contrée de la France et qui est si gracieux de formes, si harmonieux de proportions. L'extérieur de cette partie de l'église, dont

voici l'esquisse, est bien moins remarquable que l'intérieur :



à l'intérieur les murs sont garnis d'arcatures. Avant la révolution, la plupart des fûts de ces jolies colonnes ont été mutilés pour placer des stalles, et il est à craindre que le renouvellement des boiseries, s'il a lieu, n'occasionne de nouvelles mutilations. Nous adjurons Mg^r^. l'évêque de Bayeux de recommander cette église au curé qui sera prochainemant chargé de la desservir, et de ne permettre aucuns travaux qui n'auront pas été préalablement examinés et autorisés. Proprié-

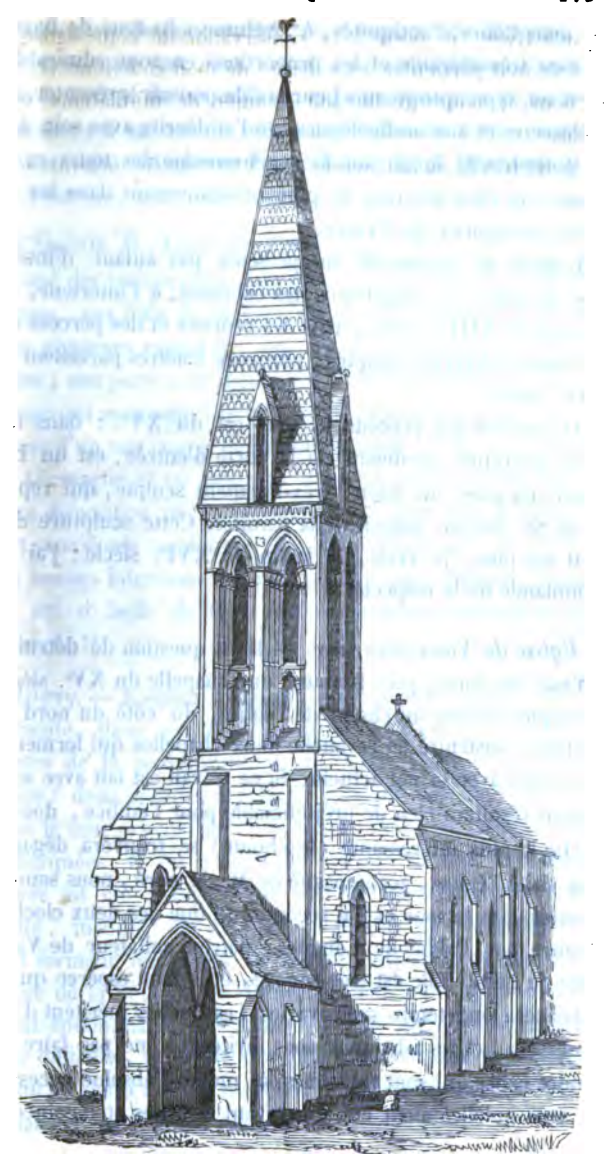
taire à Ryes, je porte à la conservation de cette église un intérêt tout particulier et je ferai, de mon côté, tout ce que je pourrai pour qu'elle soit exempte de mutilations nouvelles.

Il existe à Ryes une maison du XVIe. siècle, je crois, citée dans mon Cours d'antiquités, V^{e}. volume, et que je serais fâché de voir disparaître; mais le propriétaire est, je le pense, disposé à la conserver et rien ne fait craindre pour elle, quant à présent. La porte d'entrée est monumentale et ré-



pond au manoir qui occupe le fond de la cour, et se distingue par ses hautes cheminées.

Tour de Bazanville. — J'exerce particulièrement ma surveillance sur les églises les plus remarquables de chaque canton. Celle de Bazanville, près de Ryes, devait, à ce titre, exciter ma sollicitude, surtout à cause de sa tour élégante; elle date du XIIIe. : vous pourrez en juger par cette esquisse; mais elle est terminée par une pyramide à 4 pans comme les tours romanes, chose fort rare dans le Calvados, où la forme octogone a prévalu pour le couronnement conique des tours, aussitôt que le style ogival a été en usage.



ÉGLISE DE BAZANVILLE.

(V. mon Cours d'antiquités, 4e. volume.). La tour de Bazanville est très-élégante et les proportions en sont admirables. C'est un type que je suis heureux de pouvoir présenter aux architectes et aux archéologues. Je l'ai décrite avec soin dans un petit travail inédit sur le synchronisme des tours et les formes qu'elles affectent le plus ordinairement dans les diverses provinces de France.

L'église de Bazanville ne présente pas autant d'intérêt que la tour ; les chapiteaux des colonnes, à l'intérieur, annoncent le XIIIe. siècle ; mais des reprises et des percées ont été faites à diverses époques : plusieurs fenêtres paraissent du XVIe. siècle.

Le porche qui précède la tour est du XVe. : dans une niche pratiquée au-dessus de la porte d'entrée, est un bas-relief, en pierre de Caen, très-finement sculpté, qui représente St. Martin, patron de la paroisse. Cette sculpture date tout au plus, je crois, de la fin du XVIe. siècle : j'ai recommandé de la respecter.

Eglise de Vaux-sur-Aure. — Il est question de détruire, à Vaux-sur-Aure, près Bayeux, une chapelle du XVe. siècle, appliquée le long du chœur de l'église, du côté du nord, et de faire construire en revanche deux chapelles qui formeront une croix avec la nef actuelle. Si ce travail est fait avec soin, il n'en résultera rien de préjudiciable pour l'édifice, dont la partie la plus intéressante (le chœur) se trouvera dégagée. J'ai visité l'église, accompagné de M. le curé, nous sommes montés dans la tour et j'ai reconnu qu'une des deux cloches, donnée par l'abbé de Longues, patron collateur de Vaux, date de 1592. Elle est très-sonore, et il faut espérer qu'elle subsistera long-temps sans avaries. Les cloches méritent d'être observées, et les fabriques sont invitées à ne pas faire refondre celles qui sont anciennes, à moins d'absolue nécessité, et sans qu'elles aient été auparavant décrites et dessinées.

Les églises de Fontenailles, de Longues, de Marigny ont été revues par moi avec intérêt : j'ai précédemment entretenu la Société de ces édifices, et je n'aurais rien de nouveau à en dire : il en est de même de l'église de Tours, dont les restaurations ont obtenu l'approbation de M. Mérimée et de M. Vitet.

Chapelle St.-Louis de Formigny. — On s'est beaucoup occupé des restaurations faites a la chapelle St.-Louis de Formigny, aux frais de la liste civile : elles laissent à désirer sous plusieurs rapports : on aurait dû faire autrement la voûte ; une porte a été bouchée du côté du midi : le tourillon à jour qui surmonte l'arcade, entre chœur et nef, a été couronné d'un toît coupé en gradins comme on en voit souvent en Allemagne et en Belgique dans les édifices privés ; mais cette disposition ne se rencontre pas dans nos contrées. Il faut sans doute pardonner bien des défauts en considération des bonnes intentions qui ont présidé aux travaux ; mais il eût été si facile de faire une restauration exempte de tout reproche !!

Isigny. — L'église d'Isigny, en partie du XIIIe. siècle, présente, dans son transept nord, des colonnes fort élégantes de la seconde moitié du XIIIe., selon toute apparence : deux arcades accolées, formant des niches d'autels dans le mur oriental de ce transept, méritent surtout d'être remarquées. Il est à regretter qu'une de ces charmantes ogives ait été masquée par une arcade cintrée en bois à voûte, inclinée de manière à figurer la perspective, le tout formant une sorte de berceau destiné à encadrer une statue de la St^e^.-Vierge. Heureusement cette application n'a point endommagé les colonnes, et elle pourra être détachée sans difficulté, quand le bon goût aura fait quelques progrès et qu'on saura mieux apprécier le mérite des arcades qu'on a malencontreusement cachées.

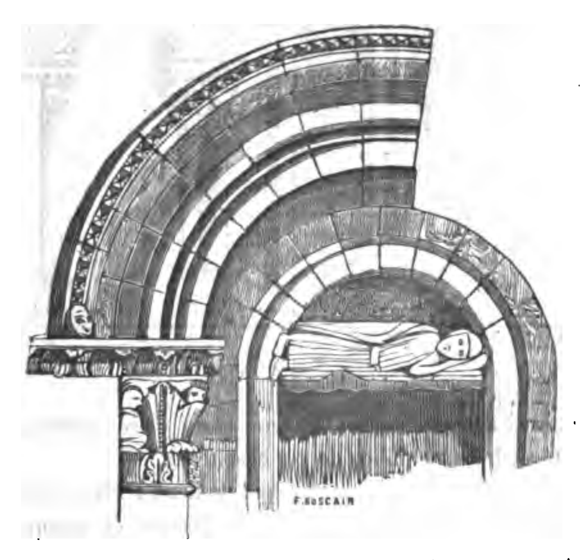
Carentan. — L'église de Carentan est un élégant édifice que j'ai plusieurs fois cité, et qui devrait être classée depuis long-temps parmi les monuments historiques. On place un paratonnerre sur la tour. J'ai vu, avec peine que deux autels corinthiens en bois ont été depuis peu placés dans les chapelles du pourtour du chœur. Cette église renferme, entre autres choses, des inscriptions peintes sur les murs, dont j'ai recommandé la conservation : je pense que la Société devrait demander la classification de l'église de Carentan.

Sainte-Croix. — J'ai eu l'avantage de visiter l'église St^e^.-Croix de Saint-Lo, accompagné de M. de Girarville et de M. Lallemand, membre de la Société. M. de Girarville, curé de la paroisse, se propose de rétablir les colonnes qui ont été maladroitement coupées dans la nef et dans les bas-côtés : des lézardes se sont faites aussi, du côté du nord, dans la voûte des collatéraux et d'une des arcades de la grande nef ; il est urgent d'y porter remède, et l'on espère que le Ministre de l'intérieur accordera une allocation. Ce serait justice de venir en aide à la fabrique et à la ville de Saint-Lo pour les réparations de cette intéressante église.

Eglise d'Airan. — Dans les cantons de Bretteville-sur-Laize, Bourguébus, St.-Pierre-sur-Dives (Calvados), j'ai visité quelques églises : celle d'Airan a, depuis plusieurs années déjà, une sacristie appliquée sur le chevet, laquelle masque de grandes fenêtres en lancettes. L'établissement de nouvelles sacristies produit des faits semblables presque partout ; il serait à désirer que le plan en fût examiné avant d'être exécuté : malheureusement les fabriques et les communes ne prennent conseil de personne, et les maçons qui exécutent s'embarrassent peu de l'effet produit par ces informes additions.

Eglise d'Ouézy. — La curieuse église d'Ouézy est toujours

en très-bon état, je l'ai décrite avec soin il y a seize ans (1); depuis cette époque on a repeint l'intérieur et revêtu de chaux quelques parties des murs de la nef, mais le chœur, partie importante de l'édifice, n'a souffert aucune altération. A l'extérieur, ce chœur appartient au style roman le plus correct et le plus élégant, il date, selon toute apparence, du XIIe. siècle : on y remarque, du côté du nord, une porte à plein cintre dans le tympan de laquelle est la représentation d'un moine, couché et dormant.



Le mur latéral du chœur est divisé de ce côté en deux parties par des contreforts : au centre de chacune d'elles, au-dessus du cordon qui court au-dessus de l'extrados de la porte, on remarque trois arcatures à plein cintre ornées de zigzags. L'arcature centrale un peu plus élevée que les deux

(1) V. les procès-verbaux de la Société des Antiquaires et le compte-rendu des séances dans le journal de Caen (1829).

Plus tard, probablement au siècle dernier, deux petites chapelles symétriques ont été ajoutées près du sanctuaire, au nord et au sud, de manière à former un second transept, ce qui donne au plan de l'église une forme insolite; mais en faisant abstraction de ces additions modernes, on lui retrouve bientôt la forme ordinaire.

Le chœur et les transepts sont voûtés en pierre, la nef ne l'a point été.

Deux jolies portes de forme ogive, ornées de zigzags, de tores et d'une bordure de têtes de clous, s'ouvraient dans le chœur, l'une devant l'autre, au sud et au nord, immédiatement après les chapelles du transept: l'une d'elles (celles du nord) est murée et cachée par un lierre, l'autre est toujours fermée d'une porte en bois.

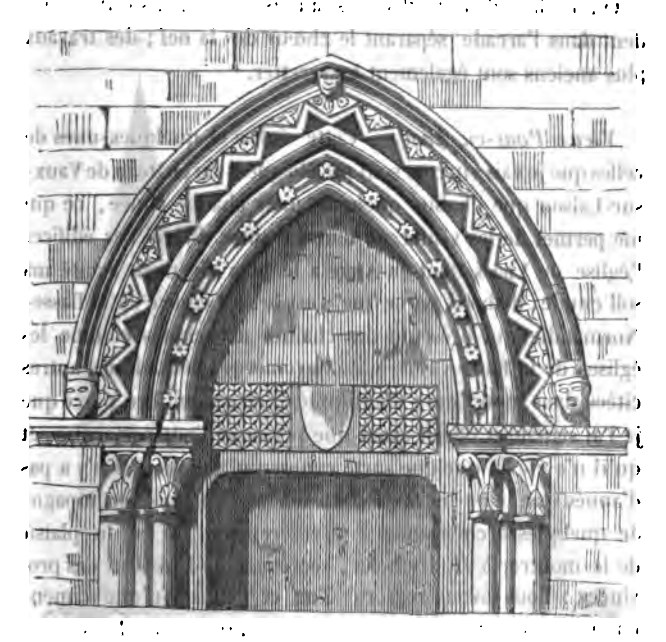
Les toits de l'église du Breuil, qui est réunie à Mézidon, sont dans le plus triste état: la Société française a voté une allocation pour aider à les réparer; une demande de secours doit être adressée à M. le Ministre de l'intérieur par M. le curé de Mézidon: un devis estimatif des travaux a été fait à la demande de ce respectable pasteur, par M. l'architecte Verolles.

L'église du Breuil était sous l'invocation de St. Pierre. Une statue assez barbare de ce prince des apôtres se voit encore dans une niche au milieu du fronton du porche, dont j'ai parlé.

Ouville-la-Bientournée. Vous vous rappelez que sur mon rapport, feu M. Target avait attribué à l'église d'Ouville le quart des 2,000 fr. votés, il y a deux ans, par le Conseil général du Calvados pour la conservation des monuments anciens; les 500 fr. ont été employés en travaux de consolidation. Le pourtour de l'édifice a été dégagé des terres du cimetière et des rempatements ont été commencés. Cette réparation était d'une urgente nécessité; il en reste bien

d'autres à faire, et les murs latéraux du chœur dont je vous ai entretenus l'année dernière ne peuvent être refaits dans les parties où la poussée des voûtes les a ébranlés, sans des frais considérables.

L'église mérite du reste la sollicitude du gouvernement et je l'ai recommandée à M. Danjoi, chargé des importants travaux exécutés à la cathédrale de Lisieux.



Le chœur plus ancien que la nef est vraisemblablement de la première moitié du XIIIe siècle, et d'une grande élégance : les fenêtres en lancettes ont des archivoltes garnies de zigzags, moulures que l'on retrouve sur une porte latérale au sud dont voici l'esquisse.

Le bandeau de cette porte est couvert d'étoiles et porté au

centre un écusson sans armoiries, vraisemblablement sculpté après coup. Une charmante garniture de feuilles entablées supporte la corniche : on voit sortir de ces feuillages des têtes d'hommes et d'animaux sculptées avec beaucoup de délicatesse. Je les ai fait mouler en plâtre craignant qu'elles ne viennent à disparaître si l'on entreprend la construction de la partie supérieure du mur.

On a placé dans l'église des autels corinthiens qui débordent dans l'arcade séparant le chœur de la nef ; des travaux plus anciens sont également à regretter.

Vieux-Pont-en-Auge. — Cette église et quelques-unes de celles que je vais citer ne sont pas éloignées du château de Vaux-sur-Laison que j'habite quelques mois chaque année, ce qui me permet de les visiter de temps à autre. Parmi ces édifices l'église de Vieux-Pont-en-Auge a le plus vivement excité ma sollicitude, d'abord parce que c'est le seul édifice de la Basse-Normandie qui présente des chaînes de briques comme les églises de la Basse-Œuvre, de Savenières, et quelques autres citées dans mon Cours d'antiquités ; en second lieu parce que je l'ai signalé et décrit avant que personne l'eût remarqué, et qu'il n'a été en quelque sorte connu que par moi. Il n'y a pas d'année que je ne lui fasse visite une ou deux fois accompagné de quelques archéologues : dernièrement j'ai eu le plaisir de le montrer à M. Richelet, secrétaire de l'Institut des provinces : nous avons regretté l'un et l'autre qu'une cimentation des pierres, faite avec les intentions excellentes, ait dans quelques parties empâté les joints de l'appareil : du reste l'édifice est dans le meilleur état, les murs sont d'une solidité parfaite, et depuis long-temps on n'a point eu de mutilation à déplorer.

Thiéville. — L'église de Thiéville doit avoir été construite

à la fin du XIIIe. siècle. Sa jolie porte occidentale et sa rosace sembleraient l'annoncer, mais ce sont les seuls caractères qui nous permettent de lui supposer cette date ; les murs latéraux repris en sous-œuvre ou cimentés à diverses reprises ne peuvent apporter de lumière. Toutefois, ils sont encore garnis de contreforts qui pourraient être de l'époque que j'indique. Le chœur vient d'être allongé.



ÉGLISE DE THIÉVILLE

La porte dont je parlais est garnie de tores et d'une guirlande de feuilles de chêne réunies par leurs extrémités et

formant une guirlande simple, mais du meilleur goût. La rosace est entourée d'un chapelet de fleurons crucifères d'un beau relief.

Reste la tour latérale au nord. Une tradition rapporte qu'elle a été construite, il y a 400 ans, et même selon quelques-uns 450 ans, par deux demoiselles de Rouvres.

Je pense en tout cas que la balustrade a été refaite, et il est douteux pour moi que la pyramide soit de ce temps.

Près de l'église est l'habitation de M. Aumont-Thiéville, député; il y reste encore des choses curieuses. En entrant à droite



on y voit une arcade et un escalier, reste d'une construction plus considérable, qui annonce le commencement du XIVe. ou la fin du XIIIe. siècle. Le manoir du fond de la

cour a encore une tourelle que j'ai fait graver. C'était autrefois une maison de Templiers.



On m'a assuré que M. Aumont-Thiéville auquel nous recommandons la conservation de tous ces débris possède un grand nombre de pièces intéressantes dans le chartrier de son château.

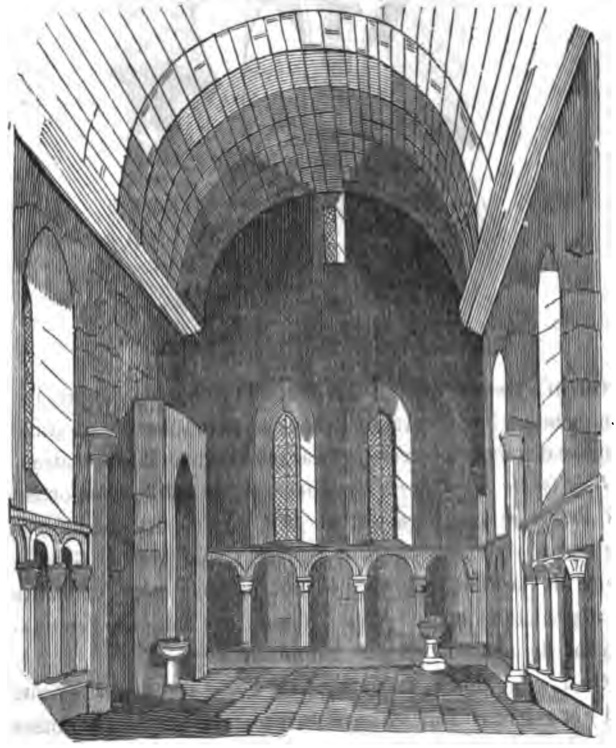
L'église de St.-Pierre-sur-Dive est un édifice important sur lequel je vous ferai tôt ou tard un rapport détaillé ; je me borne à vous dire quant à présent que M. Le Grand, maire de la ville, a provoqué une enquête pour connaître les dégradations opérées dans les murs par suite de l'établissement de maisons privées autour de l'église.

On a, cette année, refait le pavage d'une des chapelles (côté sud) et exhaussé l'ancien pavé de manière à empater les bases des colonnes, chose fort regrettable et au sujet de laquelle

j'ai réclamé : M. Le Grand m'a promis de surveiller les travaux ultérieurs; on en fera d'autres l'année prochaine, nous serons attentif à les surveiller.

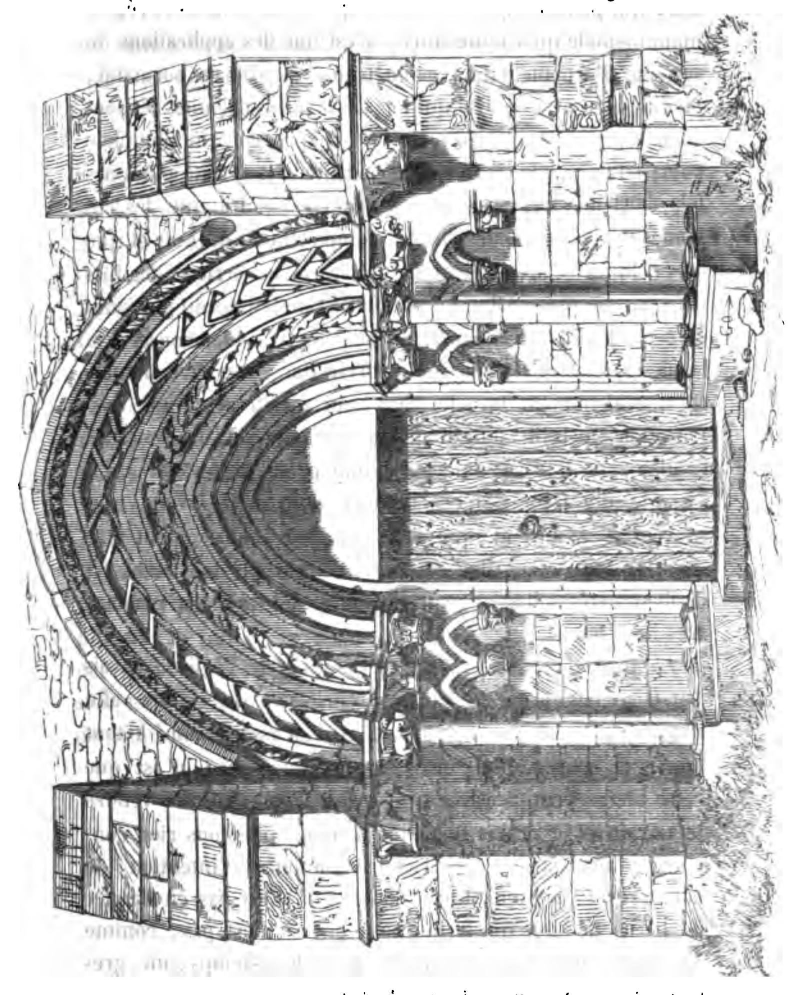
L'église de l'hospice de St.-Pierre a été détruite il y a deux ans, elle renfermait des sculptures très-délicates qui annoncent le temps de saint Louis : M. Le Grand en a recueilli quelques débris que l'on voit dans son jardin.

Dans l'église de Condé-sur Laison on a percé des fenêtres *carrées* qui produisent un très-mauvais effet : la nef est re-



marquable par les arcatures qui décorent l'intérieur et surtout

par son magnifique portail offrant des archivoltes garnies de feuilles de chêne et de chevrons délicatement évidés à jour. Ce



dernier ornement que l'on trouve sur plusieurs autres églises

du XIIIe. siècle, dans notre Calvados, si riche en édifices de ce style, me paraît digne d'être remarqué comme un de ceux qui peuvent appartenir plus spécialement à notre région monumentale qu'à toute autre : c'est une des applications du système d'ornementation géométrique du roman normand, modifié, au style ogival qui l'a suivi : les colonnes étaient aussi disposées en claire-voie suivant l'expression que j'emploie pour indiquer une combinaison élégante déjà décrite plusieurs fois dans mes rapports antérieurs; c'est-à-dire que les colonnes du portail se détachaient complètement du mur et que sur celui-ci se dessinaient des arcatures en arrière des fûts des colonnes principales. Le portail de Condé a perdu plusieurs de ces colonnes, mais les chapiteaux sont très-bien conservés : le dessin que voici présente le portail dans son état actuel. C'est évidemment un de ceux qui mériteraient une restauration, mais il faudrait qu'elle fût faite par des hommes habiles, et il vaut mille fois mieux le laisser tel qu'il est que d'y faire de ces travaux dont nous avons trop souvent à gémir et qui sont plus regrettables peut-être que la destruction des édifices. Le portail de Condé est d'ailleurs très-solide et peut demeurer tel qu'il est pendant très-long-temps.

La pierre cornue existe toujours près de l'église, j'avais fait faire des propositions au propriétaire du champ afin d'acquérir le sol qui la supporte et d'en assurer ainsi à tout jamais la conservation; mais la persuasion où l'on est que cette pierre peut recouvrir un trésor a empêché de vendre le terrain et je crains bien que nous ne puissions rien conclure : au reste le propriétaire annonce l'intention de conserver le monument avec soin, et il n'est pas en danger de périr. Le grès qui forme cette pierre n'est pas, comme l'avait annoncé M. de Magneville il y a long-temps, un grès tiré du vallon voisin et gisant au-dessous de l'oolite, mais

bien un grès tertiaire semblable à ceux que j'ai signalés dans ma topographie géognostique du Calvados comme se trouvant dans la forêt de Cinglais, à St.-Agnan et ailleurs. Ce grès se présente à Condé sous la forme de blocs erratiques dont plusieurs se voient encore à peu de distance du monument dont je viens de parler.

L'église de Mézières se compose d'une nef du XIII[e]. siècle, à lancettes courtes et sans colonnes, d'un chœur dont les murs, peut-être du même temps que la nef, sont percés de fenêtres à moulures prismatiques annonçant le XV[e]. siècle ou le commencement du XVI[e]., d'un transept nord moderne refait en remplacement d'une chapelle plus ancienne et, au sud, d'une chapelle allongée, correspondant au transept qui existait vraisemblablement dans l'origine et à une partie du chœur. Cette addition paraît du XIV[e]. siècle. Le mur occidental pourrait avoir été conservé de l'ancienne construction, mais dater du commencement du XIII[e].

La tour centrale portée sur de robustes colonnes qui tiennent plus du roman que du style ogival, au moins par leurs chapiteaux, se termine par une flèche en pierre fort élégante percée de trous figurant des trèfles et des quatre-feuilles et sculptée comme la plupart des tours en pierre de nos contrées, de manière à figurer des imbrications : je crois cette flèche du

XIV°. siècle. L'esquisse suivante montre cette tour, la partie de



l'église qui la supporte et l'addition dont je parlais tout à l'heure.

Des animaux formant des espèces de consoles à la base de la flèche en pierre et quelques amorces encore visibles prouvent que des lucarnes à frontons pyramidaux dans le genre de celles que nous voyons encore à bien des tours de la même époque, existaient dans l'origine sur quatre des faces de l'octogone. Il y avait aussi quelque chose sur les quatre autres faces de la pyramide octogonale.

M. Bellivet, membre du Conseil de la société, habite tous les étés son château de Mézières. M. Pagny, membre du Conseil d'arrondissement, réside aussi dans cette commune; ils surveilleront l'un et l'autre les travaux s'il devait en être fait et voudraient bien au besoin consulter la Société.

Rouvres. En continuant de remonter le vallon de Laison, on arrive bientôt à Rouvres : j'ai visité avec soin cette église, accompagné de M. Verdier, architecte et archéologue distingué de Tours.

Il n'est pas facile de se rendre compte de toutes les particularités qu'elle présente dans sa construction, car elle offre deux transepts séparés par un très-petit espace et d'autres irrégularités très-singulières : nous allons essayer d'analyser ces diverses parties.

Je pense qu'au XIIIe. siècle on a fait le chœur et le transept : le transept nord est même plus ancien puisqu'on y voit des fenêtres à plein-cintre avec colonnettes romanes. Je ne sais à quelle occasion on a construit la nef, mais il paraît qu'alors on disposa les choses avec l'intention de refaire l'église en entier, car cette nef n'est point allignée sur le chœur, et la déviation de celui-ci vers le sud produit un si choquant effet de perspective que je ne saurais l'attribuer au symbolisme.

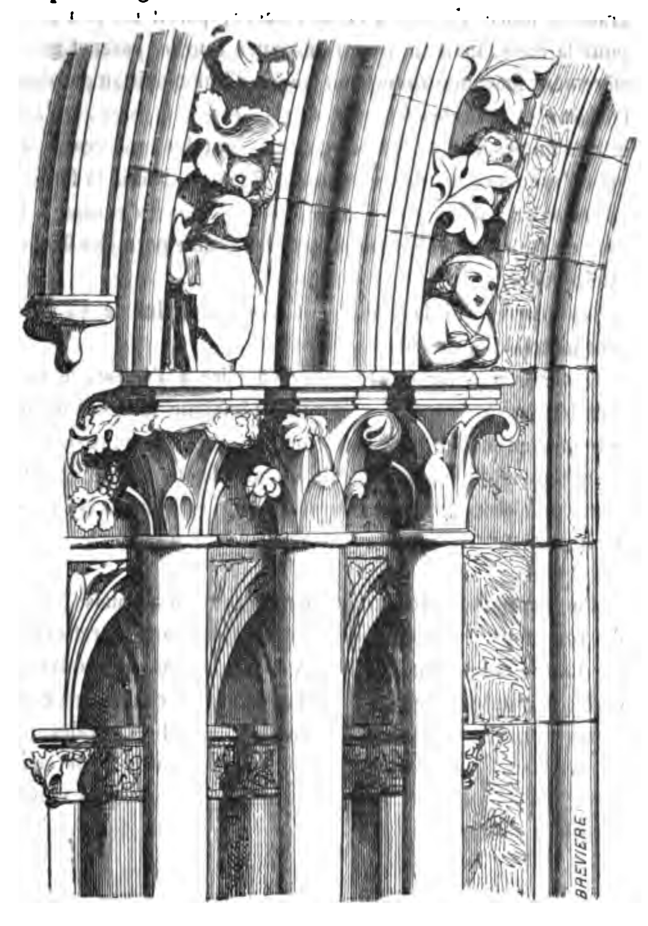
Quoi qu'il en soit, une chose est évidente selon moi, c'est

qu'après avoir, au XIVe. siècle probablement, construit la nef et disposé le nouveau transept pour recevoir une tour ; on a abandonné le projet d'élever la pyramide, et sans doute la cause de cet abandon vient de ce qu'on avait donné à la base carrée des dimensions beaucoup trop considérables et qu'il parut impossible de faire une tour élégante sur une pareille base. Ce commencement de tour est en effet d'une pesanteur énorme et ressemble au donjon d'un château féodal.

L'architecte habile qui fut chargé de construire l'élégante tour actuelle comprit qu'il fallait une base d'un plus petit diamètre, et il n'hésita pas à choisir celle que lui offrait le centre de l'ancien transept : de ce moment le projet de reconstruire le chœur sur l'axe de la nef fut abandonné et l'église dut présenter l'assemblage un peu incohérent de deux édifices. Maintenant que nous avons exposé la théorie que nous nous sommes faite pour expliquer ce qui existe à l'église de Rouvres, analysons quelques-unes de ses parties.

La porte occidentale avec la tour forment les parties intéressantes de l'église : la porte est décorée d'archivoltes admirablement sculptées, portant de chaque côté sur trois colonnes en clairevoie. L'archivolte extérieure est ornée de deux rangs de feuilles de vigne qui se réunissent par leurs extrémités et forment ainsi une guirlande. Derrière les bouquets formés par la réunion des feuilles on voit la tête d'un personnage figurant, je crois, un génie. La guirlande repose à gauche sur un clerc avec crosse et chasuble, la main droite levée : des tores garnissent la 2e. archivolte et la détachent de la 3e. qui est ornée d'une guirlande de feuilles d'artichaux

disposées comme les premières : derrière chaque bouquet sont des personnages ailés.



UN DES COTÉS DE LA PORTE OCCIDENTALE DE ROUVRES.

La flèche est une des pyramides du XIVe. siècle le mieux caractérisée ; les arcatures simulées près des fenêtres

montrent le faire de ce siècle, 2e. moitié, tel qu'on le trouve en Normandie. La pyramide, si légère et percée d'un très-grand nombre de trèfles et de rosaces, paraît un peu grêle pour la base, mais il faut remarquer que le parapet grossièrement maçonné qu'on voit aujourd'hui n'existait pas dans l'origine et que des fenêtres se reliaient à la base, qu'aux quatre angles étaient des clochetons dont les amorces prouvent l'existence sans que je puisse bien en définir la forme : en rétablissant ainsi les choses, on ne pourra refuser à la tour de Rouvres une mention très-honorable parmi les flèches du Calvados.

Les pierres qui la composent n'ont pas plus de 15 à 16 centimètres d'épaisseur.

Il y aurait diverses réparations à faire à l'église, le respectable curé de cette commune témoigne le désir de les voir entreprendre ; mais, ici comme je le disais en parlant du portail de Condé, il faudrait un architecte habile et une étude préalable de ces restaurations : il est donc sage de se borner quant à présent aux travaux indispensables.

J'ai poursuivi cette année mon inspection à Falaise, dont j'ai revu tous les monuments, puis à Cintheaux, Bretteville-sur-Laize, enfin dans les cantons de Creully et de Douvres ; mais je craindrais de fatiguer l'assemblée en continuant cette revue naturellement un peu monotone des églises rurales que j'ai visitées : je demanderai plus tard la parole pour compléter ce rapport et pour le terminer par quelques considérations générales.

CHRONIQUE.

Mémoire de M. Corblet sur un ciboire du moyen âge. — Lorsque la Société française s'est réunie à Amiens en Congrès archéologique, il y a 5 ans, elle a examiné avec un vif intérêt un de ces vases en forme de colombe, dans lesquels on réservait autrefois la S^te^.-Eucharistie, et qui, après avoir appartenu à l'église de Raincheval, d'où il avait passé dans le trésor de l'abbaye de Corbie, se trouve aujourd'hui déposé dans le musée d'antiquités d'Amiens. M. Corblet, membre de la Société française, a décrit dernièrement cet objet précieux dans les mémoires de la Société de Picardie, et nous allons reproduire quelques passages de son intéressante notice.

« Ce précieux ciboire, dit M. Corblet, se compose d'une



colombe et d'un plateau à rebords ciselés sur lequel elle repose;

le plateau, vers le centre, devient concavo-convexe et sur la partie concave on lit cette inscription circulaire, gravée par une main inhabile : OLIM ECCLESIŒ DE RAINCHEVAL. Les rebords du plateau sont percés de douze petites ouvertures, disposées dans un ordre symétrique, pour attacher les chaînettes qui devaient tenir la colombe suspendue. Les ailes et la queue sont seules émaillées ; le reste du corps était recouvert d'une peinture brune que le temps a fait disparaître en partie. On a tâché d'imiter l'agencement des plumes par des écailles imbriquées, nuancées d'or, de bleu, de vert, de blanc, de jaune et de rouge. Sur le milieu du dos entre les deux ailes on a ménagé une ouverture peu profonde, destinée à recevoir les hosties consacrées et surmontée d'un couvercle qu'on maintient à l'aide d'un bouton tournant. Un tuyau qui surmonte la colombe a dû être ajouté à une époque assez récente, alors qu'on a voulu utiliser le ciboire en le métamorphosant niaisement en une sorte de chandelier.

« Cette colombe dont la pose sans doute est trop raide, mais dont les contours offrent des lignes pures et harmonieuses, semble être de la même époque que la crosse de Corbie, décrite dans le savant ouvrage de M. Rigollot, c'est-à-dire du XIIe. siècle. M. du Sommerard assigne la même date à un *columbarium* qui appartient au cabinet de M. le colonel Dubois et qui offre une grande ressemblance avec celui que nous décrivons. La colombe repose sur un plateau émaillé accompagné de quatre anneaux de suspension : si l'on en juge par le dessin de M. du Sommerard, ce ciboire est beaucoup mieux conservé que celui du musée d'Amiens.

« Si l'on juge de tous les *columbarium* par celui de notre musée, on pourra peut-être s'étonner que leur ouverture ne soit pas plus large et plus profonde. Il est facile de répondre à cette observation : il est vrai que dans l'église grecque les

hosties étaient fort larges, mais comme nous l'avons vu par le fait relatif à saint Basile, on n'en réservait que des particules, et c'est sans doute à cause de cela qu'on leur donnait le nom de μερίδοι et de μαργαρῖται. Quelques églises de la communion latine se servaient aussi de grandes hosties, mais on n'en réservait que la tierce partie. L'ancien *ordinaire* de Rouen prescrit au prêtre de diviser le pain consacré en trois parts, de mettre la première dans le calice, de se communier avec la seconde et de réserver la troisième pour le viatique des mourants. Jean de Bayeux, évêque d'Avranches, s'exprime ainsi dans son traité des *offices ecclésiastiques* : « Sacerdos corpus Domini tripliciter dividat..... tertiam viaticum reservet. » Les autres églises d'Occident, en beaucoup plus grand nombre, se servaient de fort petites hosties. Honoré d'Autun dit que de son temps les hosties n'excédaient pas la grandeur d'un denier ; on conservait à l'abbaye de Braine, près de Soissons, des fers à hostie qui n'avaient pas plus de 25 millim. de diamètre. Ison, moine de S^t.-Gall, appelle les hosties *rotulæ* à cause de leur petitesse ; le 6e. canon du 16e. concile de Tolède ordonne que l'on suive les *anciennes coutumes* de l'église en faisant des pains de petite dimension ; D. Carpentier, dans son *nouveau glossaire*, cite un passage des statuts manuscrits de l'église S^t.-Laurent de Rome où l'on ordonne de réserver de *petites* hosties rondes et entières et non point des particules : il n'était donc point nécessaire que l'ouverture du *columbarium* offrit une grande capacité pour contenir soit des parcelles de grande hostie, soit des hosties entières dont la circonférence n'excédait guère 75 mill.

« Ce ne fut point sans raison qu'on choisit pour les ciboires suspendus la forme de colombe. Pour renfermer le mystère d'amour et de charité, on voulut imiter la forme de l'oiseau qui, chez presque tous les peuples de l'antiquité, fut regardé comme le symbole de l'amour. »

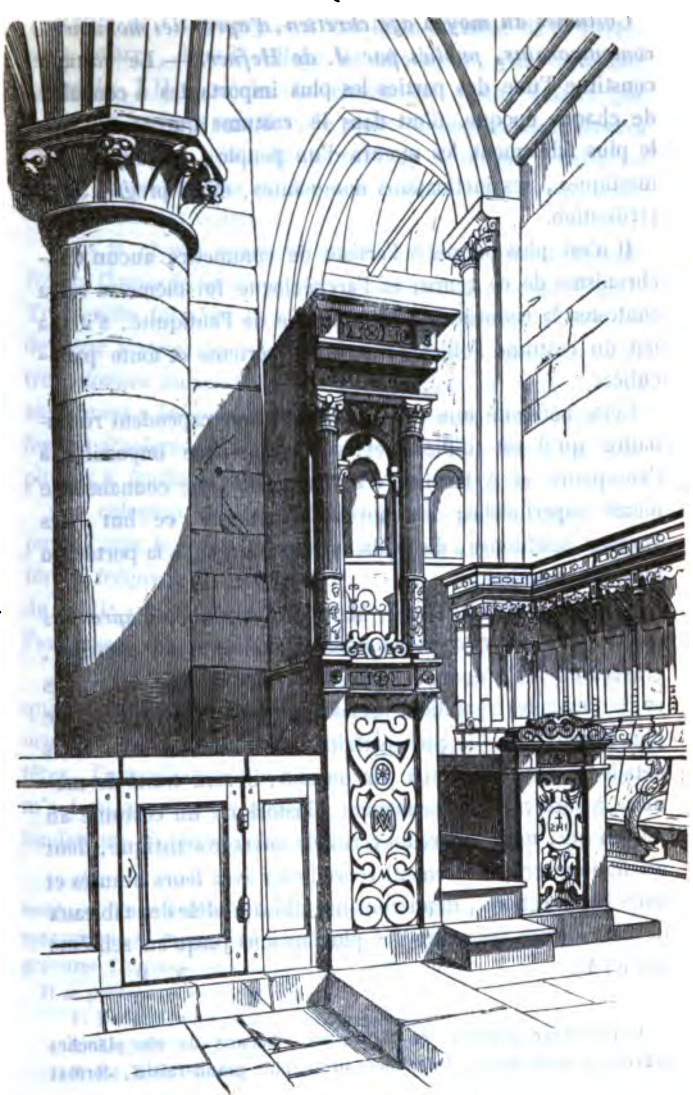
Nous ne suivrons pas plus loin M. Corblet dans ses savantes recherches, mais nous signalons son mémoire comme fort curieux et digne de toute l'attention des archéologues.

D. E.

Continuation de la discussion sur le cœur trouvé dans la sainte Chapelle de Paris. — La discussion continue au sujet de la trouvaille faite l'année dernière sous le pavé de la Ste.-Chapelle : des mémoires pleins d'érudition ont été présentés sur la question de savoir si le cœur est celui de saint Louis, par MM. Le Prévost, Le Tronne; Lenormand, Paulin-Paris, Berger de Xivrey, membres de l'Institut. L'Académie des inscriptions continue depuis plusieurs mois d'instruire cette enquête, et les partisans de l'affirmative ou de la négative ont apporté la plus sérieuse attention dans l'étude des faits et des documents relatifs à cette question archéologique. M. Le Tronne qui, dès l'origine, a pensé que ce cœur ne pouvait être celui de saint Louis, a lu dernièrement à l'Académie un nouveau mémoire à l'appui de son opinion. Les journaux scientifiques et même les feuilles politiques ont donné une trop grande publicité à ce débat pour que le Bulletin monumental reproduise dans sa chronique même les principaux éléments de la discussion : nous croyons devoir seulement signaler à nos lecteurs les mémoires publiés par les auteurs dont nous avons cité les noms, pour faciliter les recherches que d'autres voudraient encore entreprendre sur ce sujet.

B.

Stalles de l'abbaye de Lonlay. — Les stalles de l'abbaye de Lonlay sur laquelle nous avons publié une notice dans le Bulletin monumental, viennent d'être dessinées par M. Boué et gravées, pour le Bulletin, par M. Brevière. Nous plaçons ici cette gravure, qui reproduit en même temps les colonnes du chœur, dans le style du XIIIe. siècle.



STALLES DE LONLAY.

Costumes du moyen âge chrétien, d'après des monuments contemporains, publiés par J. de Hefner. — Le costume constitue l'une des parties les plus importantes à connaître de chaque époque. C'est dans le costume que se reflètent le plus fidèlement les mœurs d'un peuple, ses usages domestiques, ses inclinations dominantes, et les progrès de sa civilisation.

Il n'est plus permis à l'artiste de commettre aucun anachronisme de ce genre; et l'archéologue lui-même se verra contester la connaissance approfondie de l'antiquité, s'il n'a fait du costume l'objet d'une étude sérieuse et toute particulière

Cette nécessité une fois admise, il faut cependant reconnaître qu'il est difficile et souvent presque impossible à l'antiquaire et à l'artiste d'en acquérir une connaissance même superficielle; les moyens d'atteindre ce but, les voyages, sont longs, dispendieux, et seulement à la portée du plus petit nombre.

Pour faciliter cette étude, M. de Hefner publie d'*après des Monuments d'art contemporains*, une série de planches, gravées en taille douce, où les costumes de tous les rangs et de toutes les conditions sociales seront représentés avec le plus grand soin, la plus parfaite exactitude, et dans leurs détails les plus minutieux. En un mot, il sera traité de manière à former, non seulement l'historique du costume au moyen-âge, mais encore un véritable ouvrage artistique, dont les figures scrupuleusement reproduites avec leurs beautés et leurs incorrections, donneront un tableau fidèle des tableaux de l'art depuis les temps les plus anciens jusqu'au seizième siècle(1). X. P.

(1) L'ouvrage paraîtra en livraisons, chacune de six planches gravées en taille douce, imprimées sur papier grand-raisin, format

Eglise de Chamigny. — A une lieue au nord de la Ferté-sous-Jouarre, dans le village de Chamigny, j'ai visité une église du XIII[e]. siècle. Le chœur est vaste, éclairé par d'étroites fenêtres ogivales, de petite dimension; des pilastres avec chapiteaux ornés la plupart de feuillages roulés en volute, quelques-uns de dragons à deux têtes, supportent les arceaux des voûtes.

Sous le chœur se trouve une chapelle souterraine appelée *Notre-Dame-de-la-Cave;* on y descend par douze degrés. Trois nefs formant trois carrés égaux divisent l'intérieur de cette crypte; les arceaux des voûtes s'appuient sur quatre colonnes monolythes, deux circulaires et deux à arêtes anguleuses; les piliers engagés dans les murs latéraux, affectent absolument la même forme: tous sont munis de chapiteaux à feuilles recourbées en forme de crochet.

Ces colonnes offrent généralement des bases attiques très-pures, avec le second tore orné de pattes aux angles, caractère si fréquent à la fin du XII[e]. siècle et au commencement du XIII[e].; mais ces bases enterrées en partie, par suite de l'exhaussement du sol, demandent à être dégagées.

A l'extérieur de l'église, j'ai remarqué une porte latérale qui n'est pas sans intérêt. Elle est formée d'une arc ogival orné de choux et reposant sur deux têtes en console. Ces têtes, l'une d'homme et l'autre de femme, représentent, m'a-t-on assuré, un moine et une abbesse de Faremontier, fondateurs de cette église; cela est possible, mais j'ignore

in-4°., et d'une feuille de texte indiquant le lieu et la date de chaque monument, et donnant les explications nécessaires à l'intelligence des gravures. L'ouvrage sera complet en 100 livraisons.

Il se partage en trois divisions:

1. Des temps les plus anciens jusqu'à la fin du XIII[e]. siècle;
2. Le XIV[e]. et le XV[e]. siècle;
3. Le XVI[e]. siècle.

absolument quelle peut être la portée de cette tradition populaire. Au milieu d'un second arc trilobé, ornant le premier intérieurement, des feuillages encadrent très-gracieusement une main bénissante.

E. PATY, Insp^r. des monuments de Seine-et-Marne.

Croix d'Eleguerec.—On voit dans le cimetière d'*Eleguerec* (Morbihan) une croix en granit posée sur un piédestal de même nature et carré, dont chacune des faces porte, dans une niche, une petite statue fort grossièrement sculptée. On y reconnaît cependant S^te. Marguerite foulant aux pieds le dragon; un évêque, un prêtre, et (ce qui m'a paru le plus curieux) un laboureur breton, vêtu de la saie gauloise *(sagum)*, tombant à mi-corps, serré de la ceinture de cuir armée d'une boucle, encore en usage, et ayant les larges culottes ou braies *braccæ*, en Breton *bragou-bras*. Il tient du bras gauche une gerbe, et de la main droite la longue faucille dont on se sert encore au pays. Sa tête est nue. Il porte les cheveux longs.

Eglise. Dans l'église deux rangs d'arcades ogivales primitives forment les bas côtés.

Grille en bois. La grille de la chapelle des fonts est en bois et d'un travail fort délicat. On remarque de chaque côté de cette grille deux fleurs de lys, et au milieu trois autres fleurs de lys, disposées comme dans l'écusson de France. On a eu le bon esprit de ne pas les briser.

BISEUL, membre de la Société.

Pierre levée de Culey (Calvados).—D'après l'opinion du vulgaire, il y a des trésors au pied ou sous les fondements de tous les monuments antiques. Ce préjugé vient de causer la perte d'un de nos plus beaux menhirs, érigé à Culey, dans un vallon tout-à-fait solitaire et pittoresque. Une

mine et quelques grains de poudre ont bientôt fait voler en éclats le monolithe que tant de siècles avaient respecté : il n'existe plus que dans la statistique de feu M. Galeron. Peut-être la Société pour la conservation des monuments jugera-t-elle à propos de faire pratiquer à son tour quelques fouilles sous les fragments de cette pierre druidique, non pour y chercher un trésor, mais pour vérifier par un fait authentique, l'opinion de la plupart des antiquaires, qui pensent que ces menhirs ne sont que des pierres tumulaires dressées sur la tombe de quelques grands personnages.

VAUTIER, curé d'Harcourt, membre de la Société française.

Commission archéologique du département du Nord. —La Commission du département du Nord, dont les travaux se poursuivent avec activité, a vu avec intérêt deux dessins exécutés par M. de Baralle, de Cambrai, et représentant les deux faces d'une croix de procession en argent, qui appartenait à une église des environs de cette ville, et qui, après avoir été vendue, est tombée entre les mains de M. Failly, inspecteur des douanes et amateur d'antiquités.

Cette croix est en chêne blanc entièrement revêtue d'une feuille d'argent sur laquelle on a repoussé et riflé des ornements et des figures qui représentent les symboles des quatre évangélistes et Dieu le père. Elle a 0^{m}. 30^{c}. de l'extrémité d'un bras à l'autre, et 0^{m}. 40^{c}. de son sommet à la douille qui reçoit la hampe.

M. de Coutencin pense, avec M. de Baralle, que l'absence du nimbe crucifère, la disposition et la forme des ornements, doivent faire reporter la croix dont il s'agit au XIIIe. ou XIVe. siècle.

Baptistère de l'ancienne église de Gondecourt. — Ce font

consiste en un monolithe carré, d'un mètre de longueur sur chacune de ses faces et de 0^{m}. 40^{c}. de hauteur. Il a été creusé, dans sa partie supérieure, de manière à recevoir un bassin circulaire en plomb, destiné à contenir l'eau nécessaire au baptême. La partie inférieure, aujourd'hui complètement détériorée par l'exfoliation de la pierre, paraît avoir été formée d'un quart de rond, interrompu aux quatre angles par des dessins en spirale très-peu apparents aujourd'hui, et disposés autour d'une taillure ou embrèvement qui a dû recevoir le fût d'une petite colonne. Cette disposition se retrouve dans la base du monument, également fort endommagée, composée d'une plinthe de 0^{m}. 3^{c}. de hauteur, d'un tore partagé en trois parties sur chacune des faces et ornée, aux angles, d'une large feuille plate. La cuve paraît donc avoir été supportée, originairement, par quatre colonnes qui ont été remplacées, au XVIIe. siècle, par un pédicule à moulures de forme octogonale, qui n'a aucun rapport avec le monument.

La cuve est couverte de sculptures en méplat dont nous allons donner la description.

Sur les quatre faces règne une arcature à plein-cintre soutenue par des colonnettes alternativement simples et jumelles, et s'amincissant de haut en bas. Les colonnettes accouplées sont taillées en hélice; les autres sont unies. Dans les entre-colonnements existent des patères ou rosaces de formes variées. Au-dessus de cette galerie se développe une large arabesque représentant, sur la face antérieure et sur celle opposée, quatre dragons ailés et enlacés; sur les deux côtés latéraux, on voit, d'une part, des oiseaux becquetant des grappes de raisin; de l'autre, les mêmes oiseaux buvant dans des vases. Enfin, autour du bassin, on a sculpté une frise élégante et, dans le vide formé par les angles, des dessins représentant alternativement un vase placé entre deux oiseaux et des rameaux de feuillage. Le monument a 1^{m}. 4^{c}.

d'élévation totale. *(Bulletin de la commission archéologique de Lille.)*

12°. *session du Congrès scientifique de France.* — Des difficultés s'étant élevées relativement à la tenue de la 12°. session du Congrès à Montpellier, M. Lallemand qui avait été nommé secrétaire-général, a désiré que la réunion à Montpellier fût ajournée et a écrit dans ce sens à M. de Caumont. Ce dernier a dû en référer au bureau de la 11°. session tenue à Angers et à l'Institut des provinces. Une réunion de membres de cette savante compagnie a eu lieu le 5 mars.

Des lettres de MM. Lallemand, Delille, Marcel-de-Serres, Guillory, ont été lues et une discussion s'est établie sur le choix de la ville qui pourrait être désignée pour la session du 1er. septembre prochain : MM. *Bonnet*, du Doubs; *Richelet*, du Mans, secrétaire de l'Institut; Vte. *de Cussy*, de St.-Mandé, *de Caumont*, de Caen ; *Du Chastellier*, de Quimper; *Robinet*, de Paris ; Mqs. *de La Bourdonnaye*, de Rennes; *de Fontette*, député du Calvados; *Arth*, du Bas-Rhin, ont successivement pris la parole : après quoi l'assemblée a décidé conformément à l'avis de M. de Caumont et de M. Guillory, l'un des secrétaires-généraux de la 11°. session, que la session de 1844, qui devait avoir lieu à Montpellier, s'ouvrira à Nîmes, le 1er. septembre : MM. d'Hombres-Firmas, de l'Institut des provinces, et de La Baume, de l'Académie de Nîmes, ont été nommés secrétaires-généraux. MM. de Caumont, Richelet, Vte. de Cussy, de Commarmond, membres de l'Institut des provinces, et M. Guillory, secrétaire de la 11°. session, Du Chastellier, secrétaire-général de l'Association Bretonne, qui ont déclaré qu'ils se rendraient à Nîmes, ont été chargés spécialement de diriger les travaux et d'aviser aux mesures que n'auraient pu prendre MM. les secrétaires-généraux auxquels il ne restera que le temps strictement

nécessaire pour les convocations et les mesures d'organisation. L'Institut a pensé qu'une excursion pourrait être faite à Montpellier à la fin de la session par le chemin de fer.

Congrès agricole de Paris. —Nous avons déjà parlé de ce Congrès dont le règlement provisoire fut adopté à Senlis le 28 novembre dernier. La convocation faite par les membres de la commission d'organisation nommée à Senlis a eu le retentissement qu'on en avait attendu, et près de 400 membres ont assisté aux réunions. Le bureau se composait de M. le duc de Cazes, président, et de MM. Cte. de Gasparin, Cte. de Tracy, Mq^s^. de Torcy, B^on^. de Tocqueville, Fouquet-d'Herouël, de Caumont et Cte. d'Esterno. Les séances ont eu lieu chaque jour de 11 heures à 5, au palais du Luxembourg, qui avait été mis à la disposition de l'assemblée. Les questions ont été discutées avec talent et l'on a vu la province dignement représentée par MM. Mq^s^. *de Torcy*, de l'Orne ; *de Caumont*, du Calvados ; *Du Chastellier*, de Quimper ; *de La Boire*, de Bayeux ; Vte. *de Madrid*, de Vervins ; *Bonnet*, de Besançon ; *Le Sergent de Monnecove*, du Pas-de-Calais ; Mq^s^. *de Tamisier*, de la Marne ; Vte. d'*Assailly*, des Deux-Sèvres ; *de Moy*, de la Seine-Inférieure ; Cte. *de Renneville*, d'Amiens ; *de Beaumont*, de la Somme ; *Havin*, de la Manche ; *Luneau*, député de la Vendée ; duc *de Caumont-la-Force*, de l'Orne ; *Richelet*, de la Sarthe ; *Decourdemanche*, de Caen ; *Dermigny*, de Peronne ; *Dezeimeris*, de la Dordogne ; *Bazin*, du Mesnil-St.-Firmin ; Mq^s^. *de Vibraye*, de Loir-et-Cher, etc., etc.

Le Congrès a duré huit jours ; déjà les procès-verbaux sont sous presse. Une commission de 15 membres a été chargée d'organiser, s'il y a lieu, un second congrès pour l'année prochaine. Voici les noms des membres qui composent cette commission dans l'ordre des suffrages obtenus : Mq^s^. *de Torcy*, *Fouquet-d'Herouel*, de St.-Quentin ; *de Caumont*, de Caen ;

duc *de Cazes*, grand référendaire; B°. *de Tocqueville*, de Compiègne; Cte. *de Gasparin*, pair de France; Cte. *de Tracy*, député; Cte. *de Turenne*, de St.-Quentin; *Lemaire*, député de Senlis; *Pommier*, de Paris; *Darblay*, député de Corbeil; *des Colombiers*, de Moulins; *Lefevre*, de Paris; Vte. *de Romanet*, du Cher; *Mool*, professeur au conservatoire.

Si le Congrès agricole a produit plus qu'on n'en attendait, ce n'est point à dire qu'il ait produit tout ce qu'on en pourrait attendre: M. de Caumont avait proposé, dans une des réunions préparatoires, de former deux sections, l'une d'agriculture proprement dite, l'autre dans laquelle les questions de tarif auraient été étudiées. Cette division eût eu un grand avantage, celui de permettre à MM. Payen, de Gasparin, Boussingault et autres savants agriculteurs de s'entretenir des grandes questions de pratique agricole et de théorie, tandis que le congrès s'est posé dès l'origine comme une chambre de députés, et qu'il a discuté la plupart des questions que le conseil général d'agriculture avait élaborées en 1842. A la fin du congrès un grand nombre de membres pensaient que la création de deux ou trois sections, fonctionnant séparément et se réunissant chaque jour en séance générale, serait une chose utile pour la suite, et c'est vraisemblablement à cette pensée que M. de Caumont a dû l'honneur d'être un des trois membres de la nouvelle commission qui ont réuni le plus de suffrages au scrutin secret.

Quant à la tenue d'une seconde session en 1845, nous ne savons si elle aura lieu, car il est plus que probable que les trois conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce seront convoqués en décembre prochain, et il est douteux que les deux choses puissent se concilier.

Y.

Mort de M. Schweighauser. M. Schweighauser, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, membre

de l'Institut des provinces et d'un grand nombre d'autres académies, vient de mourir à Strasbourg, à l'âge de 68 ans. M. Schweighauser fut un des fondateurs de la Société française, et sa mort est pour cette compagnie infiniment regrettable. Les travaux de M. Schweighauser sont considérables ; il avait fait marcher de front les recherches les plus savantes en philologie et les études théologiques les plus profondes. Fils du savant Schweighauser, membre libre de l'Institut, l'une des célébrités de l'Alsace, il avait dignement suivi les traces de son père.

Pour nous borner ici aux ouvrages archéologiques, nous citerons la Description de l'Alsace publiée par Engellmann et dont il a rédigé le texte avec M. de Golbéry ; les dessins avaient été recueillis par ses soins : 2 vol. in-folio avec planches ;

La description de la muraille St.-Odille. 1 vol. in-8°. ;

Celle des poteries gallo-romaines trouvées à Reinzabern, plusieurs livraisons petit in-folio ;

Excursion archéologique sur les bords du Rhin adressée à M. de Caumont et publiée en 1825 par la Société des antiquaires de Caen ;

Un grand nombre de mémoires descriptifs publiés à part ou insérés dans divers recueils, notamment dans le Bulletin monumental de la Société française.

M. Schweighauser possédait une belle collection de poteries gallo-romaines et divers autres objets antiques et du moyen âge.

Depuis long-temps M. Schweighauser était dans un état de santé très-fâcheux, par suite d'une attaque de paralysie ; mais ses facultés intellectuelles n'en avaient point ressenti d'atteinte.

M. Schweighauser était bon, communicatif, toujours aimable et bienveillant ; il a reçu les soins les plus empressés d'une épouse dévouée dont l'active sollicitude a beaucoup contribué à prolonger son existence. D. C.

SÉANCE

Tenue à Paris par la Société française pour la conservation des monuments, le 6 mars 1844.

Présidence de M. le Vte. DE CUSSY.

La séance est ouverte à 8 heures du soir *dans les salons de l'Institut Catholique.*

Sur la désignation de M. de Caumont, directeur, qui en a conféré avec les membres du Conseil, le bureau est composé de la manière suivante : M. le Vte. de Cussy, membre du Conseil administratif, président; vice-présidents, M. Lajard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Schmitt, ancien inspecteur-général des cathédrales, M. le Mqs. de Vibraye, inspecteur des monuments de Loir-et-Cher, et M. le Vte. de Damas, secrétaire de l'Institut Catholique.

M. Arth, inspecteur du Bas-Rhin, remplit les fonctions de secrétaire.

Parmi les personnes présentes on remarque M. Cauchy, de l'Académie des sciences, M. l'ambassadeur de Sardaigne, M. de Fontette, membre de la Chambre des députés, M. de Vanssay, ancien préfet, MM. Richelet et Bonnet, de l'Institut des provinces; MM. Graves, Paty, Luthereau, Derache, Lebrun, Arthur Martin, de Paris; M. de Moussac, maire de St.-Savin; M. de Mailly, de la Sarthe, ancien pair de France; M. Isidore Le Brun, de Paris; M. Philippe, de

15

Mortagne ; M. le curé de Pont-l'Evêque ; M. Le Chevalier, de la même ville ; M. Maufras, professeur au collége Rollin ; M. Bazin, de Beauvais ; M. Duchastellier, de Quimper ; le Vte. de Madrid, de Vervins ; Ch. du Hays, de St.-Germain-de-Clairefeuille, membres de la Société ; M. Guenebault, M. L. Plée, professeur d'histoire, M. le commandant Stengel, l'un des collaborateurs du bel ouvrage publié par M. de Bastard, etc., et environ 100 membres de l'Institut Catholique.

La parole est à M. Schmitt qui prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. SCHMITT.

MESSIEURS,

« C'est pour la seconde fois que la Société française pour la conservation des monuments s'assemble dans le local de l'Institut Catholique. L'Institut Catholique ne peut négliger de saisir cette circonstance pour exprimer la vive satisfaction que lui causent ce contact, cette liaison établie entre deux associations qui, par des moyens différents, concourent à un but commun. Ce but, c'est la glorification du sentiment religieux dans l'art et dans la science. Tel est le principal motif de l'existence de l'Institut Catholique. En appelant dans son sein les jeunes gens des écoles, il cherche moins encore à les détourner d'une dangereuse dissipation qu'à leur faire comprendre par les travaux auxquels il les engage à prendre part, qu'on peut être poète excellent, éloquent orateur, savant jurisconsulte, grand artiste, sans cesser d'être chrétien, bien plus que le vrai christianisme, la foi donne un degré plus élevé, plus sublime aux efforts du talent, aux inspirations du génie.

S'il était nécessaire de le prouver, je n'aurais pas besoin d'aller chercher des exemples en-dehors de l'objet spécial qui nous réunit aujourd'hui. Je dirais : n'est-il pas vrai,

n'avons-nous pas tous éprouvé, en contemplant ces divers monuments de tous les âges dont la Société s'efforce d'inspirer le goût de la conservation, que tous ceux qui ont été consacrés par le culte, quel qu'il soit, l'emportent sur ceux qui ne sont dus qu'à la vanité et à l'opulence, autant que le sentiment religieux l'emporte sur le sentiment du pur intérêt personnel ? Quelle comparaison peut-on faire entre l'émotion qu'on ressent à la vue d'un temple, et celle qu'inspire l'aspect du palais le plus somptueux, le plus magnifique ? N'est-il pas vrai encore que cette émotion est infiniment plus puissante quand il s'agit d'une église, que quand il s'agit d'un temple payen ? On a long-temps contesté le mérite artistique de nos belles églises du moyen âge, mais on n'a jamais pu nier ce ne je sais quoi mystérieux indéfinissable qui s'empare, dès qu'on pénètre sous leurs voûtes majestueuses, de l'âme la moins croyante, et qu'on demande en vain à ces églises que l'art moderne s'est complu à emprunter à l'art idolâtre de l'antiquité. Ne serait-ce pas que dans les unes toutes les pierres, pour ainsi dire, respirent la foi, la conscience intime de la grandeur de Dieu, et que dans les autres tout est faux. Comme serait un cantique chanté à J.-C. dans le langage, avec les images mythologiques, et dont tous les mots hurleraient de discordance avec le sujet.

L'œuvre que s'est proposée la Société française, œuvre éminemment nationale, n'est pas moins religieuse, car bien que son programme ne soit pas limité à la conservation des monuments consacrés à la religion, par une conséquence fatale de la marche des choses, ces monuments sont appelés à captiver presque uniquement sa sollicitude, puisque ce sont à peu près aujourd'hui les seuls joyaux restés enchassés dans la couronne monumentale de la France. Que reste-t-il en effet de tous ceux que la domination, que l'oppression romaine éleva

jadis sur notre sol envahi ? A peine une dixaine de temples ou d'arcs de triomphe, à peu près entiers ; les ruines de quelques amphithéâtres ; les fragments de quelques murailles ; quelques lieues de chaussées. A cela se réduit l'inventaire. C'est tout ce qu'a laissé chez nous le colosse romain après son passage.

La cause de la disparition du surplus de tant de richesses artistiques et historiques n'est pas là où on la cherche le plus ordinairement. Ce n'est pas l'incurie, l'ignorance seulement qu'il faut en rendre responsable. Plus on étudie l'histoire, non pas cette histoire écrite avec le langage du préjugé depuis trois siècles, mais celle qui s'appuie sur les faits palpables, mieux on parvient à comprendre le divorce du moyen âge avec l'antiquité payenne. Le christianisme n'avait pas apporté seulement le bienfait d'un culte nouveau ; à la suite de ce culte marchait une régénération sociale. Le Christ était venu briser l'esclavage des nations comme l'esclavage individuel. Ce fut sous le signe du salut que les Gaules, si durement opprimées durant plusieurs siècles par des maîtres impitoyables, reconquirent leur nationalité. L'étendard croisé de Clovis fut ensemble celui de la foi et de l'indépendance.

Ne détournons pas nos regards de ce point de vue si nous voulons juger sainement la conduite de nos pères.

Je considère, et vous aussi, Messieurs, je le suppose, je considère, dis-je, comme désormais suffisamment démontré le principe que les arts ne naissent, ne se développent, ne se perfectionnent que sous l'inspiration religieuse ; ce qui explique peut-être pourquoi les arts modernes sont si languissants, si décolorés, si nuls, mais dès qu'on admet ce principe, il est impossible de ne pas reconnaître, qu'attribuer à un pur sentiment de barbarie l'éloignement des premiers chrétiens pour les arts de l'antiquité, c'est commettre une

confusion d'idées intolérable, c'est repousser toute logique. Comment les croyances nouvelles, si différentes des anciennes qu'il s'établit de suite entr'elles une guerre à mort, eussent-elles pu pactiser avec leurs produits, emprunter leurs symboles. N'est-il pas selon la raison que chaque culte doit véritablement avoir son art, c'est-à-dire son expression, et n'est-ce pas aussi véritablement ce que nous voyons par toute la terre? C'est de là que viennent ces différences tranchées dans les rudiments et dans les caractères de l'architecture des divers peuples de l'antiquité et de l'ère postérieure. Le christianisme est assurément une religion trop élevée, trop supérieure à toutes les autres, pour n'avoir pas senti en lui cette force créatrice qui inspire le dédain de ce qu'on trouve établi et déjà à demi usé. Mais à ce sentiment, remarquons-le bien, s'en joignait un autre chez nos aïeux. Les monuments romains ne leur rappelaient pas seulement un culte proscrit, abhorré, ils étaient le stigmate imprimé par la tyrannie, le memento de l'ancienne servitude. L'orgueil national ranimé protestait donc aussi bien que le zèle religieux contre ces témoins de l'humiliation du pays. Comment ces deux sentiments les plus nobles qui puissent faire battre le cœur d'un homme, ou d'un grand peuple, auraient-ils pu laisser place dans les esprits à la tentation d'imiter ou seulement au désir de conserver les monuments élevés par l'idolâtrie et l'oppression étrangère? Eh bien, ce sont les manifestations de ces deux sentiments que d'autres siècles, reniant la gloire de ceux qui les avaient précédés et préparés, qualifièrent de barbarie! . . . .

Oui, nos ancêtres laissaient tomber des monuments qui ne leur appartenaient pas, qui n'étaient les émanations ni de leur foi, ni de leur génie, mais avec cette foi et ce génie ils en élevaient d'autres qui n'attestent certainement ni une intelligence moins puissante, ni un sentiment moins parfait

du grand et du beau, que ceux qu'ils abandonnaient à l'action destructrice du temps. Ils laissaient des pierres pourrir et s'écrouler, mais ils sauvaient les écrits du naufrage, et les moines eux-mêmes, s'il faut les nommer, ces moines, que nous sommes accoutumés à considérer comme les types parfaits de l'ignorance et de la fainéantise, travaillaient avec une ardeur que tous nos scribes de nos jours sont bien loin de posséder, à en multiplier les copies. Sans doute il était bien naïf, cet âge qui transformait Virgile en magicien, mais ce bizarre hommage rendu au prince des poètes n'est-il pas la preuve la plus complète d'une grande sensibilité au charme des beaux vers? Des siècles qui possédèrent de si éminentes qualités, qui se signalèrent par de pareils travaux, ne méritaient pas consciencieusement d'être taxés de barbarie.

Le moyen-âge laissait donc périr les monuments de l'antiquité, il faut bien l'avouer, mais que faisions-nous naguères nous-mêmes, malgré l'enthousiasme factice ou réel que nous affichions pour tout ce qui provenait de l'antiquité? Nos antiquaires palpitaient de bonheur, il est vrai, à la découverte d'une médaille fruste, d'une inscription indéchiffrable, d'un fragment de statue; mais dans quel état étaient les arènes de Nîmes et la maison carrée, l'amphithéâtre et l'arc d'Orange, les restes du palais de Julien au centre de la capitale? Ne craignons-nous pas, quand nous accusons de barbarie les siècles du moyen-âge, qu'ils ne renvoient le reproche aux siècles suivants, et avec bien plus de justice, car ceux-ci n'auraient pas les mêmes motifs à alléguer. L'antipathie pour l'art du paganisme avait été transporté à l'art chrétien depuis la renaissance, et le génie étranger redevenu en honneur, opprimait de nouveau le génie national. On comprend bien que les effets de cette réaction se soient exercés sur les monuments du moyen-âge, désormais en butte au mépris, comme des taches répandues en bien grand nombre,

hélas! sont les feuillets de notre histoire et qu'on ne pouvait trop s'empresser d'effacer. Mais pourquoi donc une admiration enthousiaste et reconnaissante ne se contentait-elle pas du réveil des anciens types de l'art tout-à-coup retirés du sépulcre où le christianisme et l'émancipation sociale l'avaient enfermé?

C'est, Messieurs, que le grand et beau principe de la conservation des monuments est un principe tout nouveau qui ne fut connu proprement de l'antiquité ni du moyen âge. Aucune de ces deux grandes époques n'a su comprendre l'intérêt qu'il peut y avoir à sauver de la destruction, avec une grande dépense d'argent et de sollicitude, un édifice devenu sans destination, à respecter le caractère original de celui qu'on répare. L'art, lui-même, essentiellement mobile et personnel, n'avait jamais su résister jusqu'ici au vain désir de montrer ses progrès qu'il considère comme toujours incessants, même quand il ne fait que rétrograder, sans aucun souci de ses œuvres anciennes. C'est un père habitué à tenir peu compte de la primogéniture parmi ses enfants; presque toujours disposé au contraire à favoriser les cadets au préjudice des aînés.

L'intérêt qui s'attache à la conservation des anciens monuments ne pouvait être deviné en effet que du moment où l'on aurait déjà compris l'immense ressource qu'elle pouvait offrir à l'histoire. Mais il fallait d'abord que celle-ci consentît à se laisser dépouiller de tous les oripeaux dramatiques ajustés tant bien que mal sur son cadavre par des écrivains systématiques pour lui prêter une forme convenue et idéale; qu'elle se résolût à redevenir simplement elle-même n'importe qu'elle elle fut; n'ambitionnant plus d'autre mérite que celui de se montrer dans sa naïveté. Cette révolution, si contraire encore à l'esprit des temps antérieurs, et grâce à laquelle l'histoire du passé reconstruite sur des faits certains

pourra mériter de devenir l'institutrice de nos neveux, après n'avoir été que la romancière de leurs pères, cette révolution s'accomplit. La poudre des vieilles archives dispersée par d'infatigables investigateurs commence à permettre de plonger un regard scrutateur dans les profondeurs de ce moyen âge encore imparfaitement connu; de compléter ou de redresser les récits de nos anciens chroniqueurs, trop souvent fourvoyés par les traditions et les légendes populaires; et l'étude des monuments fixes, de leurs caractères, des nuances de leurs styles, du langage emblématique ou symbolique que l'art sut leur faire parler selon les époques que l'archéologie a appris à classer chronologiquement et ethnographiquement, contrôle, discute ou précise la valeur ou la date des documents écrits fréquemment altérés par le temps ou par l'inintelligence du calligraphe. Le besoin, né d'un siècle tout positif de revenir à la réalité, a su donner ainsi une voix aux pierres, et elles ont crié pour protester contre les fantasmagories historiques inventées à plaisir par des rhéteurs ou par des rêveurs politiques.

Le culte des ruines n'est plus ni une vanité ni une superstition, il est devenu la clef qui sert à ouvrir ces catacombes où dort la science du passé; il conduit à reconstruire, à l'aide de quelques fragments, les annales de toute une époque, comme la paléontologie parvient, en consultant quelques ossements, à refaire le monde antédiluvien.

L'art et la science, le pays et la religion, devront donc une égale reconnaissance à ceux qui s'occupent avec zèle, avec persévérance, avec dévouement, comme vous, Messieurs, de la conservation de nos anciens monuments. Par malheur, ce zèle, cette constance, ce dévouement, rencontrent de bien nombreux obstacles dans l'insouciance, dans l'impéritie, ou ce qui est pire encore, parce que l'obstacle est plus difficile encore à détruire, dans le manque général des ressources

pécuniaires qui seraient nécessaires pour assurer le succès de vos efforts, pour utiliser suffisamment les lumières qui tendent de jour en jour à se répandre. Mais vous aurez déjà beaucoup fait quand vous aurez appris aux localités où vous portez vos pas, le prix qu'elles doivent attacher aux monuments qu'elles ont eu le bonheur de posséder; car vous préviendrez ainsi ces destructions prématurées et les mutilations ou les altérations qui ne sont pas moins regrettables. Puissiez-vous parvenir aussi par un autre résultat salutaire de votre heureuse influence à susciter une réprobation universelle et invincible contre le fléau des alignements, qui sous le prétexte d'améliorations souvent assez douteuses, au moins assez insensibles, s'attaque de préférence aux anciens monuments tombés dans le domaine public ou communal, parce qu'ils ne réclament point, surtout parce qu'ils n'exigent point d'indemnité pour la prise du terrain qui leur appartient, dont on tire même profit chaque année; chaque mois presque est signalé par la perte de quelque édifice tombé ainsi devant le fatal cordeau. Ce genre de dévastation est un de ceux que tous les amis des arts ou des antiquités nationales recommandent plus particulièrement à la sollicitude et aux efforts d'une Société instituée pour la conservation des monuments.

Tous leurs vœux la suivent dans sa croisade pacifique qui n'est pas sans quelque analogie avec ces croisades des pieux bâtiments d'églises des XIIe et XIIIe siècles que les papes ne trouvaient pas moins méritoires que celles qui couraient à la conquête du saint tombeau; qu'ils encourageaient par les mêmes bénédictions et par les mêmes indulgences. J'ose vous le dire ici, au nom de l'Institut Catholique, et en particulier au nom de son comité des beaux arts, si l'histoire devra se féliciter de l'appui qu'elle aura trouvé dans votre concours, le catholicisme qui n'est jamais ingrat, vous re-

mercier pour avoir travaillé efficacement à conserver les témoins précieux et irréfragables de la puissance de ses inspirations et du génie de ses enfants dans ces siècles de foi, et peut-être d'avoir contribué par ce moyen à donner à l'art chrétien aussi sa renaissance. »

Ce discours est vivement applaudi.

M. l'abbé Arthur Martin, qui a fait récemment un voyage archéologique en Allemagne, communique les détails suivants sur le dôme d'Aix-la-Chapelle qui, bien que situé hors de France, doit intéresser la Société française pour la conservation des monuments, puisqu'il fut élevé par un de nos plus illustres souverains, et puisque les armes du chapitre d'Aix-la-Chapelle sont encore mi-parties de France et d'Allemagne. Le plan du dôme d'Aix-la-Chapelle, dit M. Martin, est un octogone inscrit dans un polygone de seize côtés ; les voûtes, qui sont anciennes, ont près d'un mètre d'épaisseur ; — l'apside, dont il serait difficile de déterminer la forme primitive, si ce n'est par le bas-relief d'un reliquaire d'après lequel elle paraît avoir été carrée, a été détruite au XIVᵉ. siècle et remplacée par un chœur éclairé par de grandes fenêtres dont les meneaux élancés et les compartiments ont beaucoup d'analogie avec ceux des églises d'Alsace. Le chœur offre une particularité remarquable, en ce qu'il s'élargit sensiblement vers le chevet, dont la courbe présente un diamètre plus grand que celui du reste du chœur. Dans le bas-relief ci-dessus, le dôme est surmonté du globe de métal, dont la chute, le jour de la mort de Charlemagne, fut considérée comme un mauvais augure. — Il ne reste que des souvenirs des peintures qui décoraient autrefois l'édifice, et les mosaïques carlovingiennes ont été remplacées, au siècle dernier, par des peintures exécutées par un artiste italien. — Le dôme d'Aix-la-Chapelle a aussi perdu, pendant les guerres de la

révolution française, les colonnes de marbre qui remplissaient les arcades du deuxième ordre, au nombre de quatre sous chaque arcade, superposées deux par deux ; les chapiteaux des deux colonnes supérieures supportaient un bout d'architrave. M. Martin a néanmoins retrouvé quelques bases, quelques-unes des archivoltes qui reposaient sur les deux colonnes inférieures, et des fragments de l'architrave qui supportait les deux colonnes supérieures. — L'édifice est précédé d'un porche, flanqué de deux escaliers qui conduisent à la galerie supérieure ; l'arc de ce porche était probablement décoré autrefois de mosaïques ; — l'appareil se compose de pierres plates très-dures, reliées par des chaînes verticales et horizontales en pierres de taille. Les portes de bronze, du temps de Charlemagne, ne présentent rien de bien remarquable.

Il serait impossible de décrire tout l'ameublement du dôme d'Aix-la-Chapelle : M. l'abbé Martin y a principalement remarqué huit chancels, ornés de mosaïques, dont il est question dans Eginhard, et que l'on serait porté à croire antiques, si leur analogie avec le style de l'édifice ne démontrait qu'elles ont été exécutées à Aix-la-Chapelle ; — la grande couronne, donnée par Frédéric Barberousse et ayant quatre mètres de diamètre, forme une rose à huit lobes, dont les angles rentrants et les parties saillantes sont ornés de lanternes ou petits édifices romans, renfermant autrefois des statues d'argent qui ont disparu ; au-dessous se trouvent des plaques de cuivre gravées représentant les huit béatitudes et huit mystères ; des vers gravés sur les huit lobes de la rose indiquent qu'en faisant suspendre cette couronne au-dessus du tombeau de Charlemagne, la pensée de l'empereur Frédéric et de Béatrix, son épouse, était de rendre l'image de la béatitude du ciel. Les couronnes de ce genre étaient très-nombreuses dans les anciennes basiliques ; le nécrologe d'Aix-

la-Chapelle nous apprend que toutes les fois que l'on établissait une fête nouvelle, on consacrait une certaine somme pour illuminer cette couronne le jour de la célébration de la fête; ces sortes d'illuminations étaient une des principales réjouissances de nos ancêtres. — L'ambon donné par l'empereur Henri II a subi diverses mutilations par suite d'un zèle inconsidéré : plusieurs plaques d'or en ont été détachées pour empêcher qu'elles ne fussent enlevées, mais l'ambon est encore incrusté d'un grand nombre de pierres précieuses, de camées antiques, d'un énorme morceau d'agathe et d'une belle coupe en cristal de roche.

Placé en avant de la grande armoire de la sacristie, on jouit d'un spectacle magique d'objets d'or et de pierreries : entre autres objets précieux, on y remarque deux grandes châsses, dont l'une renferme les restes de Charlemagne. Cette châsse, qui paraît de la fin du XIIe. siècle, a la forme d'un grand carré long surmonté d'un toit à deux versants : les grands côtés sont ornés d'arcades, dont les archivoltes reposent sur deux colonnettes; sous chacune de ces arcades se trouve la statuette d'un empereur bienfaiteur de l'église d'Aix-la-Chapelle; les petits côtés sont ornés chacun de trois statuettes : la vierge, entre les archanges St. Michel et St. Gabriel, à l'une des extrémités; à l'autre Charlemagne, entre le pape St. Léon, qui consacra, dit-on, le dôme d'Aix-la-Chapelle, et Turpin, archevêque de Rheims; les versants des toits sont ornés de bas-reliefs représentant la légende de Charlemagne, telle qu'elle est racontée dans la chronique de Turpin, et entourés d'encadrements carrés portant des vers latins. On attribue le don de cette châsse à Frédéric-Barberousse (1152-1190), qui obtint la canonisation de Charlemagne. Par une faveur toute particulière, M. l'abbé Martin a obtenu que cette châsse fût ouverte devant lui, afin de s'assurer si elle ne renfermait point quelque

objet intéressant pour l'histoire de l'art, on trouva dans inscription indiquant qu'elle avait été ouverte à la demande de Louis XI pour en tirer l'os de l'avant-bras qui se trouve enchâssé séparément; les ossemens du grand homme sont bien conservés. La châsse renfermait deux pièces d'étoffe; dont l'une paraissait de l'époque de Louis XI (1461 à 1483); l'autre, couverte d'ornements dans le goût bysantin; et présentant des éléphants affrontés brochés sur fond rouge, porte une inscription grecque tissue dans l'étoffe, et dont les caractères sont assez difficiles à déchiffrer. Cette inscription indique que cette étoffe a été fabriquée sous un nommé Michel, intendant du trésor privé à Constantinople, et un nommé Pierre, gouverneur de Négrepont, sans autre date qu'un chiffre d'indiction. D'après la forme des caractères, M. Hase pense que cette pièce d'étoffe est du XIIe siècle. — La châsse N.-D., encore plus resplendissante que celle de Charlemagne, fut donnée probablement par l'empereur Frédéric II (1215 à 1250), grand bienfaiteur du dôme d'Aix-la-Chapelle: ses dimensions sont à peu près les mêmes que celles de la précédente; les côtés en sont ornés de statues en ronde bosse représentant les Apôtres, la Vierge, Charlemagne, etc., etc. Les versants du toit sont ornés de bas-reliefs représentant les mystères de l'enfance et de la passion du Sauveur; cette châsse est décorée, en outre, d'émaux magnifiques, dont les couleurs sont agencées avec habileté et un goût parfait; d'enroulements formés de filigranes admirables; enfin d'une multitude de pierres précieuses et de pierres gravées antiques. La châsse N.-D. se distingue surtout de celle de Charlemagne, en ce que les colonnettes, qui ornent ses grands côtés et séparent les statuettes, supportent non pas des archivoltes, mais cinq frontons triangulaires, dont celui du milieu, beaucoup plus grand que les quatre autres, s'élève à la même hauteur que le toit et divise

chaque versant en deux parties, de manière à donner à ce toit la forme d'une croix.

M. le président remercie M. l'abbé Martin de son intéressante communication qui est accueillie par de vifs applaudissements.

M. Richelet entretient l'assemblée d'une récente découverte de fresques à la cathédrale du Mans : d'après une ancienne tradition, la chapelle apsidale de la cathédrale du Mans avait été décorée, au XIVe. siècle, de peintures à fresque, par un évêque qui y avait choisi sa sépulture, et qui aurait fait venir, à cet effet, des artistes d'Italie. Dernièrement l'architecte chargé de restaurer cet édifice aperçut, dans le cours de ses travaux, des traces de peinture, et parvint, en enlevant une épaisse couche de chaux, à découvrir presqu'entièrement ces peintures que l'on a l'intention de restaurer. D'après leur fini, M. Richelet pense qu'elles sont postérieures au XIVe. siècle.

M. Arthur Martin, qui ne connaît ces peintures que par des dessins, pense qu'elles peuvent être de la fin du XIVe. siècle; elles ont beaucoup d'analogie avec les peintures d'une verrière de Bourges, qui datent de cette époque.

M. Richelet donne ensuite des détails sur une découverte récente faite à Allonnes (Sarthe), où l'on a trouvé des vestiges considérables de constructions antiques présentant une suite de douze pièces ornées de placages en marbre : on suppose que ces constructions sont les restes de bains antiques. — A peu de distance se trouvait un monument très-ancien, connu sous le nom de *Tour-aux-Fées*, que l'on considère comme un monument romain, mais qui ne date peut-être que du moyen-âge. Cependant on remarque sur l'Huyne, rivière voisine de cette tour, les restes d'un pont romain sur lequel passait l'ancienne voie de Jublains.

M. Richelet termine en donnant des détails sur les découvertes faites dernièrement à Jublains.

M. Du Chastellier, invité par M. le président à donner des renseignements sur le mouvement archéologique en Bretagne, s'exprime ainsi :

COMMUNICATION DE M. DU CHASTELLIER.

Réunis l'année dernière en congrès à Vannes, pour nous occuper des intérêts agricoles de notre pays, mon honorable ami, M. de Caumont, dont le zèle et les lumières vous sont si bien connus, eut l'heureuse pensée de nous parler de nos antiquités et de toutes les richesses que la tradition et l'histoire ont accumulées sur notre sol : son appel fut immédiatement compris, et guidés par ses conseils, nous jetâmes les bases d'une double association au point de vue de l'archéologie et de l'agriculture. J'ai eu l'honneur d'être désigné par mes collègues pour fonder dans nos cinq départements un comité central de recherches, ayant pour double objet de classer et de faire connaître tout ce que l'art ancien nous a laissé de souvenirs. Nous possédons beaucoup, comme vous le savez, Messieurs, et nous avons surtout le plus grand besoin d'inventorier ce qui fait l'honneur de notre pays. C'est vers ce but que tous nos efforts seront d'abord dirigés, et la langue non plus que les traditions orales et les monuments bâtis ne seront oubliés, si nous le pouvons. Je voudrais à ces détails ajouter quelque chose qui pût dignement fixer votre attention, mais si nos recherches sont toujours actives, nos découvertes ne sont pas toujours importantes.

Tumulus de la forêt de Carnoët. — L'année dernière, cependant, nous avons été assez heureux, et l'ouverture d'un *tumulus* dans la forêt de Carnoët, près de

Quimperlé (département du Finistère), a fourni à la science quelques objets rares qui nous fixent de plus en plus sur l'état des arts à l'époque où notre pays n'avait point encore subi la domination étrangère des Romains. Attaqué sur deux lignes perpendiculaires par des terrassiers qui marchaient vers un point central, le tumulus, dont j'ai l'honneur de vous entretenir, offrit bientôt un solide rempart de pierres plus ou moins grandes, placées de champ et surmontées par une vaste table placée en forme de dolmen. Vainement on essaya de la soulever : il fallut la briser, et ce fut avec peine que l'on parvint, par l'infractuosité ménagée, à pénétrer dans l'intérieur de ce curieux monument. Toutefois un homme s'y glissa et il en retira une belle chaîne en or de la valeur de 800 fr., composée de 5 ou 6 anneaux, et deux chaînes en argent à peu près de même forme; quelques lames de glaive, en bronze, une sorte de poignard, puis un assez grand nombre de pierres taillées en forme de *celtæ* ou disposées pour armer des flèches. Malheureusement rien ne put être dessiné sur place, et nous avons eu surtout le regret de ne pouvoir constater d'une manière sévère comment ces objets étaient placés entre eux, et quels changements, laissant encore des traces peut-être, le temps avait apportés à leur état primitif et surtout aux accessoires, comme manches, poignées, etc., qui avaient dû faire partie de ce précieux dépôt. Toutefois, je dois le dire, c'est à M. Boutharel, inspecteur des eaux et forêts, que nous devons ce précieux trésor qui doit faire partie des richesses du musée de Cluny, et il ne tiendra pas à cet amateur distingué des arts que nous ne fassions d'autres découvertes du même genre dans quelques autres *tumulus* de la forêt de Carnoët, pour lesquels il a sollicité de son administration l'autorisation de faire de nouvelles fouilles.

Découvertes faites à Rennes.—En renouvelant le lit de la

Vilaine, à Rennes, on tira avec la drague, en suivant le cours de la rivière, quatre ou cinq hectolitres de médailles romaines, qui furent disséminées dans la ville; une Commission fut nommée par M. le préfet pour inventorier ces médailles et faire un rapport qui devait être publié, mais le travail de la Commission n'est pas encore paru, quoique la découverte date de quinze mois, pour le moins.

J'aurais moi-même, Messieurs, quelques autres découvertes à vous signaler, mais elles sont si peu importantes que je ne m'y serais pas arrêté si l'honorable collègue, qui m'a précédé à cette tribune, n'avait paru fixer votre attention en vous parlant de quelques peintures à fresque, récemment découvertes dans la cathédrale du Mans.

Me livrant, l'été dernier, à des travaux de restauration dans une maison de campagne qui m'appartient et que l'on nomme Kernuz, près Pont-Labbé (Finistère), je fus un jour averti par les ouvriers que l'on remarquait, sous trois ou quatre badigeons successifs, des traits annonçant des dessins et des figures. Je fis arrêter le travail de démolition, et avec des instruments tranchants nous parvînmes à enlever les couches de chaux, de manière à mettre sept ou huit figures à découvert. C'étaient des hommes d'armes et des chevaliers armés de pied en cap, tenant à la main des bannières ou panons, sur lesquels étaient inscrites des devises qui relataient en quelque sorte leur histoire et celle des seigneurs de la maison de Kernuz, qui est encore aujourd'hui entourée de ses murs crenelés et de quatre à cinq corps-de-garde jetés sur la ligne extérieure comme des forts détachés qui embrassent un périmètre de 7 à 800 mètres de développement. La peinture à fresque dont j'ai l'honneur de vous entretenir, est une page complète des guerres de la ligue dans la Bretagne. Plusieurs devises ne sont autre chose que des diatribes contre le chef de l'union, le gros Mercœur, comme le disent quel-

ques inscriptions. Toutes les figures ont environ deux mètres de proportion. Quelques-unes sont dessinées avec une fermeté remarquable : de ce nombre est celle du bon roi Henri IV ; représenté aussi avec son guidon à la main portant la lettre Y : le manteau royal recouvre son armure, et, au lieu du casque, il porte la couronne en tête.

M. de Cussy rend compte de la manière suivante, des découvertes récentes faites en Lorraine, par M. le B^on^. d'Huart :

Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que notre collègue, le B^on^. Emmanuel d'Huart, inaugure dignement la présidence de la section d'archéologie, à laquelle il vient d'être nommé dans le sein de l'Académie royale de Metz.

Tous ceux qui ont quelques relations avec la Lorraine ou lisent la revue d'Austrasie, savent avec quel bonheur de recherches, quelle convenance de style M. d'Huart décrit les ruines de cette partie de la France, évoque les souvenirs publics ou de famille qui s'y rapportent.

Convaincu par son expérience, que les traditions populaires sur ce sujet, souvent les plus vagues ou étranges au premier aperçu, renferment un fond de vérité qu'une attention sérieuse peut mettre à jour, il est constamment à l'affût de ce genre d'indication ; et, voici qui prouve s'il a tort d'en agir ainsi :

Des vieillards du pays lui certifiaient l'existence d'un souterrain dont ils avaient entendu dans leurs jeunes années les choses les plus merveilleuses. Ses proportions devaient être immenses ; car selon les uns, son entrée se trouvait sur le versant de la côte de Saint-Quentin, au-dessous du village de Chazelles, à 4 kilomètres de Metz, et il s'étendait sur

le territoire de Saint-Martin, à un kilomètre seulement de cette ville. Selon d'autres, il se dirigeait vers Longeau (Longa aqua), léproserie fondée dans le VIIe. siècle, et aujourd'hui une ferme à 4 kilomètres de Metz.

Désireux de justifier la confiance de ses collègues de l'Académie, le B^{on}. d'Huart excite la curiosité de quelques amis et se met à explorer les lieux signalés, en commençant par Chazelles. Bientôt on trouve un massif de maçonnerie dont les eaux ont mis à découvert plusieurs assises, et après des travaux pénibles la présence d'un vaste bassin, aux murs de 1^{m}. 50^{c}. d'épaisseur. On était sur les traces d'un aquéduc romain.

Forcés d'abandonner momentanément ce réservoir rempli de terre, nos travailleurs parvinrent, après des recherches multipliées, à rencontrer dans un chemin communal le véritable conduit qui montra une voûte à plein-cintre, ayant dans œuvre 1^{m}. 05^{c}. d'élévation sur 0^{m}. 80^{c}. de largeur. Ses murs de 0^{m}. 62^{c}. d'épaisseur, sont construits en moellons joints par un béton extrêmement dur. Le radier, de 0^{m}. 35^{c}. de large, est en ciment rouge d'un admirable poli et d'une conservation parfaite. Les murs latéraux sont revêtus de deux assises de dalles en terre cuite, portant 0^{m}. 40^{c}. de haut, 0^{m}. 44^{c}. de large sur une épaisseur de 0^{m}. 02^{c}. Ces dalles sont garnies dans leur largeur, d'un rebord de 2 centimètres de saillie, échancré dans le milieu. (Ce rebord ne se présente que sur une seule face.) La première assise est engagée dans le ciment d'un radier d'environ 1^{c}., et consolidé par des socles en forme de bourdin, également en ciment, de 7^{c}. de diamètre. La seconde assise est fixée sur la première, par un enduit extérieur et un bain de béton, coulé entre les dalles et les parois du mur, au moyen des échancrures pratiquées dans les rebords. La pente du radier qui va de l'est à l'ouest, est de 4^{c}. 1/2 par mètre. A

environ 100^{m}. du point que nous venons de décrire, M. d'Huart a retrouvé dans la plaine un second aquéduc portant également 1^{m}. 5^{c}. sous voûte, 0^{m}. 78^{c}. de largeur. Son radier a 45^{c}. Les murs latéraux sont aussi revêtus de deux assises de larges dalles en terre cuite, maintenues non-seulement par des socles, des enduits de ciment et des bains de béton, mais encore par des agraffes de fer de 5^{c}. 7^{mill}. de longueur.

La pente du radier de 1^{c}. par mètre, va de l'ouest au sud-est, par conséquent en sens inverse du premier.

Le *jalonnement* ayant donné le point d'intersection, on y a pratiqué une fouille qui n'a produit que des débris informes de constructions romaines. Enfin, ce second aquéduc suivi pendant une distance de deux kilomètres, a abouti à un barrage en maçonnerie, d'origine semblable, qui servait à élever les eaux d'une source aussi abondante que limpide. Ici se présente naturellement une question grave : si cet appareil hydraulique était destiné aux besoins de Metz, comment a-t-on pu faire franchir la Moselle aux eaux qu'il renfermait, car les Romains ne connaissaient pas, je pense, le syphon ?

Espérons que de nouvelles fouilles, pour lesquelles M. le B^{on}. d'Huart compte obtenir quelques fonds de l'autorité, résoudront ce problême et dégageront complètement le vaste bassin signalé au début de ces détails.

Je saisis l'occasion de vous faire connaître également, Messieurs, d'autres trouvailles de notre collègue. Elles ont eu lieu pendant l'automne de 1843, dans l'emplacement qui, l'année précédente, avait été le terrain de nos investigations personnelles et dont le rapport vous a été soumis dans une de nos dernières réunions. Des armes, des poteries plus ou moins fines, des vases en verre de forme souvent très-gracieuse, quelques monnaies malheureusement frustes, divers

objets en bronze ont été de nouveau mis au jour dans un cimetière du IVe. ou Ve. siècle de notre ère.

Plus loin, on a découvert les fragments d'un grand et beau vase en terre sigillaire rouge, offrant de charmants reliefs; enfin, une tête d'enfant en pierre calcaire, pleine d'expression et d'intelligence.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette espèce d'avant propos trop long peut-être, mais dont j'ai cru devoir faire précéder les extraits indiqués.

NOUVELLES DE M. GIRAULT DE PRANGEY.

M. de Cussy a de nouveau réclamé la parole en ces termes :

Je demanderai encore la permission de vous communiquer quelques fragments de deux lettres, adressées à notre laborieux collègue, M. Gailhabaud, qui regrette de ne pouvoir assister à cette séance. Ces lettres sont de M. Girault de Prangey. Or, vous connaissez tous, Messieurs, les travaux si consciencieux de cet infatigable voyageur, qui consacre sa vie et sa fortune aux recherches archéologiques, principalement au point de vue de l'art arabe. Ce n'est plus l'Espagne cette fois, qui est le but de ses investigations : son programme est d'une bien autre étendue; parti en 1842, c'est à travers les contrées les plus dignes d'intérêt qu'il veut gagner la Perse et l'Inde, pour ne revenir en France que dans plusieurs années. Et n'allez pas croire, Messieurs, qu'il s'agisse ici seulement d'une de ces moissons de dessins plus ou moins fidèles, plus ou moins heureux, qui doivent mettre à notre portée des monuments célèbres par leurs proportions et leurs détails, ou par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, c'est au moyen d'un daguerréotype *monstre* (passez-moi l'expression), que nous

serons en quelque sorte transportés sur les lieux, et mathématiquement certains de la vérité du tableau.

Dans une première lettre datée de Constantinople, le voyageur se loue fort des facilités qui lui ont été accordées pour ses recherches. Il a tout lieu d'espérer, d'après des précédents tout nouveaux et fort encourageants, qu'il lui sera permis de prendre des vues des parties les plus cachées et ordinairement inabordables, des édifices religieux de l'Islamisme.

Déjà à cette date, il avait fructueusement parcouru l'Italie, la Sicile, une partie de la Grèce et les côtes de l'Asie-Mineure. Dans une seconde lettre écrite du Caire, on lit : « Je n'ai pas « besoin de vous dire tout mon enchantement des magnifi- « ques débris antiques que j'ai rencontrés partout : Sardes, « Magnésie, Milet, Milaza et Aphrodisyas, m'ont offert les « plus beaux. Mais je n'ai vu que de loin la Lycie, où M. « Fellowes et sa nombreuse escorte font en ce moment une « nouvelle irruption, et voilà mon plus grand chagrin ! Mais « je ne suis pas homme à me désespérer ; et ce que je n'ai « pu voir cette fois, peut-être le verrai-je plus tard : et qui « le sait ? J'y joindrai même d'autres portions aussi intéres- « santes et moins connues.

. . . .

« Vous me demandez mon itinéraire : eh bien ! il faut « qu'en janvier 1844, je remonte le Nil, pour être de re- « tour d'Ibsamboul dans les premiers jours de mars, et pas- « ser d'ici, soit à Jérusalem par El-Arick, soit plutôt par « Lakaba et Petra : mais ce dernier projet semble impos- « sible. Petra est inabordable de ce côté-ci : les seules ten- « tatives heureuses ont eu lieu depuis Jérusalem, où j'es- « père bien trouver en avril une longue lettre de vous. « De là, la Palestine visitée, je passerai à Beïrouth, Damas, « Balbek, Tripoli, Antioche, etc., je n'ose plus dire Pal-

« myre, aucun essai n'ayant réussi depuis long-temps, et « alors, si rien ne s'y oppose, je rentrerai par Alep, en « Asie-Mineure, et cette fois, je serais bien malheureux si je « ne voyais pas Ancyre, Césarée, Ptérium, la Lycie et quel- « ques points voisins. »

. . . .

Du 10 décembre dernier, il nous donne une nouvelle fort importante au point de vue artistique :.....

« Une ordonnance sauvage du conseil de santé d'Egypte, « présidé par *M. Clot-bey*, a prescrit de badigeonner la « belle ville du Caire toute entière, la seule en Orient qui « ait conservé cette originalité saisissante, cette couleur lo- « cale si merveilleuse, qu'on chercherait vainement ailleurs « aujourd'hui. Encore quelques mois, et l'œuvre barbare « sera accomplie, car l'ordonnance impitoyable s'exécute « rapidement. Un tiers de la ville, les plus beaux quartiers, « sont déjà hideux à voir ; on ne peut les reconnaître. Les « auteurs du projet s'attendent, dit-on, à voir crier les « peintres, mais ne savent-ils pas qu'heureusement aujour- « d'hui il y aura derrière eux tout ce que l'Europe compte « d'hommes distingués, tous ceux qui aiment l'art, la lit- « térature, l'histoire ; tous ceux enfin pour lesquels les jouis- « sances matérielles ne sont pas l'unique préoccupation de « la vie. Voudrait-on invoquer, pour se disculper, le grand « mot de santé publique, eh bien ! alors il suffisait, comme « tout le monde le reconnaît, de faire blanchir les murailles « à quelques pieds de hauteur, on eût assaini, éclairé les « rues étroites. Il eût fallu surtout étendre la mesure à l'in- « térieur infect et pestilentiel des maisons. Le premier effet « de l'ordonnance du conseil de santé, sera d'offrir à la mal- « heureuse population du Caire, qui souffre si cruellement « d'ophthalmie, d'immenses parois éclatantes de blancheur « qui pourront achever ce que l'influence pernicieuse du cli- « mat n'avait pu faire à elle seule. »

Vos vœux suivront, comme les nôtres, j'en suis sûr, Messieurs, les pas du digne champion de la science, qui va porter si loin le nom français, dans ces luttes généreuses dont la gloire ne se recueille qu'au milieu de dangers de tous les genres.

M. le Vte. de Madrid entretient l'assemblée de plusieurs découvertes Mérovingiennes faites par lui, décrit quelques-uns des objets découverts, dont il présente des dessins, et passe ensuite en revue les principaux édifices religieux du département de l'Aisne, en s'arrêtant particulièrement à la cathédrale de Laon.

M. le Mq^is^. de Vibraye, inspecteur des monuments de Loir-et-Cher, rend compte des restaurations du château de Blois, abandonné il y a quelques années au génie militaire. Grâces à l'intervention de M. de Vibraye, M. Dupont, restaurateur de la S^te^. Chapelle de Paris, a été chargé de rétablir la partie de François I. M. de Vibraye lui a communiqué un manuscrit qui pourra fournir, dit M. Dupont, des renseignements très-utiles pour cette restauration, et qui renferme également un dessin de la statue de Louis XII, qui décorait l'entrée principale et qui a été détruite pendant la révolution ; lorsque l'on restaurera cette partie du château de Blois, M. de Vibraye s'empressera de communiquer de nouveau son manuscrit à M. Dupont, afin qu'il puisse faire exécuter cette statue. — M. de Vibraye a découvert, dans une maison particulière de Blois, une fresque du XIIe. siècle, mais n'ayant pu empêcher qu'elle ne fût badigeonnée, il demande s'il existe un moyen d'enlever cette première couche de couleur.

M. Schmitt pense que c'est une opération très-délicate et regrette que M. le maire de S^t^. Savin ne puisse indiquer les moyens employés pour dégager les fresques de S^t^. Savin; —

peut-être pourrait-on obtenir l'indication d'un moyen en s'adressant au comité des arts et monuments; — M. Schmitt invite les membres de la Société à faire connaître ces sortes de découvertes au comité près le ministère de l'intérieur qui pourra quelquefois empêcher le badigeon ou au moins rendre la perte moins regrettable en faisant dessiner les peintures.

Sur l'invitation de M. le président, M. de Moussac, maire de St. Savin, annonce que l'on est parvenu à dégager presqu'entièrement les fresques qui décorent l'église de cette localité, et que l'on espère pouvoir les conserver; mais il craint que le peintre chargé de leur restauration ne soit mal secondé par ses ouvriers.

M. Schmitt annonce que le ministre de l'instruction publique a consacré une somme considérable pour faire dessiner et publier les fresques de St. Savin, afin d'assurer leur conservation, dans le cas où leur restauration ne suffirait pas pour atteindre ce but.

M. Chevalier, d'Angers, rappelle que M. le Cte. de Quatre-Barbes a entrepris de publier les œuvres du bon roi René d'Anjou; le produit de cette publication doit être consacré à l'érection d'une statue de René à Angers. Le modèle en plâtre de la statue, par M. David, d'Angers, est déjà arrivé à l'Hôtel de Ville, et il ne reste plus qu'à la couler en bronze, mais les sommes recueillies jusqu'à présent étant insuffisantes, M. Chevalier est venu à Paris afin de donner plus de publicité et d'extension à cette œuvre si patriotique : M. Chevalier dépose sur le bureau le registre de souscription.

M. le président donne lecture d'une note adressée par M. le Mqis. d'Espeuilles, relative aux ruines des bains gallo-romains de St.-Honoré, département de l'Allier, trouvés par M. d'Espeuilles dans une de ses propriétés. En comparant les distances indiquées sur la carte de Peutinger avec la situation de ces ruines, M. Hase pense que les débris découverts par M. d'Espeuilles

sont les restes de l'établissement thermal indiqué sur cette carte sous le nom d'*Aquæ Nisincii*, et qu'il y a lieu de rectifier sur ce point la notice de d'Anville, d'après laquelle la position d'*Aquæ Nisincii*, correspondrait à Bourbon-Lancy. La note de M. le Mq^is^. d'Espeuilles est accompagnée d'un plan colorié qui est communiqué à l'assemblée.

Le secrétaire donne lecture du rapport suivant adressé par lui à M. de Caumont en qualité d'inspecteur des monuments du Bas-Rhin, et *par interim* du Haut-Rhin :

RAPPORT DE M. ARTH.

Monsieur le Directeur,

Afin de remplir, autant que me le permet ma position en-dehors de toute influence administrative, mes fonctions d'inspecteur des monuments historiques, j'ai eu l'honneur de vous adresser, l'année dernière, un rapport relatif à quelques soi-disant restaurations exécutées dans les départements du Haut et du Bas-Rhin : cette année, j'en suis encore réduit à vous signaler des faits de même genre, quelques découvertes de peu d'importance, et de faibles progrès dans le mouvement archéologique des deux départements soumis provisoirement à mon inspection.

Dans le département du Haut-Rhin, on a continué à restaurer l'ancienne église abbatiale de Murbach (*Morbachum, Murbachum*, arrondissement de Colmar, canton de Soultz), fondée vers 727, par St. Firmin (1) et reconstruite au commencement du XIIe. siècle; mais il ne m'a pas été possible

(1) Mabillon, *Annales Ord. St. Bened.* t. I, p. 488 et 491, t. II, p. 76, 77, 58 et pièces justif. p. 700. — Laguille, *Hist. d'Alsace*, t. I., p. 80, 93 à 95 et pièces justif. p. 13.

d'aller apprécier par moi-même le mérite de ces travaux de restauration.

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer que le conseil municipal de Colmar a voté des fonds pour la création d'un musée d'antiquités : par suite de cette décision, et muni d'une autorisation de M. le conservateur des forêts du Bas-Rhin, M. le bibliothécaire de la ville est venu enlever et à fait transporter à Colmar trois bas-reliefs et plusieurs fragments antiques, gisants dans une forêt des environs de Saverne. Malgré la grossièreté et le mauvais état de ces sculptures, fort peu dignes de figurer dans un musée, mais très-intéressantes au lieu où elles se trouvaient, j'ai regretté vivement de n'avoir aucun caractère officiel pour m'opposer à la concession illégale de M. le conservateur des forêts et pour empêcher cet enlèvement, dont je n'ai été prévenu qu'au dernier moment: il a, du reste, été signalé à M. Mérimée, par M. Reiner, inspecteur du gouvernement.

J'ai déjà eu l'honneur de vous informer du commencement des travaux de restauration dans l'abside de la cathédrale de Strasbourg : suivant une malheureuse habitude, on s'est empressé de détruire, sauf à étudier ensuite les projets de restauration. L'enlèvement des stalles et des boiseries a mis à découvert les archivoltes de deux portes situées sur les côtés de l'abside (1), et au-dessous de la fenêtre du fond, deux colonnettes peu élevées, surmontées de chapiteaux un peu écrasés et ornés de bandelettes perlées. Les travaux sont suspendus jusqu'après le retour de l'architecte, qui est allé à grands frais étudier, en *Italie* et en *Orient*, le style roman

(1) Ces portes conduisent dans deux chapelles latérales, dans l'une desquelles sont conservées les archives de la cathédrale, et dont l'autre renferme le trésor.

de transition des bords du Rhin. — Dans le courant de l'été dernier, on a fait subir à la cathédrale une autre opération fort diversement jugée, mais que je ne crois pas devoir obtenir votre approbation : sous prétexte de faire disparaître une marche qu'il fallait descendre en entrant par les trois portes de l'ouest, et qui ne déparait en rien le monument, on a supprimé les degrés du parvis, en sorte que la façade se trouve aujourd'hui presque de niveau avec la place, et comme privée de sa base, si je puis m'exprimer ainsi. N'est-il pas déplorable qu'avec tous les comités institués par le gouvernement, avec nos inspecteurs-généraux et particuliers, avec notre luxe d'*Instructions*, de *Bulletins*, de *Statistiques*, et surtout avec les ressources de l'*Œuvre N.-D.* de Strasbourg, les restaurations d'un édifice aussi important, pour ne point parler de beaucoup d'autres, soient aussi mal dirigées, tandis que nos voisins d'Allemagne, d'Angleterre, et même de Belgique, restaurent admirablement leurs anciens monuments (1), et élèvent même, dans les différents styles du moyen-âge, de nouveaux édifices (2), où l'œil exercé de l'archéologue le plus exigeant trouverait peu de chose à reprendre ? — Pour être impartial, je dois vous dire que l'on vient de faire évacuer les boutiques construites autour de la cathédrale de Strasbourg, mais on n'a pu me dire si leur démolition est bien décidée.

En démolissant l'église de Nidermunster (*Monasterium inferius*), fondée par S^te^. Odile, vers la fin du VIIe.

(1) Voir les restaurations de l'église du temple, à Londres, de la chapelle de St. Georges, au château de Windsor; de la cathédrale d'Yorck; de l'hôtel de ville, à Louvain; du chœur de la cathédrale de Cologne, et des nombreuses restaurations exécutées en Bavière.

(2) V. les nouvelles *Maisons du parlement*, à Londres; le monu-

siècle (1), dans un vallon aux pieds de la montagne de St[e]. Odile, et consacrée de nouveau, probablement à la suite d'une reconstruction, en 1180, sous la célèbre abbesse Herrade de Landsbey (2), on a découvert une petite crypte, ornée de jolies colonnettes byzantines, dont il ne reste probablement plus rien à l'heure qu'il est. Cette découverte rend d'autant plus regrettable la démolition de cet édifice intéressant, pour lequel les autorités du département s'étaient, il y a quelques années, épris d'un beau zèle, alors qu'il était presqu'entièrement détruit.

A Saverne, on a découvert, l'été dernier, en creusant les fondations d'une maison, un nombre assez considérable de médailles romaines, la plupart très-frustes, qui ont été immédiatement disséminées dans toute la ville; celles que j'ai eu occasion d'examiner, étaient en petit et moyen bronze et à l'effigie des empereurs de la fin du III[e]. et du commencement du IV[e]. siècle. — Les travaux du canal de la Marne au Rhin n'ont point encore amené de découverte importante, sans doute parce qu'ils n'ont point été poussés à une profondeur suffisante : jusqu'à présent on n'a fait que déblayer un monticule factice, formé en grande partie par les débris d'un édifice extrêmement long, étroit, voûté et flanqué de contreforts très-saillants. D'après le style de quelques moulures, d'accord avec une date sculptée sur un linteau de porte trouvé parmi les décombres, cet édifice ne peut remonter au-delà de la fin du XVI[e]. siècle. On a déterré parmi

ment de Walter-Scott, à Edimbourg; les travaux de la nef de la cathédrale de Cologne, et les nombreuses constructions du roi Louis de Bavière.

(1) Mabillon, *Annales*, *Ord. S Bened.* t. II, p. 491 et 492. — *Gall. Christ.*, t. V, col. 838 et 842. — Laguille, *Hist. d'Alsace*, t. I, p. 83.

(2) *Gall. Christ.* t. V, col. 840.

les débris quelques médailles romaines de la même époque que les précédentes, différentes monnaies du moyen-âge, des fragments d'armures, deux fers de hallebarde terminés par un crochet, des ossements, etc., etc. M. le maire de Saverne m'a promis de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation des objets qui pourront être découverts ultérieurement. — En démolissant l'une des maisons qui bordaient ce monticule factice, on a retrouvé une inscription votive en l'honneur de Mercure et d'Apollon : la conservation de cette inscription parfaitement intacte, et déjà publiée par Schoepflin (1), est désormais assurée.

Une Société de maçons, chargée, depuis quelques années de réparer successivement les églises de l'arrondissement de Saverne, classés par le gouvernement, a entrepris, l'été dernier, la restauration de l'ancienne église de St.-Jean-de-Choux (canton de Saverne). Le socle de trois absides semi-circulaires a été repris en sous-œuvre, les pierres du revêtement, précédemment sillonné de plusieurs lézardes, ont été rajustées et leurs joints enduits de mastic, on ne pourrait qu'approuver ces différentes opérations, si comme à Neuviller on n'avait employé un mastic (inventé, m'a-t-on dit, par M. l'architecte-voyer), dont la couleur noire contraste désagréablement avec la teinte rougeâtre de la pierre ; et si l'on n'avait négligé de remplacer par des cintres les linteaux placés sans doute lors d'une précédente restauration, au-dessus des fenêtres des petites absides. L'inévitable badigeon, appliqué à l'intérieur de l'église, est moins choquant que ne le sont ordinairement les embellissements de ce genre ; nous ne saurions en dire autant de la décoration de la chaire et des autels surchargés de dorures et de clinquant, ni d'un grand œil des plus louches barbouillé sur la voûte en cul-de-four,

(1) *Alsatia illustrata*, t. I., p. 459 et 460.

de l'apside principale, mais ce sont là, sans doute, des enjolivements dont il faut laisser tout l'honneur au bon goût de M. le curé et de son conseil de fabrique.

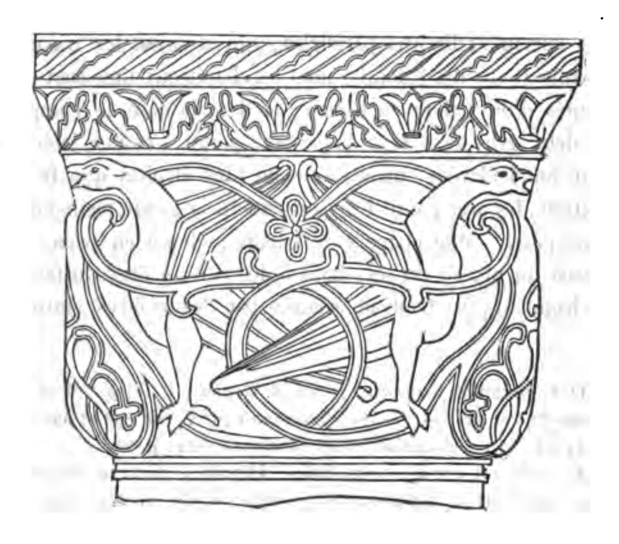
M. Albert Lenoir a bien voulu transmettre de ma part, au comité des monuments historiques, une note tendant à faire acquérir par le gouvernement et restaurer, une ancienne chapelle dépendant autrefois de l'abbaye de Neuviller (*Nonumvillare, Novavilla*, arrondissement de Saverne, canton de la Petite-Pierre), fondée par St. Firmin, et dotée par Sigebald, évêque de Metz, au commencement du VIIe. siècle (1). Cet antique édifice, incendié en 750 et restauré, vers 840, par Drogon, fils naturel de Charlemagne et évêque de Metz, qui y transféra, en 846, les reliques de St. Adolphe, un de ses prédécesseurs (2), se compose de deux chapelles superposées et en forme de basilique, c'est-à-dire divisées en trois nefs terminées par trois apsides semi-circulaires, voûtées en cul-de-four ; les trois nefs de l'étage inférieur sont voûtées d'arête sans nervures; les arcs-parallèles, qui séparent les travées, retombent sur des colonnes dont les chapiteaux unis sont surmontés d'un tailloir en biseau, et dont la base se compose de deux gros tores séparés par une gorge. Les nefs latérales étant aussi élevées, mais beaucoup plus étroites que la nef centrale, les arcs parallèles y présentent la forme plein-cintre outre-passé. Cette chapelle inférieure, élevée en partie au-dessus du niveau du sol, mais isolée par un fossé du terrain environnant, se trouvait éclairée par des fenêtres cintrées,

(1) V. Mabillon, *Annales, Ord. S. Bened*, t. II, p. 79 et 96, années 727 et 734 ; — *Gallia Christiana*, t. V, col. 833 et 834 et t. XIII, col. 704. — Laguille, *Hist. d'Alsace*, t. I, p. 95.

(2) *Gall Christ.* t. V, col. 834. — Laguille, *Hist. d'Alsace*, t. I, p. 96. — D.-A. Calmet, *Hist Eccles. et Civ. de Lorraine*, t. I, col. 662.

extrêmement petites, encore intactes, du côté du nord, mais remplacées du côté méridional par de grandes fenêtres cintrées encadrant des lancettes. Vers le milieu de la nef centrale, il existe une cavité d'environ 0m. 71c. de diamètre, qui pourrait avoir servi de cuve baptismale; mais s'il fallait en croire une ancienne tradition locale, cette cavité, aujourd'hui privée de son revêtement, aurait été une *source d'huile* destinée exclusivement aux besoins du sanctuaire, et qui aurait tari du moment que les moines en firent un objet de spéculation.

Les trois nefs de la chapelle supérieure sont séparés par deux rangs d'arcades en plein-cintre outre-passé, reposant sur des colonnes semblables à celles de l'étage inférieur, mais moins élevées, et dont les chapiteaux cubiques sont ornés de sculptures d'un relief très-bas, mais très-remarquables, comme vous pourrez en juger par les deux dessins ci-joints





que je dois à l'obligeance de M. Ph. de Golbery, membre de la Société. Ces deux sujets employés alternativement, se répètent sur les quatre faces de chaque chapiteau. Les trois nefs de l'étage supérieur n'ont jamais été voûtées; la charpente, peut-être découverte primitivement, est masquée par des profonds en bois soutenus par des corbeaux très-saillants; elles sont éclairées par des fenêtres cintrées de moyenne grandeur et sans ornements, mais aujourd'hui, celles de la grande nef sont masquées par la toiture qui descend sans interruption du grand comble sur les bas-côtés.—Faute de preuves, je n'oserais assigner une date précise à cet édifice; mais comme il est évidemment bien antérieur à l'église actuelle, dont les parties les plus anciennes peuvent être rapportées au XIe. ou au commencement du XIIe. siècle, on pourrait, je crois, sans trop de présomption, le faire remonter à la restauration de l'abbaye après l'incendie de 750, restauration qui paraît avoir été terminée seulement vers le milieu du IXe. siècle.

Depuis la remise de ma note, des propositions officielles

ont été faites au propriétaire, dont les prétentions ne me paraissent nullement exagérées : néanmoins la conclusion du marché a été suspendue par suite d'une différence de 1,000 fr. dont le propriétaire paraît décidé à ne rien rabattre, et dont le comité du ministre pourrait bien, ce nous semble, faire le sacrifice, pour assurer la conservation d'un monument aussi intéressant. Si, comme je l'espère, l'affaire est reprise et menée à bonne fin, il est à souhaiter que cet édifice ne demeure point à la discrétion des autorités locales, dont j'ai déjà eu occasion de vous signaler le mauvais goût, et que le gouvernement fasse diriger et surveiller les travaux de restauration par un architecte plus éclairé que ceux dont les œuvres nous ont jusqu'à présent révélé la complète ignorance en fait d'architecture du moyen-âge.

Je termine ce rapport déjà trop long, eu égard à son peu d'intérêt, en vous annonçant qu'il se prépare, à Strasbourg, un ouvrage important sur les monuments de l'Alsace : le texte sera rédigé par M. Schnegans, archiviste de la ville et auteur de l'*Histoire de l'Eglise de St.-Thomas ;* le dessin des figures doit être confié à M. Klein, artiste de mérite, et la partie architectonique sera exécutée par M. Perrin, architecte, dont les membres de la 10e. session du congrès scientifique de France se rappellent sans doute les beaux dessins et les riches portefeuilles. Avec de pareilles recommandations, cette publication, qui doit embrasser les vitraux, les armures, les sceaux, etc., etc., obtiendra sans doute le succès qu'elle ne peut manquer de mériter. Je m'empresserai de vous en faire parvenir le prospectus ou la livraison spécimen, dès que je l'aurai reçue.

COMMUNICATION DE M. LAJARD.

Invité par M. le président à vouloir bien donner quelques détails sur les découvertes faites récemment sur l'emplacement de l'antique Ninive, par M. Botta, consul de France, à

Mossoul, découvertes qui préoccupent si vivement le monde savant, M. Lajard dit que, dans l'état actuel des fouilles, on ne peut encore déterminer que quelques points généraux. Le savant académicien donne, à ce propos, de curieuses explications sur la théogonie assyrienne adoptée ensuite par les Perses. Quant aux caractères cunéiformes, les recherches persévérantes des philologues qui s'en sont occupés jusqu'à ce jour, ont été à peu près infructueuses, puisque, à l'exception de quelques noms de princes, ces caractères sont encore une énigme pour nous. Les inscriptions cunéiformes dont sont couvertes les dalles des couloirs nouvellement déblayés sur l'emplacement de Ninive, semblent même devoir compliquer la question, à raison de la disposition des caractères par groupes; telle est au moins l'opinion de quelques-uns de nos antiquaires du premier ordre.

Ces explications intéressent d'autant plus vivement l'assemblée que l'on sait que M. Lajard s'est beaucoup occupé de l'Orient, et particulièrement du culte de Mithra, sur lequel il a publié d'importants ouvrages.

Sont proclamés membres de la Société, après leur admission par le conseil administratif :

MM. l'Abbé CHAUSSOTTE, curé à St. Mandé, près Paris.
CÉSAIRE, propriétaire à St. Mandé, près Paris.
Louis DE CISSEY, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cissay, près Beaune.

M. le président remercie l'Institut Catholique de l'honorable hospitalité qu'elle a bien voulu accorder à la Société française pour la conservation des monuments, et lève la séance après avoir informé l'assemblée que la Société se réunira à Beauvais, le 29 avril prochain, après la séance extraordinaire de la Société des Antiquaires de Picardie.

Le Secrétaire, L. ARTH,
Inspecteur des monuments du Bas-Rhin.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Dans le département de Seine-et-Marne;

PAR M. EMMANUEL PATY,

Inspecteur des monuments historiques de ce département.

Chelles. — e gros bourg de Chelles, assis sur le versant méridional du côteau qui domine la Marne, était, au VIe. siècle, environné d'une vaste forêt. Son histoire commence avec celle des Franks. C'était à l'époque où ces braves compagnons de Mer-wig ou Mérovée, taillaient en pleine Gaule leurs royaumes militaires. Leurs bras commençaient à se lasser de frapper de grands coups sur les barbares conviés comme eux à la curée de Rome, forcée dans sa plus belle province. Déjà il leur fallait de belles *villæ* pour se délasser, de grandes forêts de chênes, où courir les cerfs et les sangliers. Ils ne faisaient d'ailleurs que suivre l'exemple de leurs princes ou chefs.

L'un d'eux, Clod-wig peut-être, choisit le lieu qui nous occupe pour y élever une villa, aux spacieux appartements remplis de richesses, et entourée d'exploitations agricoles. Comme il avait fallu abattre un grand nombre de chênes, les Gaulois donnèrent à ce lieu le nom de *Kâl* ou *Clairière*, les parlant-latin en firent *Kala*, et les français *Chelles*.

La reine Chlotilde, dont l'histoire a fait une sainte, ne tarda pas elle-même à choisir ce lieu voisin de Lutèce, pour y fonder un monastère fameux, sous le titre de St.-Georges. Des gauloises déchues ou menacées par la conquête, vinrent en grand nombre peupler ce pieux asile, et bientôt, villa, monastère et forêt eurent du retentissement en Gaule.

Hilpérik I vint souvent à Chelles; il aimait à y discuter avec ses évêques et à y convertir les Juifs; peut-être, sous ses ombrages, composa-t-il ces fameuses poésies, dont le moindre défaut, selon le chroniqueur Grégoire, était de *boiter de plusieurs pieds*. Toujours est-il qu'il y tomba sous les coups d'une femme, prodige d'audace, de génie et de scélératesse. Ce fut le premier drame sanglant qui se passa à Chelles.

L'histoire ne dit pas si Frédégonde, après son régicide, délaissa cette résidence royale. Elle sut du moins, à l'aide du bras de Landrik, son maire du palais et son amant, assurer la couronne à son jeune fils Chloter II. Ce prince, ainsi que son père *supposé*, affectionna Chelles, et y tint même souvent sa cour.

Dagobert I, qu'une chanson populaire qualifie de *bon roi*, y fit aussi de fréquents séjours. On peut croire que son ministre St. Eloy, travailla pour l'église abbatiale de St. Georges; le maître-autel, du moins, était sous son invocation, et long-temps, la *ville* de Chelles a conservé ses reliques dans l'une des cinq grandes chasses qu'elle possédait encore avant la révolution.

Clovis II, le fils de Dagobert, habita comme ses aïeux, la villa royale des bords de la Marne, et le tombeau de l'aîné de ses enfants, Chloter III, enrichit long-temps l'église St. Georges.

Vers le milieu du VIIe siècle, la reine Bathilde, esclave

dans sa jeunesse, veuve dans son printemps, fit abattre l'ancien monastère fondé par Chlotilde, et le remplaça par un autre plus considérable, qu'elle peupla, sous la conduite de sainte Bertille, de religieuses venues de l'abbaye de Jouarre. C'était une retraite qu'elle se préparait. Trop faible pour tenir tête aux orages d'une régence, maltraitée d'ailleurs par l'ambitieux maire Ebrowin, elle ne tarda pas en effet à venir se retirer à l'abbaye de Chelles, mais une violente douleur l'y attendait.

Hildérik II, son fils, devenu roi de Neustrie, d'Ostrasie, et de Burgundie, par la volonté des Leudes, jaloux des faveurs qu'Ebrowin prodiguait aux hommes libres, ne sut ni se faire aimer ni se faire craindre. Il osa même outrager dans la personne de Bodillo, ces mêmes Leudes qui l'avaient élu ; c'est-à-dire, qu'il tomba sous leurs coups dans la forêt de Chelles, ainsi que son épouse et son jeune fils. Bathilde versa d'abondantes larmes sur cette mort tragique de ses enfants, et mourut au monastère de Chelles, vers l'an 680.

La villa royale de Hilpérik semble avoir été dès lors tant soit peu délaissée. Mais l'abbaye, enrichie et sanctifiée par Bathilde, continua de recevoir de nobles et puissantes recluses; la plupart d'entr'elles n'oublièrent qu'à demi, dans le silence du cloître, les pompes du monde qui les avaient environnées : de graves désordres s'en suivirent.

Aussi la famille de Héristall envahit-elle de prime-abord l'abbaye de Chelles. Une des femmes de Karl-le-Martel, la brillante *Sonichilde*, y prit le voile. Après elle s'y retira la touchante Gisla ou Gisela, sœur de Karl-le-Grand. C'est par les ordres de cette princesse, devenue abbesse, que l'église abbatiale, construite en 662, par Bathilde, fut remplacée par une autre plus vaste et plus somptueuse, dont l'existence ne dépassa pas quatre siècles : elle fut entièrement détruite

par les flammes, au commencement de la première moitié du XIII°. siècle (1225). Pour la réédifier, on promena par tout le royaume les châsses de l'abbaye. C'était un usage consacré alors; les secours furent très-abondants; quelques personnes pieuses de l'endroit firent le reste.

Cette nouvelle basilique, restée la même à quelques changements près, jusqu'à l'époque de la révolution, n'existe plus aujourd'hui. Sa forme était celle d'une croix latine. Trois nefs la divisaient à l'intérieur : les deux latérales tournaient autour du sanctuaire. Comme dans le plus grand nombre des églises construites à cette époque, les murs du grand comble étaient ornés de galeries ouvertes, surmontées de grandes fenêtres ogivales. La tour, qui se faisait distinguer par sa hauteur, s'est écroulée à la fin du siècle dernier (1797). Cette église, dans laquelle on remarquait plusieurs pierres tombales du XI°. et du XII°. siècle, possédait un trésor qui, long-temps rivalisa avec celui de la riche abbaye de St. Denys.

La reine Hermantrude, épouse du lâche et faible Karl-le-Chauve, reçut en bénéfice l'abbaye de Chelles, où lui succéda sa fille Rothilda. Karl-le-Simple, qui avait donné ou laissé prendre une partie de son royaume, dépouilla cette princesse de son riche bénéfice pour le transporter à un nommé Haganon, fidèle conseiller qui, ce semble, le conseillait fort mal. Rothilda voulut résister : de là une petite guerre entre les deux parties intéressées; mais ce fut le duc Hugues-le-Blanc, qui profita de ce conflit : l'abbaye de Chelles devint Capétienne.

Rodbert, ou Robert-le-Pieux, ne montra pas moins de prédilection pour la résidence royale de Chelles, que ses prédécesseurs; il y convoqua même un concile dans les premières années du XI°. siècle (1027). Alors ce lieu était vraiment considérable : on y comptait jusqu'à neuf églises

qui existaient encore en partie vers la fin du siècle dernier ; et le roi, Philippe-Auguste, « en tirait, bon an, mal an, six vingt treize livres, ne plus, ne moins, » sans compter le droit que payaient au trésor royal les bouchers de la grande boucherie de Paris, pour envoyer paître leurs moutons dans les prairies de Chelles.

Sous le règne de Philippe V, les *manants* de ce lieu s'étant imaginé d'établir une *commune* sans l'autorisation royale, furent cités au parlement de Paris, par l'abbesse Marguerite de Pacy, comme ayant porté atteinte à ses droits..... Cette rébellion de ses vassaux valut 200 *livres* à l'abbaye de St. Georges.

Mais ces derniers ne se tinrent pas pour battus : ils obtinrent même plusieurs priviléges à la faveur des guerres des Anglais. Charles VI les exempta de diverses charges onéreuses, et leur permit en outre de s'entourer de *murs faits à chaux et à sable et de fossez* (1411). La villa royale n'existait plus alors, selon toute apparence, et l'abbaye elle-même était continuellement menacée.

En 1358, toutes les religieuses et leur abbesse, Alix de Pacy, vinrent se réfugier dans Paris, au milieu des soldats. Quelques années plus tard, la vertueuse Jehanne de la Forest, pour se mettre à l'abri des soldats anglais et des libertins, fit abattre un petit bois qui avoisinait le cloître, et pourtant, elle ne fut pas moins contrainte, ainsi que l'avait fait Alix, de mettre ses religieuses sous la protection des Parisiens.

Au XV[e]. siècle (1429), trois cents anglais vinrent s'abattre de nouveau sur l'abbaye royale de Chelles ; il n'y avait plus alors que quinze religieuses. Ces infortunées errèrent longtemps sans asile ; on avait pillé leurs provisions. Pour comble de malheur, le feu du ciel tomba bientôt après sur les bâtiments du monastère, qu'il fallut reconstruire en partie. Ce

dernier accident fut regardé comme une punition du ciel; car, dit le vieil abbé Lebœuf, « la discipline avait beaucoup perdu parmi tant d'embarras.

Le fait est que le désordre des religieuses de Chelles attira l'attention de l'évêque de Paris. Jehan de Beaumont essaya le premier de les réformer; il leur envoya donc un cordelier fameux, Olivier Maillard, qui plus d'une fois avait réussi dans de telles missions. Mais il ne fut pas si heureux à Chelles, il commença un beau discours qu'il ne put achever, l'abbesse ayant quitté brusquement le chapitre.

Jehan Simon, successeur de Jehan de Beaumont, remplaça les anciennes religieuses par de pieuses dames de Fontevrault (1499), dont les abbesses furent dès-lors à la nomination du roi, et choisies pour trois ans seulement. Jehanne de La Rivière, la première des *abbesses triennales*, n'eut d'abord que huit recluses avec elle; mais leur nombre augmenta tellement, que bientôt plusieurs d'entre elles purent aller peupler le monastère de Montmartre.

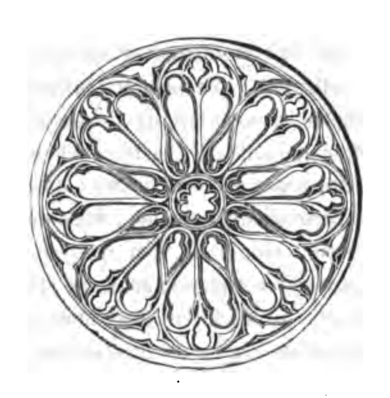
En 1717, Mademoiselle de Chartres, fille du régent et de Marie de Bourbon, prononçait ses vœux à l'abbaye de Chelles, en présence du cardinal de Nouailles, de sa mère et de Mlle. de Valois, sa sœur. On pense bien qu'avec cette nouvelle abbesse, le monastère recouvra son ancienne splendeur. Parmi les embellissements qui lui furent dus, nous citerons surtout les grilles du chœur de l'église de St.-Georges, qui passaient pour un chef-d'œuvre de serrurerie.

Nous lisons dans une des lettres de Madame de Sévigné, que des fêtes magnifiques eurent lieu à l'abbaye de Chelles, à l'occasion du sacre d'une sœur, de Madame de Fontanges. Les tentures et les diamants de la couronne, la musique et surtout le grand nombre des évêques qui y officiaient, surprirent tellement une femme arrivée depuis peu de sa province, qu'elle s'écria dans l'ivresse de l'admira-

tion : « *C'est ici un paradis ! — Eh non, Madame,* lui répondit vivement une duchesse, *il n'y aurait pas tant d'évêques.*

L'église paroissiale de Chelles, sous le titre de St. André, est située à l'est du village, sur une éminence isolée. Elle n'offre rien de remarquable, et nous a semblé appartenir au XIVe. ou au XVe. siècle.

Le territoire de Chelles consiste en terres labourables, en vignes et en prairies. Ce petit bourg, autrefois *ville*, était chef-lieu de l'ancien doyenné de Chelles, qui comprenait cinquante paroisses, au moins. Mais telle est l'instabilité des grandeurs humaines : Palmyre a encore ses colonnes brisées ; et *Chelles*, autre grande gloire déchue, ne possède plus rien, pas même des ruines !



LISTE CHRONOLOGIQUE

De quelques monuments des pays du Rhin, tirée de divers ouvrages (1),

ADRESSÉE PAR M. DE BRINCKEU,

Membre étranger de l'Institut des provinces de France, conseiller d'Etat du duché de Brunswic.

1re SÉRIE. 1000-1200.

1000. Le chapitre de St.-Adelbert à Aix-la-Chapelle, bâti par Otto III.

1001. L'église de Deutz, bâtie par l'archevêque Heribert.

1004-12. Le dôme de Bamberg.

1009. La chapelle de St.-Etienne, à Cologne.

(1) Les élements de ce tableau ont pour la plupart été tirés du journal allemand le *Kolner Domblatt*, nos. 17 et 18, année 1842 publié par Guillaume de Waldbruhl.

M. de Brinckeu vient d'envoyer à la Société le catalogue que nous nous empressons de publier. L'Allemagne Rhénane étant chaque année parcourue par un grand nombre de voyageurs, ce tableau ne sera pas sans utilité pour eux; il leur épargnera des recherches. Sans doute il y a des rectifications à apporter aux dates indiquées; des reconstructions de diverses époques devront être notées: ce catalogue est un canevas que les archéologues auront à remplir; les observations, additions ou rectifications qu'ils pourront y faire compléteront la Statistique monumentale des bords du Rhin.

(Note du comité de rédaction du bulletin.)

— Consécration du dôme de Mayence.
1010. La cathédrale de Kempen.
— La plus ancienne église de Rees, bâtie par Irmgard de Zutphen.
1011. La partie ouest du chœur de la cathédrale de Trèves, par l'archevêque Poppo.
1015. Fondation de la cathédrale de Strasbourg.
1019. La cathédrale de Bâle, inaugurée par Henri II.
1020. Augmentation de l'église des Apôtres, à Cologne.
— Fondation de l'église de St.-Etienne à Mayence, par Villégis.
1021. L'église de St.-Cunibert, à Cologne.
1022. L'église de St.-Séverin, à Cologne.
1024. L'église de Brauweilet, bâtie par la reine Richa.
1026. Le dôme de Spire, bâti par Conrad II.
1033. L'église d'Otterberg.
1037. Le chœur occidental et la crypte sous la nef au milieu du dôme de Mayence, bâti par Conrad II.
1040. L'église de St.-Pierre, à Louvain.
1047. L'église de Ste.-Gudule, à Bruxelles.
1050. Restauration de l'église de Maria-am-Bühl, à Cologne, faite par Hannon.
1056. L'église de Maria-Graden, à Cologne.
1059. L'église de St.-Georges, à Cologne.
1059-75. L'église abbatiale de Hirsau, rebâtie par Adalbert de Kalw.
1063. L'église de St.-Gangolphe, à Bamberg.
1068. Les tours et la crypte de l'église de St.-Géréon, à Cologne.
1072. Les tours de l'église de St.-Martin, à Cologne.
1073. L'église de Portendick, près d'Essen, bâtie par l'abbesse Swanhilde, et consacrée par Hannon.
— L'église de St.-Jacques, à Bamberg.

1081. Restauration de l'église de Xanten.

1083. L'abbaye de Laach, près d'Andernach.

Ère de transition.

1100. Construction des cintres surmontés du chœur, dans l'église de Sion, à Cologne.

1102-1138. Augmentation des tours de la cathédrale de Bamberg, par Otto-le-Saint. On dit que celui-ci a inventé une nouvelle manière de bâtir les fenêtres; et, en vérité, ces tours augmentées font voir le plein-cintre divisé en deux arcades ogivales.

1104. Klosterrad, près d'Aix-la-Chapelle, par Ailbert de Doornick.

1106. L'église Florin, à Coblentz. Fenêtres à plein-cintre; voûte ogivale.

1109. Restauration de l'église de Xanten, après l'incendie.

1119. L'église de Werden sur la Ruhr, restaurée par Eilbert d'Isenbourg. Fenêtres à plein-cintre et ogivales réunies.

1122-1152. La cathédrale de Freybourg; à plein-cintre et ogivale.

— L'église d'Odenheim, sur le mont Wigod, dans le districz de Kraich (Kraichgau), fondée par Brunon de Trèves.

1125. Le couvent de Kamp.

1130. Le couvent de Knechtsteden; à plein-cintre.

1131. La chapelle de Mettlach, bâtie en forme de tour; à plein-cintre et ogivale.

1138. Le corridor (Kreuzgang) du monastère de Halzel.

1140. L'église de St.-Gilles, à Nüremberg.

1142. L'église Blanche de Notre-Dame, à Francfort.

1147. La chapelle de St.-Marc, à Altenberg; des fenêtres ogivales.

1149. Augmentation de l'église collégiale d'Elten.
1150. La maison des Trois Mages à Trèves, plein-cintre et ogivale.
1151. L'église d'Offenbach au bord du Glan ; en ogive.
1157. Le palais impérial de Gelnhausen, par Frédéric Barberousse.
1159. Le château Rheineck. Le palais de l'archevêque à Cologne. Les tours de la cathédrale de Cologne.
1160. Le côté est du chœur de la cathédrale de Trèves, par l'archevêque Hillin ; à plein-cintre.
— Le couvent Meer, près de Clève.
1164. Les portes de la ville de Cologne.
1165. L'église de Xanten, bâtie de nouveau.
1180. La maison des Templiers, à Cologne ; à plein-cintre.
1181. L'église de St.-Willibord, à Wesel ; plein-cintre et ogives ensemble.
1182. L'église paroissiale de Coblentz ; voûte ogivale.
1184. Le château de Kaiserswerth.
1186. L'église de Münstereifel.
1188. L'église de Heisterbach ; des voûtes ogivales.
1197. Restauration de l'église d'Andernach.

3e. *époque, depuis l'an* 1200-1600.

1200. L'église de St.-Gangolph à Bamberg ; agrandie.
1208. Rénovation de l'église de St.-Castor, à Coblentz.
1209. Réédification du dôme de Neuss.
1210, L'église de St.-Jean-Baptiste, à Cologne.
— L'église de Notre-Dame, à Bruxelles.
— Le château Godesberg, par l'archevêque Théodorich.
1211. L'église des Frères de l'amour humain (Minnebrüder), à Oppeinhem, bâtie par Otto IV.
— L'église de Calcar.

1219. L'église de Ste.-Catherine, à Cologne.
1223. L'église d'Offenbach, sur le Glan, achevée.
1225. La tour de St.-André, à Cologne.
1227. Le décagone de St.-Géréon, à Cologne. Les églises déjà achevées qu'on voulait amplifier pareillement, étaient bâties dans le style franconien; il était donc nécessaire que les augmentations ne s'en éloignassent pas trop.
— L'église de St.-Adelgonde, à Emmerich.
1230. L'achèvement de l'église de Tholey.
1239. Le dôme de Mayence, consacré la seconde fois après l'incendie de l'an 1190.
1240, Restauration de l'église de St.-Maximin, à Trèves.
— Le couvent Starkerode.
1248. L'église de St.-Cunibert, à Cologne, augmentée.
— Fondation du dôme de Cologne.
1250. Restauration de l'église de St.-Etienne, à Mayence.
— L'église de Dürmersheim, où l'on fait des pélerinages.
1251. Augmentation du dôme de Freybourg.
1255. Fondation du dôme d'Altenberg.
— Fondation du couvent Grafenthal, près Goch.
1261. Les églises de St.-Jean et de St.-Cordule, à Cologne.
1262. L'église de St.-Catherine, à Oppenheim.
1265. Consécration du chœur du dôme d'Altenberg.
1272. L'église des Frères de l'amour humain (franciscains), à Heilbronn.
— Plan de l'église de Thann, dessiné par Erwin de Steinbach.
1273. L'église de St.-Gudule, à Bruxelles, rebâtie.
1275. Achèvement de la cathédrale de Strasbourg.
1276. L'église de Killbourg.
— La tour de la cathédrale de Strasbourg, commencée par Erwin de Steinbach.
1277. Amplification de l'église de Werden, par Albero, comte de Tetkelnburg.

1280. L'église de St. Kilian, à Heilbronn.
— La halle à Bruges.
1287. L'église de St.-Werner, à Bacharach.
1289. Le dôme d'Altenberg achevé.
1294-1327. Le château de Heidelberg.

2e. époque du style gothique.

1303. L'église de St.-Martin, à Oberwesel.
1306. L'église de Ste.-Claire, à Cologne.
1312. L'église de Notre-Dame, à Oberwesel.
1315. L'église d'Arnoual, près de Saarbruck.
1316. La partie de l'église de St.-Géréon, à Cologne, qu'on appelle Gerkammer.
1317. L'église de Ste.-Catherine, à Oppenheim, achevée.
1318. Erwin de Steinbach meurt. Son fils Jéan se charge du bâtiment de la tour; sa fille Sabine fait le plan du portail de la cathédrale de Strasbourg.
1320. Le château Lechenich, bâti par l'archevêque Henri de Virnebourg.
1322. Le chœur du dôme de Cologne est consacré.
1328. Les fonts baptismaux dans le dôme de Mayence.
1330. Le portail de l'église des Frères Mineurs, à Trèves.
1331. L'église de Notre-Dame de Wesel, bâtie par l'archevêque Beaudouin, de Trèves.
1333. La croix élevée près de Bonn, par l'archevêque Walram, de Cologne.
1341. L'église collégiale de Clèves, bâtie par le comte Théodorich IX.
1342. L'Hôtel-de-Ville d'Ypres.
1344. Achèvement de l'église de Calcar.
1350. Le dôme de Francfort.
1352. L'Hôtel-de-Ville d'Aix-la-Chapelle.

— Le chœur de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

1355-1361. L'église de Notre-Dame, à Nuremberg. Ruppert, architecte; Schonhofer, sculpteur.

1356. Le maître-autel du dôme de Cologne.

— Le palais impérial d'Aix-la-Chapelle, restauré.

1358. La tour de St.-Pierre, à Louvain.

1360. Consécration de l'église de St.-Wendel.

1361. La fontaine près de l'église de Notre-Dame de Nuremberg, sculptée par Schonhofer.

— Fondation de l'église de St.-Sebalde, à Nuremberg.

1370-79. La Maison-Longue, à Altenberg, bâtie par Wigbold de Kulm, et Raimbaud de Horchheim.

1371. La halle des bouchers, à Cologne. — Le siége royal près de Rhense.

1377. Consécration de l'église de St.-Sebalde à Nuremberg; fondation du dôme d'Ulm.

1387. L'église de Notre-Dame, à Bamberg.

1389. Restauration des tours du dôme de Xanten.

1390. L'Hôtel-de-Ville de Niederwesel.

1391. L'église de St.-Laurent, à Nuremberg.

1392. L'église de St.-Lambert, à Dusseldorf.

1393. L'église de Notre-Dame à Francfort. — Le couvent Marienthal, près d'Arnheim.

1394. La tour de St.-Séverin, à Cologne.

1397-1412. Le corridor ou cloître du dôme de Mayence, construit par Jean Weckerlin.

3me. *époque du style gothique.*

1401-1445. L'Hôtel-de-Ville de Bruxelles.

1405. Le chœur de l'église de Notre-Dame, à Coblentz, bâti par Jean d'Osterspei.

1408. L'Hôtel-de-Ville de Cologne.

1410. La chaire de l'église de Moselweiss.

1411. L'église de St.-Martin, à Venloo.

1414. Le chœur de l'église de St.-André, à Cologne.

1415. L'église de St.-Sauveur, à Duisburg. — Commencement de la tour du dôme de Francfort.

1422. Le couvent Veiye, à Venloo.

1426. Le chœur de l'église de St.-Sauveur, à Duisburg.

1429-1477. L'église de St. Mathieu, à Niederwesel.

1430. La cathédrale de Thann, bâtie par Henri Walch.

1439. La partie ouest du chœur de l'église de Ste.-Catherine, à Oppenheim. — La tour de la cathédrale de Strasbourg fut achevée par Henri Hüls.

1440. Le château de Clèves. — Restauration de l'église d'Emmerich.

1441. La maison Gürzenich, à Cologne. — La chapelle de St.-Goar, à Goar.

1450. L'hôpital Cues, sur les bords de la Moselle.

1452. La Steipe (hôtel-de-ville), à Trèves.

1454. La cathédrale d'Aix-la-Chapelle, achevée.

1464. La petite porte royale à Cologne. La balustrade du chœur de l'église Maria-am-Buhl, à Cologne.

1470. L'Hôtel-de-Ville d'Ulm.

1472. L'église paroissiale de Crefeld, bâtie par Frédéric de Mors.

1473. La grue du dôme de Cologne dans la position d'aujourd'hui.

1483. Restauration de l'église de St.-Aldegonde, à Emmerich.

1490. Consécration du dôme d'Ulm.

1492. Le St.-Sépulcre d'Alt-Thann. — Restauration de la halle, à Bruges.

4me. époque, décadence du style gothique.

1506-1519. Le mausolée de St.-Sebalde, à Nuremberg, sculpté et fondu par Vischer.
1507. Le palais de l'archevêque de Liége (maison de ville);
1509. La tour de l'église paroissiale de Francfort, achevée.
1512. Restauration de l'église de Ste.-Marie, à Wurzbourg.
1518. La tour de Ste.-Gudule, à Bruxelles.
1523. Le buffet d'orgues de l'église de Scta.-Maria-am-Buhl, à Cologne, appartenant au style renaissance.
1529. La tour de St.-Kilian, à Heilbronn, commencée en 1513.
1540. Agrandissement du château de Heidelberg, commencé en 1508.
1560. La halle poissonnière, à Cologne. — L'Hôtel-de-Ville d'Anvers.
1563. La tour de l'église de St.-Sauveur, à Duisburg.
1596. Le portail de l'Hôtel-de-Ville de Cologne, tout-à-fait en style renaissance.
1581. Restauration de l'Hôtel-de-Ville d'Anvers.
1629. L'église des Jésuites, à Cologne.

Il est naturel que les époques et les périodes ci-dessus données ne soient pas précisément séparées l'une de l'autre. Au contraire, elles se confondent plus ou moins d'après la prédilection, le goût des familles et des générations; car tandis que, par exemple, le mausolée de *St.-Sebalde*, à Nuremberg, touche au temps florissant de l'art, le buffet d'orgues de l'église de *St.-Maria-am-Buhl*, à Cologne, construit dans le même espace de temps d'environ dix ans, démontre déjà son entière dégénération.

ÉCLAIRCISSEMENTS

Sur une voie antique traversant l'Aquitaine-Novempopulaine, et circulant des bords de l'Océan, aux Pyrénées et en Espagne;

PAR M. LE B^ON. CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Inspecteur divisionnaire de la Société française, correspondant de l'Institut de France.

D'après une tradition généralement conservée dans les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, de Lot-et-Garonne et des Landes, une voie romaine dont on ne trouve point l'indication dans les itinéraires anciens (l'itinéraire d'Antonin, la table Théodosienne ou de Peutinger, etc), et appelée la voie de César, *iter Cæsaris, via Cæsaria, etc.*, dans des titres du moyen-âge, traversait l'Aquitaine-Novempopulaine, de la mer aux Pyrénées, et se dirigeait directement du *Caput Bojorum*, aujourd'hui la Teste de Buch, d'ou elle avait son point de départ, sur l'Espagne, par la vallée d'Aure.

Telles étaient les idées communément reçues dans ces contrées, sur le cours de cette route romaine ou plutôt gallo-romaine, si tant est que sa première construction ne remontât pas à une époque antérieure à la conquête de l'Aquitaine par J. César, lorsqu'il y a environ soixante-dix

à quatre-vingt ans, deux ingénieurs des ponts et chaussées, attachés à l'intendance des généralités d'Auch, Pau et Bayonne, formèrent le projet de suivre la voie Césarienne, de la vallée d'Aure jusques au bassin d'Arcachon, guidés par ses traces encore existantes et par la tradition locale. Ils trouvèrent un chemin profondément empierré de petits moellons, de cailloux et de gravois, ou une chaussée plus ou moins large, à raison des empiètements qu'elle a éprouvés de la part des riverains lorsqu'ils ne l'ont pas envahie et fait disparaître en entier, et qui, dans sa plus grande largeur, n'a plus au-delà de 6 mètres 50 centimètres (1).

Depuis son point de départ, la voie laisse la Garonne à l'Est, parcourt toujours les hauteurs, dans sa direction constante du Nord au Sud, et arrive ainsi de la mer à Sos, dans le département de Lot-et-Garonne, de là elle passe à Torrebren, à la Barrière, à la Mothe, à Bretagne, laissant la ville d'Eause (l'ancienne *Elusa*) (2), à une lieue d'elle, à l'Ouest. Puis courant encore vers le sud, elle coupe la route d'Eause à Condom, passe à Lanapax, à Dému et franchit également, avant d'arriver à ce dernier point, la

(1) Cette voie est aujourd'hui fort dégradée par les entreprises continuelles des riverains. Dans plusieurs parties de son cours elle est devenue simple chemin vicinal, titre qui garantit du moins son existence et maintient sa viabilité. Elle offre de distance en distance quelques bouts de chaussée, quelques parties de son ancien pavé, assez bien conservés, surtout dans la lande de Sos où l'on remarque encore la trace imprimée par les roues des chars antiques. Dans ses parties les moins dégradées elle présente aujourd'hui une largeur de 18 à 20 pieds; ses marges (*marginæ*), à droite et à gauche, ont presque partout disparu, par suite des rétrécissements que ses usurpateurs lui ont fait éprouver.

(2) Métropole civile et ecclésiastique de la Novempopulaine ou 3e. Aquitaine (*Aquitania tertia*), et avant, cité primordiale des *Novempopuli*, antérieurement à la division de l'Aquitaine en trois provinces séparées.

grande route de Nogaro à Vic-Fézensac, sur la hauteur de Dangué. On la suit à Pallane, à Lupiac, à Miélau.

En sortant ici du département du Gers, la voie passait à Bernadets-de-Bat, à la Peyre, Lalane, à Vidau, à Villambets, à Bugai, à Bernadets-dessus, à Lulilhone, dans les Landes de Capvern, et ensuite à Lortet, Sarrancolin, Arreou, Vieille, etc. Elle longeait la rive gauche de la Neste et pénétrait en Espagne par les ports de Plan, Cavarrère et Vielle; ces ports offraient les meilleurs passages qu'on trouve dans les Hautes-Pyrénées. C'est là que les Templiers et, depuis eux, les chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, avaient établi des hospices et des aides pour recevoir les voyageurs et les protéger en voyage.

La voie Césarienne, aussi désignée sur le nom de *Tanarèse* dans les Hautes-Pyrénées et le Gers, et de *Ténarèse* dans le Lot-et-Garonne et les Landes, dont on croit retrouver l'étymologie dans l'*iter Cæsaris*, suit la vive arête des côteaux depuis les landes de Bordeaux jusques aux Pyrénées, en évitant la rencontre des rivières, et ne traversant que celle de la Gélise à Sos et quelques petits ruisseaux sur toute cette ligne.

On doit remarquer ici que les coteaux que parcourait la voie formaient le point divisoire des rivières dont les unes vont se jeter dans la Garonne et les autres dans l'Adour. Ainsi, le Bouès qui longe la partie occidentale de ces côteaux va se perdre dans l'Arros qui se jette dans l'Adour, le Liron, la Baïse et l'Osse, coulent au fond du versant oriental de ces mêmes coteaux, et leurs eaux confondues vont se mêler à la Garonne.

Les marais qu'on trouve dans les landes de Lanemézan, donnent naissance aux deux Baïses, qui accrues plus tard par les eaux de fontaines et d'autres petits marais qu'elles trouvent sur leur passage, forment deux rivières assez considérables.

L'Osse qui commence dans les bois de Bernardets-de-Bat n'est à son origine qu'un petit ruisseau que les eaux pluviales convertissent en torrent. Le Bouès prend naissance dans les landes de Bernadetz-Dessus. Notre Tanarèse ne quittait pas la crête des coteaux entre le Bouès et la Baïse, lesquels aboutissent à la vallée d'Aure.

L'*iter Cæsaris* avait par le moyen de voies secondaires ou d'embranchement avec elles, des communications faciles avec plusieurs villes importantes placées à droite et à gauche de son cours; c'est ainsi qu'elle était en rapport avec une des principales cités des *Novempopuli* d'Aquitaine, *Lugdunum* (1), capitale des *Convenæ*, dont la fondation était due au grand Pompée. Cette ville qui conserve encore tant de traces et de souvenirs de son ancienne splendeur, communiquait avec la voie de César, par la rive droite de la Neste qu'on traverse à la Barthe. Cette route, en se rendant dans la vallée dont il a déjà été question, passait à l'ouest du territoire de la Barthe.

La Tanarèse établissait aussi un point de contact avec la

(1) Cette voie secondaire et d'embranchement de *Lugdunum Convenarum* à la Tanarèse, a porté quelques personnes à croire que cette dernière avec laquelle elles ont confondu la précédente communication, aboutissait en droite ligne à la capitale de *Convenæ*. Mais ici les faits parlent, et d'ailleurs de fortes raisons militaient pour que l'*iter Cæsaris* se dirigeât directement dans la vallée d'Aure, plutôt que de prendre cette première direction. En effet, le trajet pour se rendre en Espagne était bien plus court et plus facile par cette vallée, que par celles de Luchon et d'Aran. Des landes de Capvern que traversait cette route jusques au fond de la vallée d'Aure, l'espace à parcourir est plus court de près de moitié pour se rendre en Espagne qu'en prenant par St.-Bertrand de Comminges, et ensuite par les vallées d'Aran et de Luchon. Or, l'on sait combien les Romains étaient dans le tracé de leurs voies, ennemis des ricochets et des zigzags, qui n'étaient pas commandés par une absolue nécessité.

ville d'Auch (*Climberris*, *Augusta-Ausciorum* (1), chef-lieu des *Auscii*) par sa jonction avec la route ou voie d'*Elusa* à cette cité (Voyez l'itinéraire de Jérusalem et la Table de Peutinger) ; enfin, elle communiquait également avec la Garonne et les *Nitiobriges*, vers la position du *Castrum* romain d'Aiguillon (2), par un embranchement qui se dirigeait de Sos (l'*oppidum Sotiatium* de César) et de Barbaste, vers le passage actuel de Touars, sur ce fleuve, dans la direction de la mansion et position militaire d'*Excisum* (3) (aujourd'hui l'abbaye d'Eysse), et qui, au lieu dit de St.-Cosme, entre Aiguillon et le port Ste.-Marie, où l'on remarque les restes d'une terrasse romaine, se réunissait à la voie d'*Aginnum* à *Burdigala*, d'où ses ramifications s'étendaient à ces deux villes, et surtout à la première, sur ce point (4).

A cette occasion, nous ferons observer que c'est à tort que M. de Villeneuve-Bargemont, dans sa dissertation sur la position du peuple Sotiate dans l'Aquitaine, a pris cette branche accessoire de la *Tanarèse* ou *Ténarèse* de Sos à *Excisum*, pour la voie principale dont il n'avait pas connaissance, étant étranger au pays.

La partie la mieux conservée de notre voie est celle qu'on voit entre Sos et la Barrère, et les fragments qui traversent le territoire des communes de Bretagne, Ramousens, Cacarens, Lanapax, Dému, etc. ; mais, plus particulièrement

(1) La seconde en importance, des douze cités de la Novempopulaine, et qui devint la Métropole et le siége du gouvernement de cette province, après la destruction d'*Elusa*.

(2) Le *Fines* des *Nitiobriges* sur la voie d'*Aginnum* à *Burdigala* (Itin. d'Antonin. Table de Peutinger).

(3) Près de Villeneuve d'Agen dont cette mansion de la voie d'*Aginnum* à *Divona* (Cahors) est séparée par le Lot. C'était le *Fines* des *Nitiobriges* dans cette partie de leur territoire.

(4) Elle avait une communication bien plus courte et plus rapide avec Bordeaux à son point de départ par la Teste.

la fraction comprise entre Cacarens et Lanapax. On admire encore dans ce lieu plusieurs arches d'une hauteur prodigieuse sur lesquelles on voit des bois, des champs, des vignes. Les Romains qui savaient triompher de tous les obstacles et de toutes les difficultés que leur opposaient l'art et la nature, exécutèrent cet immense travail, dont la description n'existe encore nulle part, parce qu'il est comme relégué dans un lieu où les voyageurs et les curieux ne pénètrent guères, pour combler une énorme fondrière que la voie devait traverser. Ces arches dont la hardiesse et l'élévation étonnent l'imagination du spectateur, sont appelées vulgairement le *Pont du Diable*. Le ruisseau de la Vieuse, qui souvent devient un torrent, passe dessous.

Les communications des Gaules avec l'Espagne par la voie de terre et par la vallée d'Aure, ainsi que par les trois autres vallées, aux époques reculées auxquelles nous remontons dans ce mémoire, durent servir principalement au transit des marchandises, des denrées et du bétail, commerce assez actif, au rapport de Strabon, entre les Aquitains et les Espagnols que ces mêmes relations de commerce, ainsi que des affinités de mœurs, d'habitudes, de langage, mettaient, autant que leur voisinage, ces fréquents contacts les uns avec les autres. Les ports qu'on devait traverser dans cette région des Pyrénées devaient offrir de grandes difficultés pour le passage des troupes et des machines de guerres. Les Romains paraissent avoir peu fait pour rendre ces ports plus faciles et plus commodes, et dans les temps modernes on a à peine tenté quelques travaux sans importance dans ce même but; on ne doit pas cependant se dissimuler qu'une communication facile dans cette partie des Pyrénées, et par la vallée d'Aure surtout, seraient infiniment utiles pour les deux pays et particulièrement pour les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Gers.

Il est pourtant facile de reconnaître par les traces qui en subsistent encore que les Romains firent des travaux assez considérables dans la vallée d'Aspe et au Sumport *(Summum Pyreneum)*, par où s'opérait l'entrée en Espagne sur ce point de nos montagnes.

Du reste, les armées des Carthaginois, des Romains, des Goths, des Vandales, des Sarrazins, qui allaient d'Espagne dans les Gaules et *vice versâ*, prenaient de préférence par les ports des Basses-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales où les passages étaient plus faciles et plus commodes. Annibal allant faire la conquête de l'Italie traversa les Pyrénées dans la Catalogne. Les Suèves, les Alains et les Vandales suivirent la même direction pour conquérir l'Espagne. L'irruption des Sarrazins, sous Abdérame, eut lieu, en grande partie, par les Basses-Pyrénées, et après la défaite et la mort de leur général par Charles Martel, une part de l'armée vaincue se retirait par ces mêmes passages, lorsqu'elle fut attaquée et presque détruite par les habitants du Bigorre et du Béarn réunis qui lui livrèrent bataille dans la pleine d'Ossun et sur l'emplacement qui a conservé le nom de Lanne-Maurine, en souvenir de cette défaite.

D'un autre côté, le cours de la direction de la Tanarèse traça et facilita plusieurs fois, la marche de l'invasion et de la conquête dans la Novempopulaine ou l'ancienne Aquitaine de César (1). Il ne nous paraît pas douteux que le lieutenant de ce dernier, P. Crassus, arrivant du pays des *Petrocori* (les Périgourdins, dépendant alors de la Celtique) dans l'Aquitaine, limitée à cette époque par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, y parvint par la Tanarèse, c'est-à-dire par l'embran-

(1) Avant qu'Auguste n'eût agrandi son département en en étendant les limites jusques à la Loire, au détriment du territoire de la Celtique.

chement de St.-Cosme, de Touars sur cette rivière et de Barbaste, dont nous venons de parler, ce qui explique parfaitement comment et pourquoi Sos, l'*oppidum Sotiatum* des commentaires, le *Sotium* de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, fut la première ville, la première capitale de peuple qui se trouva sur son passage en arrivant sur le territoire des Aquitains. Après avoir vaincu les *Sotiates* et leur roi ou chef *Adcantuannus* (1), il suivit encore cette voie, mais dans sa ligne principale, de cette cité à Lanapax, dans le pays des *Elusates*, où il reçut sa soumission des députés des autres peuples novempopulains, mentionnés dans le IIIe livre de la guerre des Gaules (Commentaires de César) et leur accorda la paix qu'ils venaient lui demander : circonstance qui, d'après une ancienne et constante tradition, fit donner à ce même lieu le nom de *Lana pacis* ou plutôt de *Lanæ pax*, dont on a fait Lanapax et Lanepax qu'il porte encore. Rien dans ce fait ne contrarie le récit du conquérant des Gaules.

Cette route est encore celle que parcoururent au VIIe siècle, les Wascons qui de l'Espagne se répandirent dans la Novempopulaine, à laquelle ils donnèrent leur nom après l'avoir ravagée, et au IXe. Normands et Danois, venant de Bordeaux, et non moins cruels que les autres barbares, leurs prédécesseurs, qui ravagèrent cette même contrée, à dater du IIIe. siècle de notre ère. Le parcours de l'*iter Cæsaris* par ces hordes féroces, explique par quelle cause les villes d'Eause et de Sos, sur la ligne qu'elles suivirent, furent détruites de si bonne heure, et disparurent des premières sur le tableau des cités de la 3e. Aquitaine : destinée qui leur fut commune avec l'antique *Beneharnum*, ou la cité de Béarn (2).

(1) A. REX ADIETANVS sur les médailles autonomes de ces peuples. Leur cité y reçoit le nom de SOTIOTA, (Mionnet, de Lagoy, de Crazannes).

(2) Voyez entr'autres documents historiques sur cette marche des

Du reste, à l'époque dont nous parlons et dans tout le moyen-âge, la Tanarèse fut à peu près la seule voie praticable dans toute la Novempopulaine. Ce qui, à ce que l'on croit, motiva la qualification qui lui est donnée quelquefois dans des documents historiques du temps, d'*iter Vasum*; c'est-à-dire *le chemin des chemins, le grand chemin*, la voie par excellence. On a aussi pensé que *Vasum* pouvait être ici une abréviation, une contraction de *Vasatum* ou de *Vasatium (iter Vasatum), chemin de Basas.* Mais il ne faut point confondre la Tanarèse avec la voie romaine indiquée dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem et qui conduisait de la première de ces deux villes (*Burdigala*) à Toulouse, en passant par Basas, Eause et Auch.

Il s'en faut de beaucoup que tous les grands chemins ou chemins publics de l'empire Romain aient été décrits dans leurs itinéraires parvenus jusques à nous, itinéraires d'ailleurs qui ne sont parvenus jusques à nous que fort incomplets et par fragments, tels que la Table Théodosienne. On n'y a indiqué, en général, que les seules voies militaires, les routes impériales (*Viæ munitæ*) sur lesquelles étaient placées les mutations ou relais, et les mansions ou gîtes d'étapes, c'est-à-dire celles de ces communications qui étaient parcourues par les troupes en campagne, les généraux, les gouverneurs et les magistrats envoyés dans les provinces, les courriers et autres officiers de l'empereur, en mission. Mais en outre de ces routes, il en existait encore un assez grand nombre d'autres destinées à servir de débouché au commerce, à l'agriculture, à la circulation intérieure, et même aux relations extérieures, et de nation à nation, comme

barbares dans la Novempopulaine, la charte de Lescar citée par Marca (histoire du Béarn), etc. Les Normands, dans cette même incursion (en 844), ravagèrent également les cités de Basos, de Lectoure, de Dax (ou Acqs), de Bayonne (*Castrum Lapardum*), d'Oleron, de Lescar et de Tarbes.

notre voie Césarienne. Ces voies étaient souvent écartées des villes et des autres établissements auxquels aboutissaient les routes militaires, et circulaient au milieu des terres, placées sous la protection spéciale de Mercure, dieu du commerce et des voyageurs, ce qui n'empêchait pas que de distance en distance on y plaçât des vigies pour en assurer la libre circulation et en maintenir la sûreté.

Ce mémoire est le premier document itinéraire, géographique et historique, qui ait été publié sur la voie que nous venons de décrire et qui est très-peu connue. Sur ce point de vue il peut avoir droit à l'intérêt et appeler l'attention des hommes qui s'occupent de la géographie ancienne des Gaules.

C'est à l'embranchement dont nous avons parlé plus haut, de la Tanarèse avec la voie d'*Aginnum* à *Burdigala*, au point de St.-Côme, près d'Aiguillon et au pied d'une vieille tour pleine de constructions romaines (monument hermétique), qu'on a découvert il y a quelques années, avec plusieurs autres antiquités, les deux inscriptions suivantes, encore inédites, dont la première paraît avoir à l'*Iter Cæsaris* qui y reçoit le nom de VIA IVLIANA, et dont la seconde est dédiée à une divinité topique ou locale, et à *Bona*.

IVVENTVS . VIAE . IVLI
ANAE . PRO . SALVTE . IMP.
AVG. GENIOQVE . SEN. P. R. (1).

SEX. IVL. ACCEPIVS
GENIO . AMB.
ISSOVI . CVM
BONA (2).

(1) La jeunesse de la voie Julienne, pour la conservation des jours de l'empereur Auguste (ou de notre auguste Empereur), et au génie du Sénat du peuple romain.

(2) Sextus Julius Accepius, au génie d'Ambissovius et à Bona.

NOTICE

Sur quelques monuments du Bigorre (1842) ;

PAR M. CHARLES DES MOULINS,

Membre de l'Institut des provinces de France et du Conseil de la Société française.

§ 1. *Monuments gaulois, ou présumés tels.*

On n'a trouvé jusqu'ici, que je sache, dans l'ancien comté de Bigorre, ni pierres druidiques, ni instruments en silex, ni poteries, ni médailles gauloises ; et cependant, plusieurs provinces peu distantes sont abondamment parsemées de ces monuments, grands ou petits, du culte et des arts de nos premiers ancêtres. Leur absence est-elle due, dans certaines parties de la contrée, au manque de matériaux convenables pour quelques-uns, à la destruction de quelques autres, ou bien au défaut de recherches ? Quoi qu'il en soit, deux classes de témoignages ont traversé les siècles et perpétué jusqu'à nos jours le souvenir d'un état social antérieur à la civilisation gallo-romaine. L'une d'elles se compose des noms de cantons, de rivières, de villages, de vêtements, qui portent encore, dans la langue locale, les marques évidentes de leur origine celtique ; on trouve même quelques noms de lieux, qui, dans le reste du S.-O. de la France, passeraient à juste titre pour caractéristiques, et qui y seraient presque toujours concomitants de quelques monuments druidiques : tels sont

Pierrefite, *Peyrehite*, *Pareds de Thantoud*. La seconde classe se compose uniquement de tombeaux, monuments de la mort sur lesquels, partout, le temps semble avoir moins de prise; témoins souvent équivoques, presque toujours muets, toujours obscurs, des événements dont ils rappellent vaguement la mémoire, mais qui sont facilement ramenés à une origine analogue, par la comparaison des noms qui leur sont donnés et qui indiquent l'accord des traditions locales. En effet, dès qu'il s'agit de *tumulus*, en Bigorre, on les trouve désignés par les noms employés généralement dans le reste de la première Aquitaine et dans la seconde, ou par des appellations choisies dans le même ordre d'idées : *Pujols*, *Maoutes*, *Turons* (1), *Turonnets*, en roman-bigorrais *Tépés*.

Aucun *tumulus* du Bigorre n'a été fouillé, dit M. Davezac-Macaya (*Essais historiques sur le Bigorre*, t. 1, p. 16), et jusqu'à ce que ces témoins présumés de notre antique histoire aient été interrogés, nous ne pouvons leur assigner qu'une importance bien vague, puisque leur destination même laisse encore quelque place à l'incertitude.

Or, des fouilles de ce genre ne peuvent pas, en général, être faites par un étranger, par un voyageur isolé; le plus souvent même, il convient qu'il s'abstienne d'en demander l'autorisation. Mais une société savante peut tout autre chose, et peut tout faire avec convenance; une société surtout qui, comme la nôtre, ne parcourt point les provinces pour les dépouiller, mais les étudie en les enrichissant, puisqu'elle ne leur demande que les images, et leur assure la possession des monuments dont ses recherches ont pu leur procurer la connaissance.

(1) *Turon*, en patois bigorrais moderne, signifie *hauteur*, *lieu élevé*; peut-être de *Turio* bourgeon, excroissance, *Chiron* en Saintonge.

Mon but unique, dans cette partie de ma Notice, est donc de signaler à la Société française ceux des *tumulus* bigorrais que j'ai pu visiter pendant mon voyage de 1842, d'indiquer exactement leur position, leurs dimensions, leurs caractères extérieurs, et par là, de la mettre à même de visiter, sans perdre de temps, ceux qu'elle jugera les plus intéressants, lorsqu'elle ira tenir une de ses sessions dans les Pyrénées centrales. Alors, elle saura où trouver les personnes instruites et zélées qui ont mis tant d'empressement à me mettre sur la trace des richesses archéologiques de leur belle province, et tant d'obligeance à me faciliter les moyens de les visiter. Alors, elle pourra demander le concours de l'autorité locale pour faire exécuter les fouilles indispensables à une étude fructueuse de ses monuments.

La tradition du pays distingue deux sortes de monceaux de terres rapportées; elle désigne sous le nom de *Turons* ceux qui passent pour être les sépultures de guerriers illustres, et sous celui de *Maoutes* (Motte, la Mothe) ceux qui passent pour avoir servi de lieux de ralliement et de refuge, en cas d'attaque, aux habitants des campagnes. J'ignore dans quelle classe elle range ceux d'*Ossun* et de *Lescurry*, cités par M. Davezac, et que je n'ai pas vus (1).

Les renseignements qu'ont bien voulu me donner MM. le docteur Bruzeaud, médecin à Bagnères-de-Bigorre, Philippe, naturaliste de la même ville, et Carrère, notaire à Bernac-Debat, m'ont successivement fait connaître l'existence d'une ligne peu flexueuse, courant du N.-N.-E. au S.-S.-O. sur une longueur de dix mille mètres environ, et sur laquelle se trouvent placés sept de ces monceaux de terres rapportées. Le croquis, relevé approximativement (en augmentant

(1) Ossun est à 10-11 kilom S.-O., et Lescurry à 12-13 kilom. N.-N.-E. de Tarbes.

les dimensions) sur la carte des Hautes-Pyrénées dans l'*Atlas national de France*, donnera une idée de la position de ces monuments et de celle des chefs-lieux des communes où ils se trouvent ; leurs noms sont écrits à l'encre rouge, ainsi que ceux des monuments de l'époque gallo-romaine dont je parlerai dans le §. 2. Parmi ces derniers doit être rangé le prétendu *tumulus* d'Astugue, ce qui réduit à six le nombre de ces monuments placés sur la ligne dont j'ai parlé. Encore faut-il en soustraire celui de Bernac-Debat, qui se trouve placé au N.-O., en dehors de cette ligne, dans un bas-fond, et qui présente des caractères un peu différents de ceux des cinq grands *tumulus*. L'un des cinq est isolé; les quatre autres sont réunis deux à deux. La distance comprise sur cette petite carte entre Momères et Bagnères-de-Bigorre, est de 12,000 mètres; les distances intermédiaires ont été posées approximativement.

A. *Tumulus géminé* de Montgaillard, vulgairement nommé *les Pujols*. — Je l'ai visité avec M. le Dr. Bruzeaud, propriétaire influent et membre du conseil municipal de Montgaillard, qui fait espérer toutes les facilités désirables dans le cas où l'on voudrait ouvrir une tranchée dans le monument. — Les deux buttes, inégales, contiguës, et élevées sur une base commune, couronnent le coteau occidental de la vallée de l'Adour, au pied duquel est bâti le village de Montgaillard. Elles passent dans le pays pour un second *Camp de César* (au N. et à 4 kilom. de celui de Pouzac); mais il n'existe aucun caractère rigoureusement comparable dans les deux localités. Vus de la grande route en venant du côté de Bagnères, les *Pujols* présentent à peu près cet aspect (fig. 1.). Dans cette position, on ne voit que le grand *tumulus b* qui cache le petit (*a* de la fig. 2.); le mamelon apparent *g* n'est que le prolongement de la croupe formée par le déblai du fossé *f*, lequel se prolonge en *h*. — On monte sans fatigue aux *Pujols* en tournant le coteau

par la grande route de Lourde, puis en parcourant de l'O. à l'E. la croupe du plateau. De cette éminence on voit fort bien au N.-N.-E. le *Turon* de Bernac-Dessus, que je décrirai tout-à-l'heure, au S.-E. le *Camp de César* de Pouzac, et au S.-O. le camp retranché d'Astugue ; mais, d'Astugue, on ne peut pas voir le *Camp de César*.

Les *Pujols*, vus du côté de l'O., à 60 mètres environ de distance, se présentent ainsi (fig. 2.) : la ligne *e-f*, bord du champ sur lequel l'observateur est placé, cache le fossé, large à peu près de 5 mètres et profond de 3, qui s'étend en ligne droite du N. au S., et qui descend rapidement en *e* et en *f*, en conservant la même direction, le long des flancs de la croupe du plateau. Ce fossé est très-bien conservé, quoique son fond soit sans doute exhaussé par les anciens éboulements de ses bords, maintenant fixés par le gazon. Les deux *tumulus* sont faits de la terre du fossé, du moins en grande partie. Sur leur flanc oriental, on voit une petite coupure faite pour carrer un champ, et cette coupure laisse voir les couches horizontales et distinctes formées par les terres jectisses. Ces terres sont mêlées de fragments de schiste argilo-sableux, rouge ou jaunâtre, contenant quelques parties noires, comme charbonneuses ou brillantes, et ressemblant à certains lignites : ce sont des traces de minerai de fer, dues probablement, comme dans les Landes de Gascogne, à la minéralisation des racines de bruyère. Au premier coup-d'œil, on prendrait certains morceaux rouges pour des fragments de briques, mais on reconnaît tout de suite que ce remblai ne contient ni objets fabriqués ni pierres un peu volumineuses. J'ai vu seulement un gros bloc anguleux de quartzite blanc, faisant saillie hors de cette petite coupe artificielle, dont une autre couche présente, au lieu de fragments rouges et jaunes, de menus débris d'un schiste argileux brun, dont l'aspect rappelle certains minerais de fer du Périgord et des Landes.

Le *tumulus a* a environ 8 mètres, et le *tumulus b* environ 12 mètres de hauteur à partir du fond du fossé. Ils sont tous deux couverts de bruyère, sans arbustes, sans gazons serrés, sans pierres. On prétend qu'autour d'eux, ou sur eux, on a trouvé quelques morceaux de ferrements; mais je n'ai pu savoir de quelle forme. La pièce de bruyère, entourée de cultures, que les *tumulus* couvrent presqu'en entier, est restée à l'état de communal.

Le point *c* de la fig. 2 est une petite tranchée ouverte dans les déblais du fossé, pour y faire passer un chemin de service. La terre tirée de cette tranchée a été jetée en *d* sur l'ancien déblai *g* du fossé, déblai dont ce surcroît récent se distingue à la première vue. Les deux *tumulus* et les déblais du fossé qui leur font suite au N. et au S., forment ensemble une croupe obtuse qui court à peu près N.-O. S.-E., et qui est légèrement coudée vers son extrémité Nord.

Il est fort difficile de reconnaître quelle a été la direction du fossé qui devait ceindre le monument sur les trois autres côtés de la colline. Celle-ci présente, au N.-E., à 100 mètres au moins de distance et à 15 ou 18 mètres au dessous du sommet du *tumulus b*, un second sommet, naturel, formant un petit plateau ovale, nivelé, assez régulier, et recouvert d'un tas de cailloux roulés et de fragments anguleux de diverses substances et grosseurs; mais on n'y voit rien de taillé, et M. Bruzeaud regarde ces pierres comme un simple *meurger* extrait des champs voisins. Un peu plus loin, sur le penchant N.-E. du coteau, on trouve de très-gros blocs *roulés* de quartzite blanc, comme celui dont j'ai parlé plus haut, et qui, extraits des champs voisins, ont été déposés au bord du chemin le long duquel un bon nombre d'entr'eux ont déjà été employés pour un mur de terrassement.

Il est visible, en outre, que les champs du grand plateau intermédiaire aux *tumulus* et au second sommet, ont été

nivelés, et qu'une coupure a été faite, au midi de ce plateau, pour y planter une haie, et limiter une vigne voisine du pied du *tumulus b* et un champ qui fait suite à cette vigne. Tous ces travaux ont eu pour résultat de rendre très-indistinctes les traces du fossé qui devait compléter l'enceinte antique. On voit assez clairement que ce fossé traversait la vigne actuelle (au midi), puis revenait vers le N.-E. à travers le champ qui fait suite; mais de là, passait-il sur le plateau qui sépare les *tumulus* du second sommet ? M. Bruzeaud croit reconnaître, au contraire, qu'il embrassait le plateau tout entier et le second sommet. Quelques traces de dépressions çà et là, et surtout la profondeur à laquelle descend, de chaque côté de la croupe du plateau général de la colline, le grand fossé bien conservé de l'Ouest, semblent confirmer cette dernière supposition. La pente des côtés N. et S. de la colline est, du reste, assez rapide pour qu'on puisse supposer que le fossé d'enceinte n'était pas absolument continu, et pouvait être remplacé, sans désavantage, par de simples palissades sur les points les plus déclives, s'il s'agissait d'un lieu dont on eût à défendre l'accès.

B. TUMULUS simple (*Turon*) de Bernac-Dessus. — Ce magnifique *tumulus en forme de cloche* (de Caumont, Cours d'antiq. monum., t. 1, p. 126), très-semblable à celui de Lamothe-St.-Front (Dordogne), est placé au sommet du coteau qui borde le côté oriental de la vallée de l'Adour, à 4 kilom. N.-N.-E. des *Pujols* de Montgaillard, et à 1 kilom. S.-S.-O. de la *Maoute* de Barbazan-Dessus : de son sommet, on voit parfaitement l'un et l'autre de ces points. Je l'ai visité, ainsi que les deux suivants, en compagnie de MM. Carrère et Philippe. On le voit très-bien de la grande route de Bagnères à Tarbes, et il fait même alors plus d'effet que sa hauteur propre ne le comporte, à cause de l'élévation de la colline qui

lui sert de base (1). Il est circulaire, conique, très-régulier, couvert de bruyères et sans mélange de pierres. Son sommet, tronqué et assez applani, a 13 mètres de diamètre : sa base, rongée par les propriétaires voisins pour niveler leurs champs, a encore 130 mètres de tour : sa hauteur est de 12 à 13 mètres, et ses flancs sont très-escarpés. Il s'élève au milieu d'une vaste plate-forme bien nivelée, à peu près circulaire, qui forme un promontoire élargi au bout d'une longue et large croupe courant de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O. Cette plate-forme et le commencement de la croupe qui y fait suite, sont bordés d'un talus escarpé, de 2 à 4 mètres en contre-bas. Le talus est couvert de haies ou broussailles, et couronné d'une bordure d'arbres assez bien espacés (fig. 3).

C. Tumulus *géminé (Maoute)* de Barbazan-Dessus. — Ce *tumulus*, placé sur le point culminant du second rang de coteaux qui bordent la vallée de l'Adour (rive droite), est très-difficile à étudier, à cause des taillis épais et des broussailles qui le couvrent entièrement, ainsi que tous les coteaux qui l'avoisinent. Vu du premier rang de coteaux (sur lequel est situé le *Turon* de Bernac-Dessus), il n'est que faiblement indiqué par trois rehaussements successifs dans la silhouette des bois qui couronnent la crête du second rang.

En suivant, de l'E. à l'O., la crête du second rang de coteaux, on trouve d'abord un fossé large de 5 mètres environ, qui descend directement du S. au N. dans le vallon latéral à droite, profond de 60 à 70 mètres. Ce fossé traversé, on est au pied du petit *tumulus a*, couvert de bois taillis et formé uniquement de terres rapportées, sans mélange de pierres (ce que laisse bien voir une tranchée ouverte dans sa masse pour expulser un renard). Ce premier *tumulus*,

(1) C'est sans doute pour cette raison que la carte de Cassini le figure comme si c'était un sommet *naturel*, et sans lui donner de nom.

à peu près circulaire, a environ 3 mètres de haut à ses côtés S. et E.; mais il en a à peu près 20 du côté du Nord, à cause de la déclivité rapide du coteau, sur laquelle il forme une sorte de *cavalier*. Il se termine, au bas de cette pente, par une dépression, reste de son ancien fossé, qui s'embranche avec le grand fossé N.-S. qu'on a traversé en arrivant. Ce second fossé, qui est peu marqué, remonte, en circonscrivant le *tumulus*, jusqu'à une petite plate-forme d'écorchement de 6 à 8 mètres de largeur, qui sépare ce *tumulus a* du *tumulus b*, et qui résulte évidemment de l'enlèvement des terres qui ont servi à élever le second.

L'un est ovale, de 10 à 12 mètres de haut sur ses côtés E., N. et O., et d'environ 120 mètres de tour. Il est couvert d'un fourré tellement épais, de ronces, d'ajoncs et de broussailles, que ce fut à coups redoublés du canon de son fusil, que M. Carrère réussit à nous frayer un passage sur le sommet et sur le flanc sud qui est très-escarpé, et descend directement jusqu'à une profondeur considérable dans le vallon. Aussi n'y a-t-il point de fossé méridional: mais comme on a employé, pour élever la butte, la terre de la crête du coteau à l'Ouest, il en résulte, de ce côté, une seconde plate-forme d'écorchement qui ressemble à un large fossé suivi d'une coupure, et qui me fit croire d'abord à l'existence d'un troisième *tumulus*, plus petit, à l'Ouest; un examen attentif et l'absence de circonscription de ce côté me fit renoncer à cette idée; en effet, le *tumulus b* est visiblement circonscrit, au Nord, par les restes d'un fossé un peu éloigné de sa base, et ce fossé relie les deux plates-formes d'écorchement (fig. 4).

Le sommet du tumulus *b* et ses flancs, à l'exception du côté sud, sont presque dégarnis d'arbres, et on n'y voit pas de souches anciennes. On n'y trouve pas non plus une seule pierre. Il paraît que cette butte est rarement visitée, et on dit que des histoires de fées s'y rattachent.

D. TUMULUS simple (*Maoute de la Barthe*) de Bernac-Debat. — Ce joli *petit tumulus conique* (de Caumont, Cours d'antiq. monum. T. 1. p. 126), qui me paraît semblable à celui qu'on voit à Fossemagne (Dordogne) sur la route de Périgueux à Brives, ne fait pas partie de la ligne de monuments qui s'étend de Barbazan-Dessus à Astugue, non qu'il s'écarte beaucoup de cette ligne, mais parce qu'il est caché dans la plaine de l'Adour, au pied du coteau qui porte le *Turon* de Bernac-Dessus, dans la partie du *Bois* marécageux *de la Barthe* qui dépend de la commune de Bernac-Debat (d'en bas). La coupe toute récente de ce bois où l'on n'a laissé que des baliveaux, m'a permis de voir nettement ce monument qui est très-régulier (fig. 5). A son sommet et un peu sur le côté, se trouvait un chêne énorme, plus que séculaire, qui vient d'être abattu.

Cette *Maoute*, parfaitement circulaire, a 3 à 4 mètres de haut : son sommet, tronqué et applani, a 8 mètres de diamètre; sa base, d'environ 50 mètres de tour, est complètement entourée par l'excavation très-régulière qui a fourni les matériaux de sa construction, et qui forme un fossé peu profond, de 3 mètres de largeur.

M. Davezac (t. II. p. 275) prend note d'un vestige du culte druidique en Bigorre : la formule *Au gui l'an neuf* s'y trouve reproduite à Tarbes sous la forme *Guy-ron-deu*. Dans le Lot-et-Garonne, on a conservé la forme *Guy-llon-né*, qui se retrouve exactement dans le nom du lieu dit les *Guillonnets*, commune de *St.-Aigne* près Bergerac (Dordogne).

Feu l'abbé Palassou, auteur des *Essais sur la minéralogie des Monts Pyrénées*, a publié en 1821 une cinquantaine de pages de *Recherches relatives aux anciens camps de la Novempopulaine*. Ce mémoire, résultat de nombreuses observations, est pourtant un travail d'érudition plutôt que de description : il est suivi d'une liste de 55 de ces *camps retran-*

chés, visités soit par l'auteur lui-même, soit par MM. de Grateloup, Léon Dufour, le baron de Vallier, le marquis de Chesnel, etc., tant dans le Béarn qu'aux environs de Dax, de St.-Sever, dans la Chalosse, etc. Il importe de tenir compte des noms sous lesquels ces monuments sont connus dans le pays (1). Dix-sept d'entr'eux portent les noms de *Castera*, *Castra*, *Casterot*, *Castet*, *Castella* (en basque), *Lous Casteras*, ou *Las Casterasses*. Parmi tous ces synonymes, le plus commun est *Castera*. Douze autres lieux sont mentionnés sur les cartes géographiques de la Novempopulaine sous ce dernier nom, mais sans que M. Palassou ait pu se procurer de renseignements précis sur leur compte. L'un d'eux, situé au N. de Tarbes, entre cette ville et Rabastens, doit être le monument de *Lescurry* cité par M. Davezac. J'en reviens aux cinquante-cinq qui figurent sur la liste détaillée. Trois portent le nom de *Motte*; cinq autres sont distingués par les cinq noms synonymes de *Turon*, *Turouna*, *Turon des Maures*, *Tuc* et *Tucolle*; trois autres enfin sont appelés *Camps de César*, et il est à remarquer que M. Palassou ne cite, dans le Bigorre proprement dit, que trois monuments, Juillan près Ossun, Lescurry et Pouzac.

La première observation qui se présente à l'esprit, lorsqu'on lit avec attention la Notice du vénérable et savant géologue, est qu'il a confondu sous le nom unique de *camps retranchés* toutes les accumulations de terres, faites anciennement de main d'homme, sans mélanges de pierres, et qu'il n'a tenu aucun compte de leurs formes. Il dit bien, en général, que ces monuments se font remarquer « par la res-

(1) Plusieurs de ces monticules sont situés dans le territoire de localités qui portent elles-mêmes des noms analogues : *Montaut*, *Castelnau*, *Serrecastet*, *Castetner*, *Castets-Sarrazin*, *Montmour*, (*mons Mororum*). St.-Sever de Gascogne est désigné sous le nom de *Castrum Cœsaris*.

« semblance de leur forme, laquelle paraît indiquer qu'ils « ont été construits sur un plan général et sans doute à la « même époque (p. 159), et plus loin (p. 160-161) que « ces camps sont ordinairement d'une forme *ovale* ou « *ronde*..... que des revêtements en terre gazonnée et faits « en talus, forment leur enceinte qui, *partout*, est couronnée « d'un parapet, plus élevé du côté où l'accès était le plus « facile..... qu'aucune ouverture n'en facilite l'entrée, et « qu'il faut gravir le talus et franchir le parapet pour s'y « introduire. » Mais, malgré cette caractéristique générale, la liste des 55 monuments en signale spécialement deux *ronds*, quatre *ovales*, trois *elliptiques*; quatre autres enfin sont *rectangulaires*, en y comprenant celui de Pouzac et celui de Morlanne que M. Palassou dit être de même forme. Le *Castera* de Monein offre quelques vestiges d'une entrée et de maçonnerie : le *Castera* de Morlanne a une ouverture à l'Est; M. Palassou en admet par conséquent une aussi pour le *camp de César* de Pouzac. En outre, les courtes descriptions communiquées par MM. de Chesnel, de Grateloup, Léon Dufour, etc., font quelquefois mention de protubérances ou *redoutes* contenues dans ces enceintes; et ces deux remarques me font penser que M. Palassou n'a point prétendu exclure de ses *Recherches* les simples *tumulus* qui n'ont assurément pas de parapet pour couronnement de leur masse, mais que partout où il a trouvé soit un fossé et un parapet, soit un talus en contrebas qui en tient lieu, il a considéré comme *camp retranché* l'espace circonscrit par ces ouvrages. Or, il a trouvé partout des fossés ou des talus, puisque c'est de là qu'a nécessairement été tirée la masse de la plus simple *Maoute*.

M. de Grateloup, dans les notes qu'il a fournies à M. l'abbé Palassou, distingue au contraire avec soin les *camps retranchés* (CASTETS), des *tumulus* (MOTTES) qui ne sont, dit-il, jamais entourés de parapets ni de fossés, et dans

lesquels M. le comte de Poudenx, qui les rapporte aux peuples Celtes, et M. de Lucat ont trouvé quelquefois des monnaies. Aussi M. de Grateloup ne signale spécialement que des camps retranchés, et se borne à dire que les *tumulus coniques* sont assez multipliés dans le département des Landes.

Une semblable distinction paraît avoir été établie par le savant antiquaire de Toulouse, M. Alexandre Du Mège, dans une note adressée à M. l'abbé Palassou, et citée par ce dernier à la fin de son travail : « Je n'affirmerai pas, dit M. Du Mège, « qu'il n'existe dans le Comminges aucun camp *semblable* « *à ceux du Béarn :* on y voit des restes de camps évidem- « ment *romains ;* leur tracé forme ordinairement un paral- « lélogramme. » Si M. Du Mège eût entendu, par *camps semblables à ceux du Béarn*, les camps rectangulaires qui seraient réellement *dépourvus de toute ouverture*, il aurait mentionné cette ouverture comme caractéristique de ceux qu'il appelle *romains*. Or, il ne leur donne pour caractère que la forme *parallélogrammique ;* donc, les *camps du Béarn* sont, pour lui, ceux désignés dans la caractéristique générale de M. Palassou comme *ovales* ou *ronds*.

Ceci posé, nous venons de voir que trois des quatre camps rectangulaires de M. Palassou ont une ouverture. Je crois qu'on ne peut guère affirmer qu'il n'y ait eu aucun abord facile pour entrer dans le camp d'Astugue que je décrirai, ainsi que celui de Pouzac, dans le paragraphe suivant ; et, m'en tenant à la caractéristique de M. Du Mège, à la forme *rectangulaire*, je considérerai ces deux camps comme *romains*, jusqu'à preuve du contraire.

Quant aux camps *ronds* ou *ovales* de M. l'abbé Palassou, je m'en suis tenu à l'opinion commune qui les considère comme des *tombelles* ou *tumulus gaulois*. Je n'ignore pas qu'il existe quelque analogie de forme entre le plan à terre de nos *tumulus géminés* et l'assiette des châteaux dits *Normands* de l'Angleterre et du Bordelais, telle que M. Jouannet l'a décrite et

figurée dans le Recueil académique de Bordeaux (1) pour 1830 ; mais je ne saurais croire que dans un pays comme le Bigorre, où certes on ne manque pas de pierres, on eût trouvé quelque intérêt à épierrer le sol des monuments de ce genre, jusqu'à n'y pas laisser un caillou gros comme la moitié du poing. Quant à l'invasion des Normands, elle fut de courte durée, dans le Bigorre surtout, où ils détruisirent Tarbes en 844, et d'où les efforts désespérés des Bigorrais les chassèrent bientôt. Ils passèrent donc, pour ainsi dire, en pillant, brûlant, détruisant, mais ils n'eurent guère le temps d'édifier ; et M. Jouannet n'a pas manqué de s'étayer de cette considération pour nier la construction *normande* du château d'Ornon.

M. l'abbé Palassou attribue à ses camps retranchés trois caractères communs et généraux : 1°. site élevé et solitaire, couvert de bruyère, de fougère et d'ajonc, qui ont succédé à d'épaisses forêts ; 2°. absence de tout vestige de constructions; 3°. enfin, aucun de ces monuments n'a été rencontré dans les vallées proprement dites des Pyrénées, mais seulement sur les coteaux qui servent de contreforts à la chaîne. Ces trois conditions sont rigoureusement applicables aux monuments que j'ai visités, sauf à la *Maoute de Labarthe*, qui rentre dans la classe des *tumulus coniques* ou *mottes* de M. de Grateloup, situés en général, dit-il, *auprès des rivières, des fontaines ou des lieux aquatiques.*

M. l'abbé Palassou consacre la majeure partie de son mémoire à discuter le plus ou moins de probabilités qui se rencontreraient dans l'attribution des *camps retranchés*, soit aux Gaulois ou autres indigènes des temps moins anciens, soit aux Romains des armées de Crassus ou de Messala, soit aux envahisseurs Vandales et autres barbares du Ve. siècle,

(1) Notice sur les monuments de l'époque gauloise, et en particulier sur les *tumulus* du département de la Gironde (1829).

Vascons du VIe., Sarrazins du VIIIe., Normands du IXe., soit même aux Anglais.

La tradition populaire se partage entre les Sarrazins et les Romains. Le président de Marca et M. Faget de Baure se déterminent pour les Sarrazins : mais la forme et la position des camps ne conviennent nullement à des armées dont la principale force consistait en cavalerie ; d'ailleurs on n'y trouve aucune trace de leurs armes, de leurs arts, de leurs sépultures. En outre, les Maures n'ont pas construit de camps semblables en Espagne et le long du Rhône, et les corps d'armée qui ravagèrent le Béarn étaient peu nombreux (Palassou, l. c. p. 174, 180, 181).—Quant aux Romains, tous les camps seraient carrés et auraient quatre portes (p. 169), réflexion qui s'applique aussi aux Vascons qui avaient appris des Romains l'art de la guerre (p. 188) ; et néanmoins M. Palassou, sans se dissimuler la force de cette objection, avoue qu'il a *une grande prédilection* pour l'hypothèse qui les attribue aux Vascons (1). En effet, ces peuples, pour se maintenir dans leurs conquêtes, durent se fortifier même hors du débouché des grandes vallées, tandis que les Béarnais n'auraient eu, pour prévenir l'invasion, qu'à fortifier ces débouchés eux-mêmes (p. 189). Si cette opinion n'est pas admise, M. Palassou présume qu'on pourrait attribuer ces constructions aux habitants mêmes de la Novempopulaine, et cela à titre de *lieux de refuge*, lors des invasions des Vandales ou autres barbares (p. 189, 190, 194) ; car l'invasion des Sarrazins ne dut pas causer autant d'effroi, puisqu'ils laissèrent aux peuples vaincus leur culte, leurs églises, leurs juges, et se contentèrent d'exiger le tribut que les Espagnols payaient à leurs rois (p. 190).

(1) M. Palassou lui-même remarque que les invasions des Vascons ne s'étendirent pas au-delà de la Garonne (p. 180) ; et cependant on trouve partout des *tumulus* et des *camps retranchés !*

§. 2. *Monuments de l'époque gallo-romaine.*

A. Camp de César *de Pouzac.* — Situé à 3 kilom. N.-N.-O. de Bagnères, sur un grand promontoire qui court de l'O. à l'E. et se rattache aux coteaux dont la vallée de l'Adour est bordée à l'ouest, ce camp retranché est entièrement défiguré par une maison de campagne entourée de ses dépendances, jardins et plantations. On y voit encore évidemment deux rangs superposés d'épaulements en terre, dont les talus ont été plus ou moins élevés pour racheter les inégalités du relief du plateau, mais voilà tout. Le plan général de la plate-forme fortifiée est un parallélogramme qui peut avoir 150 à 200 mètres de long sur une 40e. de large. La maison est à l'Est, dominant la vallée de l'Adour. A l'ouest, au bout du promontoire, on trouve d'abord une faible dépression transversale (dirigée N.-S.), assez large; puis une butte rectangulaire de 30 mètres de long sur 10 de large, élevée de 3 mètres en talus. M. Davezac (t. 1, p. 283) donne à cette petite butte le nom de *tumulus*, et la regarde *plutôt comme un tombeau gaulois que comme une prolongation des épaulements septentrionaux;* mais sa forme rectangulaire exclut toute comparaison avec les tombelles ou mottes. D'ailleurs, il est évident qu'elle a été formée de la terre retirée 1°. de la dépression dont je viens de parler, et 2°. d'un chemin creux qui borde le pied de la butte à l'ouest, et qui coupe le col par lequel le promontoire fortifié se rattache au coteau.

Ce chemin creux et la butte elle-même sont-ils antiques? Je ne veux ni l'affirmer ni le nier; M. Davezac le croit, car il dit que c'est de la butte qu'a été extraite l'*épée romaine* dont il parle à la page 40 de son premier volume; il dit aussi qu'on y a trouvé des ossements. Mais est-ce bien certain? ces ob ets n'ont-ils pas été trouvés sur un autre point du camp,

comme l'a été, suivant Oïhénart, l'autel votif appartenant à M. le vicomte d'Uzer et dont M. Davezac (l. c.) rapporte l'inscription *Marti Invicto Caïus Minicius Potitus V. S. L. M.*?

M. Jalon, devenu par la mort de M. l'abbé Palassou le doyen des observateurs des Pyrénées, et qui depuis quarante ans s'occupe avec tant de soins et de constance à réunir dans son musée de Bagnères tout se qui se rapporte à l'étude de sa patrie adoptive, M. Jalon, dis-je, possède en effet l'épée, ou plutôt le morceau de fer plat, long d'un pied environ, qu'on a décoré de ce nom; mais il n'ose affirmer qu'il ait réellement fait partie d'une lame. Il a entendu dire aussi qu'on avait trouvé, au camp de César, des fragments de tuiles à rebord et de marbres analogues à ceux qui sont provenus, en 1823, des fouilles faites à Bagnères même, pour la construction du grand établissement thermal; mais il n'a pas vu ces fragments, qui ont disparu.

Le chemin creux et la butte peuvent être le produit d'une coupure faite au col du promontoire pour en défendre l'accès du seul côté qui ne soit pas naturellement escarpé; sous ce rapport, ils pourraient être antiques, sans qu'on eût besoin de recourir à l'étrange supposition d'un camp romain renfermant, sans l'endommager, un *tumulus* gaulois; et encore, dans cette hypothèse, où placerait-on la porte d'entrée, qui a dû être ouverte dans la seule face dont l'accès soit facile? De plus, à en juger par analogie avec les autres monuments du même genre, le *tumulus* n'aurait pas été placé au pied du coteau supérieur, mais bien à l'extrémité libre du promontoire; enfin, la direction des quatre côtés est symétrique et régulière, suivant l'axe du promontoire, ce qui donne à croire que la butte est contemporaine du tracé du camp, ou qu'elle lui est postérieure. Et en effet, comment être assuré, à moins de fouilles authentiques et concluantes, que le chemin creux et la butte ne sont pas modernes, quand on voit

combien ce chemin ressemble au chemin de service taillé dans l'extrémité méridionale des *Pujols* de Montgaillard, et quand on reconnaît que tout à peu près, sur le promontoire de Pouzac, a été remanié et défiguré au point d'ôter le courage d'y prendre des mesures exactes? Voici, approximativement, le plan à terre de l'enceinte fortifiée (fig. 6).

La plate-forme du promontoire est bornée de tous côtés (celui de la butte excepté) par un talus de deux mètres au plus au S. et à l'E., plus considérable au N.; c'est l'épaulement supérieur. Au bas de ce talus se trouvent d'abord une petite allée ou chemin de ronde qui en suit le pied, puis une ceinture de prés en pente, large de 50 à 60 mètres (plus étroite du côté du N.), puis encore un second talus (épaulement inférieur) à peu près semblable au premier, puis enfin la pente rapide et boisée du coteau. Voici à peu près le profil longitudinal du promontoire, tel qu'on peut le reconnaître de la grande route (côté du midi); mais pour cela, il faut avoir visité la localité, car les arbres qui l'entourent masquent presque partout ses contours (fig. 7. *a* coteau supérieur, *b* chemin creux, *c* butte, *d* dépression, *e* plate-forme, *f* épaulement supérieur, *g* chemin de ronde, *h* prairie, *i* épaulement inférieur, *k* chemin moderne, *l* côteau de Pouzac).

B. CAMP RETRANCHÉ *d'Astugue.*— La tradition du pays le considère à juste titre comme une fortification, et sa position a nécessairement dû paraître, dans tous les temps, importante à occuper. C'est un long et large col, dirigé à peu près N.-S., qui unit deux forts coteaux à sommets arrondis, et sépare deux vallons larges et profonds: le vallon de l'ouest est divisé en deux par une crête fort étroite de schistes redressés. On dit vaguement dans le pays que quelques exécutions ont eu lieu sur ce tertre; mais le vieux paysan de la commune d'Astugue, de qui nous obtînmes ce renseignement,

ne le donnait pas pour certain. En effet, les fourches patibulaires étaient près de Lourde; le dicton local est encore : *Dieu te garde du Turon de la Justice !* c'est ainsi qu'on les nommait.

Le camp retranché d'Astugue, malgré sa parfaite conservation, n'est cité par aucun des auteurs que j'ai pu consulter : sans l'obligeance de M. le Dr. Bruzeaud avec qui je l'ai visité, j'aurais toujours ignoré son existence, parce qu'il est également éloigné des montagnes et des communications fréquentées. Il est placé sur le chemin vicinal de Montgaillard à Astugue, à 3 kilom. S.-O. du premier de ces villages, à 1 kilom. du second, à 5 kilom. O. du *Camp de César* de Pouzac, à 7 kilom. N.-O. de Bagnères-de-Bigorre. Son ensemble forme un tertre elliptique superposé, en travers, au col qui sépare les vallons E. et O., en sorte que les deux grands côtés de l'ellipse regardent le N. et le S. Cette forme elliptique n'appartient qu'à la ceinture extérieure du camp; encore serait-il possible que quelques travaux postérieurs en eussent fait disparaître les angles, puisque le tertre entier a reçu des plantations de chênes et de bouleaux, régulièrement espacés au fond du fossé *b* et contre le bord intérieur de la crête *c*; l'âge de ces arbres ne paraît pas dépasser de 60 à 80 ans. Quant à la redoute qui forme le centre du monument, elle est évidemment *rectangulaire*, malgré quelques légers éboulements aux angles. Elle est formée de terre argilleuse, mêlée à un nombre infini de menus fragments de schiste argileux de la formation crétacée (qui forme l'ossature de tous ces coteaux), et on n'y trouve aucune pierre plus grosse (fig. 8).

Le sommet de la redoute présente un parallélogramme allongé, dont le centre est creusé en forme de cuvette rectangulaire, d'un mètre à un mètre et demi de profondeur (fig. 9). Le rempart en forme de crête étroite, qui borde de toutes parts cette cuvette, est encore presque partout bien conservé.

Mesurée approximativement (au pas allongé, supposé égal au mètre), la crête a 21 mètres de longueur sur chacun de ses grands côtés, et 11 mètres sur les petits.

Le corps de la redoute façonné en talus, a 5-6 mètres au-dessus du fond du fossé rectangulaire d'où elle a été tirée et qui l'entoure très-régulièrement. Ce fossé a 2 mètres de largeur et environ 70 centimètres de profondeur. Le périmètre de la redoute, mesuré au fond du fossé, est de 130 mètres.

En-dehors du fossé s'étend de tous côtés une plate-forme assez inclinée qui a 14 mètres de largeur, à peu près, au N., à l'E. et au S., et 20 mètres à l'ouest. Elle est entourée d'une petite crête ou rebord provenant du curage du fossé extérieur, vers lequel elle s'abaisse par un talus, de 5 mètres de hauteur environ, et de même inclinaison à peu près que le talus de la redoute. Le fossé est semblable en largeur et en profondeur au fossé. Au-delà du fossé, le terrain s'abaisse de tous côtés vers les deux chemins, qui embrassent l'ensemble de la fortification, et qui se bifurquent eux-mêmes aux deux extrémités du col sur lequel elle est située, pour suivre les hauteurs des divers vallons qui aboutissent à ce col.

La totalité de l'enceinte fortifiée est couverte de fougère et de bruyère : il en est de même des terrains et des coteaux environnants. Je joins ici un croquis de la redoute, vue de près sur un de ses petits côtés, et un plan à terre, approximatif, de l'ensemble du monument.

C. L'Estelou ou L'Estalou, commune de Vielle, dans la plaine de l'Adour (rive droite), entre Vielle et Antist, à peu près vis-à-vis His, à 9 kilomètres N. N.-O. de Bagnères, visité avec M. Philippe.

Cet obélisque romain, complètement isolé au milieu des champs, est dans un état de dégradation très-avancé ; il im-

porterait de le préserver d'une destruction complète. On voit par la courte description que M. Davezac en a donnée en 1823 (T. 1. p. 49), qu'il avait encore, vers cette époque, 30 pieds de haut, et qu'à 20 pieds de terre environ, était une niche qui jadis contenait sans doute le *Mercurius viacus*. A cette idole succéda, suivant M. Joudou (*Guide du voyageur aux Pyrénées*), une statue de St.-Michel, d'où le monument prit le nom d'*Estelou de san Miquëü*. Aujourd'hui, il n'a plus que six mètres de haut, et par conséquent la niche a complètement disparu.

L'*Estelou* est un massif de maçonnerie dont la construction régulière fait juger qu'il était carré, sur trois mètres de côté : sa face orientale est intacte dans toute sa largeur ; la face occidentale n'existe plus ; les faces N. et S. n'ont plus que 2 mètres de large ; toute la partie manquante a été enlevée et employée dans des constructions. Le noyau du monument est formé de très-petits moellons de calcaire crayeux dur de la carrière d'Antist, avec un revêtement complet de la même pierre taillée en *petit appareil allongé*, de dix centim. de haut sur 15 à 25 centim. de long. Les pierres de l'appareil, de même que le moellon, sont très-peu étroitement jointes, mais le ciment très-abondant qui les empâte (chaux, sable et un peu de gravier noir) est d'une extrême dureté. Les lignes horizontales de l'appareil sont très-régulières ; les verticales le sont beaucoup moins, à cause de la différence de longueur dans les pierres. Le monument est bien visible de la grande route de Bagnères à Tarbes. M. Philippe en a rencontré un, absolument semblable pour la construction et l'appareil, en face de Navarrenx, dans la plaine, sur la route d'Oloron à Orthez (Basses-Pyrénées).

M. Davezac (T. 2. p. 287) pense que la voie romaine sur laquelle l'*Estelou* était placé est celle qui, d'après l'Itinéraire d'Antonin, conduisait de Dax à Toulouse en passant par

Benehárnum (Lescar), *Lugdunum Convenarum* (St. Bertrand de Comminges) etc., et que les restes de chaussée qu'on trouve près de Tournay et dans la lande de Capvern, sur une route appelée encore de nos jours *Césarée*, lui appartiennent. Il présume encore que cette voie romaine était celle qui, d'après la tradition, passait à 4 kilom. au N. de Lourde, auprès d'une métairie nommée *Srata* qu'on prétend occuper la place d'une *ville* (*villa*?) antique. Aucune trace visible de chaussée n'avoisine, il est vrai, l'*Estelou*; mais il est plus que probable que le sol de la vallée de l'Adour est soumis à un exhaussement progressif, comme tous les bassins et vallées dont la pente est presqu'insensible, exhaussement dont le rétrécissement progressif, jusqu'à un certain point, du cours d'eau qui les traverse, est le résultat. Les fouilles faites en 1823, pour la construction du grand établissement thermal de Bagnères, ont mis à découvert de nombreux restes d'antiquités de divers siècles; et j'ai vu, cette année, à Bagnères, que lorsqu'on veut établir des jardins à l'entrée de la ville, il faut défoncer le terrain pour en extraire la couche d'énormes cailloux roulés de l'ancien lit de l'Adour, qui, recouverts d'un pied de terre environ, forment le sol des magnifiques prairies de la vallée; c'est donc avec beaucoup de raison, ce me semble, que M. Davezac conseille des fouilles pour retrouver, autour de l'*Estelou*, des restes de la chaussée romaine.

Les souvenirs de la grandeur romaine ne sont pas les seuls qui se rattachent à l'humble construction dont je viens de décrire les restes. Un illustre pontife, issu de maisons souveraines, plus illustre encore par l'éclat de ses vertus et de ses miracles, un homme apostolique que la voix de deux papes (1) a proclamé bienheureux et saint, Bertrand de

(1) Alexandre III qui le béatifia à Montpellier 30 ans après sa mort, et Clément V qui le canonisa 186 ans après, le 16 janvier

l'Isle, évêque de Comminges, doit être nommé dans l'histoire de ce petit monceau de pierres. La tradition des campagnes voisines de l'*Estelou* prétend que ce monument servait de station aux gens de la vallée d'Azun, lorsqu'ils allaient porter leur hommage au chapitre de St.-Bertrand de Comminges.

Tel fut le seul et laconique document que M. Carrère put joindre à l'obligeance qu'il avait eue de nous mettre sur la trace de l'obélisque romain. Mais comment savoir en vertu de quelle circonstance les gens d'Azun, vassaux du vicomte de Lavedan, le premier et le plus puissant des barons, ou comme on les a même nommés, des pairs du Bigorre, avaient un hommage à rendre au chapitre de la cathédrale de Comminges? Sans doute je l'aurais toujours ignoré, si M. Jalon ne m'avait mis à même de consulter un petit livre devenu rare (1), où j'ai recueilli les faits suivants:

Le saint évêque avait été prêcher une mission dans la vallée d'Azun (*sic*), pour exhorter les habitants à réparer le dommage qu'ils avaient causé par le pillage d'une contrée voisine. Loin d'obtenir la réparation de leurs torts, ses prédications attirèrent leurs critiques, et les coupables en vinrent jusqu'à le traiter ignominieusement. Le saint, ne pouvant laisser impunies les insultes faites au caractère sacré dont il était revêtu, et usant du droit que lui conférait sa dignité de nonce apostolique, jeta l'interdit sur la vallée. Dès ce moment, le ciel devint d'airain, et la terre de fer; les animaux ne produisirent aucun fruit pendant cinq ans; rien ne prospéra sur la terre. Les malheureux habitants, reconnaissant

1309, à St. Bertrand même, où ce pape avait occupé la chaire pontificale pendant 6 ans, avant d'être transféré à l'archevêché de Bordeaux.

(1) *Relation de la translation d'une relique de St. Bertrand de Comminges*, *par Jean Lastrade*, *prêtre et prébandé de Comminges*. 1. vol. in-12. Toulouse, 1742, p. 35, 47 et 48.

enfin leur faute, furent se jeter aux pieds du saint, qui appaisa la colère de Dieu par ses prières, et remit leur pays dans son premier état. « De là est venu le tribut qu'ils se « sont imposé eux-mêmes par reconnaissance en forme de « vœu, de donner au chapitre régulièrement chaque année « tout le *burre* (beurre) qu'on fait dans la vallée d'Azun pen- « dant la semaine de l'octave de l'Ascension. *On y envoie des « députez* pour le recevoir à l'offrande de la messe le jour de « la Pentecôte; et ils sont si exacts, que si on manquait d'y en- « voyer, ils sommeraient d'avoir à observer l'usage, dans la « crainte où ils sont d'encourir les disgrâces du saint, ou de « s'attirer du ciel quelqu'autre semblable malheur! »

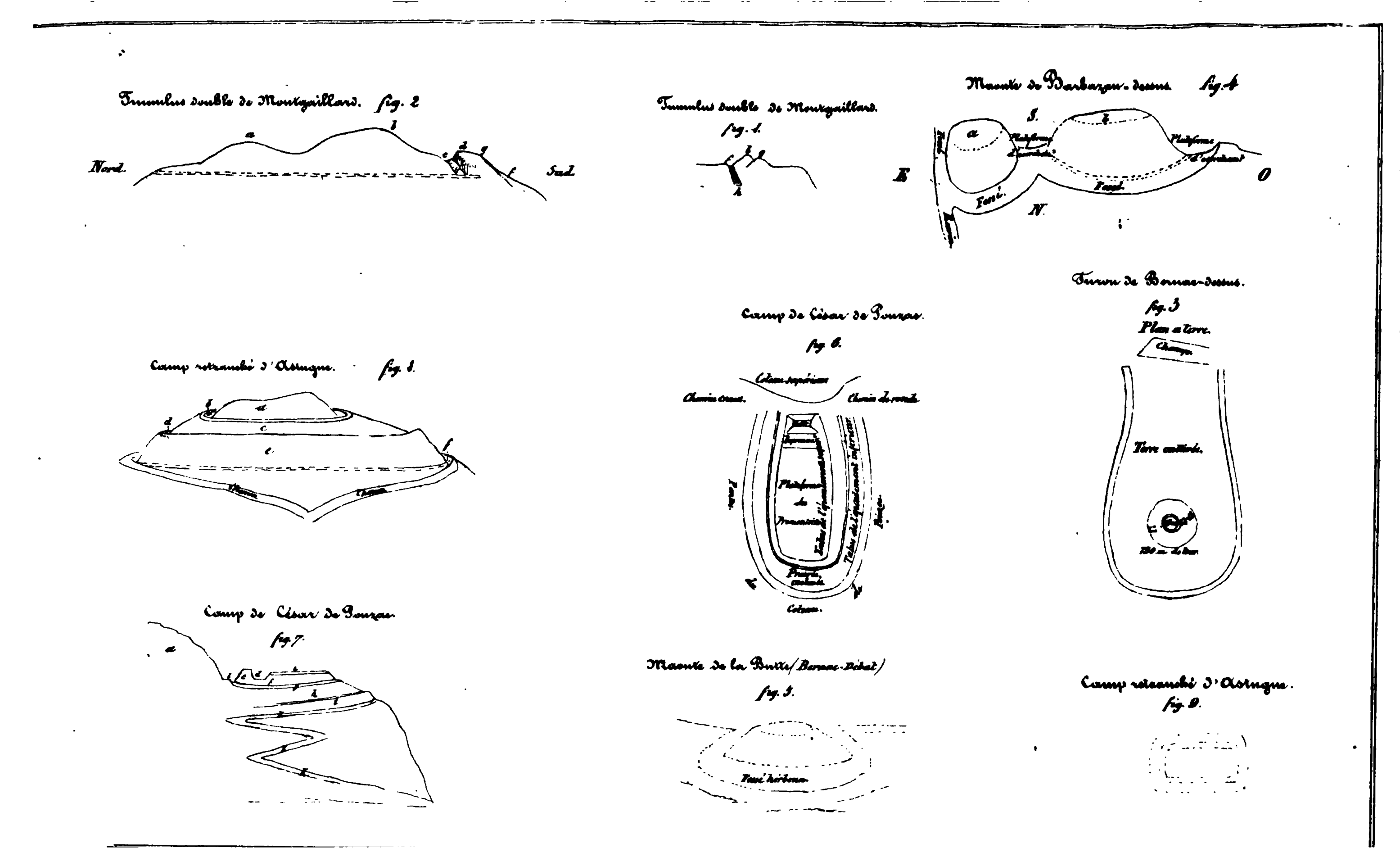
Voilà donc la tradition confirmée par le fait et par le but du voyage; seulement les voyageurs sont les députés de Comminges et non ceux d'Azun.

Plusieurs inscriptions romaines, trouvées dans le Bigorre, ont été publiées par les auteurs qui ont écrit sur les Pyrénées; il n'entre par conséquent point dans le cadre que je me suis tracé, de parler de ces monuments : je ne décrirai pas non plus les constructions antiques, les monnaies et autres objets découverts à Bagnères même, en 1823, lors de la construction du grand établissement thermal. Les plans et dessins en ont été relevés avec un soin extrême, par le respectable fondateur du *Musée Jalon*, qui a conservé les monuments de peu de volume, et qui, par un procédé très-simple de son invention, a réuni dans un seul cadre le *fac-simile* le plus parfait des monnaies. Tous ces précieux matériaux de l'histoire du Bigorre, sont réunis dans le Musée, et mériteraient une publication spéciale. Je me bornerai à reproduire le vœu depuis si long-temps émis par M. Jalon, pour que le fameux autel votif de *Secundus, fils de Sembédon*, soit enfin enlevé de la misérable fontaine qu'on lui a donnée pour support, et placé honorablement sur un monument plus digne du sou-

venir d'Auguste, à qui le consacrèrent les concitoyens de Secundus (1). Les magistrats de Bagnères, je le sais, ne perdent pas de vue le dessein de replacer dans un lustre convenable, ce beau titre de noblesse de leur ville ; mais n'est-il pas permis de désirer qu'ils hâtent le moment de cette juste restauration, et que la Société française, lorsqu'elle ira apprécier elle-même les richesses archéologiques des Pyrénées, ait à formuler un vœu de moins, une louange de plus?

(1) M. Jalon est auteur d'un élégant projet de monument, dont l'exécution remplirait parfaitement ce but.




Tumulus double de Montgaillard. fig. 2
Nord.
Sud.
Tumulus double de Montgaillard.
fig. 1.
Motte de Barbazan-dessus. fig. 4
Plateforme
Fossé.
N.
E
O
Tour de Bonnac-dessus.
fig. 3
Plan à terre.
Champs.
Terre cultivée.
Camp de César de Pouzac.
fig. 6.
Coteau supérieur
Chemin creux.
Chemin de ronde
Plateforme
du
Promontoire
Pente.
Coteau.
Camp retranché d'Astugue. fig. 5.
Camp de César de Pouzac
fig. 7.
Motte de la Butte (Bonnac-Debat)
fig. 5.
Fossé herbeux.
Camp retranché d'Astugue.
fig. 9.

CHRONIQUE.

Tour St.-Porchaire. — Le clocher de St.-Porchaire, de Poitiers, qui a excité si vivement l'intérêt du Congrès archéologique de 1843, est maintenant consolidé. La restauration, faite sous l'habile direction de M. Joly, de Saumur, paraît avoir calmé toutes les inquiétudes municipales; car l'interdit dont l'entrée de cette église était frappée depuis onze mois a été levé, et les cérémonies du culte y ont recommencé depuis la semaine sainte.

Nouvelle publication de la Société de Poitiers. — La Société des Antiquaires de l'Ouest vient de faire paraître son volume de Mémoires de l'année 1843. On y trouve un compte-rendu de la session générale de la Société française à Poitiers, au mois de mai dernier. Ce compte-rendu, pour lequel M. de Caumont a bien voulu prêter quelques-unes des vignettes du Bulletin monumental, est divisé en cinq parties : enquête monumentale, discussions sur des questions spéciales, mémoires sur des objets divers, visite des monuments, enfin rapports des commissions et décisions du Congrès.

Outre ce compte-rendu, ce volume contient les morceaux lus dans la séance publique de la Société, un travail très-étendu de M. Bourgnon-de-Layre sur les arènes de Poitiers, un mémoire de M. de Chasteigner sur les lanternes des morts, une dissertation de M. Alonneau sur la bataille de Moncontour, un travail de M. Redet sur les usages particuliers de l'abbaye de Moncontour, deux notices de MM. de Chasteigner et Fillon sur des monnaies mérovingiennes, une note de M. Cardin sur les anciens noms du bourg d'Ardin (Vendée), enfin le catalogue des objets d'antiquité réunis au temple Saint-Jean, à Poitiers.

La même Société se propose d'ajouter à ses Mémoires annuels et à ses Bulletins trimestriels, la publication de documents inédits. Une commission a été nommée dans la séance du mois du février, pour s'occuper de réaliser ce projet. M. Redet, secrétaire de cette commission, a présenté son rapport dans la séance du mois de mars, ses conclusions ont été adoptées, et il y a lieu d'espérer que l'impression du Pouillé du diocèse de Poitiers, dressé à la fin du XIIIe. siècle, sous l'épiscopat de Gauthier de Bruges, et celle des Chartes du chapitre royal de St.-Hilaire, seront commencées en 1844.

Découvertes d'objets antiques.—Un objet antique, en or, dont la forme approche de celle d'un carquois, a été découvert à Avanton (arrondissement de Poitiers). Il a été acheté 860 fr. par un orfêvre, qui se propose de le porter à Paris, et de le présenter aux conservateurs du musée des antiques de la bibliothèque royale.

D'autres objets antiques en bronze, de formes très-variées, ont été trouvées dans la commune de Notre-Dame-d'Or (arrondissement de Loudun) et sont devenus la propriété de la Société des antiquaires de l'Ouest. Voici les renseignements que nous transmet M. Fillon sur cette découverte :

« Une découverte très-importante, composée d'instruments gaulois en bronze, a été faite à Notre-Dame-d'Or, petite commune située à quelques lieues de Mirebeau (Vienne). Le paysan qui avait déterré ces objets, après les avoir gardés long-temps chez lui comme vieux cuivre sans valeur, les vendit à un regrattier de St.-Maixent, chez lequel j'ai eu le bonheur de les rencontrer. Cédés ensuite par moi à la Société des antiquaires de l'Ouest, ils font aujourd'hui partie de sa collection.

« Ce curieux enfouissement a été trouvé, pendant le mois

de janvier dernier, au milieu d'une plaine couverte de monticules, formés des pierres que l'on arrache aux murs antiques qui se trouvent à quelques pieds sous le sol.

« Un voyage que mes collègues m'avaient chargé de faire sur les lieux, m'a mis à même de constater que les champs d'alentour sont couverts de débris de vases purement gaulois, dont la terre est à peine cuite et se brise sous les doigts, de couteaux en silex, de poteries rouges et noires d'origine romaine, de verres recuits et de tuiles à rebords.

« Les instruments en bronze étaient contenus dans un vase de même métal, très-mince et fortifié par des clous, dont le fond était seul conservé. Ce sont, pour la plupart des armes, haches de diverses formes, épées brisées, lances et poignards. Les autres, tels que gouges, couteaux, raclettes, attaches, bracelets et ornements de chevaux en forme de croissant, etc., servaient à la vie privée. A quelques pas de la masse principale, on avait déjà découvert la moitié d'un moule de hache en bronze; malheureusement l'autre partie est probablement perdue, à moins que de nouvelles recherches ne la fassent rencontrer. La présence de ce moule, celle de blocs de métal mêlés au reste, et l'état dans lequel se trouve un grand nombre des objets,doivent faire penser qu'ils étaient destinés à la fonte, et que là, comme dans le département de la Manche, il y avait une fabrique d'armes, que l'on a tout lieu de croire d'une époque antérieure à la conquête.

Travaux de M. Moutié, de Rambouillet. — Une lettre adressée par M. Moutié à M. de Caumont, directeur de la Société française, renferme les passages suivants, qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement les lecteurs du Bulletin :

« Je fais tous mes efforts pour remplir, dans la localité que j'habite, le but que la Société française se propose d'atteindre dans toute la France. *Étudier, décrire et conserver les monuments du passé, quels qu'ils soient :* voilà les principes que depuis long-temps je m'efforce de faire adopter par toutes les intelligences.

« Nous avons, à Rambouillet, une Société archéologique qui n'a encore mis au jour que peu de choses, mais le résultat de ses travaux se fera bientôt connaître. Si notre arrondissement n'offre plus guère que des ruines, ces ruines sont pour la plupart d'un puissant intérêt historique, et la difficulté même de les étudier, devra donner plus de prix à nos recherches.

« M. le duc de Luynes qui a bien voulu diriger nos travaux, prend aussi une part active à notre collaboration : la coopération et la protection de ce savant distingué sont les plus sûrs garants de notre réussite.

« N'était l'intention dans laquelle nous sommes de publier incessamment un corps complet de toutes les inscriptions de l'arrondissement de Rambouillet, j'aurais déjà pu adresser à la Société française un recueil des plus intéressantes et des moins connues. J'ai préféré laisser à d'autres, moins zélés peut-être, le soin de mériter les médailles promises par le Bulletin monumental.

« Nous ferons entrer dans notre recueil, non seulement les inscriptions inédites, mais encore celles qui ont été publiées par les Bénédictins ou les antiquaires du siècle dernier, et aussi celles qui ont été détruites, quand nous pourrons en retrouver la transcription dans les auteurs manuscrits ou imprimés. Dans cette publication, nous adopterons la division géographique, en classant chronologiquement les inscriptions, canton par canton et commune par commune.

« M. l'abbé Blot, aumônier de Dampierre, et moi, nous nous sommes partagé ce travail : nous explorons les monuments

publics comme les maisons particulières, nous cherchons partout où nous avons l'espoir de trouver. Déjà cette persévérance a été couronnée des plus heureux résultats. Sur le banc d'un jardin particulier, nous avons retrouvé l'inscription tumulaire de saint Thibault, abbé des Vaux-de-Cernay; la tombe d'un autre abbé de la même abbaye, servant de foyer à la cheminée d'un paysan; M. l'abbé Blot a retrouvé celle d'un troisième abbé, d'une très-belle conservation, dans la boutique d'un *épicier*, à Chevreuse.

« M. le duc de Luynes, pour faciliter nos recherches, va faire exécuter des fouilles sur l'emplacement de l'église de la célèbre abbaye de Port-Royal, où, dit-on, quelques tombes sont restées enfouies. Près de vingt tombes qui proviennent de cette abbaye viennent d'être relevées au moyen du procédé d'impression à la mine de plomb, par M. Blot, dans l'église de *Magny-les-Hameaux* où elles avaient été transportées. Parmi elles on remarque surtout celles d'un Bouchard de Montmorency, seigneur de Marly, et de Marguerite de Levis, sa femme, qui étant devenue veuve, se fit religieuse à ce même Port-Royal.

« Nous avons recueilli toutes les tombes et inscriptions des abbayes de N.-D. de la Roche, de N.-D. de Claire-Fontaine, et la plus grande partie de notre travail est achevée. Notre recueil sera composé d'une série de tombes de tous les siècles depuis le XIIIe. jusqu'au XVIIIe., d'abbés, de moines, de prêtres, de chevaliers, de dames, de bourgeois, de bourgeoises et de laboureurs. » A. M.

Musée Du Sommerard. — L'intéressante collection de M. Du Sommerard, achetée par le gouvernement, est maintenant rangée plus au large dans les différentes pièces de l'hôtel de Cluny, disposées à cet effet. Nous n'essaierons pas de décrire cette collection bien connue, et dont le catalogue est

entre les mains de tous. On a mis en communication l'hôtel de Cluny avec les constructions romaines de la rue de La Harpe, connues sous le nom vulgaire de Palais de Julien ; on trouve dans la principale pièce de l'édifice quelques morceaux de sculptures, notamment des statues du moyen-âge, qui vraisemblablement seront mises ailleurs par la suite. Il convient, sans doute, qu'il n'y ait que des sculptures gallo-romaines dans cet édifice gallo-romain, et il faut éviter la confusion qui résulterait du mélange d'objets d'époques différentes. B. C. S.

Érection en Angleterre d'une Société pour la conservation des monuments. — Une Société qui a le même but que la *Société française*, et qui porte un titre analogue : *Association anglaise archéologique* pour l'étude et la conservation des monuments, vient de se former en Angleterre : elle publie un Bulletin comme la Société française, dont elle a adopté une partie des dispositions réglementaires. Plusieurs des fondateurs de la compagnie avaient annoncé à M. de Caumont, depuis plus de 3 ans, le projet qu'ils avaient de créer, pour l'Angleterre, une institution analogue à celle qu'il a créée en France. M. le docteur Bromet, de Londres, a bien voulu annoncer officiellement à la Société française, il y a quelques mois, la création de l'*Association anglaise.* Cette compagnie rendra, nous n'en doutons pas, d'importants services au pays dans lequel elle s'est formée.

Session annuelle de l'Institut des provinces. — Une circulaire de M. le directeur-général Cauvin, annonce que la session générale de l'Institut des provinces, pour 1844, s'ouvrira le 11 juin, à 9 heures du matin, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville du Mans ; le 12 et jours suivants auront lieu les rapports et les élections. Le premier volume des Mé-

moires de l'Institut des provinces est presque terminé. Ce sera un magnifique in-4°. imprimé avec le plus grand soin

Église de Pange (Moselle). — M. le Mq^{is}. de Pange, pair de France, a fait généreusement reconstruire l'église de la commune qui porte son nom, et dans laquelle il possède un grand domaine et un magnifique château. On vante les vitraux de couleur qui ornent les fenêtres, et nous attendons de plus amples renseignements pour rendre compte des travaux terminés. M. le Mq^{is}. de Pange a bien mérité de son pays à beaucoup de titres; c'en est un de plus que de faire un si noble usage d'une grande fortune.

Coup-d'œil archéologique sur l'exposition des produits de l'industrie. — L'exposition des produits de l'industrie démontre un progrès marqué dans l'imitation des formes du moyen-âge. On y remarque un autel avec son rétable, dans le style du XVe. siècle, dont tous les détails paraissent irréprochables. Les vitraux, dans le style du XIIIe. siècle, sont aussi très-bien imités et riches de couleur. Nous sommes heureux d'avoir à constater de pareils faits, qui sont une preuve irréfragable des progrès du goût et de l'étude des formes caractéristiques de chaque période de l'art.

Nouvelles publications archéologiques. — Ce qui prouve bien mieux encore les progrès des notions d'archéologie, c'est la multiplication des publications relatives à cette science.

Deux nouveaux recueils vont paraître chaque mois : l'un, sous le titre de *Revue archéologique*, sera dirigé par M. Gailhabaut, couronné par la Société française pour ses monuments anciens et modernes; l'autre, sous le titre d'*Annales d'archéologie*, aura pour directeur M. Didron, secrétaire du comité de l'instruction publique. L'*Art en province*, qui

paraît depuis 8 ans à Moulins, annonce, de son côté, qu'il va publier des vues de châteaux et de monuments, et devenir plus archéologique. Le *Bulletin monumental*, fondé en 1834, et les autres ouvrages d'archéologie publiés depuis 10 ans, ont certainement contribué beaucoup à donner cette impulsion.

Articles archéologiques de la Revue de Rouen. — La Revue de Rouen, dont les n^{os}, offrent tous un intérêt varié et soutenu, a publié deux articles très-intéressants sur l'achèvement de la façade St.-Ouen de Rouen. Deux projets ont été présentés par M. Grégoire : dans l'un, deux tours terminées par des couronnes s'élèveraient des deux côtés du portail ; dans l'autre, elles seraient remplacées par des clochetons. M. Deville et M. Potier ont donné leur opinion sur ces deux projets. On lira avec infiniment d'intérêt, dans la Revue de Rouen, ce qui concerne cette discussion artistique et archéologique (1).

Nouvelles publications de la Société des antiquaires de Picardie. — Le VIe. volume de la Société des antiquaires de Picardie vient de paraître; on y remarque un travail très-intéressant de M. Emmanuel Woillez, intitulé : *Études archéologiques sur les monuments religieux de la Picardie.* Ce mémoire se compose de 256 pages : il renferme un très-grand nombre de renseignements précieux pour la géographie monumentale de la France, en ce sens qu'il précise avec beaucoup de détails les caractères distinctifs de la

(1) Fondée, il y a 9 ans, par M. Nicétas Périaux, la *Revue de Rouen* est rédigée avec talent par les hommes qui lui ont prêté leur collaboration. Les principaux rédacteurs sont à présent, MM. *Girardin*, *Cheruel*, *Potier*, *Rickard*, *Roulland* et Nicétas *Périaux*, propriétaire-gérant.

région monumentale de la Picardie, qu'il indique, en s'appuyant sur les renseignements donnés par M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités, en quoi le style roman et le style ogival de la Somme et de l'Oise diffèrent des mêmes styles considérés ailleurs, surtout dans les provinces voisines, et quelles analogies on remarque entre eux. Ce beau travail, qui occupe la majeure partie du VIe. volume de la Société d'Amiens, se termine par un tableau synoptique des caractères de l'architecture en Picardie, aux principales époques : le mémoire est en outre accompagné de XIV planches dans le format in-8°. Nous ne pouvons qu'engager M. Woillez à entreprendre un travail semblable pour l'architecture militaire et l'architecture civile de la Picardie.

XIIIe. volume de la Société des antiquaires de Normandie. — Le XIIIe. volume de la Société des antiquaires de Normandie est annoncé comme devant paraître en juillet. Le morceau capital de ce volume sera le beau Mémoire de M. Lambert, sur la classification des médailles celtiques de la France; le Pouillé du diocèse de Lisieux est ensuite le travail le plus important du volume.

Décorations accordées à des notabilités scientifiques. — Ont été nommés chevaliers de la légion-d'honneur,

MM. Ed. Clerc, inspecteur des monuments historiques, à Besançon;

De Saulcy, membre de l'Institut, ancien inspecteur de la Société française ;

Le Sauvage, professeur en médecine à Caen, membre de l'Institut des provinces;

Forget, docteur-médecin à Strasbourg, un des secrétaires de la 10e. session du congrès scientifique de France.

Mort de M. le marquis de La Bourdonnaye et de M. le comte de Robien. — Deux membres de la Société française, M. de Robien, de Vannes, et M. le Mqs. Arthur de La Bourdonnaye, député du Morbihan, viennent de périr, jeunes encore, et lorsque rien ne pouvait faire prévoir une mort si prochaine. L'un et l'autre avaient assisté aux séances tenues à Vannes par la Société française, au mois de septembre. M. le marquis de La Bourdonnaye présida, à la même époque, le congrès agricole de l'Association Bretonne; il avait siégé cette année (février 1844) au congrès agricole tenu à Paris, et le 6 mars à la réunion de la Société française pour la conservation des monuments.

M. de La Bourdonnaye, un des plus riches propriétaires de la Bretagne, était lieutenant-général. Sa notice biographique sera publiée : nous avons seulement voulu donner ici un souvenir à l'honorable membre que vient de perdre la Société française.

Mort de M. Burnouf. — Le savant Burnouf, inspecteur-général des études en retraite, membre de l'Institut, officier de la légion-d'honneur, professeur au collége de France, auteur de la Grammaire qui a si puissamment contribué à généraliser l'étude de la langue grecque et de traductions du plus grand mérite, vient d'être enlevé à sa famille et aux lettres, à l'âge de 68 ans. M. Burnouf était une des gloires de la France, et la Normandie le revendique ; il naquit près de Montebourg, département de la Manche. M. Burnouf laisse plusieurs fils dont un bien connu du monde savant, l'un des orientalistes les plus célèbres de l'époque, est depuis longtemps membre de l'Académie des inscriptions.

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances tenues par la Société française pour la conservation des Monuments historiques, les 29 et 30 avril 1844, dans la ville de Beauvais.

Séance du 29 *avril* 1844.

Présidence de M. l'abbé BARRAUD, Inspecteur de la Société.

OUVERTURE DE LA SESSION.

La séance est ouverte, à une heure, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Sont présents MM. de Caumont, directeur, de Givenchy, inspecteur du Pas-de-Calais, l'abbé Barraud, inspecteur de l'Oise, Danjou ; St^{te}. de St.-Germain, Bazin, Weil, l'abbé de Franciosi, membres de la Société française;—MM. de Grattier, Dupont-White, Lediet-Duflos, Daniel, Le Mareschal, Delaherche, Emmanuel Woillez, Eugène Woillez, l'abbé Roze, l'abbé Bourgeois, l'abbé Jourdain, l'abbé Duval, Auxcousteaux, Danse-Desaulnois, Le Gros, l'abbé Santerre, Eug^e. Ricard, le comte de Betz, Garnier, Jourdain d'Héricourt, Bouthors, Lépine, de la Société des Antiquaires de Picardie;—MM. l'abbé Davenne, Auxcousteaux de Lazpille, l'abbé Potier, Cousture, l'abbé Lefebvre, Pinchon, Leuillier, l'abbé Jourdan, l'abbé Maillard, Mathon, etc. On remarque au bureau M. de Caumont, directeur, M. l'abbé Barraud, inspecteur de l'Oise, M. de Givenchy, M. le B^{on}. Mercier, préfet du département, M. le Maire de Beauvais, MM. de Grattier et Danjou.

M. de Caumont prononce un discours dans lequel il s'étend

sur l'importance des études archéologiques ; il constate avec satisfaction l'heureuse impulsion qui leur a été imprimée à Beauvais, par M. Graves et M. l'abbé Barraud; il espère que l'influence des connaissances archéologiques se fera désormais sentir dans les réparations et les embellissements si souvent maladroits qu'on inflige à des monuments remarquables : il exprime surtout le vœu que l'intervention de la Société empêche certains actes d'un vandalisme destructeur, qui, il faut malheureusement le dire, ont été tout récemment accomplis à Beauvais, malgré d'énergiques réclamations. En son nom et en celui des membres de la Société française, M. de Caumont remercie le comité de Beauvais d'avoir préparé la réunion de la Société française à Beauvais, en même temps que celle de la Société des Antiquaires de Picardie, coïncidence heureuse qui ne saurait manquer de produire des résultats infiniment précieux. — M. de Caumont propose ensuite d'établir deux commissions, savoir : 1°. une commission des vœux, 2°. une commission de l'iconographie et du moulage des sculptures. Après cette introduction, M. l'abbé Barraud est prié de vouloir bien occuper le fauteuil de la présidence. M. l'abbé de Franciosi est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

Présidence de M. l'abbé BARRAUD.

M. de Caumont pose une série de questions qu'il formule ainsi qu'il suit :

1re. QUESTION. *Existe-t-il dans le Beauvaisis une école particulière d'architecture avant le XIIIe. siècle?*

M. l'abbé Barraud pense que, sans se faire les partisans exclusifs d'une école spéciale, les architectes beauvaisins, pendant la période Romane, ont accueilli la double importation de l'architecture Normande et de l'architecture d'Outre-

Loire. Certains monuments du pays ont toute la gravité du style normand ; leurs seuls ornements sont des tores diversement contournés, zigzags, frètes crénelées, billettes, etc. D'autres, au contraire, offrent de gracieux enroulements, d'élégants rinceaux, des galons couverts de perles, des corniches d'un goût exquis, formés d'animaux chimériques et de feuillages laciniés ; ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces genres différents se présentent sur presque tous les points de la contrée. Quelques monuments même réunissent les deux styles, quoique toutes leurs parties soient de la même époque. On ne saurait voir une ornementation plus riche que celle du fronton septentrional de St.-Etienne de Beauvais, du portail de Trye-Château, du chœur de Chelles. Cette ornementation ne le cède pas à celle des façades de Poitiers et de Civray ; au contraire, les églises de Bury, de Foulangue, d'Acy-en-Multien n'offrent que des moulures normandes. Aux portails de l'ancien prieuré de Bulles et de l'église paroissiale de Catenoy, les ornements normands se marient aux ornements du Poitou et de la Saintonge. M. Barraud fait toutefois remarquer que les architectes beauvaisins n'ont pas servilement copié leurs modèles, qu'ils ont souvent inventé des formes nouvelles et su imprimer à leur œuvre un cachet local.

2°. QUESTION. *Quelle est la forme la plus ordinaire des églises du Beauvaisis ?*

M. Emmanuel Woillez répond que, comme en beaucoup d'autres endroits, les grands édifices du Beauvaisis affectent la forme cruciale. Les églises de campagne sont le plus souvent sans collatéraux ni transepts. Il cite comme une dérogation aux généralités qu'il établit, l'église abbatiale de St.-Germer, dont le chœur est excessivement court, comparativement aux dimensions de la nef ; les transepts de la cathédrale de Noyon, qui, comme les monuments des bords du Rhin, se terminent en demi-cycle.

3e. QUESTION. *Quelles sont les moulures reproduites le plus fréquemment sur les monuments du pays pendant l'époque Romane?*

M. Emmanuel Woillez répond que, sans avoir de moulures spécialement à eux, les monuments romans du Beauvaisis, sur lesquels, comme l'a déjà dit M. l'abbé Barraud, on retrouve les zigzags, les billettes, les têtes de clous, les torsades, les étoiles, etc., affectionnent singulièrement la famille des aroïdes; d'abord capricieusement traitées, les feuilles de ces végétaux se rapprochent d'autant plus de la nature qu'elles avoisinent davantage la transition. En acceptant, en recueillant les données utiles que peut fournir l'ornementation, ajoute M. Woillez, il faut se garder de les isoler des masses sur lesquelles on les rencontre et qui souvent leur sont de beaucoup antérieures.

M. Eugène Woillez, frère de M. Emmanuel, fait remarquer l'influence de la Basse-Œuvre sur le plan et la décoration d'un certain nombre d'églises du département. Ainsi à Cinqueux, à St.-Remy, on retrouve les lourds piliers carrés d'où s'échappent des arcs cintrés; au fronton des églises de Bresles, Tillet, Venette, Villers, St.-Barthélemy, la croix ancrée, accompagnée de ses deux petites ouvertures circulaires. M. Eugène Woillez signale l'élégance et la variété des sculptures de cette époque, à St.-Germer, St.-Luc, Senlis. D'abord incisées dans la pierre à Morienval, à Rhuis, les moulures s'habituent insensiblement à se produire en relief. Naguère encore laissées à l'arbitraire, elles commencent à se profiler avec plus d'exactitude et de pureté, à Ansacq, Tracy-le-Val, Chelles, Nogent-les-Vierges.

4e. QUESTION. *Quels sont les appareils de l'époque romane?*

Dans la première période, continue M. Woillez, c'est le

petit appareil romain avec ses zones de briques à diverses hauteurs. On en a un exemple à la Basse-Œuvre. Plus tard on employa encore le petit appareil auquel on retrancha ses cordons de briques. Au XIe. siècle, l'appareil en arêtes de poisson a été constamment en usage, sinon dans tout l'ensemble, au moins dans quelqu'une des parties d'un édifice (St-Martin-le-Nœud, Notre-Dame-du-Thil, etc.). On a trouvé à Cinqueux un appareil zigzagué régulier. Allonne et la Rue-Saint-Pierre présentent l'appareil réticulé. Enfin, à partir du XIIe. siècle, le moyen appareil est celui de toutes les constructions importantes.

5e. QUESTION. *Quelle est la forme des colonnes avant l'époque ogivale proprement dite dans le Beauvaisis?*

Assez souvent la naissance de leur fût se rattache à la base par une espèce de patte d'animal. Quant au fût lui-même, ajoute M. l'abbé Barraud, il est ordinairement lisse, quelquefois garni d'une arête aiguë (St.-Etienne de Beauvais); à St.-Vast-de-Longmont, leur surface est garnie de stries chevronnées et maillées; à Ansacq, elle est cannelée; à Condun, elle est garnie de crochets qui s'embrassent; enfin des rinceaux extrêmement gracieux la couvrent au portail de Trye-le-Château. Les colonnes se brisent en zigzag au portail d'Ansacq, à la tour de Tracy-le-Val, aux contreforts de Chelles, etc. Elles sont coupées en deux par une annelure à St.-Etienne de Beauvais. A Noyon, sept annelures qui s'étagent au-dessus les unes des autres dissimulent leur hauteur.

6e. QUESTION. *Le plein-cintre a-t-il continué d'être employé contemporainement à l'ogive à partir du XIIe. siècle?*

M. l'abbé Barraud répond que l'ogive s'est montrée chez nous dès la première moitié du XIe. siècle, à Morienval, et qu'à partir du XIIe., elle a, presque partout, remplacé l'arc

à plein-cintre. — M. Eugène Woillez confirme l'assertion de M. l'abbé Barraud, il pense que cette précocité de l'ogive n'est pas une petite preuve de son origine indigène. Une multitude de faits observés par lui dans le département, l'ont conduit à croire que l'adoption de l'arc en tiers-point a été surtout hâtée par le besoin d'exhausser l'ouverture des arcs destinés à mettre en communication la nef et ses bas-côtés, d'une manière qui s'harmonisait avec le développement nécessité par les arcs doubleaux des voûtes collatérales.

7e. QUESTION. *Existe-t-il des peintures à fresque dans les monuments de l'époque romane?*

Le département ne possède aucune fresque qu'on puisse faire remonter avec probabilité au-delà du XIIIe. siècle.

8e. QUESTION. *L'époque romane offre-t-elle des églises pavées de carreaux vernissés?*

Oui, répond M. de St.-Germain; mais ces carreaux sont postérieurs à l'église qu'ils décorent, et ne remontent pas au-delà du XIIIe. siècle, à partir duquel ils sont employés pendant très-long-temps. Dans l'abbatiale de St.-Germer, ajoute-t-il, j'ai rencontré de ces sortes de carreaux, les uns monochromes alternants, de manière à former par l'opposition de leur couleur avec leur entourage une espèce de damier; les autres s'assemblant pour former des rosaces, des bordures, des dessins de toute espèce. L'identité des matières, des couleurs, des formes, du mode de fabrication en général, dans les environs de St.-Germer, porteraient M. de St.-Germain à admettre, non loin de là, du côté de Gournay, l'existence d'un centre de fabrication. Un membre signale l'existence de semblables carreaux dans la salle capitulaire de Senlis, dans la salle haute de la tour droite de l'ancien palais épiscopal. — D'après l'inspection d'un certain

nombre de carreaux à fonds rouges, à dessins jaunes venant de Neuf-Marché et dont l'ensemble formait des compartiments réguliers d'encadrement et de rosaces, sans nul rapport avec ceux signalés par M. de St.-Germain, M. Ledict-Duflos serait porté à reconnaître une fabrique différente de celle de Gournay. — M. de Caumont demande si on n'a pas d'exemples de carreaux reproduisant par leur ensemble de grandes rosaces comme à Calleville(Eure)et ailleurs. Aucun des membres de la Société n'a rien remarqué de semblable. — A propos du pavage des églises du Beauvaisis, M. Emmanuel Woillez cite le pavé d'une chapelle à St.-Omer. Ce pavé, qui est authentiquement du XIIIe. siècle, représente des chevaliers armés de toutes pièces et montés sur leur cheval de bataille. — M. de Givenchy ne considère pas les carreaux dont parle M. Woillez, comme un pavage proprement dit. Ce sont des pierres votives de grandes dimensions, et rappelant la mémoire de faits historiques bien connus dans le pays. — M. Woillez répond que les arabesques, qui forment un encadrement considérable autour de ces pierres, permettent peut-être de les assimiler à un système particulier de pavage.

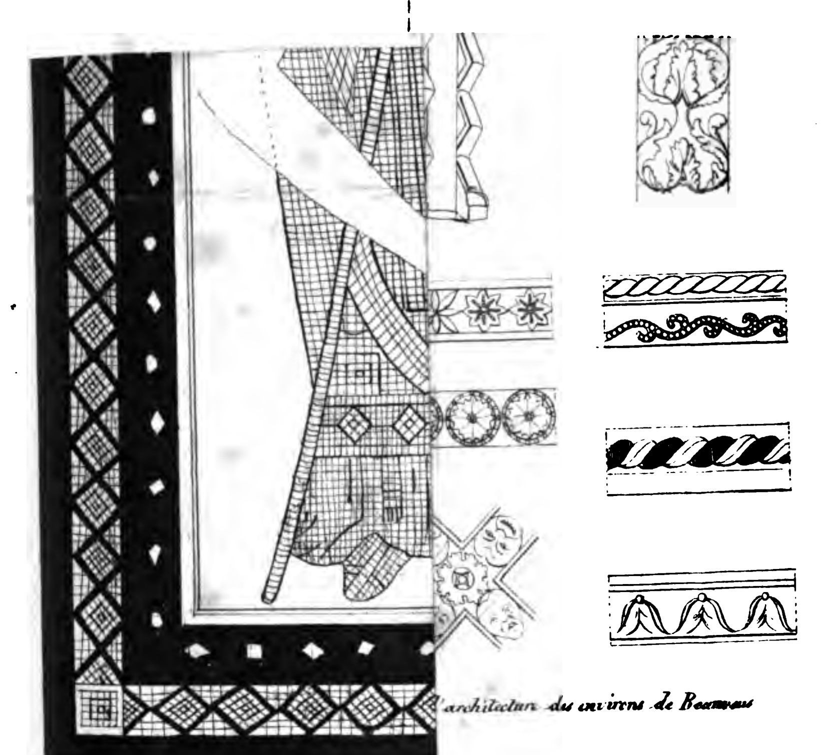
9e. QUESTION. *Quelques églises ont-elles été décorées de mosaïques ?*

M. Woillez répond qu'il n'a rien vu de ce genre dans le département; mais qu'à St.-Omer il a rencontré sur le tombeau d'un jeune prince, avec la date précise de 1109, une mosaïque portant le nom et l'âge de celui dont elle recouvrait la dépouille mortelle. Le tout était encadré dans une bordure sur laquelle on apercevait les douze signes du zodiaque. — M. le secrétaire décrit avec détails une mosaïque trouvée dans les ruines de l'ex-cathédrale d'Arras, et qui servait de pierre tumulaire à l'évêque Frémault, mort en 1180. Cette mosaïque, composée d'une multitude de petits cubes de toutes

couleurs, enchassés dans un ciment rougeâtre, portait en tête les noms et titres du défunt *Frumaldus Episcopus*. Le prélat avait la tête ceinte d'une mitre petite et pointue, à fanons très-allongés (V. la planche). Le reste du corps était revêtu de es habits pontificaux. Les pieds, chaussés de mules rouges à croix blanches, se cachaient en partie sous les larges festons de l'aube sur laquelle on aperçoit les deux bouts d'une étole rouge très-étroite. Le vêtement terminé en pointe est l'imitation d'une étoffe à reflet dont la couleur dominante est un vert jaunâtre; il laisse passer à droite la main bénissante du pontife, tandis que la gauche, d'où pend un manipule de même forme et de même couleur que l'étole, soutient une crosse très-longue dont l'extrémité supérieure se contourne en spirale terminée en tête de serpent. — Ces deux faits, l'un de 1109, l'autre de 1180, révèlent l'emploi de la mosaïque pour les monuments funèbres, dans le Nord, de la France pendant tout le XIIe. siècle. M. de Caumont fait remarquer l'importance de ce fait pour l'histoire de l'art.

10e. QUESTION. *Quelle est la sculpture de l'époque romane?*

Excepté au portail de Senlis, la sculpture romane ne se produit dans le département qu'à l'état de bas-reliefs à la naissance ou à l'intersection des voûtes, sur les chapiteaux et les modillons. M. Woillez distribue les sculptures en deux séries. — Sculptures symboliques. Ces sculptures sont extrêmement communes dans les églises du XIe. siècle; elles présentent en général un mélange d'animaux et de plantes dont le sens figuré est très-difficile à saisir. L'église de Bury et celle de St.-Germer offrent des têtes humaines surmontant un corps d'oiseau, etc. A Cambronne, sur l'un des chapiteaux, deux personnages s'embrassent, tandis que, près de là, une tête grimaçante, à dents largement fendues, déchire impi-



Mosaique du Tombeau de l'év

toyablement le malheureux fruit d'un amour adultère, selon M. Woillez. M. l'abbé Barraud voit dans ce bas-relief la trahison de Judas. L'église de St.-Germer, celle de St.-Paul, près Beauvais, etc., offrent des modillons présentant l'image de cerfs accroupis en cariathides; fréquemment des colonnes tronquées à St.-Germer, Bury, Cambronne, se terminent par des figures de grandeur naturelle, ou des cerfs accablés sous le poids qu'ils supportent. Sur la cuve baptismale de St.-Pierre de Bitry, il existe un reste mutilé dans lequel on a cru reconnaître une syrène. — Les sculptures historiques représentent, d'après M. Woillez, des personnages célèbres, des évêques, des saints, et retracent les punitions réservées aux pécheurs. — On voit, à Mareuil, la représentation de J.-C. sous la figure d'un personnage à cheveux bouclés et tenant dans la main un livre ouvert. Autour de lui sont les quatre attributs caractéristiques des évangélistes tenant tous un livre. On rencontre, à Bertaucourt, un Christ avec jaquette, à tête droite et bras horizontaux; à Bury, les statuettes de St.-Pierre, de St.-Lucien et de St.-Fiacre; à Villeneuve, près Verberie, on trouve la naissance de N. S., les pélerins d'Emmaüs. M. Stanislas de St.-Germain mentionne les figurines des chapiteaux si remarquables de l'église de Gournay-en-Bray. Le seul sujet qu'il lui ait été possible de déchiffrer représente la tentation d'Adam et d'Eve. — M. le secrétaire a vu à Roy-Boissy sur un chapiteau, un personnage sans nimbe, revêtu d'une tunique ou chasuble terminée en pointe. Sa main gauche supporte une crosse.

M. de Caumont demande l'opinion de la Société sur l'interprétation à donner aux sculptures qui décorent la façade de la Basse-Œuvre ? M. Emmanuel Woillez pense qu'on peut y voir Dieu chassant nos premiers parents du paradis terrestre. — Un autre membre croit reconnaître le baptême de Notre-Seigneur par St. Jean-Baptiste. A part les motifs

intrinsèques qu'il tire de l'inspection des statues, il s'appuie sur la destination antique de la Basse-Œuvre, qui servait de baptistère à toute la ville de Beauvais.

M. le secrétaire extrait des procès-verbaux de la commission ecclésiastique, les renseignements suivants sur la sculpture de la cathédrale de Senlis par M. l'abbé Laffineur.

« La partie supérieure du portail de Senlis offre une balustrade ornée de trois statues de grandeur presque naturelle: c'est Adam et Eve chassés par les Chérubins. Sous la balustrade s'épanouit une rosace, de chaque côté de laquelle une niche abrite la statue d'un évêque. Vient ensuite une fenêtre, au-dessous de laquelle s'ouvrent trois portes. Celle du milieu, ogive romane, présente quatre voussures historiées, l'une de 14, l'autre de 12, la 3e. de 10, et enfin la dernière de 6 statues. De ces statuettes, les unes lisent attentivement dans leurs livres de pierre; les autres, plus avancées sans doute dans la spiritualité, s'accoudent sur leurs genoux pour vaquer plus facilement à la méditation. Le tympan qui s'étale sous ces voussures, est divisé en cinq compartiments. Celui du milieu est occupé par deux personnages assis sur un banc à jour : l'un, à droite du spectateur, est couronné; il semble adresser la parole à l'autre, qui paraît être une femme et dont la main droite porte un sceptre, tandis que la gauche appuie sur son sein un livre ouvert. Le linteau offre à son tour, à droite, sur un lit soutenu par des colonnettes grêles, une femme couchée que de nombreux anges soulèvent. A gauche, est encore un lit sur lequel repose une personne qui paraît morte. Un ange soutient au-dessus du lit une petite figure de femme que deux anges encensent. Cambry a vu dans ce bas-relief un de nos rois se mettant sous la protection de St. Rieul. M. Laffineur, mieux inspiré, pense qu'on pourrait voir la mort, l'Assomption, le règne de la Ste. Vierge dans le ciel. Les parois latérales du portail sont couvertes de statues de

grandeur naturelle, elles sont au nombre de quatre de chaque côté : elles représentent, à droite, un personnage reposant sur un petit homme hideux, et portant dans ses mains des clous et un phylactère reployé sur lui-même. Ce serait l'inscription de la croix.—Son voisin se fait également porter par un être humain des plus hideux, à la barbe bifurquée; il tient une baguette et une couronne : c'est le roseau et la couronne d'épines. — La 3e. statue pose sur un animal fantastique, et ses bras soutiennent une croix.—La 4e., placée sur un oiseau, portait dans ses bras un enfant. D'où il suit, d'après M. Laffineur, que tous ces personnages, le dernier excepté, du moins on ne s'en rend pas bien compte, auraient rapport à la Passion.—M. Didron en ferait volontiers des prophètes.—La paroi latérale gauche présente d'abord un tronc méconnaissable, tenant attaché par le cou un animal qui ressemble à un chien. — Le chien ne serait-il pas un agneau? *Sicut ovis ad occisionem ducitur.—Ecce Agnus Dei.* — St. Jean-Baptiste a été reconnu tout récemment tenant un agneau long-temps regardé comme un oiseau. — La 2e. statue tient encore un animal dont l'identité problématique permettrait de signaler un chien ou un agneau la tête en bas. Serait-ce l'agneau de la Pâque?—Le 3e. personnage s'appuie sur un long bâton. Serait-ce le bâton des convives de la manducation de l'agneau pascal? *habebitis baculos in manibus;* ou plutôt ne serait-ce pas le bâton sur lequel Moïse attacha le serpent d'airain, figure de J.-C. ?—Le 4e. tient d'une main un enfant suspendu par les cheveux, et de l'autre une épée dont il ne reste plus que la garde. C'est peut-être le jugement de Salomon, ou une allusion au carnage des Egyptiens, ou, ce qui nous paraît plus probable, le sacrifice d'Abraham. —Tous ces grands personnages sont adossés, en manière de cariathides, sur des colonnes dont ils masquent le fût. Le dé de leurs bases est garni, sur les faces libres, de petits tableaux

délicatement traités, dont l'ensemble retrace une espèce de zodiaque. C'est tantôt un moissonneur sciant son blé, tantôt un vendangeur. Ici se développent des scènes de fauconnerie, là c'est l'hiver grotesquement accroupi devant un grand feu ; ailleurs un buveur s'épanouit devant une table armée de ses accessoires indispensables, le verre et la bouteille ; ailleurs enfin ce sont des animaux réels ou fantastiques. »

M. de Caumont demande quelle est l'opinion des membres de la Société sur l'interprétation à donner aux statues équestres qui décorent les tympans de plusieurs portails de l'Anjou et du Poitou. Il rappelle l'opinion de M. de Chergé à ce sujet. Ce savant archéologue n'y a point reconnu des saints, à cause de l'absence du nimbe, et il a été porté, après beaucoup d'études, à y voir la statue du fondateur.

M. l'abbé Duval demande la parole pour combattre l'assertion de M. de Chergé. Son travail, si remarquable, sera reproduit intégralement dans les mémoires de la Société française ; en voici les points principaux. — L'opinion de M. de Chergé est plutôt négative qu'affirmative. Ces statues ne sont pour lui les fondateurs, que faute de pouvoir être autre chose. L'absence du nimbe ne décide rien ; à Amiens, plusieurs saints ne sont pas nimbés. Or, peut-on admettre sur un motif aussi faible un fait exceptionnel, en contradiction flagrante avec l'humilité bien connue des fondateurs dans leurs rapports avec Dieu ? — Après avoir ainsi dégagé la question et battu en brèche l'opinion de M. de Chergé, M. l'abbé Duval propose successivement deux explications, de la légitimité desquelles il fait juges les membres de la Société. — 1°. Si l'on considère que presque partout, dans les grands monuments, les portails ont servi à établir les grandes scènes du jugement dernier, est-il bien difficile de reconnaître dans les statues équestres l'ange de l'Apocalypse, monté sur son coursier et foulant aux pieds le genre humain per-

sonnifié par un individu ? Cette opinion reçoit un nouvel appui de la présence des anges qui les accompagnent ordinairement en sonnant de la trompette. — Une seconde explication, ajoute M. Duval, permettrait d'y voir l'envoyé céleste qui vengea sur Héliodore la majesté violée du temple. La magnificence des vêtements du cavalier, le glaive qu'il porte à la main, la position des pieds du cheval qui foule aux pieds l'impie Héliodore, la parfaite conformité qui existe entre les moindres détails de la sculpture et ceux du texte des Machabées, la haute convenance qu'il y avait à placer sur le tympan d'une église un fait qui commandait si bien le respect envers elle, tout cela autorise l'interprétation de M. Duval.

M. Le Gros demande la parole pour proposer deux nouvelles hypothèses à la sagacité des archéologues présents. — Les statues en question ne seraient-elles pas celles du Thaumaturge des Gaules, du populaire St-.Martin. L'épée qu'il tient, ne serait-ce pas l'instrument dont il se sert pour partager son manteau ? L'homme qui paraît foulé aux pieds ne serait-il pas le pauvre ? — Se fondant sur la croyance populaire, qui attribue la construction d'un grand nombre d'églises à nos voisins d'Outremer, le même membre demande si le cavalier ne serait pas St.-Georges. — MM. Le Mareschal et Woillez combattent la dernière assertion de M. Le Gros, quant aux motifs sur lesquels il la base. Ils trouvent, l'histoire du pays à la main, que ces étrangers n'ont fait que détruire dans notre pays. M. Le Gros réplique que les Anglais ont malheureusement trop long-temps occupé diverses provinces et surtout celles où l'on trouve la statue équestre, pour qu'il soit permis de nier d'une manière si formelle qu'ils y aient rien créé. Cette croyance venue jusqu'à nous, à travers les siècles, n'a pu, suivant lui, s'établir sans quelque fondement.

11e. QUESTION. *S'est-on occupé de recueillir des inscriptions, conformément aux recommandations de la Société française?*

M. Emmanuel Woillez fait passer sous les yeux de la Société six inscriptions chrétiennes du Ve. au VIIIe. siècle, découvertes à St.-Acheul; neuf inscriptions romaines, découvertes à Beauvais ou à Amiens; dix inscriptions relatives à la Picardie, des VIIIe. IXe. et Xe. siècles; cinq inscriptions du XIe. siècle, découvertes dans les départements de l'Oise et de la Somme; trois inscriptions du XIIe. siècle, provenant de diverses localités de la Picardie.

12e. QUESTION. *Connaît-on les noms de quelques architectes Beauvaisins?*

M. Emmanuel Woillez dit, que l'opinion qui attribue à Eudes de Montreuil la construction du chœur de la cathédrale de Beauvais, n'est pas prouvée d'une manière authentique. La similitude qui existe entre les profils des piliers de cette église et ceux des piliers de la cathédrale d'Amiens, semble au contraire faire supposer que les deux édifices, élevés à 5 ans de distance (1220-1225), ont été construits sous les mêmes inspirations, et peut-être par le même artiste ou les artistes de la même école.

Ce qu'on sait de plus positif, c'est qu'en 1338, l'évêque Jean de Marigny chargea Enguerrand, surnommé le Riche, de continuer les travaux commencés.

On confia les travaux de la construction de la nef transversale à Martin *Chambiges*, de Cambrai, et à Jean Vast; ce dernier mourut en 1524 : son fils Jean Vast lui succéda. On adjoignit à celui-ci, le 11 décembre 1528, Scipion Bernard, pour diriger les travaux à la place de Chambiges, dont la vieillesse réclamait un appui; Chambiges mourut le 29 août 1532. Michel Lalye le remplaça le 5 novembre

suivant : cet artiste, dont le nom est peu connu, termina le portail du sud, et, de concert avec Vast fils et un nommé François Maréchal, qualifié du titre d'archi-charpentier, il éleva la nef précitée jusqu'aux voûtes.

On cite encore comme ayant contribué à l'exécution des vitraux de la cathédrale de Beauvais, Jean et Nicolas le Pot, de Beauvais (1551) et Angrand ou Enguerrand le Prince (né à Beauvais), qui a peint aussi les magnifiques vitraux de l'église de St.-Etienne.

L'un des deux Vast, ajoute M. Barraud, a fait construire la voûte de Maignelay, si remarquable en ce que les arceaux sont en accolade. On prétend que cet architecte ayant été travailler à Paris sous Philibert Delorme, qui avait apporté les plus beaux dessins d'Italie, et qui avait entrepris le grand escalier des Tuileries, en ovale, à noyau vide de trois toises sur le grand diamètre et de deux sur le petit, voyant son maître embarrassé, il lui montra le moyen d'en venir à bout, et que le maître fut obligé de lui en abandonner la conduite : ce qui ne fit pas d'honneur au maître, plusieurs personnes ayant su que l'honneur était dû à l'appareilleur. Delorme croyant s'en pouvoir passer et achever l'ouvrage sur le dessin que Vast avait tracé dans la salle des gardes, lui donna un soir son congé et le paya. Mais Vast alla se cacher et s'enfermer dans la salle des gardes, où il passa une partie de la nuit à effacer son trait, et se sauva aussitôt : ce qui fut cause que le reste n'approcha pas du premier dessin, ni pour la beauté, ni pour la commodité. Il alla de là faire la voûte de Maignelay.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

A. DE FRANCIOSI.

Séance du 30 *avril* 1843.

Présidence de Mgr. L'EVÊQUE de Beauvais.

La séance est ouverte à 1 heure, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. de Caumont invite Mgr. l'Evêque de Beauvais à présider la séance. Siégent au bureau, M. de Caumont, M. de Givenchy, M. de Grattier, président de la Société des antiquaires de Picardie, M. Danjou, de Beauvais, M. l'abbé Barraud, M. Alexandre Delacour, adjoint. Les membres de la Société française, de la Société des Antiquaires de Picardie, et un assez grand nombre des personnes notables de la ville assistent à la séance.

M. de Caumont continue l'enquête archéologique, et pose les questions suivantes :

Quels sont les types principaux des tours romanes ?

M. l'abbé Barraud et M. Emmanuel Woillez s'accordent à dire, en répondant à cette question, que les tours romanes du département de l'Oise affectent deux formes très-distinctes. Les unes sont carrées et terminées par un toit en bâtière ou par un toit à quatre pans; les autres ont une base à pans variables, surmontée d'une pyramide élancée. M. l'abbé Barraud cite comme tours terminées par un toit en bâtière ; celles de Nogent-les-Vierges, de Choisy-au-Bac, de Morienval. M. Emmanuel Woillez confirme ces assertions, et mentionne encore le clocher de Rhuis comme rentrant dans la même catégorie. Il ajoute que ces toits ordinairement en charpente sont cependant en pierre à Rhuis et à Nogent-les-Vierges, et qu'ils paraissent de la même époque que les tours elles-mêmes. Quant aux tours terminées par une pyramide, ces MM. donnent pour exemple, celles de Senlis, de Cambronne, de

Mogneville, de Plailly, en faisant remarquer toutefois que la pyramide est souvent d'une époque postérieure à celle de la tour elle-même. Cette remarque s'applique bien évidemment aux pyramides de Senlis, de Plailly, de Mogneville.

Peut-on indiquer par une date précise l'époque à laquelle le style ogival est devenu prismatique?

A cette question M. Emmanuel Woillez répond qu'il ne peut donner de date précise, mais que dans le XIVe. siècle la transformation des moulures arrondies en moulures prismatiques se fait bien sentir.

M. l'abbé Barraud a observé à l'église S^{t}.-Thomas de Crépy, des accolades formées par des moulures arrondies; l'accolade aurait donc, dans ce cas, été employée à une époque antérieure au style prismatique: ce cas est rare et très-curieux. Toutefois M. l'abbé Barraud a reconnu également des accolades formées par des moulures cylindriques dans l'église de Laferè (diocèse de Soissons.)

MONUMENTS ACCESSOIRES.

Quels sont les fonts baptismaux qui appartiennent à l'époque romane?

M. l'abbé Barraud a découvert dans le département de l'Oise une quantité prodigieuse de fonts romans. Ce département est certainement l'un des plus riches en monuments de ce genre. A Espaubourg, il y a des fonts en plomb dont M. de Caumont donne la description dans la 6e. partie de son Cours. Les paroisses de Glaignes, de Pontpoint, de Bury, de Mogneville ont des fonts romans en pierre tout-à-fait remarquables.

M. Ledict-Duflos relate comme appartenant à la même époque ceux de Nointel;

M. Emmanuel Woillez, ceux de S^{t}.-Antoine de Com-

piègne, d'Agnetz, de Breuil, de S^t.-Pierre-les-Bitry, de Gillocourt;

M. Le Mareschal, ceux de Merlemont.

Les fonts de Folleville (Somme), sur les limites du département de l'Oise, sont du XVIe. siècle. Ils consistent en un bassin circulaire de marbre blanc soutenu par un soubassement en pierre dure. A l'extérieur on remarque une chaîne sculptée en relief, sur laquelle sont appliqués, de distance en distance, quatre écussons chargés des armes des familles de Lannoy et de Folleville. Sur les bords intérieurs du bassin sont écrits ces mots, en lettres majuscules: *Santa Trinitas, unus Deus, miserere nobis.* Un clocheton en bois, extrêmement élevé, sert de couvercle à ces fonts. Il se compose d'une pyramide à 12 côtés et d'une base également à 12 pans. Les arêtes de ces bases sont cachées par des colonnettes couvertes d'écailles et supportant des animaux chimériques. Sur les panneaux on avait peint des armoiries, mais elles sont maintenant presqu'entièrement effacées. — Ce couvercle n'a pas de ferrements pour aider à l'ouvrir.

Monseigneur ajoute qu'il a lui-même rencontré souvent dans les églises de campagne, des cuves baptismales remarquables, qui l'ont beaucoup intéressé et dont il a vivement recommandé la conservation. Il se propose de rédiger à ce sujet une circulaire qu'il enverra à tous les prêtres du diocèse.

On retrouve dans le département les différentes formes de fonts indiquées par M. de Caumont dans son Cours. Ils sont le plus ordinairement semi-circulaires, ils ont 4 et quelquefois 5 ou 6 colonnes, ou bien encore ils ont un seul fût central. Personne n'en a observé qui fussent supportés par des personnages, comme ceux de Corseult et de Dinan, figurés par M. de Caumont.

M. Emmanuel Woillez parle des fonts de Tracy-le-Val, comme étant divisés en deux parties. La division est en pierre et rien n'indique qu'elle ait été faite après coup.

Quels sont les autels qu'on puisse signaler?

Les autels de St.-Germer et de Boissy sont les seuls que M. Barraud ait remarqués comme antérieurs au XIIIe. siècle. Personne n'a observé jusqu'ici d'inscription dédicatoire sur les autels. C'est un point sur lequel M. de Caumont appelle l'attention des archéologues.

Pour le XVIe. siècle M. Emmanuel Woillez donne en exemple un autel conservé dans l'église St.-Etienne de Beauvais.

Quelle disposition présentent les crédences ?

On reconnaît d'abord que, de même que dans beaucoup d'autres localités, les boiseries ou les stalles en cachent un grand nombre. M. l'abbé Barraud regarde celle de St.-Germer comme étant du XIIIe. siècle : celles de Sommereux et de Montmille sont aussi à noter. Les crédences, ajoute cet antiquaire, sont presque toujours géminées et percées d'une ouverture à la partie centrale. L'une de ces crédences servait à recevoir l'eau avec laquelle se lavait le prêtre au commencement de la messe, l'autre recevait les dernières ablutions. A Noyon, dans les galeries supérieures, M. l'abbé Bourgeois a constaté la présence de crédences.

A-t-on observé des sièges en pierre dans les églises?

M. Barraud croit que dans la crypte de St.-Médard à Soissons, des niches pratiquées dans les murailles ont servi de sièges. Il signale cette crypte comme très-remarquable.

Est-il fait mention dans les inventaires de couronnes semblables à celles de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, décrites dans le 6e. volume du Cours de M. de Caumont ?

Les papiers de fabrique du village d'Ermenonville, dit M. Barraud, font mention d'une couronne de ce genre.

A-t-on quelques données sur la forme des chandeliers ?

M. l'abbé Barraud a en sa possession un chandelier byzantin.

M. de Saint-Germain demande la parole pour lire un inventaire qui relate différents meubles servant à la décoration intérieure des églises. Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt.

M. de St.-Germain mentionne en outre un catalogue très-étendu sur les objets meubles que possédait le trésor de Laon.

M. de Caumont fait observer que tous ces inventaires sont très-utiles à consulter, à cause des renseignements précieux que souvent ils renferment. Il parle à ce propos d'un inventaire de Bayeux, du XVe. siècle, qui énumère tous les objets curieux, tels que dents de baleine, œufs d'autruche, etc., que l'on exposait dans l'église les jours des grandes solennités. On y lit le passage suivant :

« Cinq cornes d'yvoire figurées de diverses figures d'oiseaux et bestes, qui sont mis en parement environ le grant autel.

« Cinq cornes de cornes ornées idem.

« Un œuf d'autruche.

« Une dent de baleine, figurée en maniere de poisson.

« Une corne entiere d'unicorne moult longue et très-precieuse.

« Une autre corne idem.

« Le manteau ducal du duc Guillaume le jour de ses noces.

« Le manteau ducal de sa femme le meme jour (comme l'en dit).

« Le bacinet (demi-casque) du duc Guillaume. »

M. Le Mareschal fait passer sous les yeux un livre d'heures, dont une des vignettes représente les divers objets qui ornaient la sainte chapelle.

M. de Caumont parle de l'ancien costume ecclésiastique,

et demande si l'on a fait des observations à ce sujet en examinant les effigies tumulaires.

M. de St.-Germain rappelle qu'il a remarqué sur plusieurs pierres tombales des bandes qui couvrent l'aube des prêtres et des abbés au-dessous de la chasuble.

M. l'abbé Barraud dit que ces sortes de bandes étaient formées d'étoffes d'or ou de soie et qu'elles portaient le nom de Plages (*Plagæ*). Elles ont été en usage jusqu'en 93 ; il en est question dans le dernier missel de Beauvais.

M. Woillez cite comme un spécimen très-curieux les *Plagæ* qui se voient sur la tombe en bronze de l'évêque Everard dans la cathédrale d'Amiens.

A-t-on trouvé des reliquaires remarquables par leur exécution et par leurs émaux ?

Le reliquaire byzantin de St.-Etienne de Beauvais et celui du Coudray, dit M. Barraud, sont peut-être les seuls vraiment remarquables qui nous soient restés. Il y en avait autrefois un grand nombre d'autres dans le diocèse, mais ils ont disparu peu à peu des églises pour aller prendre place dans les cabinets d'amateurs.

A propos des reliquaires, M. Ledict-Duflos fait remarquer qu'ils ont bien pu avoir une influence réelle sur les caractères architectoniques donnés aux monuments chrétiens. Les reliquaires ont souvent la forme d'une église avec ses portails et sa flèche. Ils sont comme des modèles en petit de nos riches cathédrales. Le trésor de Troyes, ajoute-t-il, est l'un des plus riches de France en reliquaires, chasubles et autres meubles d'église.

Reste-t-il dans le diocèse des calices anciens ?

M. l'abbé Barraud qui a fait un travail précieux sur ces objets et qui est plus à même que tout autre de donner une solution à cette question, à cause des recherches nombreuses

auxquelles il s'est livré, n'en connaît pas d'autres que ceux qu'il a indiqués dans sa notice.

Peut-on citer d'anciens ciboires?

M. Barraud montre un ciboire émaillé provenu d'une église du diocèse et qui fait partie de sa collection.



A-t-on connaissance de Christ bysantins?

Il en existe un certain nombre, un en particulier à St.-Maximin, près Senlis.

Avant de passer à la question sur les tombeaux, M. de St.-Germain fait remarquer qu'il y a à St.-Etienne un instrument de paix très-curieux orné d'émaux de différentes couleurs.

Y a-t-il des tombeaux saillants hors de terre?

Celui de St.-Jean-aux-Bois, dit M. Weil, mérite d'être cité. M. Woillez pense qu'on s'est trop hasardé en le rattachant à l'époque romane, car il a tous les caractères du XIIIe. siècle. Il est placé dans le cimetière, près de la porte de l'église, le devant de la pierre tumulaire est orné de trois quatre-feuilles encadrés. Une grande arcade ogivale couronnée d'un large bouquet de feuilles épanouies termine le monument. Ce tombeau a donné lieu à bien des versions contradictoires. Les uns veulent qu'il ait été élevé à la reine Berthe *aux Grans Piés*, femme de Pepin-le-Bref, quoiqu'il soit notoire que cette reine morte à Choisy-en-Laigne a été inhumée à St.-Denis. Une autre version répandue dans le village et plus universellement admise attribue ce monument à la reine Adélaïde ou Alix de Savoie, fondatrice du monastère. Cette dernière opinion, quoique plus vraisemblable, ne paraît pas plus exacte que la première. Adélaïde fut enterrée dans l'abbaye de Montmartre, si l'on s'en rapporte à l'inscription qui se voyait au moment de la révolution sur le tombeau de cette reine dans le chœur de Montmartre :

Ci gist madame Alix qui de France fut royne
Femme du roy Loys sixième dict le Gros
Son âme vit au ciel et son corps en repos
Attend dans le tombeau la gloire souveraine.

Les tombeaux de Saint-Leu-d'Esserent et de Morienval sont aussi en relief et fort remarquables.

Il existe un grand nombre de mausolées avec statues, mais d'une époque postérieure.

Une maison particulière de Compiègne, ajoute M. Woillez, possède un sarcophage romain en marbre blanc venant de Saint-Corneille, il est orné de têtes de Génies ayant des ailes aux tempes.

Connaît-on un grand nombre de pierres tombales ?

Un mémoire de M. l'abbé Magne répond à cette question en donnant la description de celles qui décorent le pavé de la cathédrale de Noyon. Cette notice sera insérée dans le Bulletin.

A-t-on observé des fanaux dans les cimetières?

Toutes les recherches faites jusqu'ici ont été infructueuses.

Y a-t-il des croix monumentales dans le pays.

Les croix monumentales, suivant M. l'abbé Barraud, peuvent être divisées en deux classes, les croix en fer, et les croix en pierre.

A la première classe se rapporte celle de Fontaine-les-Corps-Nuds, qui est en fer battu. Ses branches se terminent par un fleuron, qui représente à peu près la forme d'une fleur de lys. Il se compose d'un faisceau de petites tiges droites, inégales, terminées par des fruits, et de deux tiges contournées en volutes et placées latéralement; elle paraît être du XIIe siècle. L'hôtel-Dieu de Noyon possède une croix du même genre.

Les croix en pierre qui peuvent être citées sont : celles de Montgerain, qui présente un gros fût fort élevé, et orné de volutes du XIIIe. ou XIVe. siècle; celles de Choisy-au-Bac, de Cambronne, de Jaulzy.

Ménévillers possède une belle croix de la renaissance.

Quels sont les vitraux qu'on puisse citer?

Les vitraux de la chapelle de la St^e.-Vierge à la cathédrale sont du XIIIe. siècle, la plupart de ceux du chœur sont du XIVe. Les grisailles de St.-Martin-aux-Bois, celles de St.-Jean-aux-Bois se rattachent vraisemblablement au XIIIe. siècle. Les vitraux du XVIe. siècle de l'église St.-Etienne de Beauvais sont très-connus à cause de leur beauté.

Conserve-t-on des grilles ou des ferrements de portes d'une époque reculée?

M. de St.-Germain attire l'attention sur les grilles de St.-Germer qui sont de la même époque que les ferrements de la cathédrale de Paris. Les ferrements des vouteaux du grand portail de St.-Etienne de Beauvais, la grille d'une des chapelles de la cathédrale sont encore mentionnées. A Noyon, deux meubles couverts de ferrements remarquables sont dans deux chapelles différentes de l'église; un troisième meuble qui existe dans la même cathédrale est particulièrement intéressant : il est de la fin du XIIIe. siècle ou du commencement du XIVe. Sa forme est celle d'une maison décorée de riches ciselures; la façade est divisée en quatre parties égales par une croix, et chacun de ses quatre compartiments est fermé par une porte qui se compose de deux panneaux ou volets, pouvant se replier l'un sur l'autre au moyen de deux grandes pentures en fer. Chaque volet est couvert à l'extérieur d'une toile sur laquelle est peint un personnage. Ces volets sont également peints à l'intérieur, des anges jouant de différents instruments y figurent.

Conserve-t-on des boiseries des belles époques de l'art chrétien ?

Les stalles de St.-Martin-aux-Bois ont été décrites par M. l'abbé Barraud dans un travail spécial; elles n'ont besoin que d'être mentionnées. Les stalles de St.-Etienne de Beauvais sont dignes aussi de fixer l'attention.

Monseigneur ajoute que l'église de Montreuil conserve une boiserie comprise en partie dans l'une des murailles qui lui a paru d'un beau travail.

M. de St.-Germain parle des boiseries qui composent actuellement l'horloge de la cathédrale ; il rappelle l'opinion de plusieurs antiquaires qui disent que la partie la plus ancienne a pu servir de chaire pour la prédication : on aurait ajouté par la suite la pyramide pour transformer cette chaire en

horloge. Cette opinion est combattue par M. Woillez qui rappelle que la cloche est du XIIIe. siècle, la boiserie doit être de la même époque. M. l'abbé Barraud dit en outre que la tour est creusée dans toute sa longueur pour laisser passer les poids, elle n'a donc pu être une chaire.

En fait de sculptures sur bois le département possède encore un grand nombre de passions bien conservées, celles de Tourotte, de Marissel, de Rochy-Condé, de Maignelay, sont mentionnées par M. de St.-Germain.

M. de Franciosi fait remarquer que nous possédons aussi à Beauvais des portes anciennes, celles de St.-Etienne, celles du palais de justice qui doivent être du XIVe. siècle; celles enfin de la cathédrale qui peuvent être données comme modèles de la sculpture sur bois au XVIe. siècle.

On passe à la lecture du rapport de la commission des vœux et du rapport de la commission de l'iconographie et des travaux architectoniques.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES VOEUX.

La Commission des vœux avait à rechercher en premier lieu les monuments qui, par leur ancienneté, la pureté de leur forme, et en même temps par leur état d'abandon plus ou moins complet, réclamaient la sollicitude de la Société française. Elle a désigné comme étant plus particulièrement recommandables, autant à cause de leur intérêt qu'à cause de leurs faibles ressources, les églises de Mogneville, d'Angicourt et de Montmille.

La première de ces églises a une tour surmontée d'une pyramide en pierre, d'une grande délicatesse. Elle est d'une prodigieuse élévation, et de toutes les flèches en pierre que possède le département, celle de Senlis, est la seule qui puisse lui être comparée. Ce monument est dans un état complet d'abandon. La tour qui, ainsi qu'une grande partie de

l'édifice, est de l'époque de transition, réclame les plus prompts secours.

L'église d'Angicourt a des parties du XII°. siècle et d'autres du XIII°. Elle se trouve dans un état de délaissement si complet, qu'il est urgent de venir en aide à la commune. Sa ruine causerait la perte de sculptures romanes fort précieuses.

Enfin l'église de Montmille possède une crypte très-curieuse, comme monument et aussi comme souvenir historique; elle s'écroulera un jour ou l'autre, si l'une des murailles n'est promptement réparée.

La commission a ensuite formé des vœux, pour que l'ancienne église de la Basse-Œuvre fût débarrassée au plus tôt des constructions qui l'entourent.

Passant à l'église St.-Etienne de cette ville, elle a cru qu'il serait utile d'enlever le porche maladroitement ajouté, au XVI°. siècle, au portail septentrional. Ce porche ne présente aucun intérêt, et il a le grand désavantage de masquer des sculptures du plus haut mérite.

Le palais de justice a aussi fixé l'attention de la Commission. Elle demande la conservation de la voûte de la salle des plaids, dont elle ne voit pas la suppression nécessitée par la nouvelle destination affectée aux bâtiments. Elle réclame contre tout projet tendant à renverser les toits coniques des deux tours qui accompagnent la porte d'entrée. On a dit que cette toiture était d'une époque postérieure aux tours; ce fait est loin d'être démontré, mais il le serait que les toits n'en devraient pas moins rester debout. La généralisation d'un principe qui permettrait de mettre à bas les parties ajoutées après coup à une construction, livrerait à la démolition la majeure partie de nos monuments, car il y en a bien peu qui appartiennent en entier à une même époque. La Commission pense qu'un monument doit être conservé en entier, quand même il serait de différentes époques, dès que ses parties

présentent un intérêt artistique. On comprend que découronner les tours du palais de justice de leurs toits coniques, ce serait leur enlever ce qu'elles ont de plus original et de plus pittoresque.

La Commission demande le classement de ce palais au nombre des monuments historiques.

L'église de St.-Leu, déjà classée, n'en est pas moins dans un état déplorable, il est urgent que le gouvernement lui accorde une allocation dans le plus bref délai.

La procession de sainte Angadresme s'est faite jusqu'en ces derniers temps, dans la ville de Beauvais, avec une solennité que l'on a vu disparaître avec regret. Il ne paraît pas hors de propos de former des vœux pour que cette procession, qui rappelait le nom glorieux de Jeanne Hachette, soit rétablie avec toute la pompe des temps passés, en ce moment surtout où l'on pense à perpétuer sa mémoire par l'érection de sa statue sur la place de cette ville.

Ch. BAZIN, rapporteur.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ARCHITECTONIQUES ET D'ICONOGRAPHIE.

MESSIEURS,

Je viens au nom de la Commission, créée par M. de Caumont dans la séance du 29 avril, vous présenter un aperçu rapide des divers travaux architectoniques, exécutés depuis quelques années, et des réparations qu'il serait bon d'entreprendre dans plusieurs monuments historiques du département; je vous dirai aussi un mot de l'iconographie chrétienne et des moulages qu'il conviendrait de faire avec les fonds que la Société française veut bien nous allouer, pour enrichir le musée de Beauvais.

Dans les travaux exécutés depuis plusieurs années, nous

trouvons des réparations bien entendues et des réparations accomplies sous l'empire de traditions mortelles pour l'art chrétien : nous signalerons à la hâte les unes et les autres.

Grâce à M. de Caumont qui, non content de créer, de conserver et de défendre la science archéologique dans ses leçons et dans ses ouvrages, protège et restaure avec une intelligente sollicitude les monuments d'art national ; les stalles de St.-Martin-aux-Bois ont été réparées avec succès. Ces vieilles sculptures, uniques dans le département et d'un travail si délicat, étaient depuis long-temps dans un état de délabrement, présage d'une ruine prochaine, et maintenant elles sont solides sans cesser d'être belles.

Les balustrades de la cathédrale de Senlis ont été reconstruites avec intelligence, sous la direction de M. Daniel Ramée, auquel nous devons aussi les restaurations de la cathédrale de Noyon.

La Commission d'archéologie, fondée par Mgr. Cottret, dernier évêque de Beauvais, et protégée par Mgr. Giguoux, qui s'honore d'en être le président, a remis en lumière et exposé dans la cathédrale les magnifiques tapisseries qui depuis long-temps demeuraient ensevelies et dédaignées dans un coin obscur de la sacristie.

Le Comité archéologique de Beauvais, tuteur né des monuments de la ville, a obtenu la réhabilitation dans l'église de St.-Etienne, de peintures sur bois du XVIe. siècle, qui ornaient les volets d'un rétable, détruit depuis long-temps.

M. Weil, chargé par le conseil municipal de Beauvais des réparations de l'église St.-Etienne, les dirige avec bon goût ; il a restauré les galeries extérieures du chœur et quelques clochetons, en conservant avec respect le style de l'époque. Les balustrades de l'église de Clermont méritent aussi une mention honorable.

La cathédrale de Beauvais est maintenant en voie de répa-

ration et les heureux précédents de M. Daniel Ramée nous donnent une garantie pour l'avenir.

Nous pourrions signaler un grand nombre d'autres restaurations heureuses opérées dans des monuments d'une importance secondaire.

Ce progrès que nous nous plaisons à signaler, est dû à la propagation des saintes doctrines, au zèle et au concert des sociétés archéologiques ainsi qu'à la sollicitude des administrations civile et ecclésiastique, et toutefois ce concours n'a pas toujours été suffisant.

Après avoir constaté les travaux sagement exécutés, c'est pour nous un devoir pénible de faire connaître les réparations de mauvais goût et les destructions qui nous ont affligés récemment.

L'enceinte gallo-romaine de Beauvais qui donnait à cette ville un caractère antique et glorieux disparaît chaque jour sous la pioche de l'ouvrier, malgré les ardentes réclamations des archéologues.

Nous devons aussi protester contre l'emploi de l'asphalte pour le pavage des monuments religieux ou au moins des plates-formes qui couronnent les chapelles et les collatéraux; nous blâmons l'usage des différents ciments colorés ainsi que des mastics d'invention moderne: nous regrettons vivement de n'être pas de l'avis de M. Ramée sur ce point et d'avoir à blâmer l'emploi qu'il a fait de l'asphalte dans les cathédrales de Senlis et de Noyon.

Tout le monde connaît l'indigne restauration qu'a subie le rétable de Marissel. Beaucoup d'autres objets d'art ont été défigurés; cependant pour rendre hommage à la vérité, il faut dire que ces faits deviennent de plus en plus rares, grâce à la surveillance active de la préfecture et à l'ordonnance émanant de l'autorité diocésaine qui défend toute réparation non autorisée dans les églises.

Nous savons qu'il existe des projets de travaux, et la Commission doit donner son avis à ce sujet.

On désire depuis long-temps la suppression du petit porche en bois qui masque le portail septentrional de St.-Etienne dont tous les détails sont si précieux pour l'archéologie; cette opération ne présente aucune difficulté et ne doit, ce semble, trouver aucune opposition.

Les tours de l'ancien évêché dont la charpente sculptée est si caractéristique et dont la forme pyramidale est si imposante, perdraient à jamais leur valeur archéologique, si elles se terminaient en plate-forme.

La tour romane de l'ancien palais épiscopal a besoin d'une consolidation à la base, et les contreforts qui s'échelonnent tout le long de la rue Limaçon ne peuvent perdre de leur valeur et de leur saillie sans compromettre la sûreté des bâtiments qu'ils soutiennent.

Depuis que le gouvernement a fait l'acquisition de la Basse-Œuvre, on ne s'est point encore occupé d'isoler cette antique basilique de toutes les constructions qui la déshonorent, néanmoins il est désirable qu'elle soit déblayée et qu'elle retrouve son caractère et aussi sa destination.

Les sujets d'iconographie monumentale sont rares dans notre contrée; on ne peut guère citer que les statues du portail de Senlis, le tympan de l'église de Montataire et quelques autres fragments isolés, frustes ou sans intérêt.

M. de Caumont ayant mis, avec cette obligeance qui le distingue, des fonds à la disposition des membres de la Société résidant à Beauvais pour le moulage de quelques sculptures, la commission croit devoir désigner les corniches de Chelles et de Villers-St.-Paul. Ces intéressants édifices perdus à l'extrémité du département méritent les honneurs de cette préférence par la délicatesse et l'originalité des dessins dont ils offrent un magnifique spécimen.

Voici, Messieurs, le précis des observations que la Commission croit devoir vous soumettre pour répondre à sa destination et au vœu de M. de Caumont ; je pense qu'il n'y a pas de témérité de ma part à me constituer auprès de lui l'interprète de votre reconnaissance.

Le Rapporteur de la Commission, H. BOURGEOIS,
Curé doyen de Grandvilliers.

Après la discussion qui s'engage sur les conclusions des deux rapports, la Société française alloue une somme de 500 fr. pour les réparations à faire aux monuments du diocèse de Beauvais, et une somme de 100 fr. pour les moulages en plâtre.

La Commission, chargée de l'emploi des fonds, sera présidée par M. Barraud, inspecteur des monuments de l'Oise.

Avant de lever la séance, Monseigneur remercie vivement M. de Caumont d'avoir bien voulu venir encourager par sa présence les études archéologiques dans son diocèse. Il exprime en même temps tous les regrets qu'il a éprouvés de n'avoir pu se trouver à Beauvais à l'ouverture de la session.

M. de Caumont est très-sensible aux marques d'intérêt que Monseigneur a bien voulu témoigner à la réunion de la Société, en venant la présider lui-même. Il s'estime heureux de pouvoir remercier Monseigneur de l'heureuse impulsion qu'il a donnée aux études archéologiques en fondant, dans son séminaire, le cours d'archéologie que M. l'abbé Barraud professe d'une manière si distinguée.

La séance est levée à 4 heures.

Le membre de la Société, remplissant les fonctions de secrétaire.

Ch. BAZIN.

EXTRAIT

De l'inventaire des reliques et ornements de l'église cathédrale de Beauvais. 1472.

COMMUNIQUÉ PAR M. DE ST.-GERMAIN,

Membre de la Société française.

(Extrait du 1er. volume des additions manuscrites au supplément à l'histoire du Beauvoisis, par Simon.)
Bibliothèque de Mme. Le Caron.

.... inventaire des reliques et autres ornements de l'église de Beauvais, sans comprendre les livres et or et argent monnayés, fait au mois de décembre 1464, par maîtres Martin Questel, doyen, Guillaume de Grosmesnil, archidiacre, Florent Houillier et Pierre Clément, chanoines de ladite église, commis à ce faire par le chapitre d'icelle, présent à ce le notaire qui pour lors était, et remis au net en ce présent volume sur la minute d'icelui notaire, par moi Thomas Tulleu, chanoine et notaire d'icelle église, l'an 1472 par l'ordonnance dudit chapitre de Beauvais.

Les parements de drap pour le chœur de l'église (c'était des tapis que l'on mettait autour du chœur aux grandes fêtes). Item un autre drap d'or de vermeil semé de rois,

tenant chacun à chacune main un bâton, et au bout une truie embrochée.

Il y avait dès lors des orgues.

Item une petite pièce de satin violet, non carrée, bordée de deux côtés de femmes dansant et de gens à cheval sautant, et au milie uun roi et une rondiolle doublée de cendral vermeil.

Item. Une vieille courtepointe de cendral vermeil, doublée de boucassin.

Item. Un drap de toile appelé Theophilus, lequel s'étend au-dehors du chœur depuis le jour de la Nativité de Notre-Dame jusqu'au jour de St. Remi.

Item. Une courtine de toile de lin pour tendre au chœur au-dessus des huis de fer, entre l'autel et les chayères au temps de carême, avec la corde et le rouet pour tirer et retirer.

Un festacle de satin blanc semé de grues jaunes aux deux bouts, deux linteaux de satin vermeil bordé de bêtes et d'oiseaux et doublé de toile Perse.

Une peau d'anguille vermeille.

Item. Une noire.

Item. Une cendrée.

Item. Une ceinture d'un gros tissu vermeil, garnie de boucles et de mordants avec dix clous et une fausse porte, le tout d'argent en la manière ancienne, laquelle a été baillée au maître de la fabrique.

Item. Trois cahiers de parchemin, chacun contenant 8 feuillets esquels commence le demi-temps de la vigile de Pâques jusques à la semaine qu'on chante *Ego sum Pastor bonus*.

Bâtons. 1°. Un bâton à manière de potence, de laquelle potence les deux bouts sont deux têtes.

Item. Un autre bâton, non plus gros et plus long, à deux têtes d'ivoire faisant une potence, et le bout d'en bas ferré de fer.

Item. Un bâton de bois qui semble avoir servi à crosse d'évêque à quatre pièces, à vis, bien historié et imaginé tout au long.

Item. Un autre bâton couvert d'argent, avec une petite ceinture d'argent doré, environnant ledit bâton du haut en bas, avec un pommeau d'argent doré sur lequel est une couppecte d'argent doré, en laquelle est une grosse pierre précieuse et sert au chantre, et est en un fourreau de cuir de mouton vermeil.

Item. Un autre bâton d'argent environné d'une autre étroite ceinture d'argent, au bout du haut un pommeau d'argent doré tout rond, sans autre chose dessus, et sert pour le souschantre, et y a un étui de cuir où on le met fermant à une serrure.

Plusieurs bannières.

Item. ..... pièces de moult belle tapisserie lesquelles servent à parer toutes les chayères et le dessus de l'huis du chœur vers le crucifix et au-dessous des corps saints, derrière le grand autel, semées aux bords de ce mot *paix*, armoriées chacune pièce aux quatre coins aux armes de l'église et dudit de Hellande, esquelles pièces est contenue la vie de St. Pierre, et est ladite tapisserie moult riche et moult précieuse, et la donna ledit feu M. Guillaume de Hellande.

Item. Un plat d'albâtre à grands bords d'argent doré, pour mettre à communier ceux qui veulent être communiés au grand autel le jour de Pasques.

Item. Un petit plat de cristal martellé avec un bord d'argent doré, et au-dessus un cercle d'argent à bandes aussi d'argent tirant du milieu jusques aux bords pour couvrir ledit plat, où on met lesdites hosties avec une cuillère d'argent dorée pertulée au fond de petits pertuis pour prendre lesdites hosties et un buhot d'argent doré pour boire après la perception.

Item. Une image de St. Germer d'argent bien doré, tenant en la main une côte dudit St. Germer. Ladite image assise sur un beau pied de cuivre doré. Sur le pied est écrit : *Cette image d'argent avec la coste de M. St. Germer donna M. Michel de Fontaine, né de Beauvais et grand archidiacre de cette église, jadis premier chapelain du roi de France Charles Le Quint l'an M. CCC. IIII^{xx}. et I.*

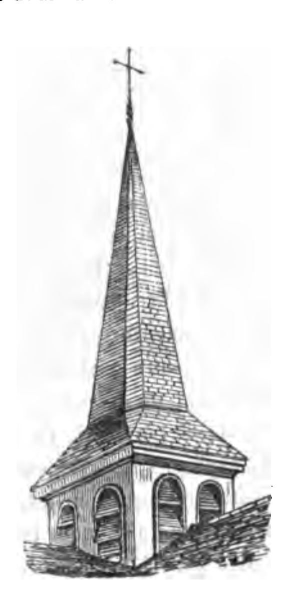
Item. Un autre reliquaire à un pied d'argent bien doré et ouvré, soutenu sur six lions et par dessus Notre-Dame qui offre son fils au temple à St. Siméon, et après elle une belle fille qui porte à la main dextre un panier, et dedans des tourtes et des pigeons, et à la senestre les heures.

Et est à noter que des joyaux et vaisseaux d'argent ci-dessus déclarés en a été pris et vendus par délibération du chapitre de ladite église pour subvenir aux grandes nécessités d'icelle, en spéciale pour payer certain impôt mis sur ladite église l'an 1472 après le siège tenu par les Bourguignons devant la ville de Beauvais, devant lequel siège les murailles d'icelle ville furent presque toutes démolies, et lesquelles il convient refaire, et de nouvel rédifier en boulevard moult somptueux à la porte du Limesson par l'ordonnance du roi notre Seigneur, dont il convient payer à ladite église et au trésor de ladite ville pour le quint à quoi ils ont accoutumé contribuer pour sommes de deniers, desquels joyaux et vaisseaux d'argent ci-dessus cotés et déclarés en la fin de chacun article, et fut reçue la somme de 25 fr. et 6 sols parisis, c'est à savoir pour deux grands plats d'argent pesant 8 marcs et 15 estrelins et 2 galices dorés fut reçu 116 fr., aussi pour une sallière d'argent, une croix, 2 autres galices, une couronne d'argent doré avec 2 petits fretins fut reçu 10 livres 8 fr. 12 sols, et pour un tableau d'or auquel avait un camaïeu avec la chaînette d'argent, et un parement à chappe à trois gros boutons de perle, et deux boutons d'or fut reçu

20 fr. 10 sols, lesquelles parties montent à la somme dessus dite.

Et pour aucunement récompenser la fabrique d'icelle église en l'an mil quatre cent bixant et dix-huit ont été baillés et employés 12 marcs d'argent pour refaire le chef de M. St.-Germer en autre nouvelle façon et le joyau et vaisseau auquel il était paravant pesant 8 marcs d'argent ou environ est demeuré au profit de ladite fabrique.

Item. Ès joyaux dessus dits n'est point comprise une petite croix d'or où il y a une pièce de la croix de Notre-Seigneur en forme de croix, laquelle croix d'or ci-dessus déclarée a été donnée à M. le gouverneur de Roussillon pour aucune cause raisonnable audit an 72.



EXPLICATION

De deux Bas-Reliefs ;

PAR M. L'ABBÉ DUVAL ET M. L'ABBÉ JOURDAIN,

Membres de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens.

C'est à l'aide de la Bible et des commentateurs accrédités du moyen-âge que l'on parviendra le plus vite à expliquer les nombreux sujets de sculptures qui couvrent les vastes portails de la cathédrale d'Amiens et des autres églises du même temps. De l'interprétation des faits particuliers résultera nécessairement la découverte du plan général qui a été suivi dans ces œuvres immenses d'iconographie dont les diverses parties sont assurément reliées entre elles, aussi bien que le sont dans la pensée de l'architecte et dans l'exécution les différents corps de l'édifice. Parmi les faits détachés qui doivent conduire à la connaissance du tout, nous signalons deux statues en pied et quatre médaillons sculptés en demi-relief au soubassement, sur un des latéraux d'un des porches de la grande façade, appelé porche de LA MÈRE DE DIEU.

Ces sujets ont été expliqués diversement par les différents descripteurs de la cathédrale qui s'en sont occupés et dont aucun ne les a pris pour ce qu'ils nous paraissent être véritablement, c'est-à-dire pour l'entrevue célèbre de Salomon et de la reine de Saba avec les circonstances particulières qui ont signalé cet événement important du livre des Rois et des Paralipomènes.

Notre opinion s'appuie sur les observations suivantes : 1°. Le roi Salomon se levant en pied sur son socle, couronne en tête et richement vêtu, se tourne vers la reine de Saba, et fait un geste qui indique l'action de discuter et d'expliquer des mystères et des énigmes, tandis que celle-ci, la tête dépouillée de la couronne qu'elle porte dans ses mains, l'écoute avec attention et humilité.

2°. Les quatre médaillons qui remplissent le soubassement immédiatement au-dessous des statues, ont un rapport certain et évident avec les grandes images telles que nous venons de les expliquer.

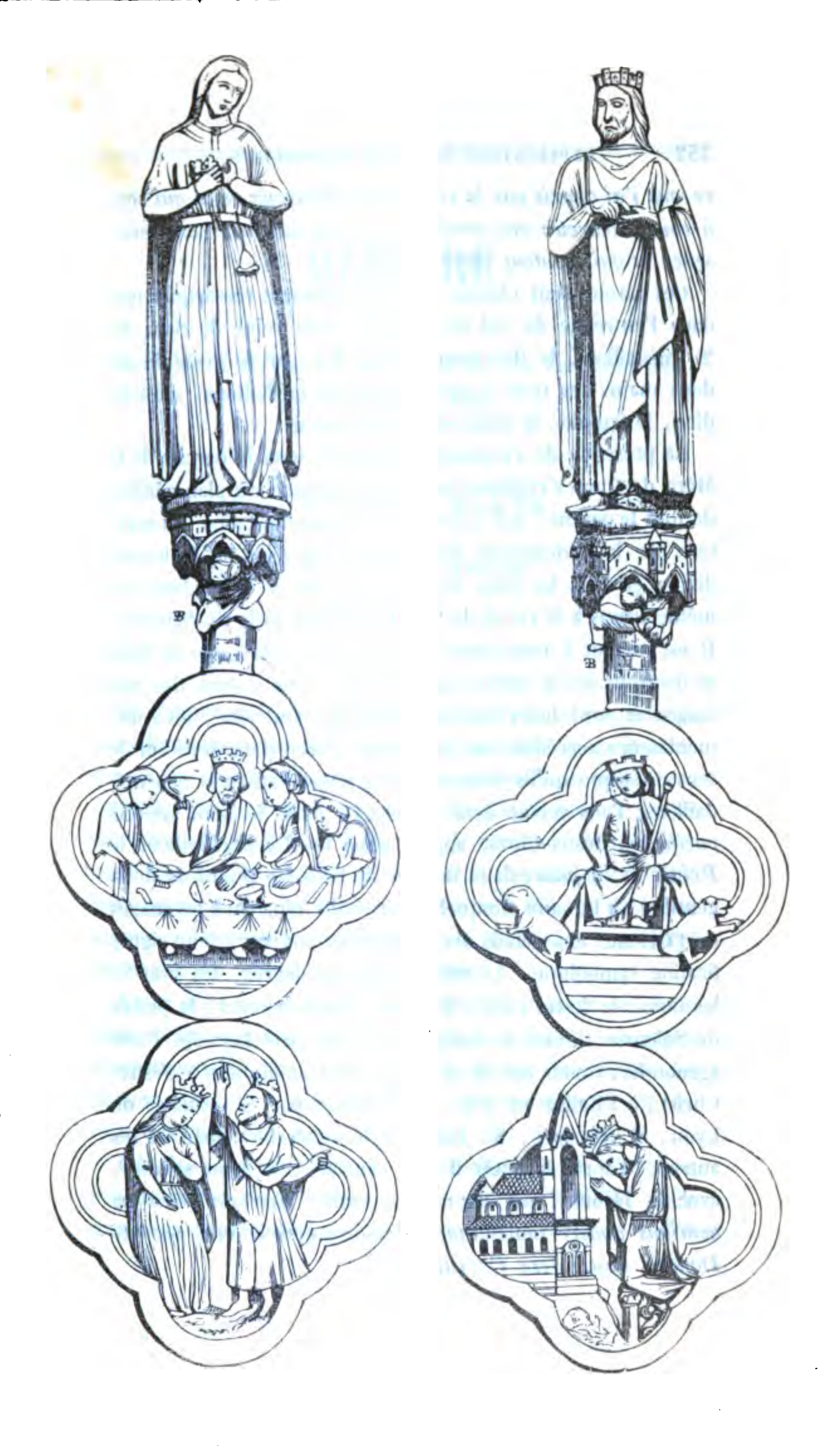
Le 1er. médaillon représente le monarque à genoux devant un temple, sur une courte colonne, les mains jointes et un peu élevées vers le ciel. Le livre des Rois, après avoir raconté la construction et la dédicace du temple de Jérusalem, dit que le roi de Juda s'adressa au peuple dans l'*atrium* du temple, et que se tournant ensuite vers le temple lui-même, il adressa à Dieu une admirable prière, agenouillé sur un socle que les Paralipomènes nomment *basis*. L'*atrium* dans lequel Salomon prononça cette prière n'est autre chose que la cour découverte dans laquelle s'assemblait le peuple devant le portique du temple lui-même appelé *basilica*, ce qui explique pourquoi le médaillon nous montre le prince en prière en avant du petit édicule et non pas dans l'intérieur du temple lui-même.

Le 2e. médaillon au-dessus du précédent est historié du roi Salomon, le diadème au front, le sceptre en main, siégeant sur un trône principalement remarquable par l'ornementation de ses six degrés, par les deux bras qui, s'allongeant de chaque côté, empoignent des deux mains les accoudoirs du siége, et par les deux lions qui se tiennent à droite et à gauche auprès des mains. Les versets 18e. et 19e. du 10. chap. du 3e. livre des rois donnent l'explication de ces faits. Il y est dit que *le roi Salomon fit de plus un grand trône*

d'ivoire qu'il revêtit d'un or très-pur. Ce trône avait six degrés... et deux mains tenaient le siège des deux côtés, et deux lions étaient auprès des deux mains. Les 17ᵉ. et 18ᵉ. versets du chap. IX des Paralipomènes sont conformes, avec cette seule différence que les mains qui soutiennent le siège y sont appelés des bras *brachiola.* La sculpture du portail a rendu en même temps les deux expressions. Ces deux médaillons se trouvent au-dessous de la statue de Salomon et la désignent assez.

La statue de la reine de Saba est aussi clairement désignée par les sujets d'historiation des deux médaillons qui lui correspondent.

Sur l'un d'eux est représenté un festin royal dans lequel le monarque assis à une table splendidement servie se montre entouré d'officiers de sa maison, d'échansons et de serviteurs. Sur l'autre, le roi toujours couronné indique à une reine, parée comme lui du diadême et du manteau, la scène du premier cartouche, en même temps que de l'autre main, il lui désigne les deux représentant le trône de Salomon et la prière au temple. On comprendra facilement le sens de ces deux sujets sur la seule exposition du texte sacré : *Or la reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait bâtie, la manière dont la table était servie, les appartements de ses officiers, les diverses classes de ceux qui le servaient, la magnificence de leurs habits, ses échansons et les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur, fut ravie en admiration, et elle dit au Roi : Ce qu'on m'avait rapporté dans mon royaume de vos entretiens et de votre sagesse était véritable, et je ne croyais pas néanmoins ce qu'on m'en disait jusqu'à ce que je sois venue moi-même et que je l'aie vu de mes propres yeux, et j'ai reconnu que la moitié de ce qui est ne m'avait pas été annoncé. Votre sagesse et vos œuvres sont au-dessus de tout*



ce que j'ai appris par la renommée. Heureux ceux qui sont à vous ! heureux vos serviteurs qui jouissent de votre présence et qui écoutent votre sagesse !

Ces paroles sont claires. Faisons seulement remarquer que dans l'entrevue du roi de Juda et de la reine de Saba au 2e. médaillon, le Roi montre à la fois par le geste de ses deux mains les trois scènes des autres médaillons, c'est-à-dire, le temple, le trône et le festin royal.

La présence de ce groupe de sujets, sous le porche de la Mère de Dieu, s'explique par la connaissance du plan général de tout le porche, qui a pour objet la manifestation du mystère de la rédemption de Jésus-Christ dans la maternité divine et dans les faits évangéliques qui se rattachent en même temps à la vie de la Ste.-Vierge et à celle du Sauveur. Il est surtout à remarquer que Salomon et la reine de Saba se trouvent sur la même ligne que les trois statues des rois mages et sont leurs voisins immédiats. Du reste, les commentateurs accrédités au moyen-âge s'accordent tous sur le sens mystique qu'ils donnent aux grandes figures et aux médaillons. Tous voient dans Salomon, dont le nom signifie *pacifique*, Jésus-Christ appelé aussi le *Roi pacifique* et le *Prince de la paix;* dans la reine de Saba les prémices de la gentilité, à la suite desquels sont venus plus tard les mages de l'Orient. Les détails des médaillons ont aussi leur signification symbolique. Le trône, ses six degrés, les bras et les lions, le festin royal, les mets, les serviteurs, la prière de Salomon devant le temple, la base sur laquelle il est agenouillé, toutes ces circonstances sont appliquées à Jésus-Christ, à l'Eglise et à la vierge Marie par St. Eucher de Lyon, St. Prosper, St. Rupert, le vénérable Bède et les autres, d'après lesquels il faut conclure, ce nous semble, avec St. Jérôme, que sur notre portail : *Ecclesia venit ex gentibus audire sapientiam Salomonis veri et verè pacifici Domini nostri Jesu Christi.*

MÉMOIRE

Sur les Pierres Tombales de la cathédrale de Noyon (Oise);

PAR M. L'ABBÉ MAGNE,

Membre de la Société française.

En faisant précéder le texte des inscriptions de quelques considérations générales, nous n'avons pas la prétention d'assigner des caractères constants auxquels on puisse reconnaître l'époque d'une pierre, lorsqu'elle ne portera pas de date. Notre pensée a été seulement de résumer, en quelques mots bien simples, les caractères qui se reproduisent le plus fréquemment sur les pierres de Noyon, afin qu'on puisse apprécier leur valeur pour l'histoire de l'art, sans être obligé de les étudier toutes l'une après l'autre.

Avant donc de les décrire et de citer les inscriptions, nous indiquerons successivement et siècle par siècle, 1°. le genre d'ornementation des pierres; 2°. la forme du costume des personnages qui le plus souvent y sont représentés; 3°. les caractères généraux des inscriptions.

Les plus anciennes pierres que possède l'église de Noyon remontent au XIIIe. siècle; ce sera donc par le XIIIe. siècle que nous commencerons.

XIIIe. SIÈCLE.

Ornementation des pierres. — Les dalles posées horizontalement n'ont pas dans toute leur longueur la même largeur. Cette différence de dimension se remarque à peu près à toutes les époques, mais elle est beaucoup plus sensible au XIIIe. siècle.

Toutes les pierres de ce siècle portent la représentation du personnage, sculptée dans une arcade qui occupe toute la longueur du monument. Elle est ornée de colonnes, de quatre-feuilles, de rosaces, etc. : le tout dans le style simple, mais noble et élégant de l'époque Des deux côtés de la tête, en-dehors de l'arcade, assez souvent deux anges, aux ailes étendues, tiennent en main un encensoir ou une trompette.

Costumes. — La plupart des pierres du XIIIe. siècle sont trop dégradées pour qu'il soit possible de bien observer les costumes contemporains; sur l'une d'elles on peut encore distinguer les vêtements du sous-diacre.

La tunique paraît descendre jusqu'aux pieds; mais il est difficile, à cause du mauvais état de la pierre, de voir si elle était simplement relevée sur les bras, comme la chasuble de l'époque, ou si elle était garnie de manches commes celles de nos évêques. Le sous-diacre est représenté remplissant les fonctions de son ordre, et il tient sur ses deux mains, et appuyé contre sa poitrine, un livre richement orné.

Inscriptions. — Quelquefois il y en avait deux; l'une formait la bordure de la dalle; la seconde, plus courte, était gravée autour de la tête du défunt.

Elles sont toutes remarquables par leur simplicité ; on se contentait d'indiquer le nom et les titres du personnage, avec l'année de sa mort ; ensuite on ajoutait une formule d'invocation ou quelque pieuse pensée, qui jetait quelque consolation dans l'âme attristée par l'horreur de la mort. Quelques-unes de ces courtes prières sont très-remarquables de naïveté et de piété.

La seconde inscription, placée sur le milieu de la pierre, était quelque sentence, souvent tirée des livres saints, qui avertissait le passant de songer au dernier moment de sa vie.

Presque toujours, pour être plus visible, l'inscription, gravée en creux, était recouverte d'un ciment rouge ou noir, qui avait l'avantage de bien faire ressortir les lettres ; on l'étendait aussi sur toutes les sculptures de la pierre, et la couleur s'est conservée tellement fraîche qu'on la croirait placée depuis peu.

Les deux langues latine et française paraissent avoir été à peu près indifféremment employées dans les inscriptions au XIIIe. siècle ; peut-être cependant, et surtout pour les ecclésiastiques, le latin avait-il la préférence sur la langue vulgaire.

Le seul titre honorifique qu'on trouve avant le nom propre, sur les tombeaux du XIII[e]. siècle, est celui de *magister*, attribué en général à tous les ecclésiastiques, prêtres ou non.

Voici maintenant les quelques inscriptions dont on peut encore déchiffrer quelque chose. Il serait téméraire de garantir l'exactitude des noms propres, ordinairement assez difficiles à lire. Nous avons d'ailleurs reproduit, autant que possible, l'orthographe de tous les mots.

Hic Jacet Magister Gauterus de Vaccaria
Decanus istius Ecclesie. Obiit autem anno

Domini M. CC. nonagesimo sexto in
Octavis assumptionis beate —

Hic Jacet Gerardus de Nivernis Cantor
et Canonicus Ecclesie beate Marie
Noviomensis — Obiit anno Domini
M. CC. LXIII. —

Chi gist Ermeline Oiselette ?
Nee de Corbie z fu femme
mai. Gre. Robert de Douay
orfevre. Priez pour same
z dites Pater noster.

Hic Jacet Guillelmus de E.....
Subsidiaconus et Canonicus noviomensis.
Orate pro eo.

Une seconde inscription qui était gravée autour de la tête du personnage, n'est plus lisible aujourd'hui.

Hic Jacet Magister Gerardus
Diaconus et Can. noviom.
Orate pro eo . . Obiit.......

Il est impossible de déchiffrer le reste. Tout porte à croire que cette pierre appartient comme les précédentes au XIII°. siècle. L'analogie des caractères employés dans l'inscription permet à peine d'en douter. Elle pourrait cependant appartenir au XIV°.

XIVe. SIÈCLE.

Ornementation des pierres. — L'ornementation des pierres tombales du XIV°. siècle n'éprouva pas d'autres modifications que celles qu'éprouva l'architecture elle-même à cette époque. Ainsi à la place de l'arcade un peu sévère, mais noble et pure

du siècle précédent, apparaît le fronton aigu, toujours un peu maigre et garni de ses crochets ou de feuilles enroulées.

Quelquefois les tombeaux étaient doubles; une même pierre recouvrait deux corps, et on représentait les deux personnages couchés l'un à côté de l'autre dans une même arcade à deux compartiments.

Costumes. — Les costumes ecclésiastiques qui sont les plus nombreux dans l'ancienne cathédrale de Noyon, sont précieux comme renseignement historique.

Les divers membres de la hiérarchie sont représentés avec les insignes de leur dignité. Le prêtre est revêtu des ornements sacerdotaux; le diacre et le sous-diacre de leur dalmatique et de leur tunique. On reconnaît le chantre à sa longue chappe et à son bâton, qu'il tient toujours à la main en guise de sceptre. Malheureusement les lanternes ne paraissent pas avoir été très-élégantes.

Tous les chanoines sont représentés avec l'aumusse sur la tête, ce qui prouverait qu'à cette époque elle faisait essentiellement partie du costume ecclésiastique.

La chasuble des prêtres a la forme d'un ample manteau fermé par devant, elle est relevée sur les bras et remarquable par ses ornements; au-dessous apparaissent une longue étole, étroite et frangée, et un manipule du même genre.

Sur une pierre seulement on trouve un costume laïque; le personnage est représenté revêtu d'une longue robe qui le couvre tout entier, et qui, quoique tombant jusqu'à ses pieds, laisse apercevoir une de ces chaussures si connues, presque générales dans tout le moyen-âge, d'une dimension proverbiale, et très-effilées à leur extrémité.

Inscriptions. — L'histoire de l'art et de chacune de ses

parties, ayant toujours suivi dans ses vicissitudes l'histoire générale de la nation, et le XIVe. siècle ne se présentant que comme un écho affaibli de celui qui l'avait précédé, il n'y a rien de particulier à noter sur les inscriptions de cette époque. Le nom précédé d'un titre honorifique, lorsque le défunt est ecclésiastique, est suivi de l'énumération de toutes les qualités du personnage, l'indication de l'époque de sa mort, une formule pour demander des prières, ou une courte et pieuse invocation, voilà tout ce que les siècles religieux savaient écrire sur un tombeau. L'homme s'effaçait dans la pensée de ces chrétiens qui, après la mort, ne voyaient plus que l'éternité avec ses cruelles incertitudes.

Les deux langues latine et vulgaire furent également en usage, comme au siècle précédent.

On sait quelle est la forme des caractères employés dans les inscriptions au XIVe. siècle. Il n'y en a pas à Noyon, qui diffèrent beaucoup de ceux de l'alphabet du XIIIe.

Nous n'avons à citer que deux inscriptions; ce sont les seules que l'église de Noyon ait conservées du XIVe. siècle. La première est double.

Cy gist Jehan le Bucheron de Sainct-Germain en Laye qui trespassa l'an de grâce mil CCC IIII^xx^ et deux, le VIe. jour du mois de novembre.

Priez Dieu pour l'âme de lui.

Cy gist avecsques son pere maistre Nicholas de Saint Germain chanoine et soutrésorier de ceste Esglise qui trespassa l'an mil CCC IIII^xx^ et XV le XIIe. jour de septembre.

Hic Jacet Dominus Johannes . . . . Presbiter Canonicus et subcantor ecclesie noviom. qui obiit anno Domini millesimo trecentesimo IIII^xx^ nono XXX die mensis maii . . . . . . in Domino. Amen.

Ce chanoine porte également un bâton dans ses mains, ce

qui prouve que le *subcantor* avait ce droit comme le chantre lui-même.

XVe. SIÈCLE.

Ornementation des pierres. — Elle est quelquefois plus compliquée au XVe. siècle qu'aux époques précédentes ; d'autres fois, au contraire, elle est plus pauvre. Cette observation, qui d'abord peut paraître singulière, s'explique facilement quand on se rappelle le caractère général de l'architecture du XVe. siècle. Lorsqu'elle voulait imiter les formes simplement élégantes des âges précédents, elle tombait dans tous les défauts d'une imitation maladroite ; lorsqu'au contraire, se débarrassant d'un système qui ne pouvait plus lui convenir, elle commençait cette nouvelle ère de l'art, qui devait remplir le XVIe. siècle, elle jetait les ornements avec profusion, et couvrait ses pierres tombales de toutes sortes de représentations symboliques.

Deux exemples de l'église de Noyon justifient en tous points cette remarque. La première de ces pierres, que l'inscription et le costume nous apprennent être celle d'un sous-diacre, n'offre pour tout encadrement qu'un arc surbaissé d'un effet assez désagréable.

L'autre, destinée à un prêtre, porte, outre la représentation du défunt avec l'encadrement ordinaire, des figures symboliques curieuses sans être rares à l'époque dont nous parlons. C'est l'âme du mort représentée par un enfant nu et supportée par deux anges. Ailleurs d'autres anges tiennent un livre ou une trompette ; d'autres enfin occupent les angles de la pierre avec la trompette.

Costumes. — Nous en sommes réduits encore aux costumes ecclésiastiques. Celui du sous-diacre est riche, sa tu-

nique étroite, perlée sur les bords et ornée d'une double bande de croix grecques, contraste singulièrement avec la disgracieuse nudité de l'encadrement de la pierre.

Le prêtre porte le costume que nous avons déjà remarqué avec quelques modifications de détail à peine sensibles, et qui prouvent que, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, les ornements sacerdotaux conservèrent à peu près les mêmes formes.

Inscriptions. — Aucun changement bien important ne signale les inscriptions de cette époque ; les titres honorifiques semblent cependant se multiplier ; le nom du défunt sera désormais précédé de l'épithète vénérable, discrète personne, sage maître, etc. Peut-être cette dernière qualification était-elle réservée à ceux qui l'avaient réellement acquise, en prenant leurs grades dans quelque faculté : maître ès-arts, en droit, etc.

La langue française (qu'on balbutiait à peine sur la tombe des morts dans les âges précédents) devient d'un usage plus général ; bientôt elle sera presque la seule admise.

Les caractères subirent une modification notable. Les grandes lettres onciales ont disparu pour faire place à l'écriture généralement appelée gothique.

Cy gist noble homme et discrette personne Jean de Hunières soubdiacre et chanoine de Noyon qui trespassa au dit Noyon l'an de grace mil quatre cent et vingt le ... jour de .... l'ame au ...

Il tient un livre ouvert devant sa poitrine, une main en haut et l'autre en bas.

Cy gist honorable hôme et sage maistre .... maistre en m.... en droict ? né de Bapames (Bapaume sans doute) en ....15.

En son vivant chanoine de Noyon et de Sens et par avant official ez sieges de Sens, de Tours ... Rems (Rheims?) lequel trespassa l'an de grace mil CCCC et XLIII le ... jour d'avril. Dieu en ait l'âme.

XVIe. SIÈCLE.

Ornementation des pierres. — Le XVIe. siècle commença une nouvelle période dans les arts : tout s'en ressentit, les humbles pierres tombales de nos églises, comme leurs magnifiques tours. Pour qui connaît tant soit peu les caractères qui distinguent l'architecture élégante, coquette, frisée de l'époque, il ne sera pas difficile de deviner que les dalles funéraires, malgré leur destination sévère, se ressentirent de ce goût excessif pour la multiplicité des ornements et la profusion de richesses qui envahit alors tout le domaine de l'art.

Cependant nous aurons à distinguer deux sortes de monuments funèbres ; les uns, et ce sont les plus nombreux, appartiennent de droit et de fait au XVIe. siècle ; ils sont proprement son œuvre ; les autres, quoique chronologiquement de la même époque, signalent une nouvelle révolution qui se complètera dans le XVIIe. siècle. Parlons d'abord des premiers.

Il serait difficile de se faire une idée de la profusion et de la richesse des sculptures qui couvrent quelques-unes de ces pierres ; impossible de décrire tous ces détails d'une ornementation si minutieuse ; elles sont remplies de petits panneaux à ogive, tels qu'on en admire souvent sur les ventaux des belles portes du XVIe. siècle, et en particulier au portail nord de notre cathédrale de Beauvais. Ces panneaux ne sont pas vides ; de petites figures d'hommes ou d'anges en peuplent les nombreuses arcades. Plusieurs semblent verser des larmes. Nous n'osons pas dire que c'est un vieux souvenir païen.

D'autres fois on a eu recours au règne végétal, et l'imagination de l'artiste s'est amusée, en face de la mort, à

tracer capricieusement des guirlandes entrelacées coupées de distance en distance par des têtes de mort, des ossements croisés, etc. Bizarre contraste, qui pourrait être le symbole des hautes espérances du chrétien, s'il n'attestait l'insouciante légèreté d'un siècle de plaisirs et de fêtes.

Les angles extérieurs de la pierre, en-dehors même de l'inscription, sont souvent garnis des figures des quatre animaux de l'Apocalypse, généralement regardés comme les symboles des quatre Évangélistes. Ils sont tels que les décrit St. Jean, c'est-à-dire ailés.

Presque toujours au-dessus du personnage qui est représenté sur la pierre, on a gravé ses armoiries ; vanité, à vrai dire, bien petite sur une tombe ! On le comprit quelquefois, et alors on remplaça les armes du défunt par une tête de mort placée dans un écu et environnée de tout l'entourage ordinaire des armoiries. Souvent aussi on voit des squelettes entiers couchés aux pieds du personnage. C'était comme une leçon énergique et comprise de tous, d'autant qu'ordinairement ils sont accompagnés de quelques sentences.

Quelques têtes dont il est encore permis de bien distinguer les traits sont remarquables par leur expression. Il y a des figures de magistrats pleines d'une noble et sévère gravité, tandis que les têtes de leurs femmes représentées à côté d'eux sont admirables de douceur et de piété.

L'autre genre de pierres que nous avons annoncées et auxquelles nous devons encore un mot, présentent tous les caractères de la renaissance ; elles portent des pilastres grecs, un attique et quelques rares ornements pauvres et maigres. C'est le commencement d'une transition ; bientôt toutes les sculptures disparaîtront, et cette nudité peut déjà se remarquer à Noyon sur quelques pierres du XVIe. siècle : une entr'autres, située sous le porche, n'offre qu'une double inscription, l'une sur les bords, l'autre au centre que nous citerons plus tard.

Costumes. — Les costumes du XVIe. siècle se font aussi remarquer par leur richesse. Une foule de chanoines, qui ont voulu dormir leur dernier sommeil dans le lieu même où tous les jours, pendant leur vie, ils avaient prié avec leurs frères, sont représentés sur les pierres tumulaires avec les ornements sacerdotaux, tels à peu près que nous les avons remarqués déjà. La chasuble toute parsemée de fleurs et d'arabesques, porte souvent sur le devant une croix plus riche encore. On a dit, à l'occasion de l'auteur du livre de l'Imitation, que la chasuble ornée d'une croix sur le devant n'avait jamais été d'usage en France; d'où l'on concluait que l'auteur de l'Imitation n'était pas français. Quoi qu'il en soit de cette question, que nous abandonnons aux recherches des érudits, il est certain que la chasuble, telle qu'elle est décrite au chap. 5e. du livre IVe. de l'Imitation, était connue dans notre pays, puisqu'on la trouve sur quelques pierres de la cathédrale de Noyon, et ce n'est pas le seul exemple qu'on en ait remarqué. Comme d'ailleurs les pierres dont il s'agit ne remontent qu'au XVIe. siècle, peut-être ce fait ne prouve-t-il pas beaucoup au sujet de l'auteur d'un livre incontestablement beaucoup plus ancien ; d'un autre côté, il n'est pas probable qu'un changement aussi notable dans le costume ecclésiastique se soit introduit subitement en France au XVIe. siècle. Si on ne peut pas citer des faits analogues des siècles antérieurs, c'est qu'il nous reste peu de monuments ou qu'ils sont trop dégradés.

Tous les chanoines représentés sur les pierres de l'église de Noyon ont la tête couverte de l'aumusse, comme au XVe. siècle ; de même, lorsqu'ils avaient quelque dignité particulière, on avait soin d'en graver les insignes sur leur pierre.

Outre les tombeaux des chanoines, l'église de Noyon possède encore un assez grand nombre de dalles funéraires, consacrées à la mémoire des officiers du chapitre, tels que

bailli, etc. Ces personnages sont représentés avec des costumes ordinairement bien simples, et qui conservent quelque chose de la modestie ecclésiastique. C'est ou bien une ample tunique qui descend jusqu'aux talons, avec des manches largement ouvertes, et qui est couronnée d'une élégante collerette; ou bien une espèce de redingote ouverte, plus courte, avec des manches étroites qui s'arrêtent au coude, et un petit collet rabattu. A part les manches, ce vêtement que nous appelons ici redingote, à défaut d'autre terme plus convenable, ressemble assez aux costumes étriqués de nos jours.

Les costumes de femmes sont plus soignés (il y a même sur un tombeau toujours un peu de coquetterie; c'est dans la vérité de l'histoire et plus encore dans celle des mœurs). Leurs robes garnies de manches flottantes sont ornées de franges gracieuses, d'élégantes cordelières terminées par des glands; elles portent au cou la collerette de l'époque par-dessus une pélerine proprement dite.

Inscriptions.—On se contenta en général d'imiter les inscriptions des époques précédentes, quelquefois cependant on introduisit le nom de la famille du défunt; ce fut une première dérogation aux usages consacrés par le passé: ce ne devait pas être la dernière. Des titres d'honneur accompagnent toujours le nom. Pour les prêtres, voici la formule en quelque sorte sacramentelle: Cy gist vénérable homme et discrète personne maître ou messire.

Pour les laïques: Cy gist honorable homme. A ce titre on ajoutait quelquefois celui de *sage maître*, ou de *bonne personne.*

Les femmes étaient moins généreusement traitées, on se contentait de mettre avant leur nom le titre *Damoiselle.*

Il serait minutieux et inutile de rechercher les raisons de

ces différences ; l'épithète de *discret* semble avoir été réservée aux seuls ecclésiastiques.

A la suite du nom on ne manquait pas d'énumérer tous les grades scientifiques du défunt ; c'était un honneur pour lui, aux yeux des hommes d'une époque qui, sous beaucoup de rapports, a mérité le nom de la renaissance. Aussi tous les chanoines sont-ils docteurs, licenciés, bacheliers en théologie et en droit, et quelquefois ils cumulent les honneurs des deux facultés. Nous ne savons pas si ces titres n'étaient pas exigés pour faire partie du chapitre de Noyon.

On peut remarquer aussi qu'un grand nombre de ceux dont on a conservé les noms, avaient fait de pieuses fondations en faveur de l'église, des hospices, etc. Ce religieux usage qui, existait incontestablement avant cette époque (car il est aussi vieux que le christianisme) se conserva dans les siècles suivants, comme le prouvent les inscriptions des XVIIe. et XVIIIe. siècles.

Déjà nous avons eu occasion de signaler la présence d'une seconde inscription, plus courte, et en forme de sentence, qu'on lit quelquefois à côté de l'inscription principale. Ainsi au milieu d'une grande pierre dépourvue de tout ornement, on trouve ces deux vers :

Quisquis ades, qui morte cades, Sta. respice, plora ;
Sum quod eris, modicum cineris, pro me precor, ora.

Nous ne nous arrêterons pas à admirer le mérite poétique de ces deux vers ; on remarquera seulement l'espèce de rime que le moyen-âge avait introduite dans la poésie latine, et qu'on trouve dans un grand nombre des anciens chants ecclésiastiques. Cette seule citation suffit pour faire voir quel est le genre de ces sentences qu'il n'est pas rare de trouver sur les tombeaux anciens.

La grande inscription est ordinairement terminée par une

formule d'invocation ou de vœu, telle que *Orate pro eo;* ou *Cujus anima requiescat in pace*, etc. Ce sont les plus communes. Dans le nombre, nous en avons remarqué une qui nous a paru plus touchante, plus naïve, plus pieuse, pour ainsi dire; elle est ainsi conçue : *Jhesu, esto mihi Jhesus. Amen.*

La langue française paraît avoir usurpé au XVIe. siècle la préférence accordée jusque-là au latin; ce fait est d'autant plus singulier qu'on sait combien, à cette époque, l'érudition grecque et latine était en honneur. Les savants n'employaient dans les écoles que la langue de Cicéron; le plus souvent même, elle leur servait de moyen de communication dans leurs rapports ordinaires. Pourquoi donc l'abandonna-t-on dans les inscriptions ? C'est encore là, sans doute, une de ces nombreuses anomalies sur lesquelles on peut discuter à loisir, à moins qu'on ne veuille y voir une influence de la réforme, qui tendit toujours de tous ses efforts à détruire la langue vénérable et sacrée dont l'église se servait presque exclusivement depuis son origine.

Les caractères de l'alphabet du XVIe. siècle sont assez connus; ce sont peut-être les plus difficiles à lire de tous ceux qu'employa le moyen-âge. Vers la fin du siècle on commença à avoir recours à l'alphabet moderne. On les remarque tous deux sur une même pierre dans l'église de Noyon.

Les inscriptions de cette époque sont assez nombreuses; nous citerons la plupart de celles qu'il nous a été permis de lire :

Cy gist vénérable et discrète psōnne maistre Jehan Poupart pbre en son vivāt chanoine et chapelain de Ceans, vicaire général de révérend père en Dieu mons. de Noyon et vicaire de...... de Saint Eloy et de Saint Barthélemi qui trespassa le .... septembre 1554? Priez Dieu pour son āme. Amen.

Cy gist vénérable et discrette personne messire Jehan le Jeune pbre chanoine de Noyon, natif du Plessier Cachcleu, paroisse de Noyon qui trespassa le sixième jour d'aoust l'an mil cinq cent vingt. Dieu ait l'ame de luy. Amen.

Cy gist vénérable et discrette persone mestr' Jehan Katru ? en son vivant pbre et bienfaiteur de cette Ese. de Noyon qui trespassa le vie. jour de may. mil Vc XXIIII. Priez Dieu por lui.

Cy gist vénérable et discrette psone Me. Jehan de . . . . natif de . . . . au diocese de Soisson. Sō vivāt presbtre chanoine et chantre de l'Eglise de Céans qi tpassa le 11e. jour de novembre l'an mil Ve xliii.

Deux personnages sont représentés sur la pierre qui porte cette inscription.

Cy gisent les corps de honorable home Me. Anthoine Hardru licencié es loix, advocat à Noyon, qui trespassa le xvii aoust mil Ve lxxiiii.

Et Damoiselle (la pierre a été coupée) *sa feme qui trespassa le 11e. jour de febvrier, l'an mil Ve lxxvii. Priez Dieu por leurs ames.*

Cy gist vénérable et discrette personne . . . . pbre Me. ez ars, licen. en touts droitz, natif de . . . . diocese d'Amyens, en son vivāt chān, vicaire et pénitencier de Mons. de Noyon lequel trespassa le xvie. jour de juing mil Ve . . . .

Cy gist honorable home Jehan de Ferières en son vivant prevost du conte de Noyon qui trespassa le xve. jour de febvrier l'an mil cinq cent soixante et huict. — Priez Dieu pour son ame.

Et sur une petite pierre, placée à côté de la précédente et dont elle semble dépendre, on lit :

Nunc, Christe, te petimus,
Miserere quæsumus.
Qui venisti redimere perditos
Noli damnare redemptos.

Cy gist vénérable et discrette personne Me . . . . . licen. es droitz,

pbre chan^e et chatre de Céans, vicaire et official de Monseigneur de Noyon q^i tspassa le xxii febr. mil V^e li.

Sur la même pierre on trouve l'inscription suivante, gravée en caractères différents et plus récente d'un siècle :

Cy gis vén. et di. per. M^es. Jean et Ant. Blatier pbr. chan. de Céans (parens des Drandoul ?) *le 1 dec. le 22 oct. 1651 le 2 dec. le 5 mai 1672.*

Cy devant gist venerable et discrette personne maître Martin Lefebvre en son vivat pbre chanoine de l'egse de Céans . . a fondé en ceste chapelle chun an le iiii Jour de Juillet une haulte messe de Nre Dame avecque . . . . . . de S. Martin et des tspassez leql trespassa le . . . . io^r de mai l'an mil V^c cinquante. Priez pour son âme.

Erravi sicut ovis. . . . .

. . . .

. . . . . . *Dne mandata tua non sum oblitus.*

Cy gist vénérable psone maistre Jehan Mouret pbre, bachelier en théologie, chanoine de Céans, qui tspassa de ce siécle l'an de grâce mil V^c et trois, le xve. jour de janvier. — Priez Dieu pour le salut de son âme. Jhesu esto mihi Jhesus. Amen.

Au milieu de la pierre, l'inscription déjà citée :

Quisquis ades qui, etc.

A côté, sur une grande pierre du XIIIe. siècle, on a gravé, au XVe. ou XVIe. :

. . . .
Qui me calcatis,
Precibus, rogo.
Subveniatis.

Cy gisent vénérables et discrettes psones M^e. Anthoine Desmares ? *pbre, chne et bienfaiteur de l'eglise de Céans qui tspassa l'an mil V^c XXII, le xviie. jour d'aoust. Et M^e. Jehan* Fourmel ? *frère utérin du deffunt aussi pbre et chne de Céans qui trepassa l'an mil IIII^c LXXIII. Priez Dieu pour eulx. Amen.*

Dans un cartouche près de la tête, on lit :

Dolores nros.

Il avait son correspondant de l'autre côté. On ne peut plus lire.

Les lettres sont en bosse, au lieu d'être gravées en creux, comme dans les autres.

Cy gist vénérable et discrète psone Me. Martin Le Blatier natif de Damery, diocèse d'Amiens, maistre ez ars, et bachellier en décrets, en son vivat pbre chatre, chne de Noyon, bienfaiteur de l'egle de Céans, lql y a fon a toujor O salutaris hostia *le ior. du S. Sacremet et ung obit solenel qui se doibt dire le dernier ior de mars et le lédemain une messe de. . . . . .lql tspassa le dernier ior dudt moys Ve XLVIII. Priez Dieu pour son ame.*

Cy gist noble home et discret Pierre Despres jadis chanoyne et escolatre de l'Eglise de Noyon, qui . . . le sixième jour de mai . . . .

Cy gist honoraqle home et saige Me. Jacques Charmolue en son vivant licentier ès loyx, et esleu par le roy à Noyon, qui tspassa le xxviie. d'april mil Vc LIII. Priez Dieu pour son ame.

Cy gist vénérable et discrette personne Jehan Caillouel, pbre chappelain de l'egse Nre Dame de Noyon, curé de S. Quentin . . . . . natif de noble maison de . . . . qui tspassa le . . . . Priez Dieu por son ame

. . . . En son vivant chapp. de feu révérend père en Dieu, mess. Charles de Hangest evesque et cote de Noyon, per de France et depuis Channe et soubz-chatre de l'egle de Céans qui tspassa le IIIe, ior. de juing mil Vc. . . . .

Cy gist Damoiselle Marguerite Moreau natifve de Soissos, feme de bonne tpe Me. Gery Le Sieurre ? licen en médecine de l'université de Paris, auparavant feme de bonne tpe Me. . . Charmolue en son vivat esleu de Noyon, et bailly du chapre dudt lieu, laqlle tspassa le VIII mars mil Vc li. priez Dieu pour elle.

XVIIe. ET XVIIIe. SIÈCLES.

Ornementation des pierres. — L'art chrétien, après avoir partout semé sur notre sol les merveilles de sa foi et de son génie, se retirait devant l'intolérante invasion du classique païen, qui partout avait obtenu droit de cité dans l'Europe du XVIe. siècle. Désormais nos monuments ne seront que des imitations des Grecs, sans qu'aucune époque puisse se créer un genre original, aussi devons-nous confondre les deux siècles dont il nous reste encore quelques pierres à considérer.

Du reste, comme il ne peut y avoir rien de brusque dans les transitions d'une période à l'autre, il ne faut pas s'étonner si, dans les premières années du siècle dans lequel nous venons d'entrer, on imita encore le genre du XVIe.; et quelques tombeaux de Noyon présentent ces formes d'une ornementation compliquée, avec des encadrements, des panneaux et l'effigie des personnages représentés comme au siècle précédent. Le symbolisme ose encore se montrer timidement aux angles de la pierre où l'on trouve quelques anges sculptés avec une trompette; mais ce fait est rare et tout-à-fait exceptionnel.

En général donc, au XVIIe. siècle, les figures ont disparu; les pierres ordinairement de grandes dimensions sont ornées cependant de pilastres et d'arcades, dans lesquelles l'ogive détrônée a cédé sa place à l'antique plein-cintre, ou à un arc plus surbaissé encore dont l'invention appartient de droit à la renaissance. Les pilastres et les chapiteaux qui les couronnent rappellent l'ordre corinthien, mais on a dépouillé le vase de son double rang de gracieuse acanthe, pour en masquer les formes sous des guirlandes de feuilles entrelacées : profusion inutile qui atteste le mauvais goût de l'époque.

Ces pilastres sont d'ailleurs sans but ; ils servent tout au plus de piédestal à des torches funèbres, ou encore à des anges qui, suspendus un pied dans le vide, semblent soutenir avec effort un médaillon flottant dans lequel est gravée l'inscription.

Un autre emblème plus difficile à interpréter paraît avoir été l'objet des prédilections des sculpteurs du XVIIe. siècle ; c'est une figure monstrueuse avec des ailes déployées comme celles de la chauve-souris, traversée par des outils, des instruments propres à creuser la terre, quelquefois disposés en faisceau et liés par une bandelette gracieusement nouée. Peut-être n'avait-on d'autre intention que de rappeler le tombeau, la terre dans laquelle l'homme trouve sa dernière demeure. Peut-être encore était-ce un souvenir de l'usage qui existait chez les Romains de graver sur leurs tombeaux les outils de diverses professions. Il ne faut cependant pas supposer trop d'érudition aux fabricants des pierres funèbres du XVIIe. siècle.

A ces emblèmes, il faut ajouter les têtes de morts, les ossements croisés, dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours. On les trouve toujours au milieu de bordures de larmes ou de flammes, insouciamment mêlées aux guirlandes de feuillage.

Costumes. — Deux tombes seulement, des premières années du XVIIe. siècle portent la représentation du défunt ; le costume ne donne lieu à aucune nouvelle remarque.

Inscriptions. — Elles furent quelquefois simples comme dans les premiers temps ; d'autres fois elles peuvent passer pour de véritables monuments littéraires. Ecrites le plus souvent en langue latine, le style ne manque pas d'élégance ; mais presque toujours cette élégance est gâtée par

la recherche et l'affectation. Ce sont de brillantes antithèses, de puériles anagrammes, des énigmes souvent inintelligibles pour nous; en un mot, ces inscriptions sont surchargées de tout le mauvais goût que la renaissance introduisit en général dans les arts.

Quelquefois on se contenta de raconter d'une manière assez détaillée la vie du défunt. D'autres inscriptions sont de véritables panégyriques.

La longueur des inscriptions ne permettant plus de les écrire en guise de bordure tout autour de la pierre, on les encadra dans des médaillons ovales entourés de guirlandes.

Un autre caractère de ces inscriptions, c'est qu'on y trouve toujours le nom du sculpteur ou pour mieux dire du maçon qui a façonné la pierre.

Pour tout dire, ajoutons que la riche collection de l'ancienne cathédrale de Noyon dont nous avons fait le rapide inventaire, possède encore une pierre d'une date beaucoup plus récente. Elle est de l'an XII; c'est presque de notre époque, et on s'en aperçoit en parcourant l'inscription, où après avoir lu les noms, prénoms, dignités du personnage, on trouve ces mots si riches de sentiment :

« Il fut regretté. »

Nous choisissons les inscriptions les plus remarquables :

Deo optimo maximo.

Hic jacet D. Nicolaus Bocquet sacerdos, Doctor in jure canonico hujus ecclesiæ canonicus et sancti Nicolai in sylvis prior; vir pietatis singularis, sinceritatis incorruptæ, Benevolus in omnes, nemini non gratus, Amor suorum, Ecclesie ornamentum, mire in divinis et humanis eruditionis, ad virtutes omnes factus à naturâ ad quarum cumulum accessit candor animi puritas et innocentia. Quid plura? vita longiore dignus fuerat si Deus annuisset, sed dùm fratres longam deprecantur, mors eum anno ætatis trigesimo septimo sustulit; millesimo sexcentesimo septuagesimo quinto; die sexta decembris.

Requiescat in pace.

Voici le chef-d'œuvre des inscriptions du XVIIe. siècle de l'église de Noyon :

Gloriæ. Dei. Omnip.
Et B$^{n\ae}$ me$^{ri\ae}$. venerandi admodum
Viri, Noviom. Eccles. Decani pacifici.

In hoc Sacello Divo Thomæ dicato conditum est Vas aureum. *Si quis inhiet cupidus thesaurotecam latere sciat, sed bonarum artium et virtutum, quarum vel sola cupiditas, laudanda. Is fuit vir venerand. Jac. Vasseurius (Levasseur) D. th. utriusque Juris licentiat. Eccles. Noviom. Can. Dec. et offic. merito electus ex archiacono, Patriam habuit Vimmam, in finibus Ambianorum, satis notam. Inde Noviomū, puer studiorum causâ evocatus est à patruo, ejusd. Eccles. Can. et archid. viro gravi et erudito. Eâ in urbe ad scholas missus, brevi sic profecit ejus exempla secutus ut exindè ipsi patruo et toti patriæ admirationi esset et exemplo. Testantur annales et alia ejus scripta in lucem edita, invidiam et annos superatura. Adolescens hic primum docuit; dein Aureliæ et Parisiis; ibidem academiæ rector, viris illustribus per Epist. notus, studiis invigilans, in primis pacis amans, quam civitati huic et ecclesiæ quo ad potuit, industriâ et eloquentiâ conciliavit et tandem testamento magnoperè commendavit. Ubicumque vir frugi vixit, sibi parcus, aliis munificus; itaque moriens pauca reliquit, præter libros miscellaneos raros et caros, orientalium gazis et septentrionalium pompis et phaleris, sapientum Judicio præferendos. His instructus armis, aureum vas intùs ferens, ad aliā patriā vadebat securus, columnâ duce, Dei ductu et præsidio quod symbolo et emblemate præferebat. Ita vixit, venit, abiit, benignus, modestus, bene meritus; auro et thesauro jàm fruens, ut speratur, vase hìc relicto. Sic et tu, viator, venis, vivis, abiis. Ideo viam eamdem ingressus, non externis sed æternis* fidens ito, *veniam et pacem ad precatus* Decano pacifico.

Piè decessit in Dno Eccl. sacrament. præmunitus, tandem lethargico somno succumbens, VIII id. februar. anno salutis CIↃIↃ ⅭⅭ XXXVIII, *Exequias deducente et justa faciente Reverendiss, D. Episcopo cum universo clero, mæstissimo fratre, presbyt. can. cæteris propinquis et domesticis et tota ferè civitate. Quibus omnibus præsertim viris doctis quibus innotuit magnum sui desiderium reliquit. vixit ann. LXVI, M. 1. D. XVII.*

Requiescat in pace.

Cette pierre est maintenant enclavée dans un mur. La tête de l'illustre et pacifique chanoine y est gravée dans une arcade de la renaissance. Il porte sur sa poitrine la colonne à laquelle il est fait allusion dans l'épitaphe, avec la devise *ito fidens.* Des deux côtés de la tête on remarque deux banderolles, sur lesquelles on a gravé ces mots : *Beati pacifici.* Levasseur est auteur d'un ouvrage sur Noyon.

Posteritati et piæ memoriæ V. C. E. M. Vincentii Wiart qui hujus Ecclesiæ sacerdos et canonicus, ut vita dignitati responderet, utriusque muneris partes implere, et quam nactus erat spartam ornare studuit, eo cultu quo potuit, eâ curâ quâ debuit. Post peragratam Italiam, lustratam Romam et B. Virg. Lauretanæ vota persoluta, in patriam redux, dùm eclesiam pietate, capitulum obsequio, amicos officio, pauperes subsidio, omnes comitate sibi devincere satagit, heu! nimium præcipiti fato, deposita periturœ carnis sarcinâ, ad meliorem vitam abiturus, prœsenti valedixit, die 11 *mensis februarii anno repar. salut. M. DCC. LXXIII, ætatis* 50.

Benè de me merito fratri
Mœstissimus frater P. C.
Vincere quæ potuit morbi violentia corpus,
Hæc vires animi vincere non potuit.

Hic conditur Nicolaus de la Haye; exspectat animam corpus atque gloriam; si quæ exuli sit patria, huic lutetia ex patre nato regibus fidissimo an. 1685. *Dùm junior sese sacris altaribus parat ministrum litteris animum imbuit et noviomi factus in canonicum an.* 1690 ; *in publico puber docet collegio; dein pia sorbonæ patrumque oracula statuta legum doctus ac mysteria, etc., etc.*

L'inscription très-longue continue de rapporter année par année la vie de ce chanoine de 5 ans, dans laquelle on remarque qu'il fonda l'hospice de Noyon, puis comme tous les autres obiit...

His jacet antè suggestum quem 25 *annis ornavit, Dnus Samson serade pbr parisinus è societate Navarrea. Doctor Theologus, hujus Ecclesiæ canonicus theologalis, naturà ingeniosus, labore eruditus, pietate vehemens et acutus concionator, fidei dux et operis, verbo gravis*

et exemplo præsuli à consiliis, capitulo à negotiis, omnibus ab intimis. de pœnitentibus charitate de pauperibus liberalitate, de dissendentibus industriâ, benè meritus; qui die VIII junii, divo Medardo sacrâ, sacris mysteriis operandus, in ecclesiâ parochiali Darcheu *quam tribus annis pastor duxerat, post habitam de patrono panegirim, subitâ correptus apoplexiâ, expositam auditoribus benè vivendi necessitatem, ipso in suggestu moriens, confirmavit, anno Dni 1687, ætatis suæ* 60.

Et illius ab intimis in vitâ, venerabilis ac scientificus Dominus Camillus de Genoveny pbr florentinus, in sacrâ facultate Parisiensi Licentiatus, hujus Ecclesiæ canonicus, et cancellarius qui decessit die vigesima prima aprilis anno Domini 1702, ætatis suæ 70.

Orate pro illis.

D'autres inscriptions sont plus simples.

D. O. M.

In spem resurectionis hic jacet Joannes Baptista Gosset, ambianus presbyter, doctor Sorbonicus vicarius generalis, hujus ecclesie canonicus, nec non scolasticus, sexaginta novem annos natus, piis operibus commendabilis, in Dno obiit anno Dni 1777.

Requiescat in pace.

Pour terminer, citons une inscription française :

D. O. M.

*Cy gist Messire Mathieu Bonnaventure de Précelles, con*er*. hono*e*. en la cour des monayes de Paris, décédé le 15 mars 1750 âgé de 64 ans, lequel par son testament a donné à cette Église sa paroisse une some de huit cent livres, pour la construction de la grille du chœur; trois cent livres pour la fondation du service de S. Mathieu le jour de la feste et en outre quinze marcs d'argenterie. Il a ausi done à la charité des pauvres malades de cette ville une some de six mille deux cens livres, et fait plusieurs autres legs pieux.*

Priez Dieu pour lui.

Et au-dessous :

F. P. Billion à Senlis. 1750.

Il est sans doute inutile d'ajouter qu'un grand nombre de ces pierres ont souffert des mutilations d'autant plus blâmables qu'elles ont été exécutées avec mûre réflexion et avec calcul. Elles n'appartiennent pas toutes primitivement à la cathédrale, quelques-unes sont des débris, les seuls qui restent, des églises que Noyon voyait autrefois s'élever dans ses murs. C'eût été sans doute une heureuse pensée de les réunir ainsi toutes dans le même temple à l'abri des autels qui les avaient protégées pendant des siècles; en les transportant dans l'ancienne cathédrale on les aurait respectées comme de précieux monuments du passé, tandis qu'on les mutila pour le pavage de l'église, on les coupa en deux ou en quatre morceaux; on les sacrifia en un mot aux dimensions des carreaux.

Celles qui ont été conservées sont cependant assez nombreuses encore pour que la collection de Noyon soit l'une des plus riches; et elle mériterait, ce nous semble, d'être étudiée; nous n'avons pu en donner qu'une bien faible idée en disant le peu que nous y avons vu, laissant à d'autres le soin de compléter, d'ajouter une page à l'histoire du moyen âge en l'étudiant dans ses tombeaux, de ranimer en quelque sorte ces ruines, en expliquant tous les secrets symboliques qu'elles renferment.

NOTICE

Sur quelques monuments du Bigorre (1842);

PAR M. CHARLES DES MOULINS,

Membre de l'Institut des provinces de France et du Conseil de la Société française.

(Deuxième article.)

MOYEN AGE.

§. 3. *Monuments militaires et civils.*

CANAL D'ALARIC. Il ne s'agit ici que d'appeler l'attention de la Société sur une dérivation de l'Adour, que la tradition fait remonter au règne du Roi wisigoth. Sa prise d'eau est entre Pouzac et Ordizan, sur la rive droite, à 3 kilom. au N. de Bagnères. Sa largeur est à peu près de 3 à 5 mètres; elle fait mouvoir 59 moulins à farine, et ne rejoint l'Adour qu'au-delà de Maubourguet, après avoir passé à Rabastens et s'être grossie de plusieurs ruisseaux dans un trajet de 50 kilom. à vol d'oiseau. M. Davezac rapporte (additions au t. 1. p. 284) qu'elle aurait été ouverte, dit-on, pour fournir de l'eau à un camp dont on prétend qu'il existe encore des traces auprès de Rabastens. J'ai traversé plusieurs fois ce canal, mais seulement dans sa partie supérieure. Les paysans le nomment habituellement l'*Alaric*, mais dans les actes notariés, on le désigne souvent par sa dénomination complète.

Une grande pierre plate est déposée dans la cour de la mairie à Bagnères. Je n'ai pu savoir où elle a été trouvée, ni de quel monument elle a fait partie : elle pourrait avoir appartenu à un fronton de porte.

Elle est cassée en trois ou quatre morceaux qu'on a juxtaposés, et qu'il serait facile de rejoindre ; mais la partie supérieure du triangle est perdue.

Les sculptures, peu fouillées, sont délicates et élégantes. La forme des trèfles indique le XIVe siècle, et ce serait alors ce que j'aurais vu de plus ancien à Bagnères. Les trois pétales du trèfle supérieur et les deux pétales inférieurs du trèfle de droite sont occupés par des fleurs et des feuillages frustes, que je n'ai pu bien reconnaître ni imiter fidèlement. Les deux pétales inférieurs du trèfle de gauche portent chacun une belle et grande fleur à cinq pétales, très-bien sculptée, avec pédoncules et centre saillant. Les deux pétales supérieurs des trèfles inférieurs portent, celui de gauche deux animaux couchés sur le ventre, côte-à-côte, les pattes repliées, et qui ressemblent assez à des cochons : celui de droite deux animaux adossés, les pattes étendues, et qui pourraient être pris pour des veaux. Le cartouche hexagonal du milieu porte un quadrupède marchant, fruste (agneau ? lion???).

C. Chateaux.

Ruines à Asté, 3 kilom. S.-E. de Bagnères. — Après avoir parlé des cérémonies du culte druidique, accomplies ordinairement en plein air, M. Davezac (T. 1. p. 26) ajoute, je ne sais d'après quelle autorité : « Les Gaulois eurent dans la suite « des temples bâtis; il existe encore auprès d'Asté des rui- « nes d'un pareil édifice : le nom de Theuttad (Theutatès) « qui y reste attaché semble autoriser la conjecture que c'é- « tait un temple consacré à ce père des Dieux : les paysans « le nomment *pareds de Thautoud*, murailles de Theuttad. » Je n'ai eu connaissance de cette indication que très-peu

de jours avant mon départ des Pyrénées, et la neige m'a permis heureusement de reconnaître encore le tracé des ruines décrites par M. Davezac. Je n'y ai vu que les restes d'une de ces petites tours fortifiées du moyen âge, si communes dans le Comminges et dans le Lavedan, si rares, maintenant du moins, dans le Bigorre proprement dit.

Cette ruine est située au S.-S.E. du village d'Asté, sur une petite plate-forme en carré long, qui forme un des étages inférieurs des promontoires successifs qui descendent depuis le sommet des contreforts de la montagne de l'Héris jusqu'à l'angle nord de la vallée d'Asté.

L'enceinte tracée par les fondations forme un rectangle long de 30 mètres jusqu'au pied de la construction encore existante, et large de 8 mètres. Cette construction, qui a encore un mètre et demi à 2 mètres de murailles hors de terre, est située sur une éminence qui a environ 3 mètres de saillie au-dessus de la plate-forme, et à l'angle S. E. du parallélogramme, mais non au milieu de son petit côté oriental, comme on pourrait le conclure de la description de M. Davezac. Les murailles de ce réduit (c'est ainsi qu'il le nomme), ont à peu près 1 m. 66 centim. (5 pieds) d'épaisseur. Mesuré exactement, dans œuvre, son diamètre N.-S. est de 2 m. 75 centim, et son diamètre E.-O. est de 3 m. 30. centim. La moitié du mur S. et tout le mur E. sont détruits. Je n'ai remarqué aucun indice qui fasse connaître de quel côté était la porte de cette petite tour qui devait être grêle, élancée, comme celles d'Agos et de Vidalos à l'entrée du bassin d'Argelez. Peut-être l'enceinte renfermait-elle deux tours inégales, comme au château de S[te]. Marie-en-Barèges; mais tout vestige de l'une d'elles aurait disparu.

Voici un croquis de S[te]. Marie (V. la planche), pris dans l'ouvrage de M. Emilien Frossard; c'est le mieux conservé des petits châteaux que j'ai vus dans l'ancien comté de Bigorre.

La tour d'Asté est bâtie en moellons de calschiste pris sur le lieu même, et unis par un ciment très-solide. Ce n'est que par les matériaux de sa construction qu'elle diffère du château vicomtal d'Asté, bâti à 2 ou 300 mètres plus bas et vers le nord, au pied de la série descendante de promontoires dont j'ai parlé. La tour surveillait la vallée de Bagnères, commandait l'entrée de celle d'Asté, et dominait également le village et le château. Ces deux constructions me semblent de la même époque, à peu de chose près, et liées l'une à l'autre.

Cependant il serait possible que la construction supérieure fût plus ancienne, et nous offrît les restes du vieux donjon seigneurial, car le château actuel, qui est presqu'au niveau de la plaine, ne fut bâti que par Jean III d'Aure, vicomte d'Asté, qui vivait en 1433. Aussi s'en tint-on, pour sa construction, aux matériaux en usage hors des hautes vallées, c'est-à-dire aux cailloux roulés de la rivière voisine, disposés en *opus spicatum* peu régulier, entremêlé de cordons de briques peu réguliers eux-mêmes, et consolidé par des angles et des encadrements de pierre de taille. Tous les encadrements ont été enlevés, en sorte qu'il ne reste pas une fenêtre caractérisée (V. la planche).

La grande tour du nord était carrée, les appartements étaient peu spacieux, et il ne reste qu'un vestige de la décoration intérieure; il consiste en ce que tous les murs étaient revêtus de mortier gris sur lequel on avait peint en blanc des jointures de pierres, comme sur les papiers d'antichambre qui, de nos jours, ont été long-temps à la mode.

Au pied du château coule un petit filet d'eau, sali par son passage à travers une partie du village. Les habitants le nomment encore *Laca de Bourbon*, et la tradition raconte qu'Henri IV y faisait boire son cheval lorsqu'il venait au châ-

teau, qu'habitait alors la belle Corizandre d'Andoins, comtesse de Guiche (1).

Baudéan. — Sur l'autre rive de l'Adour, mais à 1500 mètres plus au sud, existait jadis le château des barons de Baudéan qui datent, dans l'histoire du Bigorre, de la fin du XIIIe. siècle. Il ne reste plus, de cette habitation seigneuriale, qu'une sorte de bastion carré, en forme de donjon rasé, élevé au XVe. ou au XVIe. siècle, si l'on en juge par les deux contre-forts hauts et très saillants qui empâtent ses deux angles méridionaux. Sur cette espèce de terrasse se trouve le presbytère actuel de Baudéan, charmante habitation presque toute moderne, à l'exception peut-être d'un corps de bâtiment carré et assez élevé, qui pourrait avoir fait partie du château; mais je ne l'ai pas vu d'assez près pour apprécier les détails de sa construction. Une autre terrasse fort large, à murs élevés et très-épais, domine la route de Bagnères, un peu avant l'entrée du village de Baudéan : elle devait appartenir aux dépendances ou aux jardins du château.

Vallée de l'Oussouet. — J'ai vainement cherché, sur la crête qui borde à l'E. cette vallée (dans laquelle se trouve la célèbre source sulfureuse froide de *Labassère*, à 9 kilom. O. de Bagnères), trois tours indiquées dans les cartes de Cassini et de l'Atlas National de France, sous les noms de *Tour-dessus, Tour du milieu* et *Tour-de-Bas*, comme placées à 1 kilom. l'une de

(1) Le vicomte d'Asté peut être considéré comme le second des barons ou pairs du Bigorre : *Bigorra complectitur duos veteres vicecomitatus Levitanensem* (Lavedan) *et Asteriensem* (*Gall. christ.* I. p. 1224). — La vicomté d'Asté, possédée d'abord par la maison de ce nom, qui existait déjà au IXe. siècle, passa, à la fin du XIIe., à une branche cadette de la maison vicomtale d'Aure, puis à celle de Grammont par le mariage de Menaud d'Aure-d'Asté avec Claire de Navarre, héritière de Grammont, dont ses descendants prirent le nom. Menaud mourut en 1534 et fut enterré au couvent des Dominicains de Bagnères (Davezac, t. 2, p. 134, 271).

l'autre sur une ligne dirigée S.-N., entre la source sulfureuse et le village d'Astugue. Ou ces tours ont été complètement détruites, ou elles ont été mal placées sur le relief orographique des cartes citées ; et dans ce cas, ce pourrait être celles que MM. Auguste et Charles de Lago m'ont dit avoir vues sur le revers de cette même crête, par conséquent dans les dépendances de la vallée de Castel-Loubon dont les eaux se rendent au Gave de Pau, tandis que l'Oussouet se jette dans l'Adour à Trébons.

D. MAISONS.

J'ai dessiné à Lourde la façade d'une charmante petite maison du XVe. ou peut-être du XVIe. siècle. Elle se trouve à l'entrée d'une rue qui coupe à angle droit celle par laquelle on va de la place centrale de la ville à la porte principale du château. J'ai été obligé de rapprocher les deux fenêtres, parce que je n'avais avec moi qu'un album de poche trop petit. Une demi-fleur de lis qu'on voit au-dessous de la fenêtre de gauche est gravée en creux.

La maison qui passe pour la plus ancienne du village de Montgaillard (8 kilom. N.-N. O. de Bagnères, sur la route de Tarbes) présente une élégante fenêtre de moins d'un mètre de haut : je crois devoir la rapporter au XVe. siècle.

L'encadrement de cette fenêtre est formé de quatre blocs de grunstein syénitique (roche trappéenne) verdâtre, à petits cristaux de feldspath blanc : les arêtes de cette jolie sculpture se sont conservées parfaitement pures, grâce à l'excessive dureté de la pierre. On voit, dans une autre maison du même village, une petite fenêtre, mais carrée et toute simple, encadrée par quatre pièces du même grunstein. Une troisième maison de Montgaillard présente une façade du XVIe.

Une quatrième maison du XVIe. siècle, presqu'entièrement détruite, laisse encore voir, au premier étage, une cheminée peu saillante, dont le manteau à double corniche en retrait,

est supporté par deux colonnes grêles : à cette maison tient un grand pigeonnier du XVIIe., en forme de dôme, à trois étages, servant actuellement d'habitation, et qui n'avait de remarquable qu'un rang de crochets en bois faisant saillie hors des quatre murs, immédiatement au-dessous de la toiture ; ils ont déjà été détruits sur deux des faces du bâtiment. Enfin une cinquième maison de Montgaillard, celles de M. Roques, pharmacien, au coin de la place, renferme au premier étage une grande et remarquable cheminée, construite en briques, peinte en couleur de brique, les jointures des briques figurées par des lignes blanches. Cette cheminée, large et profonde, est toute à formes rectangulaires ainsi que les ornements très-simples qui la surmontent. Les pilastres plats qui servent de montants sont annelés, ce qui me fait croire que cette construction doit être rapportée au commencement du XVIIe. siècle : je regrette de n'avoir pas eu le temps de la dessiner.

Le pont de Montgaillard, dont le massif est en *opus spicatum*, est le plus ancien des ponts de l'Adour qui a emporté tous les autres ; il me semble devoir être du XVIe. siècle. Sa solidité vient de ce qu'il est fondé sur la tranche des couches verticales de micaschiste qui affleurent au bord de la rivière, et dont la direction oblique (S.-E.—N.-O.) favorise l'écoulement des eaux. L'arche unique, en ogive très-élargie et cependant pointue, est bordée de quartiers taillés de craie dure de la carrière d'Antist : les parapets sont revêtus de même.

Les murs de clôture et les maisons de Montgaillard sont en général, comme dans toute la plaine de Tarbes et de Bagnères, construits en cailloux roulés de l'Adour, sous la forme d'*opus spicatum* plus ou moins régulier, dans lequel les cordons de briques sont remplacés par des fragments de schiste. Souvent il arrive que les cordons manquent dans les constructions grossières, et qu'on reconnaît cependant encore la posi-

tion caractéristique des cailloux (les grands diamètres posés obliquement et en sens inverse).

Il ne reste presque plus de maisons anciennes à Bagnères-de-Bigorre. Je n'en ai vu que dans une petite place liée par deux ruettes à la *Grande Rue* et au *Marché-aux-Herbes*. Là on voit, d'un côté, une maison du XVIe. (Renaissance), à fenêtre en *croisées*, porte carrée, moulures prismatiques; vis-à-vis, une petite maison dont on n'a conservé que la porte en arc Tudor (encore fort employé dans le pays), surmontée d'une pierre sculptée.

§ 4. *Églises.*

« Suivant les contrées où on l'observe, » dit M. de Caumont (1), « l'architecture du même type présente des traits par-« ticuliers qu'il est bon d'examiner attentivement...... et c'est « à reconnaître ces modifications dans les ornements et les « formes architectoniques que doivent tendre les travaux, etc. » Cette citation, tirée d'un ouvrage justement célèbre, dont chaque ligne renferme un fait important, une observation instructive, ou formule une loi sanctionnée par l'expérience de chaque jour, cette citation, dis-je, suffit à faire connaître le but que je me propose dans cette partie de mon travail. Notre Société, fondée pour la description comme pour la conservation des monuments, permettra, j'espère, que j'appelle principalement son attention sur les humbles églises de campagne, que j'ai particulièrement étudiées, en même temps que M. de Gourgue lui présentera les dessins et les descriptions de quelques églises romanes, importantes et curieuses, qu'il a étudiées dans le Lavedan.

On sait que le Lavedan formait déjà, à la fin du VIIIe.

(1) Hist. de l'archit. relig. p. 251.

siècle, la première des vicomtés amovibles du Bigorre, avant même que le Bigorre eût des comtes héréditaires. De même que la suzeraineté temporelle, l'autorité ecclésiastique était unique dans tout le comté. Depuis les premiers évêques distinctement connus, au Ve. siècle, jusque vers le milieu du XIIe. pour le moins, les pontifes qui ont occupé le siège de Tarbes ont généralement porté le titre d'évêques *de Bigorre*, préférablement à celui d'évêques *de Tarbes*, et le Bigorre ne renferme en effet aucune autre ville anciennement épiscopale. Vers le milieu du XIIe. siècle, les documents que j'ai pu consulter emploient tantôt la première et tantôt la seconde de ces dénominations, et ce n'est qu'à compter du XIVe. que celle-ci, constamment employée aujourd'hui, l'a été presqu'exclusivement (1). Il n'y a, je crois, en France, que les évêchés de Bigorre et de Conserans (S^t^.-Lizier) qui aient fait,

(1) Le *Gallia christiana*, t. 1, *Instrumenta ecclesiæ Tarbiensis*, p. 191-195, rapporte sept chartes, dont trois transcrites sur les originaux, et qui fournissent la preuve de ce que je viens de dire :

[A] Donation à l'ordre de Cluny du monastère des SS. Félix et Lizier (*Licerius*), en 1064 (*ex autogr.*) : *Ego Heraclius* (premier du nom) *Dei gratiâ* BIGORRENSIS *ecclesiæ episcopus, et Bernardus Bigorrensis comes..... Hæc autem carta scripta est in ipso Bigorrensi castro.... signum domni Heraclii* BIGORRENSIS *episcopi*.

[B] Vente faite au prieur de Madiran par Guillaume, abbé de St.-Laurent, de l'église de St.-Laurent en Bigorre, entre 1056 et 1073 .... *Hæc venditio facta est.... Rracleo* (Héraclius Ier.) *præsule* BIGORRÆ, *et Bernardo Centullo comite Bigorrensi*.

[C] Donation d'une annuité de cinq sols, faite au prieuré de Madiran par Fortaner, vicomte de Lavedan, entre 1175 et 1181...... *hæc oblatio facta .... Arnaldo Willelmo* (premier du nom, *d'Oson*) *episcopo* BIGORRÆ.

[D] Charte de translation du monastère de l'Escaledieu (établi auparavant à Capadour, vallée de Grip, sur les bases du Tourmalet) en 1142 (*ex autogr.*)..... *in manu* GUILLELMI BIGOR-

pendant quelque temps, exception à l'usage généralement admis dans l'Église, d'attacher le titre épiscopal aux cités et non aux régions qui composent les diocèses.

Cependant le Lavedan, formé de sept grandes et populeuses vallées dont une, celle de Barèges, passa en 1272 dans le domaine particulier du comte de Bigorre, gouverné par des coutumes distinctes, soumis à un seigneur plus puissant que

RITANI *episcopi.... voluntate* GUILLERMI BIGORRITANORUM *episcopi..... facta..... donatio.... in præsentiâ...... episcoporum comprovincialium domni* GUILERMI BIGORITANI (Guillaume Ier.).— Le *Gallia christiana* fait observer qu'il y a là une inexactitude, puisque Bernard III, successeur de Guillaume, occupait le siége de Tarbes dès 1141.—Le nom de Guillaume est écrit de trois manières différentes dans cette seule charte.

[E] Vente faite au prieur de Madiran par l'abbé de St.-Martin de Bidos, de son église, entre 1145 et 1175 (ou plutôt entre 1141 et 1175, d'après l'observation relatée ci-dessus)..... *hæc venditio facta fuit... Bernardo* (troisième du nom) *Lobat de Montesquiou episcopo* TARVIÆ, *et Centullo comite Bigorræ.*

[F] Privilège concédé à Guillaume II Hunaud de Lantal, évêque, par Charles (Charles-le-Bel), comte de la Marche, et de Bigorre (pendant le séquestre des rois de France), en 1319 (*ex autogr. Tarbiensi*)..... *notum facimus quod... Guillelmus Hunaldi* TARVIENSIS *episcopus.*

[G] Charte de fondation de l'abbaye de St.-Orens.... *Sti. Orientii... diœcesis* TARBIENSIS...., par Gaston, comte de Foix, vicomte de Béarn, en 1355.

Autres documents : 1°. en 1340, les reliques de sainte Libérate, vierge et martyre, sont transférées à saint Jean de Mazères par l'évêque, ainsi qu'il résulte d'une inscription rapportée par M. Davezac (t. 2, p. 93) : *Petrus Raymundus de Montebruno, dignâ Dei providentiâ* TARVIENSIS *episcopus.......*

2°. En 1577, Salvat Ier. d'Iharse fut sacré, dit M. Davezac (t. 2, p. 218), *évêque de Bigorre*, tandis que Théophile de Grammont, qui n'était que laïc, percevait les revenus de l'évêché et était communément appelé *M. de Tarbes.*

les autres barons du comté, le Lavedan, dis-je, dut présenter une physionomie particulière, une sorte d'individualité qu'on ne peut retrouver dans les autres baronnies du Bigorre. Les traces de cette individualité ont survécu, pour ainsi dire, à la réunion du comté à la couronne, et on dit encore *le Lavedan* et *le Bigorre*, presque comme on dirait *le Bigorre* et *le Béarn*.

Je n'ai pas visité la totalité des églises du Lavedan et du Bigorre proprement dit : je ne puis donc pas présenter de résultats définitifs, et je dois me borner à hasarder une vue générale dont la justesse a besoin d'être vérifiée dans le détail. Il me semble qu'il existe une nuance assez marquée entre ces deux contrées si rapprochées, dans le type des églises de campagne surtout. Examinons en quoi consistent ces différences, et les causes auxquelles on peut les attribuer.

1°. Les églises (ou les restes d'églises) romanes ne sont pas rares dans le Lavedan : je n'en ai vu qu'une dans le Bigorre proprement dit. C'est là l'observation qui frappe au premier abord.

2°. Les clochers anciens du Lavedan sont des *beffrois* bas et lourds : la forme qui domine dans le Bigorre est la tour quadrilatère, surmontée d'une pyramide en charpente, recouverte d'ardoises. Cette seconde différence date-t-elle de bien loin ? Je ne le pense pas, car M. l'abbé Bourrassé (1) rapporte ces pyramides au XV°. siècle, et je n'ai pas observé un seul fait qui tende à infirmer cette règle. J'ajoute seulement que ces sortes de flèches forment le type dont l'usage s'est généralement conservé dans le pays jusqu'à nos jours, et qu'on y reste fidèle dans la plupart des restaurations qui se font actuellement. — Reprenons.

En ce qui touche le style *roman*, je vois d'une part, dans

(1) Archéolog. chrétienne, p. 280.

le Lavedan, une distance de 30 kilom. bordée de six églises qui présentent des restes d'architecture romane : l'hermitage S.-Pierre près les bains de St.-Sauveur, Villenave au pied du pic de Bergons, Luz, St.-Savin, Lau près Argelez, et Lourde. En s'enfonçant dans les gorges qui se rattachent à la la crête de la chaîne Pyrénéenne, on rencontrerait encore, d'après les dessins que j'ai vus, Cauteretz et Gavarnie. Et d'autre part, en Bigorre, on parcourra 32 kilom., de Ste.-Marie-de-Campan à Tarbes, en suivant la belle et riche vallée de l'Adour, sans trouver un vestige évident d'architecture romane, si ce n'est l'abside de la cathédrale. Ce n'est pas tout encore: si, marchant à l'E. du Bigorre, on traverse l'étroit *Pays des quatre vallées*, on retrouvera, dans le comté de Comminges, un bon nombre de monuments romans, dont je ne puis juger que par des dessins qui me permettent de signaler le cloître de St.-Bertrand, les églises d'Oo, de St.-Aventin et de St.-Mammet aux environs de Bagnères de Luchon.

Quelles sont les causes de cette disparité, en ce qui concerne le Bigorre et le Lavedan? Les chercherons-nous dans les désastres qui accompagnèrent les guerres fréquentes dont le comté de Bigorre fut le théâtre depuis la fin du XIIe. siècle? Mais si l'on prenait au pied de la lettre les relations générales des historiens, à peine si l'on pourrait espérer de rencontrer quelques vestiges informes, antérieurs au dernier quart du XVIe. siècle. L'église Ste.-Marie de la Sède, cathédrale de Tarbes, l'église St.-Jean et le couvent des Carmes de la même ville *sont brûlés*, à la fin de 1569 par Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, commandant les troupes de Jeanne d'Albret. *Toutes les églises du comté sont saccagées*; mais, en décembre, après un séjour de trois semaines, Montgommery quitte le Bigorre *en brûlant* l'église des Cordeliers de Tarbes qui avait été conservée pour servir de temple à ses huguenots, et l'on s'occupe de *rebâtir les églises.*

(Davezac, T. 2. p. 182). Les dévastations commises par l'armée de Montgommery ne sont pas les dernières. Le 13 septembre 1575, à Bagnères, le maréchal de Montluc, sollicité par le syndic des Etats de Bigorre, en rend témoignage par une attestation solennelle. Il certifie avoir été témoin oculaire, pendant plusieurs années, de ce qu'ont souffert *les comté et diocèse de Bigorre, avec plusieurs églises...... spécialement l'église cathédrale de Tarbes, épiscopale, etc...... lesquelles ont été brûlées et pillées..... en* 1569.... 1571.... 1572.... *et* 1574...... *les églises, monastères, colléges, convents et autres maisons ecclésiastiques ruinées estant auparavant si bien basties et trafiquées qu'elles ne sauraient estre réédifiées et remises en leur premier estat avec deux millions d'or* (Davezac, T. 2. p. 205, 213, 214).

Mais il faut remarquer, dans cet important document, que les 26 églises qui y sont spécialement dénommées, et qui sont toutes abbatiales, conventuelles ou archipresbytérales, sont nécessairement les plus considérables de la contrée dévastée, et qu'aucune de ces églises, hormis celle de Lourde, n'appartient à l'archidiaconé du Lavedan. On voit par là que les ravages exercés par l'armée de Montgommery ne s'étendirent point dans les vallées Pyrénéennes proprement dites, mais s'arrêtèrent à Lourde qui en est comme la clef, et que leur principal théâtre fut le pays de plaine et de côteaux. C'est alors que fut détruite l'abbaye de l'Escale-Dieu, fondée en 1142 et dont l'église fut consacrée en 1160, abbaye où effectivement je n'ai plus rien trouvé d'antérieur à l'architecture du XVIIe. siècle. Assurément, si la riche et célèbre abbaye romane de S^t^.-Savin, qui est à 15 kilom. de Lourde, dans la principale vallée du Lavedan, eût été sérieusement endommagée, Montluc n'eût pas manqué de la nommer dans son attestation.

Remontons plus haut, et cherchons si les événements qui

se passèrent depuis la fin du XII[e]. siècle jusqu'à la réforme, nous fourniront une donnée de plus en faveur de la destruction des édifices romans dans le Bigorre proprement dit.

Dès 1175, Centulle III, comte de Bigorre, fait construire le château de Vidalos (1) dans le bassin d'Argelez, presqu'au débouché des principales vallées du Lavedan. Quelles raisons peuvent l'avoir déterminé à élever cette forteresse au milieu même des possessions du vicomte son vassal? Les domaines des comtes de Bigorre étaient depuis long-temps en butte au pillage des seigneurs voisins..... les propres vassaux du comte exerçaient de pareilles déprédations sur son domaine particulier.... les Tescins, les Aragonais, les Navarrois, couraient la terre de Bigorre, dit la chronique de Mazières, *mettant tout à feu et à sang, et, unis aux habitants même du Lavedan,* désolaient les possessions de Bagnères. Ce fut à cette occasion que Centulle III affranchit cette ville et la constitua en commune. Ce fut la première en Bigorre; les autres villes reçurent bientôt le même privilège, dont les vallées du Lavedan et de Barèges *avaient toujours joui*..... La force donnée aux habitants de Bagnères ne fit pourtant pas cesser la guerre, mais les avantages se trouvant mieux balancés, on en vint à désirer la paix de part et d'autre, et un traité fut conclu entre les habitants du Lavedan et ceux de Bagnères (Davezac, T. 1. p. 234-248).

A peine les premières années du XIII[e]. siècle se sont écoulées, que l'hérésie des Albigeois ramène la guerre et la désolation dans le Bigorre. Gaston, vicomte de Béarn et comte de Bigorre, les comtes de Foix, de Comminges, de Toulouse, deviennent fauteurs ardents de l'hérésie. Gaston reprend Lourde, Rabastens et tout le Bigorre; et lorsque, cinq ans

(1) Une ruine existe encore sur son emplacement, mais je n'ai pu la visiter.

après; il demande à rentrer dans le sein de l'église, les Pères du Concile de Lavaur refusent d'absoudre, sans le consentement du Pape, *le dévastateur des églises, le profanateur du corps et du sang de J.-C.* Il s'en accuse lui-même dans sa rétractation solennelle de 1214: *Ego Gasto.... multas feci injurias.... ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Olorono* (dans ses propres états!).... *cùmque propter hæc et alia multa quæ commisi..... quamvis malorum quæ ego feceram non esset numerus, nec æstimatio rerum quas abstuli Dei ecclesiæ potuisset in summâ colligi......* Après son absolution, les Albigeois, qui avaient encore le château de Lourde en leur pouvoir, continuèrent à occuper le Bigorre pendant deux ans; et alors même il fut impossible à Simon de Montfort de s'emparer du château de Lourde, mais il remit tout le reste du comté sous l'obéissance de Guy son fils qui venait d'épouser Pétronille comtesse de Bigorre (Davezac, T. 1. p. 260, 267).

En 1255, la querelle entre Esquivat de Chabannes et Gaston de Moncade, vicomte de Béarn, n'amena les désastres de la guerre que dans le Bas-Bigorre, au nord de Tarbes. Peu d'années après, Lourde et Tarbes furent pris par le comte de Leycester, et après la trêve de 1260, Lourde seule resta sous la puissance du vainqueur, qui n'abandonnait pas ses prétentions à la possession du Bigorre. Son fils, Simon de Montfort et les rois de Navarre, à qui il avait cédé ses droits, continuèrent à posséder ce château.

Ces deux dernières guerres, du reste, ne paraissent pas avoir donné lieu à des dévastations de monuments religieux, puisqu'elles avaient lieu entre princes catholiques: il en est de même de celle des Aragonais contre les habitants de la vallée de Barèges, guerre qui finit en 1319 par la paix de Gavarnie. Les habitants de la vallée d'Aspe envahirent le Lavedan en 1341, mais ce ne fut pour ainsi dire qu'une échauffourée sans influence sur les monuments, puisque le pape Clément VI, en

absolvant les coupables et prescrivant les conditions de la paix à conclure entre les deux vallées, ne fait mention d'aucune profanation de ce genre (Davezac, T. 2. p. 6-96).

Le Bigorre fut remis au Prince Noir en 1361 ; six ans après, Henri de Transtamare, à la tête de quelques débris des grandes compagnies qui, avant de passer en Espagne, avaient commis de longues déprédations dans le Bigorre, s'empare de Bagnères, brûle le couvent des Dominicains, pille et saccage la ville qu'il occupe pendant un an, et ne la quitte que pour livrer le combat décisif dont le succès le plaça sur le trône de Castille. Alors commence pour le pays plat du comté de Bigorre une série de combats, de sièges, d'incendies, qui dure depuis 1369, époque où le roi d'Angleterre, retirant le Bigorre du domaine de son fils, le donne à Jean de Grailly, captal de Buch, jusqu'en 1387. Les Bigorrais cherchent à secouer le joug Anglais: le duc d'Anjou, frère de Charles V, et son armée commandée par Du Guesclin et le comte d'Armagnac, entrent dans le Bigorre pour favoriser ces dispositions patriotiques ; mais les châteaux de Lourde et de Ste-Marie-en-Barèges restent long-temps au pouvoir du parti anglais, d'où l'on peut conclure avec toute probabilité que le Lavedan fut pendant tout ce temps à l'abri des fureurs de la guerre. Le duc d'Anjou se décide enfin à lever le siège de Lourde, mais en se retirant vers le pays de plaine, où il brûle et rase trois forteresses, il incendie le bourg de Lourde, avec tous les anciens titres qu'on y conservait; et sans doute cet incendie dut envelopper l'église, située au milieu du bourg et à plusieurs centaines de mètres du château. (Davezac, T. 2. p. 102-109).

Cependant les Barégeois qui, contenus par le château de Ste.-Marie, étaient restés depuis 1361 sous la domination paisible de l'Angleterre, se soulèvent en 1390, demandent à rentrer sous celle du roi de France, et aidés par Jean de

Bourbon, comte de Clermont, reprennent enfin aux Anglais le château de Ste.-Marie, et celui de Castelnau d'Azun, en 1404 : mais le château de Lourde reste toujours au pouvoir des ennemis (Davezac, T. 2. p. 110-111). Cette période de la guerre put être fatale à quelques monuments du Lavedan, mais je ne trouve aucun détail à ce sujet. Il serait possible qu'on dût rapporter à cette époque le remplacement de l'ancien clocher de St.-Savin par une flèche en bois dont la forme appartient au XVe. siècle.

Enfin, la domination anglaise expira définitivement en Bigorre. Jean de Foix-Grailly, embrassant le cause de la France, s'empara en 1418 du château de Lourde, et reçut de Charles VII, en 1425, la délivrance du comté de Bigorre, à titre de possesseur légitime, et avec main levée du séquestre des rois de France, qui durait depuis 138 ans (Davezac, T. 2. p. 114, 115). Depuis cette époque jusqu'aux guerres de religion, le Bigorre fut complètement tranquille, et cette paix de 144 ans explique de la manière la plus satisfaisante la prédominance presqu'exclusive de l'architecture du XVe. siècle dans les monuments les plus considérables de ce pays.

L'esquisse que je viens de présenter me semble confirmer, en général, le privilège de conservation dont je suppose qu'ont joui les églises romanes du Lavedan pendant les deux siècles et demi dont je viens d'analyser l'histoire ; mais j'avoue qu'elle ne suffit pas pour en démontrer l'existence, d'une manière détaillée et absolue. S'il eût été en mon pouvoir de recourir soit aux documents originaux qui peuvent s'être conservés, soit même aux chroniqueurs du comté de Bigorre, je serais probablement arrivé à la possession de détails plus précis que ceux qui entrent dans le plan de l'excellent ouvrage de M. Davezac. L'auteur d'une histoire générale élague sans cesse les faits particuliers, les détails locaux. S'il leur consacre trop d'espace, s'il ne veut avancer qu'appuyé sur la citation

des preuves qui font le nerf de son récit en lui communiquant leur authenticité, la critique est là qui ne manque pas de lui reprocher des longueurs, et pourtant ce sont ces mêmes *longueurs* qui seules peuvent fournir un aliment vraiment utile aux études *spéciales*, pour lesquelles l'histoire générale d'un pays doit servir de fil conducteur.

Outre les causes politiques que je viens d'indiquer, il en existe encore une, locale et matérielle, qui a dû influer sur la conservation des monuments. Cette influence, dont tous les auteurs reconnaissent la puissance, est l'influence des matériaux de construction. Dans la plaine du Bigorre, on manque totalement de pierres de taille : ce n'est que pour des monuments de grande importance ou pour des parties de détail, qu'on a pu s'exposer aux frais de leur transport. On les a donc, de tout temps, remplacées dans la vallée de l'Adour, par les cailloux roulés de cette rivière, tristes matériaux dont l'assemblage est impuissant à traverser les siècles, et qui cependant sont encore préférables à ces schistes argileux fissiles de la formation crayeuse, et à ces Ophites dont la dureté première se résout bientôt en une boue liquide. Dans l'Armagnac, dans les Landes, même disette, mais point de cailloux, et là, la brique, exclusivement employée, assure une grande durée aux monuments, en échange de l'air de tristesse et de vétusté qu'elle leur donne si promptement. Dans la Chalosse, on l'a préférée avec raison, aux cailloux, déjà plus petits et moins nombreux, de l'Adour : la cathédrale d'Aire et l'église du faubourg, celles de Grenade, de Cazères, de Villeneuve, celle de Barcelonne et les autres églises du département du Gers qui bordent la vallée de l'Adour entre Aire et Maubourguet, offrent un emploi exclusif ou fréquent de la brique. Dans le Béarn, dont le sol est formé de poudingues à éléments très-menus, les constructions rurales se font en dés de terre glaise peu ou point cuite, qui accuse l'extrême pénurie de matériaux;

et à Pau, on démolit en ce moment l'église S^{t}.-Louis, joli vaisseau du XVe. siècle, construit en cailloux roulés du Gave, que ses énormes contreforts empâtant les angles, et ses encadrements en pierre de taille, n'ont pu sans doute suffire à protéger contre l'inconsistance de son appareil.

Quand on arrive au débouché des vallées Pyrénéennes, on rencontre un tout autre état de choses, mais les résultats sont à peu près les mêmes. Les schistes et les calschistes de Bagnères sont intraitables pour l'appareilleur comme pour l'*ymaigier;* les brèches calcaires (marbres) sont trop friables ou trop dures; il a fallu les procédés modernes pour les réduire en meubles de luxe; les marbres gris de Baudéan sont peu abondants; les marbres de Campan ne supportent pas l'influence de l'air extérieur; ceux de Sarrancolin sont trop éloignés; la carrière de craie dure d'Antist est la seule facilement exploitable: le moellon et les cailloux roulés ont dû nécessairement faire le fond des constructions.

Dans le Lavedan, au contraire, les couches purement calcaires abondent en divers endroits: l'élément schisteux, plus concentré, permet une exploitation facile des marbres non bréchiformes; et si le moellon et même les cailloux roulés jouent encore un grand rôle dans les constructions des hautes vallées, on conçoit sans peine que la riche et puissante abbaye de S^{t}.-Savin ait pu prodiguer dans son église, les matériaux de grand appareil et tout le luxe de l'ornementation romane.

Je passe à la seconde différence, celle des formes dominantes des clochers dans le Lavedan et dans le Bigorre proprement dit. Les éléments de comparaison, pour les temps anciens, sont bien peu nombreux; nulle part on ne retrouve de tours romanes, et le clocher pointu de S^{t}.-Savin ne peut pas être antérieur au XVe. siècle. D'après ce qui précède, il s'agit de rechercher, dans le Lavedan, quelle est la forme qui a dû dominer, pour les églises de campagne, antérieurement à cette époque. Il

faut ici qu'on me permette un peu d'arbitraire, un peu de ces hypothèses auxquelles la vue des lieux et des choses donne un certain caractère de solidité, mais que les dates authentiques ne changent pas en vérités démontrées.

La forme (beffroi) caractéristique du Lavedan, se retrouve dans un petit groupe de paroisses du Bigorre, dans la vallée de l'Adour, entre Bagnères et Tarbes. Je l'y ai observée à Vielle, Bernac-Dessus et Bernac-Debat. Je l'ai retrouvée aussi à Arcizac-ès-Angles, sur la route de Bagnères à Lourde. Voyons s'il faut attribuer une cause ancienne à cette sorte de bigarrure.

En 1300, le comté de Bigorre était divisé en sept baillies ou vigueries. Celle de Tarbes venait jusqu'à Montgaillard sur la gauche de l'Adour, et renfermait Vielle et par conséquent les deux Bernac sur la droite : celle de Bagnères commençait immédiatement après Montgaillard, à Trébons, et s'étendait pareillement sur les deux rives. Celle de Lavedan et celle de Barèges étaient distinctes, et cette dernière avait passé depuis 28 ans, du domaine particulier du vicomte de Lavedan dans celui du comte de Bigorre (Davezac, T. 2. p. 68). Je ne cite qu'à titre de renseignement très-vague cette division toute politique, parce qu'elle ne dut avoir qu'une influence bien faible, nulle peut-être, sur les usages architectoniques; mais on pourrait, je pense, en examinant un plus grand nombre d'églises que je ne l'ai fait, tirer des inductions plus concluantes d'une délimitation tout ecclésiastique qui fut faite quarante-deux ans plus tard, et qui peut avoir eu une influence directe et marquée sur les constructions religieuses.

En 1342, l'évêque Pierre Raymond de Montbrun, voulant soumettre les curés à une surveillance exacte, que la grande étendue de la juridiction des Archidiacres leur rendait impossible, divisa les huit archidiaconés de son diocèse en vingt-six archiprêtrés, dont chacun avait un certain nombre de paroisses dans sa circonscription : et cette organisation durait

encore au XVIe. siècle, puisque Montluc, dans son attestation citée plus haut, nomme spécialement quatorze églises *archipresbytérales*. On conçoit que l'archiprêtre, supérieur immédiat des curés, dut avoir une influence directe sur les actes de chacun d'eux, et être consulté pour les réparations, constructions et autres agencements matériels à faire dans les églises. Ne doit-on pas, par conséquent, regarder comme probable qu'il y ait eu, dans chaque archiprêtré, une certaine unité de goût et de direction? Or, les églises de Vielle, Bernac-Dessus et Bernac-Debat appartiennent toutes trois à l'archiprêtré de la Sède de Tarbes, cathédrale.

J'ai vu sept autres églises du même archiprêtré, mais elles ne prouvent pas grand'chose ni pour ni contre l'idée que je viens d'émettre; ce sont les suivantes: Arcizac-Adour qui tombe de vétusté et n'a qu'un campanille sans aucun caractère, S^t. Martin et Momères qui n'ont pas de clocher du tout (la 2e. est en reconstruction), Horgues et Laloubère qui ont des clochers tous neufs, et Barbazan-Dessus qui a une flèche en ardoises. Quant à Arcizac-ès-Angles, seule paroisse que j'aie vue dans l'archiprêtré des Angles, elle devait nécessairement appartenir au Lavedan, d'après la ligne de partage des eaux formée par la vallée de l'Oussouet.

Mais ce qui tendrait à donner quelque consistance à la supposition que j'ai hasardée, c'est que les douze paroisses qui composaient l'archiprêtré de Bagnères présentaient, à l'exception de trois, le clocher en pyramide de charpente recouverte d'ardoises, qui me paraît le type habituel dans le Bigorre proprement dit. D'après une mauvaise image que renferme le *Guide pittoresque du voyageur en France*, l'église de Bagnères, avant la reconstruction récente de son clocher, présentait trois pyramides à peu près égales. Les églises de Baudéan et de Campan ont leur pyramide accompagnée de quatre petits clochetons; Gerde n'en a que deux

(imitation, en petit, de l'ancien dessin de Bagnères) ; Asté n'en a qu'un ; Pouzac, la Bassère, Trébons, Ordizan, n'en ont point, non plus que Ste. Marie et Lesponne, églises qui n'existaient pas lors de la délimitation de 1342 ; Montgaillard n'a qu'une calotte demi sphérique, relevée par des angles, du XVIIe. ; Antist et Hys n'ont pas de flèche, mais c'est tout ce que j'en puis dire, ne les ayant pas vues de près.

Il faut remarquer qu'ici je n'examine que le goût dominant dans chaque canton, abstraction faite des époques ; car dans tout ceci, rien ne remonte au delà du XVe. siècle ; ce n'est que dans les *beffrois* que nous pouvons trouver quelque chose d'antérieur, et parmi les flèches ou pyramides que je viens de mentionner, plusieurs sont assez récemment reconstruites ou réparées, mais le plus souvent sans doute (au moins dans les paroisses peu riches), sur un plan à peu près analogue à celui de la construction précédente.

En second lieu, et à partir du commencement de l'*ère actuelle* des clochers du comté de Bigorre, c'est-à-dire de la fin des guerres de religion, il y a une autre sorte d'influence qu'il importe d'apprécier : c'est celle qu'exerce en général l'église cathédrale, ou l'église la plus apparente du canton sur les églises rurales, surtout les plus voisines, qui ont des réparations à faire, soit dans leurs membres extérieurs, soit même dans leur ornementation intérieure.

Ainsi, la cathédrale de Tarbes, après tous ses désastres, a reçu au XVe. ou réparé au XVIe. siècle, une pyramide aiguë et grêle, en ardoises. L'abbaye romane de St. Savin, la chapelle de *Pieta* qui en est voisine, en ont reçu de semblables, et toutes les pyramides de la vallée de l'Adour, que j'ai mentionnées, sont des modifications plus ou moins sensibles, mais évidentes, du même type.

Ainsi, à Bagnères, depuis 1830, on a coiffé l'église du XVe. siècle d'une galerie et d'une espèce de clocher ou plutôt de

clocheton en pierre, du XIII[e].; et le village le plus voisin, Pouzac, ayant à reconstruire tout récemment son clocher, en a percé la tour de triples lancettes qui rappellent la forme de celles de Bagnères.

Ainsi encore, dans le Périgord, les coupoles de beaucoup de nos églises rurales rappellent évidemment le type essentiel de S[t]. Front, cathédrale de Périgueux.

Ainsi enfin, les belles flèches de pierre de S[t]. Emilion et de Baurech, et l'abominable flèche de pierre de Blanquefort (cette dernière criblée de lucarnes carrées à persiennes peintes en gris), tendent à imiter les flèches de l'église primatiale de Bordeaux. Il n'y a pas jusqu'au malencontreux baldaquin qui masque le beau chœur de S[t]. André, qui ne soit reproduit dans une foule d'églises ou de chapelles du diocèse, soit au maître-autel, soit aux fonts baptismaux, soit dans les dais d'exposition qui surmontent les tabernacles.

De tout ce qui précède il résulte que les églises qui, par leur petitesse, ont eu plus de chance d'échapper aux dévastations des guerres de religion et qui, par leur pauvreté, ont été privées de recevoir des embellissements plus modernes et plus coûteux, ont seules conservé le type le plus ancien, le *beffroi*. Ce *type* est divisé en deux *formes* très-différentes, ou *sous-types*, qu'il importe d'étudier.

La première est le gable triangulaire percé d'une ou de deux ouvertures plus souvent cintrées qu'ogivales, pour les cloches (fig. 9). C'est nécessairement une des formes les plus anciennement employées dans les églises de campagne, puisqu'on la retrouve presque partout. Dans le Béarn, dans les Landes, dans le Bordelais et le Périgord, ce gable est à arêtes vives (fig. 9, *a*); c'est la construction la plus modeste et la plus économique. Dans les Pyrénées, au lieu d'arêtes vives, ce sont des étages successifs, en retrait, chaque étage terminé par une ardoise à plat et faisant saillie. Ces étages sont, ou très-mul-

tipliés comme à Luz sur le gable occidental (fig. 9, *d*), ou très-peu nombreux et plus espacés, comme encore à Luz sur le clocher méridional (fig. 9, *e*). Cette forme étagée est évidemment la plus ancienne de toutes dans les Pyrénées, car elle est tout simplement celle de tous les toits des constructions rurales du pays. Partout, sans exception, les cabanes de bergers, les maisons de village, les granges, les scieries ont leurs pignons ainsi étagés en ardoises ou en schistes plus épais. Donc, l'origine de cet usage doit se perdre dans la nuit des temps; donc encore c'est là, très-probablement, le clocher le plus modeste *de l'époque romane* dans les Pyrénées, et en effet je l'ai trouvé sur les plus anciennes églises que j'y aie vues, mais je dois avouer qu'en général il y a été surajouté, ou reconstruit. C'est ainsi que les ornements sacerdotaux, dans la primitive église, ne différaient en aucune façon des habillements ordinaires. La mode a changé pour ceux-ci; ceux-là sont restés les mêmes, et n'ont reçu que des modifications propres à en rendre l'usage plus commode, et une ornementation plus ou moins riche.

Ce gable triangulaire a reçu quelquefois, en Périgord, une modification plus solide et plus coûteuse : alors il est changé en un mur rectangulaire de partout, percé de deux ouvertures (fig. 9, *b*) ou même plus. Cette modification a été quelquefois abritée par un auvent ou toit à quatre égouts (Arcizac-ès-Angles, fig. 9, *c*); mais toutes ces variétés sont comparativement très-modernes. La dernière forme une transition naturelle au second *sous-type* du *beffroi*.

Celui-ci, que je ne sais comment nommer, est une sorte de donjon dont la forme est celle d'une caisse en carré long, revêtue de mortier ou d'ardoises et portant une toiture d'ardoises (fig. 10, église de Soulom près Pierrefitte, dans le bassin d'Argelez); ses deux côtés larges débordent l'aplomb du mur qui forme le beffroi. Elle est

ou toute à jour (le toit porté sur des montants en bois) ou toute fermée et pourvue de lucarnes carrées; de plus, elle est soutenue en-dehors par un encorbellement formé de pièces de bois. Cette forme présente moins de modifications que le premier sous-type. Offrait-elle une sorte d'utilité comme guérite pour surveiller les alentours et prévenir des surprises? Je l'ai trouvée surajoutée à des églises primitivement romanes comme à des églises du XVe., et j'en ai vu réparer encore de semblables (Bernac-Dessus); mais je suppose que cette forme a dû servir de transition entre le gable simple que j'ai décrit comme premier sous-type du beffroi, et la pyramide ou flèche. La base de celle-ci n'est en effet que la *réduction au carré* de la caisse allongée que je viens de décrire, et la pyramide elle-même n'est autre chose que l'exhaussement rétréci et symétrisé du toit de la caisse. Il me semble donc probable que ce second sous-type a dû être employé primitivement au XIIIe. ou au XIVe. siècle. Ce qui me détermine encore à considérer cette filiation de formes comme très-vraisemblable, c'est que la base des pyramides qui sont accompagnées de clochetons (Baudéan, etc.), fait aussi une saillie en encorbellement, soutenue par des pièces de bois obliques, en-dehors de l'aplomb des tours qui les supportent. Or, les clochetons d'ardoise sont une imitation diminutive des clochetons de pierre qui furent si fréquemment employés aux XIIIe. et XIVe. siècles, d'où je conclus encore qu'ils sont restés d'abord adjoints aux pyramides de charpente du XVe. siècle, comme vestige de l'ornementation plus coûteuse des tours des deux siècles précédents, et que ce n'est que postérieurement qu'abandonnant ces ornements accessoires, on s'est borné à la grande pyramide centrale.

Il me reste à dire quelque chose des *Contreforts*; c'est là, évidemment, un des membres les plus importants de la construction, dans un pays où les cailloux roulés remplacent généralement les pierres d'appareil, et c'est en même temps l'un

des plus caractéristiques dans de pauvres églises où l'ornementation est réduite à l'expression la plus mince.

Roman primitif. Je n'ai rien vu de cette époque, si ce n'est deux contreforts *inégaux en hauteur*, dans l'église de Villenave près Luz (X^e. siècle) : ils présentent cette singularité, d'être placés à l'intérieur et non à l'extérieur, et jouent le rôle de deux pilastres destinés à séparer le chœur de la nef. Leur saillie est très-peu considérable ; leur forme plate et sans retraits est celle qu'on attribue généralement aux contreforts de cette époque.

Roman de transition. L'église de Luz, étudiée par mon beau-frère, ne présente aucun contrefort. La partie romane de celle de Lourde n'en présente plus de cette époque. S[t]. Savin en a peu, 2 à l'abside (plats, avec un petit retrait en haut), deux à chaque chapelle (complètement plats), et 3 de chaque côté de la nef ; mais ces derniers, à trois retraits, sont probablement plus modernes.

Ogival primitif. Je n'ai absolument rien vu qui me paraisse se rapporter à cette période.

Ogival secondaire. Ce n'est pas sans hésitation que je me suis déterminé à assigner le XIV[e]. siècle pour date aux contreforts de trois édifices du comté de Bigorre, dont je n'ai pu étudier suffisamment que deux, et dont le troisième, qui est aussi le plus important, ne m'a pas fourni une date authentique de construction. Ces monuments sont les absides d'Ibos, de Lourde et du couvent des Carmes à Tarbes. J'ai dessiné les ruines de ce dernier en 1839 ; elles ont été, depuis lors, complètement rasées (à l'exception du clocher qui a pu être réparé) et remplacées par une église neuve que je n'ai pas visitée à mon dernier voyage. Quant aux points de repère auxquels j'ai pu recourir dans les départements voisins, ils se bornent à deux figures du couvent des Jacobins de Toulouse et de la cathédrale de S[t]. Bertrand de Comminges.

Bien différents au premier aspect, des magnifiques contreforts qui donnent tant d'éclat à nos grandes cathédrales du XIVe. siècle, les modestes étais que je décris présentent pour seuls caractères, 1°. d'être plus saillants à la base que ceux de l'époque romane, dont ils représentent d'ailleurs la forme; 2°. de s'élever par retraits successifs plus ou moins nombreux (de 4 à 6 au moins) jusques près du sommet, ou jusqu'au sommet, ou même au-dessus du sommet du mur qu'ils soutiennent; 3°. d'être plus nombreux, aux absides, que ne l'étaient ceux de l'époque romane; 4°. d'être beaucoup moins saillants, moins larges, moins massifs, et par conséquent bien plus élégants que ceux des XVe. et XVIe. siècles, dont les retraits ne dépassent presque jamais le nombre de deux.

Cependant, il faut remarquer que ces étais si simples entrent, comme partie intégrante, dans la composition des grands contreforts dont je viens de parler, et dont ils forment les pieds-droits inférieurs et extérieurs. C'est ainsi qu'on les voit à l'abside de S^t^. André de Bordeaux (XIVe. siècle); ils s'y élèvent par *quatre* retraits successifs jusqu'au bord du toit des chapelles absidales, d'où ils s'élancent en arceaux pour gagner le grand comble. La tour de Pey-Berland, bien que commencée en 1481 et achevée en 1492, ne contrarie nullement l'attribution de cette forme au XIVe. siècle. Ses contreforts peu saillants ont quatre à cinq retraits jusqu'à la hauteur où commencent les supports plus légers et plus ornés, et il est de toute évidence que tous les motifs de cette tour sont copiés sur l'abside de S^t^. André, distante seulement de quelques mètres, et qu'ils sont destinés à être en harmonie complète avec le style de la cathédrale, sauf quelque tendance à la prismaticité des moulures.

J'ignore la date de fondation du couvent des Jacobins de Toulouse. D'après la gravure que j'ai sous les yeux, les contreforts ont *cinq* retraits successifs, et se terminent

au-dessus du mur et du bord du toit par un court pignon triangulaire qui représente un sixième retrait. Les grandes fenêtres bouchées qui séparent ces contreforts sont en ogive un peu large pour le XIIIe siècle, et percées chacune d'une fente rectangulaire, étroite comme une meurtrière, forme qu'on voit souvent employée au XIVe.

Les lancettes géminées du premier étage du clocher contigu ont la forme du XIIIe.

Saint Bertrand, évêque de Comminges, mourut en 1126. C'est lui qui fit réparer l'église fondée par Clovis, et qui était restée dévastée depuis le sac de la ville au VIe. siècle (pendant la guerre de Gondebaud contre son frère Gontran, roi de Bourgogne). Mais elle fut reconstruite postérieurement à la mort de S^t. Bertrand, et terminée par Hugues de Châtillon qui mourut le 4 octobre 1352. Il est assez singulier que le souvenir de cette reconstruction se soit tellement perdu dans les siècles suivants, que l'abbé de Lastrade, écrivant en 1742 sa *Relation de la translation d'une relique de S^t. Bertrand*, puisse émettre l'opinion que l'église actuelle est *un temple bâti par les Romains encore payens, ou par les premiers convertis à la Foi.* Cette église, étroite et extrêmement exhaussée, est soutenue par seize immenses contreforts dont les sommets dépassent le bord supérieur du mur et se terminent par un petit pignon triangulaire. Ils ont *quatre* retraits successifs.

L'église de S^t. Bertrand et celle d'Ibos (6 kil. O. de Tarbes) sont régulièrement orientées. Une tour carrée (porche ?) surmontée d'un clocher obtus en ardoises, précède la nef à l'occident. *Présentant les dehors plutôt d'une forteresse féodale que d'un édifice religieux,* dit M. Davezac (T. 2. p. 230), l'église d'Ibos devint, en 1592, la citadelle des Ligueurs et le centre de leurs opérations de pillage dans la plaine environnante. L'abside, très-élevée au dessus du toit de la nef, ressemble à

une tour énorme, mais je n'ai pu distinguer si elle est réellement polygonale comme elle le paraît, de loin, à cause de ses nombreux contreforts. Ceux-ci, peu saillants, successivement étagés en retrait, s'élèvent exactement jusqu'au bord du toit polygonal en charpente très-surbaissée, que les couvreurs étaient en train de revêtir d'ardoises. Je n'ai pu distinguer le genre d'ornementation des fenêtres qui sont extrêmement longues et m'ont paru proportionnellement assez larges. La nef est soutenue, au nord, par deux contreforts montant jusqu'au toit, mais je n'ai pu voir s'ils sont simples ou étagés. D'après ce que j'ai vu ailleurs, je suis porté à croire que ce sont des contreforts simples du XVe., parce qu'ils accompagnent une série de très-petites ouvertures fort rapprochées, qui règnent tout le long de la nef, un peu au-dessous du toit.

Les détails que je pouvais donner sur l'église d'Ibos sont si peu précis que je n'ai pas osé la comprendre au nombre des monuments que j'essaie de décrire. Ces détails sont consignés ici simplement comme renseignements provisoires.

Les contreforts de l'abside semi-circulaire de Lourde ont *six* retraits successifs : ils ne s'élèvent pas jusqu'au bord du toit, et sont accompagnés de meurtrières *cruciformes*.

Ceux de l'abside semi-circulaire et très-peu élevée du couvent des Carmes de Tarbes fondé vers 1282, n'ont que *quatre* retraits et s'élèvent jusqu'au bord du toit. L'ornementation des fenêtres paraît du XIVe. siècle.

Ogival tertiaire. Les contreforts du XVe. siècle, restés en usage au XVIe. avec quelques modifications légères, se voient partout et se distinguent par leur énorme masse, souvent hors de proportion avec le volume des édifices qu'ils sont appelés à soutenir, et par leur extrême inélégance. Ils accompagnent souvent les absides polygonales, et, comme le fait remarquer M. de Caumont, empâtent fréquemment les angles. Leur saillie, même dans les édifices de petite dimension, dépasse bien sou-

vent un mètre. Ils s'arrêtent en général un peu au-dessous du toit, ou immédiatement au-dessous, et se terminent par un plan incliné ou biseau qui, dans les édifices peu ornés, forme souvent leur unique retrait; mais dans les constuctions plus soignées, il y a souvent un autre retrait vers la base. Dans les tours, ils ne s'élèvent pas jusqu'au toit (S^t. Savin, cathédrale de Tarbes), et à la tour de S^t. Savin ils ont deux retraits, à partir du toit de la nef.

Les modifications que ces contreforts présentent dans le XVIe. siècle sont, 1° l'exagération encore plus monstrueuse de leur masse comparée à leur hauteur; 2°. la présence de deux retraits au moins, y compris le biseau du sommet, qui est quelquefois remplacé par un pignon à double égout. Ces contreforts sont aussi employés pour les constructions civiles de l'époque, dans les villages du Bigorre : j'en ai vu à Pouzac, et l'on peut remarquer que l'usage en a été quelquefois continué dans le XVIIe. siècle, comme à l'église St. Paul à Bordeaux, bâtie de 1660 à 1672.

Toutes les églises que j'ai vues en Bigorre sont régulièrement orientées, au moins approximativement; il n'y a d'exception que pour les petites chapelles élevées au bord des chemins: je ne reviendrai donc pas, dans le détail, sur cette indication. Les collatéraux sont fort rares et, je crois, tous modernes. La croix latine est la seule forme complexe qui soit employée, et elle ne l'est que dans les grands édifices : quand on la trouve dans les petits, elle est due à des sacristies ou agrandissements du XVIe. et des époques encore plus récentes. Les absides anciennes sont semi-circulaires. A partir du XVe. siècle, elles sont polygonales, quelquefois remplacées, dans les plus petites églises, par un chevet droit. Les *beffrois* des deux sous-types sont presque toujours placés sur la façade occidentale ; cependant, à Lourde, le beffroi *ancien* est à la jonction de la nef et de l'abside ; à Luz, l'un des deux est placé au côté méridional,

mais celui-ci appartient peut-être à la petite église accolée à la grande. Les tours carrées avec flèche en charpente sont toujours ou presque toujours élevées au-dessus de la façade occidentale, et souvent leur base est évidée en porche. La porte, unique ou principale, est rarement à l'Ouest dans le Bigorre proprement dit : elle y est souvent, au contraire, daus le Lavedan. Je crois que, primitivement, elle existait ou devait exister ainsi partout, mais que dans beaucoup d'endroits on l'a bouchée à cause de la direction ordinaire des vents froids et des pluies. En effet, tous les portails méridionaux (et ceux-ci sont de beaucoup les plus nombreux dans le Bigorre proprement dit) sont du XVIe. ou plus récents encore, et généralement ils sont en marbre. Les portes ouvertes au nord sont très-rares partout ; je n'en ai compté que *cinq* exemples (cathédrale de Tarbes, Luz, Argelez, Arcizac-Adour, Gerde).

Je passe maintenant aux notes descriptives que j'ai recueillies sur différentes églises du comté de Bigorre, et je suivrai, dans cette indication, l'ordre de la délimitation des archiprêtrés de 1342.

Archidiaconé du Lavedan (arrondissement d'Argelez).

Archiprêtré de Sère-en-Barèges (*Sanctus Joannes de Serâ in Vallíticâ*).

BETPOUEY (église paroissiale, cimetière et mairie de Barèges). Il n'existe encore à Barèges même, qu'une chapelle locative, desservie par un prêtre ayant titre d'aumônier de l'hôpital militaire. Le village de Betpouey, situé sur un promontoire de rochers qui domine, au sud, la vallée de Bastan, est à 3,500 mètres de Barèges et à pareille distance de Luz. L'église, basse, fort petite et presque sans caractère, bâtie en gros fragments de granite et de schiste, paraît être du XVIe. siècle. Porte unique à l'ouest : croix latine, les deux autels des transepts faisant face à l'ouest, dédiés, le droit à la S^{te}. Vierge, le gauche à S^t. Sébastien, et surmontés de leurs statues. Celle

de S[t]. Laurent, en dalmatique diaconale, et tenant un énorme gril de la main gauche, est sur le maître-autel. Trois grandes arcades en ogive presque indistincte (passant au plein cintre) s'ouvrent de la nef dans le chœur et dans les transepts. La nef est courbée très-fortement vers le côté de l'épitre, afin de se modeler sur la forme du rocher sur lequel elle est bâtie. Au-dessus de la porte, une petite fenêtre cintrée du XVI[e]. (1). Au-dessus de la fenêtre, un très-petit beffroi *surmonté* d'une cloche avec son battant. Cette façon de placer tout en l'air les cloches des horloges, est très-fréquemment employée dans tout le Bigorre. Les colonnes torses des trois autels et toute la décoration intérieure, grossièrement peinte en couleurs criardes, tourmentée et surchargée d'ornements grossiers, sont du XVII[e]. siècle; il en est de même pour presque toutes les églises rurales que j'ai visitées dans ce pays. Le bénitier, moderne, en marbre gris veiné de blanc, et en forme de coupe ovale montée sur un pied très-élevé, est fort beau. Les fonts baptismaux, en marbre blanc, et à peu près en forme de ciboire cannelé, sont encastrés dans le mur, et surmontés d'une sorte de buffet en boiserie assez belle: cette forme est rare. Il n'y a point de cercueil commun, soit que cet usage tombe en désuétude, soit qu'on tienne ce brancard plus souvent renfermé dans la sacristie. En 1816 je l'avais vu dans toutes les églises du Lavedan que je visitai; je n'en ferai mention qu'en parlant de celles où je l'ai retrouvé en 1842. Le cimetière, très-petit, s'élève au midi jusqu'au niveau des fenêtres de la nef. Pierres tombales en

(1) Toutes les fois que j'indiquerai simplement une fenêtre cintrée du XVI[e]. siècle, ce sera une fenêtre de cette forme, caractérisée par sa bordure extérieure évidée en biseau et non en gorgeré. C'est la seule différence qui distingue cette sorte de fenêtres de celles plus récentes de même forme et dont les bords de la baie sont taillés à angle droit, ou en biseau évidé en gorgeré

schiste brut, avec inscriptions, comme partout dans les parties des Pyrénées qui fournissent cette sorte de matériaux.

Villenave. Petit et très-pauvre hameau bâti sur le sentier qui conduit de Luz à l'*Estibe* (pâturages d'été) *de Luz* et au pic de Bergons. Son église n'est guère qu'à 300 mètres de celle de Luz, et pourtant elle figure comme paroisse dans la délimitation de 1342, ainsi que Betpouey et toutes les églises au sujet desquelles je ne fais pas remarquer la circonstance contraire. Cette très-petite église, la plus ancienne de toutes celles que j'ai visitées dans mon voyage de 1842, est en bien mauvais état; elle n'a ni transepts ni autels latéraux. Son abside, dont je n'ai pu voir la forme extérieure, est revêtue intérieurement d'une voûte en bois figurant un rond-point à ogives nervées (XVe. siècle); elle est séparée de la nef par les deux contreforts plats dont j'ai déjà eu l'occasion de parler; le droit s'élève plus que le gauche, et est terminé en haut par une petite moulure. Il n'y a rien autre chose à noter dans l'église, mais la façade est très-intéressante. Elle est surmontée d'un petit gable triangulaire à étages d'ardoises, et percée, au centre du gable, d'une fenêtre étroite comme une meurtrière cintrée du XIe. siècle. Deux autres fenêtres semblables et symétriquement placées à droite et à gauche de la première se voient aussi sur cette façade, mais elles sont bouchées; il y en a encore deux ou trois autres semblables qui donnent le le jour dans la nef, tandis que l'abside est éclairée par des ouvertures modernes. Ce qu'il y a de remarquable dans ces anciennes fenêtres, c'est que leur baie n'est encadrée à l'extérieur que par quatre pierres de taille, et leur forme, ainsi que leurs dimensions, sont les mêmes que celles des fenêtres de la même époque que M. Calvet a signalées, en juin 1842, à Gradignan près Bordeaux. Celles de Gradignan sont un peu plus ornées qu'à Villenave, en ce que la grosse pierre carrée dans laquelle le cintre est entaillé, est mar-

quée de six lignes gravées en creux et simulant des jointures (deux en arc-de-cercle, et quatre droites, convergentes). La façade de l'église de Villenave a été percée en outre (à une époque plus récente, et sans doute lorsqu'on a élargi le porche qui précède la nef), de deux ou trois fenêtres d'habitation. La nef a été exhaussée et surmontée d'un beffroi en forme de gable triangulaire percé de deux arcades à plein cintre et placé en arrière du gable commun de la façade et du porche. Ce porche est carré et renferme deux bénitiers de pierre, placés des deux côtés de la porte de l'église proprement dite. Un troisième bénitier de pierre est placé en dehors de la porte du porche, laquelle a des montants de pierre de taille, dont les sommets recourbés indiquent la naissance de deux petits arceaux du XVIe. A l'extérieur et à gauche de la façade, il y a un gros contrefort très-saillant, probablement du XVIe., destiné à soutenir le mur lézardé. Je regrette bien vivement de n'avoir eu que quelques minutes pour visiter cette église, que j'aurais dessinée si j'avais prévu que ce serait la seule de cette époque reculée que je pourrais voir dans mon voyage.

HERMITAGE S^t. PIERRE, vis-à-vis les bains de S^t. Sauveur. Ceci n'est point une paroisse, mais une chapelle que je ne trouve nulle part mentionnée dans l'histoire du Bigorre. Je n'y suis pas monté en 1842 ; mais une lithographie que j'ai vue à Bagnères fait voir une porte cintrée, lourde, grossière et sans ornements, qui paraît appartenir au style roman primitif ; c'est pourquoi je l'indique ici. Mes notes de 1816 portent seulement que ces ruines, bâties en petites pierres irrégulières, se composent de deux tours délabrées, des quatre murs et du toit de la nef : celle-ci est un simple rectangle allongé : l'autel est détruit.

L'église de LUZ appartient aussi à l'archiprêtré de Sère-en-Barèges.

Archiprêtré de Sales en l'Estrème de Sales *(Sanctus Jacobus de Salis).*

ARGELEZ. C'est dans cet archiprêtré, à en juger par les limites que donnent les cours d'eau, qu'eût été placée cette paroisse, si elle eût existé du temps de la délimitation. Elle n'y est point nommée, et le nom d'Argelez ne se montre effectivement que très-tard dans l'histoire du Bigorre. Ce chef-lieu d'arrondissement est exactement contigu à l'ancienne paroisse de Vieuzac devenue maintenant son faubourg, et où on ne trouve plus qu'une très-petite église du XVIIIe. siècle. L'église d'Argelez, grande et assez jolie, est située hors de la ville, du côté du midi. Je crois que ses parties les plus anciennes sont du XVe. siècle. Sa forme est la croix latine ; les deux transepts sont occupés par deux chapelles carrées, celle de la Ste. Vierge du côté de l'épitre. La porte de l'église est au nord, au pied de la croix ; elle est moderne, élevée au-dessus d'un nombre considérable de marches et abritée par un auvent sous lequel est une statue dorée de la Ste. Vierge. Au-dessous de la statue, sur le linteau, on lit une inscription fort grossièrement gravée en creux (V. la Pl.).

L'ornementation intérieure de l'église est du XVIIIe. siècle. Il n'y a pas de fenêtre à l'ouest sous le clocher : celui-ci, en tour quadrilatère surmontée d'une courte pyramide à six pans, en ardoises, est percé d'ouvertures carrées pour les cloches et de petits jours en meurtrières rectangulaires, et doit être du XVe. Entre les deux cloches, au nord, on distingue une pierre carrée et sculptée. Deux fenêtres éclairent l'abside, mais elles ne présentent pas de sculptures semblables au-dessus de leur œil-de-bœuf, ce qui ferait penser que ces trois pierres sculptées, qui sont noyées dans le mortier, pourraient avoir été rapportées d'une construction plus ancienne : il est possible qu'il en soit de même de la pierre sculptée qu'on voit entre les deux cloches. Je rap-

porte au XVIe. siècle ces trois fenêtres dont la forme est romane, mais dont les moulures sont prismatiques (si elles étaient du XVe., leurs archivoltes seraient indubitablement en ogives). Il existe, dans la petite église d'Arbanatz, à quelques lieues au-dessus de Bordeaux sur la gauche de la Garonne, une petite fenêtre, aussi du XVIe., qui confirme la date que je crois devoir assigner à celles d'Argelez ; seulement, la fenêtre d'Arbanatz a bien moins de hauteur proportionnelle.

Une très-petite église, dans un village *(Ost? Vidalos?)* que traverse la route d'Argelez à Lourde, a un beffroi triangulaire à étages d'ardoise. Tout près de là, *Ouzous*, à l'entrée de la vallée d'Estrème de Sales, a un clocher tout neuf, en tour carrée sans flèche, avec persiennes vertes, réminiscence mal placée d'une architecture qui a besoin de la lumière abondante et pure de l'Europe méridionale, et qui contraste péniblement avec l'aspect d'un pays dont le sol est peu riche, les pentes escarpées et les sommités éternellement neigées.

Archiprêtré de Préchac en d'Avantaïgue *(Sanctus Saturninus de Prexaco in Levitaniâ antè aquam)*. Les églises de Soulom ou Solon, Saint-Savin et Lau en dépendent.

Archidiaconé de la Barthe (arrondissement de Bagnères).

Archiprêtré de Bagnères *(Sanctus Vincentius Vicanorum Aquensium)*.

SAINTE MARIE DE CAMPAN, actuellement paroisse, n'existait pas lors de la délimitation. Jolie église de campagne, entièrement restaurée en 1821, et revêtue de mortier à l'extérieur, ne présente rien de remarquable, si ce n'est une apparition de la S^te^. Vierge à S^t^. François d'Assise, attribuée à l'Espagnolet, et provenant du couvent de Médoux où ce tableau était venu, dit-on, de l'église de N. D. de la Portioncule ; l'obscurité ne m'a pas permis de le voir. Il a été fait, à deux reprises, des offres très-avantageuses au curé qui a refusé, avec toute raison, d'en dépouiller son église. Clocher

quadrilatère à pyramide d'ardoises, sans clochetons. La vallée de Grip, qui dépend de S^te^. Marie, n'a qu'une petite chapelle ouverte, où il n'y a place que pour le prêtre et son servant. C'est agenouillés sur les pierres du chemin que les religieux habitants de ces belles montagnes assistent aux divins mystères.

CAMPAN. Grande et jolie église, élégamment ornée à l'intérieur. Le portail méridional est ogival, à colonnes très-grêles en retraits successifs; c'est le style de S^t^. Vincent de Bagnères. Plusieurs dates, toutes du milieu du XVIe. siècle, sont gravées sur ses diverses parties. La cour qui le précède, et sur le portail de laquelle est gravé le millésime de 1572, renferme une espèce de portique ou de *quart de cloître* dont les colonnes, peu élevées, sont du même style que les portails. Le clocher, quadrilatère, avec pyramide élargie en ardoises, accompagnée de quatre clochetons en poivrière, offre la forme particulière à la vallée de l'Adour. Le temps m'a manqué pour décrire cette église avec détails, comme je me le proposais. Le bourg se fait remarquer par la quantité de maisons en encorbellement qui s'y sont conservées.

BAUDÉAN. Joli village qui contraste avec Campan par ses maisons presque toutes modernes. Son église, entourée du cimetière et isolée de toutes parts, me paraît propre à être offerte comme type complet de la majorité des églises de campagne en Bigorre (V. la Pl.). Elle présente des traces de reconstructions successives. Ainsi, des quatre contreforts très-saillants qui soutiennent le clocher occidental, et dont les extrêmes empâtent ses angles, celui du midi a quatre retraits et une forme un peu différente des autres : il pourrait être un reste du XIVe. siècle, mais je n'ose l'affirmer. Les autres, à cause de leur peu de largeur et de leur simplicité, doivent être du XVe. La petite niche ou sacristie bâtie entre ceux du milieu, avec deux petites fenêtres cintrées, est plus récente. Le clocher quadrilatère, mais non carré, est peut-être une re-

construction, mais il doit appartenir à un type plus ancien que ses ouvertures qui sont du XVIe., et cela à cause de cette même forme non carrée, qui le rapproche du type des *beffrois*. Les ouvertures du clocher forment deux étages séparés par un cordon ; elles sont très-étroites, cintrées, géminées sur chaque face et séparées par une mince colonnette avec chapiteau et base ornés de quatre nœuds ou moulures. Du haut de la tour s'élève une courte pyramide quadrilatère tronquée, dont les angles portent quatre clochetons polygones en ardoise, et elle soutient, dans son centre, une flèche polygonale en charpente recouverte d'ardoises, à triple bord en recouvrement, ce qui imite parfaitement trois éteignoirs rentrant l'un dans l'autre. L'abside polygonale est surmontée d'une seconde flèche plus courte en éteignoir simple. Six contreforts massifs du XVIe., à sommet en bâtière, et dont deux sont masqués par une sacristie moderne, soutiennent l'abside. Au midi, une espèce d'auvent en ardoises, appuyé d'une part contre une petite chapelle, et de l'autre contre le contrefort de l'angle sud du clocher, forme un porche étroit et allongé que soutiennent quatre colonnes grêles, et dans lequel s'ouvrent les deux portes, dont la plus grande est ornée de marbres de diverses couleurs. Tout cela est moderne, à l'exception de la petite porte plus rapprochée du pied de la croix, laquelle occupe la place normale des portes d'églises rurales en Bigorre. Elle est intéressante sous ce rapport, car c'est la seule que je connaisse ainsi conservée. Les autres ont été *remplacées* par les portes de marbre actuellement en usage, tandis qu'ici on a laissé subsister l'ancienne en en faisant une nouvelle. Cette petite porte carrée, basse, formée d'un seul panneau à lozanges en relief, porte sur son linteau cette date sculptée qui doit être considérée comme celle de l'édifice actuel, ou du moins de sa très-majeure partie.

Je ne saurais quitter Baudéan sans faire mention d'une toute

petite maison que décore une inscription en lettres d'or, sur une table de marbre blanc : là est né l'illustre et vénérable baron Larrey, premier chirurgien des armées Impériales..... *C'est l'homme le plus vertueux que j'aie connu....(Testament de Napoléon).* — Le voyageur de l'automne de 1842 s'arrêtait avec un nouveau sentiment de respect devant ce magnifique hommage rendu par le grand homme à l'homme de bien et de science : depuis peu de jours, c'était tout de l'histoire (1).

L'église de LESPONNE, dans la vallée de ce nom, n'est point mentionnée dans la délimitation de 1342. Elle est rectangulaire et précédée d'un petit porche carré surmonté d'un clocher à flèche en ardoises sans clochetons. Elle n'est pas précisément neuve, car j'y vois de petites vitres montées en plomb ; mais elle est nouvellement revêtue de mortier, et ne laisse distinguer aucun caractère dans sa construction.

ASTÉ. Abside polygonale. Porte méridionale unique, moderne, en marbre de couleur, donnant dans un petit porche que surmonte la tour carrée. Celle-ci est couronnée d'une flèche en ardoises et accompagnée, au sud, d'une tourelle carrée terminée par un clocheton. Les fenêtres du clocher portent le cachet le plus évident du XVIe. siècle, dans l'accolade qui les termine supérieurement. L'autel de cette église est surmonté d'une statue de la S^te^. Vierge, moderne, et remarquablement belle, en marbre blanc.

Les ruines du *Couvent des Capucins de N.-D. de Médoux* se trouvent au bord de la grande route de Baudéan à Bagnères, à peu près vis-à-vis Asté. Ce couvent fut fondé, entre 1534 et 1580, par Suzanne de Grammont-d'Asté (2), Marquise de

(1) Le baron Larrey est mort à Lyon le 27 juillet 1842.

(2) *Apud* Medoussam *conventus capucinorum à dominis* de Acrimonte (*De Gramont*) *fundatus.* (Gall. christ. episc. Tarbiens. t. 1, p. 1225).

Montpezat (Davezac, T. 2 p. 271). Il est bâti en cailloux roulés, avec encadrements, angles, piliers, arêtes et autres ornements en pierre de taille. L'abside et une partie des murs de la nef existent encore, et mériteraient qu'on étudiât quelques jolis détails de sculpture qui se trouvent conservés dans les pendentifs, chapiteaux et médaillons. Il y a une petite chapelle latérale dont l'effet est charmant : tout le blocage qui formait sa voûte est tombé, ne laissant en place que ses arêtes prismatiques en pierre de taille, obliquement entrecroisées et unies par des rosaces. Une source de la plus grande beauté, une vaste grotte où, dit-on, les religieux ont célébré l'office, et quelques autres curiosités naturelles attirent les promeneurs à Médoux, où une scierie de marbres a été récemment établie au milieu des anciens bâtiments du couvent.

GERDE. Abside polygonale ; porte moderne au nord ; clocher quadrilatère très-écrasé, avec flèche d'ardoises, accompagné au N. et au S. de deux clochetons revêtus de même.

Bagnères-de-Bigorre. — St. VINCENT (église paroissiale). Grande et belle nef sans collatéraux, sans chapelles ni transepts; abside semi-octogone ; fenêtres en ogive très-large dont les dessins supérieurs sont intermédiaires au style rayonnant du XIVe. siècle et au style flamboyant du XVIe. ; contreforts nombreux, très-saillants, montant jusqu'au toit ; voûte en moellon, à nervures prismatiques reliées d'un petit nombre de rosaces très-simples ; tous ces caractères accusent évidemment le XVe. siècle. Les deux portails (Ouest et Sud) n'ont été ornementés qu'au XVIe. Celui du Sud est au fond d'un narthex bâti carrément par devant, en grandes pierres de taille (comme toute l'église et ses contreforts) : ce porche est soutenu et borné, à l'O. et à l'E. par les deux contreforts voisins. Sur sa façade est ouverte une étroite meurtrière rectangulaire, au-dessus de laquelle est sculptée la date de l'érection du porche (1557). Les deux portails, ogivaux, à plusieurs voussures

en retrait reposant sur deux colonettes grêles, sont d'un style maigre, mais qui ne manque pas d'une certaine élégance et se rapproche des détails délicats de la renaissance. — Dans la nef, à la hauteur de la chaire, on remarque deux piliers triangulaires, saillants, qui n'ont aucun rapport avec l'ornementation du reste de l'église. Ils sont placés vis-à-vis l'un de l'autre, et couronnés de chapiteaux à feuillages profondément fouillés. Ils rappellent les piliers qu'on voit souvent dans les églises dont on a respecté les parties basses, *romanes*, pour élever postérieurement le deuxième ordre et la voûte; mais je n'ose, sur ce seul indice, affirmer que nous ayions conservé un vestige de l'ancienne église de Bagnères; il faudrait avoir étudié comparativement l'appareil de toutes les parties de l'édifice.

Le 21 juin 1660, un violent tremblement de terre ébranla les deux versants des Pyrénées. Les sources chaudes de Bagnères-de-Bigorre se refroidirent subitement, et une montagne s'éboula, dit-on, dans ses environs (Hoff, chron. des phénom. volcan. T. 4. p. 308); plusieurs personnes périrent sous les ruines des maisons écroulées; une partie du clocher de l'église paroissiale S^t. Vincent, et quelques pierres des arceaux de la voûte tombèrent (Davezac, T. 2, p. 260). On peut présumer que ce fut à cette époque qu'on remplaça les moellons de la voûte par les planches qui figurent aujourd'hui aux premiers arceaux de la nef; mais les arêtes en pierre sont conservées dans toute sa longueur. Il est probable aussi qu'on répara le clocher de manière à lui laisser la forme qu'il a conservée jusqu'à ces derniers temps (trois pyramides à peu près égales); mais, depuis 1830, on a substitué à cet ensemble une espèce de fronton carré en double galerie à lancettes, surmonté, à l'angle sud, d'une petite flèche ou plutôt d'un grand clocheton (inéquilatéral) à crochets saillants, le tout en pierre de taille et dans le style du XIIIe. siècle. Ne jugeons pas trop sévère-

ment le goût fort peu rationnel qui a présidé au choix de ce style. Les ouvrages de M. de Caumont n'avaient pas encore propagé jusqu'aux extrémités de la France ces principes, laborieusement déduits des monuments de tous les âges, qu'aucun architecte ne peut plus ignorer maintenant. L'étude de l'architecture religieuse était à peine commencée dans le midi; on n'y connaissait que deux genres, le classique et le gothique; on a choisi indifféremment la *variété* de celui-ci qui a paru la plus agréable à l'œil : j'imagine que c'est là toute l'histoire de cette reconstruction.

L'église, comme je l'ai dit, est sous le vocable de S^t. Vincent: ce n'est pourtant pas la statue de ce Saint, mais celle de la Sainte Vierge, qui surmonte le maître-autel; et c'est peut-être là un témoignage de la reconnaissance des Bagnérais envers la Mère de Dieu, à l'intercession de laquelle ils se reconnurent redevables de la cessation des pestes de 1588 et 1589. On peut voir dans l'ouvrage de M. Davezac (T. 2. p. 226) une requête adressée, soixante ans après, par les Consuls de Bagnères à l'autorité judiciaire, pour qu'une enquête solennelle fût faite sur les révélations qu'avait eues, au sujet de ces fléaux et des moyens à prendre pour les faire cesser, une sainte femme de Baudéan, nommée Domengea Liloye, mariée à Bagnères. L'enquête constate que la cessation soudaine des fléaux *accrut merveilleusement la dévotion des habitants et des lieux circonvoisins envers la Sainte Vierge, et que cette dévotion a continué pour cette grâce et pour plusieurs autres depuis;* et aujourd'hui encore, le voyageur chrétien voit avec bonheur combien le culte de la Mère de Dieu est cher à la population profondément religieuse des Pyrénées.

La petite église St. Barthélemy, adjacente à l'Hôtel-Dieu de Bagnères, ne présente aucun caractère saillant d'ancienneté; ses arceaux tendent légèrement à la forme ogivale.

L'église St. Martin, aujourd'hui complètement détruite,

occupait l'espace vacant qui sépare les dernières maisons de la ville de l'entrée des allées de Maintenon (route de Campan). C'est de cet emplacement, dit-on, qu'a été retiré l'autel votif *Numini Augusti.*

La chapelle St. JEAN, travestie en salle de Spectacle, passe pour avoir appartenu aux Templiers, puis aux chevaliers de Malte. Elle n'a absolument rien conservé que son joli portail ogival du XVIe., partagé par une légère colonnette; même style que le portail Ouest de l'église St. Vincent, mais détails différents. Sur le tympan gratté de ce portail on voit, en relief, le mot *Théâtre.* Honneur à l'Edile Bagnérais dont la main brisera ces sept lettres, et r'ouvrira AU MAITRE la porte de ce qui fut sa maison (1)!

La *tour de l'horloge*, élégante construction du XVIe. siècle, percée de nombreux étages d'ouvertures en ogive brisée (accolade), est le clocher de l'église, aujourd'hui détruite, du Couvent *des Jacobins*, dont les bâtiments forment le Collège. Cette jolie tour polygonale était autrefois surmontée d'une flèche élancée. M. de Montesquiou, frère de l'ancien ministre, laissa par testament la somme nécessaire pour y placer une horloge, dont l'établissement fut jugé incompatible avec l'existence de la flèche. On rasa celle-ci, on exhaussa la tour d'un étage pareil aux autres, et on la couronna d'une plate-forme avec galerie que surmonte l'horloge. Quelques débris du cloître de ce couvent ont été recueillis par divers particuliers; ce sont de charmantes colonnettes grêles, à chapiteaux très-ornés. Deux d'entr'elles sont conservées dans la cour de la maison Jalon; deux autres ont été ajustées avec divers frag-

(1) L'occasion semble s'en être présentée récemment : on achève une chapelle pour le couvent des Carmélites. C'est là qu'il aurait fallu les mettre : la vallée de l'Adour était assez large pour y élever ailleurs des tréteaux.

ments de sculptures, pour servir de décoration à une petite fontaine sur le nouveau chemin de la rive gauche du ruisseau de Salut, etc.

POUZAC. Eglise entièrement isolée, hors du village, du XVe. siècle, très-bien caractérisée, mais toute réparée à neuf. J'ignore de quelle forme était l'ancien clocher qui a été remplacé, en 1838 ou 39, par une tour carrée terminant la nef à l'ouest, percée de triples lancettes (imitation de celles de St. Vincent de Bagnères, mais sans moulures), et surmontée d'une jolie flèche octogone en ardoises, sans clochetons. La nef, sans transepts, et l'abside semi-octogone, sont soutenues par des contreforts saillants et tout simples, d'une largeur médiocre et montant jusqu'au toit (XVe. siècle). Ces contreforts sont au nombre de six pour l'abside dont ils empâtent les angles. Deux autres embrassent les angles terminaux de la nef, à l'ouest; le mur latéral droit de la nef en a trois semblables, et les trois autres qui devraient exister contre le mur latéral gauche sont remplacés par quatre contreforts plus épais et plus courts (XVIe. siècle) qui soutiennent une longue chapelle ajoutée de ce côté de la nef et plus basse qu'elle. Cette chapelle est privée de fenêtres ainsi que tout le reste du côté du nord de l'église. Les 9 grands contreforts du XVe. dont je viens de parler, sont en pierre de taille.

Au midi, le mur latéral est percé de quatre grandes fenêtres ogivales du XVe., même style qu'à St. Vincent de Bagnères, et, comme dans cette église, les unes sont très-simples, les autres plus ornées. Toutes sont très-enfoncées, ce qui indique que les murs sont fort épais (je n'ai pas vu l'intérieur de l'église). La première fenêtre en partant du bas de la nef, est coupée au milieu de sa longueur par le portail abrité sous un auvent d'ardoises qui s'appuie au sommet des deux premiers contreforts. La quatrième, semblable à la première, est placée dans l'abside, et coupée, comme la première, par le toit d'une

petite sacristie. — La seconde et la troisième, semblables à la forme primitive de deux autres, mais complètes, ont leur tympan orné de compartiments analogues, mais plus évidés dans la 2e. que dans la 3e.

L'église et le cimetière sont entourés d'un mur d'enceinte en polygone irrégulier, bâti en cailloux roulés, et restauré à plusieurs reprises. Les parties anciennes, qui doivent dater du XVe. siècle, à cause des créneaux qui les surmontent comme à Luz, sont en *opus spicatum* grossier et peu distinct; j'y ai vu, au N. et à l'O., deux meurtrières rectangulaires, courtes, étroites, à hauteur d'apppui; la partie nord est soutenue par un petit talus en blocage d'un mètre de haut à peu près. Les angles anciens du polygone sont en gros cailloux roulés et moellons anguleux; ceux des parties restaurées, plus aigus, et dont un, à l'Ouest, forme une saillie triangulaire et irrégulière, sont en pierres de taille. Les parties restaurées montrent à peine, en quelques endroits, une tendance grossière à l'*opus spicatum* (attribué dans le pays aux Anglais). Les parties anciennes les mieux conservées et sur lesquelles les créneaux existent encore, sont les côtés Nord et Est. Ce dernier est soutenu par sept lourds et énormes contreforts que je crois du XVIe., saillants d'un mètre 65 cent., et plus encore à la base qui est construite ou du moins encadrée en pierre de taille : le dessus des contreforts est dallé. La figure représente une portion du mur ancien (V. la Pl.), avec un contrefort de l'Est, et la meurtrière du Nord.

LA BASSÈRE. L'église de cette paroisse, récemment exhaussée et réparée à neuf, de manière à cacher tout le dessin primitif, est la seule, en Bigorre, où j'aie vu deux collatéraux; ils sont séparés de la nef par quatre arceaux très-bas, à plein cintre. Les seules marques d'ancienneté que j'aie pu trouver dans cette église sont, 1°. son dallage très-détérioré; 2°. un contrefort simple, du XVe., dont la partie supérieure est encore

visible contre la face méridionale du clocher; 3°. un vieux contrefort placé contre l'abside d'une manière non symétrique, ce qui me fait penser que l'abside (hexagonale) est une reconstruction et non l'abside ancienne. La porte est au midi; le clocher est à l'Ouest, en forme de tour carrée à deux étages, très-surbaissée ainsi que la pyramide polygone en ardoises qui la surmonte. Les ouvertures du clocher sont rectangulaires et peu allongées.

Le village est dominé, à l'Ouest, par un mamelon très-aigu de calschiste, au sommet duquel se trouve une petite ruine à peu près carrée, bien orientée, construite en moellon pris sur les lieux. Le mur oriental est seul intact : il se termine supérieurement en voûte pleine, comme une arche de pont. Le mur occidental, où se trouvait la porte, n'existe plus, et il ne reste que la moitié de la longueur des deux autres. Les fondations de la partie détruite m'ont permis de mesurer l'ensemble, dans œuvre. Longueur, 3 mètres. Largeur, 2 mètres 40 cent. Hauteur sous voûte, 3 à 3 mètres 1/2. Cette construction passe généralement pour avoir été une chapelle; quelques personnes disent pourtant que c'était une tour de signaux, mais l'aspect de la ruine rend cette version très-improbable.

Chapelle de N.-D. de Hourcadère. Cette chapelle à peu près carrée et un peu plus grande que celle dont je viens de parler, est dans la paroisse de Trébons, entre ce village et Pouzac, à 80 ou 100 mètres à l'O. de la grande route. Son axe est N.-S., la porte au sud. Des contreforts simples, énormes par rapport au petit édifice qu'ils entourent, et s'élevant presque jusqu'au toit, assignent le XVe. siècle pour date à la construction de cette chapelle qui est dédiée à la S^{te}. Vierge. On m'avait dit qu'elle avait été construite pour la sépulture du général de Ségur, fils du Maréchal, et mort dans les Pyrénées en 1805; mais outre qu'on ne fait plus actuellement

de contreforts, M. Philippe me fit faire cette remarque fort juste, qu'une chapelle aussi moderne n'aurait pas un nom spécial en patois du pays; en effet, je l'ai retrouvée dans la carte de Cassini, mentionnée comme chapelle isolée, sous le nom que j'ai cité. Le tombeau du général, en marbre noir, avec une épitaphe signée du comte de Ségur, est encastré dans le mur, du côté de l'évangile.

TRÉBONS. L'église de cette paroisse, que je n'ai pas vue de près, fut brûlée le 23 avril 1574, par le capitaine huguenot Lizier (Davezac, T. 2. p. 207) : le clocher, tour carrée surmontée d'une flèche en ardoises, sans clochetons, m'a paru, par la forme de ses ouvertures, pouvoir appartenir à la fin du XVIe. siècle ou au commencement du XVIIe.

ORDIZAN. Petit clocher très-écrasé, quadrilatère; pyramide d'ardoises, très-courte, sans clochetons.

MONTGAILLARD. L'église a été bâtie, dit-on, sur l'emplacement d'un ancien château qui occupait la surface d'un mamelon de gneiss, à peu près circulaire et très-surbaissé; entre la grande route actuelle et le côteau qui borde à l'O. la vallée de l'Adour. Un premier mur d'enceinte construit en cailloux roulés unis par un mortier très-solide, couronne le tertre et doit avoir appartenu au château; son épaisseur était d'un mètre environ, et il n'est pas bâti en *opus spicatum*, quoique cet appareil soit presqu'exclusivement employé dans tout le village. Ce mur est détruit presque jusqu'à fleur de terre; il était coupé, à l'Ouest, par un escalier dont on voit encore les restes, et par lequel on entre dans une sorte de préau gazonné, assez large de ce côté, et dans lequel on voit deux petits pans de muraille fort épaisse, posés en équerre, construits comme le mur extérieur, et qui ont encore un mètre ou un mètre et demi d'élévation. On peut présumer que ce sont les restes d'une tourelle. Le préau traversé, on trouve au sommet du tertre une seconde enceinte en *opus spi-*

catum grossier, peu régulière, polygonale du côté de l'Ouest, et non crénelée; elle entoure le cimetière et la nef, au haut de laquelle elle va se terminer contre les deux sacristies modernes qui figurent des transepts, et laisse l'abside en dehors. Celle-ci, en forme de tour octogone de XVe. siècle, est surmontée d'un clocher en calotte du XVIIe., qu'on se propose de remplacer bientôt par un clocher pointu gothique. Les deux pans de l'octogone qui flanquent l'arête médiane de l'abside, sont percés chacun de trois ouvertures très-rapprochées, en forme de meurtrières rectangulaires.

La porte, le porche et les deux uniques fenêtres de la nef, pour l'établissement desquelles on a exhaussé le mur méridional et empiété sur la toiture, sont modernes. Il ne reste plus qu'un contrefort à l'extérieur, au midi : il est du XVIe. et de la forme de ceux du mur extérieur du cimetière de Pouzac; ses pareils ont sans doute été engagés dans les deux sacristies modernes.

L'intérieur se compose de deux nefs : la latérale est du côté de l'évangile, sans jours, et séparée de la principale par trois grands et larges arceaux dont le premier et le troisième sont à plein cintre : le second tend à l'ogive. Moulures prismatiques, très-simples, sans culs-de-lampe aux retombées. Les voûtes des deux nefs, du XVe., à nervures prismatiques et rosaces, sont très-jolies et toutes construites en bois, à l'exception de la partie qui répond au 2e. arceau dans la nef latérale. Là, les arêtes en sautoir, reliées par une rosace, m'ont paru en pierre. Deux autels placés contre le mur latéral répondent au 2e. et au 3e. arceau; les fonts baptismaux, placés de même, répondent au premier. Deux cercueils communs, de taille différente, sont placés dans l'église, et M. le D^r. Bruzeaud, avec qui je l'ai visitée, m'a dit qu'on ne fait point de bières particulières.

Archidiaconé des Angles. (arrondissements de Tarbes et d'Argelez).

Archiprêtré d'Ibos *(Sanctus Laurentius de Ivossio).*

Ibos. Ne pouvant donner de détails précis sur cette belle église, je me suis borné à en parler dans les généralités, au sujet des contreforts.

Archiprêtré d'Adé *(Sanctus Hyppolitus de Aderio).*

Lourde. Eglise assez grande, si souvent dévastée qu'elle n'a conservé de *roman* que son plan et l'appareil de ses parties basses. Elle forme une croix latine à trois absides semi-circulaires, les deux latérales terminant les transepts. L'arc triomphal est à plein cintre; au pied de ses retombées sont deux autels dédiés à la Ste. Vierge ainsi que ceux des deux absides latérales. De chaque côté de la nef, deux larges arcades ogivales du XVIe. siècle donnent entrée dans quatre chapelles carrées dont les autels suivent l'orientation régulière de l'édifice; en tout, 9 autels. Le maître-autel est à la romaine. Le chœur est entouré de belles stalles avec chaire pontificale au fond. Toutes ces boiseries, les confessionnaux et les ornements en dorures à profusion sont du XVIIIe. La tribune de l'orgue est supportée par deux gros piliers modernes, courts et lourds, ronds, à chapiteaux et soubassements carrés, imitant des piliers romans: ils sont en lumachelle de Lourde. Rien autre à noter à l'intérieur, si ce n'est une énorme *gloire* en bois, à trois rangs de nuages, fixée au sommet de l'arc triomphal.

Un clocher quadrilatère surmonté d'une pyramide en ardoises à quatre pans, au-dessus de laquelle se balancent les cloches de l'horloge, termine l'église à l'O. Sa base est évidée en forme de porche carré long, très-petit. La porte de l'église proprement dite est cintrée et toute simple; mais à l'extérieur du porche, on a plaqué, au XVIe. siècle, une porte avec ornements de marbre gris. De chaque côté de la nef, deux fenêtres cintrées (en dedans) du XVIIe. Sacristie surajoutée à la même époque, entre l'abside principale et celle de gauche. Absides latérales plus basses que la nef, à toits d'ar-

doises en demi-dôme, à trois contreforts très-saillants du XVIe., séparés par un petit talus en blocage.

Abside principale semi-circulaire (V. la Pl.), soutenue par trois contreforts très-peu saillants, presque plats, quoiqu'à *six* étages en retrait, du XIVe. Cette abside est construite en grand appareil roman jusqu'à la hauteur du 4e. retrait des contreforts, où la construction ancienne se termine à un cordon saillant. A partir de là, l'abside a été élevée au XIVe. siècle, et percée de quatre petites meurtrières cruciformes, dont les bras ne sont que gravés en creux et non évidés comme le fût. Les contreforts ont encore deux retraits, mais ils n'atteignent pas le toit, formé par une pyramide conique en ardoises. A cette pyramide vient s'adosser une sorte de beffroi surmonté de deux petits clochetons carrés en ardoises. Dans l'ouverture nord de ce beffroi, on voit une cloche, et au-dessous les restes d'un contrefort mince et peu saillant, qui a dû être à plusieurs étages, et qui m'engage à rapporter au XIVe. siècle la construction du beffroi.

Le contrefort du milieu de l'abside présente, vers sa base, une singularité très-remarquable et qui consiste en ce que, entre le premier et le second de ses retraits (3 mètres environ au-dessus du sol), il est percé de part en part d'une petite fenêtre cintrée, étroite comme une meurtrière, et qui a absolument la forme des fenêtres du Xe. siècle, telles qu'on les voit à Villenave et à Gradignan. On peut présumer, je crois, qu'une fenêtre pareille existait au point central de l'abside *romane*, et qu'elle était nécessaire pour éclairer un réduit ou *confession* placé derrière le maître-autel. Alors, quand on a été obligé, au XIVe. siècle, de soutenir l'abside par des contreforts, on a respecté cette ouverture en prolongeant sa baie jusqu'au niveau du contrefort. Telle est du moins l'explication qui me semble la plus plausible.

Archiprêtré des Angles *(Sanctus Stephanus de Angulis)*.



Couvent des Carmes de Tarbes.

Chateau d'Asté.

ARCIZAC-EZ-ANGLES. Village situé sur la route de Lourde à Bagnères-de-Bigorre. Petite église reconstruite, formant un simple rectangle, avec une chapelle de la S^te^. Vierge à gauche. La porte à la place ordinaire, au midi. Il ne reste d'ancien que la façade Ouest et le bas de la nef jusqu'à la porte. Façade carrée, sans jours, soutenue par deux grands contreforts simples, du XVe., qui montent presque jusqu'au sommet du mur. Au-dessus, s'élève le *beffroi* à deux arcades cintrées, surmonté d'un auvent en toit à quatre égoûts. Entre la façade et la porte se trouve, à 2 mètres de terre environ, une petite fenêtre cintrée, étroite, qui paraîtrait appartenir au XIIe. siècle, mais je ne puis l'affirmer.

Achidiaconé de Rivière-Adour (arrondissement de Tarbes).

Archiprêtré de la Sède, (cathédrale) de Tarbes. — *(Beata Maria de Sede Tarbiensi).*

EGLISE CATHÉDRALE DE S^te^. MARIE DE LA SÈDE *à Tarbes.* Presqu'entièrement détruite par un incendie, en 1460, sous l'épiscopat de Roger de Foix-Castelbon, cette modeste cathédrale fut rebâtie, de 1474 à 1479, par l'évêque Menaud d'Aure, fils de Sanche-Garcie, vicomte d'Asté (Davezac, T. 2. p. 131-134). Moins de cent ans après, elle éprouva un nouveau désastre. Les barons de Castelbajac et de Bénac, envoyés par le comte de Grammont, lieutenant-général du Roi en Bigorre, concluaient une trève avec le baron d'Arros, commandant les Huguenots Béarnais ; et celui-ci, au même instant, donnait à Lizier, l'un de ses capitaines, l'ordre de surprendre Tarbes. Lizier s'empare de la ville le 12 mars 1574 ; les chanoines se retirent sur la voûte de la cathédrale ; Lizier veut y monter pour les faire prisonniers, mais il est renversé par une tuile que lui lance vigoureusement à la tête le chanoine Galaupio (Davezac, T. 2. p. 205). Montluc, dans l'attestation que j'ai citée plus haut, mentionne ainsi cette circonstance : *furent pris et pillés les ornements des églises...... iceux habitants*

assiégés et tenus en grande misère sur le haut de ladite église; auxquels avaient donné les ennemis l'escalade, et assaillis par feu, etc. On peut donc conclure de ce document que la cathédrale ne fut qu'endommagée et pillée, mais non ruinée de nouveau dans cette désastreuse journée; et en effet toutes ses parties hautes accusent la fin du XVe. siècle et non la fin du XVIe.

Je n'ai pas pu étudier, en 1842, les détails intérieurs de cette église que j'ai visitée, mais sans prendre de notes, et dessinée extérieurement en 1839. Je joins ici ce dessin réduit, avec les notes que j'ai prises cette année sur les caractères extérieurs de la tour centrale.

Croix latine; porte moderne au nord, ornementée en marbre, à l'extrémité du transept. Au-dessus de la porte, une rose enfermée dans une grande archivolte à plusieurs voussures. Abside principale semi-circulaire, à trois fenêtres cintrées qui paraissent du XIIe. siècle, et percée, près du toit, d'une série d'ouvertures carrées du XVe. Deux chapelles absidales, en quart de cercle, à droite et à gauche de l'abside principale.

La tour s'élève à l'intersection des bras de la croix. Elle est octogone, écrasée, et soutenue, à l'Est, par deux énormes contreforts simples, très-saillants, du XVe., qui montent presque jusqu'au toit. Ces contreforts séparent trois grandes fenêtres ogivales, larges, divisées par un meneau entre deux doubles arcades cintrées (comme à Pouzac, voir la fig. 27); le tympan percé d'une ouverture en trèfle, à divisions bien arrondies. Ce dernier dessin accuserait le XIVe., comme les doubles arcades cintrées indiqueraient le XVIe.; donc, les fenêtres, en général, sont de transition entre les deux styles, c'est-à-dire du XVe. comme les contreforts.

Un toit octogone, mansardé, surmonte la tour centrale, et supporte une flèche très-basse, en forme d'éteignoir octogone, couverte en ardoises, au-dessus de laquelle se balance la cloche de l'horloge.

COUVENT DES CARMES, *à Tarbes*. Ce couvent, fondé vers 1282 par Vital, baron de Bazilhac (Davezac, T. 2. p. 230), et dont l'abside, la nef et le vieux beffroi me semblent en effet accuser le XIVe. siècle, paraît n'avoir pas souffert de très-graves dommages entre cette époque et celle des guerres de religion; du moins je ne trouve rien de précis à cet égard dans l'ouvrage de M. Davezac. Je crois que le clocher, adossé au beffroi, et sa flèche en pierre, appartiennent au XVe. siècle. J'aurais eu besoin de les revoir cette année, mais je ne l'ai pas pu, et je dois me borner à donner un dessin réduit sur celui que j'ai fait en 1839, sans entrer dans des détails descriptifs dont je ne pourrais garantir l'exactitude (V. la Pl.). Dans la nef, les proportions des colonnes et des ogives indiquent plutôt le passage du XIIIe. au XIVe. que le passage du XIVe. au XVe. qui semblerait indiqué par ce qu'on pouvait encore alors distinguer du dessin des tympans dans les fenêtres absidales. Quant aux contreforts de l'abside, j'ai dit plus haut que je les crois du XIVe.

L'édifice était en train de démolition, lorsque je l'ai dessiné.

Cette église fut assiégée pour la dernière fois en mai 1574, et reprise par le comte de Grammont sur les Huguenots du capitaine Lizier. Grammont avait 2300 hommes et deux pièces de canon : cependant je ne vois pas que l'édifice ait été alors gravement endommagé (Davezac, T. 2. p. 211). Je crois me rappeler que toutes les murailles étaient construites en cailloux roulés et les encadrements ainsi que les contreforts absidaux, en pierre.

ARCIZAC-ADOUR. Ce village, traversé par la grande route de Tarbes à Bagnères, a son église sur la rive droite de l'Adour, mais elle tombe de vétusté, et on va la reconstruire sur la rive gauche. L'édifice actuel est fort petit, son campanille est sans caractère. L'abside hexagonale offre, à l'intérieur, une voûte à nervures prismatiques reliées par une rosace très-

simple (XVe. siècle). Les contreforts sont courts, gros, très-saillants : je ne me rappelle pas s'ils offrent les caractères du même siècle ou ceux du XVIe. La porte est au nord.

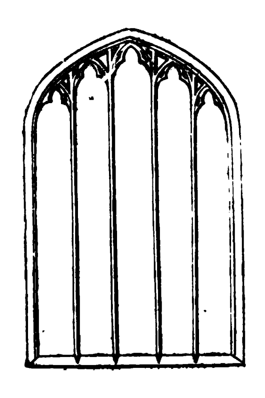
BERNAC-DEBAT *(d'en bas).* Village situé sur la rive droite de l'Adour, au N.-E. d'Arcizac-Adour. L'église, en très-mauvais état, est rectangulaire sauf l'abside dont la forme est celle d'un demi-dodécagone. Si cependant on veut considérer les deux faces continues avec les murs de la nef comme faisant partie de ceux-ci, la forme de l'abside ne serait plus qu'un demi-décagone ; il est difficile de décider laquelle de ces deux interprétations est la vraie à moins de recourir à la mesure des angles, ce que je n'ai pas essayé. Le *beffroi*, qui appartient au type du Lavedan (Soulom) est très-grossièrement construit et tout déjeté sur le côté droit de la façade, comme le dessin ci-contre (fig. 37) le représente. La *caisse* est soutenue en saillie sur la façade par des pièces de bois obliques, et le toit est séparé de la caisse, du côté ouest, par des piliers en bois. La façade est soutenue par deux contreforts à double retrait, à peine plus saillants que ceux du XIIe. siècle, s'élevant presque jusqu'à la base des soutiens du beffroi, et qui, s'ils ne sont pas du XIVe., doivent appartenir au moins au commencement du XVe. Entre les deux contreforts est un petit rudiment de rose, sans caractère précis et qui pourrait bien être assez moderne. La porte, moderne, est au midi, près du beffroi.

Au N. de Bernac-Debat, on voit une église non paroissiale, nommée *Chapelle St.-Roch*, dont le clocher est la pyramide d'ardoises sur base quadrilatère ; elle paraît assez grande. — L'église paroissiale de Barbazan-Dessus, située à l'Est sur les côteaux qui dominent la vallée de l'Adour, a un clocher de même forme. Je ne l'ai vue que de très-loin ; elle appartient au même archiprêtré.

BERNAC-DESSUS. Village situé au S.-E. de Bernac-Debat,

et comme lui dans la vallée de l'Adour. Les deux églises paroissiales ne sont distantes que de 800 mètres, et sont construites absolument dans le même genre, sauf que celle de Bernac-Dessus, toute réparée à neuf, manque de rose au milieu de sa façade, et s'il m'en souvient bien, de contreforts. Son beffroi est exactement le même qu'à Bernac-Debat, sauf qu'il est posé d'à-plomb sur la façade et non déjeté de côté. De plus, deux chapelles additionnelles en font une croix latine. Porte au midi. Je n'ai vu cette église que d'un peu loin, et sans pouvoir distinguer la forme de l'abside.

VIELLE. Village de la vallée de l'Adour, au S. de Bernac-Dessus. L'église est absolument semblable à celle de ce village, sauf que la façade est soutenue par deux contreforts comme à Bernac-Debat, et que son beffroi est surmonté d'un petit campanille qui paraît très-récent.



CHRONIQUE.

Sixième session de l'Institut des provinces. — La sixième session de l'Institut des provinces s'est ouverte au Mans le 11 juin, sous la présidence de M. Cauvin. M. Richelet, secrétaire-général, a présenté un grand nombre d'ouvrages adressés à l'Institut ; parmi eux on remarquait :

1°. Annuaire magnétique et météorologique du corps des ingénieurs des mines de Russie pour l'année 1841, 2 vol. in-4°., par M. Kuppfer, membre étranger de l'Institut, à St.-Pétersbourg.

2°. Travaux de la Commission pour fixer les mesures et les poids de l'empire de Russie, 2 vol. in-4°. et atlas in-f°.

L'un de ces ouvrages a été adressé par ordre de M. le Cte. de Cancrind, ministre des finances de l'Empire de Russie.

Le rapport sur les titres des candidats présentés pour faire partie de l'Institut a été fait par M. de Caumont. Après ce rapport la compagnie a décidé qu'elle nommerait 7 membres titulaires et 8 membres étrangers ; les membres titulaires qui ont été élus sont :

MM. Du Chastellier, secrétaire-général de l'Association Bretonne, à Quimper ;

Cte. de Montalembert, pair de France ;

Cte. Félix de Mérode, ministre d'Etat de Belgique ;

De La Beaume, conseiller à la Cour royale de Nismes ;

Rédet, archiviste, à Poitiers ;

Hucher, membre de plusieurs Sociétés savantes au Mans ;

Godard, graveur, à Alençon.

Ont été nommés membres étrangers :

MM. Duc Serra di Falco, à Palerme;

D'Omalius d'Halloy, correspondant de l'Institut de France, à Namur.

Maravigna, professeur de minéralogie, à Catane (Sicile).

De nombreuses demandes d'admission ont été ajournées.

Le 12, une séance publique a eu lieu à 3 heures.

Après le discours de M. Cauvin, directeur général, M. Richelet a, dans un rapport écouté avec intérêt, jeté un coup-d'œil rétrospectif sur les travaux de la compagnie.

M. le B^on. de La Fresnaye a lu un mémoire sur les migrations des oiseaux.

M. le le Mq^is. de La Porte a esquissé l'histoire du Vendomois, dans un morceau élégamment écrit et d'un vif intérêt.

M. l'abbé Voisin a lu un essai sur les premiers évêques du Mans, et le mouvement intellectuel de ce pays sous leur épiscopat.

M. Cauvin a présenté des fragments de son grand ouvrage sur le Mans.

M. de Caumont a prononcé l'éloge de M. Schweighauser, membre de l'Institut, mort le 15 mars dernier.

Puis il a déposé sur le bureau un premier mémoire concernant l'exécution des cartes agronomiques de France, en témoignant le désir de voir entreprendre celle de la Sarthe. M. Guéranger, prié de s'occuper de ce travail, a annoncé qu'il en comprenait l'importance et qu'il s'occuperait d'en réunir les éléments.

Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers, par M. l'abbé Bourassé. Publié sous les auspices de Monseigneur l'évêque de Nevers. — Tel est le titre d'un

nouvel ouvrage très-intéressant de M. l'abbé Bourassé, membre de la Société française. La description des églises est précédée d'une introduction offrant des considérations fort élevées sur la géographie des styles architectoniques et sur le type des monuments du Nivernais. Viennent ensuite les descriptions de 40 églises les plus remarquables du diocèse de Nevers classés chronologiquement : ces descriptions sont toutes faites avec la sage critique qui distingue les travaux de M. Bourassé, et l'on peut compter sur la justesse de ses aperçus. Le volume renferme près de 200 pages et se termine par la lettre-circulaire de Mgr. Dufêtre au clergé du diocèse de Nevers, pour lui recommander la conservation des édifices et de tous les objets antiques confiés à leur garde. Mgr. l'évêque de Nevers, l'un des membres les plus distingués de la Société française, a donné bien d'autres preuves de son goût et de son dévouement pour la conservation des monuments.

Mort de M. de Rugy. — M. Goullet de Rugy, ancien colonel au corps royal d'artillerie, chevalier de St.-Louis, est mort à Metz à l'âge de 81 ans. M. de Rugy, d'une de nos plus vieilles familles messines, possédait un de ces esprits positifs, de ces nobles caractères, une de ces âmes fortement trempées que nos éducations modernes ne peuvent plus allier, lors même qu'elles sauraient encore les créer.

Lors de la réunion du congrès scientifique de France à Metz, en 1837 (cinquième session), M. de Rugy assista aux séances et prit part aux travaux de plusieurs sections : plusieurs membres du congrès reçurent de lui l'hospitalité la plus aimable dans son joli château de Corny, sur les bords de la Moselle.

SÉANCE

Tenue au Mans par la Société française pour la conservation des Monuments, le 11 juin 1844, pendant la session de l'Institut des provinces.

Présidence de M. CAUVIN, inspecteur divisionnaire.

La séance est ouverte à 7 heures du soir, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Cauvin, inspecteur divisionnaire. On remarque au bureau M. de Caumont, directeur de la Société; M. le Mq'. de La Porte, membre du conseil; M. l'abbé Tournesac, inspecteur de la Sarthe; M. Richelet, membre du conseil. M. l'abbé Voisin est invité à remplir les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Anjubault.

Membres présents : MM. Jousset-Desberries, Pallu, de La Pommeraie, Hucher, Etoc-Demazy, l'abbé Guillois, curé du Pré, l'abbé Lochet, l'abbé Livet, l'abbé Guyard, Duguet, David, Guéranger, etc.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente ainsi conçu :

DIVISION DU MANS.

Séance du 16 *novembre* 1843. La séance est ouverte à 7 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Cauvin. On remarque au bureau M. l'abbé Tournesac, inspecteur de

30

la Sarthe; M. Madeleine, inspecteur de la Mayenne; M. Richelet, membre du conseil. M. l'abbé Voisin, secrétaire.

M. Madeleine expose un plan d'ensemble des fouilles exécutées à Jublains, et lit un rapport présenté à M. le Ministre pour obtenir une somme de 5,000 fr., dans le dessein de continuer les travaux. M. Richelet soumet quelques observations sur ces nouvelles fouilles à faire. L'assemblée, par l'organe de son président, vote des remercîments à M. Madeleine.

Plusieurs membres émettent le vœu qu'une demande soit adressée, au nom de la Société française pour la conservation des monuments, à M. le Préfet de la Sarthe, dans le but d'obtenir un *musée départemental*, destiné à recueillir les objets antiques trouvés dans la province. Une commission, composée de MM. Etoc-Demazy, Richelet, Tournesac, Drouet, Hucher et l'abbé Voisin, est nommée pour rédiger et présenter cette demande.

M. l'abbé Tournesac lit une description de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Sablé, et de ses vitraux peints. Une partie du bas-côté méridional semble, dit-il, appartenir au XVe. siècle, ainsi que les voûtes et les arcades qui correspondent aux trois petites fenêtres de ce même bas-côté. Mais les vitraux peints, selon cet honorable membre, ne dateraient que de la seconde moitié du siècle suivant.

M. Hucher communique à l'assemblée un travail qu'il vient de faire sur plusieurs blasons, conservés jusqu'à ce jour dans l'ancienne église paroissiale d'Ecommoy.

M. l'abbé Voisin lit un rapport sur différents travaux scientifiques et artistiques, exécutés depuis peu de temps par plusieurs membres de la Société, sur les origines des Cénomans, et enfin sur la restauration d'une crypte et des tombeaux des premiers évêques du Mans, dans l'église paroissiale du Pré.

L'assemblée arrête à ce sujet, qu'à la prochaine séance générale de la Société, des fonds seront demandés pour la restauration d'une ancienne crypte dans l'église du Pré.

Une commission, composée de MM. Tournesac, Richelet, Hucher et l'abbé Voisin, est désignée pour examiner dans ladite église les restaurations qui y ont été faites dernièrement, et pour donner son avis sur celles qui seront faites prochainement.

Après la lecture de ce procès-verbal, M. Cauvin prend la parole et s'exprime ainsi :

« J'ai pensé qu'il serait avantageux de réunir les membres « de la Société française pour la conservation des monuments, « à l'époque où son fondateur et plusieurs membres de « l'Institut des provinces se trouvaient dans notre ville.

« Sur tous les points de la France on s'applique à con- « server les monuments que le génie du moyen-âge a élevés. « On fait des efforts pour exhumer de nos anciennes archives « les pièces qui renferment les éléments de l'histoire générale « du royaume et de l'histoire particulière de ses provinces.

« Dans cette honorable tâche, le Maine ne reste pas en « arrière.

« M. Duchemin de Villiers, ancien magistrat, vient de « publier un Essai sur l'état du pays de Laval, depuis les « temps les plus éloignés jusqu'à l'avénement de Charlemagne.

« Des recherches historiques sur la paroisse de la Trinité « de Laval et sur le chapitre de St.-Tugal, par M. l'abbé « Boullier, remplissaient les colonnes du Mémorial de la « Mayenne, lorsque la mort, en frappant son auteur, a in- « terrompu cette publication. M. le Curé de la Trinité, atteint « depuis plusieurs années d'une grave maladie qui lui laissait « peu de repos, a succombé dernièrement.

« Nous devons à M. Desportes une Bibliographie du « Maine, en un vol. in-8°. de plus de trois cents pages.

« M. l'abbé Voisin, auteur de plusieurs ouvrages estimés, « vient de donner au public la vie de St Julien et des « autres SS. Pontifes, ses successeurs.

« M. Hucher prépare sur la numismatique du pays un « travail précieux, qui sera enrichi de trois planches repré- « sentant plus de soixante-douze types monétaires.

« Ainsi le Haut et le Bas-Maine montrent un égal zèle « pour l'illustration du pays. »

M. l'abbé Tournesac prend la parole pour lire un rapport sur les études archéologiques dans le diocèse du Mans.

RAPPORT DE M. TOURNESAC.

MESSIEURS,

Le besoin de recevoir des instructions touchant le mode de restauration et les convenances de décorations dans nos églises s'est fait sentir tout aussitôt que le nombre des membres de notre Société s'est augmenté, et que les études archéologiques ont été développées dans le séminaire et dans nos réunions scientifiques.

Afin de répondre aux demandes de plus en plus multipliées, je me suis occupé de confectionner des plans d'églises, de chapelles, d'autels en pierre et en bois, peints et dorés, avec ou sans imageries, et de former des ouvriers pour la sculpture en bois et en pierre dans l'art chrétien, et de diriger des peintres suivant les règles de ce même art, en faisant copier ou imiter ce que nous possédons de plus précieux du moyen-âge.

Dans le département de la Sarthe, existe une division d'un grand nombre de membres de la Société française, une commission archéologique formée par M. le préfet.

Nous comptons au chef-lieu des hommes qui s'occupent

courageusement et avec persévérance des recherches historiques et de la conservation de nos monuments.

Sous tous ces rapports et ceux que je vais avoir l'honneur de vous communiquer, Messieurs, le département de la Sarthe peut tenir l'un des premiers rangs, je crois, parmi ceux où les études archéologiques ont le plus porté de fruits. Ici permettez-moi, Messieurs, de nommer M. Cauvin, notre digne et vénérable doyen, au zèle duquel appartient la prospérité des travaux de notre Société.

Le diocèse du Mans possède plus de 800 églises, sur lequel nombre j'en ai visité plus de 500 depuis 1836, époque à laquelle je fus nommé inspecteur par le conseil administratif de la Société française.

Depuis ce temps je travaille à la statistique monumentale de notre ancien Maine.

La description de chaque église est accompagnée du plan par terre, et quelquefois de dessins des parties les plus remarquables, telles que portes, fenêtres, chapiteaux, autels, fonts baptismaux, tours ou clochers, etc.

La crainte de faire attendre trop long-temps un rapport si étendu nécessairement, me décide à rédiger ce que je possède, et à donner plus tard un supplément qui ne contiendra du reste aucune église d'un intérêt supérieur.

Le tableau ci-joint vous offre, Messieurs, les divers genres de travaux exécutés depuis cinq ans.

Vous remarquerez que les deux fabriques de vitraux peints établies au Mans et à Ste.-Croix depuis peu d'années complètent le plus bel ornement qu'on puisse rendre à nos églises.

Bouère. — Cette église, dédiée à St.-Cyr et à Ste.-Julitte, était un prieuré simple, fondé au XIIe. siècle, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers; elle est en forme de croix latine, avec trois absides orientales. Cinq vitraux viennent d'être posés : trois, dans le chœur, représentent la vie de St. Cyr et

de S^{te}. Julitte; et les deux autres, la Vierge et St. Martin. Deux autels en pierre de Caen, dans le style riche du XIIe., occupent les deux petites absides. Ils sont décorés dans le devant d'arcades, séparées par des colonnes au fût sculpté et varié. Pour répondre au besoin actuel du culte, j'ai été obligé d'établir un gradin élégi très-richement et un tabernacle en pierre dans le même style; le tout peint et doré, produisant un fort bel effet.

St.-Charles-la-Forêt. — Cette église, où a été baptisé M. Jean-Baptiste Bouvier, vient d'être augmentée, à la partie orientale, dans le style du XVIe. siècle, parce que le monument est de cette époque.

Deux vitraux représentant la vie de St. Jean-Baptiste ornent le chœur. J'ai composé un plan d'autel que j'ai fait exécuter en pierre, dans le style du XVIe. siècle, entièrement peint et doré.

Château-Gonthier. — S^{t}.-Jean, cette antique église, l'une des plus remarquables du département de la Mayenne, a été décorée de vitraux, dans le style du XIIe. siècle, pour les bas-côtés de la nef. Ils représentent en pied les douze apôtres et les évangélistes.

Eglise conventuelle de N.-D. à S^{te}.-Croix, près le Mans. —Dans l'établissement des frères de St.-Joseph, institués pour l'instruction des enfants, je fais construire une église dans le style du XIIIe. siècle. Sa longueur dans œuvre est de 43 mètres, son élévation jusqu'à la voûte sera de 18 mètres. La largeur de la nef est de 10 mètres sans y comprendre les bas-côtés.

Evron. — Les religieuses de la Charité venaient de faire construire une chapelle, lorsque, en 1836, je fus envoyé à Evron par Mg^{r}. l'évêque, pour remplacer M. l'abbé Arthur Martin, qui avait fait exécuter ses plans de la tribune, des stalles et de la chaire.

Je m'occupai à composer des plans pour le reste du mobilier, et M. Blottière, que je fis venir au Mans pour étudier les caractères de l'architecture et de la sculpture au XVe. et au XVIe. siècle, exécuta successivement en bois de chêne des forêts du Nord les objets suivants :

1°. Le maître-autel décoré de 14 niches disposées sur les deux faces.

2°. Un gradin élégi et un tabernacle représentant une église, surmonté d'une exposition terminée par une flèche à jour.

3°. Deux châsses découpées à jour.

4°. Deux bénitiers.

5°. Deux crédences.

6°. Trois tabourets des chantres et un parquet imité des anciens compartiments de dallages du XVIe. siècle.

7°. Le siège à dossier du célébrant et quatre pliants.

8°. Le siège du chapelain et son prie-dieu.

9°. Un chandelier pour le cierge pascal.

10°. Six chandeliers, véritable chef-d'œuvre d'élégance et de patience.

Je ne dis rien des neuf ventaux de portes et des revêtis de chambranle, parce que ce travail, quoique remarquable, n'est pas aussi intéressant que tous ceux cités précédemment.

Ecommoy. — La nouvelle église de S^{t}.-Martin a été consacrée le 27 septembre 1842.

Les plans sont de M. Delarue, architecte de la cathédrale. La forme de cet édifice est celle d'une croix latine ayant deux latéraux le long de la nef, et terminée, au nord, par une abside à trois pans pour le sanctuaire et le chœur.

Le style est imité du XVIe. et du XIIIe. siècle.

Trois grandes verrières dans les trois pans de l'abside représentent, en 45 médaillons, la légende de St. Martin. Le choix des sujets appartient à M. l'abbé Lottin, chanoine de

l'église du Mans, et la composition des cartons à M. Hucher, savant numismate de notre ville.

St.-Gervais-en-Blin. — L'ancienne église, qui n'avait rien de remarquable, a été remplacée, il y a trois ans, par une église romane du XIIe. siècle, dont j'ai composé les plans et dirigé les travaux.

St.-Marc-sous-Ballon.—Cette intéressante église du XIIIe. siècle, autrefois prieurale de Bénédictins de l'abbaye de la Couture au Mans, possède depuis quelques semaines un autel et un tabernacle; le tout exécuté d'après mes plans, suivant le style du XIIIe. siècle, en belle pierre de Tonnerre.

J'ajoute enfin, pour ne pas continuer la nomenclature de tous ces genres de travaux, que je vais faire confectionner des briques émaillées suivant les dessins si remarquables qui existent encore dans le chœur et le sanctuaire de l'église du prieuré conventuel (aujourd'hui paroissiale) de St.-Hippolyte à Vivoin.

Une cuve de fonts baptismaux, de forme octogone, ayant des sculptures sur ses faces, et que je crois devoir appartenir à la fin du XIIe. siècle, sera prochainement reproduite, et plus d'une fois, j'en ai l'espérance, pour remplacer les fonts en marbre trop communs depuis trente ans.

Voilà, Messieurs, un aperçu rapide de la science archéologique dans le diocèse du Mans.

Il fait voir les heureuses dispositions des ecclésiastiques et des fabriques, qui aujourd'hui ne font entreprendre aucun travail dans les églises sans avoir consulté les autorités supérieures, civiles et ecclésiastiques, dont l'autorisation n'est accordée qu'après avoir elles-mêmes pris avis des hommes les plus versés dans les études archéologiques.

Je viens de terminer la description de la cathédrale du Mans, et je vais ajouter à ce travail la notice descriptive des monuments qui existent dans cette ville et même de

ceux qui y ont été détruits depuis un demi-siècle. J'y joins les plans que j'ai levés sur les lieux, ou que j'ai composés pour les églises détruites, à l'aide des limites des jardins, cours ou maisons, et à l'aide des renseignements fournis par les anciens habitants.

M. David, architecte-voyer de la ville du Mans, expose à la Société le résultat des fouilles qui ont été faites dernièrement à la Bourdonnière, commune de St.-Saturnin, à peu de distance du Mans. On a trouvé, presque à la superficie du sol, une vingtaine de squelettes, avec des ornements entièrement semblables à ceux qui sont figurés dans le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, pl. XXXe., et à ceux qui ont été trouvés, il y a quelques années, auprès de Conlie : anneaux, fibules, boucles et agrafes de ceinturon militaire, etc. On a trouvé également dans le même lieu une monnaie au type d'Antonin-le-Pieux ; ce qui porterait à croire que cet enfouissement date de l'époque gallo-romaine. M. le président, au nom de la Société, remercie M. David de sa communication, et le prie de veiller à la conservation d'objets semblables, provenant des fouilles qu'il est à portée de faire.

M. l'abbé Lochet lit un mémoire sur l'établissement des confréries dans le diocèse du Mans et sur la cérémonie du *Deposuit.*

NOTICE DE M. LOCHET SUR LES CONFRÉRIES ET SUR LA CÉRÉMONIE DU DEPOSUIT.

Messieurs,

Les habitants s'accordent généralement à faire remonter aux XIIe. et XIIIe. siècles l'origine de ces associations re-

ligieuses, que l'on appelle *confréries*, *confratriæ*, *confraterniæ* ou *confrariæ*, d'après Ducange. Le but, toujours moral de ces associations chrétiennes, en ces temps reculés, était, comme dans le nôtre encore, tantôt d'honorer d'une manière toute spéciale les mystères, la sainte Vierge, les anges ou les saints; tantôt d'accomplir quelque œuvre de charité, comme de secourir les pauvres, de consoler les affligés, d'assister les malades, d'ensevelir les morts, etc.; ou bien encore, au moyen de l'union des forces matérielles et spirituelles, de mener à fin une entreprise de bien public. La foi alors était le mobile par lequel s'accomplissaient ces grandes œuvres. Lorsqu'il y avait pour chaque état des affaires importantes à effectuer et à consommer, des associations se formaient et réclamaient l'appui du ciel, en s'y choisissant un patron ou protecteur parmi les saints. Tous les états et toutes les conditions s'abritaient ainsi sous l'égide de la religion, et se trouvaient heureux de cet abri.

C'est, unies par un semblable lien religieux, que se formèrent les nombreuses confréries ou corporations d'ouvriers habiles et fidèles pour la construction et l'ornementation des églises; telles que celles des frères *massons*, qui prit naissance à Chartres, au rapport d'Haimon, à l'occasion des travaux qui furent faits à la cathédrale de cette ville, et qui donna l'exemple à la Normandie et au Maine; celle des *Dauradiers* et argentiers de Limoges, sous le patronage de saint Eloi; et généralement toutes ces corporations d'arts et de métiers divers dont on rencontre partout, et les œuvres, et la foi, empreintes sur tous les monuments et sur toutes les pages de l'histoire du moyen-âge. L'église, tout en condamnant avec sagesse les abus, et proscrivant avec soin les désordres qui se glissèrent quelquefois dans ces sortes de réunions, les encouragea néanmoins et leur accorda des priviléges. Elle savait que ces associations, en se formant ainsi

sur toutes les parties du monde chrétien à cette époque, pouvaient contribuer (ce qui arriva en effet) à guérir certaines plaies de l'ordre social, en répandant partout l'esprit d'association et l'influence de l'unité catholique.

A cette même époque et sous ce rapport, le Maine ne resta point en arrière des autres provinces. Quelques années seulement après l'érection de la célèbre confrérie du *Confalon*, sous le pontificat de Clément IV, dans le but de racheter les chrétiens faits prisonniers par les Sarrazins, et qui est regardée comme la source et le modèle des autres, la ville de Laval, en l'année 1270, vit la confrérie dite des Prêtres, prendre naissance en l'église de Notre-Dame du Bourg-Chevreau, depuis Saint Thugal. En ce même temps, et alors que sur les frontières de la Normandie, les associés des *Ardens* dits de la confrérie de Dieu, juraient de poursuivre les perturbateurs de l'Eglise et de l'Etat, les confrères de *Notre-Dame*, érigés en l'église paroissiale de Torcé, consacraient leurs biens et leur peine au soulagement et à la guérison des pauvres pélerins souffrants. La confrairie des Ardens, comptait aussi au nombre de ses associés des personnes prises dans toutes les classes et les conditions de la société de notre province, des pauvres et des riches, des gentilshommes, des roturiers et des seigneurs. Ils portaient pour se reconnaître un petit capuchon blanc et une médaille de la Vierge.

Presque toutes les églises de quelque importance virent alors s'ériger dans leur sein, ou se grouper autour d'elles, de pareilles associations, pour procurer le soulagement de toutes les misères humaines de corps et d'esprit. Nous n'essaierons point d'énumérer toutes celles qui, à compter de cette époque, se formèrent ainsi sur tous les points de notre pays. Le détail en serait fatiguant, et les documents que nous nous occupons, quoique depuis long-temps, à recueillir sur ce

sujet sont bien loin d'être complets. Les principales furent : la confrérie de *Monseigneur saint Jullian*, érigée en l'église cathédrale, vers le milieu du XIIIe. siècle ; celle de *saint Pierre*, en l'église de St.-Pierre-la-Cour, vers 1276 ; celle des *Clercs et Chapelains de saint Michel-du-Cloître*, au XIVe. siècle ; celle de *saint Jehan-Baptiste*, érigée en la Maison-Dieu-de-Coëffort, en 1329. Antérieurement à ce temps, celle de *saint Denis des Vignes ;* celle de *saint Martin*, en l'église paroissiale de Changé, vers le milieu du XVe. siècle ; la confrérie du *Saint Corps de Dieu* ou du *Saint Sacrement*, érigée dans un grand nombre d'églises, à Sillé-le-Guillaume, à Bonnétable, à Nogent-le-Bernard, à la Flèche, à la Ferté, à Domfront, à St.-Denys-de-Gâtines, etc. Des confréries en l'honneur de la Sainte-Vierge, érigées dans beaucoup d'églises, des confréries de charité, dont le but était de soulager les prêtres dans la visite et les secours des malades, surtout dans les inhumations plus fréquentes aux temps d'épidémies, étaient érigées dans les églises de St.-Benoist-en-Ville, de Gourdaine, de Mamers, de La Fresnaye, de Couterne, de St.-Rémy-des-Monts, etc.

Plus tard, et jusqu'au XVIIIe. siècle, nous voyons les pieux et zélés enfants de *saint Dominique* lever partout et enrôler sous le même drapeau la milice des confrères et consœurs du tiers-ordre de la pénitence ; milice sainte, établie à l'origine dans le but de recouvrer les biens de l'église, usurpés par les héritiques et d'extirper l'hérésie ; et à qui fut confiée, dans la suite, l'instruction des enfants pauvres. Les consœurs du tiers-ordre de la pénitence et quelques religieuses étaient, à l'époque de la révolution, presque les seules institutrices dans toutes les campagnes de notre province.

Au Mans aussi se formèrent dès le commencement, sous le patronage de la religion, des corporations d'arts et mé-

tiers. Néanmoins, la plus ancienne des corporations de ce genre, dont il nous reste quelque titre, est celle des *tailleurs*, érigée en l'honneur de la Sainte-Trinité, et décrétée le 17 février 1453. Ces confréries et corps de métiers étaient ordinairement desservies, pour le service religieux, dans l'une des deux églises des Jacobins et des Cordeliers. Le jour de la fête du patron, il y avait un office solennel, la grand'-messe et les vêpres, auxquels assistaient de nécessité les confrères, qui n'en étaient pas dispensés pour des raisons légitimes. Le lendemain, un service était célébré pour tous les confrères défunts et en particulier pour ceux qui étaient décédés dans le cours de l'année, dont les noms était proclamés à l'offrande de la messe.

Toutes ces différentes confréries avaient à elles des cérémonies particulières, dont quelques-unes seulement nous ont été conservées par les chroniqueurs et par les légendaires. Il en est une qui, bien que commune à toutes les confréries du royaume, est peu connue ; c'est la cérémonie du *deposuit.* Elle se trouve indiquée dans un vieux réglement de St.-Jacques-de-l'Hôpital de Paris, du commencement du XVIe. siècle, et aussi dans quelques titres moins anciens des confréries de notre pays. *Le crieur*, lit-on dans le réglement de St.-Jacques, *est tenu avant la fête monseigneur saint Jacques, d'aller par la ville avec sa clochette, et vêtu de son corset, crier la confrérie.* Item. *Doit à chaque pélerin et pélerine quatre épingles pour attacher les quatre cornets des mantelets des hommes et les chapeaux de fleurs des femmes ; les pélerines hors le chœur.* Item. *Doit maïs et herbes vertes pour la jonchée. Et après le dîner on porte le bâton au chœur, et là est le trésorier qui chante et fait le deposuit.*

Voici donc en quoi consistait cette cérémonie du *Deposuit :*

Dans toutes les confréries, outre l'image du saint patron,

placée dans les églises ordinairement au-dessus des autels ou dans quelque niche, et qui ne pouvait être transportée, il y en avait une autre, plus petite, que chacun des confrères était tenu, par les réglements, de conserver chez lui pendant un an, à tour de rôle. Au retour de la fête, chaque année, cette petite image ou statuette était mise sur la table du trésorier, receveur ou procureur de la confrérie, dans la nef de l'église ou même au vestibule. En outre, afin qu'elle ne fût pas portée rustiquement dans les rues, mais avec dignité, on avait un bâton, orné et embelli selon le temps, au bout duquel on la portait élevée. Depuis, cette image resta ainsi posée sur le bâton même, qu'on orna, dans la suite, de fuseaux garnis de fleurs et de rubans, et on eut soin de la couvrir d'un petit plafond ou d'une arcade en forme de coquille.

Plusieurs de ces bâtons anciens sont encore conservés dans la plupart des églises de campagne. Ils sont surmontés d'une petite niche de forme carrée ou triangulaire; le plafond est appuyé sur trois ou quatre colonnes unies ou torses, souvent avec de petits chapiteaux sculptés. Cependant le travail ne présente ordinairement rien de remarquable pour l'art. Les bâtons modernes des chantres de nos églises, sont les diminutifs de ceux des confréries, pour la forme du moins.

Dans toutes les cérémonies religieuses de la paroisse, dans les processions surtout où les confrères assistaient, celui à qui il était échu en partage, portait avec respect le bâton de sa confrérie; et, ce jour-là on l'armait de fleurs fraîchement cueillies et on renouvelait les rubans. A Amiens, les pélerins de St.-Jacques se faisaient toujours précéder ainsi d'un St.-Jacques assis sur une chaise et porté au bout d'un long bâton. Les corps d'états, dans leurs fêtes, portent encore sur un brancard et dans une niche ornée la statue de leur patron.

Le jour de la fête patronale étant venu, les confrères se

réunissaient dans l'église de la paroisse, ou dans la chapelle spéciale où la confrérie était érigée, pour assister ensemble aux saints offices. Le *Magnificat* des vêpres étant commencé, à l'approche du verset *Deposuit potentes de sede*, celui des confrères qui avait rendu ou rapporté le bâton sortait de charge; et, à ces paroles suivantes : *Et exaltavit humiles*, on mettait en place celui à qui c'était le tour de le prendre, ou bien à qui il avait été adjugé après les enchères. Il y avait bien quelque variété là-dessus, selon les différents pays; mais, presque dans toute la France, on avait imaginé que ce verset du Magnificat exprimerait fort bien la cérémonie : l'un descendait en sortant de charge, et l'autre montait en y entrant. C'est ce que l'on appelait faire le *Deposuit*, comme on disait autrefois *faire le pain bénit*, *faire la Saint-Martin*, *faire les anges*, *etc...* L'usage s'introduisit alors de finir ces jours-là les vêpres *ex abrupto* à ce verset inclusivement, et d'entonner immédiatement le *Te Deum*; ce qui nous est montré par les termes d'un des statuts synodaux du diocèse d'Auxerre, du 6 mars 1642, où cet usage est condamné.

Antérieurement, dans le diocèse de Paris, l'usage était de chanter le verset *Deposuit* tout autant de fois qu'il était nécessaire jusqu'à ce que quelqu'un eût pris le bâton. Un règlement d'Eudes de Sully, de l'an 1198, restreint ce nombre à cinq fois, en supposant pourtant qu'il pouvait arriver que le bâton ne fût pas pris; mais il permet, au cas qu'il soit accepté, que le *Te Deum* soit placé dans les vêpres en actions de grâces.

Telle est l'histoire de la cérémonie du *Deposuit*, comme elle se pratiquait dans les confréries de notre diocèse. Nous avons été surpris de ne la point trouver indiquée dans le Dictionnaire de Ducange et dans les autres glossaires, puisqu'elle était en usage aussi dans toute la France, depuis l'origine même de ces associations.

M. l'abbé Voisin lit ensuite un mémoire sur les voies romaines qui venaient aboutir au Mans.

MÉMOIRE SUR LES VOIES ROMAINES QUI VENAIENT ABOUTIR AU MANS.

Messieurs,

Dans votre dernière réunion, j'ai eu l'honneur de vous entretenir des travaux que j'ai entrepris dans l'intérêt des études archéologiques, et vous annoncer que je ne tarderais pas à être en mesure de vous faire connaître l'état actuel des voies antiques qui rayonnaient autour de cette ville; je viens remplir en partie cette tâche, espérant pouvoir exciter votre intérêt et votre bienveillante attention.

Les voies romaines, nous dit le savant auteur du *Cours d'Antiquités monumentales* (T. II, p. 90), les voies romaines ont déjà fourni des documents précieux pour l'archéologie et la géographie ancienne; elles en fourniront de nouveaux lorsqu'elles auront été examinées partout avec soin et qu'on les aura parcourues, pour ainsi dire, *pas à pas*, comme on l'a fait en Angleterre et dans quelques-uns de nos départements. »

Oui, Messieurs, l'étude des routes antiques est appelée à fournir les documents les plus précieux pour l'archéologie et la géographie ancienne, et elle ouvre un champ bien vaste à nos explorations; grâce à la vive impulsion donnée par notre savant directeur, cette étude fait chaque jour dans notre société de nouveaux progrès, et conduit à d'étonnants résultats. Il me suffit de vous citer les travaux précieux de M. de Caumont lui-même, ceux de M. Graves et de M. Biseul. Pour ce qui regarde notre département, vous savez avec quel soin notre inspecteur explore tout ce qui se rap-

porte à l'archéologie religieuse, et avec quel admirable zèle notre respectable inspecteur divisionnaire cultive le champ trop aride de notre géographie ancienne; mais pour ce qui regarde l'étude dont je parle, étude véritablement nécessaire pour notre géographie ancienne, aucun travail d'ensemble n'a été présenté jusqu'à ce jour. Nos différents dictionnaires statistiques ne nous ont encore fourni que de simples indications sur des points isolés, et d'une manière peu certaine. Pour moi, j'ai cru qu'avant d'entreprendre la description de la plus grande partie des routes antiques qui traversaient notre département, il fallait commencer par celles qui rayonnaient autour de cette cité, et qui établissaient un lien de communication avec les villes environnantes et les principales stations romaines.

Ici, Messieurs, permettez-moi de vous exposer sur l'état de notre antique cité les convictions de plusieurs de nos honorables collègues, convictions qui sont aussi les miennes; permettez-moi de les formuler, tout en priant ceux qui auraient émis précédemment dans leurs ouvrages des assertions contraires, de vouloir bien croire que je ne veux attaquer en rien leurs utiles travaux; mais de nouvelles découvertes se font chaque jour; la science archéologique fait des progrès rapides, et d'ailleurs, c'est du conflit des opinions que la vérité doit jaillir.

1°. D'après Caton, cité par Tite-Live, dès les premiers temps de la fondation de Rome, les Cénomans comptaient déjà comme une nation puissante de la Celtique, et nous ne pouvons douter que dès-lors ce même peuple eût sa ville capitale. Au siècle d'Antonin, Ptolémée, d'après un ancien atlas tyrien, nous donne le nom gaulois de cette ville, appelée *Ouin-dinum*, et ce même nom se retrouve encore au cinquième siècle sur les tables dites de Peutinger. Néanmoins nos plus anciens documents historiques, concernant cette pro-

vince, nos plus anciennes chartes ne nous ont offert jusqu'à ce jour que le nom du peuple même, accordé à la cité : *Cenomanni*, de même que *Diablentes*, *Eburovices*, *Parisii*, etc. ; ces mots au moyen-âge ont formé les noms actuels : Paris, Evreux, Jublains, Le Mans, quoiqu'avec une modification bien singulière pour le nom de notre cité. Les murs d'enceinte de cette même ville existaient déjà, tels que nous les voyons, appuyés en quelques endroits sur des débris de constructions plus anciennes, lorsque les tables de Peutinger conservaient encore le nom de *Windinum*, et lorsque nos premiers documents historiques se chargeaient de nous transmettre de la manière la plus précise, la position de cette capitale des Cénomans. Ainsi, Messieurs, nous avons l'intime conviction que cette cité, nommée *Windinum* par les anciens et dans la suite *Cenomanni*, aujourd'hui Le Mans, à toujours occupé le même emplacement, sur la rive gauche de la Sarthe.

2°. Si quelques-uns de nos honorables et savants collègues ont cru précédemment que la capitale des Cénomans avait occupé l'emplacement qui environne le bourg d'Alonnes, leur opinion a dû se modifier considérablement depuis les fouilles exécutées dernièrement dans ces mêmes lieux, et depuis qu'il est démontré que, loin d'avoir quelque preuve pour ce premier sentiment, toutes, d'accord avec l'histoire, s'opposent formellement à soutenir plus long-temps une opinion semblable. Pour nous, il nous a été impossible de voir autre chose à Alonnes qu'une villa très-considérable, pareille à celles que M. de Caumont vous a si bien fait connaître avec salles à bains et calorifères sous la plupart des appartements, etc.

3°. Sous la domination romaine, la ville du Mans comprenait deux parties que l'on confond ensemble le plus souvent : la forteresse ou cité, et le *suburbium* ; ainsi l'on aurait

tort de croire que tout l'emplacement de notre ville se serait borné à quelques centaines de mètres, au *Roma vetus*, et à quelques autres quartiers. Quant à la cité proprement dite, nous remarquons plusieurs poternes pour en sortir. Selon l'usage des camps à demeure, nous voyons une issue vers le nord, une autre à l'est, une autre au midi, mais ce sont des poternes. A l'ouest, néanmoins, la poterne était d'un accès plus facile et formait une porte véritable, connue anciennement sous le nom de porte ferrée. L'enceinte de murs se trouvait appuyée à la base par de forts remblais, entourés de vastes fossés, bordés de terrasses. Dans le *suburbium*, se trouvaient ensuite diverses rues vers les routes principales qui venaient y aboutir, et nos premiers évêques s'empressèrent d'établir des hôtelleries ou hospices à l'entrée de ces mêmes voies, pour recevoir les pélerins et les pauvres voyageurs. C'est ainsi que S[t]. Domnole fonde S[t]. Pavin dans le faubourg de Baugé, sur la voie du Bas-Maine; c'est ainsi que S[t]. Bertrand fonde l'hospice de Pont-Lieue et celui de S[te]. Croix, sur la voie dont il parle lui-même dans son précieux testament. C'est ainsi que l'hospice de St. Ouen est placé à l'entrée d'une autre voie, à l'est de la cité, et qu'enfin St. Aldric fonde un autre hospice auprès du pont de St[e]. Marie, etc. Mais il faut avouer que le sol de notre ville a tellement changé depuis l'époque gallo-romaine, qu'il est presqu'impossible de dire précisément à quel endroit chaque voie venait aboutir.

Quant à ces routes antiques, la première qui doive occuper notre attention est celle qui conduisait de Jublains au Mans. Elle se trouve figurée sur les tables, dites de Peutinger, avec un prolongement, d'un côté, vers Tours, et de l'autre, vers Chartres. Cette voie, au reste, n'est que la continuation de celle qui est marquée de Cherbourg à Valognes, à Bayeux, à Vieux, et enfin de Vieux à Jublains.

Cette dernière partie a été explorée déjà par M. de Caumont, et j'aime à croire qu'il attachera quelqu'intérêt aux recherches que nous avons faites pour la portion de cette voie, la plus voisine de notre cité. Son parcours est signalé dans une notice sur Evron, par M. Gérault, de Jublains, par le fort des Rubricaires, le château d'Ecotes, St^e. James-le-Robert et Assé-le-Béranger; sa présence auprès de Neuvy-en-Champagne est attestée par un ancien titre conservé à la bibliothèque de cette ville; cette antique route y est nommée *via cenomannica*, au-delà du bourg de la Quinte: on l'appelait l'ancienne route du Bas-Maine, et aujourd'hui elle est désignée comme route de grande communication du Mans à St^e. Suzanne. Il est certain, Messieurs, comme on s'est plu généralement à le remarquer, que le bourg de la Quinte tire son nom de sa position à cinq lieues gauloises du Mans (*Quinta leuca*), et en effet, en suivant la voie que nous signalons, on trouve justement une distance de 15 kilomètres depuis l'endroit où nous sommes jusqu'au vieux la Quinte, où l'on remarque des ruines d'édifices romains. Auprès de la ferme des Tesnières, il y a quelques années, on a trouvé sur le bord de la voie un vase rempli de monnaies des empereurs romains, et sur le même emplacement des tuiles à rebords et des débris de poterie; auprès de Chaufour, au milieu de l'encaissement de cette route antique, une monnaie des empereurs romains s'est aussi rencontrée, et aux Petites-Fontaines j'ai remarqué encore des briques romaines. Nous avons donc tout lieu de considérer la voie dont nous parlons comme une œuvre des Romains, et comme celle qui se trouve indiquée sur les tables de Peutinger.

Quant à sa construction, elle nous semble présenter très-bien les caractères signalés par M. de Caumont pour les voies romaines du département de l'Orne et de celui de la

Sarthe. Sa direction ne présente pas des sinuosités plus nombreuses que celles qui paraissent sur une des tables de Peutinger, insérée dans le *Theatrum geographicum*, et jusqu'auprès de Chaufour, elle semble suivre très-bien la route du 48e. degré de latitude; elle dévie ensuite vers le nord-ouest pour gagner en ligne directe le bourg de la Quinte. Ses traces sont encore assez faciles à reconnaître tout le long de son parcours, et, dans les taillis de Martigné, par exemple, elle présente un exhaussement assez considérable, avec des fossés latéraux. Les pierres trouvées sur les lieux mêmes forment une partie de l'encaissement; mais, comme le remarque si justement M. de Caumont, « Dans beaucoup des localités du département de l'Orne et du département de la Sarthe, où l'on s'est occupé fort anciennement de la fabrication du fer, les routes antiques ont été chargées avec le laitier provenant des forges à bras, laitier qui contient encore une grande quantité de fer. » C'est ainsi, Messieurs, que d'énormes amas de scories se font remarquer le long de notre voie, depuis la Quinte jusqu'ici, et dans plusieurs endroits, comme auprès de Chaufour, l'encaissement formé de ces antiques scories n'a pas moins d'un mètre d'épaisseur, sur 7 à 8 mètres de largeur.

Cette route antique m'a été désignée auprès de St.-Pavin sous le nom de Vieille-Estre (*Strata Vetus*) ; et, en effet, après avoir suivi au midi de l'église de ce même bourg le chemin des *Petites-Fontaines* et le taillis de la Futaie, elle gagne la ferme dite : ferme de la Vieille-Estre. Au sortir de la cour de ce lieu, la voie suit quelque temps l'ancienne route pavée de Laval, traverse les bois de Pennecières et ceux dits de Trangé ; plusieurs champs de la Mauvelière et du Plessis, la route de Laval, le chemin de Gibron, les bois de Martigné, le champ des Tesnières, etc., etc.—Plusieurs personnes qui habitent les environs de la Quinte nous pro-

mettent de poursuivre leurs recherches au-delà de ce dernier bourg ; notre laborieux collègue, M. Gérault, m'a assuré qu'il s'en occuperait également, et, pour ma part, je ferai tous mes efforts pour arriver à donner un tracé très-précis et très-exact de cette voie depuis le Mans jusqu'à Jublains.

Je vous ai dit, Messieurs, que la voie du Mans à Tours semblait être sur les tables de Peutinger un prolongement de la route antique de Jublains, et, sans avoir des notions aussi précises que pour cette dernière, nous avons cependant de précieux renseignements sur cette nouvelle direction.

Dans son testament, signé le 27 mars, l'an 615, St. Bertrand, évêque du Mans, parle expressément de la route pavée qui longeait les arênes *(arenas)*, passait entre les vignes conquises sur les terrains déserts autour de ces mêmes arênes, et l'enclos de la Couture, pour gagner Pont-Lieue *(Strada quod vadit ad Ponti-Leuquam)*. Le nom de ce dernier lieu distant en effet d'une lieue *(milliario ab urbe distante)* de la cité, l'hospice fondé par St. Bertrand en ce même endroit, les restes d'une antique route, des documents historiques assez nombreux, tout nous prouve que la voie du Mans à Tours se dirigeait par Pont-Lieue, comme de nos jours. Auprès d'Ecommoy, de Mayet, de Vaas (autrefois chef-lieu de *Condita*), elle porte encore le nom du chemin des Romains, ou celui de route Ferrée. Les tables de Peutinger indiquent les fins du Maine, sur cette voie, à 16 lieues gauloises du chef-lieu, et en effet, au-delà de Vaas, sur cette route antique, on trouve justement, à 16 lieues, le ruisseau et le hameau de la Pierre-Fine, puis sur la hauteur, à 1 kilomètre du bourg de Chenu, une station romaine dans une magnifique position ; la voie longe vers le nord ces retranchements qui couvrent encore une étendue de terrain considérable, pour se diriger ensuite vers Tours par Bresche, etc. — M. Boileau, de Tours, s'occupe en ce moment à

étudier avec soin le parcours de cette même voie dans le département d'Indre-et-Loire ; pour moi, je m'attacherai surtout à la portion qui nous touche de plus près. Quant à la construction de cette route antique, il est certain que la majeure partie de son encaissement est également formée de scories provenant des forges à bras.

Le même caractère se fait aussi remarquer pour la voie du Mans à Chartres, figurée également sur les tables de Peutinger. Cette route conserve encore d'Yvré jusqu'au-delà de Conneré le nom de chemin de César ; ses traces se font surtout remarquer auprès de Conneré, de Duneau, du Luart, de Bouère, etc.

D'autres voies, qui ne sont point signalées sur les tables géographiques dont j'ai parlé, n'ont pas moins de droits à votre attention ; je place en premier lieu celle du Mans à Orléans, que j'ai suivie *pas à pas* pendant plus de 50 kilom., et qui présente également tout le long de son parcours des amas de scories provenant de forges à bras, situées dans le voisinage. Cette voie nous est désignée du Mans à Pont-Lieue dans le testament de St. Bertrand, et de Pont-Lieue à Orléans par St.-Calais, dans le procès-verbal d'arpentage pour la banlieue du Mans ; elle nous est désignée auprès de St.-Calais sous le nom de *Strata Vetus* (la Vieille-Estre) dans la charte de fondation du monastère de St.-Calais, accordée par le roi Childebert I, et, en effet, il faut avouer que Pont-Lieue, St.-Calais et Orléans se trouvent presque également situés sur le même degré de latitude : cette direction par conséquent offre le plus court chemin du Mans à Orléans. Quant à la construction de cette antique route que nous avons trouvée bien pavée encore en plusieurs endroits, nous avons la plus entière certitude que c'est une voie romaine. Childebert I l'appelle au VI[e]. siècle *Stratam Veterem* ; on remarque d'endroits en endroits, tout le long de son

parcours, des forges à bras, d'antiques *villas*, comme la *Casa* de *Gajanus* à St.-Calais; des meules de moulins à bras, des débris de briques à rebord et les ruines d'une station auprès de Sargé-sur-Braye.

Aussi, Messieurs, nous avons été surpris au dernier point en lisant dans le dernier Bulletin de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire un rapport, dans lequel le conservateur du musée archéologique de Tours prétend que la voie du Mans à Orléans est connue et signalée dans la Notice des dignités de l'empire romain, et qu'elle avait son *medium* dans un endroit nommé Songé. Mais ce qui nous semble inconcevable, c'est que notre honorable collègue s'appuie sur le Cours d'antiquités pour avancer une semblable assertion. Or, il me semble que jamais M. de Caumont n'a écrit un mot pour justifier cette opinion, et que personne n'a trouvé dans la Notice des dignités de l'empire romain le tracé d'une voie du Mans à Orléans par Songé. A entendre notre collègue, l'antique route que nous signalons ne serait qu'un ancien chemin gaulois, par la raison qu'une partie de l'encaissement est formé de scories; mais il me semble que cette voie a été bien gauloise, bien romaine et même bien française, puisqu'en 1632, elle est encore donnée comme la route du Mans à Orléans; puisque la plupart des hôtelleries, qui se trouvaient le long de son parcours, se voient encore, et que des personnes en grand nombre se rappellent l'avoir vue fréquentée.

Le procès-verbal d'arpentage de la banlieue du Mans parle, il est vrai, d'un chemin qui conduisait dans le Bas-Vendomois, et ce chemin connu sous le nom de chemin Ferré a été signalé par l'auteur des Essais historiques sur le Maine comme une voie romaine. Nous avons parcouru avec le plus grand soin cette voie depuis la route antique d'Orléans, dont elle formait un embranchement auprès de St.-Mars-de-Lo-

quenay, jusqu'auprès du camp de Sougé ; mais il nous est impossible de croire que ce chemin fût la route du Mans à Orléans, à moins de dire que tout chemin conduit en ville. Cette voie passait, dit-on, le Loir au bourg d'Artins, au moyen d'un pont construit par les Romains, et dont on voyait encore les ruines il y a peu d'années ; elle se dirigeait par Ternay vers Blois, et de là à Bourges, selon le tracé de M. Jollois et de M. de La Saussaie.

Mais je me hâte, Messieurs, de ramener votre attention sur d'autres voies plus rapprochées de cette ville, après vous avoir fait remarquer toutefois que la route du Bas-Vendomois par St.-Mars et Sougé, nommée le chemin Ferré, est également encaissée avec des amas de scories, et qu'elle offre les mêmes caractères de construction que les précédentes. Il en est de même pour une route antique qui du Mans conduisait vers Alençon par St.-Aubin, St.-Saturnin, le Mortier, près de la Bazoge, St.-Marceau, etc. J'ai étudié déjà une portion assez considérable de cette voie que l'on avait prise à tort pour celle de Jublains, et c'est à peu de distance de son parcours que l'on vient de trouver au bord de la Sarthe une vingtaine de squelettes avec des agrafes et des boucles de ceinturons de soldats romains, avec des anneaux et une monnaie au type d'Antonin-le-Pieux. Ces agrafes sont entièrement pareilles à celle qui est figurée dans le Cours d'antiquités monumentales sur la planche XXXe.

Une autre voie semblable, remplie également de scories, se dirigeait aussi vers Alençon sur la rive gauche de la Sarthe, par St.-Pavace, la Guierche, Mont-Bisot, etc. : on la nomme encore l'ancienne route de Normandie, et les armées anglaises la suivirent à plusieurs reprises pour venir au Mans. Cette voie avait un embranchement auprès de Coulaines, vers Ballon, par le Breuil, le Pignon-Brûlé, les Aillandes, etc.

Je me hâte de vous dire un mot sur une autre route antique qui du Mans se dirige par le bourg de Sargé, vers Savigné-l'Evêque et vers Bonnétable, et qui offre les mêmes caractères que les autres signalées plus haut; même encaissement, même largeur, même rectitude dans la direction. Enfin, Messieurs, il me reste encore à vous parler de l'antique route du Mans à Angers, connue auprès d'ici sous le nom de route des Romains. Elle se sépare, auprès de la Mission, de la voie de Pont-Lieue, pour aller passer la rivière de l'Huisne au gué perré de Préaux; il paraît que les piétons, au contraire, passaient sur des planches, désignées dans l'histoire sous le nom de Planches à Godefroi. La voie se fait ensuite remarquer par un exhaussement de sol assez considérable, avec des fossés sur les bords, et par un encaissement de cailloux, auprès de la Fromentière, dans les sapineraies de l'Hôpital, près de la maison des Bouleaux et au carrefour de la Blanchardière. Une partie de la *summa crusta* paraît encore en cet endroit, et elle se confond avec l'ancienne route d'Angers par Pont-Lieue, par la Mesangerie, les Fontaines, etc. Au-delà d'Arnage elle avait un embranchement vers Châteaux-l'Ermitage, Pont-Vallain et le Lude, et dans cette partie de la voie on remarque beaucoup de scories; mais depuis Arnage jusqu'au Mans, il m'a été impossible d'en découvrir la moindre trace le long de la voie d'Angers: le grès ferrifère assez abondant dans ces lieux en tient lieu facilement.

Je m'arrête, Messieurs, je craindrais de fatiguer votre attention, en vous parlant d'autres voies nombreuses qui sillonnaient en tout sens notre territoire: il me semble qu'il est urgent d'étudier les antiques routes des Romains, car chaque jour leurs derniers vestiges tendent à disparaître; il me semble qu'une étude d'ensemble pour celles qui couvraient notre province doit nous conduire à des résultats bien

précieux pour notre histoire locale, pour notre géographie ancienne et pour les découvertes archéologiques. C'est ainsi que nous voyons la voie de Jublains aboutir à la station romaine de Jublains, la voie de Tours aboutir dans notre province à la station de Chenus, la voie du Bas-Vendomois, à la station de Sougé; celle d'Orléans à la station de Sargé-sur-Braye; celle de la Bazoge à la station d'Oisseau, et ainsi des autres.

C'est pour obtenir le but dont je viens de parler, que j'ai commencé moi-même à étudier ainsi ces voies. Heureux, Messieurs, si je puis mériter vos suffrages et vos encouragements. J'ai voulu m'occuper d'une manière assez active de notre histoire locale; je viens de publier la vie des saints évêques du Mans, d'après les anciens manuscrits, que j'ai traduits; je m'empresse de faire à la Société hommage de ce travail.

M. Hucher fait de vive voix un rapport sur le travail qu'il a entrepris dans le dessein de réunir tous les documents relatifs à la numismatique dans le diocèse du Mans, ou autrement la province du Maine.

M. l'abbé Voisin prend la parole pour rappeler que, dans la dernière séance, une commission avait été chargée d'examiner dans l'église du Pré plusieurs travaux qui venaient d'y être entrepris, et surtout pour la peinture polychromique des statues. Le rapport de la commission a été favorable à ces travaux, et l'on a pensé que de semblables essais devaient être encouragés, pourvu toutefois que les peintures ne soient pas employées à cacher la richesse de la matière employée, et la finesse de la sculpture, comme on l'a fait trop souvent dans nos derniers jours.

M. de Caumont entretient l'assemblée sur plusieurs questions relatives à l'administration des fonds de la Société, et au congrès qui doit avoir lieu à Saintes, le 15 du présent mois.

M. Cauvin invite les membres présents à assister à la séance publique de l'Institut des provinces qui aura lieu le lendemain 12 juin, à 2 heures.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,

L'abbé A. VOISIN,
Ancien vicaire de Blois.



Congrès archéologique de Saintes.

SÉANCES GÉNÉRALES

Tenues à Saintes, les 15, 16 et 17 juin 1844, par la Société française pour la conservation des monuments.

Séance du 15 juin 1844.

OUVERTURE DU CONGRÈS.

La séance est ouverte à 9 heures et 1[2 du matin.

Sur l'invitation de M. de Caumont, MM. Jouannet, inspecteur divisionnaire, Lesson, de l'Institut, membre de la Société, à Rochefort, Calvet, inspecteur du Lot, Moreau, inspecteur des monuments de la Charente-Inférieure, Moufflet, vice-président de la Société archéologique de Saintes, Des Moulins, membre du conseil, prennent place au bureau, ainsi que M. l'abbé La Curie, secrétaire-général du congrès, assisté de MM. Fillon, de Chasteigner et Barthélemy, secrétaire-généraux adjoints.

M. de Caumont prend la parole. Il serait inutile de donner

des détails sur les travaux de la Société française pour la conservation des monuments, sur le plan qu'elle s'est proposé, et sur les services qu'elle a rendus, dans un pays où elle compte un grand nombre de collaborateurs. Les travaux entrepris depuis l'année précédente témoignent assez de son état prospère, et le zèle des nouveaux membres qu'elle compte dans son sein permet de lui prédire un avenir brillant. M. de Caumont remercie ensuite M. le président et MM. les membres de la Société archéologique de Saintes qui ont préparé avec zèle les travaux du congrès.

M. de Caumont, pour mettre de l'ordre dans les travaux de la session, propose d'établir trois commissions composées ainsi :

COMMISSION DES VOEUX.

MM. Des Moulins, *président;* Dangibault, *secrétaire;* De Glanville, Gaugain, Fillon, Moufflet, Barthélemy, Beaugier, Duret.

COMMISSION D'ICONOGRAPHIE ET DE MOULAGE.

MM. Lesson, *président;* Moreau, *secrétaire;* De Chasteigner, Gaudin, Calvet, Duret, Forestier, Fillon, l'abbé Person, Béchade, l'abbé Rochet.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES MONUMENTS DE LA VILLE.

MM. Rondier, *président;* De Chasteigner, *secrétaire;* Beaugier, Fillon, Barthélemy, Lesson, Bechade, Rosan.

Ces mesures préparatoires ainsi terminées, M. de Caumont invite M. Jouannet, de Bordeaux, membre de l'Académie des inscriptions, à présider les deux séances de ce jour, et il

rappelle de la manière la plus flatteuse pour ce respectable et savant archéologue les nombreux et longs services rendus par lui à la science.

Votre présence au fauteuil, ajoute M. de Caumont, en s'adressant à M. Jouannet, sera d'un bon augure pour le succès de cette session : nous sommes tous ici vos élèves, nous sommes heureux et fiers de nous réunir sous votre présidence. M. Jouannet répond à l'allocution de M. de Caumont, et déclare la séance ouverte.

1re. *séance du* 15 *juin.*

Présidence de M. JOUANNET.

M. le secrétaire-général donne lecture de la correspondance.

M. de Courcy écrit une lettre contenant des détails sur l'ancienne cathédrale de St.-Pol-de-Léon, sur Ste. Ozanne et sur des tombeaux signalés dans l'abbaye de Prières.

Dans le dernier volume du Bulletin monumental, on trouve dans une note de M. de Caumont sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre les lignes que voici : « Un tombeau du « XIIIe. siècle, extrêmement remarquable par la beauté de « la statue qui le recouvre, existe dans la même crypte. « Cette statue est regardée à Jouarre comme celle d'une reine « d'Ecosse, appelée, dit-on, Ste. Ozanne. J'ignore absolu- « ment sur quoi se fonde cette tradition, mais je trouve la « statue si belle, que j'ai le projet de la faire mouler en « plâtre. » (Tome 9, p. 189.)

Loin de nous la pensée de vouloir lutter d'érudition avec

le savant auteur de cette note ; mais nous croyons pouvoir la compléter à l'aide des Bollandistes (T. 3 de septembre) et de dom Lobineau, auteur de la vie des saints de Bretagne. On voit donc par les œuvres de ces hagiographes, que S^te^. Ozanne ou Osmane, était fille d'un des rois qui se partageaient l'Irlande aux Ve. et VIe. siècles.

Ses parents ayant voulu la marier avec un prince payen, elle abandonna sa patrie et s'embarqua pour l'Armorique où elle fut baptisée par l'évêque de S^t^. Brieux, et où elle passa le reste de ses jours enfermée dans une cellule. Des miracles témoignèrent, après sa mort, du pouvoir qu'elle avait auprès de Dieu, et, pendant les ravages des Normands, son corps fut porté à St.-Denis en France, où elle fut toujours honorée. Le propre du diocèse de St.-Brieux, où l'office de S^te^. Osmane se fait toujours le 9 septembre, s'exprime ainsi sur la translation du corps de la sainte en France. *Sacrum Osmanæ corpus interiorem in Galliam, sub Danorum incursionem, deportatum, in regio S. Dionysii cœnobio reconditum fuit.*

Nous pensons donc que l'église de Jouarre pourrait avoir reçu en présent des religieux de St.-Denis une partie des reliques de S^te^. Osmane, et que par suite on aura élevé à la sainte dans la crypte de Jouarre, le curieux tombeau décrit par M. de Caumont.

Nous croyons devoir signaler aussi une erreur qui s'est glissée à la page 641 du dernier volume du Bulletin monumental. M. Heuzé y annonce que le propriétaire de l'abbaye de Prières (Morbihan) a retrouvé dans l'ancienne église abbatiale les tombeaux de Jean V et d'Anne de Bretagne. Il est impossible que les tombeaux de ces princes soient à Prières, car Jean V, mort en 1442, a été, au dire de tous les historiens, enterré dans la cathédrale de Tréguier. Quant à Anne de Bretagne, son tombeau et celui de son second mari,

Louis XII, se voient toujours à St.-Denis, et non à Prières, ni à Nantes, comme l'a écrit de son côté M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques de France, p. 295 de son Voyage dans l'Ouest. Mais deux autres princes de la maison de Bretagne ont été effectivement enterrés à Prières. Le premier est Jean I, dit le Roux, fondateur, en 1252, de cette abbaye de l'ordre de Citeaux (abbatia Beatæ Mariæ de Precibus). Ce prince mourut en 1286, comme le dit l'épitaphe qui était anciennement sur son tombeau :

Hic jacet in annis Dux quinquaginta Britannis.
Dextera robusta, fuit ejus forma venusta.
Hæc loca fundavit ; prudens hostes superavit,
Pervigili cura juste dupplans sua jura.
Hic fidei cultor, scelerum justissimus ultor,
Pauperis et miseri custos, defensio Cleri ;
Pacificans gentem domuit quemcumque tumentem.
Anno milleno, bis C. sex octuageno,
Sub dena luce citra sollemnia Luce
Migravit iste : tecum sine fine sit iste !

L'autre tombe doit être celle d'Isabeau de Castille, morte en 1328, femme de Jean III, duc de Bretagne, arrière-petit-fils de Jean I.

L'église de Prières menaçant ruine au commencement du XVIIIe. siècle, fut démolie et rebâtie en 1716. D. Morice, auteur de la grande Histoire de Bretagne, rapporte que les restes de Jean I et d'Isabeau de Castille furent replacés dans la nouvelle église, sous une tombe de marbre, du côté de l'évangile, avec cette inscription :

Hic jacet
Illustris Britanniæ Princeps
Johannes dictus Rufus.
Vir decorus facie, dexterâ robustissimus,

Inimicis formidandus,
Religionis amator, scelerum vindex æquissimus,
Cleri pauperumque defensor,
Cœnobii hujus fundator et præcipuus benefactor,
Qui obiit die VIII mensis octobris
Anno reparatæ salutis humanæ M. CC. LXXXVI.
Marmore sub eodem
Requiescunt ossa D. Isabellis de Castillâ
Uxoris quondàm Seren. Principis
Johannis hujus nominis III, Ducis Britanniæ,
Quæ obiit die XXIV. mensis julii
Anno M. CCC. XXVIII.
Requiescant in pace. Amen.

Il serait à désirer que M. Heuzé indiquât ce qu'on a retrouvé de ces tombeaux ; car si ce sont eux qu'a remplacés l'inscription de 1716, la découverte serait encore plus précieuse.

M. l'abbé Auber mande que presque tous les vœux émis par le congrès, dans la session précédente tenue à Poitiers, sont en grande partie accomplis. Ces heureux résultats sont dus à l'influence d'une commission d'archéologie établie par les soins de Monseigr. l'évêque, et composée de 10 membres choisis dans le sein de la Société des antiquaires de l'ouest.

M. Bainguet, de St.-Fort, adresse au congrès une notice sur les monuments antiques situés aux environs de Saint-Fort.

M. le baron de Crazannes exprime ses regrets de ne pouvoir venir prendre part aux travaux du congrès de Saintes ; il déplore la démolition de l'arc de triomphe, et recommande instamment aux membres qui assisteront à la session de veiller à ce que ce monument ne soit pas anéanti.

M. Royer, secrétaire du salon littéraire, fait savoir que des membres de cette Société verront avec plaisir ceux du Con-

grès se réunir à eux. Des remercîments sont votés à MM. les membres du salon.

M. Moufflet, vice-président de la Société archéologique de Saintes, obtient la parole et prononce le discours suivant :

Messieurs de la Société française,

Unie à vous par de vives sympathies, la Société archéologique de Saintes appelait depuis long-temps de ses vœux le jour où d'intimes communications la rattacheraient à vous par des liens plus étroits. Ces communications, dont la promesse nous avait rendus si fiers, ouvrent aujourd'hui : nous les saluons avec joie, nous voudrions dire avec l'espoir de vous les rendre précieuses ; mais nous ne nous faisons pas illusion : clients obscurs, nous ne pouvons rien pour la gloire de nos patrons, à moins que ce n'en soit une pour vous de ne nous avoir pas dédaignés, et de nous avoir généreusement tendu la main.

Toutefois, Messieurs, votre condescendance n'aura pas été stérile, nous l'espérons. Ce que nous ne pouvons pas, notre vieille terre de Saintonge le fera. Elle sourit en vous voyant, pélerins infatigables de la science des souvenirs, venir lui demander, à elle aussi, compte des temps passés ; elle vous offre ces antiques et nombreuses pages monumentales, épelées jusqu'ici à grand'peine par ses enfants, mais dont vos yeux plus pénétrants auront bientôt apprécié toute la valeur ; et elle aura acquitté là dette de notre reconnaissance, en fournissant ainsi sa part de matériaux à un édifice qu'il vous sera glorieux d'avoir élevé.

Sur cette terre en effet vous attendent des souvenirs de tous les âges, vivants dans les monuments restés debout, vivants même dans les ruines, contrastant résultat d'idées créatrices et de causes destructives, que l'histoire écrite a

peut-être moins vivement signalées. Trois civilisations sont accusées ici par les monuments, celle des peuples primitifs, celle que le peuple romain imposa d'abord à nos pères vaincus, et qui fut ensuite adoptée par eux, enfin la civilisation née du christianisme.

Nos monuments appartenant à l'ère des Celtes, sans offrir la variété et le grandiose qui se retrouvent dans les parties de la France, où la théocratie druidique paraît avoir eu ses principales résidences, sont cependant plus nombreux que notre latitude géographique n'aurait autorisé à le penser, lorsque l'antiquité avait été moins étudiée. Ils attestent, comme ceux des autres provinces, une race d'hommes simples, dont l'esprit tout spontané n'avait pas encore été conduit par la réflexion à demander des jouissances aux délicatesses de l'imagination. Ce sont des dolmens, des menhirs, des tumulus et des tombelles, trophées de religion et de mort, seules choses qui parussent à ces peuples dignes d'attention et de souvenirs, trophées n'empruntant une signification que de la profondeur du sentiment qui les élevait, et pourtant, grâce à leur insignifiance apparente, mieux préservés de la destruction que tant d'autres monuments dans lesquels brillaient l'impression des plus suaves ou des plus hardies inspirations de l'art.

Assurément le mérite artistique a été bien faible pour protéger ce qu'avaient édifié sur notre sol les superbes dominateurs de la Gaule. La capitale des Santons, bien qu'elle n'eût pas été élevée à la dignité de métropole, paraît néanmoins avoir été pour les Romains une des villes de leur prédilection. Ils en avaient fait en quelque sorte un autre Rome. Mediolanum était le point d'intersection de plusieurs de leurs voies; ils lui avaient donné un capitole, plusieurs autres temples, un amphithéâtre presque aussi vaste que leur colysée, des bains, des aquéducs pour lesquels de profondes vallées dis-

paraissaient sous de gigantesques arceaux ; et, lorsque la mort de Germanicus eut jeté la désolation dans tout l'empire, ils y avaient érigé, sous le patronage de l'ombrageux Tibère, un arc triomphal à la mémoire de leur César tant regretté. Quelle métropole, entre les plus illustres de la Gaule, fut dotée par eux avec plus de profusion, avec plus d'amour ? Et cependant de tout cela, que pouvons-nous offrir aujourd'hui à votre admiration ou à vos études ? Pas un seul monument debout, des ruines, rien que des ruines, des fragments, des pierres éparses. Quel sujet de regrets pour nous, Messieurs, pour nous, innocents de tant de dévastations, si ces ruines, si ces pierres mêmes n'avaient un langage intelligible à votre science, s'il ne vous était possible d'apprendre d'elles ce que les monuments eux-mêmes vous auraient dit de la domination et du caractère du peuple-roi ! Au reste, les vestiges de la domination romaine ne sont pas tous concentrés dans la ville de Saintes, ou dans ses environs, il en existe dans toute la Saintonge ; nous aurons même à signaler à votre docte attention deux monuments conservés presque entiers, et dont la destination, inconnue jusqu'ici, sera sans doute déterminée par vous.

Mais si les monuments créés à grands frais par la puissance des Romains ont été chez nous si vite défigurés, et en quelque sorte annihilés, quoiqu'ils eussent été construits avec la solidité qui attestait la confiance de ce peuple dans l'impérissable durée de son empire, d'autres édifices, monuments du christianisme, élevés par une pensée moins confiante dans la vie qui passe, ont mieux réussi à triompher des efforts du temps et de ceux des hommes. Peu d'entre eux sont antérieurs au XIe. siècle ; mais les églises de ce siècle et du suivant se rencontrent à chaque pas dans notre Saintonge. Ils offriront une ample matière à vos études. L'ornementation en est le plus souvent riche et variée, plus peut-être que

dans d'autres contrées, ainsi que l'a remarqué déjà M. de Caumont dans son précieux Cours d'antiquités monumentales. Peut-être devait-il en être ainsi chez un peuple dont les ancêtres avaient vécu en rapports plus intimes avec les Romains, et qui avaient pu conserver mieux le souvenir de leurs arts.

Le nombre de nos églises du style roman secondaire est tel, comparativement aux autres provinces, que nous avons dû en rechercher la raison. Le sentiment religieux aurait-il été plus développé à cette époque dans la Saintonge, les ressources du culte plus étendues, la richesse du peuple plus grande, le bon vouloir de ses états féodaux plus ardent ? La domination anglo-normande, qui pour nous date du milieu du XIIe. siècle, et a duré plus long-temps qu'ailleurs, fournirait-elle une explication ? Car nous avons dû remarquer dans les tableaux statistiques de M. de Caumont qu'après la Saintonge, la Normandie occidentale est le pays qui compte le plus d'édifices de cette époque. Par l'effet de ces circonstances, nos édifices chrétiens auraient-ils été construits avec plus de soin, partant plus solides, de sorte qu'à l'époque de transformation qui suivit, la nécessité ou le goût de l'innovation se fût fait moins vivement sentir ? Quelle que soit la raison cherchée, le fait n'en sera pas moins digne de remarque.

Notre pays ne présentera donc à votre examen que peu d'églises de l'époque ogivale. Quelques-unes avaient pourtant été élevées avec grand luxe, ainsi que l'atteste ce que nous en voyons encore dans la tour et le portail de St.-Pierre de Saintes et dans l'admirable flèche de Marenne ; mais elles ont, à quelques parties près, disparu dans la tourmente des guerres de religion ; et, en examinant la mesquinerie des restaurateurs, on ne peut que gémir, ou sur le dépérissement du sentiment catholique, ou sur l'appauvrissement des ressources

après les convulsions de la guerre. Toutefois les chefs-d'œuvre cités tout à l'heure, et qui ont survécu, pourront, Messieurs, vous fournir matière à d'intéressantes observations.

A côté de ces monuments d'une antique foi, la Saintonge voit se dresser en petit nombre des édifices d'architecture militaire, dignes encore de fixer l'attention des archéologues. Ce sont, pour une époque certainement antérieure au XIe. siècle, les donjons de Broue, de Lisleau, de Pons, et très-probablement les restes de construction que vous aurez occasion de voir sur le haut d'un tertre retranché, appelé dans le pays terrier de Toulon, et dans lequel des antiquaires ont cru reconnaître l'emplacement d'un camp romain. D'une époque plus rapprochée, nous citerons les belles parties anciennes des châteaux de Crazannes et de la Roche-Courbon. Tous ces édifices sont à peu de distance de Saintes, et présentent, le premier surtout, un type d'architecture, que l'on ne retrouve plus guère debout aujourd'hui.

Les amis de l'antiquité qui habitent ce pays, pouvaient-ils rester indifférents au milieu de tant de richesses à explorer, de tant de souvenirs à conserver? Pouvaient-ils ne pas chercher à imiter, dans la mesure de leurs forces, tant d'exemples de dévouement au culte du passé, qui leur étaient donnés de toutes parts? Votre voix avait pénétré jusqu'ici, M. le Directeur, les efforts et les succès de la Société française nous étaient connus. La pensée nous vint donc de nous réunir, et d'essayer quelques tentatives en faveur de tant de choses précieuses, sans cesse menacées par le temps et par l'incurie des hommes. Il s'en fallait d'ailleurs beaucoup que les traditions, en matière de goût et de sentiment de conservation, eussent disparu en Saintonge; toutefois les hommes qui y restaient fidèles agissaient dans l'isolement. Nous conçûmes l'espérance de donner par l'union plus d'efficacité à leur zèle: notre Société s'organisa.

Chacun de nous depuis lors a concouru à l'œuvre, plusieurs par des recherches approfondies, tous par un vif dévouement. Et ici qu'il soit permis à celui qui ne peut s'expliquer l'honneur qu'il a de vous parler aujourd'hui, comme vice-président de la Société, de rendre, au nom de tous, un public et solennel hommage aux travaux aussi consciencieux qu'intéressants d'hommes qui vous sont déjà tous connus et qui sont nos collègues.

M. Lesson, que vous recommande un plus imposant suffrage, celui de l'Institut, dont il est membre correspondant, M. Lesson, qui a parcouru toutes les mers, en un mot, fait le tour du monde, pour ajouter au trésor des sciences naturelles, n'a pas jugé les études archéologiques indignes d'occuper ses loisirs. Son patriotisme lui a inspiré l'idée d'appliquer son pénétrant esprit d'observation à tout ce que nous possédons de monuments. Il a parcouru jusqu'aux moindres de nos bourgades. Peut-être vous dirait-il avoir constaté à cette occasion, que tous les barbares ne sont pas dans la Nouvelle-Hollande, ou dans quelqu'autre île de la Mélanésie; mais, si la Société française désire obtenir des renseignements précis sur l'art ancien dans la Saintonge, elle peut les lui demander. Il tient à la disposition des amis de la science des collections d'un autre genre que celles qui lui ont fait affronter tant de périlleux hasards : il leur ouvrira ses albums riches de plusieurs centaines (le nombre exact m'échappe) de dessins, de plans et de descriptions de toutes sortes, recueillis par lui-même, ou reproduits par le crayon d'un artiste à sa solde.

Aux travaux de M. Lesson, nous joindrons, comme ayant ouvert de précieuses sources de documents, les investigations aussi étendues que variées de M. l'abbé La Curie, sur la délimitation et la topographie ancienne du pays, la statistique de ses monuments de tous les âges, le tracé de

toutes les voies et embranchements de voies romaines. Un besoin de synthèse, qui lui est habituel, a porté M. l'abbé La Curie à résumer dans une carte que vous apprécierez aussi favorablement que nous, le résultat de ces investigations, qu'il a d'ailleurs développées avec une science remarquable dans de nombreux mémoires.

M. Dangibault, un de nos savants magistrats, a dirigé ses recherches vers d'autres matières. Les archives de la ville de Saintes ont été patiemment explorées par lui, et il y a fait de précieuses découvertes, qui nous ont initiés à la connaissance des mœurs municipales et privées des temps déjà éloignés de nous. En outre, une question piquait depuis long-temps notre curiosité. Le célèbre Bernard de Palissy avait habité Saintes; il raconte lui-même dans ses mémoires, que c'est à Saintes qu'il fit la découverte de l'admirable émail dont il recouvrait ses figurines. Il s'agissait donc de retrouver l'emplacement de la maison dans laquelle il avait passé de si laborieux jours, de si soucieuses nuits. A force de recherches, M. Dangibault est arrivé à résoudre le problème, de la manière la plus précise et en même temps la plus sûre pour quiconque connaît son talent de ne rien omettre dans l'examen d'une question.

D'autres études ont été faites par d'autres membres : c'est vous dire que l'existence de la Société n'a pas été sans réalité.

Mais en s'organisant, la Société archéologique n'avait pas seulement pour but de se livrer à des études de pure théorie, elle se proposait en outre d'agir pour conserver. Sa sollicitude, sous ce dernier point de vue, n'a manqué à aucun événement. Chaque fois que l'avenir d'un monument précieux a été mis en péril, sa voix s'est élevée pour le défendre. Malheureusement aucun résultat heureux n'est venu jusqu'ici récompenser son zèle; et, il faut le dire, l'indifférence avec laquelle l'expression de ses vœux a été accueillie l'a plus d'une

fois découragée. Votre présence au milieu de nous, espéronsle, en témoignant de l'intérêt que vous inspirent ses travaux, donnera peut-être plus tard plus d'autorité à ses réclamations et leur vaudra un meilleur accueil.

Toutefois, et c'est un devoir de justice pour nous de le dire avant de terminer, s'il n'eût dépendu que de nos concitoyens et de notre administration municipale que nos vœux fussent exaucés, le succès aurait toujours répondu à notre appel, car leur sympathie est acquise à nos travaux. Vous n'en pourrez douter, Messieurs, quand vous saurez qu'à la nouvelle de votre prochaine arrivée dans nos murs, sur un seul signe du magistrat, homme de talent et de goût, qui administre la cité, tout ce que nos concitoyens possèdent de tableaux remarquables et d'autres objets d'art a été envoyé avec empressement pour l'ornement des salons de l'Hôtel-de-Ville, qu'il se proposait d'ouvrir à vos amicales réunions du soir. Que ce magistrat veuille bien recevoir ici le tribut de notre reconnaissance! C'était pour nous une dette sacrée à acquitter. En effet, par le bienfait d'une si gracieuse hospitalité, nous passerons plus de temps auprès de nos maîtres; de plus fréquents épanchements les associeront à nos pensées. Pourquoi la Société française ne se laisserait-elle pas séduire à l'accueil de notre premier magistrat? Pourquoi, devenus nos amis, ne prendriez-vous pas désormais nos intérêts en main, quand il faudra frapper avec plus d'autorité aux portes du pouvoir qui peut seul les protéger? Oui, Messieurs de la Société française, nous comptons sur votre appui : vous nous l'accorderez, non pas à cause de nous, mais en faveur de la science que vous avez véritablement créée, et dont vous ne voudrez pas laisser périr ici l'heureuse influence.

Seconde séance du 15 *juin* 1844.

Présidence de M. JOUANNET.

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Barthélemy, secrétaire, lit une lettre de M. Fabry-Rossius, de Liège, contenant des documents sur l'église abbatiale de St.-Mathias à Trèves, tirés de l'ouvrage de Bucelinus, intitulé *Germania sacra et profana.* M. Fabry-Rossius annonce en outre que M. Delsaux, jeune élève de l'académie de peinture de Liège, a entrepris la gravure de l'église de St.-Jacques de cette ville, et qu'il entreprendra peut-être plus tard celle des églises gothiques de la même ville.

M. Hippolyte d'Aussy, de St.-Jean d'Angely, écrit pour réclamer contre la démolition de l'arc de triomphe.

M. de Caumont commence l'enquête archéologique, et indique les questions à traiter sur les monuments celtiques.

M. Lesson a la parole. Après avoir résumé les souvenirs de Saintes, rappelé la civilisation de cette cité de l'époque celtique, et indiqué les divers monuments qui restent de cette époque, tels que tombelles et tumulus, dont plusieurs même n'ont pas été fouillés; après avoir signalé les peulvans et les pierres druidiques qui existaient ou existent encore sur le territoire de la Saintonge, M. Lesson signale particulièrement les trois dolmens de Beaugé qui forment une sorte de triangle et communiquent par des galeries souterraines. Il est encore un fait curieux observé par M. Lesson relativement aux tombelles, c'est la présence à l'intérieur de niches conduisant à un centre commun où reposent des squelettes.

Le congrès, après avoir écouté avec attention et un vif

intérêt les observations de M. Lesson, qui résument toutes les études faites à cet égard jusqu'à ce jour, lui adresse des remercîments par l'organe de son président.

M. Calvet fait connaître les remarques qui lui ont été suggérées par une étude consciencieuse sur les haches de pierre découvertes dans le département du Lot, du Cantal et de l'Aveyron : il lui a semblé tout d'abord qu'il existait une différence notable entre celles qui avaient été trouvées sous les dolmens et celles qui provenaient de fouilles pratiquées dans les tombelles ; il considère que l'on doit signaler avec attention les lieux où on en trouve pour se fixer sur leur fabrique.

M. de Chasteigner fait observer que l'on peut considérer différentes fabriques parfaitement distinctes, desquelles on pourrait établir que le plus ou moins de largeur dans le méplat de ces haches peut aider à voir celles qui proviennent du Poitou, par exemple, et celles qui proviennent de Périgord ou d'Auvergne.

M. Lesson pense que la variété de forme qui existe entre ces instruments, peut faire supposer, que servant à des usages divers, leur forme était combinée pour remplir le but proposé : il en résultait aussi, selon lui, une variété dans le système de manche que l'on y adaptait.

M. l'abbé Rochet rappelle que la circoncision des Juifs s'opérait avec un couteau de pierre.

M. de Chasteigner présente le croquis d'un objet en silex jaune, trouvé récemment à Poitiers, et qu'il croit être un fer de lance.

M. Des Moulins dit que, dans le Midi, ces instruments sont nommés pierres du tonnerre, et que les paysans en ayant trouvé sous des arbres foudroyés avaient été confirmés dans cette erreur. Quant à la présence des haches sous les arbres, M. Des Moulins l'explique en supposant qu'en cet

endroit même un monument celtique a pu exister, et qu'après sa destruction, le lieu où il avait existé ayant été encore respecté, des arbres avaient pu y croître librement.

MM. de Chasteigner, Jouannet, Lesson, Calvet, présentent diverses observations. M. de Chasteigner annonce qu'un travail sur ces importantes questions occupe en ce moment MM. de Gourgues et Des Moulins, dont les noms seuls suffisent pour assurer du talent avec lequel ce sujet sera traité.

M. Fillon annonce la découverte d'une grotte située dans les environs de Charroux, dans laquelle on a trouvé un dépôt d'armes en silex. Un grand nombre de ces objets étaient contenus dans des blocs de travertin avec du charbon et des ossements humains.

M. le secrétaire-général donne lecture d'un rapport de M. Rainguet sur une grotte située à S^t.-Fort : ce travail sera annexé aux documents publiés par le Congrès.

On passe aux antiquités romaines.

M. Jouannet annonce la découverte, faite aux environs de Bordeaux, de 364 médailles romaines appartenant toutes à la famille des Contantins : ces médailles, renfermées dans un vase de terre, présentaient quelques types qui ont paru inédits à M. Jouannet, et 32 revers différents en tout. Deux exemplaires présentaient une croix sur un globe, et cette particularité paraît d'autant plus valoir la peine d'être signalée que jusqu'alors les médailles de Jovien paraissaient être les premières sur lesquelles avait paru ce signe chrétien. M. Jouannet profite de cette occasion pour rappeler que les antiquités du moyen-âge ne doivent pas faire oublier celles du bas-empire dans lesquelles il reste encore de belles découvertes à faire.

M. de Caumont demande si les itinéraires romains ont été fixés d'une manière positive. M. La Curie met sous les

yeux de la Société une carte de la Saintonge, exécutée sous sa direction, et indiquant le réseau de voies romaines retrouvées jusqu'à ce jour : à l'appui de ce précieux document, M. La Curie prend la parole, et communique un mémoire dont la lecture sera continuée dans la prochaine séance.

M. Lesson adhère aux conclusions émises dans cette séance par M. le secrétaire-général : toutefois, il expose qu'à son avis *Novioregum* pourrait bien être situé à la pointe de Lussac. Il cite ensuite une antique légende, laquelle mentionne une voie romaine omise par M. La Curie et aboutissant à Angoulins.

La séance est levée à 5 heures du soir.

L'un des Secrétaires,

Anatole BARTHÉLEMY.

Première séance du 16 juin 1844.

Présidence de M. LIMAL, maire de Saintes.

La séance est ouverte à 7 heures et 1/2 du matin, sous la présidence de M. le maire de la ville de Saintes; MM. de Caumont, Jouannet, Lesson, Calvet, Des Moulins siégent au bureau; un grand nombre de membres se pressent dans la salle. M. A. de Chasteigner remplit les fonctions de secrétaire.

M. La Curie continue la lecture de son travail sur les voies romaines de la Saintonge; il est écouté avec la plus grande attention.

M. Lesson prend la parole pour donner quelques explications sur le même sujet; il partage une grande partie des opinions de M. de La Curie; mais il ne croit pas, comme lui,

que le terrier de Toulon n'ait été fortifié qu'au moyen-âge ; il pense que c'était un camp romain ayant la forme d'une ellipse et non d'un carré, comme l'ont dit Bourignon et autres antiquaires.

M. Rondier, de Melle, donne lecture d'un mémoire sur les voies allant de la Saintonge dans le Poitou. Ce travail sera imprimé dans l'un des volumes de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui a réclamé cette faveur.

M. le Président fait observer à M. La Curie qu'il doit avoir des motifs pour regarder le terrier de Toulon comme fortifié au moyen-âge.

M. La Curie dit que la maçonnerie formée par des pierres de taille, placées sans ordre, n'indique rien de romain.

M. Moreau dit que MM. Millin et Mérimée n'y ont, en effet, rien vu de romain, mais qu'à cette époque la tour du milieu était encore en partie sous terre.

M. Lesson fait remarquer que son peu d'étendue, le prétoire qui est au centre, tout indique un camp romain qui ne date peut-être que du IVe. siècle; mais il le croit réparé postérieurement peut-être au moyen-âge.

M. de Caumont propose une visite à l'exposition des objets d'arts, et nomme M. Fillon rapporteur de cette visite.

Sur la demande de M. Lesson, les membres du Congrès votent des remercîments à M. le maire, pour les soins qu'il a mis à rendre cette exposition aussi digne que possible de l'intérêt des amateurs.

L'ordre du jour amène la discussion sur la question n°. 1 du programme. — Les dolmens, tombelles et autres monuments de l'ère celtique en Saintonge, semblent se rallier avec symétrie ; ils sont, pour la plupart, sur les anciennes voies. Que peut-on inférer de cette disposition ? a-t-on remarqué une disposition semblable ?

M. de Chasteigner demande la parole pour dire, que dans l'arrondissement du Blanc (Indre), M. de Boismorand a observé des faits parfaitement en rapport avec la question du programme, et qu'une tradition populaire regarde encore quelques-uns de ces points comme des centres de réunions pour les habitants dans des moments d'invasion.

M. Rondier dit qu'il a remarqué de longues lignes de dolmens, dans un ordre parfait, et tous sur la ligne droite de la Sèvre, toujours sur le bord des voies gauloises.

M. Baugier, de Niort, fait observer que tous les monuments celtiques de la Motte présentent aussi une certaine correspondance de positions, et que tous sont sur des éminences.

M. Calvet donne de précieux renseignements sur la position de ces monuments dans les départements du Lot, de l'Aveyron et du Cantal: les dolmens y sont posés, sans qu'on puisse y reconnaître aucun ordre, ils sont en général sur des hauteurs; les tombelles ou tumulus, au contraire, y sont à mi-côte et à la naissance des vallées (combes en patois du pays.)

M. Moreau croit qu'en Saintonge les dolmens suivent certaines divisions géologiques; il reconnaît aussi qu'ils forment dans ce pays des lignes caractérisées, dont plusieurs se coupent à angle droit.

M. Fillon demande la parole, et donne les renseignements suivants sur la disposition des dolmens en Vendée:

A Avrillé et Aubernard (Vendée), dit-il, les monuments gaulois, qui couvrent une grande étendue de terrain, semblent tous avoir pour centre commun le beau dolmen de la Fribouchère, dans un rayon de quelques mille mètres, plusieurs autres dolmens sont debout, et l'on peut dès-lors deviner ceux qui ont été détruits. Des lignes de menhirs bien distincts, lorsque l'on étudie une carte des lieux, sont répandues tout à l'entour, et semblent former l'avant-garde du monu-

ment principal.—Quant aux tumulus que l'on peut encore reconnaître, ils sont placés sans ordre.

M. Fillon signale encore la découverte de cavernes gauloises taillées dans le schiste aux Moutiers-les-Mauxfaits.—Ces excavations ont dû, selon lui, servir d'habitation, puisque l'on y rencontre des débris de poterie et des armes en silex.

M. de Chasteigner dit que ces renseignements sont tout-à-fait en rapport avec ce qu'il a pu observer: les voies romaines qui sont près des lignes de dolmens, ont remplacé les voies gauloises, qui, comme nos routes, devaient être aux frontières des territoires. Les dolmens s'y trouvaient aussi dans le même but de démarcation, de même qu'ils pouvaient avoir en même temps un but religieux, et servir de points de ralliement. Cependant il ne fait pas entrer dans cette catégorie les groupes nombreux de dolmens qui, comme à Taurus (Vienne), ont servi de lieu de sépulture.

Sur la demande de M. Forestier, M. de Caumont donne quelques renseignements sur les monuments de la Bretagne; les dolmens de Lock-Maria-Ker étaient souvent couverts de terre, ils sont maintenant dégagés pour la plupart. Celui de Gavarnis présente à l'intérieur des ornements et des sculptures bizarres.

M. Rozan fait passer une note par laquelle il indique, dans le département du Lot, un dolmen très-remarquable.

MM. Vallein et Surault lisent différentes notes.

MM. l'abbé Rochet, Lesson, Duret, prennent aussi la parole.

La séance est levée à 10 heures, et renvoyée à 2 heures pour la visite des monuments.

Le Secrétaire,

Alexis DE CHASTEIGNER.

Seconde séance du 16 juin 1844.

Présidence de M. Limal.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Limal, maire de Saintes. MM. de Caumont, Jouannet, Moreau, Lesson, Moufflet, Calvet, La Curie, Gaugain et Beaugier prennent place au bureau. —M. Fillon et M. de Chasteigner remplissent les fonctions de secrétaires. — M. de Caumont annonce qu'une commission est allée visiter le musée de la ville, et que M. Jouannet a bien voulu se charger de rendre compte de la visite et donner la description des inscriptions inédites.

M. le président fixe ensuite l'itinéraire que doit suivre la Société pour visiter les monuments, et décide qu'elle examinera aujourd'hui Ste.-Marie-des-Dames, l'emplacement de l'arc-de-triomphe et les anciens bains romains.

M. de Chasteigner est désigné pour remplir les fonctions de rapporteur de la visite au premier monument.

Au retour de cette promenade, M. le secrétaire présente le rapport suivant :

Messieurs,

Etranger à votre ville, si intéressante sous le rapport archéologique, il m'est plus difficile qu'à un autre de vous rappeler dignement tous les trésors de cette magnifique façade, due au ciseau de notre école d'Aquitaine, dont les œuvres magnifiques nous dédommagent de l'absence de ces églises ogivales, à la fois si belles et si répandues dans le nord de la France. Je pourrai difficilement vous rappeler que vous avez bien étudié l'œuvre si exacte, et qui demanderait pour être rendue un si grand nombre de dessins;

mais votre bienveillance ne me manquera pas, j'espère, et confiant en elle, je vais tenter de rappeler vos souvenirs.

L'église primitive de S^te^.-Marie-des-Dames fut bâtie en 1047, par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, alors maître de la Saintonge, et sous le règne d'Henri Ier., roi de France.

Cette église tenait au monastère de S^te^.-Marie, de l'ordre de S^t^. Benoît, fondé la même année par Geoffroy Martel, et par Agnès, son épouse, qui l'enrichirent de toutes sortes de donations.

Les seigneurs du Périgord, de Taillebourg, de Parthenay, de Tonnay-Charente, de Tonnay-Boutonne; les barons d'Othon et plusieurs autres se déclarèrent dans la suite protecteurs de l'abbaye.

Les papes Léon IX, Nicolas II, Urbain II, Calixte II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Benoît XII, et un grand nombre d'autres; les évêques de Saintes, les rois de France et d'Angleterre lui accordèrent de grands privilèges.

Elle eut trente abbesses des premières familles de France, pendant près de sept siècles de durée.

La dédicace de l'église abbatiale eut lieu le 2 novembre 1047 par Archambauld, archevêque de Bordeaux, accompagné d'un grand nombre d'évêques et d'abbés.

Elle eut plusieurs fois depuis à souffrir, ainsi que le monastère qui fut détruit le 28 juin 1327 par les Bâtards à la solde de l'Angleterre; le 9 novembre 1648, il fut de nouveau dévasté par un incendie auquel l'église échappa en grande partie.

Louis XIV en fit réparer les voûtes, à la prière de la reine mère; c'est à la même époque que l'on doit attribuer la construction du fronton triangulaire qui couronne la

façade, et au centre duquel est un cartouche portant peut-être les armes de France (1).

Pour mieux étudier la magnifique façade du XIIe. siècle, je proposerai de la diviser en trois zônes, la 1re. comprenant les portails, la 2e. les fenêtres, et la 3e. le fronton. Trois portails occupent la zône inférieure : celui du milieu a seul été ouvert, il est formé par 10 colonnes dont les chapiteaux supportent 8 voussoirs en retrait et à plein cintre, reliés entre eux par des rinceaux, des entrelacs, des feuillages et de petits animaux.

Le 1er. voussoir, en commençant par celui d'en bas, nous montre six anges en adoration devant la main de Dieu au milieu d'un nimbe, tandis que le corps entier est caché dans le ciel, type signalé comme rare par M. Didron dans son Iconographie de Dieu.

Le 2e. nous donne des feuillages et des entrelacs.

Au centre du 3e. est un Agnus Dei nimbé, accompagné des 4 symboles des évangélistes espacés au milieu de feuillages.

4e. Feuillages et animaux symboliques.

5e. Toute cette archivolte est ornée de statuettes en demi-reliefs, représentant le massacre des innocents. Chaque groupe est formé d'un soldat, d'une femme et d'un enfant, ayant pour la plupart des poses variées.

Le 6e. est un rinceau formé par un cep de vigne.

On reconnaît sur le 7e. les vieillards de l'Apocalypse, vêtus de longues robes, tenant d'une main un instrument de musique se rapprochant du violon ou de la guitare, et de l'autre, du moins pour la plupart, un vase à parfums.

Enfin sur le dernier, se pressent des griffons monstrueux.

Passant à l'examen des colonnes et des chapiteaux qui supportent ces archivoltes, vous avez remarqué les deux colonnes

(1) Voir le cartulaire de S^{te}.-Marie-des-Dames et les archives de a ville.

du fond de la baie, qui sont couvertes de petites bandes et d'ornements interzigzagués; le chapiteau de cette colonne de droite présente la tentation du premier homme; au centre, le serpent sur un arbre; à gauche, Eve; et derrière elle, Dieu, la tête ornée d'un nimbe cruciforme: car, ainsi que l'observe M. Didron, ce n'est pas toujours le signe du Christ; Adam est à droite de l'arbre qui ressemble fort à un palmier, et derrière lui Satan le poussant à accepter la pomme.

Le portail de gauche est formé de 4 colonnes en retrait, soutenant une seule archivolte surmontée d'un rinceau; ce voussoir paraît représenter l'Assomption de la Vierge. Le Christ nimbé est suivi de deux personnages vêtus de longues robes et tenant des livres à la main; en face de lui la Vierge est accompagnée de la même manière. Sur le chapiteau qui relie ce portail à celui du milieu est une scène qui est assez difficile à expliquer, mais qui pourrait être une scène de la trève de Dieu. Un personnage à pied, vêtu d'une longue robe, sépare deux cavaliers la lance en arrêt, derrière lesquels sont deux femmes éplorées. La dispositition du portail de droite est la même que celle du portail de gauche; mais l'archivolte présente un sujet plein d'intérêt et d'une conservation



parfaite: c'est la cène. Le Christ, assis à table avec les douze

apôtres nimbés, tient à la main un poisson, son emblême, comme on sait; à sa gauche, un apôtre lui présente le pain sous la forme d'une hostie avec une petite main au milieu; ce précieux sujet nous donne une idée du type qu'elles avaient à cette époque. A sa droite, un des apôtres, une main sous la table et le corps contourné, paraît vouloir se glisser au-dessous : ne serait-ce pas Judas? L'artiste semble avoir voulu le désigner, en lui donnant la plus hideuse figure. M. de Glanville a bien voulu dessiner une partie de cette archivolte. Sur un des chapiteaux de cette porte, deux hommes armés de marteaux paraissent sculpter la pierre; c'est peut-être un souvenir de l'artiste, auteur d'une œuvre si belle. Sa modestie et peut-être les réglements de son ordre l'empêchaient de se nommer, mais il a voulu se conserver avec son œuvre et se retrouver modestement dans un coin.

Je ne vous ai donné, Messieurs, que la description d'un bien petit nombre de chapiteaux; mais il me serait bien difficile de vous donner par quelques mots une idée exacte de ces animaux, accouplements hideux de diverses espèces, de ces feuillages aussi variés que la nature, de ces mille sujets, caprices bizarres ou gracieux du ciseau du sculpteur roman. Il est d'autres sujets, Messieurs, que je ne tenterai pas non plus d'expliquer, tels que ceux représentés sur deux chapiteaux voisins, et dont la simplicité des mœurs d'alors explique seule la présence sur une église; il est des choses dont les significations, si elles sont toutefois symboliques, nous ont échappé et nous échapperont sans doute longtemps encore. Partout la pierre est ciselée, et les recoins les plus ignorés sont couverts de lozanges, de fleurons, etc. Au-dessus des portails régnait une large frise ornée de personnages assez grands; ils ont été rasés au niveau du mur. On ne voit plus que leurs silhouettes, si je puis m'exprimer ainsi.

La seconde zône nous présente la même disposition que celle des portails, trois fenêtres dont les archivoltes sculptées retombent sur des colonnes longues et grêles; celle du milieu fut seule ouverte. Dans celle de gauche, à la place d'honneur, du côté de l'évangile, on reconnaît la place du cavalier. Le centre de la fenêtre opposée était occupé par le Christ, au milieu de deux personnages.

La 3e. zône de la façade est formée par le fronton triangulaire, bâti après l'événement de 1648, et qui est venu se superposer sur la façade, sans doute primitivement carrée, comme à St.-Pierre d'Angoulême, Notre-Dame de Poitiers, l'église de Civray, etc.

L'intérieur de l'église, en faisant abstraction des murs qui la divisent actuellement, pour la faire servir soit de magasins, soit d'écurie, présente la forme d'une croix latine terminée par trois absides.

Les murs de la première travée vous ont présenté des caractères particuliers, avec des arcatures soutenues par des colonnes à ornements, très-simples; il est probable que c'est la seule partie de l'édifice qu'on puisse attribuer à la première construction de 1047, et ce qui tend à confirmer cette opinion, est la présence, de chaque côté de la nef, d'énormes pilastres en retrait avec des colonnes demi-engagées aux trois faces et placées devant ce mur sans être liées à lui; ces piliers, dont les chapiteaux sont formés de crochets de feuillages, tous semblables, chose fort rare, comme vous le savez, présentent les caractères de la façade du XIIe. siècle. Vient ensuite une voûte, refaite à une époque bien postérieure, avec un beau pendentif au centre, représentant la Vierge et l'enfant Jésus.

La croisée du transept est surmontée d'une coupole.

La grande abside paraît du XIIe., avec des voutes en berceau, ornées de onze fenêtres ou arcatures, les chapiteaux,

comme tous ceux de l'intérieur, y sont simples, mais bien touchés.

Quant aux deux absides voisines, elles doivent, je crois, avoir été faites après la destruction de 1327.

A l'extérieur, le monument n'offre rien de bien remarquable; vous avez cependant reconnu, sur la partie de la nef à laquelle j'assigne la date de 1047, des contreforts à peine saillants, type de cette époque.

La coupole du transept est surmontée d'une tour romane à deux étages; le premier carré orné de trois arcatures sur chaque face; le second, rond, également avec des fenêtres; le tout surmonté d'un toit en pierres imbriquées comme le clocher de Notre-Dame de Poitiers.

Messieurs, après avoir admiré un édifice aussi remarquable et auquel pour la ville de Saintes se rattachent de précieux souvenirs, vous avez déploré le triste abandon dans lequel il se trouve; transformée d'abord en écurie et maintenant en magasin de la caserne, la nef est coupée en divers sens par des murs qui la masquent entièrement.

Espérons que les vœux exprimés par les membres de la Société française seront entendus, et qu'ils décideront M. le Ministre à faire entreprendre les travaux projetés et promis depuis si long-temps.

Après avoir examiné l'église de Ste.-Marie-des-Dames, la société s'est rendue sur les lieux qu'occupait l'arc-de-triomphe, où elle a vu les piles de maçonnerie qui le soutenaient. — Là elle n'a pu s'empêcher de déplorer la malheureuse pensée qui a présidé à la destruction du monument le plus remarquable de Saintes, et qui devait avoir d'autant plus de prix pour la ville, qu'il rappelait un grand souvenir historique. Elle émet donc le vœu que l'arc-de-triomphe soit relevé, et réparé avec le plus grand soin, afin de faire revivre un de ces

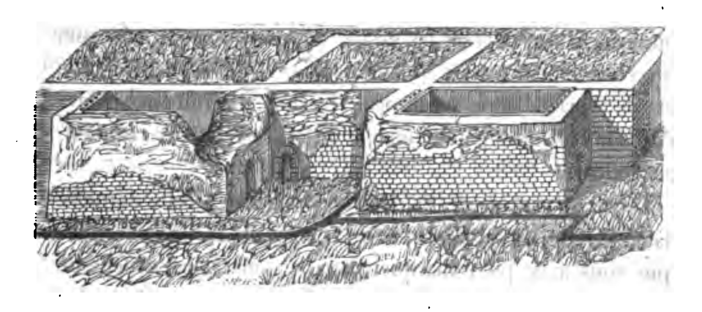
débris, qui partout ailleurs ont été conservés avec la plus religieuse vénération, lors même qu'ils gênaient la circulation publique. — En Italie, par exemple, tous sont restés à leur place, et dernièrement encore Grégoire XVI a ordonné de prendre cette sage mesure à l'égard de plusieurs antiquités.

La Société a remarqué qu'on aurait pu faire ainsi pour le monument qui nous occupe, en portant le quai plus en avant dans la rivière.

Maintenant c'est à l'administration à veiller aux travaux qui seront entrepris; les soins apportés à d'autres restaurations sont un garant du zèle qu'elle mettra à faire revivre en quelque sorte les nobles restes qui seront la gloire de Saintes.

La Société est ensuite allée visiter les bains antiques. Elle n'a pu remarquer que quelques larges niches, où étaient placées des baignoires et des débris de fourneaux en briques. —Quelques fûts de colonnes doriques se voient à côté.

M. de Caumont a expliqué dans quel état il trouva les bains lors de son passage à Saintes, il y a 15 ans, et présenté le dessin fort exact qu'il fit alors des baignoires et des murs existants, dessin qui a été publié dans le tome II de son *Cours d'antiquités monumentales*. Ces détails ont intéressé



BAIGNOIRES DE SAINTES TELLES QU'ELLES ÉTAIENT EN 1830

vivement l'assemblée, qui sait que plus tard M. de Caumont fit des démarches pour déterminer le conseil municipal à acheter ces intéressants débris. Malheureusement elles n'amenèrent pas le résultat désiré.

Le Secrétaire,

DE CHASTEIGNER.

VISITE A L'ÉGLISE DE S[t].-EUTROPE ET AUX ARÈNES, LE 17 JUIN.

Présidence de M. RONDIER, de Melle.

La Société s'est réunie, à six heures du matin, le 17 juin, pour visiter l'église St.-Eutrope et les arènes.

M. Barthélemy, secrétaire, a fait au retour le rapport suivant :

MESSIEURS,

Vous savez que l'évêque Pallade, au VII[e]. siècle, dédia au pieux martyr Santon dont il venait de retrouver les reliques, l'église qu'il projetait de mettre d'abord sous le vocable de St. Etienne. L'exiguité et l'obscurité de la crypte où avaient été déposés les restes de saint Eutrope nécessita un changement, alors qu'à l'instigation de l'évêque Boson et de l'archidiacre Geoffroy, le duc d'Aquitaine enleva l'église aux laïques pour y établir un ordre religieux régulier, en 1096.

La partie romane de St.-Eutrope remonte à cette dernière date. Vers le XIV[e]. siècle environ, on y fit des modifications que vous avez pu remarquer dans le mur latéral gauche de la crypte; au XV[e]. siècle, on construisit la flèche que la foudre a abîmée récemment; au XVII[e]., on allongea le chœur; et

enfin, en 1830, on éleva ce portail dont vous avez pu remarquer l'architecture bizarre et inqualifiable.

L'église autrefois se prolongeait jusqu'à l'extrémité de la place qui la précède : cette dernière partie, destinée aux cathécumènes, était plus basse que la première, et correspondait avec elle par plusieurs marches ; elle contenait un vaste amphithéâtre d'où l'on descendait dans la crypte.

Vous avez pu, Messieurs, voir ce qui restait de l'abside romane : elle était ornée de deux ordres de fenêtres en plein cintre, séparés chacun par une zône; les baies supérieures sont surmontées d'un oculus et d'une arcature supportée par deux colonnettes. Vous avez vu les ornements qui sont sculptés ordinairement sur des monuments du XIe. siècle, tels que damiers et cables : deux particularités sont toutefois remarquables, ce sont les cordons de marguerites et de losanges dont les exemples sont assez rares.

Vous avez ensuite pénétré dans la crypte par une ouverture pratiquée au nord du transept; cette partie souterraine de l'édifice, longue de 42 mètres et large de 3,85, s'étend sous toute l'église actuelle, dont elle reproduit la forme.

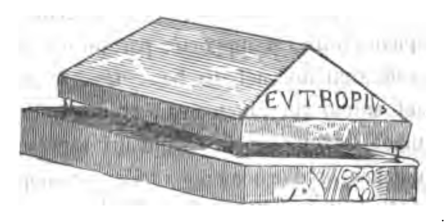
La voûte plein cintre est supportée par un double rang de piliers carrés figurant une nef aux bas-côtés, se prolongeant circulairement autour du sanctuaire, et dissimulés par des colonnes courtes, surmontés de chapiteaux représentant une foule de feuillages et d'ornements variés, et supportant un énorme tore. Vous avez remarqué que la base des piliers de droite est commune à chacun des groupes, et que le contraire existe à gauche. Leurs piliers, à droite et à gauche, ont été modifiés au XVe. siècle ; ils sont quadrangulaires et dépourvus de chapiteaux. Celui de droite porte l'inscription suivante :

Loys tres puissant roy regnant
De pa' ie suis tout refait,
L'eglise de ceans tenant

Jean Grani que XVII
L'on disait l'an M. CCCC.
Et LX a compli et fait
Au mois d'avril fuz en cest sans
Que monoie ici perfait.

Celui de gauche a une corniche sur laquelle est gravée l'inscription suivante : *Tres excelent prince Loys dauphin de Viennois qu'a ofert VI escus de coy a esté fait cestuy piler estant prieur de la Baulme ..... celier du Roy. nre s..... LXV. Oddo de la Baulme prieur de ceans.*

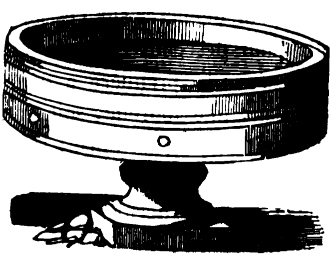
Au milieu de la crypte, au-dessus de l'excavation où on l'a trouvé, vous vous êtes arrêtés devant le sarcophage de St.-Eutrope, et le congrès s'est accordé pour émettre le vœu tendant à faire élever devant ce précieux monument un autel composé d'une table soutenue par quatre colonnettes qui ne masquent en rien la vue du sarcophage qui, vous avez pu vous en assurer, se compose d'un coffre quadrangulaire couvert d'une pierre prismatique et quadrangulaire; sur l'une des faces supérieures de laquelle on lit le mot EVTROPIVS.



Vous ne vous êtes pas accordés sur la date de cette inscription : plusieurs de vous la croient antérieure à 1096, d'autres la considèrent comme contemporaine de cette époque : les partisans de la première opinion, je dois le dire, sont favorisés par un passage de la chronique de St.-Cybard qui décrit le tombeau de St.-Eutrope tel que vous l'avez vu, en indiquant même ceux de ses angles qui sont ébréchés.

Toutes les voûtes de la crypte ont été refaites postérieurement à la reconstruction de 1096, vous avez pu voir les reprises qui en sont résultées ; l'époque de ce changement est difficile à fixer : quelques-uns des membres du congrès l'ont fixé à la fin du XIIe. siècle, d'autres ayant remarqué un tore en ogive dans le bas-côté du nord ont proposé une date plus récente encore.

Vous avez remarqué une large cuve baptismale romane, incrustée probablement de têtes de lions, dont M. Beaugier vous a présenté un dessin fort exact, ainsi que quelques traces indiquant que toute la crypte avait été peinte en brun avec des traits rouges simulant l'appareil.



Avant de quitter la crypte, vous avez vu les deux petites absides voûtées en cul-de-four, situées à l'extrémité est des nefs latérales, et faisant saillie extérieurement au nord et au sud, ainsi que les chapelles placées dans chacun des transepts.

Telle qu'elle est maintenant, Messieurs, cette crypte vous a paru aussi bien conservée que si elle n'avait pas eu à souffrir des siècles : les chapiteaux des colonnes ne sont nullement brisés, les sculptures ont presque toutes autant de netteté et de fraîcheur que si elles sortaient des mains de l'ouvrier. C'est qu'aussi, Messieurs, il n'y a pas long-temps que le sculpteur était là. Vous savez tous que M. l'abbé La Curie, notre confrère, a trouvé ce monument presque comblé par les terres, abîmé, brisé, et qu'hier il vous l'a rendu aussi beau que s'il voulait rivaliser avec l'architecte de 1096, Benoît dont nous savons le nom, grâce à M. de Chasteigner

qui l'a trouvé dans le manuscrit de St.-Gybard : et ce que vous n'oublierez pas, Messieurs, c'est que notre collègue a fait tout cela seul, à peu de frais, uniquement avec le secours d'ouvriers qu'il a lui-même dirigés, et qui ont sculpté le roman, guidés seulement par leur adresse et leur goût naturel.

Avant d'entrer dans l'église supérieure, vous vous êtes arrêtés à l'entrée, non pas certainement pour voir le portail, mais pour délibérer sur l'escalier qu'il était convenable d'établir pour descendre dans la crypte. Deux opinions ont été proposées : la première a pour but de pratiquer ce passage soit dans une tourelle, soit dans un amphithéâtre que l'on édifierait devant l'édifice : la seconde, de construire deux escaliers dans les chapelles de droite et de gauche des transepts ; mais ce dernier projet plus convenable peut-être au premier abord, ne devrait être mis à exécution qu'autant que cette disposition n'aurait pas pour résultat d'ébranler dans le transept nord la solidité de la flèche. On s'est accordé *à préférer l'établissement d'un escalier en avant du portail et descendant directement dans la crypte sans communication avec l'église.*

La nef de l'église supérieure est la seule partie où l'on voie encore paraître l'architecture romane ; les voûtes des bas-côtés ne formant qu'un quart de cercle viennent s'appuyer en arc boutant sur la nef principale, ogive romane à côtés parallèles ; sur les chapiteaux des colonnes vous avez remarqué, Messieurs, des sculptures magnifiques dont quelques-unes vous ont retracé le pèsement des âmes, Daniel dans la fosse aux lions, et d'autres groupes qu'une visite aussi courte que la nôtre n'a pu nous permettre d'interpréter.

Messieurs, avant de terminer, il me reste à parler du moderne : vous avez observé que l'influence de M. La Curie n'avait pas pénétré dans l'église comme dans la crypte. En

haut, vous avez déploré le badigeon qui empâtait les admirables chapiteaux placés en entrant à droite et à gauche ; vous avez vu la chapelle de St.-Eutrope peinte en azur et en or, les colonnes perdues sous le plâtre, et des sculptures simulées en couleurs éclatantes. Permettez-moi de vous rappeler la chaire construite en pierre et peinte en bois, la tribune, au-dessus de la porte, soutenue par des colonnes de bois peintes en marbre. Permettez-moi encore de parler de la chapelle de la Vierge, si bizarrement décorée, et les boiseries du chœur, sur lesquelles on a voulu, je crois, imiter l'acajou. Les membres du congrès ont déploré tous ces actes de mauvais goût, et nous nous sommes dirigés vers les arènes, en offrant nos félicitations aux restaurateurs de la crypte et en maudissant franchement les badigeonneurs et enlumineurs de l'église haute.

Le Secrétaire,
Anatole BARTHÉLEMY.

1re. *séance du 17 juin 1844.*

Présidence de M. LESSON, membre de l'Institut.

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Lesson. MM. de Caumont, Jouannet, Lymal, Moreau, Moufflet, Baugier, Gaugain et Calvet occupent le bureau.

M. Fillon remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Chasteigner demande la parole pour donner lecture de son mémoire sur la découverte de monnaies du moyen-âge, dans la crypte de St.-Eutrope. — Ce travail étant publié dans la Revue numismatique, l'extrait suivant sera seulement inséré dans le Bulletin.

NOTE DE M. DE CHASTEIGNER.

La magnifique crypte romane de l'église de St.-Eutrope était, depuis long-temps, dans un état de dégradation que continuait à augmenter l'abandon dans lequel elle se trouvait.

Des sommes furent allouées à diverses fois, et M. l'abbé La Curie, de Saintes, fut chargé de surveiller les réparations; il dut d'abord faire dégager les bases des colonnes et pour cela retrouver l'ancien sol de la crypte, après avoir enlevé un mètre de terres; à la place du maître-autel, qui existait encore à l'époque de la révolution, le rocher se trouva excavé, et à un décimètre plus bas se montra un blocage de moellons. Sous une première couche on avait formé un petit gîte en mortier dans lequel était la plupart des monnaies composant la trouvaille. On enleva successivement cinq autres couches formant une sorte de voûte plate. Au-dessous était un tombeau en pierre de 1^{m}. 21^{c}. sur 8^{m}. 85^{c}., sur lequel était gravé ce seul mot EVTROPIVS; le couvercle était lié à l'auge par des tenons de fer, scellés en plomb: on ne pouvait reconnaître le dessin du scel. — L'auge, pleine de charbon, ne contenait que des mailles de METALO, considérées par M. Lecointre comme monnaies des comtes de Poitou, avant 1189. — Noyée dans le charbon, se trouvait une capse en plomb soudée à un couvercle de même métal: elle contenait un peu de terre et des ossements. — Sur le couvercle était un second plus grand, paraissant avoir appartenu à une capse plus grande aussi et détruite. — Entre les deux, il y avait encore des oboles de *metalo* et du charbon. Les monnaies trouvées dans ces divers endroits étaient royales, baronales et étrangères.

Le nom d'Eutropius sur le couvercle de ce tombeau

trouvé dans l'église de St.-Eutrope, le rapport des chroniqueurs et diverses circonstances peuvent faire penser que le tombeau était celui du saint patron de la ville. Ce procès est pendant devant l'autorité ecclésiastique.

Nos monnaies peuvent, jusqu'à un certain point, servir de témoignage en cette affaire; aussi, sans nullement préjuger la question, j'émettrai quelques observations basées sur la concordance de nos médailles avec les récits des contemporains.

Pallade, évêque de Saintes, faisant, au VIIe. siècle, bâtir une église à St.-Etienne, trouva les reliques de saint Eutrope, martyrisé par les bouchers de la ville, déchaînés contre lui d'après les ordres du gouverneur, lui dédia l'église et plaça son corps dans la crypte. Au XIe. siècle, l'église étant entre les mains des laïques, l'évêque Boson et l'archidiacre Geoffroy conseillèrent à Gui Geoffroy, duc d'Aquitaine, d'y établir un ordre religieux régulier; il y consentit en octobre 1079, et au mois de janvier 1081, Gui Geoffroy donna à Dieu et au monastère de Cluny, en la personne de l'abbé Hugues, l'église de St.-Eutrope, qu'avec le consentement des légats du Saint-Siége, il avait achetée des mains des laïques; mais l'ancienne crypte était obscure, incomplète et trop petite (crypta enim spatio erat angusta, opere incomposita, obscuritate penè tenebrosa).

Les clunistes choisirent un emplacement voisin, plus commode, pour y élever une nouvelle église. En 1096, le nouvel édifice, construit par un architecte nommé Benoit (1), était terminé : les clunistes alors retirèrent les restes du saint

(1) Le manuscrit de St.-Cybard le désigne ainsi, lorsque les clunistes allérent dans l'ancienne crypte retirer les reliques de saint Léonce : « Erat senior quidam *novi operis conditor* et peritus, Benedictus nomine, artifex qui loci conscius, etc..... »

placés dans un tombeau parfaitement semblable à celui qui a été découvert (Mss. de St.-Cybard) ; ils l'exposèrent quelques jours à la vénération des fidèles, puis, en grande pompe, le placèrent dans le rocher vif sous l'autel de la crypte. La même année, Urbain II passa à Saintes au temps de Pâques, et consacra l'autel de l'église supérieure : l'évêque Ranulphe consacra celui de la crypte.

Le pape Urbain II repassa à Saintes 10 ans après. Une charte qui m'a été communiquée par M. Fillon, porte, à cette occasion, une singulière mention : « *Quando Urbanus Papa fuit Santonas, et signum crucis apparuit in cœlo, anno ab incarnatione Domini M C VI.* »

Ce monument resta apparent jusqu'au XVIe. siècle, et les reliques furent honorées des fidèles jusque vers 1562, époque où François Novet, prieur du monastère de St.-Eutrope, fuyant les protestants, fut obligé de se sauver à Bordeaux, emportant le chef du saint, qui avait sans doute été retiré du tombeau, lors de l'ouverture de 1096. Novet mourut à Bordeaux, et le chef de saint Eutrope fut rendu à Saintes en 1602, par l'archevêque cardinal de Sourdis, à l'évêque Pierre de La Courbe.

Il est maintenant facile de voir combien la suite de nos monnaies est en rapport avec ces récits ; pas une n'est antérieure au XIe. siècle, époque où le tombeau fut déposé dans la crypte nouvelle, et nous suivons, soit par les baronales, soit par les royales, règne par règne, je dirai presque année par année, jusqu'à François Ier., époque où les guerres religieuses obligèrent de préserver les reliques des mains des protestants.

L'existence des mailles de *Metalo* est une nouvelle preuve en faveur de l'excellent système de notre collègue, M. Lecointre, en nous prouvant que c'était la monnaie courante dans nos provinces en 1096, lors du scellé du tombeau.

Toutes les autres pièces de la plus minime valeur, comme numéraire, étaient placées dans cette espèce de tronc comme un souvenir de la piété et de la charité du peuple ; la mémoire des largesses des seigneurs et des rois était assez bien conservée par leurs chartes. Je pourrais citer parmi les rois, Philippe-le-Hardi, Charles VII, François Ier. ; parmi les barons, Alphonse de Poitiers, Edouard III, etc., qui témoignaient de leur dévotion au patron de la Saintonge par des fondations de cierges et par de riches donations.

J'ai voulu, comme il arrive trop souvent, chercher une raison pour expliquer le grand nombre de monnaies bretonnes qui, à elles seules, composent le tiers des baronales, et après avoir long-temps cherché, je suis revenu aux idées les plus naturelles, à penser qu'elles avaient été déposées là par quelques matelots bretons ou quelques maçons limousins, sans doute aussi nombreux alors qu'aujourd'hui, et honorant, du moins ces derniers, en la personne de saint Eutrope, le compagnon et l'envoyé de leur apôtre saint Martial.

J'ai insisté peut-être un peu longuement sur ces derniers détails ; mais j'ai pensé que mes auditeurs verraient avec intérêt passer sous leurs yeux les pièces d'un procès encore en litige, sur lequel nos monnaies doivent jeter quelques lumières.

La Société remercie M. de Chasteigner des détails curieux qu'il vient de lui donner sur divers points historiques relatifs à l'église de St.-Eutrope.

M. de Caumont demande ensuite quels sont les monuments de l'époque romaine les plus remarquables du département.

M. l'abbé La Curie donne la liste des localités dans lesquelles on a trouvé des débris de *villæ*.

Arrondissement de Marennes : Arvert (plusieurs), les Mathes, Saint-Augustin. — *Arrondissement de Rochefort :* Fouras et St.-Coutant. — *Arrondissement de St.-Jean-d'Angely :* St.-Julien de l'Escap, Mazeray, le Pin, Bernay, St.-Martin, Migré, Sonnac, Agonnay, Archingeay, Champdolent, les Nouillets. — *Arrondissement de Jonzac :* la Guitinière, Meaux, Arthenac, St.-Maigrin, Antignac, Corignac, Moulons, Bussac. — *Arrondissement de Saintes :* Saintes, Colombiers, Courcoury, Lajard.

M. La Curie dit ne pas connaître de *villæ* dans l'arrondissement de la Rochelle, ni dans l'île d'Oléron.

M. Eschasseriaux parle de l'amphithéâtre qui existe dans sa maison des Arênes.

M. de Caumont demande si l'on a trouvé des aquéducs gallo-romains dans les campagnes. M. Lesson en fait connaître deux à Pas-Colin et à Paterre (commune d'Etaules). M. de Caumont, passant aux autres monuments romains, prie les membres de donner des détails sur le temple gallo-romain dont les ruines existaient près de l'église St.-Maurice et de la muraille gallo-romaine.

M. Moreau donne les détails qui suivent sur ce sujet : En 1815, en déblayant les terres qui étaient amoncelées autour de la croix, située près de la rue de Bordeaux, on découvrit une base de colonne. Averti par M. de Crazannes, il se transporta sur les lieux, et l'on mit bientôt au jour six nouvelles colonnes. Selon lui, elles appartenaient à un temple et non à l'église ancienne de St.-Maurice, placée tout près de là, sur l'emplacement même de la maison de Mme. de La Borde.—Afin de mieux saisir les détails qui sont donnés, M. le Maire envoie chercher une épreuve d'un vieux plan ou vue de Saintes, du XVIe. siècle.—M. de Caumont demande quelles étaient les peintures et mosaïques dont parle M. de Crazannes, et qui, d'après lui, ornaient à l'intérieur les

murs de la Cella.—Aucun des membres ne peut donner de renseignements sur ce point.

M. l'abbé Daunas et M. Giraudias ajoutent que les colonnes étaient sur deux rangs, et qu'elles faisaient probablement partie d'un péristyle. —Le second de ces membres dit encore que, lors du déblaiement, on découvrit une grande étendue de murs, ayant environ 40 ou 50 mètres de profondeur et qui se reliaient aux colonnes de l'est à l'ouest. — A cette même place on avait postérieurement établi un cimetière, dont les tombes supérieures étaient du XVIIe. siècle, et celles des couches inférieures, faites en pierres, ressemblaient aux monuments de même genre déterrés à St.-Eutrope. —Un fait remarquable, c'est que chaque cadavre avait une pièce dans la bouche.—Ces monnaies, dont M. Giraudias ne peut préciser l'époque, sont déposées, dit-il, au musée de la ville. M. de Caumont qui a vu en place, en 1830, les colonnes de ce temple, et les a mesurées, présente la planche qu'il a publiée dans le 3e. volume de son Cours, et donne quelques détails sur le temple d'Isernore (Ain), qu'il a comparé dans ses conférences à celui de Saintes. — MM. Moufflet, La Curie et Moreau, présentent encore quelques observations de détail.

M. le président demande quels renseignements on peut donner sur le temple de St.-Saloine, qui devint plus tard église. — M. Moreau, prenant la parole, dit que c'est un monument romain, mais que ce ne peut être un temple. Au bas du coteau sur lequel se trouvait cette construction, il y avait une chaussée et un pont pour passer le cours d'eau.— Plus tard, ajoute M. Moreau, on établit une église, qui, si l'on en croyait une légende, d'après lui douteuse, remonterait à Charlemagne. M. La Curie répond à l'opinion de M. Moreau par la lecture d'un passage du *Gallia Christiana,* qui établit formellement que c'est au règne de Charlemagne

qu'il faut placer cette église. — La Sauvagère prétend que ce monument fut un temple dédié à Minerve. — M. La Curie regarde cette opinion comme peu probable.

M. Moreau parle ensuite de la muraille gallo-romaine, et en trace le pourtour qui passait par le moulin Cailleteau, puis s'étendant le long de la vallée de l'amphithéâtre, revenait par la rue des Balais, celle de la Cordelière, le bois d'Amour, les Bains, la Pinellerie et rejoignait le moulin Cailleteau. — M. le président fait quelques observations relatives aux niches circulaires que l'on voit dans le mur qui s'étend au-dessus des arênes. — M. de Caumont dit qu'à Trèves, près de l'entrée des arênes, on voit un mur avec des niches semblables qu'il a décrites dans le 3ᵉ. volume de son Cours : il conclut en outre que celui de Saintes ne faisait pas partie des fortifications. — MM. Limal, Calvet, Lesson et Moreau prennent encore part à la discussion. — M. Moreau, passant aux autres restes antiques de la ville, dit que les corniches doriques du musée, qui sont du haut-empire, proviennent d'un grand temple situé au Capitole. Quant à la corniche corinthienne, elle est bien postérieure. — Il attribue au IIIᵉ. siècle les fragments que l'on voit aux bains.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

FILLON.

2ᵉ. *Séance du* 17 *juin.*

Présidence de M. LESSON, membre correspondant de l'Institut.

Prennent place au bureau MM. de Caumont, Limal, maire de Saintes, La Curie, Calvet, Jouannet, Moreau, Mouillet,

Gaugain, Person, secrétaire : on remarque dans la salle une nombreuse réunion.

M. le président trace le plan à suivre pour l'étude de l'archéologie dans le riche pays de Saintonge, dont il fait une description brillante, quoique improvisée. Il esquisse rapidement la domination romaine, l'invasion des barbares qu'il considère comme l'instrument des vengeances divines, l'action régénératrice du christianisme qui couvre le sol de constructions romanes, si multipliées et si riches dans nos contrées, puis l'ogive et son élégance, et enfin la dégénérescence de l'art.

La discussion est ouverte sur les monuments romains. M. le président appelle la question sur les arênes ou amphithéâtres. La parole est à M. Moreau sur les arênes de Saintes. Il pense que cet amphithéâtre pouvait être, dans certaines circonstances, transformé en naumachie : il tire surtout cette conclusion de l'aquéduc destiné, d'après son avis, à porter l'eau aux arênes, et que l'on voit tout près du monument.

M. le président ouvre le débat sur quelques faits du mémoire, et cherche à concilier les divers auteurs qui ont parlé de ce monument. D'après ses grandes dimensions, il pense qu'il a dû contenir de 20 à 25,000 spectateurs; quant à sa destination aux naumachies, M. le président rappelle la difficulté d'amasser une masse d'eau assez considérable, enfin le voisinage du fleuve et la présence de l'eau dans les environs, offrant ainsi ce qui était nécessaire pour ces sortes de spectacles assez rares du reste chez les Romains.

M. l'abbé La Curie pense que les antiquaires qui sont en faveur de la naumachie, ont été trompés par ce qu'ils ont nommé aquéduc. Il donne la description et les dimensions de cette construction qui, à son sommet percé de distance en distance pour laisser pénétrer le jour, aurait pu être un chemin de ronde ; il suit du reste une partie de l'enceinte romaine.

M. Duret pense, d'après l'étendue des arênes, que les Romains les ont construites non seulement pour les habitants de *Mediolanum*, mais encore pour les populations environnantes, ce qui ne put avoir lieu qu'après qu'ils eurent assuré solidement leur domination dans le pays. Il pense aussi que la mutilation de ce monument peut provenir des trois causes suivantes: 1°. d'un excès de zèle religieux des premiers chrétiens qui, au souvenir du sang de leurs frères répandu dans cette enceinte, auraient pu commencer leur dévastation; 2°. des barbares qui auraient commencé cette démolition ou qui l'auraient seulement continuée, si les chrétiens l'avaient commencée; 3°. enfin des dévastations particulières qui auraient exploité ce local pour les matériaux qu'on en pouvait tirer. Il parle aussi contre la possibilité d'y établir une naumachie, d'après le niveau de l'aquéduc comparé avec celui des arênes; il fait remarquer le voisinage de la rivière et l'absence des traces d'un canal d'écoulement.

M. l'abbé Rochet, en réponse à M. Duret, fait observer que si les premiers chrétiens avaient dû manifester leur aversion pour le paganisme, c'est plutôt sur les temples que sur les arênes que leur vengeance eût dû se porter.

M. Duret défend sa supposition, et soutient qu'il était naturel qu'ils agissent ainsi contre ces monuments.

M. Calvet ajoute quelques faits du département du Lot sur la question des arênes et théâtres.

Quant à l'époque de la construction, il pense que l'existence des arênes, théâtres, etc., ne doit pas être prise pour règle décisive dans l'appréciation de l'état de la civilisation locale au moment où le monument fut élevé. Il faut, au contraire, considérer la construction des théâtres comme un des moyens de civiliser le peuple soumis par la force des armes. Née dans le camp, Rome voulait être partout avec ses soldats, et constater partout sa puissance et son génie. Le

Forum, le Capitole, le théâtre, les arênes, les thermes, popularisaient Rome et sa civilisation ; déjà vaincue, la Gaule était ainsi *romanisée*, en même temps que le soldat trouvait partout sa Rome puissante et chérie. De là la construction de nombreux monuments par les Romains, avant même que les cités gauloises eussent éprouvé le besoin de les avoir.

Pour ce qui regarde la destruction, M. Calvet l'attribue encore à plusieurs causes.

L'invasion des barbares entraîna la dégradation de plusieurs monuments ; tout ce qu'il y avait de riche et de précieux devait appeler la main avide autant que destructive des hordes conquérantes.

Ainsi encore les luttes sanglantes qui marquent l'existence des divers chefs de la race dite Mérovingienne, ont cruellement pesé sur les monuments de la Gaule, et nos contrées conservent encore le souvenir de l'affreux mandat que *Théodebert* reçut de son père *Hilperick*. Partout dans l'Auvergne, dans la Saintonge, dans le Quercy, dans les provinces limitrophes, il suffit de creuser quelque peu pour trouver les traces du monstre. Partout il pilla, brûla, détruisit, et nos ruines attestent l'exactitude du récit de Grégoire de Tours.

Mais une autre cause devait entraîner la destruction des édifices romains. Une religion sainte avait apparu : arrachant l'homme à la dégradation matérielle et morale qui lui était imposée par le polythéisme et l'organisation sociale de l'époque, le christianisme passa des catacombes sur le trône des Césars et la croix rédemptrice couronna l'enseigne romaine. Le mépris des idoles, symbole d'un culte matériel, fut le premier résultat de la pensée chrétienne. Bientôt la destruction de la divinité façonnée par la main de l'homme devint un acte fréquent, et motiva le martyre de plusieurs néophites. Après la courte réaction polythéiste du règne de Julien, de ce prince dégradé par l'apostasie, grand par le génie et par le savoir ;

quand le christianisme vainquit à toujours le paganisme, il fut moral de détruire ces temples où si long-temps l'encens avait brûlé pour la matière; ces théâtres où la corruption avait si long-temps donné ses affreux enseignements; ces arènes où des combats d'animaux avaient appelé de plus affreuses luttes, où le gladiateur avait cédé la place à la vierge chrétienne, où les membres du martyr avaient été déchirés par les bêtes et traînés sanglants aux yeux d'une population immense. Alors sans doute il fut pieux de détruire ces monuments profanes, et si le catéchumène apprit du prêtre chrétien qu'il devait désormais brûler ce qu'il avait adoré, la population gallo-romaine apprit de ses évêques comment l'église de Jésus pouvait être bâtie avec des matériaux payens. A Cahors, par exemple, au VII[e]. siècle, DESIDERIUS utilise les édifices de la civilisation profane, et son exemple n'est pas perdu, même au XIV[e]. siècle; les faunes implantés dans les murs de la cathédrale disent à qui veut s'en assurer, leur origine et leurs destinations diverses.

Marcia, sénatrice romaine, avait fait cadeau à Constantin de 17 magnifiques colonnes provenant d'un temple, et destinées par ce prince à son beau monument de *la sagesse du Verbe incarné*, aujourd'hui S[te].-Sophie de Constantinople.

Les faits sont innombrables, et malheureusement l'insouciance des siècles postérieurs a continué l'œuvre de destruction.

Le développement que fait M. Calvet de ces savantes considérations est accueilli par de vifs applaudissements.

MM. Duret et Rochet échangent quelques observations suscitées par le discours de M. Calvet.

M. de Caumont demande à la Société s'il existe à Saintes quelque chose qui puisse indiquer où était situé le forum, et exprime le vœu qu'on rassemble tous les documents relatifs aux monuments romains qui ont existé à Saintes et à ceux sur lesquels on n'a pas encore de renseignements.

M. le président appelle l'attention et la sollicitude de la Société d'archéologie de Saintes sur cette question.

M. Calvet parle ensuite de la dégradation croissante des arênes, opérée par des plantations ennemies de leur conservation, et demande qu'on s'occupe de la formation d'un comité spécial, chargé d'aviser aux moyens à prendre pour s'opposer aux envahissements faits déjà. Il cite entre autres choses la fontaine de S^{te}.-Eustelle, ancienne propriété communale, maintenant aliénée à un particulier. Il rappelle aussi que l'expropriation forcée pour cause de conservation des monuments est un moyen souvent utile et qui peut être employé.

M. le Maire remercie M. Calvet de la sollicitude de la Société française pour la conservation des arênes. Il indique des difficultés d'exécution, et fait espérer cependant qu'on arrivera à arrêter cette dévastation de chaque jour.

M. le président, au nom de la Société, remercie M. le Maire de l'intérêt qu'il met à donner suite à la proposition de M. Calvet.

A la demande de M. Forestier, M. le président fait un résumé de la discussion sur les arênes.

M. Duret soutient l'attribution qu'on fait de la construction de ce monument au second siècle. M. le président pense que la question de l'existence d'une naumachie est résolue négativement.

Sur la 3e. question : *Les restes des thermes qui existent à Saintes peuvent-ils donner lieu de penser qu'ils aient appartenu à un établissement public ?*

M. Moreau, sur cette question, lit une note de laquelle il ressort qu'en 1781 M. Bourignon, fouillant dans ce lieu, y trouva des fragments de terre cuite, ce qui le conduisit à soupçonner les découvertes subséquentes qui furent faites en

1811 par le propriétaire du terrain, qui mit à nu, par des déblaiements successifs, les diverses parties des ruines de ces thermes, qui possédaient environ cinq salles de bains, proportionnées aux trois divers degrés de température qu'on était dans l'usage de se procurer.

M. de Caumont a décrit et figuré ces bains dans son Cours d'antiquités.

Après la lecture de M. Moreau, M. le président demande la résolution de la question, à savoir si ces thermes étaient un établissement public ou privé.

M. l'abbé La Curie, vu le petit nombre de baignoires, émet l'opinion qu'ils n'étaient pas publics. M. Rochet partage la même opinion qu'il développe. M. le président résume la question et en donne la solution dans le même sens que ces deux messieurs. Toutefois, plusieurs membres pensent que ces bains étaient publics, et que vraisemblablement il y en avait d'autres à Saintes.

M. Jouannet, chargé de vérifier le relevé des inscriptions des pierres gravées, déposées au musée de la ville, reconnaît l'exactitude de M. l'abbé La Curie dans ce travail, et annonce son rapport sur cet objet pour le lendemain.

Sur la 6e. question : *Dans quel but ont été élevées les constructions massives du genre de celles qui existent en Saintonge, et qui sont connues sous les noms de tour de Pyrelonge et de fanal d'Ebéon ? Sont-elles, comme en Saintonge, placées sur d'anciennes voies ?*

M. le président donne la description des deux pyramides d'Ebéon et de Pyrelonge.

M. Calvet décrit trois monuments analogues existant dans l'Agennais, et sur lesquels M. Rozan promet de donner une note Deux de ces monuments portent le nom de tourrasse. Le premier, près d'Aiguillon, est placé sur la voie d'*Agin-*

num à *Burdigala*, vers le point où celle de *Divona Cadurcorum* venait joindre la première. Il est à quelques minutes du camp romain occupé par l'église et le village de St.-Côme. Le second, à peu près détruit, est en face d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne et à côté de la voie.

Le troisième est aussi sur la rive gauche, à côté de la voie qui conduisait chez les *Sociates*, en face du camp de St.-Côme, d'Aiguillon et de la première tourrasse. Une niche, à trois mètres au-dessus du sol, pouvait recevoir un factionnaire ou une statue de Mercure. Le monument était couronné par une plate-forme munie d'un garde-fou.

Ces trois monuments sont en blocage revêtu d'un petit appareil; on trouve chaque jour des médailles romaines aux pieds de la tourrasse d'Aiguillon. M. Calvet pense que les Romains construisirent ces édifices dans le Ier. ou le IIe. siècle de l'occupation.

M. le président revient sur la description plus détaillée du monument de Pyrelonge et d'Ebéon, et rapporte l'opinion qui tend à faire douter que ces monuments soient romains.

M. de Caumont prend part à cette discussion, et regarde la construction de Pyrelonge comme bien évidemment romaine.

M. Duret parle d'une construction située près de Trèves (la pyramide d'Igel) qui, quoique plus ornementée que les monuments en question, a cependant avec eux beaucoup d'analogie.

M. de Caumont cite une inscription qu'il a relevée sur le monument d'Igel qui est un tombeau érigé à la mémoire des secondins.

M. de Chasteigner considère les tours d'Ebéon et de Pyrelonge, situées sur le bord d'une grande voie romaine, comme des fanaux, et les regarde comme des monuments militaires romains servant de signaux par des feux ou torches, dans le genre de ceux représentés sur la colonne trajane; il pense

aussi que le petit nombre des monuments de ce genre n'est pas une raison de croire qu'il n'en reste pas encore quelques-uns.

M. le président résume la discussion.

M. de Caumont demande que, d'après l'usage du congrès, on consacre une journée à des promenades dans les lieux les plus intéressants des environs. Plusieurs membres prennent part à la discussion de cette communication, sur laquelle on doit revenir demain. M. de Caumont invite aussi les membres des diverses commissions à se réunir le soir, à 7 heures, dans le lieu ordinaire des séances.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire,

L'abbé PERSON,

Membre de la Société.

Première séance du 18 *juin.*

Présidence de M. le Cte. DE VAUDREUIL.

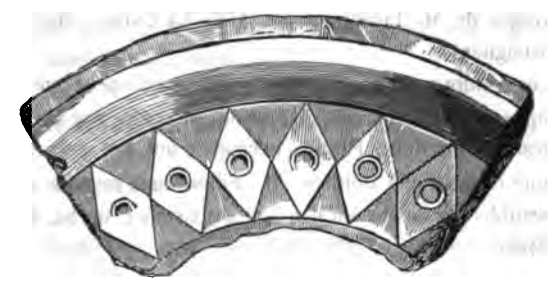
La séance est ouverte à 8 heures; M. de Caumont invite M. le Cte. de Vaudreuil, président de la société archéologique de Saintes, à présider la séance. MM. de Caumont, Jouannet, Calvet, Gaugain, La Curie, de Chasteigner, Fillon, siègent au bureau.

M. Duret remplit les fonctions de secrétaire.

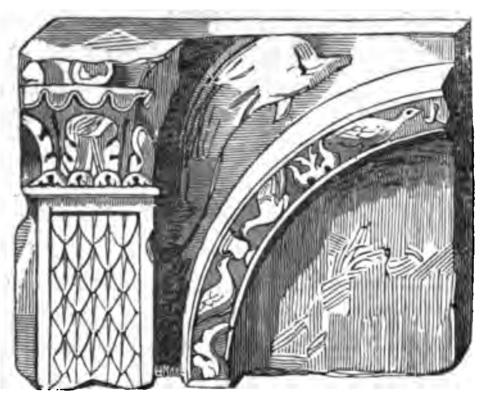
M. de Caumont annonce que l'enquête va être commencée sur les monuments du moyen-âge.

Il demande si l'on connaît dans le pays quelques édifices

ou quelques débris d'édifices antérieurs au IX[e]. siècle : il présente les détails suivants d'architecture qu'il croit se



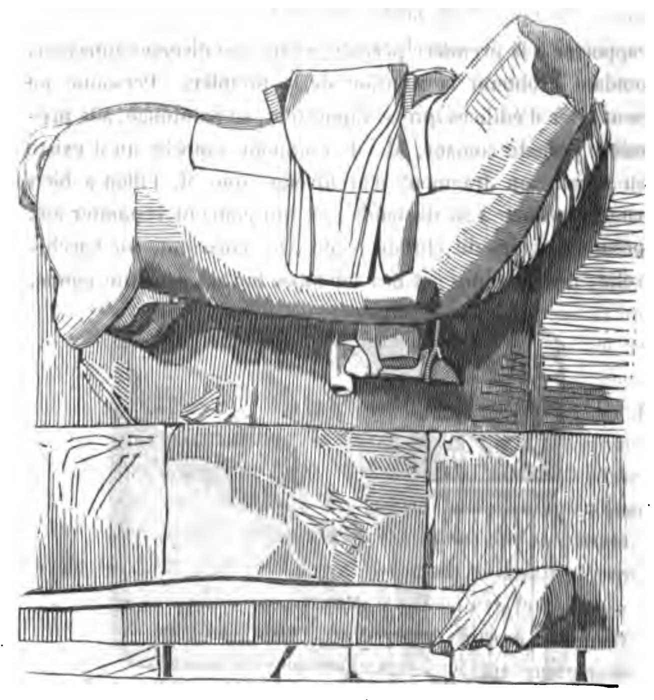
rapporter à la première période, et adresse diverses questions tendant à obtenir la solution de la première. Personne ne peut citer d'édifices qui se rapportent, en Saintonge, à la première période romane. M. de Caumont rappelle qu'il existe au musée un fragment d'archivolte, que M. Fillon a bien voulu dessiner à sa demande, et qui pourrait remonter aux premiers temps du christianisme. On remarque, sur l'archivolte, des dauphins, et des colombes buvant dans une coupe.



Après quelques discussions sur le caractère des édifices religieux de la première époque, on passe au roman secon-

daire. M. de Caumont demande l'énumération des principaux édifices appartenant à ce style : elle est donnée par les ouvrages de M. Lesson et par MM. La Curie, Moreau, de Chasteigner.

Les sculptures de l'époque romane occupent ensuite la compagnie, et d'abord la discussion est portée sur les statues équestres qui déjà, l'année dernière, ont fait l'objet d'une longue discussion à Poitiers. M. Fillon met sous les yeux de l'assemblée le dessin qu'il a fait du cavalier de St.-Hilaire-de-Melle.



M. de Caumont parle des figures plus entières de Parthenay, d'Airvault et de St.-Etienne-le-Vieux, à Caen, qui

toutes trois appartiennent au XII°. siècle et représentent évidemment le même sujet.

On passe à la lecture d'un mémoire remis à la Société par MM. Jourdain et Duval.

MÉMOIRE DE MM. JOURDAIN ET DUVAL.

Messieurs,

Nous soumettons à la Société française quelques observations que nous avons faites, au sujet des statues équestres des églises du Poitou. M. de Chergé, inspecteur des monuments historiques de la Vienne, a développé dans l'une des séances du congrès archéologique tenu à Poitiers, l'année dernière, une opinion que nous ne pouvons partager. Selon le savant antiquaire, les grandes statues équestres du Poitou représenteraient les fondateurs des églises sur lesquelles elles ont été placées.

Notre première objection contre ce système d'interprétation repose sur un principe aujourd'hui incontestable et avoué par les habiles archéologues dont nous combattons le sentiment, savoir (nous nous servons des expressions même de M. de Chergé) : « que la sculpture du moyen-âge ne con« sacrait guère son ciseau à la reproduction, sur les édifices « religieux, de personnages et de faits purement historiques. » Dire « qu'un fondateur riche et puissant était tout autre « chose qu'un personnage purement historique ; dire « que ses pieuses largesses l'élevaient bien vite, pour un « moment et pour un cas spécial, à une hauteur telle que « l'homme mortel disparaissait pour faire place au pieux « protecteur appelé à participer plus tard aux priviléges et « au bonheur des saints », c'est se tirer habilement d'affaire lorsqu'on se trouve en lutte avec ses propres doctrines sur le

caractère purement religieux de l'iconographie des portails, mais à coup sûr le moyen paraîtra plus ingénieux que solide. En effet, lorsqu'il a été reconnu et que l'étude apporte encore tous les jours de nouvelles preuves que l'histoire profane contemporaine n'a pas laissé de traces sur les tympans des églises, s'est-il rencontré une seule occasion, un seul fait, qui aient donné lieu à distinguer entre telle histoire ou telle autre, tel personnage ou tel autre? L'exclusion n'a-t-elle pas toujours paru s'étendre aux rois comme aux fondateurs, aux hommes d'église comme aux simples fidèles, aux citoyens comme aux magistrats ?

Il faut remarquer d'ailleurs la place éminente qu'occupent le plus souvent les statues équestres des églises du Poitou. Elles se présentent d'ordinaire sur les grandes façades, souvent dans le lieu le plus honorable de la façade, le tympan. Est-ce bien là, Messieurs, la place d'un fondateur, là où les regards des fidèles vont chercher partout les enseignements de la foi, soit dans la personne du Sauveur apportant au monde la parole du salut, soit dans le juge suprême qui rend à chacun selon ses œuvres, soit dans les actes si instructifs aussi de la Mère de Dieu ou des saints patrons ? Pour répondre à l'opinion d'un savant antiquaire (M. Didron) qui avait cru reconnaître l'illustre St. Martin dans la statue équestre du portail de St.-Nicolas de Civray, M. l'inspecteur des monuments de la Vienne déclare « qu'il « ne lui est pas possible d'admettre que la place d'honneur « eût été ainsi affectée à un saint secondaire quant à l'église « de Civray, tandis que le saint patron qui avait droit à tous « les honneurs du temple qui lui était dédié eût été relégué, « sans pitié dans un coin obscur du temple. » Ce raisonnement ne manque pas de justesse ; mais comment ne pas voir qu'il a son application bien plus rigoureuse, si on fait du personnage équestre du tympan, non plus un saint,

mais un simple mortel? Si, selon M. de Chergé, on n'a pas pu préférer à St. Nicolas, le grand St. Martin, encore moins sans doute le fondateur.

Ajoutons que, de l'aveu même de M. de Chergé, de toutes les magnifiques églises du Poitou qui reconnaissent Pépin pour fondateur, aucune n'a été décorée de son image.

La seconde raison qui nous met en garde contre l'opinion émise à Poitiers, est puisée dans la faiblesse même du motif sur lequel on l'appuie principalement. « L'absence du « nimbe, dit la conclusion, autorise particulièrement à « admettre, comme l'opinion la plus vraisemblable, l'opinion « qui fait des grandes statues équestres de l'église du Poitou « la représentation du fondateur. »

Cette raison ne nous paraît pas péremptoire, premièrement parce que les grandes statues colossales des portiques ne sont pas constamment couronnées du nimbe : à Amiens, aucune des images des apôtres, des prophètes et saints du principal portail n'offre ce caractère, si généralement admis d'ailleurs; secondement, parce que la statue équestre peut avoir trait à une histoire sacrée ou biblique, sans qu'elle représente pour cela un saint. On en sera convaincu lorsque nous développerons notre opinion personnelle sur cette grave question.

Dirai-je que l'avis de M. de Chergé me semble plutôt négatif qu'affirmatif? que l'on ne se résout à nommer ces images celles des fondateurs, que parce qu'on ne leur trouve pas d'autre signification? Ce n'est en effet qu'après avoir très-bien démontré que les statues équestres ne nous offrent ni Constantin, ni Pépin, ni Charlemagne, ni St.-Martin, que M. de Chergé en vient à soupçonner qu'elles sont peut-être un témoignage de la puissance et de la piété du fondateur dont on aurait accepté, de bon gré ou de force, l'image. Or, on ne se méprend pas sur la valeur d'une opinion négative : elle n'est souvent qu'un pis aller.

Sommes-nous à même, Messieurs, de vous dire là-dessus quelque chose de plus satisfaisant? car vous nous attendez là sans doute. Il est facile de montrer le côté faible d'un système, très-difficile d'en trouver un meilleur.

Loin de nous la prétention de vous offrir une solution complète de la difficulté. Nous voulons seulement vous communiquer quelques-unes de nos idées. Exploitées par de plus habiles, et principalement par ceux qui ont eu sous les yeux les monuments mêmes dont nous ne connaissons que des descriptions ou des dessins, elles jetteront peut-être quelques lumières sur le sujet.

L'Apocalypse a fourni, comme on sait, aux jugements derniers de nos églises, plusieurs détails importants. Les quatre cavaliers qui paraissent à l'ouverture des sept sceaux ont trouvé place en beaucoup de porches, notamment à celui d'Amiens. Les artistes poitevins n'auraient-ils pas choisi cette circonstance, comme l'argument sommaire du drame terrible du jugement final? L'idée serait belle, sans doute; elle rentrerait surtout dans le système si généralement adopté depuis, de décorer les tympans de ces images à la fois consolantes et terribles. Vous jugerez vous-mêmes, Messieurs, si cette interprétation est admissible. Voici le texte sacré :

« En même temps je vis paraître tout d'un coup un « cheval blanc; celui qui était monté dessus avait un arc et « on lui donna une couronne, et il partit en vainqueur « pour continuer ses victoires...... Il sortit, après, un autre « cheval qui était roux, et le pouvoir fut donné à celui qui « était dessus d'enlever la paix de dessus la terre, et de faire « que les hommes s'entre-tuassent et on lui donna une grande « épée.... A l'ouverture du 3°. sceau, je vis paraître tout « d'un coup un cheval noir, et celui qui était dessus avait « en sa main une balance..... Le 4°. sceau ouvert, je vis

« paraître un cheval pâle, et celui qui était monté dessus « s'appelait la Mort, et l'enfer le suivait...... »

Vous avez sans doute pensé comme nous, Messieurs, que le cavalier qui monte le cheval blanc est celui qui a le plus de rapport avec les statues équestres du Poitou. Il a sur la tête une couronne : il part en vainqueur pour continuer ses victoires, ce qui n'expliquerait pas trop mal le personnage que l'on voit quelquefois en Poitou sous les pieds du cheval. Ajoutons que les interprètes reconnaissent dans ce cavalier une figure de Jésus-Christ, et qu'à ce titre il mérite bien l'honorable place où on l'a fait poser au tympan.

Puisque le cavalier, selon le texte, doit porter un arc, il serait de la plus haute importance de rechercher si les objets mutilés que les statues à cheval tenaient dans leurs mains, ne seraient pas des arcs. Une épée indiquerait le deuxième cavalier, figure de la guerre ; une balance, le troisième, figure de la famine.

Au tympan de l'église de Civray, j'ai cru remarquer, sur le dessin, une voussure historiée d'anges sonnant de la trompette. Le dessin est de trop petite dimension pour que je puisse l'affirmer ; mais, s'il en était ainsi, il faut avouer que notre hypothèse approcherait de bien près de la vérité. A côté des messagers célestes, appelant les hommes au jugement, qui ne reconnaîtrait, sous les traits du cavalier symbolique, leur souverain juge ?

Vérification faite sur les monuments mêmes de cette explication, il serait possible, Messieurs, qu'elle ne fût pas la véritable. Nous sommes loin de nous le dissimuler. Pour juger sainement des choses, il faut les avoir sous les yeux, les palper, les soumettre, si j'ose dire, à l'analyse du regard le plus attentif et le plus minutieux. Souvent, il suffit d'une ruine, du plus petit débris, pour étayer un système ou pour le renverser. C'est pour cela que nous offrons aux savants

archéologues auxquels les églises du Poitou sont familières, une seconde interprétation dont nous aimons à les faire juges. Elle est encore empruntée aux Écritures, livre 2e des Machabées, ch. 3e.

« La Cité Sainte, dit le texte sacré, jouissait d'une paix « parfaite et les lois y étaient exactement observées; à cause « de la piété du grand-prêtre Onias... Il arrivait de là que « les rois même et les princes se croyaient obligés d'avoir « pour le lieu saint une grande vénération, et ornaient le « temple de riches présents, en sorte que Seleucus, roi « d'Asie, faisait fournir de son domaine toute la dépense qui « regardait le ministère des sacrifices. Mais Simon, qui « commandait à la garde du temple, s'efforçait de faire « quelqu'entreprise injuste dans la ville, malgré la résistance « du prince des prêtres. Et voyant qu'il ne pouvait vaincre « Onias, il alla trouver Apollonius qui commandait en ce « temps là dans la Célésyrie et dans la Phénicie. Il lui dé- « clara qu'il y avait dans Jérusalem des sommes immenses « d'argent amassées dans un trésor...; et qu'on pourrait « bien faire tomber tous ces trésors entre les mains du roi. « Apollonius en donna l'avis au roi, qui fit venir Héliodore, « son premier ministre, et l'envoya avec l'ordre de faire « transporter tout cet argent. Héliodore se mit aussitôt en « chemin, dans l'intention d'exécuter les desseins du roi. « Etant arrivé à Jérusalem, et ayant été reçu dans la ville « par le grand-prêtre avec toutes sortes d'égards, il lui dé- « clara le sujet de son voyage, et il demanda si ce qu'on « avait dit était véritable. Alors le grand-prêtre lui repré- « senta que cet argent était en dépôt dans le temple, que « c'était la subsistance des veuves et des orphelins... Hélio- « dore insista, et répondit qu'il fallait, à quelque prix que « ce fût, que l'argent fût porté au roi.

« Il entra donc dans le temple le jour qu'il avait marqué

« pour exécuter cette entreprise. Cependant toute la ville « était remplie de crainte et d'effroi. Les prêtres se prosternaient au pied de l'autel avec leurs robes sacerdotales ; et « ils invoquaient celui qui est dans le ciel et qui a fait la « loi touchant les dépôts, le priant de conserver les dépôts « de ceux qui avaient été mis dans le temple. Nul ne pouvait regarder le visage du grand-prêtre sans être blessé au « cœur.... Plusieurs accouraient aussi en troupe, de leurs « maisons, conjurant Dieu, par des prières publiques, de « ne pas permettre qu'un lieu si saint fût exposé au mépris...... Pendant que les prêtres invoquaient le Dieu tout-« puissant, afin qu'il conservât inviolable le dépôt de ceux « qui le leur avaient confié, Héliodore ne pensait qu'à exé-« cuter son dessein, étant lui-même présent avec ses gardes à « la porte du trésor pour le forcer. . . . .

« Mais l'Esprit du Dieu tout-puissant se fit voir alors par « des marques bien sensibles, en sorte que tous ceux qui « avaient osé obéir à Héliodore étant renversés par une « vertu divine, furent tout d'un coup frappés d'une frayeur « qui les mit tout hors d'eux-mêmes. CAR ILS VIRENT PA-« RAÎTRE UN CHEVAL SUR LEQUEL ÉTAIT MONTÉ UN HOMME « TERRIBLE, HABILLÉ MAGNIFIQUEMENT ; ET QUI, FONDANT « AVEC IMPÉTUOSITÉ SUR HÉLIODORE, LE FRAPPA EN LUI « DONNANT PLUSIEURS COUPS DES PIEDS DE DEVANT ; ET « CELUI QUI ÉTAIT MONTÉ DESSUS SEMBLAIT AVOIR DES « ARMES D'OR......

« Héliodore tomba donc tout d'un coup par terre, enve-« loppé d'obscurité et de ténèbres, et ayant été mis dans « une chaise, on l'emporta et on le chassa hors du temple. »

Tel est le récit du livre des Machabées. Il serait, selon nous, difficile de trouver ailleurs une explication plus satisfaisante des statues équestres des églises. Outre que les principales circonstances de l'apparition du cavalier miraculeux

et du châtiment d'Héliodore concordent parfaitement avec les détails de la sculpture, ne peut-on pas affirmer qu'il n'y a peut-être aucun sujet plus digne que celui-là d'occuper le tympan des églises ? Le respect dû aux temples et au droit d'asile, si important à inculquer aux peuples et à leurs chefs dans des temps de discorde et de lutte, était solennellement annoncé au frontispice du lieu saint par la représentation de ce grand souvenir des vengeances de Dieu, exercées contre les violateurs du temple. Ce cavalier magnifiquement armé et non moins terrible, apprenait bien aux puissants batailleurs du moyen-âge, qu'il y avait au-dessus d'eux un maître plus puissant et capable, quand il le veut, de briser les plus intrépides guerriers et de vaincre les vainqueurs mêmes. Toute la moralité de la statue équestre pouvait se remettre dans la conclusion du récit des Machabées.

« Ainsi celui qui était entré dans le trésor avec un grand « nombre d'archers et de gardes, était emporté sans que « personne le pût secourir, la vertu de Dieu s'étant fait « connaître manifestement ».

Ce mémoire terminé, M. Fillon obtient la parole, et présente le rapport suivant sur l'intéressante église de St.-Pierre-d'Aulnay.

MÉMOIRE DE M. FILLON SUR L'ÉGLISE DE St.-PIERRE-D'AULNAY.

Messieurs, je viens vous rendre compte des travaux de restauration que M. l'abbé La Curie fait exécuter à St.-Pierre-d'Aulnay. Cette magnifique église, que beaucoup d'entre vous connaissent, était dans un tel état de dégradation, qu'il fallait porter le plus promptement possible remède aux lézardes qui se montraient de toutes parts, si l'on ne voulait pas voir

tomber en ruines ce beau monument de l'art du XIIe. siècle. Heureusement il se trouva un homme de goût, qui sut passer par-dessus les difficultés, et depuis quelque temps des ouvriers intelligents sont occupés à rendre St.-Pierre à sa première splendeur. Déjà la grande absida et les deux absidioles ont vu remplacer les pierres rongées de leurs pourtours, et retrouvé leurs toitures en dalles imbriquées, les fenêtres cintrées leurs arcades, et le grand pignon son couronnement. Les lierres énormes qui étaient venus s'attacher aux murailles, envelopper jusqu'au clocher, et, par les écartements considérables qu'ils avaient produits, menacer la sûreté de l'édifice, ont entièrement disparu. A l'heure qu'il est, la brigade de M. l'abbé La Curie s'occupe de l'intérieur des fenêtres des absides, et bientôt elle aura rendu à son état primitif le chevet de l'église. Il est à désirer, Messieurs, que ces travaux se continuent ; plusieurs autres parties réclament d'ailleurs les mêmes réparations et le mur du nord surtout, qui menace de s'écrouler, demande les plus prompts secours. On pourrait aussi faire disparaître la vilaine sacristie qui y est accolée, ou bien en construire une plus en rapport avec l'architecture du monument. La base de la flèche elle-même est aussi dans le plus déplorable état. Les colonnes sont en partie dépouillées de leurs contreforts et plusieurs d'entr'elles sont tellement fendues, que ce n'est pas sans quelque crainte que l'on se risque à les aller examiner. Ajoutez à cela que le beffroi porte sur les murs, qui, chaque jour, ont énormément à souffrir de l'ébranlement des cloches. Il faudrait que l'on remédiât à cet inconvénient comme on l'a fait à St.-Porchaire de Poitiers.

Maintenant permettez-moi, Messieurs, d'entrer dans quelques détails descriptifs. Nous commencerons d'abord par la façade. Elle est divisée en trois parties. La porte occupe celle du milieu. Cette porte est ornée de plusieurs archivoltes

en retrait représentant alternativement des vertus et des vices, au-dessous desquels se voient des inscriptions désignant chaque personnage, et de diverses petites figures qu'il est difficile d'expliquer. Au-dessus on remarque encore l'emplacement qu'occupait le cavalier dont les débris sont déposés dans l'église, en compagnie d'une belle statue mutilée du Père éternel en pape. Je crois ce dernier monument du XVe. siècle. La statue équestre, dont je viens de parler, était d'un travail assez grossier, comme vous pouvez en juger en examinant le croquis que j'en ai fait en rapprochant les restes de cette statue. D'après le rapport de quelques personnes âgées, j'ai appris, que sa tête était ornée d'une couronne à quatre feuilles, du genre de celles que l'on voit aux hauts seigneurs du temps de Louis VII. Il portait une espèce de vêtement sans manches, qui couvrait son armure. Le cheval avait le pied droit de devant levé et appuyé sur une de ces petites figures accroupies, que l'on remarque dans la plupart des groupes du même genre, qui ornent les façades des églises (1). A ce sujet, je rappellerai l'opinion qui a été émise l'an dernier, et qui avait pour but de les regarder comme les fondateurs. Si je me range à cette idée, c'est que je sais toute l'importance qu'attachaient les seigneurs à leurs droits sur les églises, et il n'est pas alors étonnant qu'ils tinssent à perpétuer de la sorte le souvenir de leurs fondations. Quant à la figure accroupie sous le pied du cheval, je pense qu'elle rappelle une idée de conquête. Il nous suffit en effet, pour s'en convaincre, si l'on peut prendre pour exemple des monuments plus anciens et surtout ceux de l'époque romaine, de jeter un coup-d'œil sur un *aureus* de Domitien et plusieurs bronzes du Bas-Empire. Dans ces temps de guerres continuelles, tous les seigneurs pouvaient se vanter de quelques avantages remportés sur

(1) A Aulnay, cette statue passe pour être celle de Charlemagne.

leurs ennemis ; et il n'est pas étonnant de les voir s'entourer des attributs de la victoire. A droite, le tympan est occupé par le crucifiement de St. Pierre ; dans celui de gauche, le Christ est accompagné de deux saints personnages. Les archivoltes qui les entourent ne sont composées que d'enroulements et de feuillages. Cette belle façade a été autrefois altérée par des constructions de la fin du XVe. siècle qui y ont été accolées. Il n'en reste plus que quelques débris, qu'il serait facile de faire disparaître ; afin de pouvoir mettre au jour les détails si délicats dont je viens de parler (1).

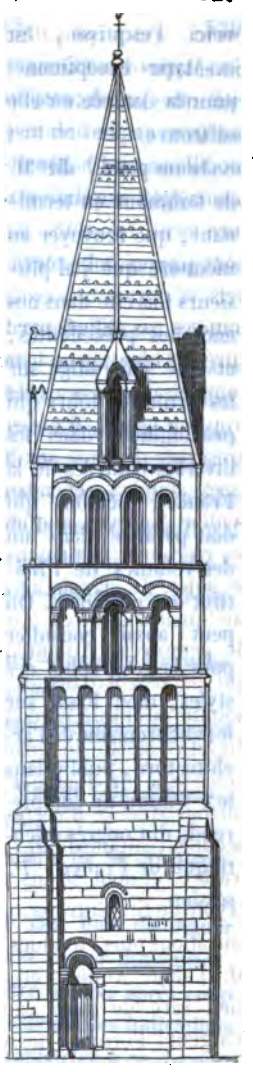
On entre dans le transept du midi par une superbe porte admirablement conservée. Les archivoltes représentant les vieillards de l'Apocalypse, et une suite de figures, fantaisies d'une verve incroyable. Ce sont des tortues à cols de cigogne, des canards, des bœufs, des boucs jouant de la harpe, des ânes préludant gravement dans leurs chappes, une série enfin de caricatures que les amateurs du symbolisme religieux peuvent tenter d'expliquer, mais où ils ne pourront s'empêcher de reconnaître plus d'une sanglante allusion. Des frises, formées d'animaux et de petites figures de la plus grande délicatesse, ajoutent encore à la beauté de cette

(1) Une réparation, selon moi de la plus haute importance, devra être exécutée aussi à cette partie du monument. Elle aurait pour but de boucher la petite fenêtre, si mal placée, qui perce le pignon, et de la remplacer par un *oculus* qui aurait le double avantage d'orner la façade et de donner plus de jour à l'intérieur.

porte, qui a plus d'un point de ressemblance avec celle de Ste.-Marie-des-Dames. Je ne ferai que signaler la singularité que présente le peu de rapport qui existe entre les fenêtres et les arcatures extérieures des murs latéraux, les modillons, les belles frises de la grande abside et les ornements dont je vous présente un dessin. Cette dernière sculpture orne les côtés de la fenêtre du fond. Si maintenant nous passons à l'intérieur, on remarquera que l'édifice à trois nefs et forme une croix latine. Cette fois au moins nous ne sommes pas affligés par la vue d'un ignoble badigeon, et M. le curé d'Aulnay, que je ne saurais assez louer pour son extrême complaisance ni assez remercier de son aimable hospitalité, aime trop son église, il a des idées trop artistiques pour ne pas la préserver de toute souillure. La décoration des chapiteaux est assez simple; cependant on en remarque deux qui représentent Samson, auquel Dalilah, aidée de sa suivante, coupe les cheveux, et Caïn tuant Abel. Des inscriptions expliquent le sujet. Je signalerai aussi les énormes têtes qui se voient sur quelques autres. Autrefois l'église était entièrement ornée de peintures. Autant que l'on peut en juger par les restes qui paraissent dans les transepts de droite; représentant un homme tirant de l'arc et retenu par une femme, elles étaient du XIVe. siècle. Je termine, Messieurs, en manifestant l'espérance que St.-Pierre-d'Aulnay sera entièrement réparé, et surtout que la direction en sera confiée à ceux qui s'en occupent aujourd'hui. L'homme intelligent qui exécute ces travaux et dont le fils a déjà si bien fait ses débuts dans la crypte de St.-Eutrope, offre toutes les garanties pour des restaurations plus étendues; d'ailleurs n'a-t-il pas pour le diriger M. l'abbé Amiet, et M. La Curie qui possède le talent bien rare de faire exécuter de grandes choses avec peu d'argent? Formons des vœux pour qu'il répande son secret.

L'enquête est ensuite continuée sur les caractères du ***roman saintongeais.***

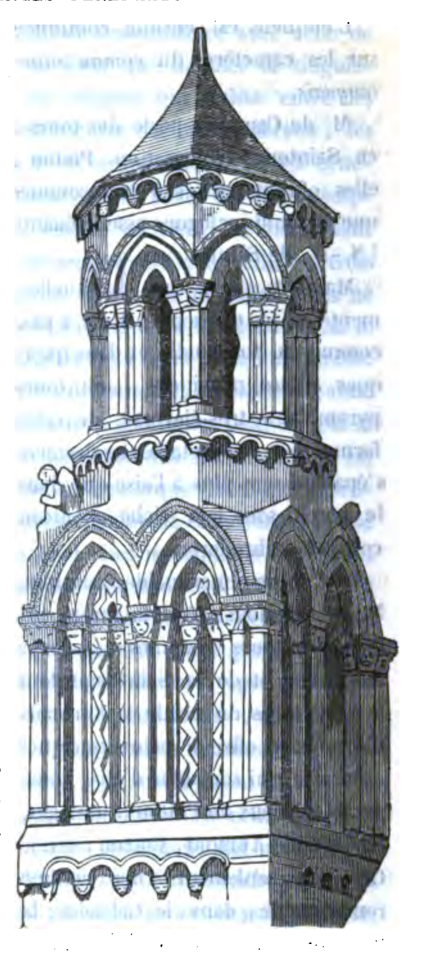
M. de Caumont parle des tours : en Saintonge comme en Poitou, elles offrent parfois à leur sommet une pyramide octogone assez élégante (N.-D. de Saintes, etc.)



Mais ces tours sont habituellement sur les transepts ; il n'y a pas, comme en Normandie et dans quelques autres provinces, de tours pyramidales très-élevées, de cette forme, près des portails. Ces derniers s'épanouissent plus à l'aise que dans le nord, sous leur riche manteau couvert de broderies.

Une chose remarquable, continue M. de Caumont, c'est la rareté du type des tours romanes octogones du Poitou et de la Saintonge dans les provinces du nord : la Normandie nous en offre à peine quelques exemples qui sont loin d'être comparables à ceux du Poitou (Jumièges, Ste.-Marie-l'Aumont, Cottun, etc.). On peut seulement citer comme remarquable, dans le Calvados, la tour de Trévières ; mais, comme les précédentes, elle n'appartient pas au type poitevin, et la tour de Tracy-le-Val (Oise), qui s'en rapproche bien plus, et dont

voici l'esquisse, est un type exceptionnel pour la contrée où elle se trouve.


TOUR DE TRACY LE-VAL.

Je ne peux, dit M. de Caumont en terminant, que renvoyer au mémoire que j'ai plusieurs fois cité dans nos enquêtes précédentes, et que j'ai rédigé sur les formes de tours qui prédominent dans les diverses contrées de la France, mémoire qui doit paraître dans un des volumes de l'Institut des provinces. On peut aussi consulter pour la géographie des styles, mon Essai sur le synchronisme de l'architecture, publié dans le 2e volume du compte-rendu du Congrès scientifique de France, 7e. session.

Coupoles. Plusieurs églises de Saintonge étaient voûtées en coupoles. M. Duret cite l'église des Nouilliers, dont le clocher s'est malheureusement écroulé depuis peu de temps, et celles de Sablonceaux et de St.-Romain-de-Benêt. Chacune de ces églises est à une seule nef. M. Lacurie indique l'église de l'ancienne abbaye de La Tenaille.

Cryptes. M. Lacurie cite comme ayant des cryptes les églises suivantes :

Arrondissement de Saintes. St.-Eutrope de Saintes—église souterraine entière. St.-Pierre de Saintes—crypte placée dans la cour du cloître, aujourd'hui comblée. Ancienne église, St.-Martin à Pons—église entière, aujourd'hui abandonnée. Talmont—ossuaire en avant de la nef. Meursac—ossuaire à gauche de la nef. St.-Saturnin de Séchaud—ossuaire à gauche de la nef. Thézac—ossuaire à gauche de la nef. Corme-Royal—église entière comblée (sous la place publique). Médis—ossuaire à gauche de la nef. Berneuil—ossuaire à droite. Fléac—ossuaire à droite de la nef.

Arrondissement de Marennes. St.-Just—ossuaire à gauche. St.-Jean-d'Angle—ossuaire sous le clocher.

Arrondissement de Jonzac. St-Fort-sur-Gironde—ossuaire. Mirambeau—ossuaire à gauche.

Arrondissement de Rochefort. St.-Martin (île d'Aix)—caveau sépulcral des barons de Chatelaillon.

M. Rainguet dit que la crypte ou ossuaire de St.-Fort-sur-Gironde est placée latéralement.

M. de Caumont fait remarquer qu'il faut bien distinguer entre les cryptes romanes, placées *sous le chœur* des églises, et les caveaux funéraires qui ont pu être ajoutés après coup et latéralement aux nefs principales. Plusieurs des indications données par M. Lacurie paraissent se rapporter à ce dernier genre de constructions souterraines qui ne sont pas des cryptes proprement dites.

M. l'abbé Rochet parle spécialement de la crypte qui existe sous l'église de Surgères.

Un membre ajoute que l'on dit dans le pays qu'il y a eu à Surgères deux cryptes superposées.

La position de l'église de Surgères, dans un terrain bas et près d'un ruisseau, porte M. Duret à douter de la possibilité du fait.

Appareils de maçonnerie. M. Lacurie dit que l'appareil moyen est le plus ordinairement employé. Les contreforts sont peu saillants. Ils semblent plutôt destinés à orner les édifices qu'à en soutenir les murailles. En tout cas, on remarque qu'on en a soigneusement profité en tant qu'ils pouvaient aider à la décoration extérieure des églises.

M. Fillon cite quelques-uns des contreforts de l'église d'Aulnay qui sont terminés par un cône surmonté d'une boule, ce qui imite assez exactement la coiffure de chœur adoptée par le clergé de certains diocèses. Ces ornements particuliers sont comme les contreforts plaqués aux murailles.

M. de Caumont dit que des contreforts semblables existaient à St.-Germer, département de l'Oise, mais qu'on ne les rencontre guère dans le nord : ils peuvent donc être indiqués comme un des caractères de l'architecture romane en Saintonge.

Eglises romanes à dates certaines. M. Lacurie cite la crypte de St.-Eutrope, de 1081 à 1096.

M. Rochet, l'église de Surgères, de 1097.

M. Moufflet, l'église de S^te^.-Gemme, de 1070 à 1076.

M. Duret, les églises de Marétay et de St.-Hérie qui ont dû être bâties dans les premières années du XIIe. siècle, et l'église de Thézac achevée peu avant 1084. Le clocher de cette dernière église est peut-être le plus remarquable de toute la Saintonge, du moins parmi ceux qui appartiennent au roman secondaire.

Orientation des églises. Parmi les églises dont l'orientation fait exception à l'usage généralement suivi, M. Duret cite, dans l'arrondissement de St.-Jean-d'Angely, l'église de Fenioux, l'une des plus anciennes du pays, près de laquelle se trouve la charmante lanterne des morts dont les archéologues ont déjà parlé, et l'église de La Villedieu qui est beaucoup plus moderne. Elles ont, l'une et l'autre, leur abside tournée au nord. Celle de la Villedieu est sur le bord de la route de Saintes à Poitiers. Quant à celle de Fenioux, elle est placée sur la crète d'un coteau et parallèlement au vallon qui est au pied. Il eût été très-difficile, ou du moins très-dispendieux, de la placer dans une position autre que celle qu'elle occupe.

M. de Caumont dit qu'il a personnellement remarqué que la position des églises *anciennes* non orientées tient toujours à des difficultés de terrain.

M. Surrault cite l'ancienne église de St.-Savinien à Melle, dont l'abside est appuyée sur les murs de la ville et tournée vers le *nord-est*.

M. Rainguet signale, comme étant aussi dirigée vers le *nord-est*, l'église de St.-Romain de Beaumont.

M. Duret fait remarquer que cela est de peu d'importance et ne constitue peut-être pas une exception, parce que l'orientation n'est j'amais d'une exactitude astronomique.

Il saisit cette occasion pour signaler une erreur commise par M. Lesson dans ses *Lettres archéologiques sur la Saintonge*, où il dit expressément que l'église de Marétay, déjà citée, est tournée au nord : elle est, au contraire, tournée à l'est.

Existe-t-il des siéges anciens en pierre chœur des églises? Aucun des membres présents ne répond affirmativement à cette question.

Ornementation. MM. Fillon et Surrault disent qu'ils ont remarqué la plus grande analogie dans les ornements em-

ployés en Poitou et en Saintonge. M. Fillon cite cependant, comme tout-à-fait exceptionnels les chapiteaux à larges masques ou figures d'hommes que l'on voit à l'intérieur de l'église d'Aulnay.

M. de Caumont croit qu'il existe entre les deux architectures des nuances bonnes à indiquer; il exprime le vœu que trois membres de la Société se réunissent en commission pour étudier le système d'ornementation en Saintonge. M. le président invite MM. Fillon, Moufflet et Brejon à se charger de ce travail.

Existe-t-il en Saintonge des Lions auprès des portails des églises ?

Aucun ornement de ce genre n'est signalé par les membres présents.

M. de Caumont fait remarquer que ces lions sont quelquefois placés en France à une assez grande hauteur ; tandis qu'en Italie ils sont de grande dimension, taillés en marbre rouge et placés au bas des façades des églises. Il rappelle, à cette occasion, que le siége de Salomon était supporté par des lions; l'emploi de ce genre d'ornement provient sans doute de là.

M. le président demande s'il n'y a pas un lion à l'église de Surgères.

M. Rochet déclare n'en avoir pas vu. Il pense au surplus, comme M. de Caumont, que les lions sont une allusion au trône de Salomon, qui était lui-même la figure de Jésus-Christ.

M. Duret demande si l'on a remarqué qu'en général les églises qui ont appartenu aux Bénédictins sont plus belles et infiniment plus soignées que les églises ordinaires.

M. Béchade, de Marmande, dit qu'il a observé ce fait dans l'Agennais.

M. le curé d'Aulnay dit que l'on connaît la charte par

laquelle l'abbaye, située jadis près de sa belle église, fut donnée aux Bénédictins, en 1038.

M. de Caumont a remarqué que, dans le Calvados, les églises qui dépendaient des abbayes étaient toujours plus grandes et plus belles que les autres.

M. Calvet a fait la même remarque pour le Lot.

Le Secrétaire, DURET.

Seconde séance du mardi 18 *juin*.

Présidence de M. CALVET, inspecteur des monuments du Lot.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Calvet, inspecteur du Lot. Siègent au bureau MM. de Caumont, Lacurie, Moufflet, Rondier, Jouannet, Gaugain.

La salle est, comme toujours, occupée par de nombreux auditeurs. Avant de reprendre l'enquête archéologique, M. le président invite M. Forestier, ingénieur des ponts et chaussées à donner les détails qu'il a promis sur la construction de l'arc de triomphe.

L'arc de triomphe, dit M. Forestier, est composé de grands blocs de pierres de taille, dont quelques-uns ont jusqu'à 2^{m}. 30 de longueur; ils ne sont liés par aucun mortier, mais assemblés par des queues d'aronde en bois, une sur chaque face; ces queues d'aronde, dont une est déposée sur le bureau, ont environ 20 centimètres de long, et ne se trouvent que dans les massifs intérieurs; lorsque les pierres sont trop grandes il y en a deux sur chaque face. Les pierres extérieures étaient reliées par des crampons de fer scellés en plomb.—La taille des pierres est assez soignée et elles sont parfaitement ajustées. Pour obtenir la juxtaposition dans les joints verticaux, les pierres ne sont taillées que sur 7 à 8 centimètres, et un démaigrissement assez fort se fait re-

marquer d'une manière régulière dans les pierres sans exception. Outre les cavités faites pour les queues d'aronde, il en existe d'autres sur les faces latérales de quelques pierres, ayant 0,15 1/2 de long sur 0,045 de large, et 0,09 de profondeur, dans lesquelles on n'a trouvé ni bois, ni fer. Il est probable qu'ils ont dû servir à l'ajustage des pierres dans la construction, en y plaçant les instruments pour ne pas écorner les blocs. Quant à la nature de la pierre, c'est celle du pays. Quelques personnes ont pensé qu'elle venait des carrières du Douhet; M. Forestier croit qu'elle provient d'une carrière située rue des Balets.

M. Moreau dit que cette pierre pourrait aussi provenir d'une carrière abandonnée maintenant, et située place des Cordeliers: on la nomme pierre des Douves.

M. Duret fait observer que Bourignon avait dit qu'il n'existait pas de queues d'aronde dans l'arc de triomphe; cette assertion est évidemment erronée, comme le prouvent les faits.

M. le président donne connaissance d'une découverte faite à Agen, en faisant des travaux pour le canal latéral de la Garonne; on mit au jour, vis-à-vis Agen, plusieurs squelettes couchés les uns à côté des autres; tous avaient au cou un carcan qui les liait les uns aux autres par une chaîne de fer; ils avaient également tous les jambes enchaînées par une même chaîne. On remarquait sur eux des traces de combustion. On avait pensé d'abord que ce pouvait être saint Caprais et ses compagnons. Cependant autour d'eux on ne trouva aucune indication chrétienne, mais un grand nombre de coupes, de vases en terre, en verre, etc., enfin un petit cype en marbre blanc.

M. Calvet fait ensuite part de l'intérêt que Mgr. l'évêque d'Agen porte aux études archéologiques et de sa sollicitude pour la conservation des monuments religieux de son diocèse. Il

vient de publier dans ce but une lettre pastorale fort remarquable que M. le président remet à M. de Caumont.

Les deux questions suivantes sont adressées.

1°. *A-t-on trouvé à Saintes des inscriptions chrétiennes anciennes ?*

M. l'abbé Lacurie répond qu'on n'en connaît qu'une seule qui est déposée au musée, où elle figure sous le n°. 15.

2°. *Quelle était la position qu'occupait à Saintes le premier cimetière chrétien ?*

Aucune indication précise n'est fournie sur ce point. M. de Caumont s'étonne de ce qu'on ne possède pas de détails sur la topographie ancienne de la ville. Il recommande cet objet intéressant aux recherches de la Société archéologique.

M. Jouannet lit un rapport remarquable sur les inscriptions du musée.

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES RECUEILLIES DANS LA VILLE DE SAINTES ET DÉPOSÉES DANS SON MUSÉE ;

Par M. JOUANNET, membre correspondant de l'Institut.

Messieurs,

Invité par notre honorable directeur, M. de Caumont, à relever quelques inscriptions déposées dans le musée de votre ville, je me suis empressé de me rendre aux désirs d'un homme si utile à la science, et si cher à tous ceux qui la cultivent. Je l'ai fait avec d'autant plus de plaisir que je savais toutes ces inscriptions déjà relevées par votre honorable secrétaire, ce savant modeste qui apporte tant de lumières et d'exactitude à tous ses travaux. Ainsi, de l'opération qui m'était demandée je pouvais me promettre le bonheur du paresseux, celui de trouver besogne faite. Cependant,

pour n'être pas tout-à-fait un servile copiste, j'ai demandé au pied métrique l'honneur des mesures, honneur facile qui ne refuse personne, et ne craint pas l'envie.

Je vais suivre l'ordre établi dans le livret intitulé *Guide des visiteurs du musée de Saintes.*

N°. 1.

D. M.
MEMORIAE
IANVARIS NAT
XXXV
NERVIVS . A . N
MNV PRETIA
RI . B . VR . C . POS

Ce marbre a été lu ainsi par Visconti :

Diis Manibus et MEMORIAE IANVARIS NATione NERVIVS ANnorum XXXV MENsium V PRETIARIa Benè Merenti Conjugi POSuit.

Cippe ou autel funéraire en pierre du pays, fronton tronqué ; hauteur, 3 pieds 6 pouces ; largeur, un peu moins de 2 pieds. L'inscription occupe sur le dé un carré d'environ 1 pied 4 pouces de côté ; elle présente quelques particularités : l'âge du mort, gravé en interligne au-dessus des sigles A. N. qu'il devrait suivre, coupe en deux l'épitaphe ; mais une remarque plus importante à faire, c'est qu'au milieu de l'interligue où se trouve ce chiffre, on voit la petite ouverture oblongue, pratiquée sur plusieurs autres cippes funéraires, pour recevoir ou des libations ou de légères offrandes. La face latérale, à droite, porte les traces de l'*ascia*, instrument sur lequel on a trop écrit, et qui se voit sur tant de tombeaux romains, découverts à Bordeaux et à Lyon. Permettez-moi, Messieurs, une dernière observation. Si les sigles B. VR. qui font partie de la dernière ligne, fidèlement copiée par M. La Curie, ont été interprétés

par BENE MERENTI, ils ont dû l'être ainsi, en supposant avec raison que le graveur aura sans doute oublié les deux jambages de l'M : il est d'autres exemples de pareille erreur.

N°. 10.

D. M.
JVL ' BELINIA... (1)
M ' TERENII...
MARIA
FIL.

Cippe en pierre du pays : hauteur, 5 pieds 6 pouces, y compris son haut couronnement pyramidal ; largeur, 1 pied 4 pouces.

Cette épitaphe embarrasse le lecteur, d'abord parce que la fin des noms propres est effacée et qu'on n'est pas sûr de bien saisir leur rapport ; ensuite parce qu'il est difficile de décider si une espèce d'accolade retournée, qui semble unir l'L à l'I dans le mot BELINIA ou BELINIAE, n'est pas une H, ou plutôt un signe destiné à réparer une faute du graveur. Il avait, par un gros point rond, séparé BEL de INIA, et fait deux mots de ce qui n'en devait faire qu'un ; il aura cru que son accolade réparerait la bévue. En vérité, cette inscription a joué de malheur ; ce n'était pas assez des injures du temps et de la maladresse du graveur, l'imprimeur, chargé d'en faire la copie, a donné à *Belînia*, au lieu de son véritable prénom *Julia*, celui de *Iluia* qu'on n'a jamais vu.

N°. 11.

Cippe funéraire sans inscription : hauteur, environ 5 pieds. La face principale, creusée en niche carrée, renferme une statue de femme vêtue de la camisia et par-dessus d'une tunique courte. Elle tient de la main droite un vase semblable

(1) Le même nom se lit sur un cippe gallo-romain de Bordeaux.

pour la forme à un grand lacrymatoire, et de la gauche un rouleau (*volumen*). Cette espèce de bouteille et ce rouleau indiquent-ils la profession ?

N°. 12.

D. M. ET
MEMORIE
IVL ' MV
SICE V
VIVA ' SI
BI ' POSV
IT.

Ce marbre a été lu ainsi par M. Visconti :

Diis Manibus ET MEMORIae IVLiæ MVSICEs Volens VIVA SIBI POSVIT.

Cippe funéraire : hauteur, 1 pied 10 pouces; largeur, 1 pied 4 pouces. L'inscription est entre deux pilastres que décore perpendiculairement une suite de losanges; elle n'offre d'autre particularité que d'avoir été dictée par la personne même dont elle devait un jour couvrir le tombeau.

N°. 15.

Pierre quadrilatère, haute de 4 pouces, large de 11 pouces 10 lignes, épaisse de 5 pouces, sur laquelle est gravée l'épitaphe suivante :

XIIII KL JVNIAS depositio
RECEPTI □

C'est la seule épitaphe chrétienne que j'aie vue dans le musée de Saintes : on la reconnaît aussitôt au mot *depositio*, et le caractère indique le V°. siècle ou le VI°. Le dernier signe n'est pas un *o*, c'est un sigle qui indique peut-être le tombeau.

N°. 16.

Fragment de cippe sur lequel on lit l'épitaphe suivante :

D. M. ƎT. M.
VAL ' VENE
RIAE . REFI
NA . LIB.

L'affranchie *Refina* élève cet autel funèbre aux dieux mânes et à la mémoire de Valeria Veneria.

N°. 17.

S. MATERNAE. ILV...
AMATHVST. MARI....
POSVIT.

Cippe tronqué, mais haut encore de 5 pieds; sa largeur est d'un peu moins de 2 pieds. Sur la face antérieure on a creusé une niche carrée, haute d'environ 3 pieds et décorée d'un bas-relief d'une forte saillie. Ce bas-relief représente une femme vêtue de la stola, tenant de la droite une branche de laurier et de la gauche des pavots. La pose est gracieuse; il y a du naturel dans ce bras qui descend mollement le long du corps, et dans cet autre bras dont la main tient sur le sein de la morte un bouquet de pavots (1). La parure de tête est en cheveux cannelés, formant une couronne de boucles autour du front: l'effet n'en est pas désagréable; mais pourquoi ces bandelettes qui tombent du haut de la tête comme de celle d'une victime? pourquoi aussi ce laurier, toujours vert, qui porte encore quelques traces de sa couleur primitive? Il serait facile de répondre par des conjectures; mais les conjectures expliquent tout et ne prouvent rien.

Ce monument funéraire me paraît, par son exécution, antérieur aux autres cippes du même genre qui existent aujourd'hui dans le musée de Saintes. J'ajouterai que le nom de la femme à laquelle il est dédié, *Materna*, se lit souvent

(1) V. l'esquisse de ce tombeau dans l'atlas du Cours d'Antiquités de M. de Caumont, fig. 13, pl. XXVIII.

sur les monuments du midi, et se distinguent ordinairement par leur élégance.

Cippe sans n°.

C'est un débris informe, mais sur lequel on lit :

D. M.
ET · MEMORI
AE · CL · RVFII
MARITI · SVI

Le nom de l'épouse manque.

Il me reste à parler de trois inscriptions dont une est ainsi conçue :

...C · IVLI · RIC OVERIVGI · F ·	VOL · MARINO...
...TALI · PRIMO C.C.R. · (	QVAESTORI · VERO...
...MARINA	FILIA · I...

Cette inscription a 8 pieds 2 pouces de long, 1 pied 6 pouces de haut, 9 pouces d'épais. La lettre en est fort belle ; elle a près de 4 pouces de hauteur.

....ONNETODVBNI....
...AEFECTO · FABRVM TRIB...
...I · AD · CONFLVENTEM C....

Inscription ayant 4 pieds 2 pouces de long, 1 pied 4 pouces de haut. La lettre de la première ligne a de hauteur 4 pouces et demi ; les autres vont en diminuant.

Ces deux inscriptions sont incomplètes, mais je dois remarquer que la première est composée de deux pierres qui font suite l'une à l'autre, ainsi qu'on le voit par la lettre Q de *Quaestori*. Cette inscription a probablement appartenu à quelque grand monument funéraire érigé par *Marina* à l'homme important dont elle avait reçu le jour.

La seconde semblerait dire que le fils du Gaulois ONNETODUBNI porte ce même titre de PRÆFECTUS FABRUM, que l'inscription de votre arc de triomphe, interprétée par La

Sauvagère, donne au fils d'un gaulois nommé *Otuaneuni*. Je dois remarquer aussi que les mots *ad confluentem*, qui se trouvent sur ce débris, me semblent demander de nouvelles études au sujet de l'arc de Saintes; je les ferai.

Le n°. 55 du livret, portant d'un côté VEGETVS en lettres de plus de sept pouces, et de l'autre C · V · S · L · M · en lettres presqu'aussi grandes, appartient à quelque monument votif, ainsi que l'indiquent ces mots : C. Votum Solvit Lubens Merito. Quel était ce monument ?....

Un reste de grand cippe funéraire est tellement mutilé qu'on ne peut pas déchiffrer la moitié de son épitaphe. On y lit seulement les mots ou parties de mots suivants :

CVSCAI[illegible]IVSS
O TILVNO
[illegible]APPICOMNERI FILII
VNDINAE
XXITEM MEMORIAE VL
CARISSIMAE (1).

M. de Caumont remercie M. Jouannet au nom de la compagnie.

Il montre ensuite le dessin fait par M. Fillon d'un bas-relief qui existe au Musée d'antiquités. Cet objet a été trouvé, comme beaucoup d'autres morceaux romains, dans les murs de l'hôpital, et représente une femme tenant un enfant sur ses genoux. Quelques personnes ont cru que ce pouvait être la Ste.-Vierge, mais cela est très-douteux et même peu probable.

(1) On y reconnaît seulement des noms gaulois.

M. Dumaurison, membre du Conseil-général de la Charente-Inférieure, lit une lettre de M. de Vallée relative à diverses inscriptions.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 13e. question du programme : *Que penser des crapeaux, des souris, des chats que l'on voit sur plusieurs églises de la Saintonge.*

M. Moreau lit un mémoire sur les sculptures décoratives en Saintonge ; il divise ces sujets en deux classes, la première comprenant les tableaux astronomiques, et la seconde les emblêmes de morale chrétienne.

« Dans la première il fait rentrer les zodiaques comme ceux qui existent à Aulnay et à Fenioux. Selon lui ces zodiaques sont des imitations de ceux des premières églises d'Orient, car il pense qu'il fallait pour attirer les peuples dans les églises leur montrer les mêmes tableaux que ceux qu'ils avaient coutume de voir dans leurs anciens temples.

« Dans la deuxième série, les animaux se combattant représentent les luttes du bon et du mauvais principe, de l'église orthodoxe et de l'hérésie. »

D'autres objets sont dans l'opinion de M. Moreau, le symbole de certains personnages.

M. Fillon demande la parole et lit la note suivante sur le symbolisme.

NOTE DE M. FILLON.

La question du symbolisme dans les sculptures des églises a été si souvent discutée, qu'il est bien difficile de dire quelque chose de neuf à ce sujet. Au dernier congrès archéologique de Poitiers, encore, les opinions opposées ont été défendues de part et d'autre avec la plus grande animation, et nous avons pu entendre la parole savante de M. l'abbé Cousseau, venir jeter une vive lumière sur la pensée qui a présidé à quelques-unes

des innombrables productions de l'art chrétien. Une note de M. Le Cointre-Dupont, insérée dans le vol. de 1843 des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pag. 455, reproduit aussi un texte remarquable extrait de Vincent de Beauvais, au moyen duquel on explique les scènes les plus grotesques et les plus bizarres que l'on voit sur les monuments. A cette citation, je viens opposer aujourd'hui le passage suivant de St. Bernard, qui vivait à une époque où la sculpture était le plus chargée d'ornements, et où les partisans les plus effrénés du symbolisme vont puiser à plaine main des matériaux pour exercer leur verve. « Omitto........ curiosas........ depictiones........ : Patiamur et hoc fieri in ecclesiâ... cœterum in claustris, quid facit illa ridicula monstruosa ac formosa deformitas? Quid ibi immundæ simiæ! Quid feri leones! Quid monstruosi centauri!.... Qnid milites pugnantes! Quid venatores tubicinantes!.... cernitur hinc inquadrupede cauda serpentis, illinc in pisce caput quadrupedis....... (apud Mabillon, inter opera sancti Bernardi, cap. XII, n°. 29, t. 1, p. 539. Paris, 1690.) (1). » Ce chasseur donnant du cor, nous le trouvons à St.-Hillaire-de-Melle; ces singes, ces centaures, ces bêtes à corps d'hommes couvrent les modillons de la cathédrale de Poitiers; le beau portail méridional d'Aulnay offre aussi une foule de ces étranges compositions. Au milieu de tout cela nous trouvons bien de nombreux sujets symboliques, je crois même qu'en principe les grandes compositions et beaucoup de détails cachent une pensée religieuse; mais vouloir expliquer par le symbolisme jusqu'au tonneau que l'on voit sculpté sur quelques consoles, traduire avec un aplomb imperturb-

(1) Lettre écrite vers 1125, à Guillaume, abbé de St-Thierry. M. de Caumont a reproduit ce texte dans son histoire de l'architecture, 3e. édition. 1841.

bable les figures grimaçantes, c'est vouloir aller au-devant des plus incroyables erreurs. Et puis, la critique, ou pour mieux dire la caricature, n'a-t-elle pas pu venir souvent jeter quelques épigrammes à tel ou tel maître? Voyez seulement cet ânon dont j'ai parlé (V. page 525), drapé dans sa chappe. Je ne sais si je me trompe, mais je crois reconnaître quelque grave abbé, que la malignité de l'artiste fait comparaître avec son peu de science devant la postérité. St. Bernard d'ailleurs, et c'est une autorité, blâmait, au XIIe. siècle, ces fantaisies qui ne sont pour lui que le produit d'une imagination déréglée. Je me contenterai donc de dire que je suis entièrement de son avis, et je ne me rangerai à une autre opinion que lorsque l'on viendra me donner un meilleur guide.

M. l'abbé Rochet lit un mémoire sur la symbolique chrétienne, pour répondre à la question du programme.

M. Duret dans une improvisation facile et élégante expose aussi sa pensée sur le symbolisme.

Le symbole ne s'exerça dans les premiers temps du christianisme que sur bien peu de sujets, l'alpha et l'oméga, les colombes, la vigne, le poisson. Puis le symbolisme devint plus tard, plus complet. Ainsi ces modillons isolés à figures grimaçantes, pourraient représenter les individus chassés du festin, s'ils n'ont pas la robe nuptiale, et jetés dans les ténèbres extérieures, où sont les pleurs et les grincements de dents, comme doivent être chassés tous ceux qui ne sont pas convenablement dans l'église. Il faut bien distinguer entre les tableaux, les scènes, et ce qui est vraiment symboles. Dans les premiers, nous voyons la représentation des vertus et des vices avec les noms au-dessous, comme

au portail d'Aulnay, les scènes du jugement dernier et d'autres grandes peintures des livres sacrés.

Le symbole au contraire est une chose cachée, dont le sens ne se découvre pas au premier abord ; tel est, par exemple, le mythe du poisson et les premières figures que les chrétiens placèrent sur leurs tombeaux.

M. Duret ajoute que peu à peu ces traditions se perdirent, et que la pensée religieuse s'égarant, le génie satyrique de l'artiste se permit souvent de rendre des sujets burlesques, et même plus que profanes. Il achève en démontrant, que si une infinité de ces sujets ont un sens symbolique, il en est beaucoup qui ne peuvent être interprétés.

M. Calvet jette un coup-d'œil rétrospectif sur l'histoire du symbolisme religieux ; il s'appuie sur les remarques faites par le savant Raoul Rochette dans les catacombes, et cite des passages précieux de St. Paulin, évêque de Nole, qui tendent à établir que les ornements des églises étaient un moyen puissant pour instruire le peuple à cette époque.

Après avoir étudié la valeur symbolique des représentations du poisson, de l'alpha et de l'oméga, du Bon Pasteur, etc., M. Calvet établit que le symbolisme paraît d'abord dans les catacombes, mais qu'ensuite la satyre s'en mêla jusqu'au XVe. siècle, époque à laquelle le symbolisme reparut. Parmi les images satyriques qui abondèrent aux XIe. et XIIe. siècle, et postérieurement encore, M. Calvet donne pour exemple celles qui représentent un renard habillé en moine et prêchant des poules : déjà il cache une d'elles sous son manteau. Il cite encore les sculptures rappelant la gourmandise et les autres vices.

Sur la prière des membres du congrès, M. Duret est ensuite invité à vouloir bien faire part d'une pièce de vers, composée par lui, et qui est la relation piquante d'une déception archéologique arrivée à lui et à deux de ses

collègues. Cette jolie pièce de vers est couverte d'applaudissements.

M. de Caumont annonce que la visite des principaux monuments de l'arrondissement aura lieu le lendemain, et que l'on se réunira à cinq heures du matin sur la promenade, où des voitures ont été commandées par les soins de M. Gaugain, trésorier de la Société.

A. DE CHASTEIGNER.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

AUX ENVIRONS DE SAINTES.

Présidence de M. DES MOULINS, membre du Conseil.

(M. Duret, secrétaire rapporteur.)

Le 19 juin, la Société est partie de Saintes, à cinq heures du matin, dans plusieurs voitures préparées à cet effet, et a parcouru les localités qui avaient été désignées par le bureau. M. Duret, secrétaire, a présenté le rapport suivant sur cette excursion.

RAPPORT DE M. DURET.

Messieurs, j'ai accepté avec témérité la mission de vous faire connaître le résultat de l'excursion archéologique que nous avons faite hier, dans la partie sud-ouest de l'arrondissement de Saintes. Nous avons visité plusieurs monuments intéressants. L'église de St.-Romain-de-Benêt, les ruines du Terrier de Toulon, la pile de Pirelonge, l'église de Meursac, et enfin

celle de Rétaud, ont été l'objet de notre examen. Cet examen a été bien rapide et la rédaction du procès-verbal s'en ressentira nécessairement. Le Congrès voudra donc bien m'excuser, si je n'entre pas ici dans tous les détails qu'il attend peut-être de moi.

Après avoir passé devant Pessines, tout en causant du chêne monstrueux que possède M. Fonteneau, et que M. d'Orbigny a recommandé à la sollicitude de la Société archéologique de Saintes, nous avons traversé Pisany, en nous donnant bien de garde de faire voir à M. de Caumont le déplorable bâtiment en moellon qui y sert d'église. Nous lui avons seulement montré du doigt les restes assez insignifiants du château qui appartenait, avant la révolution, à la famille Senecterre.

Eglise de St.-Romain-de-Benêt. Notre première station a été à St.-Romain-de-Benêt. L'église de cette commune est remarquable. L'abside, nouvellement réparée à l'extérieur et d'une manière satisfaisante, présente sept fenêtres à plein cintre. Elle est assise sur un socle continu. Les fenêtres sont séparées par des colonnes appliquées, dont les chapiteaux ne présentent pour ornements que des coins légèrement saillants et sont couronnés chacun par une pierre formant un plan incliné. Au-dessus, règne, tout autour de l'abside, une corniche soutenue par des modillons d'une grande simplicité.

On voit, au flanc nord de l'édifice, deux contreforts, absolument semblables à ceux des anciens donjons féodaux. Ils ont 90 centimètres de largeur et 30 centimètres seulement de saillie. L'un est appliqué à la base du clocher, l'autre au mur de l'église, et ce dernier s'élève jusqu'à la naissance même des combles.

Le clocher, dont la partie supérieure est moderne, est orné à mi-hauteur d'une arcature en plein cintre, présen-

tant sur chaque face de la tour trois arcades d'égale dimension.

L'église n'a pas de porte à l'ouest ; il ne paraît pas qu'il en ait jamais existé dans cette partie. Le mur occidental, qui est du reste très-délabré, porte des traces de coups de biscayens. Nous avons pensé du moins que telle est l'origine de quelques trous qu'on y remarque, tout en croyant aussi que certains autres trous proviennent de ce que la pierre aurait renfermé autrefois des rognons de silex. Le mur méridional est aussi très-délabré ; il est flanqué de contreforts ajoutés après coup.

A l'intérieur, où l'on pénètre par une porte moderne ouverte dans le mur nord, on est frappé de l'aspect que présente l'ensemble du vaisseau. La nef se compose de deux travées seulement, autrefois surmontées de coupoles ; mais les dômes n'existent plus, à partir du cordon horizontal qui règne au-dessus des pendentifs. Ce cordon est formé par une suite d'étoiles à huit pointes, ornement très-fréquemment employé en Saintonge. Deux plafonds circulaires, en sapin, remplacent aujourd'hui les dômes.

La nef n'a pas de bas-côtés. Sa largeur est de 11 mètres 30 centimètres.

Le chœur, qui est plus étroit, présente une voûte ogivale se terminant en cul-de-four. Les sept fenêtres de l'abside sont accompagnées chacune de deux colonnes fort allongées. Il existe, en outre, entre ces fenêtres, une série de colonnes supportant une arcature. Cette partie de l'église, quoique dépourvue de sculptures, est d'un bel effet. Malheureusement, l'autel n'est pas à la place qu'il devrait naturellement occuper. Il est accolé à un rétable en pierre, d'architecture grecque, édifié dans le XVIIIe. siècle, aux frais d'un sieur Rousseau, chanoine de Sablonceaux, et placé un peu en avant du fond de l'église, dont le rond-point sert aujourd'hui de sacristie.

Des massifs de colonnes surmontées de chapiteaux historiés, supportent la base des coupoles. Je ne décrirai pas tous ces chapiteaux. Je dirai seulement que l'un d'eux, placé à droite en regardant l'autel, me paraît représenter une légende. On y voit une bête fauve qui attaque un homme ; ce dernier se défend en frappant l'animal avec une sorte d'épée. En avant de ce groupe, marche un cavalier, un chevalier, sans doute, car il a des éperons; devant lui, un personnage vêtu d'une robe, et puis enfin un oiseau qui ressemble à un faucon. Peut-être n'est-ce qu'une scène de chasse. Cependant les rôles y seraient intervertis, car c'est la bête qui aurait l'air de poursuivre les chasseurs.

L'église de St.-Romain-de-Benêt appartenait à l'abbaye de Sablonceaux. Elle me paraît avoir été construite dans le XIIe. siècle, c'est-à-dire peu de temps après la fondation de l'abbaye elle-même, qui date de 1136. Il eût été intéréssant pour nous de visiter ce qui reste de la belle église de Sablonceaux, où l'on trouve des coupoles comme à St.-Romain; mais notre itinéraire, tracé à l'avance, ne nous permettait pas de faire cette excursion accessoire qui eût allongé notre voyage d'un myriamètre environ. Nous nous sommes bornés à saluer le beau clocher de cette église du haut du Terrier de Toulon, dont je parlerai tout-à-l'heure.

J'ajouterai, pour terminer ce que j'ai à dire de St.-Romain, que des tombes fort anciennes, en pierre, creusées en forme d'auge, avec encastrement circulaire pour recevoir la tête du défunt, ont été récemment mises à découvert dans le cimetière.

Camp de Toulon. De St.-Romain nous nous sommes rendus au Terrier de Toulon. Je n'en ferai pas la description détaillée. Vous savez déjà, Messieurs, qu'il s'agit d'une double enceinte de fossés, au centre de laquelle on voit, sur le point culminant du coteau, les restes d'une tour quadran-

gulaire. On donne à cette enceinte le nom de *camp de César*. Quelque vive que fût notre curiosité d'antiquaires, il nous a été impossible, en arrivant sur les lieux, de ne pas admirer tout d'abord le magnifique panorama que nous avions sous les yeux. Le superbe clocher de Marennes qui se dressait dans la plaine, à 23 kilomètres de distance, et qui, à la faveur d'un rayon de soleil, nous apparaissait distinctement dans toute sa hauteur, a concentré sur lui pendant un moment tous nos regards. Après cet examen *télégraphique* du pays, nous nous sommes occupés de la tour ruinée qui nous servait d'observatoire.

Vous vous rappelez que dans l'une de nos dernières séances on avait agité la question de savoir si cette tour est de construction romaine. M. Lacurie avait soutenu la négative, en se fondant sur les caractères architectoniques de l'édifice, et en s'autorisant au surplus de l'opinion de quelques antiquaires, notamment de Millin. L'examen attentif auquel nous nous sommes livrés, nous a fait partager cette opinion, d'une manière à peu près unanime. Nous avons pensé que l'appareil de la maçonnerie, l'inégalité des assises, le peu de soin apporté dans la main-d'œuvre, repoussent l'idée que l'édifice ait été bâti par les Romains. Les murs qui ne s'élèvent plus qu'à quelques mètres au-dessus du sol, sont fort épais. Ils font supposer une tour assez haute, ou en tout cas un édifice militaire bâti pour être durable. Or, il nous a paru que la dimension très-variée des pierres employées dans les parements des murs, est un fait en-dehors des habitudes constantes des Romains, qui savaient observer toujours, comme condition même de la solidité, l'harmonie dans les détails. C'était pour eux une règle d'art qu'ils suivaient comme d'instinct, jusque dans les édifices qui n'étaient pas destinés à braver les siècles.

En définitive, nous n'avons vu dans les ruines de Toulon,

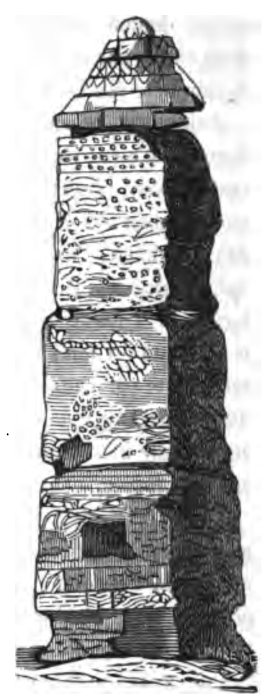
qu'un donjon, antérieur peut-être aux donjons à contreforts élevés par la féodalité, mais de beaucoup postérieur à la conquête des Gaules par les Romains.

J'ajouterai cependant qu'il nous a paru impossible que les Romains n'aient pas occupé cette position. Sa magnifique situation pour observer l'ensemble du pays, le fait qu'on a trouvé à peu de distance, vers le nord, des ruines romaines dans la plaine, l'existence d'une voie romaine au midi, tout indique que les Romains ont dû s'assurer militairement du terrier de Toulon. Il y a donc eu un camp. Sous ce rapport, la tradition est fondée, et les enceintes de fossés s'expliquent sans doute par ce fait. Plus tard, à l'occasion des événements qui ont accompagné ou suivi l'invasion des barbares, Toulon aura été de nouveau occupé, et la tour, aujourd'hui ruinée, aura été élevée.

Ce qui tendrait à prouver que les fossés et la tour n'ont pas la même origine, c'est que cette dernière n'est pas au milieu de l'enceinte formée par le fossé intérieur; elle est presque sur le bord méridional de cette enceinte. Eût-on pu placer ainsi le *pretorium* d'un camp?

Une grave question topographique s'etait élevée du temps de Bourignon, qui a écrit sur les antiquités de la Saintonge : le camp de Toulon est-il irrégulier, est-il carré? Il paraît qu'on n'était pas d'accord à cet égard. Les bois taillis qui couvrent le coteau gênaient sans doute la vue des observateurs. Bourignon, pour se fixer d'une manière positive, l'examina dans des saisons diverses, et il dit naïvement, à la page 216 de son livre: « *J'ai observé ce camp, avec* « *un amateur, en hiver et en été, et il nous a constamment* « *paru carré.* » Pour nous, Messieurs, malgré Bourignon et son amateur, nous croyons que le camp est un polygone irrégulier.

Pile de Pirelonge. Du camp de Toulon nous avons porté nos pas vers la pile de Pirelonge. C'est, comme on l'a dit ces jours-ci, une masse quadrilatère de maçonnerie en blocage, pleine, ayant environ 25 mètres d'élévation, et se terminant par une cape conique. Une partie de la cape est encore garnie d'un revêtement en pierres de taille de grande dimension, lesquelles sont ornées d'écailles de poisson et non point de rigoles, comme l'ont dit plusieurs antiquaires. Cet ornement n'existe pas sur les deux premières assises de la cape; leur surface est tout unie.



PIRELONGE

Une première question nous a divisés. L'ensemble du monument n'était-il pas, dans l'origine, pourvu d'un revêtement en pierres de taille comme la cape elle-même?

Les partisans de cette opinion, qui est la mienne et celle de M. de Caumont, se sont fondés principalement sur ce que les lois de l'architecture ne permettent pas de penser qu'on ait eu l'idée d'établir une cape aussi soignée que celle de Pirelonge, sur un môle en blocage complètement dépourvu de parements. M. Massiou a commis une erreur dans le premier volume de son histoire de Saintonge, page 110, quand il a dit que toute la partie inférieure de la pile, de la base jusqu'au couronnement, est revêtue d'un parement en moellons cubiques de 5 ou 6 pouces de face. Les pierres sont, au contraire, placées sans ordre dans un bain de mortier. Il y en

a de toutes les formes et de toutes les dimensions. C'est, je le répète, un blocage, et sa surface est pleine de rugosités. Or, comment s'expliquer ce contraste entre le corps de l'édifice et la cape? J'ajouterai que je crois avoir remarqué, sur les parois de la pile, les empreintes de quelques-unes des pierres de taille qui auraient formé le revêtement.

Dans l'opinion opposée, qui a réuni, je dois le dire modestement, un plus grand nombre de suffrages, l'édifice a été construit tel qu'il est encore, sauf les dégradations occasionnées par le temps. Un revêtement aurait nécessairement été composé de pierres inégales en épaisseur, et qui, par cela même, auraient laissé sur le blocage des empreintes plus significatives que celles que l'on remarque. D'un autre côté, on n'y devrait pas trouver des pierres d'angle coupées avec un certain soin, comme on en voit une surtout à l'angle nord-est, à environ 5 mètres au-dessus du sol.

L'édifice est divisé en bandes horizontales par des couches de mortier très-minces qui pénètrent dans le blocage. Dans mon opinion, ce serait là la marque de séparation des assises du revêtement; dans l'autre système proposé, la pile aurait été construite à l'aide d'un ou de plusieurs caissons en bois, et la couche mince de mortier serait le point de reprise des encaissements successifs.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que, dans cette dernière hypothèse, je ne comprendrais pas qu'il eût été nécessaire d'étendre ainsi cette couche de mortier qui n'a pas un demi centimètre d'épaisseur et qui est d'une nature toute différente de celui du massif du blocage.

Quoi qu'il en soit, la majorité d'entre nous a pensé qu'il n'avait point existé de revêtement sur le corps de l'édifice, et que celui de la cape n'avait été placé que pour protéger contre l'intempérie des saisons le sommet de la pile. Des fouilles pratiquées avec soin donneraient le moyen de s'as-

surer s'il y a eu, dans le principe, un parement de pierres de taille. Pour cela, il suffirait de mettre à découvert une partie quelconque de la base de l'édifice. Nous avons pensé que cette opération, peu dispendieuse en elle-même, pourrait être recommandée à la sollicitude de la Société archéologique de Saintes.

A côté de la question architectonique du revêtement, il y en avait une autre plus essentielle à trancher, celle de l'origine et de la destination de l'édifice.

Quant à l'origine, on doit la tenir pour romaine. Le mode d'assemblage des pierres de la cape, leur dimension, les écailles de poisson pour ornement, tout le prouve suffisamment. J'ajouterai qu'une voie romaine passait à 40 mètres du pied de l'édifice, et que le *fanal d'Ebéon*, monument du même genre que celui de Pirelonge, est aussi sur le bord d'une voie romaine.

Les observations présentées, dans l'une de nos précédentes séances, sur la destination de l'édifice, se sont reproduites sur le terrain, et je ne crois pas devoir les résumer. Je me bornerai à dire qu'eu égard à sa situation, eu égard aussi au bien petit nombre de constructions de ce genre, la grande majorité d'entre nous a été d'avis que la pile de Pirelonge est un monument *votif*, dressé en souvenir d'un grand événement, et non pas une tour à signaux.

Eglise de Meursac. En nous rendant de Pirelonge à Rétaud, nous avons donné un coup-d'œil à l'église de Meursac.

Nous avons constaté qu'elle se compose de parties diverses quant à leur âge et, par cela même, quant à leur style.

Originairement, elle était en forme de croix latine, avec un clocher à l'intersection des transepts. Le transept du nord, avec sa voûte en blocage et des arcs plein-cintre, accuse une grande ancienneté. Cette partie de l'église peut remonter au

X^e^. siècle. J'attribuerais à la même époque une partie de l'ancien chœur.

Le rond-point de l'ancienne abside a été remplacé, au XIIIe. siècle, par une travée tout entière ajoutée au chœur et terminée à l'orient par un mur droit. En même temps, on a supprimé les murs qui fermaient les transepts à l'orient, et l'on a bâti par delà deux sortes de chapelles qui s'étendent jusqu'à l'alignement du fond du sanctuaire. Il en résulte, que vue du dehors, l'église présente un vaste chevet carré, ayant un développement égal à la longueur des transepts. Les fenêtres qui éclairent ce nouveau sanctuaire et ses deux chapelles latérales, sont d'un bon style ogival. Les massifs qui supportent les voûtes, et les arcs doubleaux bordés de tores, indiquent suffisamment l'époque à laquelle se rapporte cette partie de l'église.

On remarque dans ce sanctuaire un très-bel autel. Le rétable, dans le goût du XVIIe. siècle, est en bois sculpté et entièrement doré. Deux crédences l'accompagnent; elles sont également sculptées et dorées, et paraissent dater du règne de Louis XV. L'ensemble est d'une grande richesse. Le rétable a, dit-on, appartenu avant la révolution à l'abbaye des Dames de Saintes; il a beaucoup d'analogie avec celui que possède l'église de Beaumont, près Châtellerault. Je crois cependant ce dernier supérieur comme œuvre d'art.

La nef de l'église de Meursac a perdu sa voûte. Elle devait être en ogive, à arcs doubleaux carrés. Ces arcs doubleaux s'appuyaient sur des colonnes accolées aux murs latéraux.

Le clocher, bâti après coup, à l'intersection de la nef et des transepts, repose sur des arcs en ogive qui ont été emboités avec leurs piliers de support, dans l'édifice primitif; et il y a cela de bizarre que ces arcs ne touchent pas tout-à-fait ceux qui portaient l'ancien clocher. Le vide qui existe entre les deux murailles n'a même pas été rempli en ma-

çonnerie. Le clocher présente intérieurement une petite coupole allongée dans le sens vertical ; au-dehors, cette coupole est habillée d'une tour carrée beaucoup moins ancienne et qui repose, à ce que je crois, sur les arcs de soutènement du clocher primitif. La tourelle de l'escalier se termine par un cône en pierre.

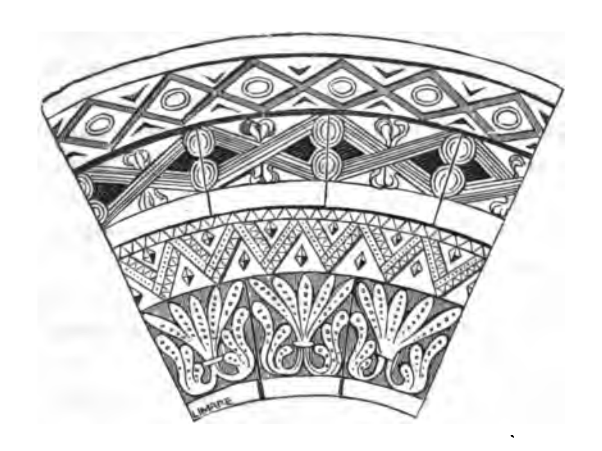
M. l'abbé Lacurie nous a tous fait frissonner, quand il nous a assuré qu'un curé de Meursac avait eu l'idée, pour rendre à la travée qui est sous le clocher, son ancienne largeur, de supprimer les massifs de maçonnerie et les arcs qui supportent la coupole, et de remplacer le tout par des poutres placées horizontalement. Il paraît même que le projet a été soumis à un architecte. On doit croire que ce dernier, peu désireux de se préparer une mort à la Samson, aura fait justice d'un pareil projet.

La façade a été assez gravement endommagée par le salpêtre à sa partie inférieure. Elle est divisée en trois zônes. La seconde zône surtout présente d'intéressants détails. On y remarque la grande fenêtre, dont l'archivolte plein cintre est largement développée et richement ornée. A gauche, existe une petite fenêtre qui n'a jamais été ouverte. Il y en avait une pareille à droite, mais elle a disparu sous un contrefort, lorsqu'on a soi-disant restauré l'église, au XVIe. siècle. Dans cette même zône, on voit de charmantes colonnes dont les fûts sont couverts de zig-zags, d'anneaux, de cannelures et d'espèces de quatre-feuilles. Deux colonnes présentent ce dernier ornement. C'est une rareté dont j'ai dû prendre note. J'ajouterai d'un mot que des modillons sculptés, des cordons de petits damiers, et d'autres ornements analogues, complètent la décoration de cette façade qui me paraît appartenir au XIIe. siècle. Toutefois la porte d'entrée a été refaite dans le XVIe.

Eglise de Rétaud. J'arrive maintenant, Messieurs, à vous parler de l'église de Rétaud, dont la délicieuse abside nous a présenté de si admirables détails. Bien que cette abside soit la seule partie essentiellement intéressante de l'édifice, j'essaierai néanmoins de vous donner une description complète de l'église, en commençant par l'extérieur.

L'église de Rétaud est placée au milieu d'un cimetière non fermé de murs, dans lequel on voit un certain nombre d'anciens cercueils en pierre. Elle est d'une dimension assez restreinte, ainsi que toutes les églises paroissiales bâties dans les campagnes, dans les XIe. et XIIe. siècles. Les églises abbatiales seules recevaient alors des développements plus considérables, lors même qu'elles étaient éloignées des grands centres de population. C'est du moins ce qui se remarque en Saintonge.

Le portail de Rétaud est à trois portes. Celle du milieu, seule ouverte, est en ogive et surmontée de deux



voussoirs sculptés. Les portes latérales qui ont toujours été

murées sont en plein cintre. Toute cette partie de la façade a souffert des injures du temps.

Quatre grosses colonnes appliquées à la muraille supportent un cordon horizontal qui règne au-dessus des portes. Ce cordon est en outre soutenu par douze modillons présentant des figures d'hommes ou d'animaux. Le chapiteau de la colonne qui est à gauche de la porte principale présente deux têtes de femme, dont chacune est agencée sur deux corps d'oiseau; en somme, deux têtes pour quatre corps. Les ajustements de ce genre se voient dans toutes les églises romanes.

Au chapiteau de la colonne de droite, on voit des figures grimaçantes dont le caractère n'a rien d'extraordinaire. Mais nous avons tous été frappés d'une vive impression, en remarquant une délicieuse figure de jeune fille, sculptée sur l'un des modillons au-dessus de la petite porte de droite. La tête se présente de profil et les yeux sont levés vers le ciel; une draperie couvre l'épaule gauche; et telle est l'expression que l'artiste a su donner à cette figurine, que, bien qu'elle ait le nez mutilé, elle est encore pleine d'un charme saisissant. Je ne sais, Messieurs, si mon rôle officiel de rapporteur m'avait un peu exalté l'imagination, mais il est de fait que j'ai trouvé ce modillon d'une grande perfection.

La partie supérieure de la façade est très-peu élevée et ne présente rien d'intéressant. Le pignon a été reconstruit sans soin à une époque assez récente.

Vue par le côté, soit du nord, soit du sud, l'église présente trois divisions marquées: la nef, la base du clocher, l'abside.

Les murs extérieurs de la nef sont percés l'un et l'autre de 3 fenêtres à plein cintre. Les deux premières, en partant de l'ouest, sont accompagnées de colonnes; la troisième qui est plus étroite en est dépourvue.

Le clocher, de forme octogone, est surmonté d'un toit presque plat couvert en tuiles. Il est remarquable par la régularité de ses assises et la précision de la coupe des pierres. On y trouve tous les caractères de l'architecture du XVe. siècle, si ce n'est cependant qu'il est d'une grande simplicité. Chacun de ses huit pans est percé d'une petite fenêtre. Deux cordons saillants règnent tout autour du clocher au-dessus et au-dessous des fenêtres.

J'ajouterai que le clocher est placé à l'intersection des transepts et de la nef. Ces transepts sont très-courts. Ils ne sont pour ainsi dire que figurés extérieurement, et se terminent chacun par un mur droit surmonté d'un pignon. Il est facile de voir que lors de la reconstruction du clocher, au XVe. siècle, on a fortifié leurs angles extérieurs par des contreforts carrés.

Je passe à l'abside, ce délicieux chef-d'œuvre dont bien des villes seraient fières et à qui l'on ne peut comparer dans notre pays que l'abside de Rioux. Nous nous proposions de voir aussi cet autre monument, mais il a fallu y renoncer, à cause de la brièveté du temps. La description de Rétaud donnera du reste, par elle-même, une idée de Rioux, car les deux absides se ressemblent beaucoup. Même plan de part et d'autre, même aspect d'ensemble, même style dans l'ornementation. Rétaud l'emporte par son état de conservation, par des proportions un peu plus grandes et la perfection de certains détails ; Rioux, par le luxe inouï de ses ornements.

L'abside de Rétaud n'est pas circulaire au-dehors. Elle est divisée en sept panneaux, dont quatre sont parallèles entre eux ; les trois autres forment l'extrême abside.

Au centre de chacun des panneaux, à l'exception toutefois des deux qui joignent la base du clocher, s'ouvre une fenêtre à plein cintre, accompagnée de deux colonnes. Ces

dernières laissent entre elles et les pieds-droits des fenêtres un intervalle de plusieurs centimètres. Le cintre s'appuie exclusivement sur ces colonnes; quant à l'intervalle dont on vient de parler, il est couvert par une plate-bande.

Les sept panneaux sont séparés par d'élégantes colonnes, destinées à orner les murs, plus encore qu'à les renforcer, et qui reposent, ainsi que l'ensemble de l'abside, sur un socle continu ; elles changent deux ou trois fois de diamètre dans la partie supérieure, de telle sorte qu'elles sont composées de tronçons de plus en plus minces. Chacune d'elles est flanquée de deux colonnettes. Les pieds-droits sur lesquels elles sont appliquées font légèrement saillie entre les panneaux, et l'on remarque sur les bords de ces pieds-droits des bandes de damiers qui s'élèvent, comme les colonnes, jusqu'à l'entablement.

Au-dessous des fenêtres, un charmant cordon d'entrelacs court horizontalement sur le pourtour de l'abside, embrassant ainsi, sans interruption comme sans raideur, les panneaux, les pieds-droits, les colonnettes et les colonnes.

Le cintre des fenêtres est formé par des claveaux tout unis sans archivolte saillante. L'architecte a considéré sans doute que le véritable ornement de ces fenêtres est dans la grande arcature qui embrasse les panneaux au milieu desquels elles sont percées.

Cette grande arcature est ogivale. Le crayon seul peut donner une idée des sculptures dont elle est entièrement couverte. Presque tout y est emprunté au règne végétal; cependant l'imagination n'a pas abdiqué son droit d'invention, et rien n'est plus gracieux que ces ciselures dont quelques-unes n'ont pas de modèles dans la nature.

Avant de nous élever jusqu'au sommet de l'édifice, rappelons que la partie inférieure des sept panneaux, comprise entre le socle et le cordon horizontal d'entrelacs, rachète par

l'appareil des pierres l'impossibilité où était l'architecte d'y semer des ornements. On voit l'appareil réticulé dans les deux panneaux qui touchent le clocher, et l'appareil en zig-zag dans les cinq autres.

Au-dessus de la grande arcature dont j'ai parlé, se trouve la portion la plus merveilleuse de notre abside, et c'est ici surtout, Messieurs, que votre rapporteur sent son insuffisance.

L'architecte voulant donner à cette partie de l'édifice plus d'élégance et de légèreté, a bâti le mur en retraite sur la moitié de son épaisseur, et a placé, tout autour de l'abside, une arcature en plein cintre soutenue par un nombre considérable de petites colonnes. La création de cette charmante colonnade, détachée du fond du mur, de quelques centimètres, et dans laquelle l'air et le soleil peuvent jouer, était assurément une heureuse idée, mais l'architecte a craint qu'il n'en résultât pour l'œil une certaine monotonie. Il a donc eu le soin de répartir les colonnes de la manière suivante : dans les panneaux 1, 3, 5, 7, en comptant à partir du clocher, les colonnes sont jumelles; dans les panneaux 2, 4, 6, elles sont placées isolément. Rien n'est plus gracieux que cette arcature qui, depuis environ sept siècles d'existence, n'a encore perdu qu'une seule de ses colonnes.

Si j'ajoute maintenant que chaque arcade de cette galerie est couronnée de trois archivoltes superposées et entièrement sculptées, et qu'au-dessus de ces archivoltes on trouve encore 1°. un cordon continu d'ornements ou rosaces, de forme carrée; 2°. une suite de modillons tous sculptés et tous admirablement conservés; 3°. enfin l'entablement, dont la tranche est ornée d'un cordon de quatre-feuilles, serai-je parvenu, Messieurs, à vous donner une idée de la richesse de l'abside de Rétaux?

Encore faudrait-il vous parler d'un petit cordon de cise-

lures qui court sur le mur du fond de la galerie, et de palmes entrecroisées gravées en creux sur les pierres qui séparent les modillons.

Ces modillons sont des plus remarquables. Leur description détaillée m'entraînerait trop loin; aussi me bornerai-je à les recommander comme autant d'énigmes aux partisans du symbolisme absolu. Je n'en connais pas dont l'exécution soit plus soignée. Il m'a paru, au surplus, que quelques-uns forment, à deux, de petites scènes complètes. Ainsi, dans le panneau oriental, nous voyons un lièvre et à sa gauche, sur le modillon voisin, un chien qui l'observe. Dans l'un des panneaux du nord, j'ai remarqué un chasseur armé d'un arc et immédiatement à côté une bête fauve ayant le cou traversé d'une flèche.

Dans son ensemble et par l'élégance de ses détails, l'abside de Rétaux est un des types les plus précieux du roman fleuri. Elle donne une haute idée de l'habileté des architectes et des tailleurs d'images du XII[e]. siècle; mais il est facile de comprendre que cet art avait atteint ses dernières limites, et que l'architecture devrait bientôt se frayer de nouvelles voies. Le XIII[e]. siècle ne tarda pas à les lui ouvrir.

Si votre attention n'est pas lassée, me suivrez-vous maintenant, Messieurs, dans l'intérieur de l'église.

Elle se compose de trois parties distinctes, la nef, le dessous du clocher, le chœur.

La nef comprenant trois travées est de la plus grande simplicité et a malheureusement perdu sa voûte. Des colonnes appliquées aux murailles et dont les chapiteaux sont sans ornements, forment la division des travées et supportent un cordon sur lequel s'appuie la naissance de la voûte.

Les deux premières travées sont éclairées par des fenêtres à plein cintre, ornées de colonnes à chapiteaux sculptés.

Les fenêtres de la troisième travée sont plus étroites que les premières et dépourvues de colonnes.

M. Calvet, frappé de la dissemblance de ces fenêtres, m'avait engagé à rechercher, par un examen attentif, si les fenêtres des deux premières travées n'auraient pas été, après coup, élargies et ornées de colonnes. Je n'ai pas tardé à me convaincre que la différence dans la forme des fenêtres tient uniquement à ce que les trois travées n'ont pas été construites en même temps. La soudure se remarque assez bien entre la deuxième et la troisième travée, et le doute n'est plus permis quand on examine 1°. le cordon qui règne au-dessous de la naissance de la voûte ; 2°. le banc de pierre qui est à la base des murailles.

J'ai observé, en effet, que le cordon est orné, au-dessus de la troisième travée, d'une bande de damiers qui ne règne point au-dessus des deux autres. Quant aux bancs de pierre, la moulure qui en orne le bord n'est pas absolument semblable dans les deux premières travées et dans la troisième.

Il est donc évident pour moi que les fenêtres sont aujourd'hui telles qu'elles ont été construites ; seulement elles ne sont pas identiquement de la même époque. L'exiguité des fenêtres de la troisième travée et surtout l'absence de colonnes assignerait à cette travée un peu plus d'ancienneté.

Le dessous du clocher présente tous les caractères de l'architecture du XVe. siècle. La voûte en ogive est supportée par des nervures anguleuses entrecroisées. Les quatre massifs de maçonnerie sur lesquels repose l'ensemble du clocher, sont aussi du XVe. siècle. Les murs latéraux appartiennent seuls à l'ancien édifice. Ils étaient percés de deux fenêtres à plein cintre qui aujourd'hui sont fermées.

Le chœur renferme des détails intéressants. Les cinq fenêtres qui y répandent la lumière sont couronnées par une

arcature en plein cintre richement sculptée ; elles sont, en outre, ornées de colonnes à leurs angles. Toute cette partie de l'église est surmontée d'une voûte ogivale du XIIe. siècle, terminée en cul-de-four.

Un cordon d'entrelacs sculpté sur la muraille, au tiers de sa hauteur, règne tout autour du chœur. Un délicieux cordon à damier s'étend de la même manière, immédiatement au-dessous de la naissance de la voûte.

Deux colonnes placées à droite et à gauche du sanctuaire, et qui supportent le cordon à damier, ont attiré mon attention. Leurs chapiteaux sont historiés. Celle de droite nous montre un personnage entre deux lions. A gauche, la scène est plus compliquée. On y voit un animal fantastique à deux corps, mais n'ayant qu'une seule tête placée sous l'angle du tailloir. Sous cette tête, un homme est accroupi ; ses genoux écartés s'appliquent aux deux faces du chapiteau, et dans cette position, qui défierait les *dislocateurs* les plus habiles, il saisit de chaque main une des pattes du double animal et les appuie sur ses genoux. Je ne parle pas de la grimace qu'il fait ; vous devinez sans peine qu'il n'est pas à son aise.

En terminant, je ferai remarquer que le mur de l'abside a fléchi sous le poids de la voûte et qu'il est lézardé en deux endroits. Des réparations assez considérables pourront devenir un jour nécessaires. Quant à présent, il suffirait probablement d'un rejointoiement bien fait et de la consolidation de quelques pierres. Si ces réparations sont entreprises, on devra avoir soin de ne pas faire disparaître la litre funèbre de M. de Guitard, peinte sur l'édifice avant la révolution, et dont j'ai parlé dans notre séance de mardi matin. Cette litre a aussi sa valeur comme souvenir historique. Elle doit dater de 1788, époque où M. de Guitard fut enterré dans l'église, ainsi que le constate la plaque de marbre qu'on voit dans le mur méridional du chœur. La famille de Guitard est

ancienne dans le pays ; l'un de ses membres était sénéchal de Saintonge en 1562.

Ici, Messieurs, se termine ce rapport, trop long sans doute, et inutile pour ceux qui ont fait l'excursion dont j'ai voulu rendre compte, et, d'autre part, impuissant pour faire comprendre à ceux qui n'étaient pas avec nous des choses que le crayon du dessinateur pourrait seul exprimer.

Première séance du 20 *juin* 1844.

Présidence de M. DES MOULINS, membre du Conseil.

La séance est ouverte à huit heures; siégent au bureau, MM. Limal, maire de Saintes, de Caumont, Jouannet, Rondier, Lesson, Moreau, Gaugain. MM. Lacurie, Fillon, Barthélemy, Chasteigner, Person, occupent le bureau des secrétaires; M. l'abbé Person tient la plume.

M. de Caumont croit devoir, après la visite qui a été faite et qui a révélé des faits si intéressants sur le style roman saintongeais, revenir sur les caractères de ce style qui n'ont pas été, selon lui, suffisamment précisés aux séances précédentes; il croit d'ailleurs que les brillantes églises, telles que celle de Rioux et celle de Rétaux, visitée la veille, ne datent peut-être que du commencement du XIIIe. siècle, et c'est un nouveau sujet d'étude que ces modifications du style roman de Saintonge dans sa *contemporanéité* avec le style ogival du nord de la France : il rappelle à ce sujet l'une des questions posées au programme sur les causes de la proportion considérable des églises romanes et de la rareté de celles qui, en Saintonge, appartiennent au style en pointe : il provoque la discussion sur ces divers objets.

M. Lesson prend la parole et présente une analyse rapide

des caractères les plus saillants du roman fleuri de la Saintonge.

M. Moreau lit ensuite le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. MOREAU.

Avant la renaissance architecturale du XIe. siècle, qui produisit le style roman secondaire, plusieurs églises avaient été élevées sur le sol de la Santonie par les soins des évêques Pallade et Léonce; nous savons que ces monuments étaient d'une grande richesse, mais nous ignorons dans quel style ils avaient été construits, présumant toutefois qu'ils appartenaient au roman primitif. Ruinés par les Normands ainsi que la cathédrale de Saintes, postérieure de deux siècles, nous ne les connaissons que par le récit des historiens.

Mais au XIe. siècle on vit s'élever sur divers points de la province plusieurs autres monuments religieux, avec des formes d'un autre caractère. Leur nombre s'accrut au XIIe. siècle. Il en existe encore, au moins dans quelques-unes de leurs parties.

J'ai fait connaître dans le Bulletin monumental mon opinion sur les causes historiques de cette multiplicité de monuments au XIIe. siècle. Je puis ajouter ici quelques réflexions nouvelles.

La première cause fut le redoublement de ferveur produit par l'idée que la fin du monde était prochaine. L'an 1000 était écoulé, et l'on s'attendait à la grande catastrophe prophétiquement annoncée.

Ce haut degré de piété auquel on était parvenu dans la Saintonge, fut suivi de l'enthousiasme pour les Croisades. Les seigneurs de cette province partent pour la Palestine avec les autres occidentaux, déposant leurs richesses au pied des autels, et allant mourir avec joie pour la cause de Dieu.

L'apparition du pape Urbain II, à Saintes, avait embrasé les âmes, chacun voulut contribuer à la splendeur du culte, la

veuve pauvre apporte son denier, le riche seigneur sa fortune.

Déjà Geoffroi Martel d'Anjou, comte de Saintonge, et sa femme Agnès, avaient donné l'exemple en faisant avec largesse leur aumône. Ils s'étaient dépouillés de presque toutes leurs possessions de Saintonge en faveur d'établissements religieux; les Guillaume, fils de la comtesse Agnès; consacrent des richesses immenses à de pieuses fondations. Les Gamons de Mortagne sur-Gironde, les Kaledons d'Aunay, les Maingots de Surgères, toutes les sommités féodales du pays, ainsi que leurs vassaux de tous les degrés, donnent au clergé leurs terres, leurs forêts, leurs habitations, leurs hommes; alors arrivent en Saintonge des chefs de congrégations, les moines se répandent sur son territoire; ceux de Cluni s'introduisent à Saint-Eutrope, à Sainte-Gemme, ceux de Vendôme, à Surgères, à l'île d'Oleron, ceux de St.-Florent de Saumur, à Pons. Des églises, des établissements conventuels, s'érigent de toute part. Chaque fidèle est heureux quand il peut coopérer à l'œuvre. Celui qui n'a pas d'or, qui n'a pas de terres, a du moins des bras; il s'enrôle dans les congrégations de constructeurs, il porte des pierres, il traîne le chariot, et comme par enchantement s'élèvent ces belles églises de Surgères et de Saintes, qui furent dédiées à la sainte Vierge, celles de Pont-labbé et d'Aunay qu'on mit sous l'invocation du prince des apôtres, celle de Vaux consacrée au premier des martyrs.

De grands hommes dirigeaient alors, les chrétiens de ce pays; c'étaient les Boson, les Ranulfe, les Carsail, les Guadradi, les Pierre de Soubise et de Confolens. C'est à leur zèle persévérant que l'on doit cette série de monuments des XIe. et XIIe. siècles, qui font l'honneur de notre Saintonge.

Partout où existait une grosse agglomération rurale, ancien vicariat romain, là où était une paroisse de premier

ordre, fut élevée une église plus vaste que la modeste chapelle du château. Ainsi, dans le courant du XIe. siècle et au commencement du XIIe., furent construits les monuments religieux les plus remarquables de la Saintonge. A la fin du XIIe. parurent ceux du second ordre. L'ardeur incessante des évêques fournit un monument à toutes les paroisses. Plusieurs prirent le même caractère architectonique que les précédents. Nous possédons d'assez belles églises dans ce style, soit entières, soit comme continuation des constructions précédentes, soit avec les restaurations des siècles suivants.

Au XIIIe. siècle, assurément le zèle n'était pas refroidi, la solide piété dont le roi S^t.-Louis donna l'exemple ne pouvait au contraire que le fortifier; mais toutes les cures étaient à peu près pourvues, et si quelques bourgs n'avaient pas encore d'église, il faut en attribuer la cause aux malheureuses querelles entre la France et l'Angleterre, qui ne furent pas apaisées par le traité que fit Louis IX après la bataille de Taillebourg.

La Saintonge ne possède pas d'églises importantes du XIIIe. siècle, à peine y trouve-t-on quelques restaurations de cette époque, encore ces constructions furent faites non dans ce style si beau, si majestueux, qui caractérise le XIIIe. siècle, mais avec les formes romanes des siècles précédents. Les architectes restèrent étrangers aux innovations; l'architecture n'y fit aucun progrès, et le style ogival resta longtemps inconnu. Nous rapporterons au XIIIe. siècle les églises de Rétaux et de Rioux, quoique avec l'ornementation du XIIe. Le nouveau style avait prévalu au-delà de la Loire; mais l'architecte saintongien réprouvant la mode nouvelle voulut peut-être imprimer à la pierre sa pensée toute de regret en la chargeant d'ornements surannés.

Le XIVe. siècle nous a donné des restaurations. Alors la

guerre avait exercé ses ravages, beaucoup d'églises avaient été mutilées, on songea à les rétablir. Voilà des monuments de plusieurs pièces incohérentes, une association de colonnes lourdes et de fuseaux légers, un mélange de cintres et d'ogives, telles sont les églises de Meursac, de Cose et de Sablonceaux; où le chevet rectangulaire a remplacé la vieille abside.

Le XVe. siècle apparut avec ses pyramides, ses pinacles, ses feuilles de choux frisées, ses dentelles. La Saintonge offre peu d'églises complètes de ces temps, ce sont encore presque partout des reprises, des additions. Nous avons quelques façades, des fenêtres, des voûtes, des tours. Les deux clochers pyramidaux de S^t^.-Pierre et de S^t^.-Eutrope de Saintes se distinguent avec avantage dans le nombre.

Ce n'est pas tout, la trop fatale guerre civile du XVIe. siècle, dont la Saintonge fut le théâtre, en nous privant de beaucoup de chef-d'œuvres, donna lieu à des constructions nouvelles. Aux débris échappés à la guerre on vit s'allier des nouveautés de plusieurs genres, c'était une extension du dernier style sous les noms de prismatique et flamboyant, ou bien le renouvellement de l'architecture classique, grecque et romaine, ou bien encore un *style mixte*, dont l'église de Fléac peut nous offrir le type.

M. de Caumont demande si l'on peut citer des églises entières du XIVe. siècle. M. Moreau ne connaît de cette époque que des restaurations, par exemple, Cose et Meursac, le chevet de Sablonceaux, etc., etc.

M. Lesson énumère et caractérise plusieurs édifices de cette époque.

M. de Caumont exprime le vœu qu'on puisse dresser un catalogue des diverses églises qui appartiennent au XVe. siècle; il pose ensuite plusieurs questions concernant l'architecture militaire.

M. Lesson répond à ces diverses questions et décrit successivement différentes constructions militaires, entr'autres, la tour de Brou du XIe., S^t.-Jean-d'Angle du XIIIe., dans sa façade, Noaillé du XIVe., Jonsac du XVe., Roche-Courbon du XVIe.

M. Duret demande si quelqu'un connaît la tour de Loubert, dans la Charente, et fait la remarque que cette tour carrée n'a pas de contreforts à l'extérieur.

M. Moreau cite le donjon de Villeneuve-la-Comtesse.

M. de Caumont demande s'il existe un pouillé du diocèse. M. Person indique à la Rochelle la présence de procès-verbaux de visites des archidiacres, au XVIIe. siècle, à l'évêché et au grand séminaire les fragments d'un pouillé manuscrit.

M. de Caumont exprime le vœu que la Société de Sainte dresse sur cette matière un catalogue qui puisse servir à la composition d'un pouillé.

Il demande aussi si le diocèse possède des calices, reliquaires, bénitiers, vitraux, etc.

Rien de bien curieux n'est indiqué sur cette question. Bignay pour sa chaire et Jonzac pour un vitrail sont cependant mentionnés. M. Pasai cite, au grand séminaire, un calice à ciselures gothiques de 1545, ayant servi à la messe d'action de grâce pour la reddition de La Rochelle, à S^{te}.-Marguerite, le 2 novembre 1628.

M. Duret cite, à propos de Bignay, l'église de cet endroit comme type complet de l'architecture de la fin du XVe. siècle.

M. Lesson ajoute quelques détails sur un pilier portant un écusson et ayant servi de pilori.

MM. Duret et Prozet prennent part aux discussions qui s'élèvent sur cette question.

M. Duret demande que l'on fasse le catalogue des édifices municipaux, il cite l'hôtel-de-ville et la grosse horloge de La

Rochelle, le beffroi de S^t.-Jean-d'Angely de 1405, analogue à celui de Rouen.

M. de Caumont pose les questions relatives aux monuments accessoires. Après avoir renvoyé à la classification des fonts baptismaux, telle qu'il l'a établie dans son Cours d'antiquités, il se livre à des considérations élevées sur la distribution géographique des styles, il fait observer que de même que dans le Midi le style ogival est rare comparativement au style roman, de même les broderies du style ogival se rencontrent fort rarement sur les monuments accessoires de cette région : on y trouverait à peine, dans une étendue très-considérable de pays, un font dans le genre de celui-ci, tandis que le seul département du Calvados en



contient encore une vingtaine appartenant à l'ère ogivale.

La Saintonge et toutes les régions d'Outre-Loire ne fournissent guère de remarquable que des fonts appartenant au style roman.

La Saintonge est du reste assez peu riche aujourd'hui en fonts anciens remarquables ; M. Lesson a dessiné ceux qui offraient le plus d'intérêt.

M. Fillon présente le dessin d'un bénitier fort curieux de l'église de Nieuil et qu'il croit du XIIe. siècle ou du com-



mencement du XIIIe. : on y voit trois têtes, dont une mitrée et deux couronnées ; toutes trois portent des moustaches.

M. de Caumont demande si l'on a conservé en Saintonge, comme à Bordeaux et ailleurs, des sarcophages appartenant aux premiers temps du christianisme, plus ou moins ressemblants à ceux qu'il a figurés dans la 6e. partie de son Cours.



On répond qu'on n'en a point dans les collections, mais que vraisemblablement il y en a eu.

Les cercueils qu'on a trouvés étaient en pierre brute sans

sculptures : au reste cette absence de sarcophages chrétiens historiés s'explique quand on songe qu'on ne sait pas encore où était le premier cimetière chrétien de Saintes, et qu'il n'existe au musée qu'une seule inscription tumulaire chrétienne. M. de Caumont rappelle à ce sujet combien il est important pour les archéologues de Saintes d'étudier tous ces détails relatifs à la topographie ancienne de leur ville et de les indiquer sur un plan à grande échelle.

La discussion s'ouvre sur les questions suivantes insérées au programme : 1°. De la position qu'occupait l'arc de triomphe peut-on inférer que le cours de la Charente ait changé depuis la construction du monument. 2°. Que penser de ce que l'inscription principale regarde la ville. Quel moyen avaient employé les Romains pour faire traverser la rivière à l'aqueduc qui amenait l'eau de la fontaine du Douhet.

M. Duret, d'après l'inscription de l'arc, parle sur la question du confluent de la Seugue et de la Charente, et conclut en faveur du sentiment qui rejette le changement de lit du fleuve.

M. Giraudias a la parole pour développer son opinion, qui est que la Charente était divisée en deux bras, et que ce lit du fleuve a subi des changements notables.

M. Lesson appelle l'attention sur la nature des terrains formant le lit de la Charente.

MM. Moreau, Giraudias, Lesson et Forestier, prennent part à une discussion qui s'élève sur la présence de cailloux roulés qu'on y remarque.

M. Moreau donne communication d'une note sur le déplacement du lit de la Charente.

M. Forestier développe son opinion sur la question et combat l'opinion de M. Giraudias.

OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR M. LE FORESTIER.

En disant tout à l'heure que l'on ne devait rien préjuger de la présence des cailloux roulés, signalée par M. Giraudias dans ce qu'il croit être l'ancienne Charente, parce qu'il ne s'en retrouve pas un seul dans le cours actuel, je n'ai pas entendu contredire le principe énoncé par M. Lesson et qui est de toute vérité. Là où il a existé des rivières, on doit nécessairement trouver ce qu'il a appelé le diluvium du cours d'eau, mais ce diluvium ne saurait être pour notre fleuve une couche plus ou moins épaisse de cailloux roulés. Le terrain de l'ancien lit (s'il a existé) étant absolument de même nature que celui du lit actuel, les eaux ont dû produire nécessairement le même effet et l'ancien fonds de la rivière ne pourrait être par conséquent que semblable à celui d'aujourd'hui que mes fonctions m'ont appelé à apprécier et qui se compose, ainsi que l'avaient constaté déjà plusieurs des ingénieurs qui m'ont précédé, d'une couche d'argile compacte mélangée avec du gros gravier et quelques pierres qui la rendent très-difficile à entamer. Il n'y a donc pas lieu, Messieurs, d'attacher aux cailloux roulés du chemin du Maine plus d'importance que n'en méritent des matériaux qui se trouvent en abondance dans la plupart des champs voisins, et qui, comme l'a judicieusement fait observer M. Duret, ont été vraisemblablement portés là pour consolider le chemin.

Passant à un autre ordre d'idées pour combattre l'opinion que le bras principal de la Charente occupait autrefois l'emplacement du chemin du Maine et traversait ce qui est aujourd'hui le faubourg des Dames sous le pont dit *à Millon*, je ferai remarquer que l'existence de ce pont dans le Thalweg de la vallée ne saurait , comme on a essayé de le faire, être admise avec raison pour preuve à l'appui de l'opinion

contre laquelle je m'élève ; car vous sentez tous que lors des débordements réguliers de la rivière il a bien fallu construire quelques arches pour permettre l'écoulement des eaux supérieures à travers la voie romaine dont M. l'abbé Lacurie a, dans son savant mémoire, constaté l'existence, et qui, sans cette précaution, serait devenue la jetée d'un vaste étang, en privant de leur cours naturel les eaux qui ne pouvaient rentrer dans le lit de la rivière. Loin de moi, d'ailleurs, la pensée d'affirmer d'une manière absolue que là où on voudrait placer l'ancien lit du fleuve il n'y a pas eu un petit cours d'eau s'alimentant des eaux mêmes du fleuve et acquérant dans les temps de crue une certaine importance.

Je m'occupe en ce moment d'un projet de route de Saintes à Cognac qui traverse la vallée de la Charente un peu à l'amont de Brives. Là, comme à Saintes, la vallée est plus basse en son milieu que près de la Charente qui coule au pied du coteau, si bien qu'il a été nécessaire de projeter un pont dans la portion de la jetée correspondant à cette partie de la prairie. Ce n'est pas tout, à l'extrémité de la vallée, entre la prairie et les terres labourables du coteau, il existe un chemin encaissé dans le genre de celui du Maine. Pendant 7 ou 8 mois de l'année vous y chercheriez en vain une goutte d'eau, tandis qu'il devient un cours d'eau très-important dès que la saison des pluies arrive et surtout après les débordements de la Charente. J'ai dû projeter pour ce point un pont d'un débouché considérable, et il y aura ainsi à travers la vallée :

1°. Un grand pont sur la Charente.

2°. Une arche au milieu de la prairie.

3°. Un pont sur un chemin près du coteau.

Il n'y a cependant qu'un seul cours d'eau à proprement parler.

Défions-nous, Messieurs, de cette disposition que l'on a

si souvent reprochée aux antiquaires, de vouloir toujours sur le plus petit vestige antique rebâtir tout un monde; le pont à Millon existe, personne ne le conteste; mais laissons-le pour ce qu'il est, et n'allons pas de gaîté de cœur imiter ceux qui, dans 1800 ou 2000 ans, voudraient soutenir que les ponts qui seront bientôt, je l'espère, construits par nous dans la vallée de la Charente, prouvent d'une manière irrécusable que la Charente avait, de nos jours, plusieurs bras importants dont ils s'efforceront de trouver et justifier les traces.

En voilà assez, beaucoup trop peut-être, sur le pont à Millon, passons à l'examen du terrain et nous trouverons dans cet élément, j'espère, la preuve que le bras principal de la Charente n'a jamais passé au milieu de la vallée.

Je ne parlerai pas de la traversée même de Saintes dans les parties où la main de l'homme a évidemment modifié les rives du fleuve qui ne peuvent donc rien nous apprendre; mais seulement de la portion du lit à l'amont et à l'aval qu'on voudrait déshériter d'une possession immémoriale. Examinez avec attention la vallée et le cours de la rivière, et vous trouverez la plus parfaite similitude entre la partie sujet de la discussion, et le reste de la rivière tant au-dessus qu'au-dessous. Ici comme tout le long de la Charente, comme tout le long des rivières ou fleuves, sujets, comme elle, à sortir de leurs lits, vous trouverez les parties qui avoisinent les berges, sensiblement plus élevées que le reste de la vallée. Partout les mêmes sinuosités, la même position au pied du coteau. Pouvez-vous vous refuser à croire avec moi que si la rivière avait jamais occupé le Thalweg de la rivière, elle y serait naturellement restée, et que si elle l'a abandonné, ce ne peut-être que forcée et contrainte par la main de l'homme si habile et si puissante à maîtriser tous les éléments.

Mais où trouver les traces de cette puissance ? A-t-on découvert, aux points que l'on vous a indiqués pour la séparation et la réunion des eaux, quelques indices des travaux exécutés pour supprimer l'ancien lit ? Non, Messieurs. Le lit actuel présente-t-il les moindres caractères d'un canal artificiel ? Non encore. Le changement de lit a-t-il pu enfin être entrepris dans l'intérêt du dessèchement de la prairie ? Je ne le pense pas, Messieurs, et vous serez tous de mon avis, je n'en doute pas. L'idée qui se présente la première à la pensée est évidemment de réunir dans un même lit toutes les eaux dont on veut se débarrasser, et de creuser par conséquent un canal précisément au Thalweg. Eh quoi, ce canal, on l'aurait eu naturellement, et on serait allé le rejeter sur le flanc du coteau dans la partie la plus élevée, avouez que cette hypothèse ne saurait soutenir la discussion et qu'elle est inadmissible, parce qu'il faudrait refuser aux générations qui auraient fait un pareil travail les notions les plus élémentaires de l'art du dessèchement, que le simple bon sens indique suffisamment.

Il ne resterait donc à l'appui de l'opinion de M. Giraudias que l'impossibilité pour les Romains d'avoir pu établir un pont sur la Charente, vis-à-vis l'arc de triomphe, sans masquer ce monument ou l'englober en partie, comme on l'a fait plus tard. Mais, Messieurs, d'une part, pourquoi vouloir d'une manière absolue que les Romains aient eu un pont pour franchir le fleuve, je ne vois là aucune nécessité forcée ; d'autre part pourquoi ne pas admettre l'établissement d'un pont en bois, comme nous savons qu'ils en construisaient d'après les dessins que l'on voit encore sur la colonne Trajane; pourquoi du reste ne pas admettre un pont en pierre, même insubmersible, en remarquant que le long de la ville, le lit s'étendait sur la rive gauche beaucoup plus qu'aujourd'hui, puisqu'on retrouve dans de vieilles chartes que les eaux bai-

gnaient le pied des murailles de Saintes, lorsqu'elles occupaient un emplacement voisin de la rue actuelle des Ballets. Un pont était dès lors très-facile, et sans affirmer qu'il existait, puisque je ne puis en citer aucun vestige, je serais assez disposé à l'admettre.

L'inscription même du monument sur la face seule qui regardait la ville me paraît pouvoir être invoquée en faveur du système que je soutiens. Mediolanum alors était toute sur la rive gauche du fleuve, et les Romains n'avaient aucun intérêt à placer une inscription du côté de la campagne; si au contraire on admet le bras principal de la Charente, passant sous le pont à *Millon*, l'arc de triomphe ne se trouvait plus en-dehors de la ville dont la rivière devait être considérée comme la limite, et il m'eût semblé naturel, si j'avais construit le monument, d'exposer tout d'abord son inscription au regard de quiconque pénétrait dans la cité romaine dont l'arc de triomphe se trouvait le premier monument.

D'après toutes ces considérations, Messieurs, que, confiant en votre indulgence, j'ai pris la liberté de vous développer un peu longuement et dans tout le désordre d'une improvisation à laquelle je suis peu habitué, je pense que le lit actuel de la Charente n'a pas eu d'autre direction que celle que nous voyons aujourd'hui, et que le pont *à Millon* n'a pu être construit que pour l'écoulement des eaux de la vallée sous la voie romaine ou tout au plus d'un cours d'eau tout-à-fait secondaire.

M. le président appuie le sentiment de M. Le Forestier et donne pour preuve de nouvelles observations.

M. Lesson cite des extraits de vieux chroniqueurs qui prouvent que la rivière de la Charente baignait les murs de Saintes.

MM. Limal, Giraudias, Lesson et Moreau discutent sur le sens du mot confluent.

MM. Giraudias et Forestier soutiennent leur opinion respective. A la suite de ces observations M. Lacurie est conduit à rejeter la facilité des inondations dans les prairies voisines et tire de la voie romaine de Courcoury, presque de niveau avec la rivière, une preuve en faveur de son opinion que M. Forestier combat par les inondations actuelles qui couvrent 95 fois pendant l'hiver plusieurs parties de grandes routes : par exemple, la grande route de Bordeaux à Bayonne.

M. de Caumont résume l'opinion de M. Duret qu'il formule ainsi :

« Le Congrès pense que la Charente a toujours passé dans « le lit actuel et que le confluent de la Seugne a toujours été « en amont à Courcoury, et qu'il a pu exister un cours d'eau « purement secondaire passant au pont à Millon. »

Cette résolution est adoptée.

M. de Caumont demande que la reconstruction de l'arc de triomphe soit faite avec le plus grand soin. M. Forestier promet d'appuyer de tout son concours cette reconstruction qui ne peut se faire attendre long-temps.

M. Lacurie, M. Moufflet et les membres de la Société d'archéologie s'engagent également à seconder l'architecte de leurs conseils et de leurs renseignements.

La séance est levée à 10 heures 1|2.

Le Secrétaire,

L'abbé PERSON.

Séances administratives tenues les 18 et 20 juin.

Présidence de M. DE CAUMONT.

M. de Caumont, après avoir rappelé la mort de M. Schweighauser, propose de modifier la circonscription de la division de Metz ; cette division perdrait les départements des Ardennes et de la Meuse, dans lesquels rien n'a pu être organisé, et la division de l'Alsace pourrait par compensation être réunie à celle de Metz.

Une division nouvelle comprenant les Ardennes, la Meuse, l'Aisne et Seine-et-Marne, serait immédiatement formée.

Cette proposition est adoptée.

M. le Cte. DE MÉRODE est proclamé inspecteur de cette nouvelle division et prié de présenter des inspecteurs pour les Ardennes et la Meuse où il n'y en a point encore.

M. MAGDELAINE, ingénieur en chef de la Mayenne, étant devenu ingénieur du Morbihan, et ne pouvant continuer ses fonctions d'inspecteur, est proclamé membre du conseil.

M. de LA BAULUÈRE, membre de la société à Laval, est nommé inspecteur de la Mayenne, en remplacement de M. Magdelaine.

M. BESSIÈRES, inspecteur des contributions directes et membre de la Société à Agen, est proclamé inspecteur de Lot-et-Garonne, sur la proposition de M. Calvet.

M. RONDIER, de Melle, est nommé membre du conseil général administratif pour le département des Deux-Sèvres.

Le conseil annule les allocations suivantes faites depuis plus de deux ans et qui n'ont point été réclamées.

1°. 200 fr. accordés à St.-Romain-du-Perche.

2°. 100 fr. votés pour l'église de Preuilly.

Plusieurs autres allocations pourraient encore être annulées, mais elles sont maintenues sur la réclamation développée de deux membres de l'assemblée.

Le conseil arrête *à l'unanimité* que la médaille destinée à récompenser l'archéologue, dont les écrits ont rendu le plus de services à la science dans la région comprise entre la Loire et les Pyrénées, sera décernée à M. JOUANNET, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique de Bordeaux, dont les savants mémoires sont trop connus pour avoir besoin d'être rappelés.

Le conseil s'est ensuite occupé de la répartition des fonds, et après avoir pris connaissance de tous les documents qui lui étaient fournis et du rapport de la commission des vœux,

Les sommes suivantes ont été allouées :

M. DE COURCY, *commissaire.*	Cathédrale de St.-Pol de Léon.	150 fr.
M. G. VILLERS,	Eglise de Magny (Calvados).	100
Id.	Id. de Subles, id. . . .	25
M. LACURIE.	Id. de Rétaux (Charente-Inférieure)..	100
M. LIMAL, maire de Saintes.	Acquisition des arênes de Saintes..	200
M. LACURIE.	Tour de l'église de Tézac (Charente-Inférieure). .	200
Id.	Eglise de Riaux.	100
M. FILLON.	Id. de Civaux (Vienne). .	200
M. LACURIE.	Id. d'Etrées (Charente-Inférieure).	100
	A Reporter. . . .	1,175

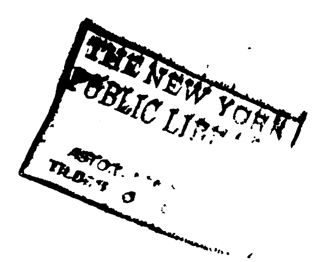
	Report. .	1,175
M. DE GLANVILLE.	Réparation des vitraux d'Igleville (Seine-Inférieure). .	100
M. BEAUGIER.	N.-D. de Niort.	100
M. LACURIE.	Transport de plusieurs fragments antiques au musée de Saintes.	25
M. MOREAU.	Moulages dans l'arrondissement de Saintes. . . .	50
M. DURET.	Eglise de Bigney (Charente-Inférieure).	50
M. l'abbé LOUIS.	Pour complément de travaux à S^te.-Marie-du-Mont.	50
M. CALVET.	Plusieurs églises de Lot-et-Garonne.	200
M. CAUVIN.	Eglise du Pré, au Mans. .	100
Id.	A la disposition de l'inspecteur divisionnaire du Mans.	100
M. LACURIE.	Eglise d'Arces (Charente-Inférieure..	100
Id.	Pour être remis en gratification aux ouvriers sculpteurs.	50
	TOTAL. . . .	2,100

M. Gaugain donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Eudelin, membre de la Société, qui réclame pour l'église de Formigny, dont il est maintenant curé, les secours de la Société française. M. de Caumont rend hommage au goût et aux connaissances architectoniques de M. l'abbé Eudelin qui a fait de bonnes restaurations à Tours et à Campigny. Il parle de l'intérêt de l'église de Formigny dont

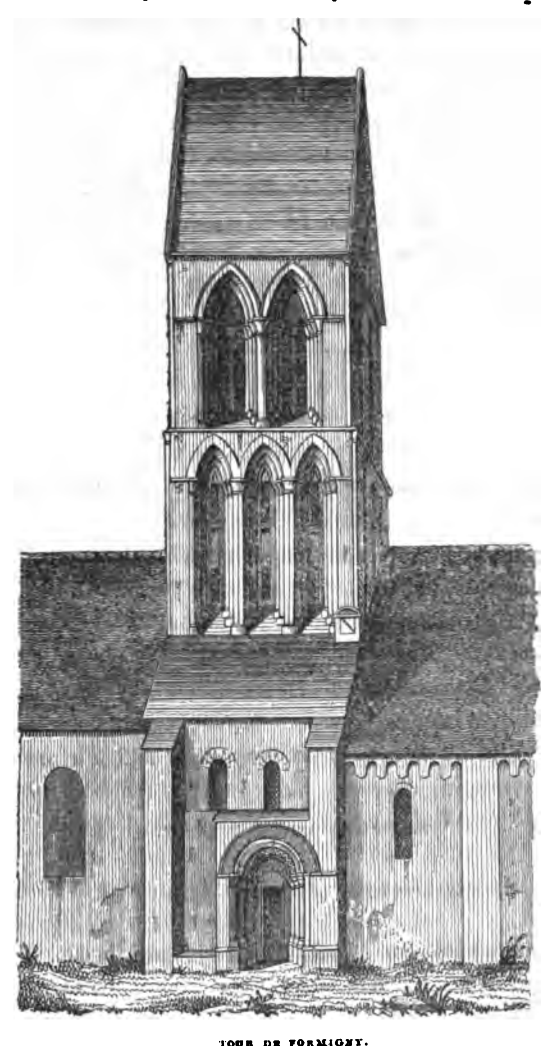
Germanicus.






THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

il fait une description sommaire et présente la vue du clocher



TOUR DE FORMIGNY.

assez remarquable qu'il a fait, il y a long-temps, graver

pour sa Statistique monumentale ; mais il voudrait qu'avant d'accorder des fonds le conseil fût bien renseigné sur les besoins de la commune qui doit être riche ; il voudrait surtout que M. Lambert et M. G. Villers, qui possède des propriétés à Formigny, et qui rendent l'un et l'autre tant de services dans l'arrondissement de Bayeux fussent consultés sur l'opportunité de voter immédiatement des fonds. La réponse à la demande de M. Eudelin est en conséquence ajournée. La même décision est prise relativement à plusieurs autres demandes.

Séance du 20 *juin* 1844.

Présidence de M. MOUFFLET, principal du collége de Saintes.

Siègent au bureau MM. Jouannet, de Caumont, Lesson, Gaugain, etc., etc.

M. Person donne communication d'un mémoire de M. Rainguet, sur la construction des voûtes des églises.

M. de Caumont donne communication du procès-verbal des séances administratives.

M. Fillon lit un rapport sur l'exposition faite à la mairie.

RAPPORT DE M. FILLON.

MESSIEURS,

Il y a quelques jours, vous avez examiné avec le plus vif intérêt cette belle réunion de tableaux et de choses précieuses que l'administration municipale de Saintes a bien voulu rassembler dans les appartements de l'hôtel-de-ville, à *l'occasion du Con-*

grès. Vous me chargez aujourd'hui de décrire les objets d'art qui la composent. Je crains bien d'être au-dessous de ma tâche ; car je ne pourrai rendre vos impressions et je ne ferai que décrire, tandis que vous avez admiré. Vous avez encore sous les yeux ces belles toiles, ces magnifiques Christ de bois et d'ivoire, ces admirables émaux et poteries. Je vais pourtant essayer de passer en revue quelques-unes de ces merveilles.

En première ligne, il faut placer la Ste.-Lucie, attribuée au Guerchin. Elle tient ses yeux dans une coupe, ce qui ne l'empêche pas de regarder le ciel avec une expression sublime. Couleur, dessin, tout est réuni dans cette page, qui ferait honneur à une collection royale. Nous ne pouvons que féliciter M. Limal, son heureux possesseur, d'avoir pu en orner son cabinet et surtout de savoir faire jouir les autres de son trésor.

De la même collection je citerai encore deux tableaux espagnols, un St.-Pierre, et un autre saint écrivant, tandis que l'inspiration lui vient du ciel.

Une bataille pleine de fougue, qui doit être du Bourguignon ;

Une vierge charmante, de Carlo Dolci ;

Le triomphe d'Amphytrite, esquisse sur cuivre, de Rothnamer ;

Deux toiles des Creughel ; l'air, figure allégorique entourée d'une multitude d'oiseaux, et St.-Jean prêchant dans le désert : le St.-Jean est sur bois ;

Adam et Ève chassés du paradis terrestre ; tableau rempli de finesse, de Hondias ;

Des fleurs entourant la Ste. Famille, par un élève de Moucheron ;

Des fruits d'une grande vérité ;

Des vases et coquilles, par David de Hem, dont la précieuse finesse est vraiment prodigieuse ;

Un paysage; nous ne devons pas oublier cette magnifique soirée de J. Sibrechts, peint en 1659. Sur le premier plan une famille pêche à la ligne aux bords d'un lac, bordé à l'horizon par des rochers et des côteaux agrestes. Cette composition est si calme, et d'une si grande vérité, qu'elle mérite un rang distingué au milieu des œuvres des maîtres flamands. Tout près, vous avez admiré, comme moi, ce guet au canard, malheureusement retouché par quelque maladroit barbouilleur, car, messieurs, les badigeonneurs n'existent pas seulement pour les archéologues. Les variétés pullulent, et l'amateur de peinture a bien souvent à se plaindre de cette lèpre qui défigure et souille les objets d'art.

M. Limal n'est pas le seul qui ait concouru à l'exhibition de l'hôtel-de-ville. D'autres personnes ont voulu aussi mettre à exécution la pensée de l'homme de goût, qui vient chercher dans les arts un noble délassement aux luttes du barreau.

M. de Blossac vous a montré sa Cléopâtre;

M. Tortat fils, son Louis XIV :

M. de Bonsonge, son adoration des mages, qui brille par sa couleur;

Madame Renaud, ses portraits de Drouais et de L. M. Vanloo.

Des artistes vivants sont aussi représentés par leurs ouvrages et par plusieurs copies d'une belle exécution.

Bien d'autres encore ont prêté la main à cette œuvre; je ne puis tous les citer, qu'ils reçoivent ici l'expression de votre reconnaissance.

A côté des tableaux, un grand nombre d'objets de tout genre étaient venus prendre place.

Rappelez-vous, messieurs, ce beau plat de Besnard de Palissy, cette fontaine en fayence, cette assiette représentant le portrait de Henri IV; les médailles de M. Eschasseriaux, entr'autres son Pertinax, et puis tous ces émaux de

Laudin et de Noaillé, au milieu desquels brillait cette belle grisaille de P. Courteis, représentant la conversion de St.-Paul. M. Arnaud, auquel ce précieux morceau appartient, avait aussi exposé une épée du Xe. siècle. Je terminerai, messieurs, en payant un tribut d'éloge, au Christ d'ivoire de 15 pouces de haut, et d'un seul morceau, que possède M. Brépon, avocat. Rien ne manquerait à sa perfection s'il avait la tête de celui de M. Métayer.

Voici ma tâche remplie, il ne me reste plus qu'à remercier, en votre nom, les amateurs qui ont consenti à se priver quelques jours de leurs richesses, pour nous les faire admirer, et surtout M. Limal qui a donné le signal de cette bienveillante manifestation.

M. Moufflet donne lecture de son rapport sur les arènes.

M. Dangibaud, juge d'instruction, lit un mémoire sur la dernière question du programme, ainsi conçue :

« Le ressort de la coutume de St.-Jean-d'Angely et celui « de l'Usance de Saintes étaient l'un et l'autre dans la pro- « vince de Saintonge. Pourquoi le premier était-il régi par « le droit coutumier ; le second, au contraire, à quelques « usages près, par le droit écrit ? »

M. Duret lit un mémoire de son père sur le même sujet.

M. Duret lit un mémoire de lui-même sur la sénéchaussée de St.-Jean d'Angely.

M. de Caumont prend la parole pour annoncer que la session est terminée et remercie les habitants de Saintes du généreux concours qu'ils ont prêté à la Société française ; il adresse particulièrement des paroles obligeantes à M. Lacurie, à M. Limal, à M. le président du tribunal civil et aux personnes qui ont pris le plus de part aux travaux de la session.

M. Limal, maire de Saintes, répond à M. de Caumont, et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Je vous remercie, au nom de la ville de Saintes, de l'intérêt que vous lui avez témoigné en la choisissant pour célébrer dans ses murs la solennité à laquelle nous venons d'assister. Elle en sent trop vivement le prix, pour ne pas faire tous ses efforts afin de se rendre digne de la distinction dont vous l'avez honorée. Et quand elle aura, grâce à votre initiative, retrouvé ses titres de gloire, reconquis les restes de sa splendeur passée, elle joindra, n'en doutez pas, Messieurs, sa reconnaissance à celle de cette vieille France monumentale qu'avec tant de bonheur vous travaillez chaque jour à reconstituer.

M. Lesson, membre de l'Institut, prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Avant de nous séparer, permettez-moi de saluer la vieille cité qui nous a reçus, par quelques mots d'adieu. Rendons grâces à son hospitalité bienveillante et éclairée ! ville riche en débris et en souvenirs, qu'elle s'en entoure comme doit le faire tout brave soldat mourant sur le champ de bataille dans les replis des nobles couleurs nationales ! qu'elle fasse revivre son passé en marchant dignement sur les traces de ses ancêtres. Saintais, descendants de ces vieux Santons, sur lesquels s'appuya l'épée de Rome, recevez nos remerciments et nos vœux. Nos éloges vous prouveront au moins nos sympathies et notre estime.

Et vous qui de l'antique Neustrie et de la Vasconie, êtes venus prêter votre profonde expérience et vos hautes lumières,

recevez nos remerciments. Apôtres du culte de nos pères, missionnaires de ruines, afin d'en féconder les graves et religieuses leçons, vous avez bien mérité du pays! vous faites revivre les traditions de l'honneur, les enseignements du temps. Vous portez le flambeau là où l'ignorant ne reconnaît que des ténèbres. Honneur à vous et à votre jeune chef, qui a si bien mérité de la science archéologique.

Prêtres du vrai Dieu, magistrats chargés de rendre la justice, citoyens de toutes les professions, séparons-nous comme de vieux amis, comme des frères, marchant dans le même sentier de la vie en se prêtant un mutuel secours, se tendant une main secourable! disons-nous donc, non pas un adieu définitif, mais saluons-nous de ces mots consolants: *au revoir :*

De vifs applaudissements accueillent cette allocution, et les membres de la Société française quittent la salle en se donnant rendez-vous au congrès archéologique de 1845, à Lille.

Le Secrétaire,

PERSON.

Vu par le Secrétaire-général de la session,

LACURIE.

NOTICE

Sur le Pays des Santons ;

PAR M. L'ABBÉ LACURIE,

Secrétaire de la Société Archéologique de Saintes.

I. Les Santons faisaient partie des tribus armoricaines établies sur les bords de l'Océan. Si nous en croyons quelques modernes, les Cimbres, chassés des bords du Pont-Euxin et refoulés vers l'Ouest par les races teutoniques, se répandirent comme un torrent dans les Gaules, vers le milieu du VII[e]. siècle, avant J.-C., et envahirent le nord et l'ouest de ces vastes contrées.

Dépossédée d'une partie de leur terre natale, la confédération des Gals alla chercher au loin une nouvelle patrie. Les uns, conduits par Sigovèse, passèrent le Rhin, et s'établirent sur la rive droite du Danube; les autres, à la suite de Bellovèse, marchèrent sur l'Italie, et se cantonnèrent au nord du Pô. Compagnons d'armes de Bellovèse, les Santons auraient fondé Mediolanum en Etrurie, en mémoire de leur ancienne métropole.

Quoi qu'il en soit et de l'invasion des Kimris, et des succès des Santons en Etrurie, nous dirons avec le savant auteur de l'histoire civile et religieuse de la Saintonge, que le

territoire des Santons, en changeant de maîtres, conserva ses anciennes dénominations, et que les vaincus, en s'en allant, léguèrent leur nom aux vainqueurs. Ainsi, après comme avant l'invasion, le territoire dont Mediolanum était la métropole fut encore le pays des Santons.

Il était borné au nord par les Pictones, à l'est par les Lemovices et les Petrocorii; la Garonne, au sud, le séparait des Bituriges-Vivisci; l'Océan le bornait à l'ouest.

C'est là tout ce que la géographie ancienne ou moderne nous apprend touchant l'étendue du pays des Santons; elle ne nous dit rien des limites précises qui les séparait des peuplades voisines, ni de la délimitation relative de ces divers territoires.

Il ne serait peut-être pas impossible de suppléer au silence des géographes, ni de retrouver les traces effacées de ces limites respectives. Nous l'avons tenté pour le pays des Santons; et, bien que nous n'osions nous flatter d'avoir rencontré juste en tous points, toutefois, après avoir étudié d'une part les barrières posées par la nature, et de l'autre, l'étendue locale de la juridiction ecclésiastique, conduits également par certains indices, témoins irrécusables de la domination romaine, et qui forment comme une ceinture autour du territoire, nous pouvons espérer avoir beaucoup approché de la vérité.

II. Il est à peu près reconnu que dans les premiers temps les fleuves, les vastes forêts, les accidents notables de terrain faisaient les bornes des pays; ces barrières naturelles, coupant la surface de la terre, la partageaient en contrées particulières habitées par différentes tribus.

Chacun sait que, dans les temps anciens, on suivit l'ordre du gouvernement public dans l'établissement des évêchés, et que l'étendue de la juridiction ecclésiastique fut, pour ainsi dire, identifiée avec celle de la juridiction civile. Le

ressort épiscopal était le même que le ressort du diocèse, ou département particulier de chaque cité. Dans chaque province de nos Gaules, il n'y avait pas plus d'évêchés que de cités, c'est-à-dire de ces villes indépendantes les unes des autres, et métropoles d'un territoire habité par des hommes unis par les nœuds les plus étroits. Ces cités isolées formaient autant de peuples ayant des mœurs, des usages, et souvent des lois particulières. Il y a eu, nous l'avouerons, quelques partages de territoires; mais ces démembrements ont été rares, et cette variation devenue l'exception d'un usage constant, l'appuie et le confirme. Aussi dirons-nous, avec un célèbre géographe, Danville : « Il faut donner des raisons solides « quand on avance que les confins des anciens diocèses de « France diffèrent des limites des anciens peuples de la « Gaule. »

III. Partant de ces données que nous croyons certaines, nous pourrons peut-être reconstituer la carte du pays des Santons sous les Romains.

Et d'abord, faisons remarquer que de grands changements paraissent s'être opérés sur une vaste portion du territoire; la mer a dû en couvrir autrefois une partie considérable, ceci ne peut laisser aucun doute : la seule inspection des lieux, et des indices nombreux et de tous genres témoignent de l'antique séjour de l'Océan sur ces terres.

Entre les changements occasionnés par l'action des eaux sur notre territoire, il y en a deux principaux et dignes de remarque, parce qu'ils ont enlevé à toute la partie maritime du pays sa physionomie première. Au nord, le bassin de la Sèvre; au midi, celui de la Seudre, et l'embouchure de la Charente.

IV. Si partant des environs de Talmont, en Vendée, nous

traçons une ligne marquée par Longueville, Angles, St.-Benoît, S^t.-Denis, Chenay, Luçon, S^te.-Gemme, Chavigni, Chevrette, Naillé, Mouseil, Lagrange, Langon, le Poiré, Velluire, Montreuil, Fontaine, Chalaie, S^te.-Christine; Arsay, dans les Deux-Sèvres; S^t.-Cyr du Doret, en Aunis, Nuaillé, Andilly-les-Marais, Villedoux et Esnandes, nous circonscrirons un golfe de plus de 250,000 mètres de circuit, si nous en mesurons toutes les sinuosités.

Dans l'immense étendue de ce golfe se remarquaient une vingtaine d'îles dont les principales sont S^t.-Michel-en-l'Herm, Charron, Marans, Taugon, la Ronde, Margot, Maillezais, Maillé, Vix, Velluire, Chaillé, Triaize, Elle, Champagné, Puyravaud, S^te.-Radégonde et Vouillé. Ces îles forment aujourd'hui la crête des côteaux qui dominent ces vastes marais.

L'existence de ce golfe ne peut être révoquée en doute, trop d'indices offrent des preuves irrécusables du séjour de l'Océan sur ces terrains.

Aux environs de S^t.-Michel-en-l'Herm, on trouve presque partout un fond d'écailles d'huîtres, et des bancs considérables formés d'huîtres entières arrangées par couches; même remarque à S^te.-Radégonde, à Champagné, à Luçon. A Velluire, près de l'ancienne église de S^t.-Martin, on a trouvé des anneaux en fer attachés à un mur pour amarrer les vaisseaux; et, en creusant des fossés, on a tiré des quilles et autres débris de bâtiments d'assez fort tonnage.

Au tome II du Gallia Christiana, nous trouvons consignés en faveur des moines de Maillezais le don de salines et un droit de passage sur les ports de la Ronde et de Pichoven, îles voisines de Maillezais. En 940, Guillaume-Tête-d'Etoupes fait don à l'abbé de S^t.-Maixent de marais salants au village de Trucca, paroisse de Villedoux; et en 1109, nouvelle donation de marais salants situés à la Tranche, même paroisse, de tribus campis salinarum; *terra autem hæc vocatur,*

ubi sunt campi, Trunca, prope villam dulce. En 1213, Savari de Mauléon donne au prieuré de Borgenest des terres dans la forêt d'Orbestier, près de Talmont, champs incultes et anciennes laises de la mer, *terram in landa maris, in nemore de Orbester ;* une autre charte du même siècle porte : *super landa maris in foresta Orbisterii.* En 1216, Porrechie, seigneur de Marans, confirme un don fait à l'abbé de Maillezais, ancien port; *quod antiquitus vocabatur portus.* Au cartulaire de l'abbaye de S^t.-Jean d'Angely, nous voyons que les flots couvraient la conche d'Esnandes : *quod jam dudum esterium apud Esnandam fuerat, quod dicitur conca.* En 1047, Agnès de Bourgogne donne à l'abbaye de Saintes, l'île de Vix en Poitou.

Enfin ce golfe était connu des géographes anciens qui le désignaient sous le nom de *Lacus duorum corvorum.* Si nous en croyons un certain Artemidore, deux corbeaux, à l'aile droite blanche, habitaient les îles de ce lac. C'était là que se rendaient ceux des Santons qui avaient quelques différents à vider. Les deux contendants exposaient, sur un lieu élevé, chacun un gâteau ; les corbeaux, juges de la querelle, mangeaient le gâteau de celui qui avait tort, et ne touchaient point au gâteau de celui qui avait droit. Strabon traite de fable ce récit d'Artemidore ; nous n'y tenons pas, et nous ne le citons que pour constater un fait, savoir : l'existence d'un golfe au fond duquel se perdait la Sèvre, ruisseau obscur qui n'est devenu rivière que depuis la retraite de l'Océan et le dessèchement de ces vastes attérissements. Car nous remarquons que Ptolémée ne dit rien de la Sèvre dans l'énumération qu'il fait des fleuves qui se déchargent dans le golfe aquitanique. Il n'aurait pas oublié une rivière considérable et si voisine du Canentelos dont il fait mention, si la Sèvre lui eût été connue. La raison de ce silence est simple : la Sèvre n'existait pas alors.

IV. Le bassin du bras de mer improprement appelé la Seudre, la terre de Marennes, les vastes marais de Brouage et de Lupin; ceux de Voutron et de la petite Flandre, au nord de la Charente, portent les traces des plus étonnantes transformations. On ne peut douter que la mer n'ait couvert en entier autrefois cette immense étendue de terrain, et n'y ait formé un vaste golfe se prolongeant à l'est jusqu'à très-peu de distance de Mediolanum. Les contours de ce golfe devaient suivre la ligne indiquée de nos jours, partant de l'embouchure de la Gironde, de l'ouest au sud, par St.-Augustin-sur-Mer, Breuillet, St.-Sulpice et Saujon; à l'est, par Chevret et la Pallut; au nord, par les coteaux de St.-Romain, Sablonceaux, Mont-Sanson, Grand-Bois, Blenac, Broue, St.-Symphorien, St.-Jean-d'Angle; puis, redescendant au sud, la ligne est marquée par Champagne, St.-Sulpice-d'Arnoud, Balanzac, Corme-Royal, la Clisse; elle remonte au nord-ouest, par Nieul-les-Saintes, Soulignonne, Pont-labbé, Ste.-Radégonde, St.-Agnant, Martrou, Tonnay-Charente, Lussan, Moragne, Tonnay-Boutonne, à l'est; Genouillé, Muron, Ardillères, Ciré, Ballon, Tairé, Mortagne, St.-Vivien, Salles et Angoulins, au nord-ouest, embrassant les îles d'Arvert, de St.-Sornin, de St.-Just, d'Hiers, de Moëse, de Fouras, du Vergeroux, d'Agères, de Flaix, d'Able, et autres qui sont aujourd'hui les collines du continent.

Les traces de l'action que la mer a jadis exercée sur toute cette contrée sont tellement visibles, qu'elles rendent le doute impossible. En effet, des terres d'alluvion formées des détritus des autres terres apportées par les eaux; un fond d'argile, un terrain tourbeux; la même nature de bri de nos rivages, offrant les dépouilles des mêmes coquillages qui y vivent maintenant; une végétation toute marine; des ancres, des bordages et autres fragments de navires journellement trou-

vés dans les vallées, à plusieurs kilomètres de la côte ; les innombrables écours, uniquement alimentés par la mer qui sillonnait ces marais de tous côtés ; la dénomination d'île encore en usage dans l'intérieur du golfe que nous supposons ; celle de port multipliée sur tout le contour des hauteurs qui le circonscrivent ; la submersion de ces marais qui aurait encore lieu à toutes les grandes marées, sans les digues qui ont été construites pour les en garantir ; l'absence de vestiges d'habitations anciennes sur tous les points qui forment l'intérieur du golfe ; la présence de nombreux vestiges celtiques ou gallo-romains sur tous les points culminants de l'intérieur, et sur le littoral qui borde le bassin ; les traces du brisement de la mer sur les côtes rocheuses entre Sablonceaux et Plantis ; les traces non moins positives de la fureur des flots sur les roches escarpées qui ceignent les marais depuis Pont-labbé jusqu'à Nieul-les-Saintes, sont, à notre avis, la preuve incontestable d'une longue et récente immersion.

A ces indications fournies par la seule inspection du terrain, viennent se joindre les traditions locales. Car les événements, qui excitent à un certain degré l'attention des peuples, échappent assez à l'oubli des siècles les plus reculés. A défaut d'historiens, les générations en conservent encore par des traditions un souvenir plus ou moins confus. Aussi rien de plus ordinaire que d'entendre dire aller *en* Marennes, *en* St.-Just, *en* Nieule, *en* Arvert, etc., comme l'on dit aller en Oleron.

D'ailleurs, il est fait mention de l'île de Marennes dans un grand nombre d'anciens titres relatés dans l'arrêt, rendu en 1661 par le grand conseil, sur les droits honorifiques de Marennes. L'île et le bailliage de Marennes, ainsi que l'île d'Oleron, sont concédés à Renaud de Pons, par Charles V et Charles VI, pour parfaire l'assiette des 2,000 livres qui lui avaient été accordées en 1370 ; en 1620, l'île et le bailliage de

Marennes sont évalués par le parlement à 489 l. 15 s. 6 d. de rente.

Pendant les guerres religieuses du XVIe. siècle, il est souvent parlé des îles de Marennes. Selon La Popelinière, « en 1568, les catholiques attaquent les îles de Marennes;... « les habitants des îles sont taillés en pièce;... les îles se « rendent à Montluc .... en 1569, les protestants défendent « le *pas* de Marennes.... »

D'après d'Aubigné. « Il y eut un combat au *pas* de Ma- « rennes;.... en 1585 on fortifie les *pas* de St.-Sornin, St.- « Just et Marennes, *qui sont trois îles*.... « là où le peuple « en bonne intelligence pourrait se maintenir avec du canon « contre une armée turquecque. »

Une pièce de 1628, expédition de l'instrument ou contrat de mariage de Willelm Rudel, comte de Blaye, et de Marguerite, nièce du comte Geoffroy de Saintes, en 1040, parle de l'île d'Arvert rachetée d'une rente qui la grevait.

Un titre de 1170 nous apprend que Richard, roi d'Angleterre, arrente à Jean Emery de La Pinpelière, l'île d'Arie pour 15 liv. tournois; en 1611, l'île d'Aire échut, ainsi que l'île de Marennes à Isaac Martel, dans le partage qu'Anne de Pons fit de ses biens; dans un factum de l'abbesse de Saintes, on voit qu'au temps de la fondation de son abbaye, l'île d'Hiers était couverte de forêts. Cette île d'Hiers est l'île Hiero, brûlée par les Normands quand ils saccagèrent Saintes en 867.

En 1634, le prince de Soubise concède aux habitants du village l'île de Lupin. Par un titre de 946, un certain Rotard donne à l'abbaye de Noaillé deux marais salants dont l'un était dans les marais appelés Vultroni : c'est évidemment Voutron. Un autre titre de 817 mentionne les marais de Mathevallis, entre Voutron et St.-Jean d'Angely; ce sont évidemment ceux de la Petite-Flandre et de Genouillé. Une charte

de 942 relate le don fait à l'abbaye de St.-Cyprien de Poitiers, de 41 aires de marais salants, situés en Aulnis, à Ingolins, dans le fond de St.-Nazaire, et dans le lieu appelé Adillas Planas; ce n'est pas faire violence au texte que de voir ici Angoulins et Ardillères.

En l'année 1023, l'abbaye de Noaillé reçoit le don de marais salants, situés au lieu appelé Lampania. On voit beaucoup de vestiges d'anciennes habitations que l'on croit gauloises dans cette même paroisse de Champagne, ainsi qu'à Pont-labbé, St.-Jean-d'Angle, et à l'est de l'Arnoud. Elles forment un cordon le long des marais. Les eaux en se retirant auront occasionné la désertion des habitants, qui se seront rapprochés d'elles en se cherchant de nouvelles demeures sur de nouveaux rivages.

Il est constaté dans un rapport de 1680 qu'au commencement du XVIIe. siècle, il se construisait encore des navires du port de 40 tonneaux au pied du promontoire de Broue; et dans son mémoire de 1727, M. Pretteilles, ingénieur à Brouage, relate la découverte d'une quille de bâtiment qu'il juge avoir été de 50 tonneaux; les débris avaient été découverts au pied du même promontoire.

La carte dressée par la Sauvagère ne présente aucune trace d'habitation entre la mer et la ville des Santons; le même vide se remarque dans la carte de Peutinger.

Strabon affirme que le voisinage de Mediolanum était couvert de sable et baigné par la mer; que le territoire sablonneux et aride produisait à peine du millet. « Santonum « urbs est Mediolanum. Aquitaniæ solum quod est ad illius « oceani, majori suî parte arenosum est et tenue, milio « alens, reliquarum frugum minime ferax (Géogr. l. IV). » Ce texte ne semble-t-il pas indiquer que la métropole des Santons était peu éloignée du rivage de la mer; et que ce territoire, actuellement environné de paysages si frais, si

heureusement variés, si pittoresques et si productifs, éprouvait en ces temps reculés la funeste influence du voisinage de l'Océan ?

Marcien d'Héraclée suppose Mediolanum sur les bords de l'Océan. « Hic habitant Santones, quorum urbs Mediolanum, « ad mare posita, juxtà Garumnam fluvium (in perip. « acquit. ap. script. rer. gall. t. 1, p. 92). »

Nous pourrions constater ici les immenses travaux de l'homme disputant, dès le VIIe. siècle à la mer les magnifiques salines ou les riches prairies établies sur les lais; mais ces détails nous mèneraient trop loin, et nous pensons avoir suffisamment justifié le long séjour de l'Océan sur les contrées que nous avons décrites.

V. Venons aux délimitations du pays. Ses bornes, à l'ouest, ne sont pas contestables. Le Sinus Aquitanicus en faisait la limite. Uliarius, et une autre île certainement connue des Romains, mais qu'ils ne mentionnent nulle part, du moins que nous sachions, l'île de Ré, en étaient comme les gardes avancées (1)..

Au sud, la Garonne, la Dordogne et l'Isle nous séparaient des Bituriges-Vivisci.

Il est impossible de ne pas reconnaître dans le Lacus duorum corvorum la limite naturelle qui nous bornait au nord. Mais les Santons s'étendaient-ils jusqu'à la rive septentrionale, et occupaient-ils seuls les nombreuses îles du golfe ? Nous ne le pensons pas, bien que d'anciens géographes placent les Santones Liberi sur tout le littoral, que des modernes, sur une ressemblance de noms, selon nous, fort peu concluante, assignent aux Agesinates. On peut bâtir plus d'un

(1) Des urnes cinéraires renfermant des ossements calcinés et des monnaies impériales, témoignent assez du séjour des Romains dans l'île de Ré. On peut voir l'une de ces urnes au musée de Saintes.

système à l'aide des étymologies. Peut-être pourrons-nous, nous étayant aussi de l'autorité de Pline, trouver ailleurs les Agesinates Cambolectri. Pour le moment nous nous bornons à dire que rien ne nous autorise à reculer les bornes du pays des Santons au-delà de la ligne tracée aujourd'hui par la Sèvre niortaise : la juridiction ecclésiastique ne s'étendait pas au-delà avant la création de l'évêché de la Rochelle dans le XVIIe. siècle.

De Niort, Niortum, que nous croyons avoir appartenu aux Santons, car sous les premiers Capétiens nous le trouvons faisant partie de la Viguerie Basiacensis, in pago alniensi, la ligne de démarcation devait suivre la crête des hautes collines qui courent vers le sud-est, en-deçà d'Aunedonnacum, jusqu'au Canentelos, un peu au-dessous de Sermonicomagus. Des ruines nombreuses accusant des établissements considérables, notamment à Bernay, St.-Martin, Loulay, la Chapelle-Bâton, St.-Julien, Masta, Ste.-Sévère, semblent autoriser ce sentiment. Il nous paraît difficile d'expliquer autrement la présence de ruines imposantes, échelonnées comme à dessein, sur toute cette ligne ouverte aux incursions des tribus voisines.

A partir de Sermonicomagus, la rive gauche du Canentelos fait limite avec la partie orientale des Pictones et les Lemovices ; la Tardouère, la Dronne et de vastes forêts devaient également faire limite du côté des Petrocorii.

VI. Pénétrons dans l'intérieur du pays. Mediolanum, cité des Santons, s'étendait sur les hauteurs qui nous dominent à l'ouest. On reconnaît encore très-facilement, à l'aide des briques que le soc soulève sur une vaste étendue, le périmètre de l'ancienne cité.

Suivant Strabon et Marcien d'Héraclée, la ville n'était pas éloignée de la mer. En effet, le golfe remplacé par les

vastes salines de Marennes et de Brouage se prolongeait par Saujon, et surtout par Pont-labbé, Pontilabium, jusqu'à une très-faible distance de ses murs.

Si nous en jugeons par les monuments qui le décoraient, Mediolanum devait avoir conservé une grande importance sous les Romains. Un aqueduc, un arc-de-triomphe, des thermes, des temples, des édifices civils de dimensions colossales, un amphithéâtre pouvant donner place à près de 25,000 spectateurs, un capitole enfin, lui faisaient prendre rang parmi les principales cités de l'Aquitaine. Ville libre, et se gouvernant par ses lois, sous le patronage de Rome, elle défendait ses intérêts à la cour des Césars. C'est du moins ce que nous pouvons inférer du séjour à Rome du Santon, Julius Africanus, enveloppé dans la proscription de Séjan. Certaines villes avaient, à Rome, des représentants, *defensores*, spécialement chargés de veiller à leurs intérêts : la conjuration de Catilina fut découverte par le défenseur des Allobroges, comme chacun sait.

VII. Nous serions peut-être dans le vrai en divisant les Santons en peuplades d'origine commune sans doute et d'intérêts communs, mais de mœurs et d'habitudes différentes. Nous remarquons encore des nuances bien tranchées dans le langage, les mœurs et les usages des habitants des diverses contrées du département. Dans les îles et sur le littoral, dans le marais, dans l'intérieur des terres, dans les parties du sud et de l'est, les populations ont encore aujourd'hui une physionomie spéciale, et les races paraissent avoir conservé un cachet indélébile. Ces différences devaient être plus saillantes encore dans ces temps reculés, alors que les relations sociales étaient moins suivies, et que la civilisation n'avait pas façonné l'esprit des peuples. Ces peuplades diverses, agglomérées sous le nom générique de Santons,

nous donneraient peut-être la raison de la symétrie que nous croyons avoir remarquée dans l'agencement de nos monuments de l'ère celtique. Ce n'est point ici un système que nous cherchons à établir ; mais nous serions heureux qu'on eût fait ailleurs la même remarque. Il nous paraît difficile d'expliquer autrement la pensée qui a dû présider à la disposition de ces monuments, quelle qu'en ait pu être la destination. Toujours est-il que chez nous la plupart semblent, par leur agencement, se rattacher à une pensée fixe et méditée ; ils ne paraissent pas avoir été jetés au hasard. Ainsi la partie septentrionale de l'Aunis est partagée en quatre cantons, de l'ouest à l'est, par trois lignes bien suivies de tombelles ou de dolmens échelonnés du nord au sud. Pareille disposition se remarque dans les autres contrées de la Saintonge, ainsi que chacun peut s'en convaincre en jetant les yeux sur la carte que nous avons dressée.

VIII. Il ne serait pas possible de retrouver aujourd'hui les noms ni la position géographique de ces peuplades diverses. Dans l'absence de documents positifs, on ne pourrait que se jeter dans le champ des conjectures, champ vaste, et peut-être trop couru par les archéologues. Toutefois, nous pourrions avec quelque vraisemblance désigner sous le nom de *Sani*, avec la Sauvagère, les tribus répandues sur les deux bords de la Seugne ; et sous celui d'*Arivos*, comme l'a judicieusement avancé Bourignon, les habitants des îles du golfe des Santons. Peut-être pourrions-nous voir aussi une tribu indépendante dans la partie septentrionale de l'Aunis, contrée incontestablement habitée avant la conquête, puisqu'on y trouve des monuments celtiques, mais où l'on chercherait en vain les traces du peuple-roi. Rien, en effet, qui puisse y faire soupçonner la domination romaine ; tout y est celte, ou date du moyen-âge. Les anciens noms des bourgades

terminés en *durum*, *dunum*, *magus* ou *acum*, si communs dans les autres parties du territoire, y sont absolument inconnus : les dénominations locales appartiennent à l'ancien idiome armorico-celtique, ou à la basse latinité.

Toute la partie orientale, partagée également en nombreuses peuplades répandues sur la rive gauche du Canentelos, joignant les Pictones au nord, les Lemovices à l'est, et les Petrocorii au sud-est, nous semble avoir été habitée par une tribu plus compacte, ayant Iculisma pour ville principale. Nous inclinons d'autant plus volontiers vers cette opinion, que, sur la fin du IVe. siècle, Honorius ayant fait diviser le territoire des Gaules en sept provinces, et chaque province en cité, le pays des Santons fut scindé en deux parts, démembrement qui a formé la cité des Ecolismenses. C'est dans cette partie que nous placerions les Agesinates Cambolectri, adoptant ici le sentiment de l'ingénieur Fournier, contrairement à l'opinion émise par l'un de nos honorables collègues trompé, croyons-nous, par Bouquet.

Dans l'énumération des peuples de l'Aquitaine, Pline paraît suivre la position géographique en commençant par le Nord. Suivons-le dans sa marche, et peut-être pourrons-nous rectifier une erreur échappée à la confiance. Voici le texte de Pline (Hist. nat. lib. IV. C. 33) :

« Aquitanicæ sunt Ambilatri, Anagnutes, Pictones, Santones liberi : Bituriges liberi cognomine Ubisci : Aquitani « undè nomen provinciæ, Sediboniates. Mox in oppidum « contributi Convenæ, Begerri, Tarbelli, Quatuorsignani, « Cocosates Sexsignani, Venami, Onobrisates, Belendi, « saltus Pyrenæus. Infraque Monesi, Oscidates montani, « Sibyllates, Camponi, Bercorcates, Bipedimui, Sassumini, « Vellates, Tornates, Consoranni, Ausci, Elusates, Sottiates, « Oscidates campestres, Succasses, Tarusates, Basabocates « Vassei, Sennates, *Cambolectri Agesinates* Pictonibus

« juncti. Hinc Bituriges liberi, qui Cubi appellantur. Dein « Lemovices, Arverni, etc. »

Ainsi donc, Pline énumérant les peuples de l'Aquitaine, part de la Loire, et nomme les Ambilatres, les Agnunates, les Pictons, les Santones liberi ; puis franchissant la Garonne, il désigne les Bituriges-Vivisci et les diverses peuplades du Midi jusqu'aux Pyrénées. De là il remonte par l'est, arrive aux Agesinates Cambolectri, limitrophes des Pictons ; passe aux Bituriges Cubi, dans l'Indre et le Cher, puis aux Lemovices et aux Arvernes, pour retourner sur les marches de la Narbonnaise où il trouve les Rutènes, les Cadurques, les Autobroges et les Pétrocores. Rien dans le texte qui autorise à placer les Agésinates à l'ouest des Pictons, tout porte au contraire à leur assigner la position géographique que nous leur faisons, joignant les Pictons, mais à l'est. Quant à la preuve tirée du nom d'Aizenay, Asianensis, qu'il nous soit permis de ne pas l'admettre : le champ des conjectures est déjà assez vaste, n'y joignons pas celui des étymologies.

IX. De nombreuses voies sillonnent le pays en tous les sens. Nous le disons à regret, l'étude de ces voies antiques a été fort négligée dans la Saintonge. On s'est contenté d'en citer deux ou trois d'après l'Itinéraire d'Antonin ou la carte de Peutinger, sans se mettre en peine d'en reconnaître les vestiges, sans paraître soupçonner l'existence des autres. Aussi que de systèmes contradictoires, que de fausses conjectures pour concilier l'Itinéraire avec la carte dans la recherche des mansions Tamnum et Novioregum, points contestés depuis long-temps, et sur lesquels les travaux de nos antiquaires n'ont pu jeter de lumières ! On semble n'avoir pas compris que des documents aussi incomplets que l'Itinéraire et la table devaient jeter dans l'incertitude, et que les efforts tentés par plusieurs pour corriger l'un par l'autre ne pouvaient

produire que trouble et confusion dans une question toute simple. C'est en suivant les traces encore existantes des anciennes voies que l'on peut sûrement arriver aux établissements romains. Ces traces sont indestructibles; ni l'action du temps, ni ce que l'on appelle progrès n'ont pu la faire disparaître. A l'aide de ce fil d'Ariane nous arriverons à reconnaître plusieurs points importants ; car si nous rencontrons une localité traversée par plusieurs voies, nous serons en droit d'en conclure que ces voies n'auront pas été tracées à grands frais pour d'insignifiantes localités, ainsi que le fait si judicieusement observer notre honorable collègue, M. Biseul, en son savant mémoire sur les voies romaines de Bretagne.

X. Avant de donner le tracé de nos anciennes voies, nous dirons en faveur de ceux qui voudraient travailler sur cette intéressante matière, que, dans la recherche d'une voie antique, il faut particulièrement interroger la crête des coteaux, et la ligne de délimitation de nos communes actuelles, ces points nous ayant paru avoir été constamment choisis par les ingénieurs romains pour l'assiette de leurs routes, sauf quelques cas où des accidents de terrain trop marqués les forcèrent de suivre une autre direction. Nous rendrions peut-être notre pensée d'une manière plus exacte, en disant que les voies anciennes servirent souvent de délimitations aux fiefs d'où sont venus nos communes ; car il est à remarquer que, dans la circonscription des terrains assignés à chaque commune, on s'est peu écarté de l'étendue des juridictions seigneuriales, question fort importante à étudier, et d'où naîtraient d'intéressantes observations et de véritables découvertes.

Nous dirons en second lieu que toutes les voies antiques n'ont pas disparu avec la domination romaine ; on a continué

de s'en servir dans les siècles suivants, et plusieurs sont encore en usage. Leur nom témoigne assez de leur antique origine : c'est le chemin Romain, la route de César, le chemin Ferré, la Chaussée, la Levée, le Perré, le chemin du Roi, de la Reine, de la Dame, de la Princesse, de Brunehault, de Charlemagne, l'ancien vieux chemin de tel endroit à tel autre, l'Estrée, l'Estrat, et autres dénominations analogues.

Nous devons aussi déclarer, pour l'acquit de notre conscience, que nous avons dressé notre carte sur des notes prises par nous il y a 20 ans au moins, dans un temps où peut-être nous n'attachions pas une aussi grande importance aux études archéologiques ; et nous regrettons qu'il ne nous ait pas été possible de nous transporter de nouveau sur le terrain, pour contrôler nos renseignements et les compléter en quelques-unes de leurs parties. Toutefois nous ferons observer que, ne prévoyant pas alors qu'il nous serait donné un jour de traiter officiellement la question qui nous occupe, nous n'avions aucun motif pour voir en beau, et nous faire illusion ; notre esprit était libre de toute préoccupation.

XI. Voie de Mediolanum à Burdigala, n°. 1.

Mediolanum.
Novioregum.
Tamnum.
Blavia.
Burgus Leontii.
Burdigala.

Cette voie sort de Saintes par la porte qui donnait accès à l'amphithéâtre dont elle longe la façade occidentale, franchit le coteau de St.-Eutrope, et gagne Chadignac où de nombreux débris romains font soupçonner une villa ; passe aux Guillots où se remarquent quelques ruines, et où un embranchement

se dirige vers Thérac, commune des Gonds, par Prévirac et les arênes, villa signalée au tome 3 du Cours d'antiq. monum. de M. de Caumont; de là elle passe à toucher Chermignac et gagne, au sud-ouest le hameau le Moinard, qu'elle laisse sur la droite, tourne la commune de Rétaux par la Chapelle, Chatelliers, le hameau le Pillet, dont le nom laisserait soupçonner l'existence d'une de ces constructions massives qui se remarquent à Ebéon et à St.-Romain-de-Benet; de là la voie gagne le Xeudre qu'elle devait traverser à un demi kilomètre au nord de Thaims et se dirige en droite ligne sur Cozes où le champ appelé Chemin-Romain atteste sa présence, passe à Théon où existait une villa considérable, si on en juge par les ruines éparses dans la campagne, traverse Arces dont le nom latin ferait supposer quelques points fortifiés sur les collines voisines, et longeant le versant oriental du coteau, arrive à la *vieille ville*, entre Talmont et Barzan, où des ruines considérables, s'étendant au loin dans la campagne, et la présence de deux autres voies attestent l'existence d'un établissement gallo-romain fort important.

Ce point est pour nous le Novioregum de l'itinéraire d'Antonin. On a beaucoup écrit sur la position présumée de cette station; et ici, comme pour le Portus et le Promontorium, les opinions se combattent, chacun étayant la sienne de raisons plus ou moins spécieuses.

Danville place Novioregum à Royan, parce que le nom de Royan peut dériver de la dernière partie de Novioregum, « d'autant que l'effet ordinaire de l'altération des noms an- « ciens, a été de les tronquer d'une manière ou d'autre. » Une seconde raison donnée par Danville est que « La posi- « tion de Novioregum dans l'itinéraire fait circuler la route « en s'écartant d'une voie directe »; enfin, comme les distances entre Talmont et Royan, ne remplissent pas ce que paraît demander l'indication de l'itinéraire, il corrige l'iti-

néraire en substituant sept à douze « permutations souvent « nécessaires, dit-il, pour corriger une méprise de la part « du copiste. »

Malgré tout le cas que nous faisons des connaissances du savant géographe, nous ne pouvons admettre de semblables preuves qui se réfutent d'elles-mêmes.

La Sauvagère pense trouver Novioregum au lieu occupé aujourd'hui par le village de Toulon ; et après avoir ainsi fixé la position de cette station, il cherche à la concilier avec les mesures anciennes. Pour cela il compte alternativement par mille et par lieue, dans le même itinéraire, et dans l'espace d'environ vingt lieues. La Sauvagère semble n'avoir pas connu ce texte d'Ammien Marcellin, parlant de la ville de Lyon : « *Qui locus exordium est Galliarum, exindè non « millenis passibus sed leucis itinera metiuntur.* » Ce qui est confirmé par la table de Peutinger, d'où Bergier, dans son histoire des grands chemins de l'Empire, conclut que la mésure des chemins, par milliaires, n'était observée que jusqu'à Lyon en passant par la Provence.

Massiou et après lui M. Fleury, voient le Novioregum dans l'enceinte retranchée qui se trouve au sommet du terrier de Toulon, station militaire et permanente pour protéger le port des Santons et le commerce. Nous aurons à faire remarquer plus tard que rien ne nous semble Romain au terrier de Toulon ; la seule ruine qui se montre est une muraille qui n'offre aucun des caractères que présentent les constructions romaines.

Nos devanciers ont dû errer dans leurs recherches, par la raison que fixant d'avance la station, ils sont partis de ce point pour déterminer les distances ; et comme ces distances ne s'accordaient pas avec les indications de l'itinéraire, il a fallu supposer des erreurs de copiste, corriger les itinéraires. Une autre source d'erreurs doit être prise dans la position

géographique de Tamnum que tous nos antiquaires ont fixée au Tallemont de nos jours, sur une ressemblance de nom qu'il est difficile de justifier, car bien évidemment Tallemont, Tallemundus est un nom du moyen âge.

L'itinéraire d'Antonin assigne une distance de 15 lieues gauloises, soit 33 kilomètres entre Mediolanum et Novioregum. La position géographique que nous assignons à cette station justifie pleinement cette distance qui se trouvera confirmée tout-à-l'heure par la position de Tamnum et sa distance de Blavia.

La voie sort de Novioregum par le sud-est, traverse la commune de Chenac, en tirant vers St.-Seurin, où existait une villa dont M. de St.-Seurin a levé le plan linéaire; elle coupe la route départementale de Saintes à Mortagne, peu avant Boutenac, se confond sur plusieurs points avec le chemin actuel de St.-Thomas à Cozes, laisse Floirac et St.-Fort à un demi kilomètre sur la droite, coupe la route du port Maubert à Barbezieux, près du hameau de Chez-Bizet, commune de Cônac, passe près de Lorignac et gagne le village de Fonclair, après avoir fait un coude un peu au-dessus de Ste.-Ramée. C'est ici que nous plaçons Tamnum de l'itinéraire, à 12 lieues gauloises, soit 26 kil. 694 m. de Novioregum, et 16 lieues gauloises, soit 35 kil. 592 de Blavia, distance indiquée par l'itinéraire. Des voûtes antiques, des pans de murs, des briques romaines éparses au loin dans la campagne, la proximité d'un port existant autrefois au bas du coteau, semblent être des indices certains de l'importance de cette localité dans les temps anciens. Toujours est-il que nous n'avons pas eu besoin de torturer les textes pour trouver nos distances.

Sortant de Tamnum la voie se dirigeait peut-être vers la butte sur laquelle s'élève le château de Cosnac; nous ne l'y avons pas suivie, mais nous la retrouvons à Lamotte, près

St.-Ciers-de-Cosnac, sur les hauteurs de St.-Bonnet qu'elle touche à l'est. Gardant toujours le haut des collines qui dominent les marais, elle court parallèlement à la route royale de Bordeaux à St.-Mâlo, laisse St.-Ciers-la-Lande et l'Anglade à une très-faible distance à l'ouest, et arrive à Blavia se confondant avec la route actuelle de Bordeaux à la hauteur de St.-Martin-la-Caussade.

De Blavia la voie se rend presque directement à St.-Ciers-de-Conesse où se remarque un dolmen considérable décrit par M. Jouannet; il est connu dans le pays sous le nom de Lou Castel de Las Stagues, château des Fées.

De là elle se rend à Burgus en touchant la Libarde.

XII. Voie de Mediolanum au Portus Santonum, n°. 2.

Cette voie se confond avec celle de Burdigala l'espace d'un kilomètre; là sous le nom de Chemin-Compagnon, parce qu'elle fut réparée par un seigneur de Thézac portant ce nom, elle passe à Changrelou, où l'on trouve des briques à rebords, gagne le bois de Chatenet, dans la commune de Restaud, après avoir traversé les villages du Puineuf, des Monroux, des Brochants, et laissé Varzay à 300 mètres environ sur la droite, traverse le domaine de Feuze, commune de Thézac, et vient se confondre avec la route de Saintes à Royan, au village de la Chapelle; fait un angle vers le sud avec la route au village de Villeneuve pour se diriger sur la pile de Pirelonge; se rapproche de la route de Saujon et va se confondre avec elle au village de Griffarin, passe à la gauche du terrier et arrive au Portus Santonum que nous croyons avoir été au village de Toulon, position que nous tâcherons de justifier tout-à-l'heure.

XIII. voie du Portus Santonum à Novioregum, n°. 3.

Sortant du village de Toulon, la voie se confond avec la route de Saujon, l'espace de deux à trois cents mètres, puis

elle tire vers Pompierre, laissant sur la droite le domaine de La Grange. Elle traversait le Xeudre sur un pont dont il reste encore des vestiges à Pompierre; de là elle coupe à travers les champs, tantôt cachée sous terre, tantôt visible, même pour des yeux peu exercés, et gagne Medis où des ruines nombreuses attestent une certaine importance. En cet endroit la voie fait un angle à peu près droit, et gardant le haut des collines elle arrive à Semussac, laissant entre Trignac et le domaine de La Vallade, des traces sensibles de son passage. De Semussac, suivant le versant sud-ouest des collines, elle débouche à Arces par le village de La Grosse-Pierre, et se confond avec la voie de Mediolanum, n°. 1.

XIV. Voie de Novioregum au Sinus Aquitanicus, n°. 4.

Cette voie est la même que celle que nous venons de décrire, jusqu'à Medis. En cet endroit elle tire vers St.-Sulpice suivant le versant nord-est du coteau, gagne Breuillet par les moulins de la Breuille, le Mottis et Grille; là elle fait un angle très-obtus pour se perdre dans la forêt d'Arvert à la hauteur de St.-Augustin-sur-Mer.

XV. Voie de Semussac à Medis par Suzac, n°. 5.

Partant de Semussac, la voie passe à Chantier, touche une villa et un dolmen affaissé près d'un endroit appelé les Vignes, suit le versant sud du coteau et arrive à Suzac, sur la côte où de nombreux pans de muraille, et quantité de briques et de marbres répandus au loin, sembleraient confirmer les traditions locales touchant une ville appelée Cana que les Anglais auraient détruite. De là passant au-dessus de St.-George, la voie touche le domaine de Belmont où des voûtes antiques et des médailles romaines ont été trouvées, et suivant le côté droit de la route actuelle de Royan, presque parallèlement, elle arrive à Medis.

XVI. Voie de Mediolanum à Fronzacum, n°. 6.
Mediolanum.
Gemozacum.
Mons Andronis.
Fronzacum.

Cette voie sort de Mediolanum par le pont des Monards, coupe la route de Saintes à Bordeaux, entre les Roberts et les Charriers, à la hauteur de Diconche, gagne les vignes de Paban où on la trouve presqu'à fleur de terre, coupe la voie des Guillots aux Arènes, à l'est du hameau de Prévirac, et se rend à travers les champs au bourg de Thenac, tire un peu à l'ouest pour toucher la Romade, commune de Thenac, sépare les communes de Tesson et de Rioux, laisse à peu de distance, à l'ouest, le village de St.-Simon-de-Pellouaille, et arrive à Gemozac en longeant l'extrémité orientale de la commune de Cravans, formant à son entrée à Gemozac un angle très-aigu avec la route départementale de Saintes à Mortagne. Sortant de Gemozac, la voie tirant au sud, gagne Salanzac, Bois-du-Mont, et franchit le Xeudre entre Lavallade et Bois-Pinard, coupe la route du Port-Maubert à Barbezieux, un peu au-dessus du hameau de la Roue, et arrive au Petit-Niort, commune de Mirambeau, par St.-Ciers et Consac. Du Petit-Niort, la voie suivant la direction de l'est passe à Soubran, Salignac, Rouffignac où de nombreuses ruines se remarquent, et enfin entre à Montendre avec la route départementale de Mirambeau.

Montendre, Mons Andronis, offre des ruines très-considérables d'anciennes constructions gallo-romaines; la montagne sur laquelle est bâti le château était pour les Romains un point fortifié commandant le pays. On y a découvert au siècle dernier plusieurs issues souterraines et un grand nombre de fers de lances, des médailles impériales, des fragments d'architecture, du plomb.

Sortant de Montendre, la voie s'échelonne par Corignac, Bussac, Bédenac, la Ruscade, Tizac, Juviniac, localités offrant des ruines plus ou moins nombreuses, et enfin elle gagne Fronsac, sur la rive droite de l'Isle.

XVII. Voie du Petit-Niort à Cubzac, n°. 7.

Cette voie moins importante peut-être que la précédente et moins bien caractérisée, ne laisse pas que de se dessiner parfaitement sur plusieurs points. En sortant du Petit-Niort elle fait angle avec la précédente, passe au Maine, à Bois-Redon et gagne Marcillac, point important sous les Romains et se ralliant à Montendre, Bussac, Montlieu et Montguyon; on la perd vers Régnac, elle apparaît quelque peu dans les Landes de St.-Savin, se dirigeant vers Cavignac, de cet endroit on la suit facilement jusqu'à Cubzac, où elle paraît continuer parallèlement à la Dordogne, jusqu'à Fronzac.

XVIII. Voie de Mediolanum à Limonum, n°. 8.

Cette voie connue sous le nom de chemin d'Aquitaine, sort de Saintes par la porte Aiguière; c'est la continuation de la voie de Burdigala. Elle se prolonge sous le sol de la grand'rue, passait la Seugne aux rues basses, et, traversant la prairie envahie aujourd'hui par la Charente, elle passait sous l'arc-de-triomphe élevé à la mémoire de Germanicus, longeait le Pagus remplacé aujourd'hui par le faubourg des Dames, franchissait le Canentelos au Pont-Amillon et gagnait le coteau de la grève et celui de la Charloterie. On la suit assez facilement sur le côté droit de la route de S^t^.-Jean-d'Angely, qu'elle longe jusqu'à la Sausaie. Là elle prend à droite et court au nord-est par Escoyeux et Brisambourg, où l'on rencontre des pans de murs et des briques, touche le fanal d'Ebéon, traverse Varaize, où l'on remarque des ruines antiques que l'on croit être les restes d'une pile

semblable à celles d'Ebéon et de Pyrelonge et vient se confondre avec la route royale de Saintes à Poitiers à mi-côte du versant nord des hautes collines que nous avons dit séparer les Pictons des Santons dans cette partie. Vainement on chercherait des ruines antiques au bourg actuel d'Aulnay. L'Aunedonnacum de l'itinéraire était plus à l'ouest, dans les parages de la magnifique église qui s'élève solitaire au milieu de ces vastes plaines. De nombreux débris révélés par la charrue, nous confirment dans notre pensée. D'Aulnay la voie s'écarte peu de la route actuelle avec laquelle elle se confond dans presque tout son parcours jusqu'à Briou, autre mansion connue sous le nom de Brigiosum. C'est à nos voisins de nous dire pourquoi Brigiosum n'est pas cité dans l'itinéraire, ou si d'Aulnay une voie plus directe ne se rendait pas à Rauranum.

XIX. Voie de Mediolanum à Bernay, n°. 9.

Cette voie, embranchement de celle de Limonum, suit les coteaux qui bornent à l'est le bassin de la Charente, passe au-dessus de Bussac, se rapproche du fleuve au Pontreau où se voyait il y a peu d'années encore un dolmen dont la table a été enlevée pour faire un perron chez un propriétaire voisin, gagne la Grande-Porte où des briques à rebord et des pans de murs annoncent une fabrique romaine. En cet endroit, un pont jeté sur le fleuve joignait les deux rives et offrait à travers la prairie une communication entre la Pommeraie et Dreux avec une autre voie que nous décrirons tout-à-l'heure. Les habitants affirment que dans les basses eaux on peut apercevoir encore dans la rivière les traces d'anciennes constructions que l'on croit être les piliers du pont, et que dans la prairie on remarquait il y a peu d'années plusieurs points symétriquement échelonnés où l'herbe ne croissait pas, ce que l'on attribuait à des maçonneries

à fleur de terre. Nous n'avons pas vérifié ce fait. De la Grande-Porte, la voie gagne S^t.-Vaise, où se rencontre quantité de briques romaines, puis cotoyant le fleuve, elle gagne le coteau de Taillebourg où nous n'avons rencontré jusqu'à présent aucun indice d'habitation romaine. De ce point, sous le nom de chemin de S^t.-Jean, elle suit les coteaux qui courent au nord-est et arrive à Mazeray où des ruines romaines, des arcades souterraines qui semblent avoir appartenu à un aqueduc, annonceraient une villa splendide. Mazeray n'a point d'eau, et l'on sait que les Romains n'épargnaient rien pour s'en procurer. A Mazeray, la voie se distingue du chemin actuel sous le nom de chemin de la Princesse, elle descend le côteau à l'est de Beaufief, et se perd avant d'avoir franchi la Boutonne, un peu au-dessus de St.-Jean-d'Angely. On la retrouve à Fontorbe, se dirigeant vers la forêt Dessouvert, qu'elle traverse, longeant une tombelle et laissant à l'est des ruines romaines au hameau du Pouzat; passe au village de Malvaux, commune de St.-Martin-de-la-Coudre, où se rencontrent des ruines imposantes, de belles mosaïques, un édicule, des monnaies impériales; enfin elle arrive à Bernay où existe une immense mosaïque s'étendant sous toute la superficie du jardin du presbytère. A Bernay, nous avons perdu toute espèce de traces de la voie qui devait se prolonger dans le nord vers Frontenay, ou dans l'ouest, pour se rallier à la voie de Muro dont nous parlerons plus bas.

XX. Voie de Varaize à St.-Martin-de-la-Coudre, n°. 10.

Cette voie d'autant plus importante qu'elle paraît mettre en communication les points fortifiés de la frontière, n'est presque plus reconnaissable à un kilomètre de Varaize. Elle passe à Vervant, et rien n'indique comment elle franchissait les divers bras de la Boutonne, si multipliés devant Antezant

où elle se reconnaît, passe à la Chapelle-Baton, à la Jarrie-Audouin et à Loulay, où se remarquent des ruines romaines; de ce point elle se dirige dans l'ouest sur St.-Martin-de-La-Coudre.

XXI. Voie de Varaize à Ste.-Sévère, n°. 11.

Se dirigeant au sud-est, la voie traverse le bois Raquet, joint la route départementale de Périgueux à la Rochelle, à à peu de distance, à l'ouest, de Maison-Neuve; court parallèlement à la route jusqu'à Blanzac, côtoie la route à la toucher jusqu'à mi-chemin de Matha, traverse ce bourg où l'on trouve fréquemment des monnaies impériales, et prend la direction du sud; passe à l'est de Thors, traverse le village de la Chaussée, commune de Sonnac, touche le village de la Voûte, à l'extrémité septentrionale de la forêt de Jarnac qu'elle suit du nord au sud, franchit la Sonnoire devant Maison-Neuve et arrive à une vaste enceinte formée de remblais offrant encore huit à dix mètres d'élévation sur le double de largeur. Cette enceinte paraît avoir fourni deux retranchements entourés de larges fossés protégés par des tours ou autres moyens de défense dont on trouve les ruines. Non loin de ce camp, dans un lieu appelé le fort de l'Abbatu, serait un tumulus qui se rallie à celui de Jarnac.

Cette station qui n'est point marquée dans les itinéraires ni dans la table, a dû être autrefois un point important, si nous en jugeons par les terrassements dont nous venons de parler et qui semblent ne pas appartenir en totalité au moyen âge.

XXII. Voie de Mediolanum à Muro, n°. 12.

Cette voie encore en usage sous le nom d'ancien chemin de Taillebourg, suit la rive gauche de la Charente, et débouche à St.-James où un embranchement conduit à Taillebourg. La voie continue dans le nord-ouest, passe à St.-Saturnin-de-Séchaud, nom évidemment corrompu de Sé-

néchal, les justiciers anglais, durant l'occupation, ayant là le siége de leur juridiction. St.-Saturnin offre les ruines d'un sacellum, et un tumulus recouvrant un dolmen, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par une tranchée pratiquée à son sommet. De ce point la voie gagne Crazannes où se rencontre une redoute en terre et en pierrailles, que nous n'avons pas assez étudiée pour en assigner l'origine; elle passe à l'ouest de Geay, et gagne le village de La Roche, commune de Lavallée. On la perd en cet endroit, mais quelques vestiges aux environs de St.-Hyppolite feraient soupçonner qu'elle se dirigeait vers l'embouchure de la Charente et qu'elle aboutissait à un bac. On ne la retrouve pas à Charente, sur la rive droite, du moins que nous sachions, mais à Moragne, le Chau, chemin ferré, et le Pillet bâti sur l'emplacement d'une pyle de construction romaine, révèlent sa présence. A Genouillé, la voie longe d'anciens retranchements formés de terrassements dont le moyen âge a tiré parti pour y asseoir de vieux castels. A Muron, des ruines considérables, des amphores, des tombeaux, des urnes cinéraires, des monnaies, des traces non équivoques de la voie, semblent témoigner de l'ancienne importance de ce point avancé qui devait commander le pays. De Muron, la voie se prolonge jusqu'à Angoulins par Ardillères, Ballon, Tairé et Mortagne. Rien ne nous a paru indiquer une voie romaine; c'est un chemin fort ancien, peut être suivi par les Celtes, mais que nous ne pouvons caractériser. Dans notre pensée Muron pourrait se rallier à Bernay.

XXIII. Voie de Mediolanum à Lugdunum, par Vesunna, n°. 13.

Mediolanum.
Condate.
Sarrum.
Vesunna.

Cette voie se confond avec celle de Fronzac jusqu'à Diconche; là elle coupe à l'est, passe au village des Pins, laisse sur la gauche le bourg des Gonds, gagne Courpignac par le domaine de Thairac, remonte au nord par le lit entièrement pavé d'un petit ruisseau qui fait angle droit avec la rivière de Courpignac, débouche dans l'île de Courcoury, entre Gatebourse et le Ga; là elle traverse la prairie, au nord du bourg, reconnaissable par les blocs de terre cuite dont elle est formée; à quelque distance courant à l'est, elle touche une villa dont les mosaïques annoncent l'antique splendeur, passe au-dessus de St.-Sever et de Rouffiac, et arrive à Brives pour traverser le Né un peu au-dessous de Condate, station près de laquelle est un camp retranché d'où l'œil domine la plaine, et découvre au loin une perspective des plus belles. Ce camp n'est plus dans son entier; on remarque encore le terre-plein et les deux jambages de la porte par laquelle on pénétrait dans les fossés. Les ruines romaines, les médailles impériales, des vases de sacrifices et la tradition constante du pays concourent pour voir dans Merpins le Condate de la table Théodosienne. Après avoir franchi le Né, à l'ouest de la commune d'Ars, la voie, sous le nom de Chemin-Boisné, passe à la Frenade, à Genzac, Mainxe, Eraville, Birac, à la forêt de Chardin, à Plassai, à Rouffiac, à Voulgezac et arrive à Sarrum, autre station portée dans la table Théodosienne et que l'on pense être Charmant, près la Vallette. Les ruines qu'on y rencontre s'accordent assez avec la tradition du pays et la présence d'une voie fort reconnaissable par sa construction qui offre un massif de cailloux mélangés avec du sable et de la chaux, surtout dans les parties qui traversent les rivières; en d'autres endroits le pavé est en pierre de 20 à 25 centimètres de côté, assis sur un lit de sable et de chaux. De Sarrum, la voie tire vers Marsac, la Vallette, Rousenac et Blanzaguet. Elle pénètre dans le département de la Dordogne

par le Pas-de-Fontaine sur la Lizonne, gagne Cherval, la Tour-Blanche, Chadeuil, Lisle, la chapelle Gomaguet, l'abbaye de Chancelade et arrive enfin à Vezunna, conservant en plusieurs endroits de son parcours sur le côté gauche, des espèces de montoirs que les Romains disposaient de distance en distance pour la commodité des gens de cheval; ces montoirs peuvent avoir 76 centimètres à peu près de hauteur actuelle, sur 35 à 40 de face.

XXIV. Voie de Mediolanum à Augustoritum, n°. 14.
Mediolanum.
Ste.-Sévère.
N..........
Cassinomagus.
Augustoritum.

Cette voie qui va directement dans l'est, sort de Saintes par le pont à Millon, touche le moulin de La Grille, laisse à peu de distance le village des Arsivaux qui domine un vaste bassin, entre dans le département de la Charente par le village de Chez-Rateaux, commune de St.-Sulpice, où se trouve une borne milliaire trop fruste pour qu'il soit permis de lire l'inscription, ce qui est d'autant plus fâcheux qu'entre Mediolanum et Augustoritum, nous ne connaissons que la seule station appelée Cassinomagus, et c'est la dernière. La voie franchit l'Antenne sur un pont, touche Cherves, Ste.-Sévère où elle joint la voie de Varaize, passe au sud de Plaissac et franchit le Canentelos au nord de Vars. De là elle se dirige sur Anàis, qu'elle laisse à très-peu de distance sur la gauche, traverse la forêt de Braconne et gagne Agris qu'elle laisse un peu au sud, ainsi que Taponat; courant toujours, à l'est, elle laisse Vitrac à quelques cents mètres au nord, et prend la direction du nord-est pour passer au-dessus de Mouzau et de Lésignac, et laisser Pres-

signac à deux ou trois cents mètres au sud ; enfin, elle arrive à Cassinomagus, Chassenon, station importante comme point de frontière et où des ruines imposantes, des voûtes souterraines, des tombeaux, des médailles impériales semblent annoncer une population nombreuse et le long séjour des Romains.

XXV. Voie d'Ebéon à Blavia, n°. 15.

Cette voie partant d'Ebéon, passe à St.-Julien de l'Escap où se remarquent les ruines d'un édicule, gagne le Seure et Mesnac où de nombreux débris révèlent sa présence, coupe la voie de Mediolanum à Augustoritum, à l'ouest de la forêt de Jarnac, vis-à-vis Ste.-Sévère, passe près de l'abbaye de Gandaury, commune de Cherves, franchit la Charente, à l'ouest de Cognac, passe au village de Bellevue, commune de Merpins, où se trouve une colonne milliaire, près de Latour, commune de Gimeux, et pénètre dans le département de la Charente-Inférieure au Pas-de-Celles ; prenant la direction de l'Ouest, elle se dirige vers Bois, commune de St.-Martial-de-Coculet, passe à Jarnac-Champagne, Neuillac, St.-Martial-de-Vitaterme, Jonzac, où des médailles impériales et quelques tumulus autoriseraient peut-être à voir une station, à St.-Simon-de-Bordes, Courpignac, enfin, à Marcillac, point fortifié, et se ralliant avec Montendre, Bussac, Montlieu et Montguyon. De là la voie gagne Etauliers et Blaye, dans la Gironde.

XXVI. Voie de Mediolanum à Condate chez les Bituriges-Vivisci, n°. 16.

Cette voie se sépare de celle de Vesunna à Courcoury et suit, comme celle-ci, la direction de l'est jusqu'au pas de la Roche, commune d'Ars, où elle prend la direction du nord-ouest au sud-est. Elle passe près du bourg de Celles et de

St.-Martial-de-Coculet, où elle coupe la voie que nous venons de décrire; passe au midi du bourg de Germignac, touche Archiac et Brie et gagne St.-Eugène, localité fort importante autrefois, si on en juge par les ruines nombreuses répandues au loin dans la campagne, et les traditions locales qui conservent le souvenir d'une ville romaine détruite par les Alains, dans le IVe. siècle. Tout porte à croire, en effet, que cette commune a été le théâtre de grands événements, ainsi que semblent le rappeler les noms de *Vignes des Batailles*, de *Champs des Batailles*, que portent certains coteaux, où l'on trouve des briques, des vases antiques, des tombeaux, des ossements humains entremêlés d'armes et de débris. De St.-Eugène, la voie gagne St.-Ciers-Champagne, St.-Maigrins, où l'on remarque des ruines, Baigne, Chevanceaux, le hameau des Roux, commune de St.-Palais-de-Négrignac, Montguyon, point retranché dont les ruines révèlent l'importance, ancienne métropole druïdique où se remarque une sorte de chromlech; de ce point, la voie gagne Corterate, Guitres et enfin Condate, sur la rive gauche de l'Isle, au confluent de cette rivière et de la Dordogne.

XXVII. Voie de St.-Eugène à Condate des Bituriges, n°. 17.

Partant de St.-Eugène, la voie gagne Meux, où des vestiges de constructions romaines font soupçonner une villa; à Fontaine-d'Ozillac, autrefois importante, si l'on en juge par les nombreux débris antiques, la voie fait un coude pour gagner Mulons où des tombeaux, des mosaïques, des briques, des pans de murs accusent une antiquité non douteuse; de là, elle se dirige dans l'est vers St.-Palais-de-Négrignac. En cet endroit, elle fait un angle pour gagner Montlieu, dont le vaste château, dont on voit encore les ruines sur une hauteur, et la trace d'un camp retranché dans les landes, en

tirant vers Bussac, font soupçonner un de ces points fortifiés qui commandaient le pays et en étaient comme la clef. Un peu au-dessous de Montlieu, la voie, sous le nom de Chemin de Charlemagne, touche Clerac où se remarquent des briques, Cercoux, et enfin Guîtres où elle se confond avec la voie de Mediolanum à Condate, nº. 16.

XXVIII. Nous trouvons dans nos notes l'indication de plusieurs autres voies plus ou moins importantes, mais dont nous ne pourrions donner le tracé, parce que nous n'avons pas assez bien examiné les localités. Il en est une surtout que nous prierons nos collègues de l'Angoumois de vouloir bien étudier ; nos indications se trouveraient confirmées par les registres de la Maison-de-ville de Xaintes, au XVIe siècle ; partant d'Angoulême, elle s'échelonnait par Cellefroin, Confollens, Bellac, le Dorat, St.-Benoît, Argentan, Charroux, Issoudun.

XXIX. Nous nous plaisons à proclamer ici que nous devons beaucoup à l'obligeance de M. Blanchon, huissier à Salles, homme qui sait beaucoup, et qui a beaucoup vu, mais qu'une modestie, selon nous, fort mal entendue, tient à l'écart. Il a bien voulu nous donner le tracé des voies qu'il a reconnues dans l'Angoumois, et nous avons pu nous convaincre de la justesse des indications fournies par les registres de l'Hôtel-de-Ville de Saintes et de nos propres observations. Nous eussions vivement désiré trouver aussi de l'écho ailleurs, car le travail que nous avons entrepris ne peut pas être l'ouvrage d'un seul ; il y a dans les diverses contrées une foule de documents qui ne peuvent être aperçus à leur véritable point de vue, que par les hommes du pays ; et par le temps qui court, chacun semble jaloux de ce qu'il a pu recueillir, et le tient en réserve ; d'où il suit qu'avec la

meilleure volonté il est difficile d'arriver à un travail complet. Le but que se propose la Société française est d'opérer un échange réciproque d'idées et de documents : espérons que certaines susceptibilités, certaines vues individuelles céderont devant un but si éminemment patriotique.

XXX. Il nous reste à déterminer trois points vivement controversés depuis long-temps par les antiquaires : la position géographique de l'île d'Antros, du Portus et du Promontorium Santonum.

XXXI. 1°. Antros insula.

Pomponius Mela décrivant l'aspect et les contours de l'embouchure de la Garonne s'exprime ainsi : « In eo est insula, « Antros nomine, quam pendere et attolli aquis increscentibus ideo insulæ existimant, quia cùm videantur editiora « queis objacet, ubi se fluctus implevit, illa operit, hæc « ut priùs tantùm ambitur : et quòd ea, quibus antè ripæ « collesque ne cernerentur obstiterant, tunc velut ex loco « superiore perspicua sunt. » (De tit. orb. c. 3.)

« Il existe dans le lit de cette rivière une île connue sous « le nom d'Antros, que les habitants du pays croient être « suspendue sur les eaux, et s'élever avec elles au temps « de la crue ; cette opinion est fondée sur ce que les lieux « environnants qui paraissent la dominer pour l'ordinaire, « sont couverts d'eau quand la rivière est grosse, tandis « qu'elle surnage encore et qu'elle semble même alors comme « élevée au-dessus des rivages et des hauteurs qui, peu « auparavant, la dérobaient à la vue. » (Trad. de Fradin.)

XXXII. Maichain, le père Arcère et quelques autres ont pensé que l'île d'Antros, dont parle Pomponius Mela, n'était autre chose que le récif sur lequel est bâtie la tour de Cordouan.

De Valois confond l'île d'Antros avec l'île d'Aindre, située à l'embouchure de la Loire ; et il se fonde sur une vieille légende de saint Ausbert, évêque de Rouen, où il est dit qu'Ermeland fonda un monastère dans une île de la Loire appelée *Antrum*.

Notre honorable collègue, M. Lesson, retrouve l'île d'Antros dans l'île d'Arvert.

Danville cherche l'île d'Antros vers la côte de Médoc. « En examinant avec attention, dit-il, la disposition du local « à l'entrée de la Garonne .... il y a tout lieu de soupçonner « que la pointe, en grande saillie, qui en resserre considé- « rablement l'entrée, vis-à-vis de Royau, jusqu'à réduire à « environ 2400 toises un canal qui, auparavant, s'étend à « près de 6000 toises, a été autrefois isolée; cette pointe « qui, depuis un lieu nommé Soulac, s'allonge d'environ « 4000 toises, ne tient au continent du Médoc que par une « langue de terre, laquelle, en haute marée, ne conserve « qu'un demi quart de lieue de largeur, et qui doit avoir « été coupée par la continuation d'une ouverture dont l'en- « trée, du côté de la Gironde, est appelée chenal de Soulac; « car le terme de chenal ne pouvait être appliqué qu'à une « passe d'entrée ou de sortie particulière, ce qui a été con- « firmé par une carte manuscrite levée fort en détail sur les « lieux et dont l'objet spécial est de marquer les endroits « couverts en haute marée, à la distinction des plages que « la mer basse laisse à découvert.... Un autre terrain, situé « au-dessus de celui dont on vient de parler et qui est une « île portant le nom de Jau, dans les cartes faites il y a « 180 ans, n'est actuellement séparé du continent du Médoc « que par quelques fossés pour l'écoulement des eaux. Or, « puisqu'on découvre une île à l'entrée de la Garonne, on « peut être fondé à y reconnaître l'île d'Antros. »

XXXIII. D. Massiou repousse le sentiment de Danville pour voir l'île d'Antros dans le rocher de Cordouan. « Quiconque, dit-il, a observé les phénomènes qui se sont opérés et s'opèrent encore journellement sur le littoral de « l'Aquitaine comprendra difficilement que si, au temps de « Pomponius Mela, la pointe de Soulac formait une île, le « canal qui la séparait du continent ne se soit pas élargi loin « de se combler, surtout à l'embouchure de la Gironde dont « les courants sont si rapides. »

De ces courants si rapides on pourrait peut-être tirer une conséquence toute différente de celle qui en a été déduite par M. Massiou. Car les courants que l'on invoque ici contre Danville ont pu combler, par les sables, le canal qui séparait les îles d'Arvert et d'Armotte; et sur la côte de Médoc, à Soulac même, une ville considérable, citée par Ptolémée, Noviomagus, a été ensevelie sous les sables. Serait-il donc hors de vraisemblance que l'île d'Antros ait pu être attachée au continent par les sables amoncelés dans le canal qui les séparait? Nous ne le pensons pas. Les sables charriés par les courants de Maumusson obstruent l'embouchure de la Seudre. Nous ne sommes peut-être pas fort éloignés de l'époque où la Sèvre n'existera plus.

L'opinion de Valois, qui cherche l'île d'Antros dans la Loire n'est pas soutenable; Pomponius Mela nomme expressément l'embouchure de la Garonne.

Celle de notre honorable collègue, M. Lesson, qui donne l'île d'Arvert pour l'île d'Antros, ne nous paraît pas admissible, par la raison que l'île d'Arvert ne nous semble pas dans les conditions où Pomponius place l'île d'Antros. Arvert est trop en-dehors de l'embouchure de la Gironde dont elle ne fait aucunement partie.

L'opinion de ceux qui voient l'île d'Antros dans le récit de Cordouan peut parfaitement se concilier avec celle de

Danville. Selon toutes les apparences, le récif de Cordouan et la pointe de Grave faisaient corps dans les temps anciens; au IXe. siècle encore, sous Louis-le-Débonnaire, il est parlé d'une tour où l'on donnait du cor pour avertir du voisinage des écueils les navires cherchant à entrer dans le fleuve, et cette tour était à la pointe du Médoc. Nous tenons d'hommes graves qu'il existe des baillettes, portant marché passé pour transporter à bœufs des provisions à Cordouan. Il serait donc possible qu'au temps de Pomponius Mela la pointe de Grave et le récif ne fissent qu'une seule terre.

Mais dans ces parages la violence des flots a dû faire de grandes brèches. Des montagnes d'eau amenées par le flux et poussées par les vents qu'aucun obstacle n'arrête, ont dû ébranler les falaises avec toute la puissance d'un immense bélier. Les différents sels dont les eaux de la mer sont imprégnées, agissant continuellement sur les substances qui composent les rochers, ont dû en provoquer la décomposition; les eaux ont pu pénétrer la masse, et, par un effort continuel, l'auront divisée pour se donner un libre cours. Ainsi ont disparu, sous les efforts du plus puissant des agents, puisqu'il réunit dans son action la force et la durée, les falaises de la côte d'Angoulins et de Chatelaillon. Les courants du littoral ont dû nécessairement porter les débris de la côte et les déposer dans les anfractuosités latérales de son cours. Ainsi peuvent s'expliquer et l'ouverture que l'océan aura élargie au milieu des terres, et les attérissements qui rattachent au continent et l'île d'Arvert et la pointe de Grave.

XXXIV. Quant à l'élévation périodique de cette île ou à son abaissement, il en faut chercher la cause dans la mobilité des dunes; mobilité telle qu'il arrive souvent au voyageur de ne plus voir, à la fin du jour, les dunes qu'il avait remarquées le matin : l'impétuosité des ouragans élevant et

promenant sur la côte ces collines de sable, phénomène que chacun peut vérifier. L'élévation ou l'abaissement de la surface sablonneuse de l'île a pu faire penser aux Santons que l'île s'élevait ou s'abaissait avec la marée.

XXXV. 2°. Portus Santonum.

Ortellius, Samson et D. Bouquet placent le Portus Santonum là où existe aujourd'hui la Rochelle; de Vallois et Bourignon le placent au lieu où est aujourd'hui Brouage; le père Arcère le met à la presqu'île d'Arvert; Danville le cherche à l'embouchure de la Seudre; La Sauvagère le met à la Tremblade; D. Massiou le trouve au village de Toulon au bas du Terrier.

XXXVI. Il est difficile de démêler le vrai en présence d'opinions si divergentes, et la géographie ancienne, loin de nous venir en aide, complique étrangement la question. En effet, Ptolémée décrivant la côte du Sinus Aquitanicus du sud au nord, place le port et le promontoire des Santons sur le littoral de l'Océan entre l'embouchure de la Gironde et celle du Canentelos que l'on croit être le même que le Carantonus d'Ausonne, la Charente, le port sous le 46e. degré 45 minutes, le promontoire sous le 47e. degré 15 minutes de latitude nord. D'après le géographe ancien, en remontant le rivage du sud au nord depuis l'embouchure de la Gironde, on rencontre d'abord le port, puis le promontoire, enfin l'embouchure de la Charente.

Si Ptolémée a voulu désigner la Charente par le Canentelos, il est évident que la position géographique qu'il lui assigne ne peut lui convenir, car le 47° 15' porte ce fleuve à la pointe de St.-Gyldas, dans le département de la Loire-Inférieure, bien loin de la Charente.

S'il n'a pas voulu désigner la Charente, il faut, pour être

conséquent, supposer que par Garumna, le géographe a voulu désigner non la Garonne, mais un autre fleuve dont l'embouchure était de 46°. 30' de latitude, position géographique qu'il assigne à la Garonne. Or, il serait absurde de supposer que la Garumna et le Canentelos du temps de Ptolémée ne sont pas les mêmes que la Gironde et la Charente actuelles. Il y a donc ici évidemment erreur dans la désignation de la position géographique de l'embouchure de la Gironde et de celle de la Charente; conséquemment les distances fixées par Ptolémée doivent être mises à néant.

Marcien d'Héraclée parle du promontoire, mais il ne dit rien du port des Santons. « Ab ostiis Garumnæ ad Santonum « promontorium stadia 475; à Santonum promontorio ad « ostia Canenteli fluvii stadia 560. »

Ce document ne fait guère avancer la question, toutefois il place, comme l'a fait Ptolémée, le promontoire des Santons entre la Garonne et la Charente qu'il précède immédiatement.

XXXVII. Nous sommes donc réduits à suivre dans nos recherches l'ordre établi par Ptolémée, seule indication authentique que nous ayons pour nous diriger.

Il est évident d'après le géographe ancien que le port des Santons doit se trouver entre l'embouchure de la Garonne et celle de la Charente. Ainsi sont détruites les opinions d'Ortelius, de Samson et de D. Bouquet qui cherchent ce port dans le pays de la Rochelle au nord de la Charente.

Il est rationnel de penser que ce port des Santons avait une importance majeure, puisqu'il était le principal établissement maritime de ce peuple; il devait avoir des communications faciles avec les principales villes et surtout avec la métropole. Si donc nous trouvons en-deçà de l'embouchure de la Gironde des pans de murs antiques répandus çà et là dans la

campagne, des bains, des tombeaux, des inscriptions, des médailles, de vieilles armes, des marbres, des briques, des tuiles; si ces restes peuvent se rattacher au souvenir d'une ville ancienne dont la tradition locale a gardé le souvenir et dont une porte existait encore en un temps peu éloigné de nous, suivant un vieux titre du pouillé de Sablonceaux, si surtout ces ruines traversées par une voie antique ont pu être baignées par les flots de l'Océan, ne serons-nous pas en droit d'en conclure avec quelques vraisemblance que l'emplacement du portus Santonum n'est plus un problème? Or, le village de Toulon, dans le nord-est de Saujon, au pied du coteau de St.-Romain-de-Benet, nous semble réunir les conditions que nous venons d'indiquer, et nous concluons volontiers avec MM. Massiou et Fleury que là a dû se trouver le principal entrepôt de commerce des Santons, le portus Santonum de Ptolémée. Toutefois nous ne saurions partager l'opinion de nos savants collègues touchant le terrier de Toulon où, dans leur pensée, un camp aurait été établi pour protéger le commerce et commander la ville. Pour nous le terrier de Toulon n'est point un camp romain; rien n'y indique le passage du peuple-roi, ce pourrait être un point retranché au moyen-âge et rien de plus.

XXXVIII. 3°. Promontorium Santonum.

La position géographique du promontoire des Santons n'a pas été moins controversée que celle du portus Santonum. Les uns le placent à Blaye, les autres avec Maichain, le mettent à la Rochelle; le père Arcère varie entre la pointe de Chef-de-Baye, la pointe de Coureille et le rocher des Baleines en l'île de Ré; Danville n'ose se prononcer; D. Bouquet et l'abbé Le Bœuf le cherchent dans la presqu'île d'Arvert; La Sauvagère et après lui D. Massiou croient reconnaître ce promontoire dans le cap de Chassiron, à la

pointe sud-ouest de l'île d'Oleron ; M. Fleury le trouve dans le promontoire de Broue.

XXXIX. Il est démontré par la seule lecture des textes de Ptolémée et de Marcien d'Héraclée que le promontorium Santonum doit se trouver entre l'embouchure de la Garonne et celle de la Charente. D'après Ptolémée il est entre le portus et le Canentelos. Il suit de là que l'opinion de ceux qui le placent au sud de la Garonne, ou au nord de la Charente, ne repose sur aucun fondement. L'opinion de D. Bouquet et de l'abbé Le Bœuf tombe également, puisqu'elle tend à le placer en-deçà du Portus Santonum contre le témoignage formel de Ptolémée. Le sentiment de La Sauvagère et de D. Massiou repose sur un raisonnement plus spécieux que solide. Si, en effet, ce promontoire devait être l'extrême frontière du pays des Santons, il faut le chercher non à la pointe de Chassiron, mais à la tour des Baleines en l'île de Ré, frontière évidemment plus extrême que le cap Chassiron. A cela on objectera peut-être que la pointe des Baleines, s'avance dans le nord-ouest, beaucoup au-delà de l'embouchure de la Charente, et qu'ainsi se trouve interverti l'ordre de Ptolémée qui place le promontorium Santonum en-deçà de cette embouchure ; nous conviendrons qu'en effet nous nous portons bien au-delà de l'embouchure de la Charente, mais nous ferons remarquer que si le cap Chassiron s'avance moins dans le nord-ouest que le cap des Baleines, sa position géographique n'est pas dans les conditions voulues, puisqu'on ne peut y placer le promontorium Santonum sans intervertir également l'ordre établi par Ptolémée. Vainement on dira que l'île d'Oleron semblant appartenir au continent par sa pointe méridionale, le géographe ancien devait avoir en vue le gisement général de l'île bien plus que la position particulière du cap qui en faisait partie, car nous ferons re-

marquer que cette position particulière était tellement reconnue que Marcien d'Héraclée s'en sert pour déterminer la distance de ce promontoire à l'embouchure de la Charente : « à promontorio Santonum ad ostia Canenteli fluvii « stadia 560. »

Que si l'île d'Oleron tenait encore à la côte d'Arvert par la pointe de St.-Trojan, ainsi que l'assure La Sauvagère et que l'insinue D. Massiou, la question loin de se simplifier se complique davantage. Pline aura eu tort de séparer l'île du continent; Ptolémée se sera trompé en plaçant le portus Santonum avant le promontorium, car bien certainement les navigateurs romains descendant la Garonne pour se rendre dans la Charente, auront dû doubler le promontorium avant de rencontrer le portus. Avant de rejeter ainsi le témoignage d'auteurs graves, il ne suffit pas de dire qu'en ces temps anciens, les études géographiques étaient dans l'enfance; cette allégation n'est rien moins que prouvée : l'Énéide est une assez bonne preuve du contraire.

Le promontoire des Santons nous semble devoir être cherché en terre ferme et non dans une île. Ce devait être un point de la côte plus élevé, plus saillant, plus avancé, mieux détaché par la nature que tous les autres, servant de reconnaissance à ceux qui naviguaient dans la baie des Santons, ainsi que le fait judicieusement observer M. Fleury, dont nous adoptons volontiers l'opinion, sauf quelques modifications.

Selon Ptolémée, partant de l'embouchure de la Gironde pour nous rendre à l'embouchure de la Charente, nous devons trouver d'abord le port, puis le promontoire des Santons.

D'après Marcien d'Héraclée, partant toujours de l'embouchure de la Garonne, on reconnaît le promontoire avant d'arriver à l'embouchure de la Charente.

L'île d'Oleron, *Uliarius*, au rapport de Pline, était séparée du continent dès avant la conquête.

XL. Ceci posé, il nous paraît démontré que le promontoire doit être cherché sur la côte orientale du golfe qui s'étendait depuis la pointe d'Arvert jusqu'à celle d'Angoulins, au nord du Portus et au sud du Canentelos. En effet, et nous laisserons parler ici M. Fleury, « la timide naviga-« tion des Romains consistait à aller terre à terre, de cap en « cap; rarement, à moins de circonstances extraordinaires, « se hasardaient-ils à s'éloigner des côtes à une grande dis-« tance...... Ils suivaient la côte en calculant les distances, « cherchaient vraisemblablement à reconnaître les pointes et « les baies qu'ils rangeaient de fort près, sans doute, et, « pour atteindre plus sûrement le but, ils mesuraient les « distances qui séparaient tel lieu d'un autre.... » Si, pour ne pas errer à l'aventure comme Ulisse, les navigateurs romains ou santons ne s'écartaient pas, pour nos mers, de cette façon d'agir, continue M. Fleury, « ils devaient néces-« sairement trouver le Portus Santonum d'abord, puis le « promontorium et enfin la Charente.... Pour cela, ils dou-« blaient la presqu'île d'Arvert, pénétraient par le pertuis « de Maumusson dans le golfe Santonique, et touchaient le « port gallo-romain; puis, continuant de cingler vers le « nord, ils suivaient les sinuosités de la côte, passaient au « milieu des îles qui formaient l'archipel que nous avons « décrit et dessiné sur notre carte, et enfin, après avoir re-« connu le point le plus saillant, le plus élevé, le plus appa-« rent de toute la côte, le promontoire des Santones, notre « Broue d'aujourd'hui, ils donnaient dans la Charente, dont « l'embouchure n'était certainement pas à Fouras, si nous « consultons encore la configuration des terrains et leur na-« ture.... Placé au milieu de cette baie et parmi toutes ces

« îles, comme une sentinelle avancée, élevé de plus de 40 « ou 50 mètres au-dessus du niveau du marais, abrupte du « côté battu par la mer et par l'impétuosité des vents ré- « gnants, dominant tous les caps, toutes les pointes de la « côte voisine, et surpassant considérablement en hauteur « les parties les plus élevées des îles citées, il serait absurde « de supposer que les premiers navigateurs de cette époque « eussent négligé d'en faire un point de reconnaissance pour « assurer leur navigation déjà si incertaine, et déterminer « d'une manière précise leur position au milieu de ce bassin « hérissé indubitablement d'écueils..... »

Ces réflexions nous paraissent fort judicieuses. La presqu'île de Broue s'avançant, en une arête étroite, entre St.-Sornin et St.-Symphorien jusque dans le golfe Santonique, protégée de tous côtés par la mer, nous semble parfaitement posée pour servir à la défense de cette partie de la côte et du port des Santons, dont elle commandait une des passes principales.

Sur l'emplacement jonché de ruines de construction gallo-romaine a été élevé un donjon dans le XI[e]. siècle. Les chartes du moyen-âge font souvent mention de ce donjon, dont M. Lesson nous a donné une description très-exacte.

XLI. Notre tâche est terminée. Nous avons cherché à constater les restes d'une grandeur qui n'est plus. Encore quelques siècles et l'avenir aura, sans retour, effacé le passé, si les hommes dévoués à leur pays ne savent pas protéger ces traces vénérables des temps passés. Deux grandes pensées semblaient animer les peuples anciens : l'amour de la patrie, qui demandait d'eux de grandes choses, et la religion qu'ils associaient toujours à leurs entreprises gigantesques. Sachons nous rallier autour de ces enseignes sacrées et nous pourrons asseoir sur des bases solides l'avenir des peuples et nos titres à la reconnaissance de nos concitoyens.

CHRONIQUE.

XIIe*. session du Congrès scientifique de France.* — Nous avons dit précédemment comment le Congrès scientifique de France, qui devait d'abord se réunir à Montpellier, a été par suite de difficultés imprévues et à la demande des savants de Nîmes, d'Angers et de Montpellier convoqué dans la ville de Nîmes. M. D'Hombres-Firmas, de l'Académie des sciences, MM. G. de Labaume, conseiller à la Cour de Nîmes, et A. Pelet, inspecteur des monuments, ont préparé la session avec un zèle dont on doit leur savoir gré, et quoique nommés secrétaires-généraux au mois de mars dernier, six mois seulement avant l'ouverture de la session, tout a été parfaitement ordonné. Cette session, on peut le dire, a présenté des résultats satisfaisants. Le nombre des membres était, il est vrai, moins considérable que les années précédentes, mais tous avaient une réputation académique bien méritée. D'ailleurs c'était pour la première fois que le Congrès scientifique de France se réunissait dans le Midi, l'utilité de cette institution n'avait point encore été jugée par beaucoup d'hommes studieux qui s'empresseraient d'y prendre part, aujourd'hui qu'une *opinion unanime* a proclamé la haute importance du Congrès. En effet, l'institution a été approuvée à Nismes comme elle l'a été à Lyon, à Strasbourg et ailleurs, et comme elle le sera toujours tant qu'elle persistera dans la bonne direction qu'elle a suivie jusqu'ici; ceux même qui doutaient encore de son utilité ont hautement proclamé la satisfaction qu'ils ont éprouvée et l'espoir qu'ils conçoivent pour l'avenir de ces réunions. On a

regretté qu'il n'ait pas été possible cette année de publier un bulletin quotidien des séances, comme on l'avait fait à Strasbourg et à Angers, mais on a craint la dépense qu'aurait nécessairement entraîné cette publication : les journaux de la localité ont du reste rendu compte des séances, et pour donner plus de publicité à ces extraits, M. de Caumont en a fait faire, à ses frais, un tirage à part qui a été adressé aux journaux de Paris et des départements.

Nous n'essayerons pas de rendre compte des travaux des diverses sections, nous allons seulement indiquer la composition des bureaux et dire un mot de la session.

La session s'est ouverte le 1er. septembre, à midi et demi. MM. d'Hombres-Firmas, G. de Labaume, secrétaires-généraux, Ph. Eyssette, secrétaire-général-adjoint, et Pelet, secrétaire-trésorier, ont pris place au bureau.

Après un discours d'ouverture, prononcé par M. le baron d'Hombres-Firmas, le scrutin a été ouvert pour la nomination du président-général et des quatre vice-présidents. Le résultat suivant a été proclamé :

Président-général, M. le comte DE GASPARIN, pair de France, ancien ministre, membre de l'Institut et du Conseil général d'agriculture. — *Vice-présidents*, M. DE CAUMONT, membre du Conseil général d'agriculture et de l'Institut des provinces de France ; M. le comte Félix DE MÉRODE, ministre d'état de Belgique, membre de l'Institut des provinces de France ; M. le chevalier BERTINI, doyen de la Faculté de Turin, membre de l'Institut des provinces ; et M. GUILLORY aîné, d'Angers, secrétaire-général de la XIe. session, président délégué de la Société industrielle de Maine-et-Loire.

Le 2 septembre, les six sections ont composé leurs bureaux particuliers de la manière suivante :

Ire. et VIe. SECTIONS. — *Sciences naturelles ; — Physique et mathématiques.* — *Président*, M. REQUIEN, d'Avignon,

membre de l'Institut des provinces.—1er. *vice-président*, M. Plagniol, inspecteur de l'Académie de Nîmes.—2e. *vice-président*, M. Dumas, propriétaire, géologue à Sommières. — *Secrétaires*, MM. Teissier, Joly et Walz.

IIe. section.—*Agriculture, industrie, commerce.—Président*, M. Puvis, membre du Conseil général d'agriculture, de l'Institut de Paris et de l'Institut des provinces. — 1er. *vice-président*, M. Auguste de Gasparin, membre du Conseil général d'agriculture, maire de la ville d'Orange. — 2e. *vice-président*, M. Jullien, de Paris, ancien directeur de *la Revue encyclopédique.—Secrétaire*, M. Dumas-Gasparin.

IIIe. section. — *Sciences médicales. — Président*, M. Roux, de Marseille, membre de plusieurs Académies. — 1er. *vice président*, M. d'Amador, de Montpellier, membre de plusieurs Académies. —2e. *vice-président*, M. E. Bernard, d'Apt (Vaucluse).

IVe. section. — *Archéologie et histoire. — Président*, M. Richelet, secrétaire de l'Institut des provinces. — 1er. *vice-président*, M. Jules Renouvier, membre de l'Institut des provinces. — 2e. *vice-président*, M. de La Farelle, député, membre de l'Institut des provinces. — *Secrétaire*, M. Ricard, de Montpellier.

Ve. section. — *Littérature et beaux-arts. — Président*, M. Nicot, recteur de l'Académie de Nîmes. — 1er. *vice-président*, M. Reboul, poète, membre de l'Académie du Gard, —2e. *vice-président*, M. Piaget, de Marseille. — *Secrétaire*, M. Nicot fils.

Le Conseil municipal de Nîmes avait mis à la disposition des secrétaires-généraux une somme de 3,000 fr., une partie de cette somme est tenue en réserve pour l'impression du volume, l'autre moitié a servi aux frais d'une charmante fête donnée au Congrès à Alais et à la Grand'-Combe. Dès cinq heures du matin, les membres du Congrès, ayant à leur

tête M. le Cte. de Gasparin, les membres du bureau général et M. Darcy, préfet du département, sont partis au nombre de 150 par le chemin de fer d'Alais; reçus par M. le secrétaire-général d'Hombres-Firmas et M. le maire, ils ont successivement visité les divers établissements de cette ville industrieuse : le Conseil de fabrique de l'église, réuni sous le portail, a reçu la Société française et obtenu divers conseils de MM. de Caumont, J. Renouvier, Richelet et Ricard.

Un splendide déjeûner a bientôt réuni le Congrès. Deux pièces de vers remarquables, l'une de M. Reboul, l'autre de M. Rolland, bibliothécaire du Palais-Royal, ont été lues au dessert et vivement applaudies.

A midi, le Congrès reprenait le chemin de fer de la Grand'-Combe où il a examiné avec le plus vif intérêt les usines à fer et les vastes mines de houille; MM. Dumas, Teissier, Requien et plusieurs géologues ont expliqué les soulèvements et les accidents qu'offre le terrain houiller du canton. Un goûter avait été préparé près de la Grand'-Combe, puis le Congrès revenu à Alais s'y est reposé un instant avant de reprendre le convoi qui l'a ramené le soir à Nîmes.

Les membres de la Société française et la section d'archéologie du Congrès avaient fait la veille une excursion à Saint-Gilles, où ils ont été reçus avec la plus grande amabilité par les autorités; l'architecte, chargé de la direction des travaux, avait bien voulu s'y rendre d'avance.

Enfin MM. le comte de Mérode, Puvis, de Caumont, Richelet, Lambron de Lignim et plusieurs autres membres ont fait, soit pendant, soit après le Congrès, d'intéressantes excursions agronomiques et archéologiques dans les départements du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Les séances générales dirigées par le savant membre de l'Académie des sciences que le Congrès a choisi pour prési-

dent, M. le comte de Gasparin, ont toutes présenté un grand intérêt. Dans l'une des dernières séances, le Congrès a adopté l'arrêté suivant :

« La XIIIe. session du Congrès scientifique de France se tiendra à Reims en 1845 ; elle s'ouvrira du 1er. au 10 septembre, et durera au moins dix jours comme les années précédentes.

« Mgr. Gousset, archevêque de Reims, président de l'Académie de cette ville, est prié de remplir les fonctions de secrétaire-général de la XIIIe. session.

« M. le secrétaire-général s'adjoindra, s'il le juge convenable, un ou deux secrétaires et choisira le trésorier de la XIIIe. session.

« MM. Cauvin, de Caumont et Richelet, de l'institut des provinces, formeront avec MM. les secrétaires-généraux la commission d'organisation chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue de la XIIIe. session. »

Ainsi, chaque année, l'avenir du Congrès paraît plus assuré ; la coopération de l'Institut des provinces n'est pas un des moindres gages de la durée de l'institution. Le Congrès a bien fait de charger cette compagnie de l'organisation de la prochaine session.

Institut des provinces de France. Une séance de l'Institut des provinces s'est ouverte à Nîmes le 5 septembre à 7 heures et demie du soir, sous la présidence de M. de Caumont, qui a prononcé une allocution et rappelé qu'il ne présidait la réunion que par suite de l'absence de M. le directeur Cauvin. M. Richelet, secrétaire-général, a pris ensuite la parole et fait un rapport sur les travaux.

M. le marquis de Roys a lu un mémoire intéressant sur les terrains tertiaires des environs de Château-London.

M. Teissier a présenté dans un aperçu rempli d'intérêt,

des considérations sur la géographie ancienne du pays de Nîmes et sur la position des villes qui dépendaient de cette capitale.

M. de La Farelle a pris la parole et offert un résumé sur le système pénitentiaire ; cette communication, qui a captivé pendant près d'une heure l'attention de l'assemblée, a été couverte d'applaudissements.

M. de Malbos a lu un fragment de ses descriptions des montagnes de l'Ardèche.

La séance a été terminée par la lecture d'une pièce de vers qu'a faite M. Reboul de Nîmes et intitulée *Jules-César ;* jamais le talent de l'illustre poète ne s'était élevé plus haut.

Congrès archéologique de la Société Britannique. L'Association Britannique pour la conservation des monuments et l'étude de l'archéologie, dont nous avons annoncé la création dans un de nos précédents N^os^., tient comme la Société française, à l'imitation de laquelle elle a été établie, une réunion générale annuelle ou congrès, dans une des villes de la Grande-Bretagne. La première réunion de ce genre a eu lieu en septembre, dans la ville de Cantorbéry ; des lectures de mémoires et des promenades archéologiques ont été faites comme en France, et l'on a soigneusement examiné, non seulement les monuments de la ville, mais ceux des environs, et les principales collections de médailles et d'antiquités du pays : le journal de Cantorbéry que nous avons sous les yeux rend un compte détaillé de ces différents travaux qui ont duré 6 jours comme les réunions générales annuelles de la Société française. Parmi les membres présents, on remarquait M. *Willis*, M. *Britton*, sir Jame *Annes-lay*, *l'Evêque* d'Oxford, M. le professeur *Buckland*, M. *Stapleton*, et un grand nombre d'hommes distingués du pays, auxquels s'étaient réunies un certain nombre de dames. M.

le docteur *Bromet*, l'un des fondateurs de la Société, était absent, par suite d'un voyage qu'il avait fait à Nîmes pour assister au Congrès scientifique de France. Il paraît que plusieurs membres de la Société Britannique se rendront l'an prochain au Congrès archéologique de la Société française qui se tiendra à Lille.

Le Congrès des Vignerons réuni à Marseille quelques jours avant le Congrès scientifique de France, à Nîmes, comptait 50 membres présents et plus de 100 membres inscrits : M. Guillory a été élu président comme l'année précédente : c'est à Dijon que le Congrès tiendra ses séances en 1845.

Le Congrès agricole du Nord s'est réuni à St.-Quentin, le 21 octobre : nous avons vu avec plaisir le programme de cette réunion et la dénomination qu'elle a prise : ainsi la proposition faite à Senlis par M. de Caumont a reçu son exécution pleine et entière. Sur la proposition de M. le Vte. de Madrid, membre de la Société française, une association a été établie, pour les départements du Nord, sur le modèle des associations Normande et Bretonne.

L'Association Poitevine a tenu sa première séance générale à Niort, le 24 novembre : M. Sauzeau, aux efforts duquel on doit la création de l'Association Poitevine, a tracé le programme des travaux de la compagnie, dont l'organisation est conforme à celle de l'Association Normande : nous ne doutons pas de l'avenir de l'Association Poitevine. M. Beaugier et M. le Vte. de Lastic-S^t^.-Jal, membres de la Société française, ont puissamment secondé M. Sauzeau : nous attendons des détails sur cette première réunion générale.

Congrès annuel de l'Association Bretonne. — L'Associa-

tion Bretonne a tenu, à Rennes, sa session générale annuelle dans les derniers jours de septembre et les premiers jours d'octobre : la session s'est ouverte par un discours remarquable de M. J. Rieffel et un rapport non moins intéressant de M. Duchastellier, secrétaire-général.

Un grand concours de bestiaux pour toute la Bretagne a eu lieu pendant la session : M. le Ministre de l'agriculture avait accordé 5,000 fr. pour cette exhibition.

Une discussion s'est élevée, relativement à l'organisation d'une section d'archéologie, dans le sein de l'Association Bretonne; mais comme le dit, l'année dernière, à Vannes, M. de Caumont, l'Association Bretonne ne peut créer une section spéciale pour l'archéologie : elle pourrait, comme le fait l'Association Normande dans ses congrès annuels, établir une section d'industrie et une autre des beaux-arts et d'archéologie : une section exclusive d'archéologie serait un non sens dans le sein d'une association qui doit encourager avec impartialité toutes les choses utiles, tous les efforts qui tendent à la prospérité intellectuelle et matérielle du pays.

Une société archéologique, spéciale et permanente, ne pouvait donc exister raisonnablement dans le sein de l'Association Bretonne, et cette section improvisée a été érigée en société indépendante : ce sera la Société des Antiquaires de Bretagne; cette solution ne peut qu'être avantageuse pour l'Association Bretonne et pour la science elle-même.

La session de l'Association à Rennes n'a pas produit, d'après les rapports qui nous sont faits, tous les résultats qu'on aurait pu en attendre dans ce centre de la Bretagne : l'année prochaine, à Nantes, il y aura certainement plus de membres présents; la session aura lieu au mois de juillet : une députation de l'Association Normande doit s'y rendre. Cette année M. Le Loup, avocat à Coutances, avait été dé-

légué par l'Association Normande au congrès agricole de Rennes.

Quoi qu'il en soit, la section d'archéologie s'est trouvée composée d'environ vingt membres. Nous citerons dans le nombre M. Legal, conseiller à la Cour, membre de l'Institut des Provinces, M. Biseul, de Blain, M. de Courson, auteur des Essais sur les institutions de la Bretagne armoricaine, M. de La Villemarqué, collecteur des chants populaires de la Basse-Bretagne, et M. Langlois, de Rennes, architecte.

Sur le refus de MM. Legal et Biseul d'accepter la présidence, les honneurs du fauteuil ont été conférés à M. de Blois, ancien magistrat, et M. de Kerdrel, ancien élève de l'Ecole des chartes, a été choisi pour remplir les fonctions de secrétaire.

Comme un certain nombre de membres présents apportait des études spéciales sur les origines et les antiquités nationales des bretons, les séances ont été surtout consacrées à l'examen de diverses questions relatives aux anciennes institutions et aux dialectes encore en usage dans la Basse-Bretagne. La découverte faite, à Rennes, en 1841, d'un amas considérable de médailles de l'ère romaine, et d'objets appartenant au moyen-âge, a aussi donné lieu à d'intéressantes communications du docteur Toulmouche, dont M. le maire de Rennes a promis, sur la prière instante de la section, de faire publier le mémoire comme un document précieux pour l'histoire de sa cité.

M. de Blois a été nommé président de la nouvelle société; M. de Kerdrel, secrétaire, et M. Ramey fils, trésorier. La formation de commissions d'archéologie dans les départements de la Bretagne qui n'en ont pas encore sera le premier soin des membres de ce conseil.

B. X.

Voyages archéologiques en Normandie. — M. le Cte. de Blois, président de la Société archéologique de Bretagne, est venu, en Normandie, visiter les principaux monuments de la Manche et du Calvados. Après avoir exploré, accompagné de MM. de Caumont et Renault, membres de la Société française, plusieurs églises du Calvados, notamment celle de Vieux-Pont en Auge, M. de Blois a assisté au concours agricole de la Société d'Emulation de Lisieux qui s'est tenu à Livarot.

M. de Blois a visité en rentrant en Bretagne la cathédrale de Bayeux, les églises de St.-Lo, puis la cathédrale de Coutances, dont il a attentivement examiné les diverses parties. Nous pensons qu'il a fait une halte an Mont-St.-Michel après s'être arrêté à Avranches. M. Tilleul, de Dreux, et plusieurs antiquaires anglais distingués sont aussi venus explorer les monuments du Calvados.

Objet en or trouvé à Flamanville(Manche).—M. Bosmel, membre de l'Association Normande, a bien voulu envoyer à la Société française un procès-verbal concernant la découverte d'un objet en or fort curieux, trouvé à Flamanville; nous nous empressons de reproduire textuellement ce procès-verbal et l'esquisse de l'objet curieux dont il constate la découverte : il sera facile de reconnaître l'analogie que présente sa forme avec celle d'autres objets en or, figurés dans divers ouvrages, notamment avec ceux qui furent découverts près de Rennes, il y a quelques années, et décrits par M. de Penhouet : on trouve aussi dans l'Atlas du Cours de M. de Caumont, pl. X, des figures d'objets offrant, quant au style, beaucoup d'analogie avec le bijou découvert à Flamanville.

« Nous Jean-Louis Lerouvillois, maire de la commune de Flamanville, arrondissement de Cherbourg, ayant été informé par M. Bosmel, adjudicataire général des carrières granitiques

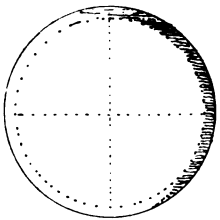
dudit lieu, que le trois de ce mois (juillet 1844) il a été trouvé dans l'une de ses carrières, au lieu dit la Rutelle, un objet en or du poids de 353 grammes, de la forme du dessin ci-annexé, que M. Bosmel a bien voulu nous remettre; nous nous sommes transporté audit lieu accompagné dudit sieur Bosmel, à l'effet de constater dans quelle position était l'objet trouvé au moment où on l'a aperçu. Nous avons reconnu, après avoir interrogé sur le lieu même les ouvriers qui l'ont trouvé, que cet objet était placé dans un espace de deux mètres de longueur sur un mètre de largeur existant entre deux blocs de granite de deux mètres de hauteur, dont un le bornait à l'est et l'autre à l'ouest. Cet espace était également borné au sud par une masse de rochers, et au nord, il existait une ouverture sur toute la largeur, c'est-à-dire d'un mètre. L'objet en or était appuyé contre une petite pierre ou moellon, la partie la plus massive en haut, et avait une inclinaison d'environ 45 degrés. Il était recouvert d'à peu près 66 centimètres de terre sur laquelle végétaient plusieurs cépées de petit houx.

« Cet emplacement se trouve à mi-côte des falaises, c'est-à-dire à environ 45 mètres au-dessus du niveau du plain de Mars, et dans un lieu presqu'inaccessible avant que des chemins eussent été ouverts pour l'exploitation des carrières, chemins qui ne remontent qu'à une dizaine d'années. »

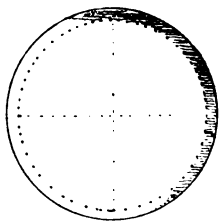
Moulage des sculptures du portail de Civray, aux frais de la Société française. — Partout où la Société française a tenu ses sessions, elle a recommandé le moulage en plâtre des sculptures les plus curieuses du moyen-âge, et voté des fonds pour encourager ce genre de travaux et venir en aide au peu de ressources des musées locaux. L'année dernière une allocation fut faite, lors de la réunion à Poitiers, pour

Objet en or, pesant 353 Grammes, trouvé le 3 Juillet 1844 dans les carrières de M. Bosmel, à mi-côte des falaises de Flamanville.

(Vu de face)




Vu en dessous



Vu en dessous

Lith. de A. Hardel. Caen

mouler les sculptures les plus intéressantes du portail de Civray. M. de Chergé, inspecteur des monuments de la Vienne, fut nommé commissaire pour l'exécution de ces moulages : ils ont été faits avec le concours de l'architecte chargé de la direction des travaux du portail. Les principales pièces ont été déposées au musée d'antiquités de Poitiers ; des épreuves ont aussi été envoyées au chef-lieu administratif de la compagnie.

Parmi les morceaux sont plusieurs des médaillons renfermant des anges jouant de divers instruments et qui occupent l'archivolte de l'arcade dans laquelle se trouvait, à Civray, le cavalier symbolique, dont il a été question dans les séances de la Société.



M. de Caumont avait recommandé le choix de ces figures, pensant qu'elles pouvaient offrir un double intérêt sous le

rapport de la sculpture et sous celui des renseignements qu'on pourrait en tirer pour l'histoire de l'instrumentation musicale au XII°. siècle. Nous reproduisons, comme spécimen, deux de ces médaillons : dans l'un, l'instrument paraît être une vielle ou rote ;



Dans l'autre, l'ange joue d'une espèce de violon, dont la forme, aussi bien que celle de l'archet, se rencontre dans plusieurs autres bas-reliefs du XII°. et du XIII°. siècles.

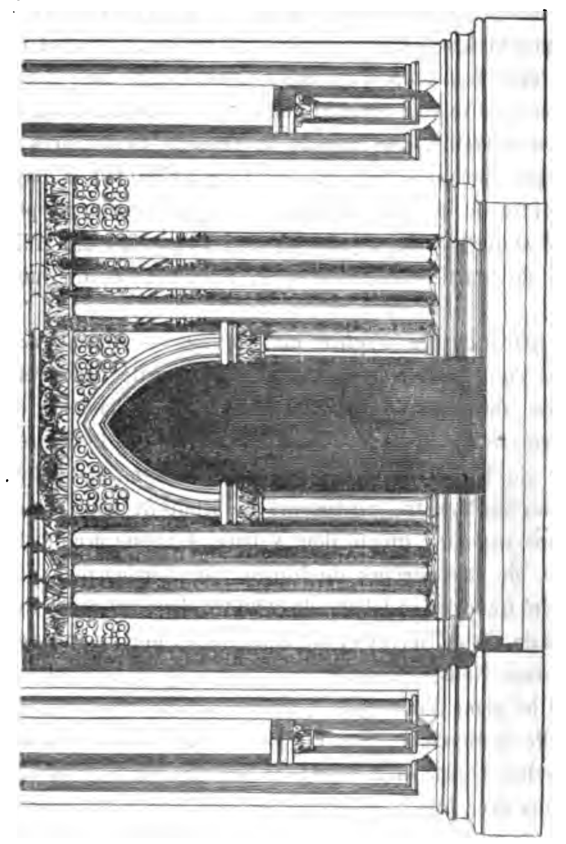
RESTAURATIONS D'ÉDIFICES DANS LE CALVADOS.—*Travaux à la cathédrale de Bayeux.* Les travaux de restauration de la cathédrale de Bayeux se poursuivent activement et avec succès ; on continue le dégagement des terres amoncelées

autour de l'abside et qui en cachaient une partie. Le portail du transept sud qui avait été muré vient d'être rouvert. Les colonnes et les moulures qui avaient été détruites sont rétablies avec beaucoup d'intelligence. On refait aussi diverses parties dans le côté opposé ; enfin on travaille aussi à la chapelle souterraine, dans laquelle M. Thomine-Desmazures avait pratiqué quelques fouilles. Tout ce qu'on fait à Bayeux démontre de grands progrès. On va prochainement placer deux nouvelles vitres peintes dans les chapelles des collatéraux de la nef ; elles sont de M. Thévenot, de Clermont.

Réparation de l'église de Norrey. — Reconstruction d'une église à Honfleur. — M. Danjoi a visité dernièrement l'église de Norrey (Calvados) qui, sur la demande de la Société française et les démarches de M. Le Petit, secrétaire de la compagnie et curé du canton de Tilly, a obtenu du Ministre un secours de 5,000 fr. pour les réparations urgentes qu'on doit y faire. L'habile architecte de N.-D. de Bon-Secours de Rouen, M. Barthélemy, que la Société française se félicite de compter dans ses rangs, vient aussi de visiter Norrey et plusieurs autres monuments de nos environs. Nous apprenons avec joie que M. Barthélemy prépare les plans d'une église dans le style du moyen-âge, pour la ville de Honfleur, dont l'église de Ste.-Catherine serait renouvelée. Quand on a visité Bon-Secours, on ne peut qu'apprendre avec joie la détermination que la ville de Honfleur a prise de confier ses intérêts au génie de l'habile architecte de Rouen.

Cathédrale de Lisieux. — Les travaux de consolidation de la cathédrale de Lisieux se poursuivent avec succès, sous la direction de M. Danjoi ; on a rétabli dernièrement quelques parties du portail, où tant de mutilations ont eu lieu, et où

des portes si intéressantes par l'élégance et la pureté du style



ont souvent excité l'attention du voyageur. Ces travaux ont paru à tous les archéologues consciencieusement exécutés.

Château de Falaise. — La consolidation du château de Falaise est poursuivie, sur les plans de M. Danjoi, avec autant d'activité que le permettent les fonds votés par le Ministre de l'Intérieur. M. de Brébisson, conservateur des

monuments de l'arrondissement, surveille avec beaucoup de zèle les travaux, et nous conserverons debout ce vénérable monument militaire, qui, depuis quelques années, s'était détérioré d'une manière effrayante. La belle tour Talbot,



CHATEAU DE FALAISE (1).

(1) Cette vue dessinée par M. Bouet a été gravée par M. Godard, d'Alençon.

dont la partie supérieure avait été refaite, il y a 10 ans à peine, offre elle-même des avaries considérables résultant de l'absence de toîture et de la facilité avec laquelle les eaux pluviales se sont infiltrées dans les pierres calcaires poreuses employées. Le rempatement en talus du donjon et plusieurs parties refaites ont été visitées, il y a quelques jours, par M. de Caumont, accompagné de M. de Brébisson et de plusieurs membres de l'Académie de Falaise.

Eglise St.-Jacques. — L'église St.-Jacques de Lisieux va bientôt posséder un orgue. M. le curé désirant que la boiserie soit en harmonie avec l'édifice, qui appartient au style ogival flamboyant, avait écrit à la Société française. Celle-ci a conseillé de s'adresser au Mans à M. l'abbé Tournesac, qui a formé des artistes pour sculpter les boiseries. Le conseil a été suivi, M. Tournesac est venu à Lisieux pour voir les lieux et s'entendre avec la fabrique. Ainsi nous aurons un buffet d'orgue, bien composé, dans le style du XVe. siècle.

Destruction du portail de Montabar. — M. le Cte. de Beaurepaire vient de signaler à la Société française un nouvel acte de vandalisme dans l'arrondissement d'Argentan. Le portail de Montabar, décrit, en 1834, par MM. de Caumont et Galeron vient d'être détruit sans nécessité, probablement afin de faire passer plus au large, lors des processions, les chantres affublés de leurs chappes. Ce joli portail du XIIe. siècle, plus remarquable par les feuilles des chapiteaux et l'élégance de l'œuvre que par ses dimensions, était la seule partie remarquable de l'église.

Arc gallo-romain de Saintes. — La Société française, pendant sa session à Saintes, au moins de juin, s'est surtout préoccupée de la reconstruction de l'arc-de-triomphe que

l'on a démoli pour reconstruire le mur de quai, et dont une représentation fort exacte est reproduite dans ce N°. du Bulletin, d'après le dessin de M. Le Forestier. La Société a émis un vœu qui a été transmis au ministère, relativement à la reconstruction immédiate de l'édifice dont elle a déploré la démolition. Nous apprenons que M. Mérimée, inspecteur-général des monuments, est allé tout récemment à Saintes, et que la question de rétablissement occupe sérieusement l'administration, qui a eu le grand tort de faire démonter les pierres avec très-peu de soin, et qui aura probablement des difficultés très-grandes à vaincre pour reconstruire l'édifice.

Travaux dans le département de la Charente-Inférieure. —M. l'abbé Lacurie, qui a formé des maçons pour la restauration des églises romanes du diocèse de la Rochelle, a fait travailler *sa brigade* d'ouvriers, comme il l'appelle, pendant le trimestre qui vient de s'écouler; les fonds votés en juin par la Société Française ont été en grande partie employés : ces travaux ont obtenu l'approbation des archéologues qui les ont visités. M. A. de Barthélemy a obtenu de son côté, de la Société française, une somme de 100 fr. pour l'église d'Esnandes, même département, et ces fonds vont être employés.

Démarches pour obtenir la conservation de l'église Ste.-Marie-aux-Anglais (Calvados). — M. de Caumont vient d'écrire au comité des monuments historiques près le ministère de l'intérieur pour solliciter la conservation de l'église de Ste.-Marie-aux-Anglais, église romane du XIIe. siècle, d'une conservation parfaite, et qui renferme des peintures à fresque très-curieuses, et deux statues tumulaires de la fin du XIIIe. siècle : cette église dans laquelle on ne fait plus d'office depuis long-temps est à peu près intacte et d'une grande solidité.

Quelques réparations suffiraient pour qu'elle fût rendue au culte ; il est fort à désirer qu'elle devienne, comme on l'a demandé précédemment, l'église paroissiale des trois communes voisines réunies en une, et dont les églises n'offrent que très-peu d'intérêt.

Statue de Guillaume-le-Conquérant, à Falaise. Il est question d'élever, à Falaise, une statue équestre à Guillaume-le-Conquérant. La Société française s'est associée avec empressement à cette grande pensée, en s'inscrivant pour 200 fr. sur la liste de souscription. M. de Caumont s'est inscrit personnellement pour 100 fr.

Description monumentale et historique de Notre-Dame de Noyon.—Les archéologues apprendront avec plaisir que *la librairie de Derache,* à Paris, va mettre en vente un ouvrage intéressant. Nous aimons à appeler l'attention de nos lecteurs sur la *Description monumentale et historique de Notre-Dame de Noyon,* ancienne cathédrale du XII[e]. siècle, par M. Alph. Dantier, *Paris,* 1845. Un joli volume in-8°. broché, accompagné de plusieurs planches représentant le plan de l'église, une vue de l'extérieur et des travées, ainsi que des détails d'ornement et de chapiteaux (1).

Parmi les édifices religieux qui couvrent le sol de la France, il en est peu qui offrent un sujet plus intéressant d'analyse et d'étude que l'église de Notre-Dame de Noyon. Ce magnifique monument, le plus complet du style dit de *transition,* quoique digne à tous égards de l'admiration des archéologues, n'avait pourtant point encore été l'objet d'une publication spéciale, et l'on attend encore la monographie préparée par les soins du comité historique du ministère. L'auteur, que de consciencieuses recherches ont mis à

(1) Prix, 4 fr. 50 c.

portée d'étudier avec un soin tout particulier l'église de Notre-Dame de Noyon, en a donné une description aussi complète que possible, précédée d'un coup-d'œil sur l'*Art chrétien en général*. A des considérations sur l'architecture religieuse, sur la sculpture, la peinture sur verre, la musique sacrée; ce livre réunit le mérite d'une forme élégante. La dernière partie est consacrée à des notes explicatives du texte; ces notes ont pour but principal d'éclaircir l'histoire de l'église et de la ville épiscopale de Noyon, de parler des hommes illustres à différents titres, qui y ont vécu, tels que saint Eloi, saint Médard, Calvin et autres.

Vie de St. Julien et des autres confesseurs pontifes, ses successeurs (Traduction des manuscrits de l'église du Mans, inédits ou publiés par les Bollandistes, D. Mabillon, Baluze, etc.), par M. l'abbé Voisin, membre de la Société française, etc. (1). Parmi les trois ou quatre villes épiscopales de France dont le temps et les barbares, plus impitoyables encore que le temps, ont épargné les traditions écrites, l'antique cité des Cénomans, se glorifie à bon droit d'un aussi rare privilége. Elle a pu fournir à l'un de ses plus fidèles enfants, les titres essentiels de sa hiérarchie pontificale, que les heureux efforts de l'auteur ont rattachée avec un succès digne d'éloges, à l'apostolat des premiers disciples du Sauveur. Des manuscrits anciens et précieux par leur contenu, ont reparu de sous les ruines entassées par la critique négative des Launoy, des Baillet, des Tillemont, des Fleury, race quinteuse qui, par peur de trop croire, entamait toujours quelque chose du dépôt des traditions, jusqu'à réduire en squelette

(1) Le Mans, chez Monnoyer, imprimeur-libraire, et chez Lanier, libraire-éditeur.

nos plus gracieuses légendes, jusqu'à ramener incessamment aux proportions d'un sommaire insignifiant et stérile les plus riches documents de l'histoire. Sans doute il y avait à réparer dans les récits trop naïfs du moyen-âge ; mais il ne fallait pas dicter si impérieusement à Dieu les conditions de ses miracles, dont les convenances sont toujours relatives aux besoins de ceux à qui ils sont destinés, il ne fallait pas nier si dédaigneusement tout ce que l'on ignorait, il ne fallait pas surtout repousser si outrageusement les sources vénérables où l'on puisait la science, et ébranler jusqu'à sa base la prescription historique sur laquelle repose toute certitude monumentale.

M. l'abbé Voisin a donc eu, dans ce livre, tout le courage de sa science, quand il s'est fait l'historien fidèle de la vie des saints évêques du Mans, traduite des plus anciens manuscrits. Déjà il avait préludé à ce travail par de longues études archéologiques, que nous avons plusieurs fois mentionnées dans notre recueil, et nous croyons y voir une esquisse digne d'encouragement, à l'histoire suspendue de la province ecclésiastique de Tours, dans le *Gallia Christiana.*

Pour rendre son œuvre plus complète, M. l'abbé Voisin a placé en tête de son livre une étude très-remarquable sur l'origine des Cénomans, dont il replie la chaîne chronologique à travers toutes les aspérités des contrées qu'ils ont parcourues, en jalonnant pour ainsi dire les voies qu'ils ont suivies par la fixation des points où ils se sont arrêtés : il cite tour-à-tour sur cette intéressante question qui nous ramène au berceau commun des peuples, Ptolémée, Pline, Strabon, Procope, Timagènes, Virgile, lui aussi excellent annaliste que poète admirable, enfin jusqu'au bon Homère, qui plus près encore des sources nomme les Hénètes ou Venètes, qui nous ont apporté de la Perse le magisme druidique, ont écrit leur nom depuis Vienne d'Autriche jusqu'à Vannes de l'Ar-

morique, en passant par Augsbourg, Venise, Vienne en Dauphiné, etc.

Or les Cénomans, issus de ces anciens Haves, Lerbes, Mèdes blancs, etc., ont aussi leurs fastes historiques, à la suite de ces grandes migrations. Mantoue et Milan sont leur œuvre : une autre branche atteint jusqu'au comté de Kent dans la Grande-Bretagne; le corps de la nation paraît s'être définitivement reposé dans la contrée actuelle du Maine, entre les Aulerces Eburovices et les Aulerces Diablinthes. Ils figurent à Alexia, au rendez-vous général des Gaulois contre César. Vaincus comme le reste du monde, mais les derniers soumis, ils sont inféodés à l'empire romain et confondus avec des tribus obscures sous le régime métropolitain de Lyon, sous Auguste; puis de Tours, sous Honorius.

Enfin ils ont un préfet impérial à eux : Clovis leur envoie des comtes: quelques siècles après, ils tombent au pouvoir des rois d'Angleterre, ducs de Normandie, du Maine et de l'Anjou.

A ces nombreuses et savantes recherches, se joignent des investigations non moins heureuses sur la topographie spéciale de la province cénomane, dont un grand nombre de lieux historiques retrouvent leurs vieux noms perdus ou défigurés, dont les anciennes voies romaines recouvrent leur tracé primitif. Nous avons aussi remarqué quelques observations critiques, propres à éclaircir grandement la question pendante depuis long-temps, de savoir lequel du Mans actuel et des ruines d'Alonnes (qui en est distante de quelques kilomètres) a droit aux honneurs de premier *Cenomanum.*

L'ouvrage de M. l'abbé Voisin se recommande donc doublement à l'attention des archéologues : l'histoire s'y appuie et sur les monuments profanes et sur les documents religieux où il a puisé largement. C'est surtout en massant les faits et les citations, qu'il a réussi à vaincre les doutes élevées par

l'école sémi-protestante du XVII°. et XVIII siècles : il a rétabli le vrai sens de plusieurs passages défigurés de Grégoire de Tours, dont le silence même était quelquefois invoqué comme une autorité supérieure à la parole des autres témoins de la tradition. Certes, on irait loin avec l'argument négatif!

On reconnaît dans cet ouvrage l'influence de la méthode qu'a suivie l'auteur, celle de traduire fidèlement, même au préjudice de l'élégance du style, les graves chroniques recueillies par les Bollandistes et les Bénédictins, et surtout celles du moine Léthale, qui écrivait à la fin du X°. siècle, en reproduisant aussi les monuments de ses devanciers. On comprendra facilement combien est louable la modestie d'un pareil rôle, et surtout combien elle est nécessaire pour ne pas compromettre les plus grands intérêts de la science historique, par une légèreté d'érudition et une présomption de critique malheureusement trop communes, et infiniment peu rassurantes.

M. l'abbé Voisin a voulu aussi rattacher son livre à l'œuvre de la restauration de la crypte de Notre-Dame-du-Pré, dans la ville du Mans. C'est dans cette crypte que furent déposés les restes de St. Julien et des premiers évêques : c'est donc un double monument qui s'élève à leur gloire.

L'exemple de l'auteur ne sera pas perdu pour ses confrères de la société de France : plus souvent, nous l'espérons, il s'élèvera de jeunes écrivains, mais déjà vieux par la science, qui rétabliront sur des fondements moins ruineux l'édifice de nos traditions historiques et monumentales, en fécondant leur labeur par la foi et l'amour de tout ce que les siècles religieux ont enfanté sur notre sol national.

Nous recommandons à l'attention des lecteurs la traduction faite pour la première fois du long testament de saint Hardouin, successeur de saint Bertrand ; la description de la cathédrale du Mans, et le système d'étymologies adopté par l'auteur.

SÉANCES GÉNÉRALES

Tenues par la Société française, dans la ville de Coutances, pendant la session de l'Association Normande.

Séances des 17 *et* 18 *juillet* 1844.

Présidence de M. l'abbé DELAMARRE, inspecteur des monuments du département de la Manche.

Le 17 juillet, la Société se réunit à trois heures, dans la grande salle du Palais de Justice. M. de Caumont, après avoir indiqué l'objet de la séance, engage M. Delamarre à occuper le fauteuil de la présidence; MM. Daniel, recteur de l'Académie de Caen; Renault, inspecteur de l'Association Normande; Vte. de Guiton, d'Avranches; Desroches, membre de l'Institut des Provinces, et Clément, membre du Conseil général du département, siégent au bureau. M. l'abbé Le Petit remplit les fonctions de secrétaire-général.

Plus de 100 personnes assistent à cette séance.

Sont proclamés membres de la Compagnie :

MM. RENAULT, juge d'instruction, à Coutances.

QUÉNAULT, maire de Coutances, membre du conseil général de la Manche.

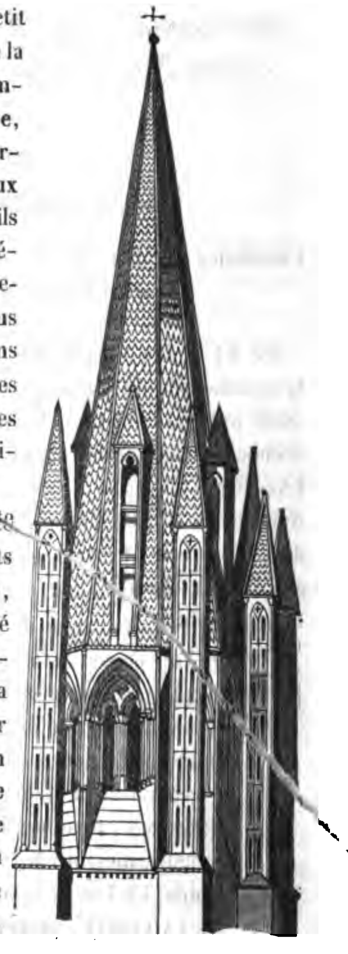
GIRARDIN, membre de l'Institut, à Rouen.

AUBERT, membre de l'Association Normande, à Caen.

L'abbé LE LOUP, vicaire de St.-Pierre de Coutances.

DE LA COMTÉ, propriétaire à St.-Sauveur-Lendelin.

Après diverses questions posées par M. de Caumont, M. Delamarre répond que le Grand Séminaire de Coutances n'est pas demeuré étranger au mouvement général. Si les ressources de cet établissement ne lui ont pas permis d'avoir jusqu'ici une chaire spéciale d'archéologie, les élèves du moins on été mis à même, dans un petit nombre de leçons, de connaître la nature de cette science, son importance dans les études du prêtre, sa nécessité même pour la conservation des monuments religieux dont il est le gardien né. Déjà ils ont appris l'histoire ou les différentes phases de l'architecture religieuse depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; notions qu'ils pourront compléter avec les manuels qu'ils possèdent, et les ouvrages qui leur ont été indiqués.



M. Delamarre entre ensuite dans des détails très-intéressants sur la cathédrale de Coutances, les restaurations qui y ont été faites, ainsi que sur une reconstruction que le gouvernement a jugé à propos d'entreprendre pour la prétendue consolidation d'un des clochers. Il regrette que cette reconstruction ait été ordonnée en considérant que la déviation constatée existe depuis plus de 100 ans, sans qu'elle ait aug-

menté sensiblement. M. Delamarre présente ensuite un tableau analytique des pièces manuscrites déposées dans les archives et les autres collections de la ville de Coutances ; ce travail, de la plus haute importance, sera inséré au Bulletin monumental publié par la Société. Sur une question spéciale adressée par M. de Caumont, M. Delamarre raconte comment il a retrouvé l'ancien pouillé du diocèse. Il parle aussi de plusieurs autres manuscrits précieux.

M. l'abbé Desroches présente un mémoire sur les chartes des arrondissements d'Avranches et de Mortain, et M. Letertre lit un fragment d'analyse sur les mémoires manuscrits de M. l'abbé Lefranc, conservés dans la bibliothèque communale.

La Société arrête que, le lendemain 18, à sept heures du matin, elle visitera la cathédrale et les autres édifices de la ville.

VISITE DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Le même jour la Société française, réunie à l'Association Normande, s'est transportée à l'église St.-Nicolas : M. le curé de cette paroisse avait bien voulu s'y trouver pour recevoir la Compagnie. M. de Caumont ayant déclaré qu'une grande quantité de moulures de cette église appartiennent au XIVe. siècle, de la manière la plus évidente, un habitant de Coutances a prétendu que l'édifice avait pourtant été refait de fond en comble à une époque bien postérieure. M. de Caumont a répondu qu'il était, selon lui, impossible qu'une imitation, eût-elle été le plus habilement exécutée, eût pu reproduire aussi exactement le galbe des feuillages du XIVe. siècle ; qu'il serait d'ailleurs bien surprenant qu'on se fût attaché à imiter aussi scrupuleusement une époque de l'art ogival.

Au moment où cette discussion paraissait vivement intéresser l'assemblée, M. l'abbé Piton a annoncé que des docu-

ments déposés aux archives apprenaient que l'église avait été construite au XIVe. siècle, comme l'indiquent les détails architectoniques, et qu'on avait dans la reconstruction conservé des parties considérables de l'édifice du XIVe. : ce fait a été confirmé par le témoignage de M. l'abbé Delamarre, vicaire-général, qui a fait une étude particulière des archives du diocèse.

D'autres parties de l'église appartiennent au XVIe. siècle, elles été ont examinées avec attention. Mais ce qui a surtout intéressé, c'est une statue de la S^{te}. Vierge en marbre, qui se trouve placée dans la nef, du côté droit; cette statue, de grandeur naturelle, paraît à M. de Caumont pouvoir être rapportée au XIVe. siècle : comme les statues de marbre de cette époque sont extrêmement rares, il prie, au nom de la Société, M. Doisnard, architecte du département, de faire dessiner celle-ci avec soin. Après avoir indiqué les motifs qui le portent à faire remonter cette statue au XIVe. siècle, M. de Caumont donne des détails curieux sur l'iconographie de la S^{te}. Vierge. « Avant le XIVe. siècle, dit-il,



« la S^{te}. Vierge est presque toujours représentée assise et « non debout, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. C'est

« ainsi que vous la trouverez sur tous les bas-reliefs de « la période byzantine, sur les chapiteaux, sur toutes « les châsses émaillées et sur une multitude de monu- « ments antérieurs au XIVe. siècle, notamment sur le « tympan de la porte de l'église N.-D. de Trèves. La statue « que nous avons sous les yeux est une des plus anciennes « de grande proportion, qui présente la Ste. Vierge debout « tenant l'Enfant Jésus sur le bras : il y en a bien de pro- « portion fort au-dessous de la taille humaine qui sont re- « gardées comme étant de beaucoup antérieures au XIVe. « siècle, mais il serait nécessaire d'examiner attentive- « ment ces images, dont quelques-unes ne sont d'ailleurs « que des statuettes ; on trouverait probablement que beau- « coup d'entre elles sont moins anciennes qu'on ne le « pense. »

Après cet incident, la Société a écouté avec plaisir l'orgue de St.-Nicolas, dont l'auteur, M. Pierre Ménard, est un habitant de Coutances, qui a travaillé à beaucoup d'autres grandes orgues, et même à celles de St.-Denis (1).

En sortant de l'église St.-Nicolas, plusieurs membres de la Société sont allés visiter les arcades de l'ancien aqueduc, qui a été de nouveau attentivement étudié par M. Quénault, maire de Coutances. Voici le résumé de l'intéressant mémoire, communiqué par cet honorable membre de la Société française.

(1) L'Association Normande a décerné une médaille d'argent à M. Pierre Ménard.

ANALYSE DU MÉMOIRE DE M. QUÉNAULT

SUR L'ANCIEN AQUEDUC DE COUTANCES.

Les eaux de puits de Coutances étant généralement médiocres, on a dû penser à en faire arriver du voisinage aussitôt que la ville a eu de l'importance. Les Romains y entretenaient une nombreuse garnison dès le IIIe. siècle. Le besoin qu'ils avaient de bains publics a dû leur faire établir un aqueduc pour satisfaire ce besoin. Des thermes découverts en 1831 ont dû être entretenus par un premier aqueduc.

M. Quénault rappelle toutes les découvertes de médailles et de poteries qui ont été faites à Coutances et qui attestent la domination romaine.

Il reconnaît qu'un aqueduc a pu être bâti par les Romains sur l'emplacement où l'on voit encore des ruines importantes d'un aqueduc, qui ne remonte pas, selon lui, au-delà du XIIIe. siècle.

Il établit que le premier aqueduc a dû être détruit en totalité, dans le IXe. siècle, par les Normands, qui en ont ainsi agi avec toutes les villes qui ont été prises d'assaut par eux. Il fait un tableau du ravage et des dévastations auxquels ils se sont livrés dans le Cotentin.

« Ce fut, dit-il, une guerre d'extermination où hommes, villes, monuments, tout a péri Peut-être eut-elle en Normandie plus que partout ailleurs ce funeste caractère, ce pays ayant dû à sa position géographique d'essuyer les premières fureurs de ces farouches conquérants. »

Le pays, dit M. Quénault, fut long-temps à réparer les maux causés par cette cruelle invasion qui a laissé tant de souvenirs de terreur dans la tradition et dans l'histoire ; ce

ne fut que bien des années après, dans le XIe. siècle et les siècles qui suivirent, que les Normands, autrefois destructeurs de monuments, devenus alors civilisateurs, et je dirai même artistes, prirent une noble revanche de leurs dévastations en couvrant notre pays de monuments dont nous admirons encore aujourd'hui la magnificence. Des églises, des monastères furent fondés partout. La cathédrale de Coutances fut reconstruite, le couvent des Dominicains établi. Tout porte à penser que l'aqueduc fut réédifié peu d'années après la fondation de ce couvent, qui eut lieu en 1232 par un seigneur de la Haye-Pesnel.

M. Quénault cite à l'appui de son opinion celle de Pignariol de la Force, et de Masseville qui indiquent pour la reconstruction de l'aqueduc les années 1240 à 1244. Il l'attribue à un seigneur de la Haye-Pesnel, alors gouverneur de Coutances.

Il réfute une opinion accréditée par l'abbé de Fontenu, et adoptée par tous les antiquaires qui ont écrit après lui, laquelle assigne pour date de la reconstruction de l'aqueduc l'année 1159 dont ils ont cru lire le millésime sur une des arches. Il y a eu de leur part erreur matérielle. Leur point de départ est une inscription gravée sur une pile des arches. M. Quénault a fait mouler cette inscription en plâtre et l'a présentée à l'assemblée. « Ce n'est pas, dit-il, le chiffre 1159 qui se trouve sur la pierre, mais bien 1595. Ce qui a dû faire commettre l'erreur, c'est qu'avant le 1er. chiffre de cette inscription se trouve une M, dont un seul jambage, celui qui est le plus rapproché du chiffre, est resté visible d'une certaine distance. Evidemment, ce jambage aura été pris pour le chiffre 1. Il semble pourtant bien étrange que d'aussi savants antiquaires aient adopté légèrement cette date, dont la fausseté résulte même de l'espèce de chiffres qui composent l'inscription. Elle est en chiffres arabes, et l'on

sait que cette espèce de chiffres n'a été employée dans notre pays que vers la fin du XIIIe. siècle et même plus tard. Cette date de 1595 est celle d'une grande réparation établie par des titres dont il a été donné lecture à la suite du mémoire.

Pour prouver que c'est dans le XIIIe. siècle que l'aqueduc a été reconstruit, M. Quénault se sert d'une charte de 1277 de Philippe-le-Hardi, qui confirme toutes les acquisitions et donations qui ont été faites, « ad conservationem et retentionem fontis ad domum fratrum predicatorum et in civitatem Constantiensem venturi », pour la conservation de la source qui viendra au couvent des frères prêcheurs et en la ville de Coutances.

M. Quénault pense que l'on doit conclure de ces expressions que les eaux ne venaient pas encore à la ville.

Il cite d'autres titres postérieurs de quelques années qui contiennent donation de rente pour l'entretien de l'aqueduc, notamment une charte de 1285. Il en conclut qu'en 1282 il était entièrement terminé.

L'aqueduc n'a subi aucunes dégradations notables depuis cette époque à 1562, c'est ce qui résulte d'une foule de pièces citées, et de ce que Coutances n'a point éprouvé pendant ce laps de temps les rigueurs d'un siége ou d'un assaut. M. Quénault fait un tableau rapide des événements militaires du Cotentin pendant cette période.

Il n'en fut pas de même, selon lui, pendant les guerres religieuses du XVIe. siècle.

Ici M. Quénault fait le tableau de tous les actes de vandalisme et de dévastation auxquels se livrèrent les deux partis partout où ils furent les maîtres; il cite une pièce « de 1557 constatant le bon état de l'aqueduc, une autre de 1563 constatant son état de ruine », il en conclut que cette dégradation ne peut être attribuée qu'à la violence des Huguenots qui

ont brûlé le couvent des Dominicains et se sont livrés à des actes de pillage et de destruction sur toutes leurs propriétés, parmi lesquelles était compris l'aqueduc.

A la suite de cette dévastation on entreprit une grande réparation qui ne se termina qu'en 1595. M. Quénault attribue la lenteur des travaux aux maux qui désolèrent le pays. La guerre civile, la peste, son infaillible compagne, sévirent à Coutances depuis le milieu du XVIe. siècle jusqu'à la fin.

M. Quénault passe à la description du monument.

Il avait 16 arches.

Les 8 premières, à l'ouest, c'est-à-dire du côté de la source, étaient à plein cintre ; les huit autres étaient dans le style ogival. Il pense que le monument reconstruit dans le XIIIe. siècle était complètement à plein cintre, et que la grande réparation de 1595 fut faite dans le style ogival.

La Longueur totale de l'aqueduc était de 660 pieds.

La hauteur moyenne de 40 pieds.

Il portait ses eaux à un chateau-d'eau établi en face le portail de la cathédrale, d'où elles se répandaient dans trois fontaines situées, la première rue de la Filanderie, la deuxième à l'évêché, la troisième à la chapelle St.-Maur.

On ne peut dire le moment précis où il a cessé d'être un monument d'utilité publique pour devenir une ruine. Il est certain qu'en 1741, époque où M. de Fontenu fit son rapport, l'eau n'y coulait plus, et qu'il tombait en vétusté. Depuis lors aucunes réparations n'ayant été faites, son état est encore plus déplorable, et il subsiste à peine la moitié de ce qui restait alors.

M. Quénault pense qu'au moyen de la fonte on peut se passer d'ouvrages de maçonnerie extérieur pour faire retourner les eaux à la ville, et qu'il est bien probable qu'on ne rétablira jamais complètement l'aqueduc. Il fait des

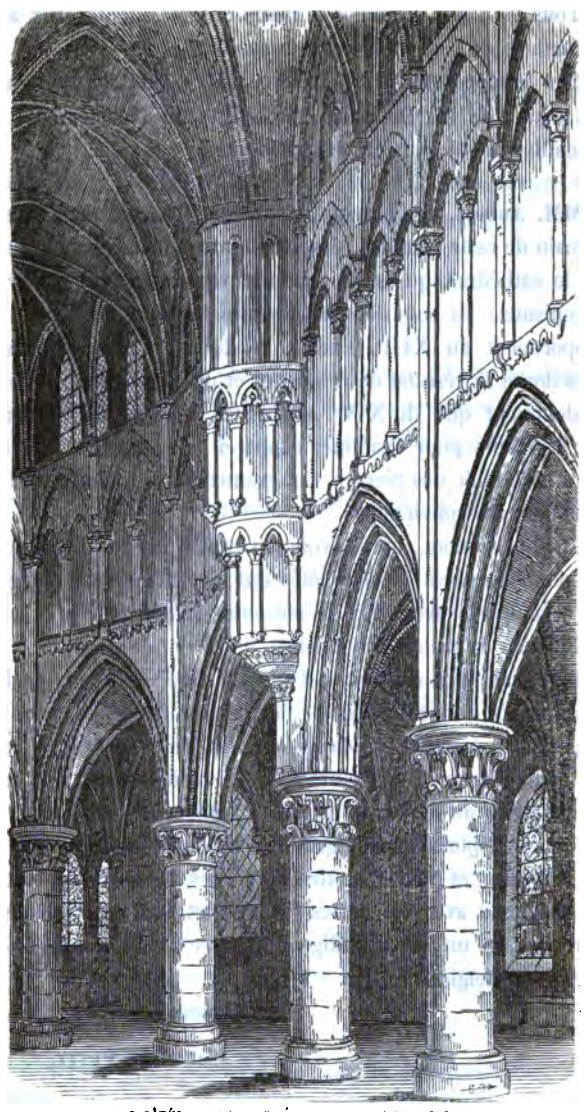
vœux pour que ce curieux monument de l'architecture et de l'art hydraulique au moyen âge soit respecté, et pour que le gouvernement qui l'a classé au nombre des monuments historiques alloue les fonds nécessaires à sa conservation.

Visite de la cathédrale.—Le 18 juillet, la Société, réunie à sept heures du matin, s'est transportée à la cathédrale dont elle a attentivement examiné les diverses parties : elle a vu dans le plus grand détail un autel composé par M. Doisnard, qui en avait précédemment communiqué le projet au Conseil, lequel vient d'être exécuté et sculpté par M. Cortopassy. La Société a trouvé beaucoup à louer dans l'exécution de cet autel ; elle a remarqué surtout la partie du contre-rétable, figurée sur le mur, et la rosace refouillée au haut de ce rétable. En considérant l'ensemble de l'œuvre et le progrès de goût que dénote cet autel, la Société a arrêté qu'une médaille d'argent serait décernée à M. Cortopassy, sculpteur ; elle a félicité l'architecte qui a dirigé l'ouvrage et qui en a conçu le plan.

La Société a émis ensuite différents vœux sur la disposition à donner aux stalles, sur l'enlèvement du crucifix placé entre le chœur et la nef, sur la suppression des margelles des puits, qui existent dans les transepts, sur la dimension des croix qui surmontent les tours et qu'il est question de renouveler.

En sortant de la cathédrale, la Société s'est transportée à l'église St.-Pierre, en partie du XVIe. siècle ; elle a reconnu dans la tour qui couronne le centre de cette église une imitation de la tour centrale de la cathédrale, appelée le plomb ; tous les détails de sculpture ont été examinés avec attention : plusieurs vœux ont été exprimés.

A dix heures, la Société est rentrée au palais de justice et a tenu une séance générale, dans laquelle M. le Cte. de Sartre a été proclamé membre titulaire.



BAS-CÔTÉS DE LA CATHÉDRALE DE COUTANCES.

Tous les vœux formulés le matin ont été adoptés aux acclamations de l'assemblée et à l'unanimité.

Sur le rapport de M. Delamarre, M. Cortopassy a reçu, des mains de M. Doisnard, architecte du département, la médaille qui lui avait été décernée.

MM. Aubert, de Caumont, Girardin, Renault ont, le lendemain de cette réunion, étudié attentivement les sculptures de la cathédrale qu'ils ont analysées sous le rapport du synchronisme : ils sont demeurés convaincus que la plupart se rapportaient au XIIIe. siècle ; quelques moulures même, sans doute le résultat de retouches et de réparations, ne sont évidemment que du XIVe. siècle : la Commission a monté sur les tours pour examiner l'appareil, l'épaisseur des mortiers et la taille des pierres. Cet examen l'a fortifiée de plus en plus dans ses convictions.

M. de Caumont, après avoir fait remarquer les dimensions un peu mesquines des bas-côtés qui font le tour du chœur, les a comparés avec ceux de plusieurs cathédrales du XIIIe. qui offrent la même ordonnance.

La commission a ensuite, d'après le vœu formulé la veille, examiné s'il serait possible de faire disparaître le badigeon si malencontreusement appliqué sur les colonnes de la nef jusqu'au niveau du triforium : M. Girardin a pensé que cela serait facile au moyen de lavages. Seulement, la pierre ne présenterait plus la teinte grise de celles qui n'ont point reçu de peinture, et pour remettre les parties aujourd'hui peintes en harmonie avec les autres, il faudrait vraisemblablement leur donner un léger badigeon grisâtre, comme on l'a fait parfois en Belgique.

Le Secrétaire général,

L'abbé LE PETIT.

SÉANCES GÉNÉRALES

Tenues à Nîmes pendant la XIIe. session du Congrès scientifique de France (1).

La Société a tenu plusieurs séances à Nîmes pendant la session du Congrès scientifique. Dans la première (le 2 septembre) présidée par M. de Caumont, elle a nommé membres :

MM. WATEAU, secrétaire particulier de Mgr. l'évêque d'Angoulême ;

BARTHELEMY, architecte, à Rouen ;

L'abbé LE COMTE, vicaire de St.-François, au Hâvre;

DOUIN, sculpteur, à Caen;

CASTELNEAU DE SENAULT, avocat, à Bordeaux;

Jules CAUVET, professeur en droit, à Caen;

Vte. DE PIBRAC, d'Orléans;

DE MALBOS, de l'Ardèche ;

Frédéric CHAIX, employé à l'administration des bateaux, Poste-du-Levant, à Marseille;

B^on. D'HOMBRES-FIRMAS, secrétaire-général du Congrès scientifique.

Ont été proclamés

Inspecteur des monuments de l'Yonne, Mg^r. l'ARCHEVÊQUE de Sens.

(1) Nous donnons seulement une analyse du procès-verbal de ces séances.

Inspecteur des Côtes-du-Nord, M. Paul DE COURCY, membre de la Société à St.-Pol-de-Léon.

Id. de la Mozelle, M. MICHELANT, membre de l'Académie de Metz.

Diverses mesures administratives ont ensuite été prises, MM. Guillory et Richelet ayant été entendus.

Promenades archéologiques.

Présidence de M. PELET, inspecteur du Gard.

Parmi les membres présents aux séances tenues à Nîmes, on remarquait M. le C[te]. de Mérode, de Bruxelles; M. Bromet, un des fondateurs de la Société Britannique pour la conservation des monuments; M. Richelet, du Mans; M. Guillory, d'Angers; M. Requin, d'Avignon; MM. Jules Renouvier et Ricard, de Montpellier.

Le 3 septembre, la Société française dirigée par M. Pelet, inspecteur des monuments du Gard, a visité la tour Magne, les bains et le temple de la fontaine; le château-d'eau gallo-romain récemment découvert à Nîmes; les arênes et la porte d'Auguste. M. Pelet a donné sur ces différents édifices des explications intéressantes dont nous allons reproduire quelques parties.

DÉTAILS DONNÉS PAR M. PELET.

Tour Magne de Nîmes. Les travaux que j'avais signalés, par ma lettre du 10 juillet 1840 à M. le préfet du Gard, comme indispensables à la conservation de la Tour Magne de Nîmes, sont entièrement terminés; une énorme colonne

remplace le massif enlevé par Traucat, et désormais le plus ancien monument de Nîmes est à l'abri des dangers auxquels l'avait exposé l'ordonnance inconsidérée de 1601. Ainsi que je l'avais proposé, la construction de cette colonne a fourni le moyen de joindre l'agréable à l'utile, un escalier ménagé à son pourtour extérieur permet de monter, sans le moindre danger, au faîte de l'édifice où l'on va jouir du seul point de vue que présente notre localité ; les plans de M. Questel ont été parfaitement combinés et l'exécution de ce travail fait honneur à la surveillance de M. Henri Durand et aux entrepreneurs. Cette restauration a créé dans un monument antique un monument moderne qui, par son exécution, son utilité et son agrément, a obtenu l'approbation générale, ce qui est fort rare par le temps qui court.

Porte d'Auguste à Nîmes. Sous le point de vue historique, ce monument devait être considéré comme le plus important de notre ville, car son inscription, devenue le premier jalon certain de notre histoire locale, indique que les portes et les murailles de Nîmes antique ont été terminées pendant la VIIIe. année de la puissance tribunitienne d'Auguste, l'an 739 de Rome, 15 ans avant J.-C. L'étude des itinéraires romains se rattache aussi à cet édifice par le milliaire zéro, d'où l'on commençait à compter tous les autres et dont la façade est encore décorée. Située sur le Boulevart, entourée de belles constructions modernes, cette porte sert aujourd'hui d'entrée aux écuries de la gendarmerie royale.

Malgré toutes ces considérations, la base du monument est encore encombrée à 2 mètres et demi, bien que la commission des monuments antiques eût décidé dans sa séance du 1er. avril 1841, qu'il serait rendu à ses proportions primitives et entouré d'une grille en fer.

J'ai prié M. Questel de soumettre à M. le Ministre un

projet des travaux à exécuter pour atteindre ce double but, sans s'écarter des règles de l'art et du bon goût et en tenant compte des exigeances que commande la localité.

Temple de Diane à Nîmes. L'aspect désagréable que présentait ce nymphée, par son encombrement de terres et de matériaux qui lui étaient étrangers, a cessé d'exister cette année, par les soins d'une commission de beaux-arts instituée par M. le maire de Nîmes. Il reste encore à le dégager, tant des destructions momentanées que le soutènement de l'édifice avait exigées, que de toutes celles qui lui sont étrangères.

La commission des monuments antiques avait décidé que sa porte serait enlevée et que son enceinte extérieure serait entourée d'une grille en fer qui, tout en garantissant l'approche de l'édifice, ne ferait rien perdre à son aspect pittoresque. La base en est placée, mais la grille n'existe pas encore.

Amphithéâtre de Nîmes. Aucun des travaux, que mon dernier rapport signalait comme très-urgents, n'a été effectué, et quoique le monument soit encore debout, je n'en persiste pas moins dans ce que je disais alors.

Deux arceaux de la galerie intérieure du rez-de-chaussée n'existent plus, et la voûte qu'ils soutiennent présente un danger imminent; d'autres constructions caduques exigent diverses consolidations ou restaurations pour en arrêter la ruine ou pour faire cesser le danger qu'elles présentent.

Ces divers ouvrages furent évalués dans le temps par M. Bourdon à la somme de six mille francs.

Il importe au plus haut point que ces travaux soient incessamment effectués selon le mode d'exécution et le système de réparation suivi dans ceux qui ont eu lieu en 1834, et que la dépense qu'ils nécessiteront soit imputée sur les premiers fonds qui seront mis à la disposition de M. le préfet du Gard, pour nos monuments antiques.

Tous les autres édifices, dont la surveillance m'a été confiée, sont dans un état parfait de conservation.

N[ta]. Le château-d'eau gallo-romain qui a offert tant d'intérêt à la Société sera prochainement publié dans le Bulletin.

Séance générale du 4 septembre 1844.

Présidence de M. J. Renouvier, inspecteur de la division.

La séance s'est ouverte, à sept heures du soir, au palais de Justice, sous la présidence de M. J. Renouvier; M. le C[te]. de Mérode, inspecteur divisionnaire, M. Pelet, inspecteur du Gard, et M. Bromet, de Londres, siègent comme vice-présidents. M. Eyssette, de Nîmes, et M. Ricard, de Montpellier, remplissent les fonctions de secrétaires. On remarque dans la salle les membres des bureaux des différentes sections du Congrès qui occupent des places réservées, et environ 60 membres de cette assemblée.

A l'ouverture de la séance, M. de Caumont proclame, au nom du conseil,

Inspecteur divisionnaire pour les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, M. Requien;

Inspecteur du département de l'Hérault, M. Ricard;

Inspecteur du département de l'Ardèche, M. Ovide de Valgorge, membre du Conseil général de ce département.

Membres de la Société,

MM. Azaïs, président de la Société archéologique de Béziers et Feuillet, juge de paix à Lyon.

M. de Caumont ayant posé quelques questions sur le synchronisme de l'architecture ogivale dans le midi de la France, M. Renouvier a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

DU STYLE OGIVAL ET DE L'OGIVE DANS LE MIDI

PAR M. RENOUVIER.

Il me semble qu'on s'est mépris quand on a posé dans un congrès tenu à l'extrémité méridionale de la France la question concernant l'origine de l'architecture ogivale.

Si, comme il faut le croire, on entend par là le style d'architecture caractérisé par les faisceaux de colonnettes élancées, les arcades en tiers-point, les voûtes croisées, les fenêtres à lancette et toute la décoration originale qui accompagne ces membres principaux d'un édifice, le Midi n'en offre que des exemples rares, incomplets, insuffisants. De Nîmes, où nous sommes, il faut aller jusqu'à Narbonne d'un côté, jusqu'à St.-Maximin de l'autre, pour trouver des églises ogivales satisfaisantes. On en rencontre un plus grand nombre en s'avançant vers le nord, mais c'est bien loin de nous que ce style est en possession de toutes ses qualités.

Nous sommes donc pleinement dispensés de nous prononcer sur la question; cependant comme elle a été éclairée ailleurs par de nombreux travaux en tête desquels il faut toujours citer ceux de M. de Caumont, et comme elle est, je crois, aujourd'hui résolue, il convient d'apporter ici cette solution qui, j'espère, ne sera pas contredite par nos compatriotes des provinces du nord auxquels il appartiendrait plutôt qu'à nous de l'exposer.

Vous m'excuserez de me borner à de simples affirmations dénuées des preuves et des explications qu'elles exigeraient, mon but a été uniquement de rapporter ce que je crois, le dernier état de la question, et de provoquer ceux de nos compatriotes du Midi qui ne reconnaîtraient pas leur infério-

rité en ce qui regarde l'architecture ogivale. Notre amour-propre n'en souffrira pas, j'espère, il trouverait une assez belle compensation si nous nous occupions de l'architecture romane.

Dans la période ogivale même le Midi se distingue davantage dans l'architecture militaire. Il suffira de citer ici l'enceinte d'*Aigues-Mortes*, le château de *Beaucaire*, les tours de *Villeneuve*, de *Montmajor*, etc., constructions militaires du XIVe. siècle. Cette distinction de l'architecture militaire du midi tient à des causes particulières, elle est due principalement aux Valois, Charles V, Jean-le-Bon et ses fils, qui occupaient à cette époque les principales places du Languedoc, et mirent grand soin à les fortifier pour résister aux Anglais qui menaçaient d'envahir la province et aux compagnies qui la désolaient, mais je reviens à l'architecture religieuse que la question ici posée a eu principalement en vue.

L'architecture ogivale est un produit entièrement français. Elle s'annonce à la fin du XIIe. siècle, apparaît en possession de toutes ses qualités virtuelles et originales au XIIIe., se développe au XIVe. en perdant peut-être quelque chose de sa pureté primitive, s'enrichit en se corrompant quelque peu au XVe. pour se perdre au XVIe. dans l'architecture de la renaissance.

On peut bien dire qu'elle est une modification de l'art grec et romain en ce sens que de ces arts est sorti l'art roman, lequel a à son tour livré passage à l'art ogival, mais on n'a aucune raison de lui trouver une filiation orientale ou sarrasine. Les architectes ont fait des emprunts à l'Orient, sans doute aux arabes, aux persans; mais ils ont emprunté comme empruntent des hommes de génie, ils ont pris leur bien là où ils le trouvaient. L'épithète de sarrasin n'a pu lui être applicable qu'à l'époque où il était traité de barbare et comme tel confondu avec tout ce qui ne s'était pas montré fidèle aux trois ou aux cinq ordres d'architecture romaine.

L'art ogival est donc né en France, il est impossible sans doute de préciser le lieu aussi bien que l'année de sa naissance. Nous n'avons pas pour les monuments d'actes de l'état civil, mais on peut établir que là où il compte les plus anciens, les plus beaux et les plus nombreux édifices, là est sa patrie, il m'a semblé que c'était l'île de France ou la Champagne, mais je conviens toutefois que si on venait plaider ici la cause de la Picardie ou de la Normandie, le débat pourrait laisser les esprits fort incertains.

Maintenant si l'on veut suivre la marche du style ogival, ce n'est pas du nord au midi ou du midi au nord qu'il faut procéder ; mais à partir de l'île de France, comme centre, on s'aperçoit que les églises ogivales deviennent d'autant plus rares et plus incomplètes qu'on s'en éloigne dans toutes les directions.

Il ne faut entendre ceci que comme une loi générale et comportant certaines exceptions.

J'ai dit que je me dispenserais de citer les faits à l'appui de la thèse que je viens de soutenir, thèse qui n'est cependant que le résultat des observations aujourd'hui faites sur les monuments de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie. J'en citerai cependant deux qui me paraissent une éclatante confirmation de l'origine toute française de l'art ogival.

Au XIIIe. siècle, je ne me rappelle pas l'année, mais on la connaît, la ville d'Upsal, en Suède, voulant faire construire une église ogivale, fit venir de Paris un architecte, je n'ai pas son nom sous la main, mais il est connu et on trouve dans les *Monumenta Uplandica* l'acte qu'il passa avec ses compagnons pour cette expédition architecturale.

Aujourd'hui en Morée les voyageurs reconnaissent les constructions nouvelles et les réparations faites par les princes français croisés établis en Morée, précisément aux mêmes

caractères qui distinguent nos édifices nationaux. Il n'est pas besoin de dire que ces caractères offrent un contraste frappant avec les monuments bysantins du pays.

Maintenant, si au lieu du style ogival il ne s'agissait que de l'ogive, les hommes du Midi auraient quelque chose de plus à dire.

L'ogive décrite autour d'un angle obtus, évasée, ou comme on l'appelle dans les instructions du Comité des arts et monuments, *le plein cintre brisé*, se montre dans des églises romanes du XIe. et du XIIe. siècle, à *Rèdes*, *Villemagne*, *Béziers*, *Maguelone*, églises capitales du département de l'Hérault. Il en est de même en Roussillon : *Elne*, *Coustonges*, *Serra Bona* ont des voûtes ogivées. En Provence : *Vaison*, *Cavaillon*, *St.-Gilles*, *Vénasque*, *Montmajor*, *St.-Trophyme* sont dans le même cas. Ce sont les plus beaux édifices romans du Midi. Il n'est guère possible de croire à une reconstruction de voûtes qui aurait eu lieu à la même époque dans un si grand nombre d'églises, et de supposer que toutes étaient auparavant ou cintrées ou couvertes en charpente. Il faut donc admettre que dès le XIe. siècle nos architectes ont employé l'arc en angle obtus, sans pour cela changer de style. On doit remarquer au contraire que ce mode leur a permis de construire des arcs d'une plus grande portée et d'une poussée plus facile à soutenir, et qu'ils ont pu faire ainsi des intérieurs plus larges et moins élancés qu'avec le plein cintre. On peut se convaincre en effet que les nefs en plein cintre, antérieures aux églises citées plus haut, *St.-Guillem*, *Quarante*, *Espondeilhan*, dans l'Hérault, sont plus élancées que les nefs ogivales postérieures (*Villemagne* et *Maguelone*). Ce n'est pas ce qui a lieu dans le nord, en Normandie, par exemple, où les voûtes en plein cintre vont en s'élevant et en s'amincissant jusqu'à ce qu'elles confinent à l'arc ogive, et où les plus anciennes ogives sont des arcs en tiers-point. Réduite à ces

termes la question de l'introduction de l'ogive me paraît simplifiée. Il ne s'agit plus d'un style particulier d'architecture, ce style nous l'avons vu appartient aux provinces du nord de la France, le Midi le reçoit au XIIIe. siècle aussi, mais il ne l'exécute qu'à son corps défendant.

Quelques monumentalistes du Midi pensent que nous n'avons exécuté le style ogival qu'au XIVe., je ne saurais partager cette opinion. Le monastère du *Vignogoul*, près de Montpellier, construit vers 1220, porte les principaux traits de ce style, un grand nombre d'églises dont la date n'est pas connue, nous montrent les colonnettes cannelées, les chapiteaux à feuilles en crochet et les fines lancettes, caractères bien reconnus du XIIIe. siècle. Il est évident que si les artistes du Midi n'avaient pratiqué le style ogival qu'au XIVe., ils l'auraient pris avec les caractères qu'il avait alors et non avec ceux du siècle précédent. Quant à notre ogive du XIIe. siècle, je le répète, il ne s'agit que d'une très-légère modification apportée dans le tracé d'un arc, le style roman restant d'ailleurs le même, et se confirmant de plus fort dans ses habitudes de lignes verticales et de combles plats : or, dans ces termes on ne voit pas comment on en contesterait l'invention à des artistes indigènes. Car, en général, il me semble que nous nous montrons en France trop peu jaloux de notre nationalité en ce qui regarde l'architecture, qu'à l'époque où les arts du moyen-âge étaient universellement méprisés, on affublât cette architecture du nom de bysantine, de sarrasine, cela se conçoit, mais la science, en éclairant cette page de notre histoire, doit les faire disparaître et nous apprendre à honorer nos monuments, comme une part de notre patrimoine, comme un rayon de notre gloire nationale.

Après la lecture de cette intéressante notice, l'enquête a été continuée sur le caractère des monuments du moyen-âge dans le Midi.

Des renseignements précieux ont été donnés sur les sculptures et les bas-reliefs, sur les autels, les fonts baptismaux, par MM. Requien, Ricard et Renouvier.

M. Bromet, de Londres, a présenté l'estampage d'une pierre tumulaire très-curieuse du musée d'Avignon ; cette pierre est celle de Raimond de Beaufort ; il a démontré que, si l'on peut se fier à la date de ce monument qui est de l'an 1420, M. Bouche, dans son *Histoire de Provence*, a commis une erreur en lui donnant la date de 1409, et que M. Teissier, dans son *Histoire des Papes* qui ont siégé dans Avignon, voulant corriger M. Bouche, tombe aussi dans l'erreur en lui assignant la date de 1399.

A l'entour de cette pierre est l'inscription suivante en caractères gothiques :

Hic jacet magnificus ac potens virque illustris Dominus Raimondus de Belloforti, quondam Comes Bellofortis et Vicecomes Valernæ, qui anno Domini M. CCCC°. XX diem suum clausit extremum XVI°. die mensis Maii, cujus anima requiescât in pace. Amen.

M. de Caumont a provoqué les renseignements des membres sur les édifices qui ont besoin de secours et auxquels on pourrait appliquer les 500 fr. dont le conseil peut disposer immédiatement.

Après une longue discussion dans laquelle ont été entendus MM. Azaïs, Teissier, Richelet, Renouvier, Ricard, Pelet et plusieurs autres membres, la Société a décidé que 150 fr. seraient accordés pour des réparations à faire à l'église de St.-Guilhem-du-Désert (Hérault), et que 50 fr. seraient mis à la disposition de M. Renouvier, pour faire mouler un bas-relief bysantin.

La Société a émis, à l'unanimité, le vœu que le conseil municipal de Béziers fournisse à la Société archéologique

de cette ville, un local pour y établir un musée d'antiquités.

MM. Pelet et Requien se sont engagés à dresser, pour les villes de Nîmes et d'Avignon, des plans détaillés, à l'imitation de celui de Lyon antique, par MM. Artaud et Chenavard.

M. le comte de Mérode a communiqué le dessin d'une tombe qui recouvre le corps de l'évêque Barthelemy, à Foigny, et dont il a eu la généreuse pensée de faire établir, à ses frais, un *fac simile* dans une des chapelles de la cathédrale de Laon, le 15 août 1843.

Ce fut une belle et mémorable cérémomie que celle qui eut lieu à l'occasion du don généreux que ce grand et noble personnage fit à la cathédrale de Laon.

A neuf heures du matin, les musiciens, au nombre de plus de trente, qui de Trélon, département du Nord, avaient voulu accompagner M. le comte de Mérode, arrivèrent en exécutant des marches militaires sur la place du Parvis. La foule réunie sur cette place était immense ; elle n'était pas moins considérable dans l'enceinte de la cathédrale.

Le clergé arriva processionnellement jusqu'au point où est déposée la pierre sur laquelle est gravée l'image de l'évêque Barthélemy. M. le comte de Mérode fit la remise du monument après avoir prononcé le discours que nous transcrivon ici.

« Vous serez peut-être surpris, Messieurs, qu'étranger à votre ville, je porte à l'église qui la distingue un intérêt particulier, une affection spéciale. Permettez-moi de vous dire en peu de mots quels sont les motifs de ce sentiment.

« Laon est la première ville de l'ancienne France que j'ai vue, lorsqu'à l'âge de seize ans, j'allais à Paris terminer mon temps de collége. A mon retour vers la Belgique et Trélon,

qu'aujourd'hui j'habite alternativement avec Bruxelles, je repassai à Laon ; je montai sur ses tours, et je me rappelle encore l'impression que produisit sur moi la perspective qu'on y découvre. Depuis lors, à cause d'un long séjour dans l'ancien comté de Bourgogne et de nombreux voyages de ce pays en Belgique, plus d'une fois chaque année je traversais Laon; je voyais ces clochers aériens, j'entrais dans sa cathédrale qui m'a toujours vivement frappé.

« De plus, la ville de Laon elle-même offre un aspect remarquable; sa noble position sur une montagne séparée de toute autre élévation, ses remparts confondus avec les roches saillantes qui leur servent d'appui, ses vieilles tours, ses promenades, d'où l'œil plane successivement sur le pays environnant, signalent à l'attention du voyageur, particulièrement quand il arrive des plaines du nord, la cité capitale de plusieurs rois français successeurs de Charlemagne. Comme le dit si bien un poëte, ces restes subsistants du passé ayant beaucoup vu, peuvent beaucoup nous apprendre, et spécialement la basilique de Barthélemy, qui se lie à l'architecture romane et présente le premier développement de l'ogive si brillamment élancée plus tard dans les cathédrales de Rheims, de Bourges, d'Amiens. Celles-ci sont plus magnifiques sans doute, mais parmi les églises finies dans la première moitié du douzième siècle, il en est bien peu d'égales à Notre-Dame de Laon, accompagnée de son dôme, de ses quatre tours d'une si belle apparence, quel que soit le côté par lequel on se dirige vers la montagne, dont elles forment la couronne.

« Aucune inscription commémorative n'indique ici l'auteur de l'œuvre que nous admirons encore après plus de sept siècles : et cependant l'indifférence des contemporains ou de la postérité n'est point le motif d'un oubli qui semblerait devoir leur être reproché.

« Retiré à l'abbaye de Foigny, fondée à l'aide de son puissant concours pendant son épiscopat, Barthélemy de Vir y était depuis près de huit années, lorsqu'il mourut dans l'exercice austère de la règle de saint Bernard, que suivent aujourd'hui les trappistes.

« Là, le corps de l'illustre évêque fut honorablement placé, comme le dit le père Lelong, sous une tombe de marbre blanc, avec une inscription qui retraçait ses travaux et ses vertus. Ce qu'a négligé de dire le savant bénédictin de Saint-Michel, c'est que dans cette tombe s'incrustait une longue pierre de marbre noir ornée d'une sculpture qui représentait Barthélemy en costume de cérémonie, mitre en tête, les mains jointes, ayant sous les pieds l'esprit de ténèbres, que foule la crosse pastorale.

« Cette pierre, sauvée lors de la ruine de Foigny, existe appliquée sur le pavé d'une chapelle dédiée au bienheureux Alexandre, fils d'un personnage marquant de l'Ecosse, et qui laissa, après avoir vécu simple moine de Foigny, une réputation de sainteté telle, qu'ont vient encore au mois de mai, des villages environnants, l'invoquer contre la fièvre.

« Sous l'abri le plus étroit repose maintenant l'image tumulaire de Barthélemy de Vir, de celui qui, répondant à l'inculpation d'avoir dissipé la fortune de l'évêché, disait à ses accusateurs :

« Lorsque je suis entré dans l'évêché de Laon, je l'ai trouvé « dans un état déplorable, ravagé par les séditions et par le « feu. La cathédrale tombait en ruines et les revenus en étaient « modiques. On sait tout ce que j'ai fait pour réparer ces « maux. Il n'y avait, à mon arrivée au diocèse, que cinq « abbayes pauvres et portées au relâchement ; on y a vu, par « la grâce de Dieu, fleurir la piété et l'abondance. J'ai aidé « à fonder aussi neuf autres monastères qui font l'édification « du diocèse ; mais je ne me suis pas servi pour cela des biens

« de l'évêché. Au reste, n'est-il pas bien dédommagé par la « gloire d'avoir donné naissance à tant d'églises qui en dépendent « et sont desservies par des personnes d'une vie exemplaire. »

« En visitant les limites de la Picardie et de l'ancien Hainaut, j'ai donc, Messieurs, rencontré à Foigny le précieux souvenir d'un bienfaiteur de l'humanité; car, au douzième siècle, les abbayes étaient certainement l'asile spécial des sciences, des mœurs douces, de la charité la plus libérale. Quelle que soit l'exiguité de la chapelle qui garde ce souvenir, il est près du lieu même que Barthélemy choisit pour retraite; il est respecté. On doit espérer qu'il ne cessera pas de l'être. Cherchant à tirer parti de ma découverte, j'ai pensé que le mieux était d'offrir à la cathédrale de Laon une copie exacte du monument de Foigny.

« Rendre honneur à ceux qui ont élevé les églises conçues par l'art chrétien, c'est appeler sur elles l'attention bienveillante du peuple. On recommence depuis quelques années à comprendre leur mérite. Le gouvernement, les départements, les communes, font procéder à d'urgentes réparations.

« Votre ville, le pays qui l'entoure, ne resteront pas, Messieurs, en arrière de ce mouvement de l'intelligence et de la piété. Ils achèveront sans doute l'œuvre de restauration heureusement entreprise; il est surtout essentiel de rechercher la meilleure qualité possible de matériaux. A Bruxelles, on répare avec d'excellentes pierres de France, amenées de fort loin, la flèche de l'hôtel-de-ville, les tours de Ste.-Gudule; mais, dans le temps où vécut Barthélemy de Vir, ce n'était pas seulement les substances propres à la bâtisse que l'on tirait des pays voisins ou écartés; quand il s'agissait d'élever un grandiôse monument de piété publique, on trouvait partout des secours, des dons généreux.

« C'est, enhardi par l'antique exemple de l'admirable asso-

ciation fraternelle des peuples jadis intimement unis dans la même foi, sous le rapport religieux, que je me suis permis de présenter un faible hommage à la mémoire de l'évêque qui reconstruisit cette belle cathédrale qu'une semaine de siècles a laissé debout malgré tant de siéges, tant de périls divers qu'elle a courus. »

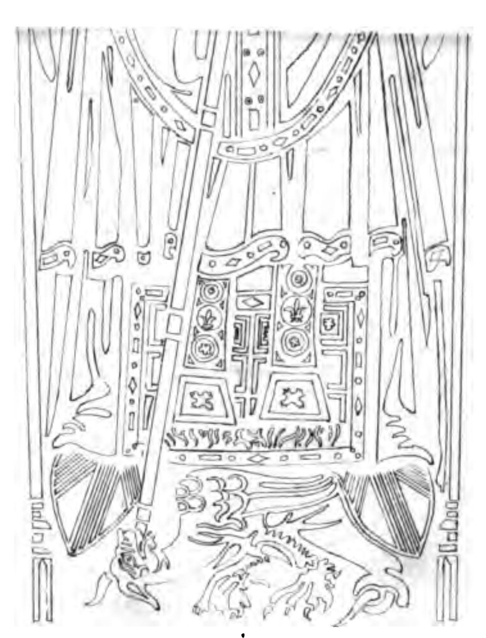
Nous joignons à ce procès-verbal le dessin communiqué par M. le Cte. de Mérode : la pierre tombale qu'il a donnée à la cathédrale de Laon, reproduit elle-même avec la plus grande fidélité l'image de l'évêque Barthélemy, et l'illustre comte n'a rien négligé pour que le monument répondît, par le mérite de l'exécution, à sa noble pensée.

L'inscription suivante, en vers, est gravée autour de la pierre tombale :

Qui jacet hic præsul Marianam condidit ædem
Lauduni, pariterque Domos antistitis ustas.
Templa decem instruxit. Benedicto contulit unum,
Bernardo quatuor, Norberto quinque piavit.
Dat diadema genus, Lauduni ecclesia mitram,
Funera Fusniacus, Lauream et astra Deus.

Celui qui repose ici pieux prélat, bâtit le saint édifice de Laon dédié à Marie, releva les maisons incendiées de l'évêque. Il construisit dix autres églises, l'une aux enfants de Benoist, quatre que reçut Bernard, cinq consacrées pour Norbert. Une noble naissance lui donne sa couronne illustre, l'église de Laon la mitre, Foigny la sépulture, Dieu les palmes et le ciel.

La Société française a voté des remercîments à M. le Cte. de Mérode, ami éclairé des arts, puissant protecteur de ces œuvres grandiôses que le moyen-âge nous a transmises ; elle a associé sa reconnaissance à celle de la ville de Laon, et témoigné de sa vive sympathie pour des actes si nobles, si généreux, si honorables !



Qui jacet hic præsul Marianam condidit ædem
Lauduni, pariterque Domos contistitis ustas.
Templa decem instruxit. Benedicto contulit unum,
Bernardo quatuor, Norberto quinque piavit.
Dat diadema genus, Lauduni ecclesia mitram,
Funera Fusniacus, Lauream et astra Deus.

Lith. de A. Bardel. Ca

VISITE A L'ÉGLISE DE SAINT-GILLES.

A six heures du matin, la Société partit de Nîmes le 6 septembre pour aller visiter St.-Gilles. M. l'architecte M. Delmas et plusieurs membres du Conseil municipal voulurent bien la recevoir à son arrivée et lui faire les honneurs de la ville. La Compagnie vit avec admiration le grand portail, dont toutes les sculptures furent examinées et expliquées par MM. le Cte. de Mérode, de Caumont, Renouvier, Ricard, Richelet, etc. ; elle descendit ensuite dans la crypte et dans le cloître où une inscription qui indique la date de l'édifice fut estampée par M. Bromet; elle se transporta ensuite dans le musée formé au milieu du rond-point. Quand toutes ces choses furent examinées, M. Pelet communiqua les renseignements qui vont suivre.

Les travaux, a dit M. Pelet, entrepris et exécutés en grande partie par M. Bourdon, architecte du département, ont été continués sur les plans fournis par M. Questel, et dirigés avec une grande habileté par M. Delmas, ingénieur, ancien officier du génie. L'ancien chœur, enseveli sous les décombres depuis le XVIe. siècle, a été fouillé jusqu'au sol, une partie des maisons qui faisait saillie sur cet emplacement a été démolie, et comme l'embasement est partout conservé à la hauteur de 0m. 40 jusqu'à 1m. 50 au-dessus du pavé, il en résulte qu'on peut maintenant se former une idée précise du plan primitif de cet intéressant monument du XIIe. siècle.

On y remarque une disposition qui ne fut généralement suivie que dans la construction des églises du XIIIe. siècle, es collatéraux sont prolongés autour du sanctuaire et bordés de trois chapelles rayonnantes unies entre elles par un hémicycle de 3m. d'ouverture formant lui-même une petite chapelle ; celle qui est derrière le rond-point du chœur, plus grande que les autres, a 6m. d'ouverture et se trouve élevée de 0m. 80 au-dessus du sol du chœur.

Chacun des transepts a, du côté de l'abside, une petite chapelle demi-circulaire : c'est vis-à-vis celle de gauche que se trouve situé cet escalier remarquable appelé *la vis de St.-Gilles*, qui servait à monter aux tribunes et qui a été dans tous les temps un motif de pélerinage pour les tailleurs de pierre de l'Europe. Cet escalier n'existait pas dans le transept de droite. Il y a seulement dans la petite chapelle qui fait le pendant de celle dont nous venons de parler, un caveau ayant 3^{m}. 80 dans chacune de ses dimensions.

Les deux portes latérales ont été mises à découvert, elles sont assez bien conservées pour déterminer le dispositif de leur évasement ; celle du côté du nord présente une particularité qu'il est difficile d'expliquer, il fallait monter quatre marches pour arriver au petit perron qui en forme le seuil, et en descendre ensuite 7 ou 8 pour atteindre le pavé de l'église.

Le soubassement du mur de l'abside existe en entier ainsi que les bases de piliers avec colonnes engagées qui s'élevaient au-dessus ; cette construction est remarquable tant par ses détails que par la variété symétrique des couleurs de la pierre.

Le résultat de ces fouilles a donc été de découvrir l'abside, les transepts, les portes latérales et une partie de la nef, de sorte que maintenant on peut se faire une idée juste de la basilique primitive dont la longueur dépassait de plus de 50 mètres l'église actuelle qui en faisait partie.

Les axes de ce monument ne sont point exactement orientés et dévient de 3 degrés du nord à l'est.

La chapelle terminale est encore couverte par une suite de maisons qui limitent la fouille du côté de l'est, et si la forme de cette chapelle nous est connue, nous le devons au zèle de l'infatigable M. Delmas qui est parvenu à dégager une partie de son mur d'enceinte par une espèce de tunnel pratiqué au-dessous de ces maisons. A l'ouest, l'église moderne sert de limite aux nouvelles fouilles, garanties main-

tenant au nord et au midi par une grille en fer où sont ménagées des entrées à l'emplacement même des portes latérales de l'ancien édifice.

M. Jalaguier, toujours dévoué aux intérêts de la ville, a eu l'heureuse idée d'ajouter un nouvel élément à l'attrait que les savants et les artistes trouveront à venir étudier ces fouilles. Il a transformé leur enceinte en un musée d'architecture romane dans lequel il a réuni, non seulement tous les débris de l'ancienne basilique, mais encore tous ceux qui se trouvaient dispersés dans la ville. Le patriotisme des particuliers est aussi venu seconder les bonnes intentions de M. Jalaguier, et par cet heureux concours le musée de St.-Gilles offre à l'art et à la science une collection riche, intéressante et précieuse que les étrangers s'empresseront de visiter. Des chapiteaux romans d'un travail délicat, des bases de colonnes décorées de reliefs bizarres, une clé de voûte représentant le Père éternel, une grande quantité de fragments de sculpture, un bas-relief où l'on voit l'ange conduisant Tobie, forment dans ce musée presque improvisé, une réunion de tout ce que la période romane peut avoir d'intéressant.

Il existait dans le cimetière de la ville huit sarcophages romains en pierre décorés de figures emblématiques, de divers ornements de sculpture, d'inscriptions tumulaires, etc. Ces monuments, qui datent des dernières années de l'empire, étaient perdus pour l'histoire et pour l'art; les soins de MM. Jalaguier et Delmas les ont sauvés de l'oubli, car ils enrichissent maintenant le nouveau musée.

Dans ce nouvel établissement le magistrat et l'architecte ont su apprécier les intérêts de l'art et de la cité; une rue traversait cette enceinte, il fallait la conserver : une simple barrière en fer a satisfait à cette exigence, et la circulation qui n'est interrompue que pendant la nuit donne à ce musée

une animation continue qui n'est pas sans attraits pour le visiteur et l'artiste.

On s'est occupé sans relâche du rétablissement de l'ancien perron dont il n'existait aucunes traces sur la façade. En établissant les fondations, on a découvert des fragments de colonnes en granit, des frises, des corniches, etc., qui ont fait partie du péristyle d'ornementation dont on voit encore les deux stylobates en avant de la porte principale, ce péristyle est aussi indiqué par un avancement de 1^{m}. 50 dans le soubassement du portail que les fouilles ont mis à découvert.

Cinq inscriptions tumulaires sont incrustées dans le parement du mur qui forme ce soubassement; leur date et la figure des lettres qui les composent sont une nouvelle confirmation de l'époque que l'artiste assignait déjà au monument par la seule étude de son architecture. Voici la copie exacte de ces inscriptions :

† HIC IACET FROA
RDVS QVI OBIIT
XVII KL SEPT

† HIC SEPVLTVS
EST CAVSITVS :
ANN DNI : M : C : XI . II
ORATE ⁝ PRO : EO :

† HIC IACET HVBI
LOTVS QVI OB . V ⁝
IDVS OCTOB

† HIC SEPULTVS
EST GILIVS :
ANN DNI : M ⁝ C : XLII :
ORATE : PRO : EO :

La découverte de ces inscriptions prouve que M. Questel a parfaitement compris sa restauration en faisant une voûte au lieu d'un massif, car il fallait nécessairement que l'on pût pénétrer dans ce lieu, puisqu'il servait de sépulture, ainsi que la basse église où se sont trouvés deux tombeaux.

La beauté et l'importance de ce monument réclamerait encore quelques travaux que je crois devoir indiquer à la Société.

La chapelle terminale n'est point à découvert, il serait convenable de la dégager afin de pouvoir saisir l'ensemble du plan général : le peu de valeur de la maison rendrait ce résultat peu coûteux.

Pour démasquer le superbe portail, que M. Mérimée appelle un bijoux qu'on doit examiner à la loupe, il reste à démolir deux maisons que l'alignement indique comme devant disparaître un jour, mais ce sera fort tard, si le gouvernement ne vient au secours de la malheureuse ville de St.-Gilles; pour compléter la restauration de cette église, il faudrait l'isoler, en établissant, du côté du nord, une vue qui la dégageât des maisons qui l'obstruent.

On vient d'établir une porte de communication entre la crypte et le dessous de la nouvelle voûte qui doit supporter le perron restauré, afin de pouvoir visiter les anciennes inscriptions, un mur antique trouvé dans cet emplacement, et surveiller les dégradations que le temps peut amener; des soupiraux convenablement ménagés procureront une ventilation utile à la conservation de la voûte et à la salubrité de la crypte naturellement humide.

Il existe dans l'église souterraine un puits actuellement comblé, il est célèbre par les victimes qui y ont été précitées dans nos guerres religieuses, les fouilles qu'on y ferait ne seraient probablement pas sans fruit, et cette opération complèterait la restauration de cette curieuse et importante partie du monument.

Aucuns fonds n'ayant été destinés à l'ouverture des portes latérales de la façade, actuellement murées, il convient de remédier à cet oubli, car sans cela la restauration du perron serait incomplète.

La façade résume à elle seule toute l'architecture du monument et tout le luxe et le caprice de l'ornementation byzantine ; elle est dans un bel état de conservation, cependant quelques restaurations seraient encore nécessaires. Il serait à désirer que l'on rétablît l'ancien péristyle qui décorait l'entrée principale et dont il reste les deux stylobates en retour et assez d'arrachements pour indiquer l'ordonnance générale de cette partie de l'édifice.

Après cette visite et celle qui a été faite d'une maison très-curieuse du XIIe. siècle, un déjeûner a réuni les membres de la Société et plusieurs notables habitants de St.-Gilles. A cinq heures du soir la Compagnie était de retour à Nîmes.

Pont du Gard. Une commission composée de MM. de Lambron, Guillory, Renouvier, Ricard, Richelet, a visité le pont du Gard. La chappe en glacis de cendrée que, dans un rapport présenté au Ministre, M. Pelet considérait comme indispensable pour empêcher les infiltrations, cause principale de la dégradation des voussoirs, a été établie par M. Bourdon, architecte du département, au-dessus du second rang d'arcades; il reste maintenant à réparer les voussoirs déjà détruits avant cette opération, c'est un ouvrage difficile et délicat. M. Questel s'est occupé de cet objet, d'autant plus important pour l'avenir, que le rétablissement de l'aqueduc du Gard est, dit-on, le seul moyen *certain* d'amener à Nîmes les eaux qu'elle cherche depuis si long-temps et qui sont désormais le seul élément de succès qui manque à son industrie.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monuments historiques, des Recettes et Dépenses de l'année 1844 (1).

RECETTE.

Excédant du compte en 1843.	12,382	92
Cotisation recouvrée sur l'année 1842.	10	»
Idem sur l'année 1843.	705	»
Recette de 1844 (2)..	4,515	»
Cotisations reçues par avance sur 1845.	20	»
	17,632	92

DÉPENSE.

Payé au banquier pour le recouvrement des billets.	236	75
Frais de retour de billets non acquittés.	146	05
A reporter.	382	80

(1) Le présent compte a été examiné et approuvé par une commission composée de MM. de Caumont, Lair et Hardel, qui a pris connaissance des pièces justificatives.

(2) Il reste encore à recouvrer environ 100 cotisations pour l'année 1844. Il en sera rendu compte en 1845.

Report.	382	80
Remboursé au banquier le montant de deux billets revenus après le réglement du compte.	20	»
Traitement du concierge et fournitures.	50	80
Mémoire de l'imprimeur, à Caen..	633	»
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . . .	130	»
Affranchissement du compte-rendu.	161	84
Distribution de livres d'archéologie à divers architectes, sculpteurs et artistes, par délibération du conseil.	80	»
Frais des séances générales à Saintes, Paris, Beauvais, Coutances et Nîmes.	457	»
Ports de lettres, paquets, affranchissements, dessins, frais de copies.	195	10
Achat et gravure de médailles.	37	50
Cotisation au congrès de Nîmes..	30	»
Dépenses de la division du Mans.	35	»

ALLOCATIONS SOLDÉES EN 1844.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. CHAMPOISEAU.	Travaux à la pile St.-Mars (Indre-et-Loire).	100	»
M. LE COINTRE-DUPONT.	Réparations à l'église de Jazeneuil (Vienne).. . . .	150	»
M. DE LA FONTENELLE.	Réparations à l'église de Courcôme (Vienne). . .	100	»
M. GODARD FAULTRIER.	Moulage du tombeau du roi René, à Angers.	100	»
Id.	Réparation à l'église Tous-		
	A reporter.	2,663	04

	Report.	2,663 04
	saint d'Angers.	100 »
MM. DE CHASTEIGNER et ROBERT.	Id. à la crypte de la Libarde (Gironde).	100 »
Id.	Id. à la chapelle d'Auzac (Gironde).	50 »
M. LACURIE.	Id. à l'église d'Aulnay (Charente-Inférieure). . . .	150 »
Id.	Transport d'objets au Musée d'antiquités de Saintes. .	25 »
Id.	Encouragement à un jeune ouvrier sculpteur. . . .	50 »
M. l'abbé LOUIS.	Réparations aux tombeaux de l'église S^te^.-Marie-du-Mont (Manche).	50 »
M. DE VILLERS.	Id. à l'église de Magny (Calvados)..	100 »
M. DE LA SAUSSAYE.	Id. chapelle de Conneray (Loir-et-Cher).	50 »
M. l'abbé MANCEAU.	Réparations à un portail de la renaissance à Tours. .	50 »
M. GUÉRIN fils.	Moulages à Tours (Indre-et-Loire)..	50 »
M. LACURIE.	Réparations à l'église de Thézac (Charente-Inf^re^.). . .	200 »
Id.	Id. à l'église de Riaux (id.).	100 »
Id.	Id. à l'église de Restaud (id.)	200 »
Id.	Id. à l'église d'Arces (id.) .	100 »
M. l'abbé TOURNESAC.	Restauration des tombeaux des évêques du Mans, dans l'église du Pré..	150 »
	A reporter.	4,188 04

	A reporter.	4,188 04
M. TOURNESAC.	Réparation à l'église de Ségrie (Sarthe)......	100 »
M. CAUVIN.	Établissement d'un Musée monumental au Mans.. .	100 »
M. Paul DE COURCY.	Réparations à l'ancienne cathédrale de S.-Pol de Léon	150 »
M. DE CHERGÉ.	Solde de moulages à Poitiers	25 »
M. l'abbé TEXIER.	Réparations à l'église de *** près St.-Bonnet.	50 »
	Total. . .	4,613 04

BALANCE.

Recette.	17,632 92
Dépense.	4,613 04
Excédant en caisse. . .	13,019 88

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. GODARD FAULTRIER.	Réparations à l'église de Trèves.	100 »
Id.	Id. à l'église de Beaulieu. .	200 »
MM. CALVET et BOBY DE LA CHAPELLE.	Dégagement du portail latéral de la cathédrale de Cahors.	300 »
	A reporter.	600 »

	Report.	600	»
M. DE CUSSY.	Restauration d'un tombeau à la Cambe.	140	»
M. LE MESTAYER.	Réparations du prieuré de St.-Arnoult.	150	»
MM. Jules ROBERT et DE LAMARQUE.	Réparations à l'église et à la croix de Nérigean. . . .	100	»
Id.	Id. à l'église de la Sauve. .	100	»
Id.	Id. id. de S^{te}. Ferme.	100	»
Id.	Id. id. de Pujols. . .	100	»
Id.	Id. id. de Blasimont..	100	»
Id.	Id. id. de Moulis. .	100	»
Id.	Id. id. de Tauriac.. .	100	»
M. l'abbé CIROT.	Moulage des tombeaux de St.-Seurin de Bordeaux.	100	»
M. DE LA FONTENELLE.	Réparations à l'église de Vouvant.	150	»
M. SEGRESTAIN.	Réparation à l'église de S^{te}.-Marie-des-Landes. . . .	100	»
M. FILLON.	Id. à l'église de St.-Maurice de Gençay..	100	»
M. SEGRESTAIN.	Id. à l'église de Maillezais..	200	»
M. LE COINTRE-DUPONT.	Rétablissement d'une inscription à Montierneuf. .	50	»
MM. GIRAUDET et DE LAMBRON.	Souscription pour le rachat de l'église de St.-Julien de Tours.	100	»
M. DE LA SICOTIÈRE.	Réparations à l'église de N.-D. d'Alençon.	200	»
M. HOUEL.	Somme mise à la disposition de M. l'inspecteur du		
	A reporter.	2,590	»

	Report.	2,590 »
	Morbihan.	150 »
M. RIGOLLOT.	Réparations à l'église de Berthaucourt.	400 »
M. LANGLOIS.	Somme mise à la disposition de l'inspecteur d'Ille-et-Vilaine.	100 »
M. le CURÉ de Mézidon.	Eglise du Breuil.	100 »
M. DE BEAUREGARD.	Location d'un terrain renfermant les ruines d'un bain romain près de Saumur.	50 »
M. Théod. NAU.	Eglise St.-Jacques à Nantes.	100 »
Id.	Chapelle de Batz.	100 »
MM. TASLÉ et HOUEL.	Acquisition d'un tronçon du monument de Carnac.	200 »
M. DUCHASTELLIER.	Fouilles près de Quimper..	40 »
M. LIMAL.	Acquisition des arênes de Saintes.	200 »
M. FILLON.	Réparations à l'église de Civaux (Vienne).	200 »
M. DE GLANVILLE.	Vitraux d'Igleville (S.-Inf^{re}.)	100 »
M. BAUGIER.	N.-D. de Niort.	100 »
M. CALVET.	Réparations aux églises du Lot.	200 »
M. MOREAU.	Moulages dans l'arrondissement de Saintes.	50 »
M. DURET.	Réparations à l'église de Bigney.	50 »
M. BARTHÉLEMY.	Eglise d'Esnandes (Charente-Inférieure).. . . .	100 »
	A reporter.	4,830 »

	Report.	4,830	»
MM. GODARD et GUILLORY.	Eglise de St.-Florent-le-Vieil.	100	»
M. DE MALBOS.	Exploration de plusieurs tumulus dans l'Ardèche. .	25	»
MM. RENOUVIER et RICARD.	Eglise de St.-Guilhem-du-Dezert.	150	»
Id.	Moulages de sculptures bysantines.	50	»
M. BARRAUD.	Eglise de Mongneville (Oise).	200	»
Id.	Id. d'Angicourt (id.). . . .	200	»
Id.	Id. de Moutmille (id.). . .	100	»
	Total. . .	5,655	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse	13,019	88
Allocations non encore acquittées.	5,655	»
Fonds libres.	7,364	88

Arrêté à Caen, le 31 décembre 1844.

Le trésorier,

L. GAUGAIN.

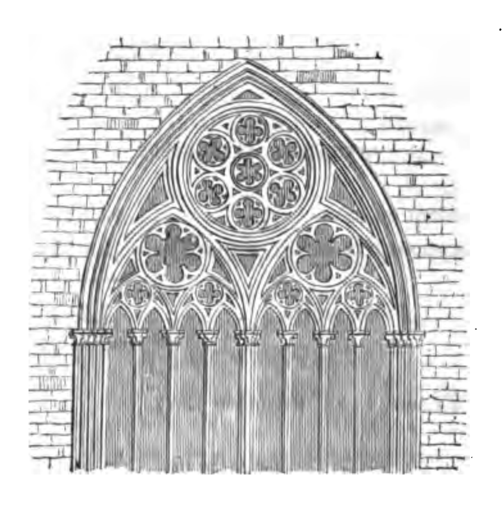
Conformément à la décision prise par la compagnie et indiquée dans le IXe. volume du Bulletin, p. 164, et dans le rapport de M. Arth, une somme de 400 fr. sera tenue en

réserve pour les premières médailles à décerner aux personnes qui auront présenté la collection des inscriptions d'un département ou un certain nombre d'inscriptions inédites (1).

Une somme de 200 fr. est réservée pour les médailles à décerner aux auteurs des Statistiques routières.

200 fr. sont également destinés à la souscription pour l'érection d'une statue équestre à Guillaume-le-Conquérant, dans la ville de Falaise.

(1) Plusieurs notices ont été communiquées. Deux personnes ont rempli les conditions du programme : leurs mémoires vont être examinés.



TABLEAU

Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du réglement de la Société (1).

Nord.	M. LEGLAY, à Lille.
Pas-de-Calais.	M. de Givenchy.
Somme.	M. Rigolot.
Oise.	M. l'abbé Barraud.
Aisne.	M. le Cte. DE MÉRODE.
Ardennes.	M. . . . . . .
Meuse.	M. . . . . . .
Seine-et-Marne.	M. Barthélemy.
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. l'abbé de La Mare.
Orne.	M. Léon de La Sicotière.
Eure.	M. Antoine Passy.
Seine-Inférieure.	M. Deville.
Seine.	M. le Cte. DE MONTALEMBERT.
Seine-et-Oise.	M. Huot.
Marne.	M. Paty.
Yonne.	Mg^r^. Joly, archevêque de Sens.
Haute-Marne.	M. Girault de Prangey.
Sarthe.	M. CAUVIN, au Mans. M. l'abbé Tournesac.
Maine-et-Loire.	M. Godard-Faultrier.
Mayenne.	M. de La Baulière.
Loir-et-Cher.	M. DE LA SAUSSAYE. M. le Mq^is^. de Vibraye.
Cher.	M. Hazé.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé Manceau.
Indre.	M. Charlemagne.
Nièvre.	M. . . . . . .
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. de Lalo.
Haute-Loire.	M. Branche (Dominique).
Loire.	M. Roux.
Lozère.	M. Mallay.

(1) Les capitales distinguent les noms de MM. les inspecteurs divisionnaires.

Ille-et-Vilaine.	M. LANGLOIS.
Finistère.	M. DUMARHALLA.
Côtes-du-Nord.	M. Paul DE COURCY.
Morbihan.	M. HOUEL.
Loire-Inférieure.	M. VERGER.
Vienne.	M. DE LA FONTENELLE. M. DE CHERGÉ.
Deux-Sèvres.	M. BRIQUET.
Vendée.	M. FILLON.
Charente-Inférieure. . . .	M. MOREAU.
Haute-Vienne.	M. BUSSIÈRE. M. AIMA.
Creuze.	M. l'abbé TEXIER.
Charente.	M. l'abbé MICHON.
Gironde.	M. JOUANNET. M. ROBERT.
Dordogne.	M. l'abbé AUDIERNE.
Haute-Garonne.	M. le Bon. DE CRAZANNES.
Lot-et-Garonne.	M. BESSIÈRES
Lot.	M. CALVET.
Aude.	M. . . . . . .
Arriége.	M. DE LA MARIOUZE.
Hérault.	M. J. RENOUVIER. M. RICARD.
Gard.	M. PELET.
Bouches-du-Rhône.	M. CHAIX.
Vaucluse.	M. RENAUX.
Rhône.	M. DE COMMARMONT, à Lyon.
Ardèche.	M. DE VALGORGE.
Ain.	M. le Cte. DE MOYRIAT.
Drôme.	M. . . . . . .
Isère.	M. DE LHORME.
Doubs.	M. WEIS. M. Victor BAILLE.
Jura.	M. Ed. CLERC.
Haute-Saône.	M. DE ROTALIER.
Saône-et-Loire.	M. Louis DE CISSAY.
Côte-d'Or.	M. MARION.
Moselle.	M. V. SIMON. M. MICHELANT.
Meurthe	M. BÉGIN.
Vosges.	M. PUTON.
Bas-Rhin.	M. ARTH.
Haut-Rhin.	M. BAVELAER.
Algérie.	M. DE BRIX, avocat-général, Alger.
Province d'Alger.	Mgr. DUPUCH.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société Française pour la conservation des Monuments, dans l'ordre de leur réception (1).

MM.

DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, fondateur de la Société, Caen.

* LAIR (Pierre-Aimé), membre de plusieurs Académies, Caen.

* DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le Cte.), ancien ministre plénipotentiaire, Falaise.

* L'abbé DANIEL, recteur de l'Académie, Caen.

* GUY, architecte, Caen.

* LAMBERT. conservateur de la bibliothèque publique, Bayeux.

* DE LA CHOUQUAIS, président à la Cour royale, Caen.

* LÉCHAUDÉ D'ANISY, membre de plusieurs Académies, Caen.

* BELLIVET, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

DE CRAZANNES, correspondant de l'Institut, Montauban.

DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, correspondant de l'Institut, Poitiers.

LE GLAY, correspondant de l'Institut, Lille.

JOUANNET, correspondant de l'Institut, Bordeaux.

* LE PRÉVOST, membre de l'Institut et de la chambre des députés, Bernay.

DE LA SAUSSAYE, correspondant de l'Institut, Blois.

DEVILLE, correspondant de l'Institut, Rouen.

PELET, membre de la Société royale des antiquaires, Nîmes.

CAUVIN, président de l'Institut des provinces de France, au Mans.

(1) L'astérique (*) indique les membres du conseil général administratif.

Les inspecteurs désignés dans le précédent tableau, font de droit partie du conseil.

De Givenchy, membre de l'Institut des provinces, St.-Omer.

De Vauquelin (le Bon.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Ailly, près Falaise.

* De Milly, membre de l'Association normande, Bayeux.

Vte. de Guiton, membre de la Société des antiquaires, Avranches.

Mqis. de Vibraye, membre de plusieurs Académies, Blois.

De Bouville, id., id.

Hermand (Alexandre), membre de la Société des antiquaires, St.-Omer.

Romain de Givenchy, id., id.

Bouillet, membre de l'Institut des provinces de France, Clermont-Ferrand.

De Jobal, Blois.

Requin, membre de plusieurs Académies, Avignon.

De Gaujal (le Bon.), membre de l'Institut, Paris.

Moreau, conservateur de la bibliothèque publique, Saintes.

Briquet, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, Niort.

L'abbé De La Mare, vicaire-général, Coutances.

Grille de Beuzelin, membre de la Société des antiquaires de France, Paris.

Cte. de Beaufort, membre de la Société des antiquaires de Normandie, Plain-Marais (Manche).

Renouvier, membre de l'Institut des provinces de France, Montpellier.

L'abbé Audierne, vicaire-général, Périgueux.

Spencer Smith, membre de la Société royale de Londres, Caen.

* Chevreraux, secrétaire de la Société d'agriculture, Evreux.

* Cardin, membre de plusieurs Académies, Poitiers.

* Graves, chef de division au ministère des finances, Paris.

Du Marhalla, membre de plusieurs Académies, Quimper.

Boileau, membre de plusieurs Académies, Tours.

Bonny-Pelieux, docteur en médecine, id., Beaugency.

* Vte. de Banville, membre de la Société des antiquaires, Caen.

Le Bastard du Mesnur, id., Rennes.

* Cte. de La Fruglaye, id., Morlaix.

D'Ursus (Charles), id., Caen.

De Vauquelin (Charles), membre de plusieurs Académies, Caen.

* Gaugain, trésorier de la Société, Bayeux.

De Bordecote, membre de l'Association normande, Pont-Audemer.

De la Grange (le Mqis.), id., député, Paris.

RICHARD, membre de plusieurs Académies, Remiremont.
JOYAU, avocat, id., Caen.
Mgr. BOUVIER, évêque du Mans.
L'abbé LOTTIN, chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
L'abbé CHEVREAU, professeur de théologie, au Mans.
CHARLEMAGNE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Châteauroux.
* DAN DE LA VAUTERIE, id., Caen.
HUNAULT DE LA PELTRIE, id., Angers.
* DE COSSETTES (le Cte.), id., Montreuil-sur-Mer.
COURTY, id., Caen.
L'abbé TOURNESAC, id., Mans.
MOQUIN-TANDON, professeur à la Faculté, Toulouse.
GRASSÉ (Auguste), membre de plusieurs Académies, la Charité sur-Loire.
LE BAILLIF, chanoine-honoraire, au Mans.
* ANJUBAULT, conservateur de la bibliothèque, au Mans.
DE LANGLE, membre de plusieurs Académies, Vitré.
PASSY (Antoine), sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, Paris.
Mme. CAUVIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.
RIVAULT, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.
* DE LA PORTE (le Mqis.), membre de l'Institut des provinces de France, Vendôme.
PINAULT, architecte, Blois.
* DE SAULCY, membre de l'Institut, Paris.
Mme. DE REISET, propriétaire, Paris.
CHAUVIN-LALANDE, id., Pisieux (Sarthe).
A. DUCHALLAIS, employé au cabinet des médailles, Paris.
DOINARD, architecte du département de la Manche, St.-Lo.
LHUILLIER DE HOFF, capitaine d'état-major, Blois.
L'abbé MANCEAU, chanoine de la métropole, Tours.
DESPORTES, conservateur du Musée, au Mans.
* RICHELET, secrétaire de l'Institut des provinces, id.
DROUET, membre de plusieurs Académies, id.
BEAUVAIS DE St.-PAUL, id., St.-Michel-de-Savaigne (Sarthe).
ESPAULART (Adolphe), id., au Mans.
LIASARD, membre de plusieurs Académies, Mathieu (Calvados).
LANDEL, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
DE LA RUE, architecte du département, au Mans.
L'abbé BOUVET, principal du collége, membre de l'Institut des provinces, id.
Le Cte. DE MAILLY, ancien pair de France, Requeil (Sarthe).

Le Chat, membre de plusieurs Académies, au Mans.

Houel (Ephrem), directeur du haras de Langonay (Morbihan).

* Mgr. l'Archevêque de Sens, à Sens.

De Piperey (Amédée), membre de l'Association Normande, Rouen.

* De Clinchamps, président de l'Académie, Avranches.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces de France, à Alençon.

Desnos, membre de plusieurs Académies, id.

Verdier, professeur de mathématiques, au Mans.

Basse, maire, député, id.

Le Gris de La Pommeraie, propriétaire, id.

Cte. de Tilly, id., id.

Etoc-Demazy, secrétaire de l'Académie, id.

Bérard aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

Moreau, supérieur de la maison de St.-Joseph, au Mans.

De Marseuil, prêtre, membre de l'Institut des provinces, id.

Boyer, ancien professeur, id.

Cte. de Chaourges, Piacé (Sarthe).

David, architecte, au Mans.

Cte. Héracle de Polignac, propriétaire, Outrelaize (Calv.).

Cte. de Coislin, id., Montvarin (Seine-Inférieure).

Le Boucher du Vigny, membre de l'Association Normande, Coutances.

L'abbé Desponts, curé de St.-Nicolas, id.

Massy-Desmaisons, bâtonnier de l'ordre des avocats, Coutances.

Le Mqis. de Turgot, pair de France, Lantheuil (Calvados).

L'abbé de Dreux-Brézé, Paris.

L'abbé Gérault, curé d'Evron (Mayenne), membre de l'Institut des provinces de France.

Boursier, procureur du roi, au Mans.

Guépin, substitut du procureur du roi, id.

Simon, membre de l'Institut des provinces, Metz.

Bégin, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

Bon. d'Huart, id., id.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur du roi, Briey.

De Jubécourt, membre de plusieurs Académies, Bacarat (Meurthe).

Michelant, membre de plusieurs Académies, Metz.

Guerrier de Dumast, président de l'Académie, Nancy.

Chauvassaigne (Louis), maire de Mirefleurs (Puy-de-Dôme).

* Thibault (Emile), membre de l'Académie, Clermont-Ferrand.

* L'abbé Croizet, curé de Néchers (Puy-de-Dôme).

DE BLOIS, membre de plusieurs Académies, à Quimper.
* THÉVENOT, secrétaire de l'Académie, à Clermont-Ferrand.
MALLAY, architecte, id.
L'abbé LAFFETAY, professeur au séminaire de Villiers-le-Sec (Calvados)
TAILHAND, président à la Cour royale de Riom.
JOLY-DESHAYES, officier de la garde municipale, Paris.
JULIEN, architecte du département du Cher, Bourges.
MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du génie, au Mans.
DUGUAY, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
MORDRET, médecin, id.
Cte. DE MONTALEMBERT, pair de France, Paris.
LARGÉ, inspecteur de l'Académie, Clermont.
Fs. VILLERS, architecte, à Angers.
DE SALLEN, membre de l'Association normande, Pierrepont (Calvados).
CALVET, procureur du roi, à Marmande.
D'AIGNAUX (Paul), propriétaire, à l'Ile Marie (Manche).
Mgr. DU FÊTRE, évêque de Nevers.
DE BOISVILLÈTTE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Chartres.
* Noël CHAMPOISEAU, membre de la Société académique de Tours.
TURGOT, receveur des contributions, Angers.
L'abbé MEAUPOINT, vicaire de Notre-Dame, Tours.
Victor PAVIE, imprimeur, Angers.
A. PESCHERARD, architecte, Loches.
L'abbé BOURASSÉ, membre de plusieurs Sociétés, Tours.
Alonzo PÉAN, membre de plusieurs Sociétés savantes, St.-Aignan.
CHARLOT, id., id.
L'abbé GUILLARD, Tours.
BOISLÈVE, maire de Langeais (Indre-et-Loire).
Henri GOUIN, propriétaire, Tours.
Rose CARTIER, id.
MARGUERON, id.
L'abbé SALMON, id.
Jules BACOT DE ROMANS, id.
Le Cte. DE LA SELLE, au château d'Asnières, près Saumur.
LANGE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saumur.
* DE ST.-MESMIN, correspondant de l'Institut, Dijon.
* Cte. DE CHASTELLUX, membre de plusieurs Académies, Paris.
DE GUILLERMY, id., id.
LE REFAIT, id., Pont-Audemer.
LE NORMAND, maître de pension, id.
DE LALO, procureur du roi Mauriac (Cantal).
GONOD, conservateur de la bibliothèque publique, Clermont.

Bottin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Weiss, membre de l'Institut, Besançon.

Commarmont, membre de l'Institut des provinces, conservateur des musées, Lyon.

Girault de Prangey, membre de plusieurs Sociétés savantes,

Dardel, architecte, Lyon.

Bouet, curé de St.-Just, id.

Menjoulet, directeur du grand séminaire, Bayonne.

* Mgr. de Bonald, cardinal, archevêque de Lyon.

* Mgr. Robin, évêque de Bayeux.

Pezet, président du tribunal civil, id.

L'abbé Morancé, vicaire, La Ferté-Bernard (Sarthe).

Pallu, juge au tribunal civil du Mans.

Le Mqis. de Pastoret, membre de l'Institut, Paris.

Huot, membre de plusieurs Académies, Versailles.

* Vte. de Cussy, membre de l'Institut des provinces, à St.-Mandé (Seine).

Carraud, négociant, Lyon.

Edouard Clerc, conseiller à la Cour royale, Besançon.

Ch. de Rotalier, ancien officier d'artillerie, Vesoul.

Richard de Nancy, docteur-médecin, Lyon

Jousset des Berries, juge d'instruction, au Mans.

Yemeniz, négociant, Lyon.

David, avoué, Hâvre-de-Grâce.

* L'abbé Cochet, membre de plusieurs Académies, Rouen.

* Hardel, imprimeur, Caen.

* Le Petit, curé de Tilly (Calvados).

Deruineau, peintre, Angers.

Rigolot, docteur en médecine, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Le Merchier, id., membre de l'Académie d'Amiens.

Cheussey, architecte administrateur du Musée, Amiens.

Duroyer, secrétaire perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.

Janvier, notaire, id.

Le Vte. Blin de Bourdon, député de la Somme, id.

Le Cte. de Schulenburg, membre de la Société des Antiquaires, au château de Tillolay, près Royes (Somme).

De Cayrol, membre de l'Institut des provinces, à Compiègne (Oise).

Voillemer, id., docteur en médecine, Senlis (Oise).

Labourt, id., ancien procureur du roi, Doullens (Somme).

Decrouy, id., ancien notaire, Compiègne.

De Malezieux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Senlis.

Boullet, premier président de la Cour royale d'Amiens.

De Marguerie, évêque de St.-Flour.

Le Mq[is]. DE MONTÉCOT, propriétaire, Vergoncey.

DE ST.-GERMAIN, président de la Société d'agriculture, à Avranches.

CARNÉ, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

C[te]. DE BONVOULOIR, propriétaire, Mortain.

L'abbé SCELLES, professeur de rhétorique, Vire.

Le Ch[er]. ROUGNIARD, Lyon.

B[on]. DE COUTANCIN, secrétaire-général du département du Nord.

* L'abbé Arthur MARTIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Le C[te]. DE RENNEVILLE, président du comice agricole, Amiens.

L'abbé DE VALROGER, supérieur du séminaire de Sommervieux (Calvados).

BAZIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, Beauvais.

GADY, juge honoraire, Versailles.

L'abbé BARRAUD, membre de l'Institut des provinces, professeur d'archéologie au grand séminaire de Beauvais.

GAIRAL, conseiller à la Cour royale, Lyon.

DE LHORME, directeur du musée d'antiquités de Vienne.

DE CAIX, propriétaire, Quesnay (Calvados).

Anatole DE BARTHELEMY, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

LAURANCE, principal du collége, Bourg (Ain).

L'abbé VOISIN, au Mans.

L'abbé LE MAXAN, professeur au séminaire de Nantes.

DE LA FOSSE, propriétaire, Bazouge-la-Peyrouse (Ille-et-Villaine).

* DE LA VILLEGILLE, secrétaire du Comité historique des Chartes, près le ministère de l'instruction publique, Paris.

* L'abbé AUBERT, membre de l'Institut des provinces, Poitiers.

L'abbé MARTHE, directeur du collége de Goincourt (Oise).

M[me]. la B[nne]. DE CAILLAUD, propriétaire, au Mans.

L'abbé TEXIER, curé d'Aurïat (Creuse).

* Le C[te]. Félix DE MÉRODE, ancien ministre, Bruxelles.

Mg[r]. DE LA CROIX, évêque de Bayonne.

L'abbé CORBLET, membre de plusieurs Académies, Roye.

* B[on]. E. DE FONTETTE, député du Calvados, Caen.

* B[on]. Arthur DE CAUVIGNY, id.

Léonce DE GLANVILLE, à Glanville, près Pont-l'Evêque.

L'abbé EUDEDIN, curé de Formigny, près Bayeux.

E. PATY, professeur, Paris.

ACHARD DE VACOGNES, propriétaire, Bayeux.

* Abel VAUTIER, propriétaire, Caen.

Castel, secrétaire-général de la Société académique, Bayeux.

* La Curie, secrétaire de la Société académique de Saintes.

* De Formigny, propriétaire, Caen.

L'abbé Mirbeau, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Richard (Fleury), membre de l'Institut, Lyon.

Mme. la Mqse. de Chaponnay, Lyon.

Cte. de Moyriat, membre de plusieurs Académies, Nantua (Ain).

Vernoy de St.-Georges, préfet des Deux-Sèvres.

* De La Roulière, président de la Société de statistique, Niort.

* Martin-Beaulieu fils, vice-président de la Société, id.

Martin-Beaulieu père, propriétaire, id.

Guérineau père, avocat, id.

De Laffores, ingenieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.

Victorin de La Roulière, propriétaire, id.

* Beaugier, id., id.

Audoin, professeur de dessin, id., id.

Barrois, principal du collége, id.

A. Arnauld, avoué, id.

A. Legrand, propriétaire, id.

Ch. Arnaud, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.

Chavonnet, architecte, Niort.

Guérineau fils, avocat, id.

Avril de La Vergnée, propriétaire, id.

L'abbé Louis, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).

Le Cte. Picot de Vaulogé, au château de Vaulogé (Sarthe).

Chatel, professeur au collége St.-Vincent, Senlis.

Duval, professeur en médecine, Rennes.

Langlois, architecte, id.

De Kerdrel, ancien élève de l'école des chartes, id.

Lesbeaupin, avocat, id.

Hardouin, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, id.

Rabusseau, recteur de l'Académie, Limoges.

* Mgr. de St.-Marc, évêque de Rennes.

Le Gonidec de Tressan, propriétaire, Vitré.

Le Conte, maire de Dinan.

Le Siart du Dezerseul, Rennes.

Devilliers, contrôleur des contributions, Rouen.

Cte. de Kergariou, propriétaire, Rennes.

L'abbé Du Bourgdieu, chanoine honoraire, id.

* Boby de La Chapelle, préfet du Lot.

Ardouin, propriétaire, Parthenay.

Tardivel, recteur de l'Académie de Bordeaux.

Cruvellier, propriétaire, Celles.

GEORGET, curé d'Airvault (Deux-Sèvres).

SAZÉ, docteur-médecin, La Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).

POUGNET, notaire, Niort.

* SEGRESTAIN, architecte du département des Deux-Sèvres.

GAROTEAU, notaire, Champdenier (Deux-Sèvres).

GALLARD, propriétaire, Moncoutant (Deux-Sèvres).

Cte. DE NETTANCOURT, colonel en retraite, Laures (Deux-Sèvres).

FILLEAU, curé de Notre-Dame de Niort.

AUDÉ, avocat, Bourbon-Vendée.

BRANCHE (Dominique), membre de plusieurs Sociétés savantes, Paulhaguet (Haute-Loire).

MOUQUET, sous-préfet, Dieppe.

Le Mqis. DE MANNOURY D'HECTOT, Aubry-en-Exmes (Orne).

PARMENTIER, curé de St.-Rémy, id.

ETOC-DEMAZI fils, au Mans.

Mgr. PARISIS, évêque de Langres.

LORAIN, supérieur du grand séminaire de Langres.

BAILLE (Victor), architecte, Besançon.

Cte. DE MAGNONCOURT, député du département du Doubs.

* GUILLORY aîné, adjoint au maire de la ville d'Angers.

HENRY, recteur de l'Académie d'Angers.

V. GODARD - FAULTRIER, conservateur du Musée, id.

LECLERC-GUILLORY, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

A. FRESLON, avocat, Angers.

BAILLOU DE LA BROSSE, propriétaire, Saumur.

* JOLY-LETERME, architecte, à Saumur.

Le duc DE BRISSAC, pair de France, Brissac.

DESCARS, principal du collége de Château-Gontier (Mayenne).

Le Mqis. DE PRÉAUX, maire de Puancé.

GOURY aîné, inspecteur divisionnaire honoraire au corps royal des ponts et chaussées, Angers.

Le Mqis. DE SENONNES, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

SEBILLE AUGER, président du comice agricole de Saumur.

BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

A. LEROY, horticulteur, Angers.

Th. LUBIN, avocat, à Paris.

MOREAU-MAUGARS, négociant-manufacturier, Angers.

DE LA BROSSE FLAVIGNY, ancien officier de cavalerie, Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire).

LE COMTE DE GIBOT, maire de Bouzillé.

PACHAUT, notaire, Angers.

BELLIER, avocat à la Cour royale, Angers.

BOULET-LACROIX, docteur en philosophie, Château-Gontier.

Elie BIGOT, caissier du journal de Maine-et-Loire.

GOULAY, docteur-médecin, Saumur.

J.-B. ROYER, notaire, Angers.

MARS-LARIVIÈRE, propriétaire, Angers.

Auguste MOUTIÉ, membre de plusieurs Sociétés savantes, Rambouillet.

SALMON, membre du conseil général de la Sarthe, Sablé.

* Xavier DE QUIRIELLE, Montbrison.

* DESHAYES, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

L'abbé LALLEMANT, professeur, St.-Lo.

* Th. DUMONCEL (le Vte.), membre de la Société des Antiquaires, Cherbourg.

* PLANCHENAULT, président du tribunal civil, Angers.

DESNOYERS, secrétaire de l'évêché, Orléans.

POSDAVANT, receveur de l'enregistrement, Ballon (Sarthe).

Emile TAILLEPIÉ DE BONDY, rue de Choiseul, n°. 7, Paris.

* DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, préfet du Pas-de-Calais (Arras).

Paul DES CHAUMES, avocat, Loches (Indre-et-Loire).

DE BRIÈRE, membre de plusieurs Académies, rue Jacob, n°. 22, Paris.

Le Mq^is^. DE LA TOUR DU PIN GOUVERNET, à Pise.

DE KÉRIDEC, propriétaire, Hennebont (Morbihan).

CRÉPET, architecte, Lyon.

L'abbé PATER, curé de Vaise, Lyon.

HUCHER, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.

DE MARCOMBE, président du Conseil général, à Angers.

DESMAZIÈRES, premier président de la Cour royale, id.

GAULTIER, Conseiller à la Cour de cassation.

ALAIN-TARGÉ, avocat-général, Angers.

DEBURE, conseiller à la Cour royale, id.

LANGLOIS, id., id.

PERDREAU, lieutenant-colonel d'artillerie, id.

DE NERBONNE, propriétaire, id.

GRILLE, ancien bibliothécaire, id.

DE BUZELET, membre du conseil général, id.

CHANLOUINEAU, juge suppléant du tribunal civil, id.

GUINOISEAU, négociant, id.

Cte. DE CONTADES, propriétaire, id.

DE PUISARD, conseiller à la Cour royale, id.

LE Mq^is^. DE MONTAIGU, id.

ALLARD, officier d'état-major, id.

Cte. DE QUATRE-BARBES, propriétaire, id.

DE BOISSART, propriétaire, id.

Le Chastellier, ingénieur des mines, Angers.

Berrault, conseiller à la Cour royale, id.

Gourdon, curé de la cathédrale, id.

Thierry-Landais, peintre sur verre, St.-Georges-sur-Loire.

Haram, propriétaire, Beaufort.

L'abbé Vallée, secrétaire de l'évêché, Angers.

Mgr. Regnier, évêque d'Angoulême.

Théodore Nau, architecte à Nantes.

Fournier, ingénieur en chef à Angers.

Benoist, propriétaire, Châteaubriant.

Félix Peytal, membre de la Société archéologique, et président du tribunal civil de Rambouillet.

Fabry Rossius, docteur ès-lettres, Liège.

Crozet, curé de N.-D. de Montbrison (Loire).

Mme. la baronne de la Gatinerie, Hâvre.

Lucien Latouche, propriétaire, (Mayenne).

Cte. de Sesmaisons. id., Flamanville (Manche).

Ernest de Ruillé, id., Angers.

Le Bon. de la Gatinerie, commissaire-général de la marine, Hâvre.

De Serry, ingénieur des ponts-et-chaussées, Valognes.

Eugène Peyre, vicaire-général d'Avignon.

L'abbé Roux, Feurs (Loire).

Mathon de Feugères, propriétaire, Bourg-Argental (Loire).

Courbon, propriétaire, Saint-Etienne (Loire).

Le Cher. Pourret des Gaux, propriétaire, Bourg-Argental.

Vernanges, docteur en théologie, Lyon.

Desjardins, architecte, Lyon.

Amédée Savaye, architecte, Lyon.

* Désiré Monnier, membre de plusieurs Sociétés savantes, Lons-le-Saulnier (Jura).

Pétion de Villeneuve, membre de plusieurs Sociétés savantes, Trévoux (Rhône).

Pellet de Tavernoz, rue du Perrat, Lyon.

De St.-Olive, négociant, port St.-Clair, Lyon.

Bausche, président du Jockey-Club, Lyon.

Chipier, architecte, à Ecueilly, près Lyon.

Labbé, juge de paix d'Hérieux (Isère).

* Mgr. l'Archevêque de Bordeaux.

* Georges de Soultrait, rue des Sts. Pères, 26, Paris.

De La Terrie, Nantes.

L'abbé Caneto, supérieur du séminaire d'Auch.

Bertrand de Doué, président de la Société d'agriculture du Puy.

Louis de La Plagne, Paris.

Le comte Adolphe DE BREMONT, Lallier (Deux-Sèvres).

L'abbé LE ROYER, supérieur du collége ecclésiastique de Combrée.

ARTH, licencié en droit, Saverne.

Cte. DE VIBRAYE, au château de Bazoches, près d'Avallon.

Cte. DE SAINT-PRIEST, pair de France, Paris.

REFFAY DE SULIGNAN, curé de Martignat (Jura).

Henri JOURDAN DE SURY, au château de Sury-le-Comtal (Loire).

Aimé JOURDAN DE SURY, id., id.

G. DE VILLERS, membre de plusieurs Sociétés savantes, Bayeux.

BOUTOL, docteur-médecin, Rambouillet.

L'abbé CATOIS, ancien curé, au Mans.

DUBOIS, maître des requêtes, au château de l'Hopiteau, près Sillé.

DE GOLBÉRY, licencié en droit, Strasbourg.

LE COURT, avoué à Pont-l'Evêque.

LAUNAY, professeur de mathémathiques, Vendôme.

L. AIMA, inspecteur des écoles primaires de la Haute-Vienne.

DE CHERGÉ, inspecteur des monuments de la Vienne

RENAUX, architecte du département de Vaucluse.

LAGARDE, juge de paix à Tonneins (Lot-et-Garonne).

ROZAN, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

LA COMBE, juge suppléant et ancien maire de Marmande.

MANIN, avocat, id.

L'abbé CARRÈRE, principal du collége, id.

BECHADE, percepteur à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Victor PISSIS, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, Vesoul (Haute-Saône).

Mme. la Ctesse. DE MACHECO, au château d'Alleret (Haute-Loire).

Jules ROBERT, architecte, Bordeaux.

* DE CHASTEIGNIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

* LAMARQUE DE PLAISANCE, id.

* DESMOULINS, membre de l'Académie, id.

Jules DE PINAUD, trésorier de la fabrique de l'église cathédrale de St.-André de Bordeaux.

L'abbé CIROT, vicaire de St.-Seurin, Bordeaux.

GAUTHIER, architecte, Libourne.

CURMER, ancien député, membre du Conseil-général de la Seine-Inférieure.

L'abbé ROCHET, membre de la Société archéologique, Saintes.

DE BONNECHOSE, vice-président de la Société des sciences, arts et agriculture de Bayeux.

OLIVE, docteur-médecin, mem-

bre de la Société des antiquaires de Normandie, Bayeux.

Le Mqis. DE BANNEVILLE, Caen.

DE RICHEBOURG, propriétaire, au Mans.

LE CHEVALIER, avoué, Pont-l'Evêque.

Cte. ALEXIS DE GOURGUES, au château de Lanquais (Dordogne).

Zéphirin ROBERT, archiviste de la préfecture du Jura.

REINER fils, architecte, Strasbourg.

PERRIN, architecte, Strasbourg.

Auguste ROCH, professeur, Saint-Claude (Jura).

Emile KUHLMANN, licencié en droit, Colmar.

KUHLMANN, ingénieur civil, Colmar.

Le Cte. DE LANDAL, Caen.

L'abbé VARIN, chapelain des Ursulines, Caen.

L'abbé PERSON, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saintes.

RENÉ-TOULMOUCHE, avoué à la Cour royale de Rennes.

Le Cher. DE CAMPROND, propriétaire, Fougères.

L'abbé VAUTIER, curé d'Harcourt (Calvados).

L'abbé BOSCHER, curé de Maisoncelles-sur-Ajon, id.

PERRAUT-MEYNAUD, membre de l'Académie, Lyon.

* LAJARD, membre de l'Institut, Paris.

MICHEL, directeur de l'art en province, id.

DAUVERGNE, peintre d'histoire, Paris.

Jules MARION, pensionnaire de l'école des chartes, id.

IMBERT, architecte, Clermont.

LUTHEREAU, Paris.

PRADIÉ, capitaine instructeur au 2e. régiment de carabiniers, Beauvais.

Alfred CAMPION, avocat, Lisieux.

LE CLERE, membre de l'Institut et du conseil des batiments civils, Paris.

Victor MELIN DE GARENTIÈRE, à Chartres.

Cte. DE MAROLLES, au château de Chissay (Loir-et-Cher).

BOUET, peintre d'histoire, Caen.

Anatole DE PONSORT, à Châlons sur-Marne.

Le Vte. Arthur DE MOYRIAT, Paris.

Vte. Edmond DE DAMAS, secretaire de l'Institut catholique, Paris.

Isidore LEBRUN, membre de plusieurs Sociétés nationales et étrangères, Paris.

Cte. Ch. DE HAYS, id.

Mqs. Ch. DE DION, id.

BONNETON, architecte à Gannat.

OUDIN, imprimeur-libraire, Poitiers.

DE LA SAYETTE, propriétaire, id.

MAUDUYT, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, id.

Eugène Le Cointre, licencié en droit, Poitiers.

Redet, archiviste du département, id.

Beaucher-Filleau, id.

Adolphe de Chièvres, id.

Le Gentil, conseiller, id.

Pressac, bibliothécaire, id.

Girard, conseiller, id.

Choppin d'Arnouville, vérificateur de l'enregistrement, id.

Lamotte aîné, conducteur des ponts-et-chaussées, id.

Bourgnon-de-Layre, conseiller, id.

De Bernay, propriétaire, id.

De Fayolle, id., id.

Vallette, Poitiers.

Adrien Vallette, id.

Robert, curé de N.-D., id.

Fillon, licencié en droit, id.

Robin, architecte, id.

De La Liborlière, prop., id.

L'abbé Gaillard, id.

Garran de Balzan, conseiller, id.

Mairet, propriétaire, id.

Dubois, curé à Mignaloh, Vienne.

De Fleury, membre de plusieurs Académies, Poitiers.

Nicolas, id.

De La Tourette, docteur-médecin, Loudun.

Cousseau, supérieur du séminaire, Poitiers.

Rousseau, curé de Verruy (Deux-Sèvres).

Dupré, architecte, Poitiers.

Abbé de Chazelles, vicaire de St.-Hilaire, id.

Salmon, élève de l'école des chartes, Tours.

Pichot, lithographe, Poitiers.

Bas, docteur-médecin, id.

Menurt de La Thonne, étudiant en droit, id.

Guerry-Champneuf, avocat, id.

Jules de La Marsonnière, avocat, id.

Rabillaud, curé de Maillezais, Vendée.

Gaillard de La Dionnerie, juge à Poitiers.

Le Gentil fils, id.

D'Imbert, préfet de la Vienne.

Foucart, doyen de la Faculté de droit, Poitiers.

Gaillard de La Dionnerie, avocat, id.

Menard, proviseur du collége royal, id.

Loreau, directeur des Domaines, id.

Dartige, professeur à l'école normale, id.

Moine, 1er. présid. de la Cour royale, id.

* Rondier, juge d'instruction, Melle.

Babault de Chaumont, juge, Poitiers.

Surrault, professeur au collége, Saintes.

Samoyault, vicaire-général, Poitiers.

Brochain, conseiller, id.

Pestre, curé de St.-Hilaire, id.

LE TOURNEUX, procureur-général, Poitiers.
DE BOISMORAND, propriétaire, id.
DELALLEAU, recteur, id.
FLANDIN, avocat-général, id.
FRADIN, juge de paix, id
Mgr. GUITTON, évêque, id.
JOLLY, maire, id.
LA CROIX, curé de Montierneuf, id.
DE LA MASSARDIÈRE, Châtellerault.
ORILLARD, avocat, Poitiers.
DUBOIS, curé de St.-Savin.
Adolphe DE LA BROSSE, Poitiers.
BARBIEZ, Loudun.
DE COURVAL, commandant du génie, à Caen.
Léon DE BRIVAZAC, rue St.-Christophe, Bordeaux.
Le Cte. DE MELLET, à Chaltrait, près Montmort (Marne).
DE LAUNAY, architecte, Bayeux.
BUCAILLE, rue des Lombards, Paris.
POULET-MALASSIS, Alençon.
Paul DE COURCY, à St.-Pol-de-Léon (Finistère).
MICHELANT, Metz.
VERDIER, architecte, à Tours.
Ch. DE ST-PRIX, propriétaire, Morlaix.
L'abbé LIVET, aumônier de l'hospice, au Mans.
DE SOLLANT, propriétaire, à Angers.
Vte. Alfred DE FALLOUX, à Segré (Maine-et-Loire).
DE SERCÉ, propriétaire, Angers.
ERNOULT jeune, architecte, Angers.
DRIOLET, architecte, Nantes.
L'abbé ROUSTEAU, professeur d'archéologie, Nantes.
SEHEULT, architecte de la Loire-Inférieure, id.
Le Bon. LORois, préfet du Morbihan, à Vannes.
L'abbé LE GUYADIER, aumônier du haras, à Langonay (Morbihan).
Cte. DE FRANCHEVILLE, propriétaire, à Sarseaux (Morbihan).
Armand TASLÉ, maire de la ville de Vannes.
BOSSIN, propriétaire, Paris.
Mqis. DE GRANVAL, au château de St.-Denis (Calvados).
DE TERNISIEN, vérificateur des Douanes, Toulon.
Ed. DE LESSEVILLE, à Châlons-sur-Marne.
Eugène DE MONTGION, Paris.
L'abbé LOCHET, vicaire de La Couture, au Mans.
BOULLIER, curé de la paroisse Trinité, à Laval.
DE LA BEAULUÈRE, propriétaire, Laval.
MARAIS, propriétaire, à Epinay-sur-Odon (Calvados).
MAUFRAS, professeur à Paris.
Le Bon. DE ROISIN, membre de plusieurs Académies, au château de Teinteignies, près Tournay.
Mis. DE MARTAINVILLE, ancien maire de Rouen.

Mis. d'Espeuilles, membre de plusieurs Académies, à Paris.

Bon. Louis de Fontette, capitaine d'état-major, à Caen.

Du Chastellier, secrétaire-général de l'Association Bretonne, à Quimper.

Vte. de Madrid, membre de plusieurs académies, à Vervins.

L'abbé Chaussotte, curé à St.-Mandé, près Paris.

Césaire, propriétaire à St.-Mandé, id.

Louis de Cissey, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cissey, près Beaune.

De St.-Germain, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Evreux.

Le Dict du Flos, président du tribunal civil, Clermont (Oise).

Weil, architecte du gouvernement, Beauvais.

Woillez, membre de plusieurs Sociétés savantes, Amiens.

Mgr. Gignoux, évêque de Beauvais.

Le Bon. Frédéric de La Frenaye, membre de l'Institut des provinces, Falaise.

Tailhardat, architecte, Montluçon.

Vte. de Pibrac, à Orléans.

De Malbos, de l'Ardèche.

Frédéric Chaix, employé à l'administration des bateaux, Poste-du-Levant, à Marseille.

Bon. d'Hombres-Firmas, à Alès (Gard).

Azaïs, président de la Société archéologique de Beziers.

Feuillet, juge de paix, Lyon.

L'abbé Colas, vicaire de St.-Vincent de Rouen.

Mallet, ancien notaire, Bayeux.

Troppé, chanoine, id.

Diers-Monplaisir, trésorier de la Société de la bibliothèque, La Rochelle.

La Ferrière, conseiller de préfecture, id.

Justin Bourgeois, propriétaire, Saintes.

Huteau, agent de change, id.

Gustave de Roumefort du Clazeau, id.

Vallein, propriétaire, Chermignac, près Saintes.

Bergues-Lagarde, Castel-Jaloux.

L'abbé Dorgan, id.

E. Boyer, avocat, Saintes.

L. Brung, avocat, id.

Grlineau, substitut du procureur du Roi, id.

Tortat, procureur du Roi, id.

Morin, avoué, id.

Brossard, architecte du département, La Rochelle.

Follet, docteur en médecine, Rochefort.

Drilhon, avocat, Saintes.

Rousset, vice-président du tribunal civil, id.

H. de Froger, id.

L. de Froger, id.

Emile Tortat, avocat, id.

Ch. de Beauchamp, Pons.

Victor SAVARY, président du tribunal civil, Saintes.

Aug. FORESTIER, ingénieur des ponts et chaussées, id.

BERTHON, id.

Abbé BOUYER, aumônier de la marine, Rochefort.

AMIET, curé à Aulnay.

BRIAND, chanoine honoraire, Saintes.

Jules DE CLERVAUX, propriétaire, id.

BRETINAULD DE MERÉ, id., id.

Mathieu BREJON, avocat, id.

GREAN, id.

PRÉVOST, architecte, id.

SAUCON, pharmacien, id.

RAINGUET, notaire, St.-Fort-en-Gironde.

DUMORILLON, juge de Paix, Pons.

E. ESCHASSERIAUX, propriétaire, Saintes.

OCTAI DU SEUTRE, banquier, id.

L'abbé PITARD, Arces.

ARNAULT, banquier, Saintes.

MOUFFLET, principal du col lége, id.

Abbé CHOLET, vicaire de la cathédrale, La Rochelle.

Abbé DAUNAS, curé de St.-Vivien, Saintes.

RENAULT, juge d'instruction, à Coutances.

QUÉNAULT, maire de Coutances, membre du Conseil général de la Manche.

GIRARDIN, membre de l'Institut, à Rouen.

AUBERT, membre de l'Association Normande, à Caen.

L'abbé LE LOUP, vicaire de St.-Pierre de Coutances.

DE LA COMTÉ, propriétaire à St.-Sauveur-Lendelin.

BARTHELEMY, architecte, à Rouen.

L'abbé LE COMTE, vicaire de St.-François, au Hâvre.

DOUIN, sculpteur, à Caen.

CASTELNEAU DE SENAULT, avocat, à Bordeaux.

L'abbé WATEAU, chanoine honoraire, à Angoulême.

L'abbé FRUCHAUD, vicaire-général, id.

L'abbé BLAUDY, curé de St.-Maxime, à Confolens.

Le C[te]. LE MAROIS, ancien député, Paris.

Mg[r]. GOUSSET, archevêque d Reims.

TILLEUL, membre du comité historique des arts et monuments, Dreux.

Duc DE LUYNES, membre de l'Institut, Paris.

RICARD, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.

L'abbé HEUDELINE, vicaire de Villers-Bocage.

Ed. BAYELAER, architecte, à Colmar.

Membres étrangers.

MM.

Geissel, archevêque de Cologne.

Wetter, membre de plusieurs Académies, Mayence.

Kull, id., id.

De Noel, id., Cologne.

Gally-Knight, id., Londres.

Britton, id., id.

Whewel, id., Cambridge.

Le duc De Serra di Falco, id., Palerme.

De Lasseaux, architecte du gouvernement, Coblentz.

Le Cer. Lopez, conservateur du musée d'antiquités de Parme.

Le Cte. De San Quintino, membre de plusieurs Sociétés savantes, Turin.

Duby, pasteur protestant, Genève.

Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, Londres.

Le Mqis. de Northampton, président de la Société royale de Londres.

L'abbé de Yorio, chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

Le Cher. Avellino, conservateur en chef du Musée de Naples.

Parker, membre de plusieurs Sociétés Savantes, Oxford.

Willis, id., id.

Boer, conseiller aulique et professeur à l'Université de Heidelberg.

Warnkoenig, conseiller aulique et professeur à Fribourg.

De Stampff, vice-président du tribunal de Munster.

De Brinckeu, conseiller-d'état, Brunswick.

Sulpice Boisserée, correspondant de l'Institut de France, Munich.

De Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand duc de Bade, Carlsruhe.

Charles Schenase, procureur du roi, Dusseldorff.

Charles Mosler, professeur à l'Académie royale de Dusseldorff.

De Ring, membre de plusieurs Sociétés savantes, Fribourg (en Brisgaw).

De Florencourt, membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, Trèves.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, Carlsruhe.

Schreiber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

WILHEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Cte. DE GELVET, Esloo, près Maestrech.

HUBSCH, membre du conseil supérieur des bâtiments, Carlsruhe.

J. TEMPEST, membre de la Société des antiquaires de Londres.

ASWORTH, id., à Monnet (Yorkshire).

Atonio PANIZZI, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Ed. BOLD, capitaine de la marine royale à Southampton.

D[r]. BROMET, membre de la Société des antiquaires de Londres.

SHEFFEELL GRACE, a Knowbhouse, comté de Kent.

B[on]. DE SAUZAIL SOUMEIGNE, à Francfort.

STAPLETON, Londres.

BUKLAND, Oxford.

COMPOSITION DU BUREAU CENTRAL.

Le Conseil permanent d'administration se compose des membres du Conseil général qui résident à Caen ou dans les villes voisines ; ce conseil se réunit une fois par mois. Les travaux du Conseil sont dirigés par le bureau composé ainsi qu'il suit :

Président. M. DE CAUMONT, directeur de la Société.

Secrétaires. MM. l'abbé LE PETIT, curé du canton de Tilly ;
l'abbé Varin, licencié ès-lettres, chapelain des Ursulines de Caen.

Trésorier. M. GAUGAIN, secrétaire de l'évêché, Bayeux.

TABLE DES MATIÈRES.



